Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 9470810
Centre d'intérêt: 870

Desjardins, Marc.

Guide des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial, 1994-1995 / [recherche et rédaction, Marc Desjardins ; Direction générale de la formation professionnelle et technique]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1994.
xvi, 914 p. ; 21 x 28 cm.

Code: 9495-0090; 17-0036. Glossaire. Index.

ISBN 2-550-29410-6

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle et technique

---

Descripteur(s): Formation professionnelle * Enseignement professionnel * Programme de formation * Programme d'études * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans ce guide, les 634 programmes de formation professionnelle et technique offerts au secondaire et au collégial sont regroupés et présentés selon 21 secteurs de formation. Classés selon l'ordre alphabétique, on retrouve d'abord les programmes du secondaire et ensuite ceux du collégial. Chaque programme fait l'objet d'une fiche qui contient les données suivantes: titre, statut, identification, classification, durée de la formation, sanction des études, secteur de formation, objectifs, conditions d'admission, contenu du programme, perspectives professionnelles. Deux annexes et deux index complètent le guide. Les annexes présentent des extraits des régimes pédagogiques, un tableau des services éducatifs offerts ainsi que des documents portant sur le règlement ayant trait au régime pédagogique du collégial. Le premier index reproduit les programmes par sanctions alors que le second les liste selon un ordre alphabétique général.

Type de document:

Guide des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial 1994-1995

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Québec

94-70810

GUIDE DES ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES AU SECONDAIRE ET AU COLLÉGIAL 1994-1995

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Recherche et rédaction

Marc Desjardins

Collaboration

Les responsables de programmes du secondaire en ce qui concerne les programmes offerts au secondaire

André-R. Fournier, responsable des *Cahiers de l'enseignement collégial*, en ce qui concerne les programmes offerts au collégial

Édition électronique

Lucie Bédard
Services de publicatique enr.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1994 — 9495-0090

ISBN 2-550-29410-6

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1994

AVANT-PROPOS

Le système scolaire de formation professionnelle et technique adopte désormais une vision intégrée de l'offre de services du secondaire et du collégial. Une des principales orientations ministérielles en ce sens, telle que définie dans le document *Investir dans la compétence* (octobre 1993), vise à une meilleure harmonisation des programmes des deux ordres d'enseignement.

La publication, pour une quatrième année, de ce guide des programmes de formation professionnelle et technique offerts au secondaire et au collégial est une des actions visant une plus grande complémentarité des offres de services des deux ordres d'enseignement.

Les données contenues dans ce document se fondent sur l'information disponible en avril 1994.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos I
Table des matières II
Lexique XII
Le système d'enseignement au Québec XIII
Cadre d'organisation de la formation professionnelle au secondaire XIV
Cadre d'organisation de la formation technique au collégial (ancien) XV
Cadre d'organisation de la formation technique au collégial (nouveau) XVI
Introduction 1

SECTEUR 1 : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE 5

Liste des programmes 5

Organigramme des programmes 8

Secondaire :
Comptabilité 13
Comptabilité informatisée et finance 14
Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction 15
Informatique (exploitation de matériel) 16
Lancement d'une entreprise 17
Représentation 18
Secrétariat 19
Secrétariat bilingue 20
Secrétariat bureautisé 21
Secrétariat juridique 22
Secrétariat médical 23
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) 24
Travail administratif en milieu inuit 25
Vente 26
Collégial :
Actualisation en bureautique 27
Administration en milieu autochtone 28
Administration et coopération 30
Administration et coopération 32
Administration fiduciaire 33
Assurance de dommages 34
Assurance-vie 35
Assurance-vie 36
Bureautique et comptabilité 37
Commerce de biens immobiliers 38
Commerce de détail 39
Commerce de détail 40
Conseil en services financiers pour les particuliers 41
Conseiller-ère en services financiers 42
Conseils financiers 43
Démarrage d'entreprises 44
Finance 45
Fiscalité 46
Gestion : micro-informatique appliquée 47
Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités 48
Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue 49
Gestion d'immeubles 50
Gestion d'une équipe d'employés et d'employées 51
Gestion de commerce de détail en alimentation 52
Gestion de la construction résidentielle 53
Gestion de personnel 54
Gestion des approvisionnements 55
Gestion des services d'entretien 56
Gestion du crédit à la consommation 57
Gestion financière informatisée 58
Gestion industrielle 59
Gestion intégrale de la qualité 60
Initiation à l'administration 62
Initiation à la gestion industrielle 63
Marketing 64
Marketing 66
Marketing 67
Marketing : exportation 68
Marketing : représentation 69
Personnel 70
Programmeur-programmeuse analyste 71
Services financiers 73
Techniques administratives 74
Techniques administratives (option : assurance) 75
Techniques administratives (option : finance) 77
Techniques administratives (option : gestion) 79
Techniques administratives (option : gestion industrielle) 81
Techniques administratives (option : marketing) 83
Techniques administratives (option : personnel) 85

Techniques administratives : supervision . . . 87
Techniques bureautiques . . . 88
Techniques de bureau . . . 89
Techniques de commerce international . . . 91
Techniques de gestion de la récupération . . . 92
Techniques de gestion des entreprises culturelles . . . 93
Techniques de gestion des organisations de services . . . 94
Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion) . . . 95
Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle) . . . 97
Techniques de micro-informatique . . . 99
Techniques de vente et marketing . . . 100

SECTEUR 2 : AGRICULTURE ET PÊCHES . . . 101

Liste des programmes . . . 101

Organigramme des programmes . . . 103

Secondaire :
Aquiculture . . . 105
Arboriculture-élagage . . . 106
Fleuristerie . . . 107
Horticulture maraîchère écologique . . . 108
Horticulture ornementale (chem. 2) . . . 109
Pêche professionnelle (chem. 2) . . . 110
Production bovine (viande) . . . 111
Production laitière . . . 112
Production porcine . . . 113
Production végétale . . . 114
Réalisation d'aménagements paysagers . . . 115
Spécialités en horticulture . . . 116
Collégial :
Amélioration des pratiques en agrobiologie . . . 117
Application de techniques de production agricole . . . 118
Aquiculture . . . 120
Arboriculture . . . 121
Création florale et gestion d'un magasin de fleurs . . . 122
Exploitation et production des ressources marines . . . 123
Exploitation et production des ressources marines . . . 125
Fabrication de produits laitiers . . . 127
Foresterie urbaine . . . 128
Gestion de l'entreprise agricole . . . 129
Gestion et exploitation d'entreprise agricole . . . 131
Horticulture légumière et fruitière . . . 133
Horticulture ornementale . . . 135
Perfectionnement en productions animales . . . 137
Perfectionnement en productions végétales . . . 138
Planification et régie de la production agricole . . . 139
Techniques de base en agrobiologie . . . 141
Techniques de gestion conseil en agriculture . . . 142
Techniques de productions végétales . . . 144
Techniques de santé animale . . . 146
Techniques des sols . . . 148
Techniques équines . . . 150
Techniques horticoles : aménagement paysager . . . 152
Technologie du génie rural . . . 153
Transition à l'agriculture biologique . . . 155
Zootechnologie . . . 156

SECTEUR 3 : ALIMENTATION ET TOURISME . . . 159

Liste des programmes . . . 159

Organigramme des programmes . . . 161

Secondaire :
Boucherie et charcuterie . . . 163
Boulangerie . . . 164
Commercialisation des voyages . . . 165
Cuisine actualisée . . . 166
Cuisine d'établissement . . . 167
Pâtisserie . . . 168
Pâtisserie de restaurant . . . 169
Préparation des produits de la pêche . . . 170
Réceptionniste bilingue en hôtellerie . . . 171
Service de la restauration . . . 172
Sommellerie . . . 173
Vente des produits de la pêche . . . 174
Collégial :
Conseiller en tourisme extérieur . . . 175
Contrôle de la qualité des produits de la pêche . . . 176
Création et gestion d'entreprises touristiques . . . 177
Gérance d'une poissonnerie . . . 178
Gestion d'un centre de production de plats cuisinés . . . 179
Initiation à l'administration du tourisme . . . 180
Supervision de la transformation des produits marins . . . 181
Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration . . . 182
Techniques de gestion hôtelière . . . 184
Techniques de gestion hôtelière . . . 186
Techniques de tourisme . . . 188
Techniques de tourisme . . . 190
Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement . . . 192

Technologie alimentaire : production . . . 194
Technologie alimentaire : produits laitiers . . . 196
Transformation des produits de la mer . . . 198
Transformation des produits de la mer . . . 199

SECTEUR 4 : ARTS . . . 201

Liste des programmes . . . 201

Organigramme des programmes . . . 204

Secondaire :
Bijouterie artisanale . . . 208
Bijouterie-joaillerie . . . 209
Céramique . . . 210
Décoration intérieure et étalage . . . 211
Ferronnerie d'art . . . 212
Lettrage et sérigraphie . . . 213
Photographie . . . 214
Vente et service en bijouterie . . . 215
Collégial :
Arts du cirque . . . 216
Bijouterie-joaillerie . . . 218
Céramique . . . 219
Conception sonore assistée par ordinateur . . . 220
Conception théâtrale . . . 221
Construction textile : tissage assisté par ordinateur . . . 223
Danse-Ballet . . . 224
Danse-Ballet . . . 226
Design d'intérieur . . . 228
Design d'intérieur . . . 230
Design de présentation . . . 232
Design de présentation . . . 234
Design industriel . . . 236
Direction de galerie d'art . . . 238
Ébénisterie artisanale . . . 239
Gemmologie-diamants . . . 240
Gemmologie-gemmes opaques . . . 241
Gemmologie-gemmes transparentes . . . 242
Graphisme . . . 243
Interprétation théâtrale . . . 245
Interprétation théâtrale . . . 247
Musique populaire . . . 248
Photographie . . . 250
Photographie commerciale . . . 252
Production théâtrale . . . 253
Sculpture sur différents matériaux . . . 255
Techniques d'aménagement d'intérieurs . . . 256
Techniques d'écriture humoristique . . . 257
Techniques de création humoristique . . . 258
Techniques de métiers d'art . . . 259
Techniques de métiers d'art . . . 263
Techniques de métiers d'art : construction textile . . . 267
Techniques de métiers d'art : maroquinerie . . . 268
Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical . . . 269
Techniques en design de présentation commerciale . . . 270
Techniques en graphisme (maquette et montage) . . . 271
Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure . . . 272
Techniques scéniques . . . 273

SECTEUR 5 : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES . . . 275

Liste des programmes . . . 275

Organigramme des programmes . . . 276

Secondaire :
Ébénisterie . . . 277
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré . . . 278
Finition de meubles . . . 279
Finition de mobilier . . . 280
Gabarits et échantillons . . . 281
Modelage . . . 282
Rembourrage . . . 283
Rembourrage industriel . . . 284
Collégial :
Concepteur du meuble et du bois ouvré . . . 285
Dessin de meuble . . . 286
Techniques d'ébénisterie . . . 287
Techniques du meuble et du bois ouvré . . . 288
Techniques du meuble et du bois ouvré . . . 289

SECTEUR 6 : CHIMIE ET BIOLOGIE . . . 291

Liste des programmes . . . 291

Organigramme des programmes . . . 292

Secondaire :
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2) . . . 293
Collégial :
Assainissement de l'eau . . . 295
Assainissement de l'eau . . . 296
Assainissement et sécurité industriels . . . 297

Assainissement et sécurité industriels . . . 299
Chimie-biologie (1re partie) . . . 301
Initiation à la chimie analytique . . . 302
Techniques d'électrochimie . . . 303
Techniques de bactériologie . . . 304
Techniques de chimie analytique . . . 305
Techniques de chimie analytique . . . 307
Techniques de chimie-biologie . . . 308
Techniques de chimie-biologie . . . 310
Techniques de génie chimique . . . 311
Techniques de pétrochimie et de chimie connexe . . . 312
Techniques de procédés chimiques . . . 314
Traitement des eaux de consommation . . . 316
Traitement des eaux de consommation et des eaux usées . . . 317

SECTEUR 7 : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS . . . 319

Liste des programmes . . . 319

Organigramme des programmes . . . 321

Secondaire :
Arpentage et topographie . . . 323
Briquetage-maçonnerie . . . 324
Calorifugeage . . . 325
Carrelage . . . 326
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) . . . 327
Découpe et transformation du verre . . . 328
Dessin de bâtiment . . . 329
Entretien de bâtiments nordiques . . . 330
Entretien général d'immeubles . . . 331
Intervention en cas d'incendie . . . 332
Mécanique de machines fixes (vapeur) . . . 333
Mécanique de montage de vitres . . . 334
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) . . . 335
Montage et installation de produits verriers . . . 336
Peinture de bâtiment . . . 337
Plâtrage . . . 338
Plomberie-chauffage . . . 339
Pose de revêtement souple . . . 340
Pose de revêtements de toiture . . . 341
Pose de systèmes intérieurs . . . 342
Préparation et finition de béton . . . 343
Prévention des incendies (chem. 2) . . . 344
Réfrigération . . . 345
Réparation d'appareils au gaz naturel . . . 346
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction . . . 347
Collégial :
Arpentage foncier . . . 348
Bâtiment et structure . . . 349
Construction de bâtiments . . . 350
Dessin d'architecture . . . 351
Estimation . . . 352
Évaluation immobilière . . . 353
Géotechnique et matériaux . . . 354
Gestion de l'énergie . . . 355
Inspection et contrôle en génie civil . . . 356
Inspection municipale . . . 357
Prévention des incendies . . . 358
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation . . . 359
Scaphandrier . . . 360
Scaphandrier-inspecteur . . . 361
Structure . . . 362
Supervision de travaux en rénovation de bâtiments . . . 363
Techniques de management en sécurité incendie . . . 364
Technologie de l'architecture . . . 365
Technologie de l'architecture . . . 367
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière . . . 369
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière . . . 371
Technologie de la cartographie . . . 372
Technologie de la géodésie . . . 374
Technologie de la géodésie . . . 376
Technologie de la mécanique du bâtiment . . . 377
Technologie de la mécanique du bâtiment . . . 379
Technologie du génie civil . . . 381
Technologie du génie civil . . . 383
Travaux routiers et municipaux . . . 384

SECTEUR 8 : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE . . . 385

Liste des programmes . . . 385

Organigramme des programmes . . . 386

Secondaire :
Conservation de la faune . . . 388
Collégial :
Aménagement cynégétique et halieutique . . . 390
Aménagement de la faune . . . 391
Aménagement de la faune . . . 392
Aménagement de la faune . . . 393

Éducation à la conservation de l'environnement . . . 394
Gestion intégrée du territoire : conservation et protection . . . 395
Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques . . . 396
Gestion intégrée du territoire : ressources forestières . . . 397
Inspecteur en hygiène publique . . . 398
Inspecteur municipal de l'environnement . . . 399
Inspecteur régional de l'environnement . . . 400
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique . . . 401
Techniques d'aménagement du territoire . . . 403
Techniques d'écologie appliquée . . . 405
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie . . . 407
Techniques du milieu naturel . . . 408

SECTEUR 9 : ÉLECTROTECHNIQUE . . . 413

Liste des programmes . . . 413

Organigramme des programmes . . . 416

Secondaire :
Électricité d'entretien . . . 420
Électricité de construction (chem. 2) . . . 421
Électromécanique de machines distributrices . . . 422
Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) . . . 423
Estimation en électricité . . . 425
Installation et réparation d'équipement de télécommunication . . . 426
Montage de lignes électriques . . . 427
Réparation d'appareils électroménagers . . . 428
Réparation d'appareils périphériques audio-vidéo . . . 429
Réparation de micro-ordinateurs . . . 430
Réparation et dépannage de systèmes de sécurité . . . 431
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques . . . 432
Techniques d'entretien d'équipement de bureau . . . 434
Collégial :
Actualisation en électronique numérique . . . 435
Audiovisuel . . . 436
Automatique et robotique . . . 437
Automatique et robotique . . . 438
Avionique . . . 439
Électrodynamique . . . 441
Électrodynamique, commande et régulation . . . 443
Électronique . . . 444
Électronique . . . 446
Électronique, automatismes et robotique industrielle . . . 447
Électronique industrielle . . . 448
Électronique industrielle . . . 449
Électronique industrielle . . . 450
Électrotechnique générale . . . 451
Équipements audiovisuels . . . 452
Équipements audiovisuels . . . 454
Équipements audiovisuels . . . 455
Équipements bio-médicaux . . . 456
Équipements bio-médicaux . . . 457
Installations électriques . . . 458
Instrumentation, automatisation, robotique . . . 459
Instrumentation et automatisation . . . 460
Instrumentation et contrôle . . . 461
Instrumentation et contrôle . . . 463
Instrumentation et contrôle . . . 464
Instruments de bord d'aéronefs . . . 465
Mesure et instrumentation physique . . . 466
Mesure et instrumentation physique . . . 467
Micro-ordinateur général . . . 468
Microprocesseurs . . . 469
Microprocesseurs . . . 470
Microprocesseurs . . . 471
Microprocesseurs . . . 472
Ordinateurs . . . 473
Ordinateurs et instrumentation . . . 474
Planification des installations électriques . . . 475
Planification des installations électriques . . . 476
Systèmes électroniques d'aéronefs . . . 477
Systèmes électroniques d'aéronefs . . . 478
Systèmes ordinés et automatisés . . . 479
Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique) . . . 480
Techniques numériques appliquées aux ordinateurs . . . 481
Technologie de conception électronique . . . 482
Technologie de conception électronique . . . 483
Technologie de l'électronique . . . 485
Technologie de l'électronique industrielle . . . 487
Technologie de réseaux de systèmes ordinés . . . 489
Technologie de systèmes ordinés . . . 490
Technologie de systèmes ordinés . . . 491
Technologie de systèmes ordinés . . . 492
Technologie physique . . . 493
Technologie physique . . . 495
Technologie physique . . . 497
Technologie physique générale . . . 498
Télécommunications . . . 499
Télécommunications . . . 500

Télécommunications . . . 501
Télécommunications . . . 502
Télécommunications et téléphonie . . . 503

SECTEUR 10 : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ . . . 505

Liste des programmes . . . 505

Organigramme des programmes . . . 506

Secondaire : . . . 507
Carrosserie . . . 508
Diesel (injection et contrôles électroniques) . . . 509
Mécanique agricole . . . 510
Mécanique automobile (générale) (chem. 2) . . . 511
Mécanique automobile (spécialité) . . . 512
Mécanique d'engins de chantier . . . 513
Mécanique de bateaux de pêche . . . 514
Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien . . . 515
Mécanique de véhicules lourds routiers . . . 516
Mécanique marine . . . 517
Vente de pièces mécaniques au comptoir . . . 518
Collégial : . . . 520
Entretien d'aéronefs . . . 521
Mécanicien d'entretien d'aéronefs . . . 522
Techniques d'entretien d'aéronefs . . . 523
Techniques d'entretien d'aéronefs (initiation) . . . 524
Techniques d'entretien d'aéronefs (propulseurs) . . . 525
Techniques de génie mécanique de marine . . . 525

SECTEUR 11 : FABRICATION MÉCANIQUE . . . 527

Liste des programmes . . . 529

Organigramme des programmes . . . 530

Secondaire : . . . 531
Conduite de machines industrielles . . . 532
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques . . . 533
Dessin industriel . . . 534
Fabrication de moules . . . 535
Matriçage . . . 536
Mécanique de tôlerie aéronautique . . . 537
Mise en oeuvre de matériaux composites . . . 538
Montage de structures en aérospatiale . . . 539
Montage mécanique en aérospatiale . . . 540
Montage-câblage en aérospatiale . . . 541
Outillage . . . 542
Techniques d'usinage (chem. 2) . . . 543
Usinage sur machines-outils à commande numérique . . . 545
Collégial : . . . 546
Conception assistée par ordinateur, CAO-DAO . . . 547
Construction aéronautique . . . 548
Construction aéronautique . . . 549
Dessin de conception mécanique . . . 550
Fabrication en matériaux composites . . . 551
Fabrication mécanique . . . 552
Fabrication mécanique . . . 553
Formation générale en techniques de génie mécanique . . . 554
Outillage . . . 555
Production automatisée . . . 556
Programmation en commande numérique . . . 557
Programmation en commande numérique . . . 559
Rédaction technique en aéronautique . . . 560
Robotique . . . 562
Techniques d'architecture navale . . . 564
Techniques d'entretien d'aéronefs (structures) . . . 566
Techniques de génie mécanique . . . 567
Techniques de transformation des matériaux composites . . . 569
Techniques de transformation des matières plastiques . . . 571
Techniques du génie industriel . . . 571
Technologie du génie industriel . . . 572
Transformation des matériaux composites . . . 574

SECTEUR 12 : FORESTERIE ET PAPIER . . . 575

Liste des programmes . . . 576

Organigramme des programmes . . . 577

Secondaire : . . . 578
Abattage et façonnage des bois . . . 579
Affûtage . . . 580
Aménagement de la forêt . . . 581
Classement des bois débités . . . 582
Pâtes et papiers (opération) (chem. 2) . . . 584
Récolte de la matière ligneuse . . . 585
Sciage et classage . . . 586
Sylviculture (chem. 2)
Collégial :
Actualisation en technologie forestière
Administration et mesure
Amélioration des pratiques en technologie forestière
Aménagement forestier

Aménagement forestier . . . 588
Aménagement forestier . . . 589
Application des techniques d'aménagement forestier . . . 590
Exploitation et gestion forestière . . . 591
Exploitation forestière . . . 592
Exploitation forestière . . . 594
Exploitation forestière . . . 595
Formation générale en techniques papetières . . . 596
Initiation à la technologie forestière . . . 597
Initiation aux techniques forestières . . . 598
Techniques forestières : administration et aménagement . . . 599
Techniques papetières . . . 600
Technologie forestière . . . 601
Transformation des produits forestiers . . . 603

SECTEUR 13 : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION . . . 605

Liste des programmes . . . 605

Organigramme des programmes . . . 607

Secondaire :
Impression et finition . . . 609
Préparation à l'impression . . . 610
Reprographie et façonnage . . . 612
Collégial :
Animation radiophonique . . . 613
Art et technologie des média . . . 614
Estimation en imprimerie . . . 617
Gestion des documents administratifs . . . 618
Impression . . . 619
Impression offset . . . 620
Infographie en cinéma et télévision . . . 621
Infographie en édition et imprimerie . . . 622
Information radiophonique . . . 623
Intervention en communications dans les organisations . . . 624
Langue et culture hispaniques . . . 625
Micro-édition . . . 626
Montage photolithographique . . . 627
Montage vidéo de base . . . 628
Montage vidéo de pointe . . . 629
Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone . . . 630
Photolithographie . . . 631
Photomécanique . . . 632
Reliure industrielle . . . 633
Techniques de gestion de l'imprimerie . . . 634
Techniques de l'impression . . . 636
Techniques de la documentation . . . 637
Techniques de la documentation . . . 638
Techniques de la typographie . . . 639
Techniques de médiatique . . . 641
Techniques de muséologie . . . 642
Techniques du montage photolithographique . . . 643
Techniques du traitement de l'image . . . 644
Techniques muséologiques . . . 646
Traitement de l'image . . . 647
Typographie . . . 648
Typographie . . . 649

SECTEUR 14 : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN . . . 651

Liste des programmes . . . 651

Organigramme des programmes . . . 652

Secondaire :
Horlogerie-bijouterie . . . 653
Horlogerie électronique . . . 654
Horlogerie-rhabillage . . . 655
Mécanique d'entretien en commandes industrielles . . . 656
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel . . . 657
Mécanique de machines à coudre industrielles . . . 658
Mécanique industrielle (chem. 2) . . . 659
Réparation d'armes à feu . . . 661
Serrurerie : installation et entretien . . . 662
Collégial :
Hydraulique, pneumatique et automatismes . . . 663
Hydraulique, pneumatique et mécanismes industriels . . . 664
Techniques d'analyse d'entretien . . . 665

SECTEUR 15 : MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER . . . 667

Liste des programmes . . . 667

Organigramme des programmes . . . 668

Secondaire :
Conduite d'engins de chantier . . . 669
Conduite de grues . . . 670
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière . . . 671
Extraction de minerai . . . 672
Forage et dynamitage . . . 673
Opération de forage au diamant — surface . . . 674
Opération des équipements de traitement de minerai . . . 675

Collégial : 676
Exploitation 678
Exploitation de gisements 679
Géologie appliquée 681
Minéralurgie 683
Transformation des substances minérales 685

SECTEUR 16 : MÉTALLURGIE 685

Liste des programmes 686

Organigramme des programmes

Secondaire : 687
Assemblage de structures métalliques 688
Ferblanterie-tôlerie 689
Moulage-fondage 690
Serrurerie et menuiserie des métaux 691
Soudage-assemblage 692
Soudage général 693
Soudage sur tuyaux 694
Collégial :
Contrôle de la qualité 696
Contrôle de la qualité 697
Essais non destructifs 698
Métallurgie générale 699
Procédés métallurgiques 701
Procédés métallurgiques 702
Soudage 704
Soudage 705

SECTEUR 17 : TRANSPORT 705

Liste des programmes 706

Organigramme des programmes

Secondaire : 708
Conduite de camions 709
Information aérienne 710
Collégial :
Enseignement pratique (motocyclette) 711
Enseignement pratique (véhicule de promenade) 712
Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette) 713
Logistique du transport continental 714
Navigation 716
Pilotage d'aéronefs 718
Pilotage d'aéronefs 720
Radiocommunication maritime 721
Techniques administratives (option : transport) 723
Transport 724
Transport 725

SECTEUR 18 : TEXTILE 725

Liste des programmes 726

Organigramme des programmes

Secondaire : 727
Conception et techniques vestimentaires 729
Confection et retouche de vêtements 730
Confection industrielle de vêtements haut de gamme 731
Cordonnerie 732
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins 733
Coupe et confection du cuir 734
Nettoyage à sec et entretien de vêtements 735
Réparation et retouche de vêtements 736
Collégial :
Commercialisation de la mode 738
Commercialisation de la mode 739
Design de mode 741
Design de mode 743
Dessin de la mode 744
Fabrication 745
Fabrication 746
Finition 747
Finition 748
Gestion de la production du vêtement 750
Industrie de la mode 751
Mise en marché de la mode 752
Production de la mode 753

SECTEUR 19 : SANTÉ 753

Liste des programmes 755

Organigramme des programmes

Secondaire : 758
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé 759
Assistance aux personnes à domicile 760
Assistance dentaire 761
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile 762
Assistance technique en pharmacie 763
Santé, assistance et soins infirmiers

Collégial :
Actualisation en techniques de laboratoire médical . . . 764
Actualisation professionnelle en soins infirmiers . . . 765
Appareillage de radiodiagnostic . . . 766
Archives médicales . . . 767
Audioprothèse . . . 768
Biochimie . . . 769
Cytotechnologie . . . 770
Électrophysiologie médicale . . . 771
Gérontologie . . . 772
Gérontologie . . . 773
Hématologie . . . 774
Histotechnologie . . . 775
Imagerie radio-ultrasonore . . . 776
Immunologie . . . 777
Intégration à la profession infirmière au Québec . . . 778
Mécanique d'orthèses du pied . . . 779
Mécanique d'orthèses et de prothèses orthopédiques . . . 780
Microbiologie . . . 781
Perfectionnement en salle d'opération . . . 782
Pharmacovigilance en soins infirmiers . . . 783
Santé mentale et soins infirmiers psychiatriques . . . 784
Soins infirmiers . . . 785
Soins infirmiers . . . 786
Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires . . . 787
Soins infirmiers en gérontologie et en gériatrie . . . 788
Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie . . . 789
Soins infirmiers en urgence . . . 790
Techniques ambulancières . . . 791
Techniques d'acupuncture . . . 792
Techniques d'électrophysiologie médicale . . . 793
Techniques d'hygiène dentaire . . . 794
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie . . . 795
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie . . . 796
Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques . . . 797
Techniques d'orthèses visuelles . . . 798
Techniques de denturologie . . . 799
Techniques de diététique . . . 800
Techniques de médecine nucléaire . . . 801
Techniques de radiodiagnostic . . . 802
Techniques de radiothérapie . . . 803
Techniques de réadaptation . . . 804
Techniques de thanatologie . . . 805
Techniques de thanatologie . . . 806
Techniques dentaires . . . 807
Technologie de laboratoire médical . . . 808

SECTEUR 20 : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES . . . 811

Liste des programmes . . . 811

Organigramme des programmes . . . 813

Collégial :
Activités de plein air . . . 816
Animation . . . 817
Coopérant - Volontaire . . . 818
Coopération - Missionnaire . . . 819
Droit privé . . . 820
Enquête . . . 821
Initiation aux techniques correctionnelles . . . 822
Initiation aux techniques policières . . . 824
Interprétation interculturelle . . . 825
Intervention auprès de la personne incarcérée . . . 826
Intervention sociale en milieu autochtone . . . 827
Introduction aux techniques d'intervention pastorale . . . 829
Introduction aux techniques juridiques . . . 830
Organisation communautaire . . . 831
Patrouille . . . 832
Police et relations communautaires . . . 833
Procédure civile . . . 834
Relation d'aide . . . 835
Sûreté industrielle et commerciale . . . 836
Technicien du loisir sportif . . . 837
Techniques d'accueil . . . 838
Techniques d'éducation en services de garde . . . 839
Techniques d'éducation en services de garde . . . 840
Techniques d'éducation en services de garde . . . 841
Techniques d'éducation familiale . . . 842
Techniques d'éducation spécialisée . . . 843
Techniques d'éducation spécialisée . . . 844
Techniques d'intervention en délinquance . . . 845
Techniques d'intervention en délinquance . . . 846
Techniques d'intervention en loisir . . . 847
Techniques d'intervention pastorale . . . 849
Techniques de prévention . . . 850
Techniques de recherche, enquête et sondage . . . 851
Techniques de travail social . . . 852
Techniques de travail social . . . 854
Techniques juridiques . . . 855

Techniques juridiques 857
Techniques policières 858
Techniques policières 860

SECTEUR 21 : SOINS ESTHÉTIQUES 861

Liste des programmes 861

Organigramme des programmes 862

Secondaire :
Coiffure (chem. 2) 863
Coiffure spécialisée 864
Épilation à l'électricité 865
Esthétique 866

Annexe I Régimes pédagogiques applicables à la formation professionnelle 867

Annexe II Régimes pédagogiques applicables à la formation technique 881

Index des programmes par sanctions 895

Index des programmes par ordre alphabétique 907

LEXIQUE

AEC	Attestation d'études collégiales
AREF	Répertoire informatisé de données pour les services d'accueil et de référence
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions Elle sert de référence à l'identification des fonctions de travail correspondant aux programmes de formation.
CEC	Certificat d'études collégiales À compter du 15 août 1994, les programmes de la filière CEC seront sanctionnés par une AEC.
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CEP	Certificat d'études professionnelles La filière CEP est disparue depuis le 1er juillet 1993.
CNP	Classification nationale des professions. Elle remplacera bientôt la CCDP.
CUISEP	Classification unique en information scolaire et professionnelle Ex. : Comptabilité informatisée et finance 311-750.SP
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DGFPT	Direction générale de la formation professionnelle et technique
DPEC	Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial À compter du 15 août 1994, les programmes de la filière DPEC seront sanctionnés par une AEC.
GIPEX	Groupe interministériel des programmes et examens
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
REPÈRES	Répertoire informatisé de données en information scolaire et professionnelle

Tableau 1

LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC

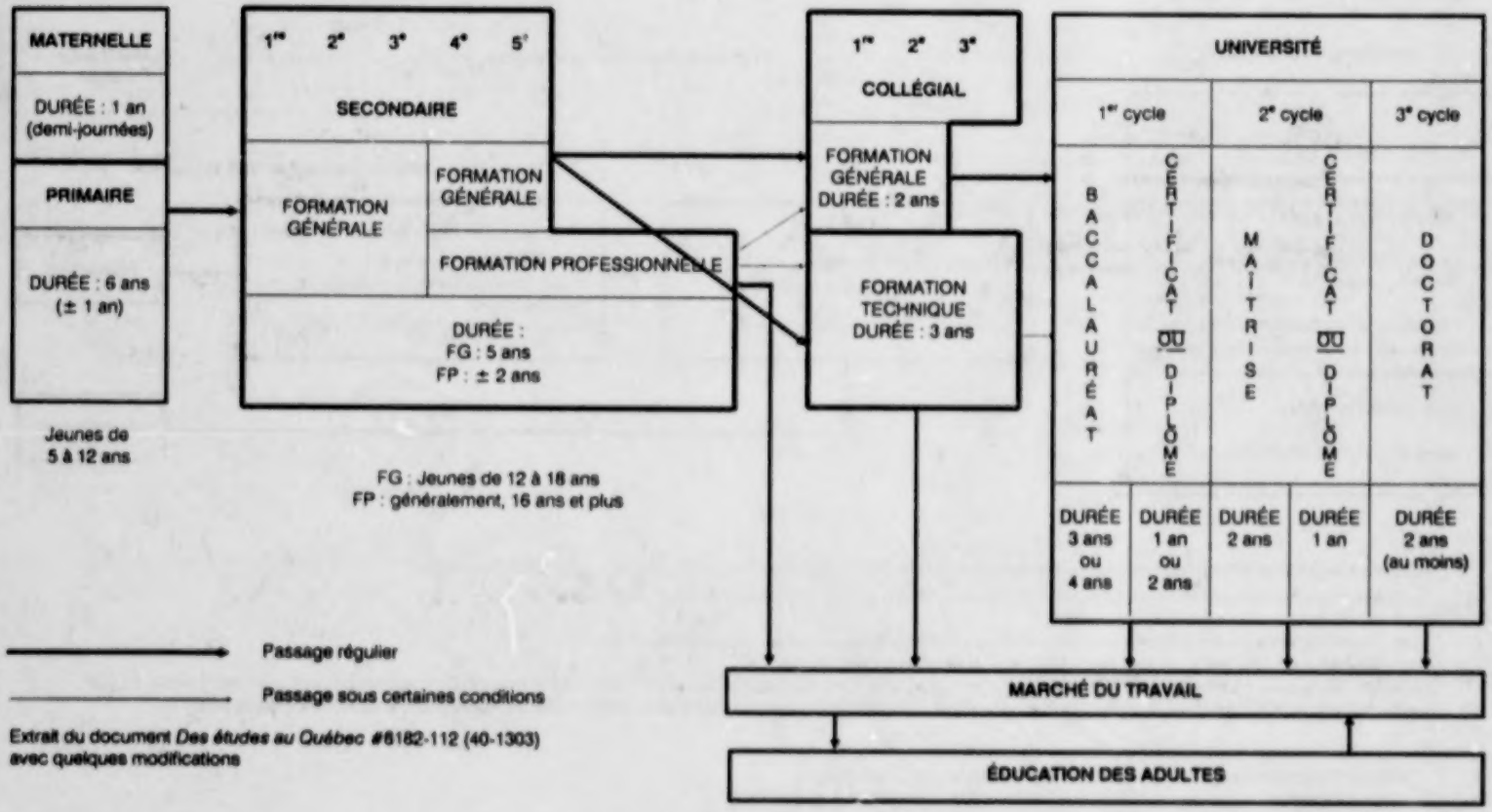

Extrait du document *Des études au Québec* #6182-112 (40-1303) avec quelques modifications

Tableau 2

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

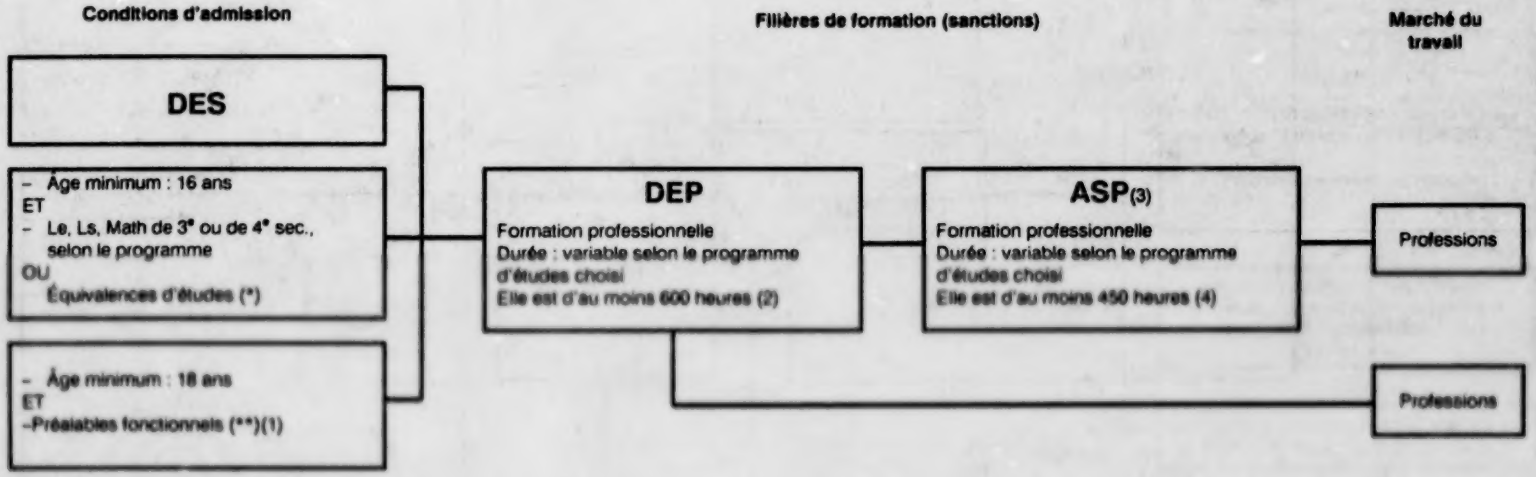

(*) Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi sur l'instruction publique (voir Annexe I).

(**) Préalables fonctionnels prescrits conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique (voir Annexe I).

(1) Les préalables fonctionnels comprennent des préalables spécifiques et un test de développement général.
(2) Actuellement, la durée des programmes du DEP varie entre 600 et 1 800 heures.
(3) Des apprentissages équivalents au DEP exigé et reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi sur l'instruction publique peuvent permettre l'accès à l'ASP.
(4) Actuellement, la durée des programmes de l'ASP varie entre 450 et 900 heures, exception faite de l'ASP 5056 - *Lancement d'une entreprise* (330 heures).

Le :	Langue d'enseignement	DES :	Diplôme d'études secondaires
LS :	Langue seconde	DEP :	Diplôme d'études professionnelles
Math :	Mathématique	ASP :	Attestation de spécialisation professionnelle

Tableau 3

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL
(selon le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*, 1984)

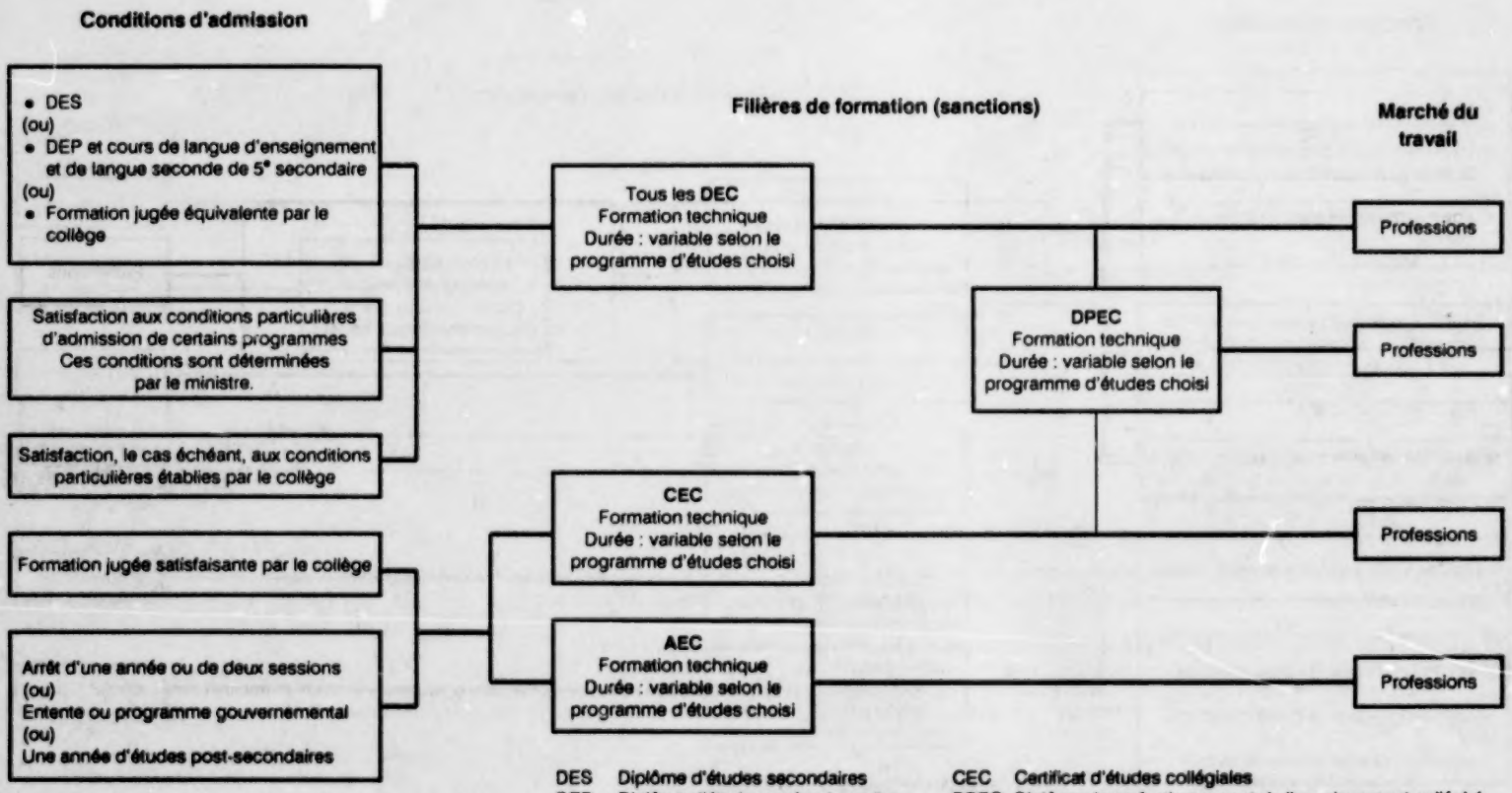

DES Diplôme d'études secondaires
DEP Diplôme d'études professionnelles
DEC Diplôme d'études collégiales
CEC Certificat d'études collégiales
DPEC Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial
AEC Attestation d'études collégiales

Tableau 4

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL
(selon le *Règlement sur le régime des études collégiales*, 1993)

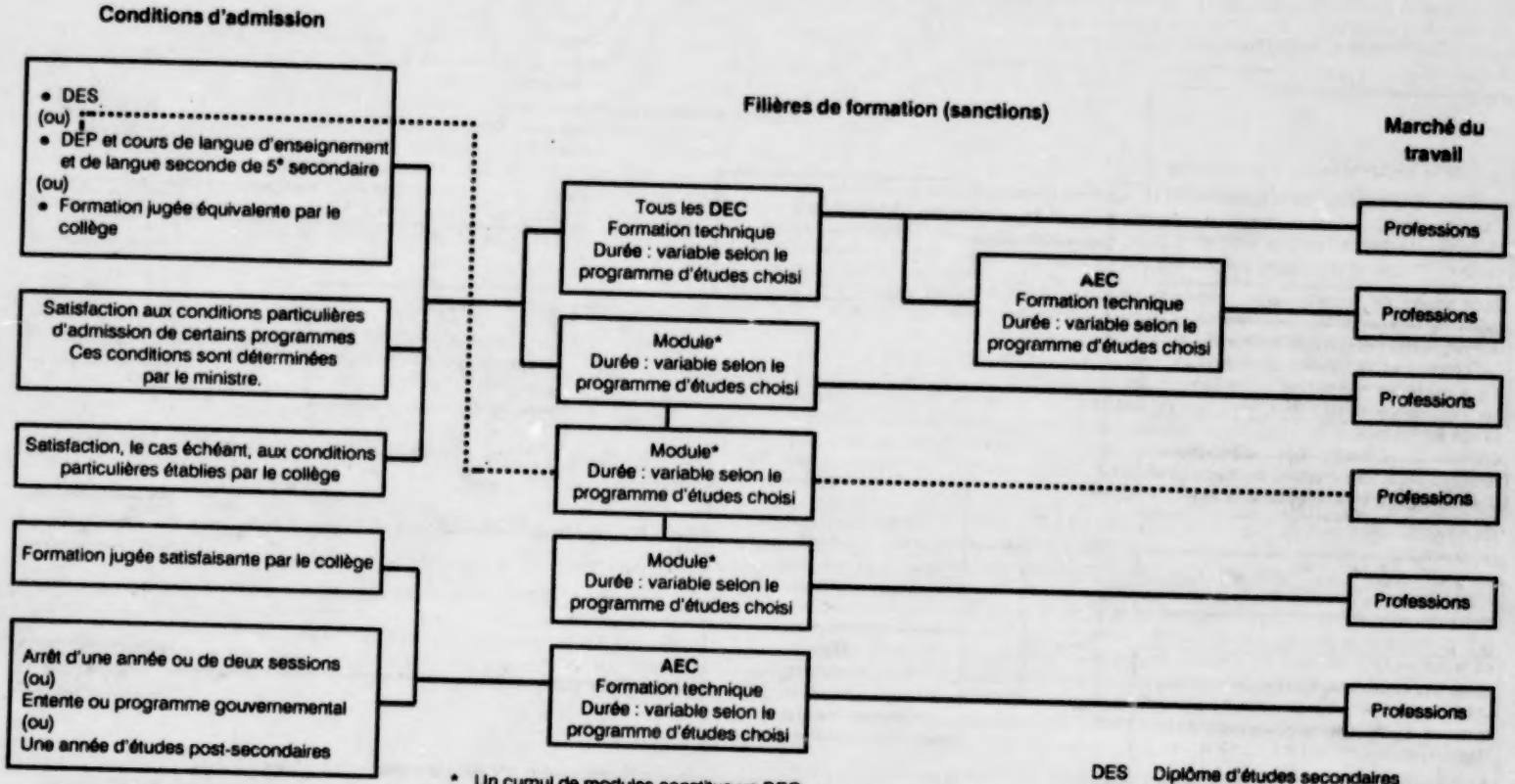

* Un cumul de modules constitue un DEC.
Le nombre de modules constituant un DEC n'est cependant pas nécessairement de trois.

DES Diplôme d'études secondaires
DEP Diplôme d'études professionnelles
DEC Diplôme d'études collégiales
AEC Attestation d'études collégiales

INTRODUCTION

Le *Guide des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial, 1994-1995* est une mise à jour de l'édition 1993-1994 de ce document. Ce guide est une production de la Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation. Il vise à fournir aux intervenantes et aux intervenants du milieu scolaire ainsi qu'à la population une information solide et complète de ce que le système d'enseignement offre en formation professionnelle et technique dans ces deux ordres d'enseignement.

Structure du guide

Précédés d'un lexique, de la présentation du système d'enseignement au Québec, du cadre d'organisation de la formation professionnelle et de la formation technique, les 634 programmes de l'édition 1994-1995 de ce guide sont regroupés et présentés par secteurs d'appartenance, quel que soit leur ordre d'enseignement.

Cette année, un nouveau regroupement des programmes est institué. Auparavant, la façon de regrouper les programmes de formation professionnelle du secondaire et technique du collégial était différente. Les uns étaient regroupés par secteurs, les autres par champs et par familles ou disciplines. Lors de la conception de ce guide harmonisé il y a quelques années, le regroupement des programmes s'est fait sur la base des secteurs du secondaire et des champs du collégial (secteur adulte). Suite à la récente fusion administrative de la formation professionnelle et technique du MEQ, un référentiel commun de regroupement des programmes devenait primordial afin de procéder à la mise en place des modes de fonctionnement et des procédés de travail requis par l'harmonisation et la rationalisation des programmes.

Ce nouveau regroupement, appelé «secteurs de formation», a été établi selon des motifs propres à la formation et suite à l'application de critères liés aux affinités des compétences entre les programmes. À l'échelle du présent document, les principales modifications apportées par ce nouveau regroupement sont les suivantes : il y a maintenant 21 secteurs de formation au lieu de 23 antérieurement; certains secteurs de formation restent inchangés, plusieurs sont touchés par des changements mineurs, quelques-uns sont modifiés de façon importante. Ainsi, il y a fusion des secteurs Agriculture et Pêche; il y a division entre Arts et Communication, Documentation, entre Chimie, Biologie et Environnement, entre Santé et Services sociaux; il y a une réorganisation importante de Travaux de génie et mines; il y a élimination des secteurs Imprimerie, Dessin technique, Protection civile et Mécanique du bâtiment qui sont intégrés à des ensembles plus vastes.

À l'intérieur de chacun de ces 21 nouveaux secteurs de formation apparaissent d'abord, par ordre alphabétique, les programmes du secondaire et ensuite ceux du collégial. Un organigramme des programmes, établi par sanctions, permet aussi d'identifier rapidement certaines séquences d'apprentissage possibles dans un domaine de formation donné, à l'intérieur d'un ordre d'enseignement ou entre les deux ordres. Cet organigramme est construit à partir des conditions d'admission particulières aux programmes.

Deux annexes et deux index complètent le guide. La première annexe présente trois documents, soit des extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* portant sur la formation professionnelle pour les jeunes, le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle* et un tableau comparatif des services éducatifs offerts selon le statut (jeune ou adulte) dans le cadre de ces deux régimes pédagogiques. La deuxième annexe reproduit aussi trois documents, c'est-à-dire le nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales*, la *Décision du ministre de l'Éducation concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales* et l'ancien *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Quant aux deux index, le premier reproduit les programmes par sanctions alors que le second les liste selon un ordre alphabétique général.

Présentation des programmes

Chacun des 634 programmes de ce guide est présenté sous forme d'une fiche de renseignements qui contient les données suivantes.

Titre

Le nom du programme (entre parenthèses, mention d'appartenance au secondaire ou au collégial).

Statut

Ancien programme, programme en révision, nouveau programme, etc.

Pour le secondaire, cette information provient des responsables de programmes et elle est exhaustive. Elle signifie qu'un programme est élaboré selon le nouveau cadre d'élaboration des programmes ou non. Pour le collégial, cette information est souvent manquante. La terminologie utilisée peut aussi avoir une signification différente au secondaire et au collégial.

Identification

Pour le secondaire et le collégial, le numéro du programme. Au secondaire, ce numéro est en fait le code Sésame du programme. L'utilisation au secondaire du sigle Simca pour identifier les programmes aux adultes a été abandonnée.

Classification

Le code Cuisep pour le secondaire et le collégial.

Durée de la formation

Pour le secondaire, cela comprend le nombre total d'heures de formation professionnelle du programme; cette durée exclut le travail personnel de l'élève. Pour le collégial, la durée de formation spécialisée comprend le nombre d'heures d'activités supervisées par l'enseignante ou l'enseignant, c'est-à-dire les activités à caractère théorique et les travaux pratiques, laboratoires et stages. Cette durée exclut donc aussi les heures de travail personnel requis de l'élève.

La durée de formation spécialisée est celle des cours de concentration et de spécialisation (DEC, CEC, DPEC et AEC). Dans le cas des DEC, la durée totale est également mentionnée et comprend la durée de la formation spécialisée de même que celle des cours obligatoires et celle des cours complémentaires inhérents à ce diplôme.

Sanction des études

La filière de formation ou la sanction d'études correspondant au programme.

Pour les programmes techniques, il est à noter que lors de l'application à la session d'automne 1994 de l'article 16 du nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales* (voir Annexe II, document 1), les programmes contenus dans ce guide et sanctionnés par un certificat d'études collégiales (CEC) ou par un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) demeurent en vigueur et leur codification reste la même jusqu'à ce que le Ministre en décide autrement.

Les étudiantes et les étudiants inscrits dans un de ces programmes avant la session d'automne 1994 obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, un CEC ou un DPEC émis par le Ministre.

À partir du début de la session d'automne 1994, les étudiantes et les étudiants qui s'inscriront dans un de ces programmes obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, une attestation d'études collégiales (AEC) émise par l'établissement.

Secteur de formation

Le secteur d'appartenance du programme.

Objectifs

Comportements attendus au sortir de la formation.

Conditions d'admission

Critères d'admissibilité.

Contenu du programme

Liste des cours (modules) selon leur appellation, leur identification et la durée de formation en heures.

Du nombre d'heures de formation indiqué dans les publications du collégial, nous avons exclu le travail personnel de l'élève. Pour des fins de comparaison avec la durée de formation des programmes du secondaire, nous avons également effectué le calcul en heures plutôt qu'en unités puisque une unité au secondaire équivaut à 15 heures alors qu'une unité au collégial correspond à 45 heures.

Perspectives professionnelles

Métiers ou professions accessibles au sortir de la formation.

Pour le secondaire, l'information provient de l'ancien *Guide des études professionnelles au secondaire*, des responsables de programmes et du système informatisé Repères. Pour le collégial, l'information provient des systèmes informatisés Repères et AREF et des responsables de programmes.

Ces métiers ou professions sont généralement identifiés par un code CCDP. Toutefois, dans certains cas, l'astérisque code Repères à côté d'une fonction de travail indique que celle-ci a été créée ou modifiée dans le système Repères; dans d'autres cas, la mention «contexte québécois» identifie des fonctions de travail fournies par les responsables de programmes.

Les perspectives professionnelles indiquées à la fin de chaque fiche ne sont pas nécessairement exhaustives (particulièrement pour les AEC); elle sont le fruit de l'information disponible à ce jour pour ce programme. Elles n'ont pas fait non plus l'objet d'une sélection particulière.

Une mise à jour systématique des perspectives professionnelles est toutefois imminente. Elle s'effectuera selon la nouvelle Classification nationale des professions (CNP).

Note

Certains programmes du secondaire sont offerts en langue anglaise. Leur titre est alors traduit et ils possèdent un numéro d'identification particulier. Cette information apparaît dans le guide dans une note à la fin de la fiche du programme français correspondant.

* * *

Les commentaires et les suggestions des utilisatrices ou des utilisateurs de ce guide sont appréciés et fort utiles pour en améliorer le contenu et la présentation. Dans la perspective d'une prochaine mise à jour, vos commentaires et vos suggestions demeurent les bienvenus.

N.B. : Le MEQ publie également le *Répertoire des programmes et des établissements de formation professionnelle et technique au secondaire et au collégial, 1994-1995*. Ce document est complémentaire au présent guide. Il fait le lien entre les programmes offerts et les lieux où ils sont enseignés. Il présente, pour chaque région administrative, un tableau des programmes offerts au secondaire et au collégial et les coordonnées des établissements d'enseignement.

Le MEQ publie aussi les *Cahiers de l'enseignement collégial* qui contiennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement de cet ordre d'enseignement.

SECTEUR 1 : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5138	Comptabilité	DEP	1 350	– –	13
1033	Comptabilité informatisée et finance	ASP	450	– –	14
5053	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	ASP	450	– –	15
5008	Informatique (exploitation de matériel)	DEP	900	– –	16
5056	Lancement d'une entreprise	ASP	330	– –	17
5054	Représentation	ASP	450	– –	18
5137	Secrétariat	DEP	1 350	– –	19
5038	Secrétariat bilingue	ASP	450	– –	20
1460	Secrétariat bureautisé	ASP	450	– –	21
1048	Secrétariat juridique	ASP	450	– –	22
1047	Secrétariat médical	ASP	450	– –	23
1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	DEP	900	– –	24
5089	Travail administratif en milieu inuit	DEP	1 755	– –	25
5037	Vente	DEP	900	– –	26
900.62	Actualisation en bureautique	AEC	585	– –	27
901.88	Administration en milieu autochtone				
	(bloc : gestion de projet ou de programmes communautaires)	AEC	960	– –	28
	(bloc : gestion d'une petite entreprise)	AEC	975	– –	28
	(bloc : gestion d'une bande ou d'un organisme)	AEC	960	– –	28
	(bloc : gestion du développement économique dans les communautés)	AEC	960	– –	28
413.01	Administration et coopération	DEC	1 475	2 135	30
413.51	Administration et coopération	CEC	1 185	– –	32
901.48	Administration fiduciaire	AEC	1 290	– –	33

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	TOTALE	PAGE
902.13	Assurance de dommages	AEC	900	– –	34
	(bloc A : agentes et agents ou courtiers)	AEC	810	– –	34
	(bloc B : souscriptrices ou souscripteurs)	AEC	885	– –	34
	(bloc C : expertes ou experts en sinistre)	CEC	1 245	– –	35
410.65	Assurance-vie	AEC	375	– –	36
410.45	Assurance-vie	AEC	855	– –	37
900.02	Bureautique et comptabilité	AEC	450	– –	38
901.38	Commerce de biens immobiliers	CEC	1 095	– –	39
410.59	Commerce de détail	AEC	795	– –	40
900.53	Commerce de détail	AEC	1 035	– –	41
901.78	Conseil en services financiers pour les particuliers	AEC	615	– –	42
900.70	Conseiller-ère en services financiers	AEC	465	– –	43
901.39	Conseils financiers	AEC	375	– –	44
901.79	Démarrage d'entreprises	AEC	420	– –	45
901.72	Finance	CEC	1 335	– –	46
410.64	Fiscalité	AEC	465	– –	47
900.91	Gestion : micro-informatique appliquée	AEC	480	– –	48
900.90	Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités	AEC	390	– –	49
901.10	Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue	AEC	900	– –	50
900.73	Gestion d'immeubles	AEC	420	– –	51
901.40	Gestion d'une équipe d'employés et d'employées	AEC	525	– –	52
901.42	Gestion de commerce de détail en alimentation	AEC	435	– –	53
900.98	Gestion de la construction résidentielle	AEC	405	– –	54
410.32	Gestion de personnel	AEC	720	– –	55
901.27	Gestion des approvisionnements	AEC	435	– –	56
901.50	Gestion des services d'entretien	AEC	540	– –	57
901.02	Gestion du crédit à la consommation	CEC	1 305	– –	58
410.53	Gestion financière informatisée	CEC	1 275	– –	59
410.54	Gestion industrielle				
901.87	Gestion intégrale de la qualité	AEC	450	– –	60
	(bloc A : formation initiale)	AEC	735	– –	60
	(bloc B : formation avancée)	AEC	525	– –	62
901.73	Initiation à l'administration				

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
410.91	Initiation à la gestion industrielle	AEC	405	– –	63
410.51	Marketing	CEC	1 335	– –	64
900.12	Marketing	AEC	465	– –	66
901.92	Marketing	AEC	525	– –	67
900.88	Marketing : exportation	AEC	570	– –	68
900.83	Marketing : représentation	AEC	465	– –	69
410.52	Personnel	CEC	1 335	– –	70
420.52	Programmeur-programmeuse analyste	CEC	1 770	– –	71
901.09	Services financiers	AEC	480	– –	73
410.66	Techniques administratives	CEC	1 320	– –	74
410.12	Techniques administratives (option : assurance)	DEC	1 605	2 265	75
410.12	Techniques administratives (option : finance)	DEC	1 485	2 145	77
410.12	Techniques administratives (option : gestion)	DEC	2 010	2 670	79
410.12	Techniques administratives (option : gestion industrielle)	DEC	1 605	2 265	81
410.12	Techniques administratives (option : marketing)	DEC	1 470	2 130	83
410.12	Techniques administratives (option : personnel)	DEC	1 485	2 145	85
410.12	Techniques administratives : supervision	AEC	420	– –	87
900.55	Techniques bureautiques	CEC	1 335	– –	88
412.62	Techniques de bureau	DEC	1 725	2 385	89
412.02	Techniques de commerce international	AEC	525	– –	91
900.47	Techniques de gestion de la récupération	AEC	540	– –	92
415.40	Techniques de gestion des entreprises culturelles	AEC	495	– –	93
901.97	Techniques de gestion des organisations de services	AEC	690	– –	94
901.29	Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion)	DEC	1 770	2 430	95
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle)	DEC	1 875	2 535	97
420.01	Techniques de micro-informatique	AEC	1 035	– –	99
901.91	Techniques de vente et marketing	AEC	825	– –	100
902.21					

SECTEUR 1 :

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Comptabilité #5138 – DEP – 1 350 h
- Informatique (exploitation de matériel) #5008 – DEP – 900 h
- Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) #1093 – DEP – 900 h
- Travail administratif en milieu inuit #5089 – DEP – 1 755 h
- Vente #5037 – DEP – 900 h
- Secrétariat #5137 – DEP – 1 350 h

ASP

- Comptabilité informatisée et finance #1033 – ASP – 450 h
- Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction #5053 – ASP – 450 h
- Lancement d'une entreprise #5056 – ASP – 330 h
- Représentation #5054 – ASP – 450 h
- Secrétariat bilingue #5038 – ASP – 450 h
- Secrétariat bureautisé #1460 – ASP – 450 h
- Secrétariat juridique #1048 – ASP – 450 h
- Secrétariat médical #1047 – ASP – 450 h

DEC - CEC

- Administration et coopération #413.01 – DEC – 1 475 h, 2 135 h
- Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion) #420.01 – DEC – 1 770 h, 2 430 h
- Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle) #420.01 – DEC – 1 875 h, 2 535 h
- Techniques administratives (option : assurance) #410.12 – DEC – 1 605 h, 2 265 h
- Techniques administratives (option : finance) #410.12 – DEC – 1 485 h, 2 145 h
- Techniques administratives (option : gestion) #410.12 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Techniques administratives (option : gestion industrielle) #410.12 – DEC – 1 605 h, 2 265 h
- Techniques administratives (option : marketing) #410.12 – DEC – 1 470 h, 2 130 h
- Techniques administratives (option : personnel) #410.12 – DEC – 1 485 h, 2 145 h

DPEC

AEC

- Actualisation en bureautique #900.62 – AEC – 585 h
- Administration en milieu autochtone (Bloc : gestion de projet ou de programmes communautaires) #901.88 – AEC – 960 h
- Administration en milieu autochtone (Bloc : gestion d'une petite entreprise) #901.88 – AEC – 975 h
- Administration en milieu autochtone (Bloc : gestion d'une bande ou d'un organisme) #901.88 – AEC – 960 h
- Administration en milieu autochtone (Bloc : gestion du développement économique dans les communautés) #901.88 – AEC – 960 h
- Administration fiduciaire #901.48 – AEC – 1 290 h
- Assurance de dommages (Bloc A : agentes et agents ou courtiers) #902.13 – AEC – 900 h
- Assurance de dommages (Bloc B : souscriptrices ou souscripteurs) #902.13 – AEC – 810 h

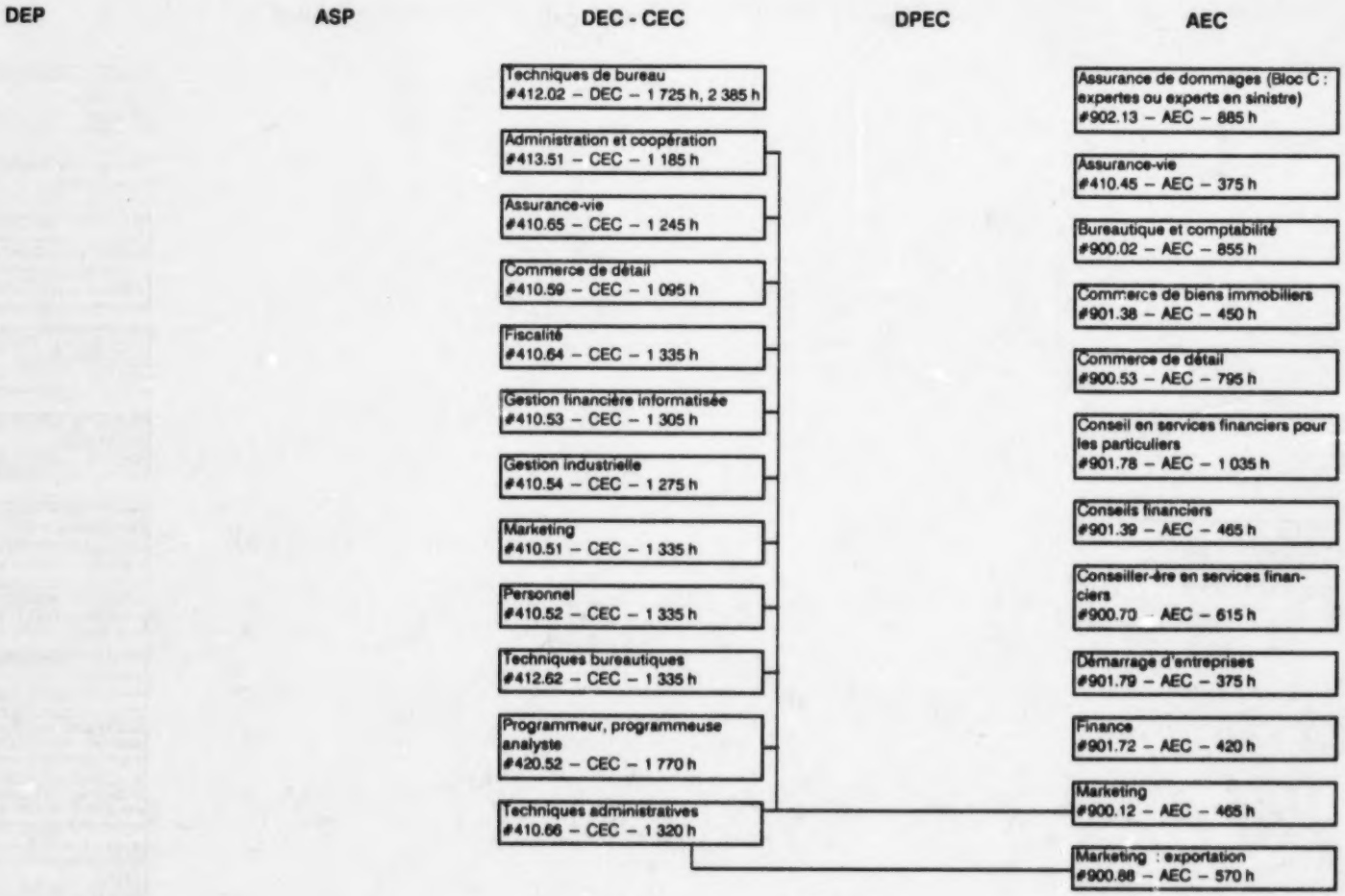
DEP
ASP
DEC - CEC
DPEC
AEC
Techniques de bureau
#412.02 – DEC – 1 725 h, 2 385 h
Administration et coopération
#413.51 – CEC – 1 185 h
Assurance-vie
#410.65 – CEC – 1 245 h
Commerce de détail
#410.59 – CEC – 1 095 h
Fiscalité
#410.64 – CEC – 1 335 h
Gestion financière informatisée
#410.53 – CEC – 1 305 h
Gestion industrielle
#410.54 – CEC – 1 275 h
Marketing
#410.51 – CEC – 1 335 h
Personnel
#410.52 – CEC – 1 335 h
Techniques bureautiques
#412.62 – CEC – 1 335 h
Programmeur, programmeuse analyste
#420.52 – CEC – 1 770 h
Techniques administratives
#410.66 – CEC – 1 320 h
Assurance de dommages (Bloc C : expertes ou experts en sinistre)
#902.13 – AEC – 885 h
Assurance-vie
#410.45 – AEC – 375 h
Bureautique et comptabilité
#900.02 – AEC – 855 h
Commerce de biens immobiliers
#901.38 – AEC – 450 h
Commerce de détail
#900.53 – AEC – 795 h
Conseil en services financiers pour les particuliers
#901.78 – AEC – 1 035 h
Conseils financiers
#901.39 – AEC – 465 h
Conseiller-ère en services financiers
#900.70 – AEC – 615 h
Démarrage d'entreprises
#901.79 – AEC – 375 h
Finance
#901.72 – AEC – 420 h
Marketing
#900.12 – AEC – 465 h
Marketing : exportation
#900.88 – AEC – 570 h

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
				Gestion : micro-informatique appliquée #900.91 – AEC – 465 h
				Gestion : secrétaires-trésoriers des municipalités #900.90 – AEC – 480 h
				Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue #901.10 – AEC – 390 h
				Gestion d'une équipe d'employés et d'employées #901.40 – AEC – 420 h
				Gestion de commerce de détail en alimentation #901.42 – AEC – 525 h
				Gestion de la construction résidentielle #900.96 – AEC – 435 h
				Gestion de personnel #410.32 – AEC – 405 h
				Gestion d'immeubles #900.73 – AEC – 900 h
				Gestion des approvisionnements #901.27 – AEC – 720 h
				Gestion des services d'entretien #901.50 – AEC – 435 h
				Gestion du crédit à la consommation #901.02 – AEC – 540 h

DEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

- Gestion intégrale de la qualité (bloc A : formation initiale) #901.87 – AEC – 450 h
- Gestion intégrale de la qualité (bloc B : formation avancée) #901.87 – AEC – 735 h
- Initiation à l'administration #901.73 – AEC – 525 h
- Initiation à la gestion industrielle* #410.91 – AEC – 405 h
- Marketing #901.92 – AEC – 525 h
- Marketing : représentation #900.83 – AEC – 465 h
- Services financiers #901.09 – AEC – 480 h
- Techniques administratives : supervision #900.55 – AEC – 420 h
- Techniques de commerce international #900.47 – AEC – 525 h
- Techniques de gestion de la récupération #415.40 – AEC – 540 h
- Techniques de gestion des entreprises culturelles #901.97 – AEC – 495 h

* Tous les DEC professionnels permettent d'accéder à ce programme.

DEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Techniques de gestion des organisations de services
#901.29 – AEC – 990 h

Techniques de micro-informatique
#901.91 – AEC – 1 035 h

Techniques de vente et marketing
#902.21 – AEC – 825 h

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
				Techniques de gestion des organisations de services #901.29 – AEC – 690 h
				Techniques de micro-informatique #901.91 – AEC – 1 035 h
				Techniques de vente et marketing #902.21 – AEC – 825 h

TITRE : **COMPTABILITÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5138

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement des textes, des données comptables en rapport avec la correspondance des affaires, la tenue de livres, les transactions commerciales, agir en tant que spécialiste dans la révision des déclarations de revenus des particuliers, utiliser un tableur et comptabiliser les transactions d'une entreprise de services et d'une entreprise commerciale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
459011	Métier et formation	15
459025	Méthode de doigté	75
459036	Notions de français	90
459044	Gestion de documents	60
459052	Logiciel d'exploitation	30
459062	Disposition de correspondance	30
459076	Tenue de livres	90
459084	Traitement de texte de base	60
459094	Base de données	60
459102	Gestion du temps	30
459112	Production des paies	30
459122	Communication	30
459136	Communication bilingue	90
459147	Production par correspondance	105
459153	Chiffrier électronique de base	45
459164	Logiciel comptable de base	60
459172	Qualité	30
459183	Lois du travail	45
459264	Logiciel comptable avancé	60
459273	Chiffrier électronique avancé	45
459288	Comptabilité d'entreprises	120
459293	Rapports d'analyse	45
459302	Recherche d'emploi	30
459315	Intégration - milieu de travail	75
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-002*	Commis à la fiscalité
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4131-118	Commis de service de la paie
4131-126	Commis aux prix de revient
4131-134	Commis à la comptabilité
4131-146	Commis au budget
4131-150	Commis chargée, commis chargé des soldes des comptes à recevoir
4131-154	Commis à la facturation

* Code Repères

★ ★ ★

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5638 - *Accounting*.

TITRE : **COMPTABILITÉ INFORMATISÉE ET FINANCE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1033

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes et des fichiers, procéder au traitement des données comptables et financières par micro-ordinateurs dans un bureau traditionnel ou dans le contexte de la bureautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1316 :	Agent, agente de bureau
ou	1335 :	Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou	1412 :	Comptabilité
ou	1816 :	Office Specialist
ou	1835 :	Office Specialist
ou	1912 :	Accounting
ou	5138 :	Comptabilité
ou	5638 :	Accounting
ou	453-500 :	Commis comptable
ou	454-500 :	Commis de bureau
ou	466-500 :	Commis à la fiscalité
ou	468-500 :	Agent, agente de bureau
ou	953-500 :	Accounting Clerk
ou	954-500 :	Office Clerk
ou	966-500 :	Taxation Clerk
ou	968-500 :	Office Specialist

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
469043	Problèmes commerciaux informatisés	45
469052	Portefeuille information – valeurs mobilières	30
469092	Rapport d'impôts informatisés	30
446181	Curriculum et entrevue II	15
469115	Intégration au milieu de travail	75
469013	Tenue de livres IV	45
469023	Tenue de livres V	45
469032	Comptabilité informatisée	30
469063	Introduction aux assurances	45
469073	Analyse financière	45
469083	Industrie fiduciaire	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-002*	Commis à la fiscalité
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4131-118	Commis au service de la paie
4131-126	Commis aux prix de revient
4131-134	Commis à la comptabilité
4131-146	Commis au budget
4131-154	Commis à la facturation

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1533 - *Automated Accounting and Finance*..

TITRE : **GESTION D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DE LA CONSTRUCTION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5053

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au suivi d'un chantier spécialisé de la construction, à une recherche efficace de contrats, à la préparation des budgets et à une intégration harmonisée au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un certificat d'études professionnelles (CEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans un programme de construction.

OU

Posséder les apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446342	Situation au regard de la fonction de travail et de la démarche de formation spécialisée de la construction	30
		30
446352	Communication en milieu de travail	30
446362	Gestion du marketing de l'entreprise	45
446373	Utilisation des plans et devis	45
446383	Utilisation des documents légaux	45
446393	Établissement des coûts d'un projet	45
446403	Gestion du personnel	
446413	Gestion de la comptabilité et des finances de l'entreprise	45
446422	Utilisation d'une méthode d'implantation de l'informatique	30
446433	Gestion des dossiers relatifs à la santé et à la sécurité au travail	45
446444	Gestion des activités d'un chantier spécialisé de la construction	60
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8780-199	Entrepreneure, entrepreneur en construction

* * *

TITRE : **INFORMATIQUE (EXPLOITATION DE MATÉRIEL) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5008

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les périphériques, contrôler le fonctionnement des ordinateurs, exécuter les tâches liées aux opérations de l'ordinateur, exploiter un réseau local et utiliser des logiciels d'application.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
456102	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
456113	Application de notions du traitement de l'information	45
456123	Maîtrise du clavier d'un ordinateur	45
456136	Utilisation de systèmes d'exploitation	90
456145	Utilisation des équipements périphériques	75
456156	Application de notions de programmation	90
456165	Utilisation d'un système informatique	75
456172	Exploitation d'un système informatique en entreprise	30
456186	Utilisation de logiciels d'application	90
456192	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
456205	Communication à l'aide de moyens électroniques	75
456214	Utilisation d'un logiciel de comptabilité	60
456226	Exploitation d'un réseau	90
456235	Intégration au marché du travail	75
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4143-110	Opératrice, opérateur d'ordinateur
4143-114	Opératrice, opérateur de matériel périphérique d'ordinateur

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5008 - *Data Processing*.

TITRE : **LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5056

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 330 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de se lancer en affaires, de démarrer son entreprise, d'élaborer l'approche client, d'appliquer des notions de gestion d'entreprise, de négocier son financement et d'élaborer un plan d'affaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

OU

Être titulaire d'un certificat d'études professionnelles (CEP).

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446282	Entrepreneurship et formation	45
446292	Définition d'un projet d'entreprise	30
446312	Application des techniques de vente	45
446305	Application de notions de gestion d'entreprises	45
446328	Élaboration d'un plan d'affaires	120
446333	Négociation du financement d'une entreprise	45
	TOTAL	**330**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
	Entrepreneure, entrepreneur*

* Ce n'est pas un métier en soi. Ce programme vise à aider des personnes à se lancer en affaires dans des métiers ou professions appris antérieurement et ainsi à travailler à leur compte.

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5556 - *Starting a Business*.

TITRE : **REPRÉSENTATION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5054

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une représentante ou un représentant qualifié, communiquer dans un contexte de représentation commerciale, organiser son activité commerciale, acquérir les notions et les principes essentiels à la pratique du métier et s'intégrer rapidement au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446202	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
446222	Application des techniques de planification et de gestion du temps	30
446214	Communication dans un contexte de représentation commerciale	60
446233	Calculs commerciaux	45
446263	Prospection d'un territoire de vente	45
446244	Utilisation des logiciels d'application bureautique	60
446258	Vente des produits et des services en gros	120
446274	Intégration au milieu du travail	60
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5554 - *Sales Representative*.

TITRE : **SECRÉTARIAT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5137

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes et des fichiers ainsi qu'au traitement des données comptables et des chiffriers par micro-ordinateurs et qui sont exigées dans un bureau traditionnel et dans le contexte de la bureautique. Maîtriser les notions et règles grammaticales de base, l'orthographe des mots simples et usuels utilisés dans le domaine de l'administration et du commerce. Assurer, selon la fonction de travail, les tâches liées à l'accueil et à la réception de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
459011	Métier et formation	15
459025	Méthode du doigté	75
459036	Notions de français	90
459044	Gestion de documents	60
459052	Logiciel d'exploitation	30
459062	Disposition de correspondance	30
459076	Tenue de livres	90
459084	Traitement de texte de base	60
459094	Base de données	60
459102	Gestion du temps	30
459112	Production des paies	30
459122	Communication	30
459136	Communication bilingue	90
459147	Production de correspondance	105
459153	Chiffrier électronique de base	45
459164	Logiciel comptable de base	60
459172	Qualité	30
459183	Lois du travail	45
459194	Traitement de texte avancé	60
459204	Éditique	60
459216	Production de documents	90
459223	Réunions d'affaires	45
459231	Mise à jour de dossiers	15
459242	Recherche d'emploi	30
459255	Intégration - milieu de travail	75
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4143-140	Agente, agent de saisie de données
4171-130	Réceptionniste-téléphoniste

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5637 - *Secretarial Studies*.

TITRE : **SECRÉTARIAT BILINGUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5038

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes en anglais, à la transcription de la correspondance enregistrée en anglais ainsi qu'à la réception et à l'expédition du courrier en anglais, et pour communiquer et rédiger des lettres d'affaires en anglais, préparer un dossier en anglais pour l'obtention d'un emploi.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en

	1335 :	Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou	1413 :	Secrétariat
ou	1835 :	Office Specialist
ou	1913 :	Secretarial Studies
ou	5078 :	Secrétariat (Kativik)
ou	5137 :	Secrétariat
ou	5578 :	Secretarial Studies (Kativik)
ou	5637 :	Secretarial Studies
ou	462-500 :	Secrétaire
ou	962-500 :	Secretary.

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention dans le secteur *Administration, commerce et informatique* et posséder deux années d'expérience de travail dans le domaine du secrétariat au cours des quatre dernières années.

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

ET

Réussir l'examen d'admission préparé par la Direction générale de la formation professionnelle et technique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
447337	Communication en anglais	105
447346	Correspondance d'affaires en anglais	90
447353	Communication d'affaires	45
447362	Dactylographie en anglais	30
447376	Traitement de textes en anglais	90
447384	Transcription en anglais	60
447391	Traitement du courrier en anglais	15
447401	Préparation d'un dossier de recherche d'emploi en anglais	15
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4171-130	Réceptionniste-téléphoniste

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5538 - *Bilingual Secretarial Studies*.

TITRE : **SECRÉTARIAT BUREAUTISÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1460

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le traitement informatisé des textes et des fichiers, utiliser le chiffrier électronique ainsi que la terminologie de la bureautique en langue seconde, voir à la transcription rapide des documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1063 :	Secrétariat bilingue et application bureautique
ou	1316 :	Agent, agente de bureau
ou	1335 :	Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou	1413 :	Secrétariat
ou	1563 :	Bilingual Secretary and Office Automation
ou	1816 :	Office Specialist
ou	1835 :	Office Specialist
ou	1913 :	Secretarial Studies
ou	5078 :	Secrétariat (Kativik)
ou	5137 :	Secrétariat
ou	5578 :	Secretarial Studies (Kativik)
ou	5637	Secretarial Studies
ou	462-400 :	Secrétaire
ou	462-500 :	Secrétaire
ou	962-400 :	Secretary
ou	962-500 :	Secretary
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446102	Réseaux	30
446116	Traitement de texte	90
446143	Transcription des documents	45
446155	Communications électroniques	75
446164	Gestion documentaire	60
446171	Choix des outils informatiques	15
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
446195	Intégration en milieu de travail	75
447313	Chiffrier électronique avancé	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4143-112	Analyste de l'information
4143-114	Opératrice, opérateur de matériel périphérique d'ordinateur
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4143-140	Agente, agent de saisie de données

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1960 - *Office Automation*.

TITRE : **SECRÉTARIAT JURIDIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1048

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la correspondance juridique, communiquer au téléphone et comprendre le langage juridique, accueillir les gens, transcrire à la machine et mettre en forme des textes qui comportent des éléments de la procédure civile, de la procédure en matière de droit corporatif, administratif, de la faillite, du droit criminel, des actes notariés, et pour tenir un état des déboursés et des recettes relativement à chacun des dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

1316 : Agent, agente de bureau
ou 1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou 1413 : Secrétariat
ou 1816 : Office Specialist
ou 1835 : Office Specialist
ou 1913 : Secretarial Studies
ou 5078 : Secrétariat (Kativik)
ou 5137 : Secrétariat
ou 5578 : Secretarial Studies (Kativik)
ou 5637 : Secretarial Studies
ou 462-500 : Secrétaire
ou 962-500 : Secretary
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
450121	Procédure civile I	15
450133	Procédure civile II	45
450143	Procédure civile III	45
450154	Procédure civile IV	60
450164	Procédure en droit corporatif et administratif	60
450171	Procédure en droit criminel	15
450182	Procédure en droit notarial	30
450193	Actes notariés courants I	45
450203	Actes notariés courants II	45
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
450215	Intégration au milieu de travail (section juridique)	75
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4111-112	Secrétaire juridique

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1548 - *Secretarial Studies - Legal.*

TITRE : **SECRÉTARIAT MÉDICAL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1047

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour transcrire à la machine des notes sténographiées ou des enregistrements qui comprennent du vocabulaire médical de base, dépouiller et acheminer le courrier, communiquer au téléphone en manifestant de l'initiative, accueillir les bénéficiaires, transcrire des rapports médicaux, tenir les dossiers à jour, préparer les comptes, faire les inscriptions aux livres, effectuer les petites commandes de médicaments et de fournitures, prendre les rendez-vous et donner les premiers soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1316 :	Agent, agente de bureau
ou	1335 :	Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou	1413 :	Secrétariat
ou	1816 :	Office Specialist
ou	1835 :	Office Specialist
ou	1913 :	Secretarial Studies
ou	5078 :	Secrétariat (Kativik)
ou	5137 :	Secrétariat
ou	5578 :	Secretarial Studies (Kativik)
ou	5637	Secretarial Studies
ou	462-500 :	Secrétaire
ou	962-500 :	Secretary
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
463122	Terminologie médicale générale	30
463132	Systèmes locomoteur et digestif	30
463143	Systèmes circulatoire et respiratoire	45
463153	Systèmes nerveux et endocrinien	45
463162	Système génito-urinaire	30
463171	Pharmacologie et microbiologie	15
463183	Dossier médical	45
463193	Milieu médical I	45
463204	Milieu médical II	60
463211	Premiers soins	15
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
463225	Intégration au milieu de travail	75
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4111-113	Secrétaire médicale, secrétaire médical
4197-122	Secrétaire de salle d'hôpital

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1547 - *Secretarial Studies - Medical.*

TITRE : **TENUE DE CAISSE ET OFFRE DE SERVICES FINANCIERS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1093

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour comptabiliser les transactions d'une entreprise de services, appliquer les techniques de calculs relatifs aux établissements financiers et enregistrer les transactions relatives à la comptabilité bancaire, maîtriser les techniques de caisse, vérifier et classer les documents, maîtriser le clavier d'une machine à écrire et utiliser un tableur électronique, appliquer les principes de marketing de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
452012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
452173	Utilisation d'un appareil de transcription	45
452183	Application de notions grammaticales et de l'orthographe de termes financiers	45
452112	Application de principes et de règles du droit du travail et du droit des affaires	30
452073	Application de techniques de communication interpersonnelle	45
452193	Application de notions de marketing	45
447182	Application de protocoles d'accueil et de communications téléphoniques	30
452204	Application de techniques de calcul relatives aux services financiers	60
452046	Promotion de produits et de services financiers	90
452212	Initiation au métier (stage 1)	30
452224	Comptabilisation de transactions d'une entreprise de services	60
452234	Utilisation d'un tableur électronique	60
452033	Vérification et classement de documents financiers	45
452138	Application de techniques de tenue de caisse en établissement financier	120
452143	Enregistrement de transactions relatives à la comptabilité bancaire	45
452242	Utilisation de la terminologie anglaise reliée au métier	30
452152	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
452164	Intégration au milieu de travail (stage 2)	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4133-110	Caissière, caissier d'institution financière
Contexte québécois	Caissière préposée, caissier préposé au service de la clientèle en établissement financier

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1593 - *Cashier and Financial Services.*

TITRE : **TRAVAIL ADMINISTRATIF EN MILIEU INUIT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5089

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 755 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches requises liées à l'administration dans le milieu d'affaires inuit. Maîtriser la langue principale dans l'exercice de la fonction de travail. Maîtriser la langue inuit. Assurer, selon la fonction de travail, les tâches liées à l'accueil et à la réception de la clientèle. Assurer la gestion documentaire au sein de l'entreprise. Effectuer le traitement informatisé des données et des textes à l'aide de logiciels de traitement de texte, de base de données, de chiffrier électronique, de comptabilité informatisée, etc. utilisés dans les entreprises en milieu inuit.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires et bonne connaissance de l'inuktitut

OU

- Âge : au moins 16 ans et bonne connaissance de l'inuktitut et langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
447412	Métier et formation	30
447423	Système d'exploitation	45
447435	Dactylographie française	75
447495	Correction de la correspondance française	75
447445	Gestion documentaire	75
447453	Communication interpersonnelle	45
447464	Gestion des communications	60
447472	Gestion des agendas	30
447485	Traitement de texte - base	75
447504	Production de la correspondance française	60
447515	Correction des documents français	75
447525	Correction de la correspondance inuktitut	75
447535	Production de la correspondance inuktitut	75
447544	Chiffrier électronique	60
447553	Production de la paie	45
447565	Traitement de texte - avancé	75
447575	Production de documents français	75
447585	Préparation pour la traduction	75
447593	Transactions commerciales	45
447605	Tenue de livres	75
447615	Comptabilité informatisée	75
447624	Base de données	60
447633	Communication anglaise	45
447644	Production de la correspondance anglaise	60
447654	Lois et conventions - Baie James	60
447665	Rédaction de la correspondance française	75
447672	Réunions d'affaires	30
447682	Recherche d'emploi	30
447695	Intégration au marché du travail	75
	TOTAL	1 755

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-182	Agente, agent d'administration
4111-110	Secrétaire
4131-138	Commis-comptable
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4171-130	Réceptionniste-téléphoniste

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5589 - *Working in an Inuit Setting*.

TITRE : **VENTE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5037

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700-SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une vendeuse ou un vendeur qualifiés, communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller, acquérir des techniques de vente, assurer la commercialisation des produits et s'intégrer rapidement à un établissement de vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
458013	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	45
458054	Communication en milieu de travail	60
458034	Comportement du consommateur	60
458043	Notions de marketing	45
458023	Lois et règlements relatifs au commerce de détail	45
458068	Vente de produits et services	120
458075	Amorce de la vente en entreprise	75
458083	Préparation d'un dossier-produit	45
458095	Utilisation des équipements électroniques	75
458103	Opérations de caisse	45
458113	Opérations d'inventaire	45
458123	Notions de marchandisage	45
458133	Étalages	45
458142	Moyens de recherche d'emploi	30
458158	Intégration au milieu de travail	120
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-199	Vendeuse, vendeur
5137-114	Commis-vendeuse, commis-vendeur
Contexte québécois	Vendeuse et commis-vendeuse, vendeur et commis-vendeur dans un commerce de détail

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5537 - *Retailing*.

TITRE : **ACTUALISATION EN BUREAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.62

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à la production, au traitement ou à la transmission ou à la conservation de l'information dans un contexte bureautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-110-90	Comptabilité I	60
410-165-91	Simulation comptable sur micro-ordinateur	15
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-702-91	Outils de référence en bureautique	15
412-802-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	60
plus pour les élèves francophones :		
601-911-76	Français écrit	45
ou pour les élèves anglophones :		
603-915-84	Langue des affaires	45
	SOUS-TOTAL	435

plus un minimum d'environ 150 heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 601, 602 ou 604.

TOTAL 585

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME
4197-114	Commis de bureau

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION EN MILIEU AUTOCHTONE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.88

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIALISÉE
Bloc : gestion de projet ou de programmes communautaires	960 heures
Bloc : gestion d'une petite entreprise	975 heures
Bloc : gestion d'une bande ou d'un organisme	960 heures
Bloc : gestion du développement économique dans les communautés	960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences requises pour gérer un projet, un programme communautaire, une petite entreprise, une bande, un organisme ou acquérir les compétences liées à la gestion du développement économique. Ce programme s'adresse à la clientèle autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	60
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
383-920-90	Économie globale	45
401-393-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-512-83	Le gouvernement local	90
401-961-78	Comment se lancer en affaires	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-430-90	Marketing	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	Langue maternelle	45
	SOUS-TOTAL	**720**

plus un bloc de cours choisi par l'établissement parmi les quatre suivants :

Bloc I : gestion de projet ou de programmes communautaires

354-732-81	Animation de groupes d'action	45
401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-749-86	Rédaction de rapports	45
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projets	45
	TOTAL	**960**

Bloc II : gestion d'une petite entreprise

401-903-85	Analyse et contrôle des prix de revient	45
401-913-91	L'entreprise	45
401-960-84	Commercialisation	45
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
	TOTAL	**975**

Bloc III : gestion d'une bande ou d'un organisme

401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
401-947-77	Le développement des organisations	45
410-516-81	Contrôle des ressources	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
	TOTAL	**960**

Bloc IV : gestion du développement économique dans les communautés

383-932-72	Croissance et économie régionale	45
386-701-86	Initiation au développement régional ou à l'aménagement urbain	45
387-965-83	Le développement régional planifié	45
410-516-81	Contrôles des ressources	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 413.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 475 heures
TOTALE : 2 135 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciennes et des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives, dans des entreprises coopératives tant au domaine financier, qu'agricole, d'habitation, de consommation ou autres.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	30
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	45
413-601-87	Sociologie du comportement économique	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 110**
plus environ 365 heures de cours choisis parmi les suivants :		
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projet	45
413-112-87	Projet en cours d'études	75
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	45
413-114-91	Projet de fin d'études	60
413-202-87	Comptabilité appliquée à une entreprise coopérative	60
413-602-87	Épargne et crédit	60
413-603-82	Participation et coopération	60
413-604-87	Politiques coopératives	45
413-605-91	Stage en entreprise coopérative	60
	TOTAL	**1 475**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-210	Directrice, directeur du crédit
4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
5177-130	Agente, agent de vente de services financiers

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 413.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir l'ensemble des connaissances techniques et des compétences requises pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif : effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative; solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base; promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions; s'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-540-90	Finance I	45
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**900**

plus environ **285** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projets	45
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	30
413-112-87	Projet en cours d'études	75
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	45
413-114-91	Projet de fin d'études	60
413-202-87	Comptabilité appliquée à l'entreprise coopérative	60
413-601-87	Sociologie du comportement économique	60
413-602-87	Épargne et crédit	60
413-603-82	Participation et coopération	60
413-604-87	Politiques coopératives	45
413-605-91	Stage en entreprise coopérative	60
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code Repères

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 413.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir l'ensemble des connaissances techniques et des compétences requises pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif : effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative; solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base; promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions; s'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-540-90	Finance I	45
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**900**

plus environ **285** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projets	45
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	30
413-112-87	Projet en cours d'études	75
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	45
413-114-91	Projet de fin d'études	60
413-202-87	Comptabilité appliquée à l'entreprise coopérative	60
413-601-87	Sociologie du comportement économique	60
413-602-87	Épargne et crédit	60
413-603-82	Participation et coopération	60
413-604-87	Politiques coopératives	45
413-605-91	Stage en entreprise coopérative	60
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION FIDUCIAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.48

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 290 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise l'acquisition des connaissances et habiletés nécessaires pour exercer des fonctions techniques d'administration fiduciaire auprès de la clientèle, soit dans le domaine varié des placements y compris celui des assurances. Il donnera à l'élève une formation en comptabilité, en économique et dans le domaine des assurances, des connaissances de la loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes et développera les habiletés nécessaires à la réalisation des activités de nature technique et de recherche dans le domaine de la fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder 2 ans d'expérience en administration, en finance ou en comptabilité.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-203-81	Droit civil I	45
310-533-81	Droit commercial	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-920-90	Économie globale	60
410-110-90	Comptabilité I	75
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	60
410-157-85	Cas de fiscalité appliquée	60
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-405-90	Introduction aux assurances	60
410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	45
410-535-74	Éléments d'actuariat	60
410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-593-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	45
410-610-90	Planification financière	60
410-709-82	Le crédit à la consommation	60
410-720-85	Les conséquences fiscales du décès	60
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
412-305-85	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	60
	TOTAL	**1 290**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code Repères

* * *

TITRE : **ASSURANCE DE DOMMAGES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.13

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc A : agentes et agents ou courtiers	900 heures
Bloc B : souscriptrices ou souscripteurs	810 heures
Bloc C : expertes ou experts en sinistre	885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences relatives à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail, à l'analyse des différents produits en assurance de dommages, à la communication, à l'application de principes, de techniques et de notions en assurance de dommages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-195-93	Professions et démarche de formation	30
410-205-93	Lois et règlements relatifs à l'assurance de dommages	60
410-225-93	Communication avec la clientèle	30
410-235-93	Assurance automobile	60
410-245-93	Prévention et mécanique du bâtiment	45
410-255-93	Assurance habitation	45
410-265-93	Application de notions de base en comptabilité financière	60
410-275-93	Utilisation des techniques de vente	30
410-285-93	Utilisation de techniques de base en informatique	45
410-295-93	Assurance entreprises de dommages directs et indirects	45
410-305-93	Produits complémentaires en assurance entreprises	45
410-315-93	Assurance responsabilité entreprises et cautionnement	45
410-325-93	Rédaction de rapports	30
	SOUS-TOTAL	**570**

plus un des blocs de cours suivant, selon l'option choisie :

Bloc A : option agentes et agents ou courtiers

410-335-93	Promotion de produits d'assurance de dommages	45
410-345-93	Conclusion d'une transaction d'assurance	45
410-355-93	Service à la clientèle	30
410-365-93	Intégration au milieu de travail en assurance particuliers	105
410-375-93	Intégration au milieu de travail en assurance entreprises	105
	TOTAL	**900**

Bloc B : option souscriptrices ou souscripteurs

410-335-93	Promotion de produits d'assurance de dommages	45
410-385-93	Analyse d'une proposition d'assurance	45
410-395-93	Souscription d'un risque d'assurance	45
410-435-93	Intégration au milieu de travail	105
	TOTAL	**810**

Bloc C : option expertes ou experts en sinistre

410-365-93	Intégration au milieu de travail en assurance particuliers	105
410-375-93	Intégration au milieu de travail en assurance entreprises	105
410-445-93	Réalisation d'une enquête	60
410-455-93	Règlement d'un sinistre	45
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ASSURANCE-VIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 245 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématiques, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance-vie, permettant à la sortante et au sortant d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-503-79	Placement I	45
410-505-79	Éléments de l'assurance-vie	45
410-515-79	Besoins en assurance-vie individuelle	45
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	60
410-535-74	Éléments d'actuariat	45
410-540-79	Finance I	60
410-595-79	Projet de fin d'études I	60
410-605-79	Services aux assurés	45
410-615-79	Besoins en assurance-vie collective	45
410-625-79	Éléments de sélection des risques en assurance-vie	45
410-695-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 200**

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 245**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5171-114	Vendeuse, vendeur d'assurance-vie

* * *

TITRE : **ASSURANCE-VIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.45

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Offrir une formation de base en mathématiques, en comptabilité, en économique et une solide documentation en assurance, permettant d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-921-76	Éléments de l'assurance-vie	45
410-503-79	Placement I	45
410-515-79	Besoins en assurance-vie	45
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	60
410-535-74	Éléments d'actuariat	45
410-605-79	Service aux assurés	45
410-615-79	Besoins en assurance-vie collective	45
410-625-79	Éléments de sélection des risques en assurance-vie	45
	TOTAL	**375**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4192-118	Examinatrice, examinateur des réclamations

* * *

TITRE : **BUREAUTIQUE ET COMPTABILITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.02

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les habiletés, les connaissances et les attitudes nécessaires à la réalisation de tâches en bureautique et en comptabilité en utilisant les nouvelles technologies et techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-525-89	Traitement des données	60
412-615-89	Bases et banques de données	60
412-702-91	Outils de référence en bureautique	15
412-802-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	60
plus pour les élèves francophones :		
601-911-76	Français écrit	45
ou pour les élèves anglophones :		
603-915-84	Langue des affaires	45
	SOUS-TOTAL	**705**

plus un minimum d'environ 150 heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 601, 602 ou 604.

TOTAL **855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-134	Commis à la comptabilité
Contexte québécois	Secrétaire comptable

* * *

TITRE : **COMMERCE DE BIENS IMMOBILIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à habiliter l'élève à remplir toutes les tâches et fonctions relatives au commerce de biens immobiliers. Plus spécifiquement, l'élève acquerra toutes les connaissances nécessaires pour conseiller adéquatement la clientèle lors de transactions immobilières. Le programme lui permet d'acquérir la formation de base nécessaire pour devenir d'abord agente immobilier ou agent immobilier en même temps qu'il propose un ensemble de thèmes lui permettant d'élargir sa formation dans des cours plus spécialisés dans le secteur de l'immobilier et de l'administration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415-771-87	Évaluation immobilière I	45
415-772-87	Droit immobilier I	45
415-773-87	Principes de vente en immobilier I	45
415-774-87	Mathématiques immobilières I	45
415-775-85	Principes de communication en immobilier I	30
415-777-89	Droit immobilier II	45
	SOUS-TOTAL	**255**
plus 2 cours choisis en spécialisation pour environ **105** heures parmi les suivants :		
221-962-78	Valeurs immobilières	45
410-706-87	Gestion d'immeubles	60
415-759-89	Introduction aux immeubles à revenus	45
415-770-89	Droit relatif à la vente d'un fond de commerce	30
415-776-89	Évaluation et courtage de commerces	60
	SOUS-TOTAL	**360**
plus 2 cours pour environ **90** heures choisis parmi les suivants :		
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-702-82	Gestion des ressources humaines	45
401-938-77	Comptabilité I	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5172-118	Agente immobilière, agent immobilier

* * *

TITRE : **COMMERCE DE DÉTAIL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.59

CLASSIFICATION : CODE CUBEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 095 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des individus pour travailler dans le monde du commerce de détail. Apprendre les bases du commerce de détail pour exécuter les fonctions suivantes : sélectionner et gérer le personnel de support c'est-à-dire commis de bureau et commis de vente; planifier et surveiller l'approbation de magasins de détail; sélectionner et acheter la marchandise; développer et superviser les systèmes de mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-928-76	Publicité	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-541-74	L'environnement économique de commerce de détail	45
410-551-74	Système de mise en marché I	45
410-561-74	Achat et politique de prix	45
410-571-74	Comptabilité de gestion de commerce de détail	60
410-581-74	Service au client	45
410-611-79	Recherche commerciale	45
410-641-74	Localisation et allocation d'espace-commerce de détail	45
410-661-74	Coordination ventes-achats	45
410-671-74	Type de commerce de détail et politique de crédit	45
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 050**
	plus un cours au choix de 45 heures parmi les suivants :	
201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 095**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail
5131-002*	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel technique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **COMMERCE DE DÉTAIL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à exercer les tâches inhérentes aux opérations commerciales d'un établissement de commerce de détail. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à de nouvelles situations de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-410-79	Développement organisationnel	60
383-920-90	Économie globale	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-146-85	Comptabilité des opérations financières	75
410-430-90	Marketing	45
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-541-74	L'environnement économique de commerce de détail	45
410-542-90	Processus de sélection du personnel	60
410-551-74	Système de mise en marché I	45
410-561-74	Achat et politique de prix	45
410-581-74	Service au client	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**735**

plus un cours au choix pour environ **60** heures parmi les suivants :

410-161-85	Gestion des approvisionnements et organisation physique	45
410-622-90	Négociation collective	60
410-945-90	Se lancer en affaires	60
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail

* * *

TITRE : **CONSEIL EN SERVICES FINANCIERS POUR LES PARTICULIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 035 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des compétences de base liées à la réalisation des tâches de la fonction de conseillère ou conseiller en services financiers pour les particuliers, notamment en ce qui a trait à la comptabilité, l'économie, la bureautique, la communication au travail, l'analyse financière ou fiscale des particuliers et l'utilisation d'un cadre réglementaire. Développer des compétences particulières telles l'application du processus de crédit à la consommation, de crédit hypothécaire et du processus d'épargne et de placement, le conseil et la vente des services et des produits financiers et la conception et la réalisation de plan d'action pour une campagne promotionnelle. Développer des compétences liées au développement de la personne et à son insertion socio-professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
360-109-91	Gestion de son temps et de son plan de carrière	45
383-922-91	Notions d'économie, systèmes monétaire et bancaire canadiens	45
401-410-91	Vision systémique de l'organisation d'une entreprise	60
410-757-91	Application d'un processus de crédit à la consommation	60
410-758-91	Application d'un processus de crédit hypothécaire	60
410-759-91	Analyse de la situation fiscale d'un particulier	45
410-774-91	Conseil et vente de services et produits financiers	60
410-784-91	Fonction de travail et démarche de formation	45
410-790-91	Utilisation des systèmes bureautiques d'usage courant	60
410-791-91	Analyse de la situation financière des particuliers	60
410-792-91	Application d'un processus de solution de problèmes	30
410-793-91	Utilisation de moyens de communication appropriés au travail	60
410-794-91	Référence aux lois et règlements	45
410-795-91	Application d'un processus d'épargne et de placement	60
410-797-91	Plan d'action pour une campagne promotionnelle	60
410-798-91	Intégration au milieu de travail	120
410-799-91	Réalisation d'opérations comptables informatisées	60
410-846-92	Application du cycle comptable pour une entreprise donnée	60
	TOTAL	**1 035**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **CONSEILLER-ÈRE EN SERVICES FINANCIERS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.70

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 615 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour agir comme conseillère ou conseiller en services financiers auprès de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
383-925-91	Monnaie et banque	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-929-76	Mathématiques financières	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-156-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-430-90	Marketing	45
410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
	TOTAL	**615**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-182	Conseillère, conseiller en placement financier

* * *

TITRE : **CONSEILS FINANCIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Après avoir complété ce programme, l'élève sera capable d'exercer des activités liées aux diverses fonctions de présentation et de vente des services d'épargne spécialisée et de crédit à la consommation. Ainsi le programme vise l'approfondissement des connaissances relatives aux crédits des particuliers et hypothécaires, à l'épargne spécialisée, aux procédures et services des institutions financières. Le programme vise aussi et plus particulièrement l'acquisition d'habiletés et d'attitudes essentielles au rôle de conseiller : capacité de communication, habileté à vendre, recherche constante de la qualité du service offert à la clientèle des institutions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-703-89	Initiation aux mathématiques financières	45
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
410-712-87	Placement des particuliers	45
410-757-89	Initiation au crédit à la consommation	30
410-758-89	Initiation au crédit hypothécaire	30
410-759-89	Introduction à la fiscalité	45
410-774-89	Entrevue-conseil	30
410-775-89	Conseil en finance personnelle	30
	SOUS-TOTAL	**300**

plus 3 cours au choix pour environ 165 heures parmi les suivants :

401-114-86	Éléments de comptabilité	30
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-430-74	Marketing I	60
410-728-88	Promotion et développement des services financiers	45
410-777-89	Éléments d'assurance	30
420-730-83	Introduction à l'informatique de gestion sur micro-ordinateur	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateur	45
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1135-001*	Agente-conseil, agent-conseil de crédit
5177-130	Agente, agent de vente de services financiers

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **DÉMARRAGE D'ENTREPRISES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.79

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences de base liées à la réalisation du projet d'entreprise; celles de complexité moyenne liées à la réalisation du projet d'entreprise; développer aussi des compétences particulières liées à la réalisation du projet d'entreprise; celles requises pour une intégration harmonieuse au milieu de formation et au milieu d'affaires; enfin développer les compétences liées au développement intégral de la personne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir un projet réaliste d'entreprise et manifester certaines habiletés ou attitudes liées au profil entrepreneurial telles l'autonomie, le sens des responsabilités, la créativité, l'initiative, le goût du risque, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-819-91	Formation et potentiel entrepreneurial*	15
410-820-91	Procédés de gestion de projet et de gestion du temps	30
410-821-91	Utilisation d'un système informatique et de logiciels	15
410-822-91	Application de notions de marketing*	60
410-823-91	Communication, négociation et vente	30
410-824-91	Application de notions du droit des affaires*	30
410-825-91	Application de notions de comptabilité*	45
410-826-91	Application de notions de finance*	30
410-827-91	Application de notions de fiscalité	15
410-829-91	Gestion des ressources humaines	15
410-830-91	Rédaction du plan d'affaires*	30
410-831-91	Préparation du démarrage de l'entreprise*	15
410-832-91	Démarrage de l'entreprise*	30
	SOUS-TOTAL	**360**

plus un cours pour 15 heures choisi par l'établissement parmi les suivants :

410-828-91	Production de biens*	15
410-833-91	Production de services*	15
410-834-91	Commerce au détail*	15
	TOTAL	**375**

- Le programme *Démarrage d'entreprises* utilise la méthodologie de la formation individualisée afin de s'adapter au projet d'entreprise de chacun des élèves. Les cours identifiés par un astérisque comportent un certain nombre d'heures de formation individualisée qui ont été incluses sous la rubrique *Travaux pratiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **FINANCE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'élève d'acquérir des connaissances de base en comptabilité et en finance. Il prépare également l'élève à apporter un support aux gestionnaires de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-430-90	Marketing	45
410-540-90	Finance I	45
410-603-90	Fiscalité I	60
410-852-92	Logiciels de comptabilité appliquée	45
	TOTAL	420

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **FISCALITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.64

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances approfondies sur la Loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes afin de pouvoir compléter les différentes déclarations d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des corporations. Développer les habiletés nécessaires à l'accomplissement des activités de technicienne et de technicien ou de recherchiste œuvrant dans le domaine de la fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
383-920-90	Économie globale	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-148-85	Planification fiscale du particulier	45
410-157-85	Cas de fiscalité appliqués	60
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-162-85	Planification fiscale de la corporation	45
410-210-90	Comptabilité II	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-540-90	Finance I	45
410-623-90	Éléments de contrôle interne et vérification	60
410-717-85	Fiscalité du particulier	75
410-719-85	Impôt des corporations et réorganisation	75
410-720-85	Conséquences fiscales au décès	60
410-721-85	Particularités québécoises et l'impôt à la consommation	60
410-722-85	Projet de fin d'études	165
410-844-92	Fiscalité et placement	60
410-845-92	Utilisation de logiciels comptable et fiscal	60
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
	TOTAL	**1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-184	Analyste en placements financiers
Contexte québécois	Technicienne, technicien en fiscalité

* * *

TITRE : **GESTION : MICRO-INFORMATIQUE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.91

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'intégration de la micro-informatique dans le processus de gestion d'une entreprise de petite et moyenne dimension.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-112-77	Mathématique commerciale	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-160-85	Choix de logiciels de gestion et des équipements	30
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les disciplines 401, 410 ou 420

	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4143-112	Analyste de l'information

* * *

TITRE : **GESTION : SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DE MUNICIPALITÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.90

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 116-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir de solides connaissances dans les domaines de la législation municipale, de la comptabilité, de la gestion du territoire et de la gestion des travaux et services municipaux. Apprendre les techniques de bureau et de rédaction de documents adaptés au contexte de travail propre aux corporations municipales. Offrir une familiarisation à la micro-informatique. Sensibiliser aux principes directeurs régissant les interrelations dans le monde du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-717-87	Gestion des travaux et services municipaux	45
222-717-87	Gestion du territoire	45
310-707-87	Introduction au code municipal	45
310-717-87	Introduction à la législation municipale	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-184-91	Gestion des mesures d'urgence municipales	30
410-708-82	Comptabilité municipale et finances	45
412-707-82	Procédures organisationnelles de bureau	45
412-717-82	Rédaction de documents	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4199-158	Commis de bureau municipal
Contexte québécois	Secrétaire-trésorière, secrétaire-trésorier de municipalité

* * *

TITRE : **GESTION D'ÉQUIPE EN CONTEXTE D'AMÉLIORATION CONTINUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.10

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 390 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, les personnes auront acquis de meilleures compétences en gestion d'un programme d'amélioration continue et elles seront en mesure d'exercer efficacement leur rôle dans un contexte de qualité totale. Elles auront repéré les valeurs sous-jacentes à l'approche de la qualité et pourront utiliser les techniques et les outils appropriés. Ainsi, elles auront acquis et développé des attitudes et des comportements qui leur permettront de remplir leurs mandats de gestionnaires dans un contexte de gestion intégrale de la qualité : gestion du changement et de la participation, animation, mobilisation et consolidation des équipes de travail, formation ou supervision de leur personnel. Cette formation rend donc possibles la mise en oeuvre et le maintien d'un programme d'amélioration continue dans les organisations, de même que la promotion de la qualité elle-même.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Occuper un poste de cadre de premier niveau dans une entreprise de service ou de production, ou être en voie de l'occuper.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-853-93	Gestion intégrale de la qualité : entreprise de production	30
ou		
410-854-93	Gestion intégrale de la qualité : entreprise de service	30
plus les cours suivants :		
410-780-93	Gestion du travail et productivité	30
410-782-93	Communication	30
410-789-90	Intégration des apprentissages	60
410-855-93	Résolution de problème en qualité totale	30
410-856-93	Déploiement de la fonction qualité	30
410-857-93	Amélioration continue des processus	30
410-858-93	Animation d'une équipe de travail	30
410-859-93	Gestion du changement	30
410-860-93	Gestion de participation en qualité totale	30
410-861-93	Mobilisation et consolidation d'une équipe de travail	30
410-862-93	Supervision et aide à la formation	30
	TOTAL	**390**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GESTION D'IMMEUBLES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences pour assurer le maintien de la valeur économique et la rentabilité optimale des immeubles sous sa responsabilité. Apprendre la planification, l'organisation, la direction et le contrôle à court terme de l'immeuble sous sa responsabilité; en assurer l'administration quotidienne et la planification à moyen et à long terme des travaux d'entretien.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une expérience de travail d'au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-644-77	Droit immobilier	60
221-903-78	Introduction à la mécanique du bâtiment	45
221-962-78	Valeurs immobilières	45
350-113-85	Communication et marketing	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-240-79	Comptabilité II	60
410-555-79	Biens commerciaux	60
410-616-81	Travail administratif	45
410-706-87	Gestion d'immeubles	60
410-722-85	Projet de fin d'études	165
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6130-110	Directrice gérante, directeur gérant d'immeuble

* * *

TITRE : **GESTION D'UNE ÉQUIPE D'EMPLOYÉS ET D'EMPLOYÉES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse au personnel de direction, au personnel de gérance, aux cadres de premier niveau, aux chefs d'équipes et aux chefs de projets, regroupés sous l'appellation générale de superviseuses, superviseurs. Le programme de formation veut leur permettre de se pencher ensemble sur leur situation de chefs d'équipes, d'en scruter les aspects, de s'autoévaluer et de mettre en oeuvre les moyens pratiques d'une supervision confiante, et ce, dans un milieu de travail plein d'embûches mais aussi source de satisfaction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-764-89	Relations humaines dans la gestion d'une équipe d'employés	30
410-778-89	Supervision efficace	30
410-779-89	Gestion intégrée	30
410-780-89	Gestion du travail et productivité	30
410-781-90	Informatique, outil de gestion	30
410-782-89	Communication	30
410-783-89	Leadership	30
410-785-89	Administration du personnel et relation de travail	30
410-786-89	Gestion personnelle	30
410-787-89	Gestion du temps et du stress	30
410-788-90	Évaluation du potentiel	60
410-789-90	Intégration des apprentissages	60
	TOTAL	420

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés de bureau

* * *

TITRE : **GESTION DE COMMERCE DE DÉTAIL EN ALIMENTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à donner à des personnes déjà en poste dans les commerces de détail en alimentation la formation nécessaire pour exercer des activités liées aux diverses fonctions de gérance. Ainsi, le programme vise l'approfondissement des connaissances relatives au commerce de détail : les particularités des produits alimentaires, les facteurs de leur mise en marché, les règles d'hygiène et de salubrité. Le programme vise aussi et plus particulièrement, l'acquisition d'habiletés et d'attitudes essentielles au rôle de gestionnaire : capacité de communication, leadership, recherche constante de la qualité du service offert aux clientèles, esprit d'entrepreneuriat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-430-90	Marketing	45
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-571-74	Comptabilité de gestion de commerce de détail	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6120-001*	Technicienne, technicien en gestion de services alimentaires

* Code Repères

* * *

TITRE : **GESTION DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.98

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux constructrices et constructeurs de se perfectionner dans l'élaboration d'un projet de construction et dans sa réalisation en développant leurs connaissances au niveau des techniques modernes de construction. Évaluer les coûts, réaliser la lecture des plans et devis. Développer les habiletés nécessaires à la gestion d'une entreprise. Utiliser l'informatique comme outil de gestion. Acquérir les connaissances juridiques applicables à l'entreprise de même que les règles concernant la sécurité au travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une expérience de travail d'au moins un an dans le domaine de la construction.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-119-68	Estimation	45
221-122-68	Législation et construction résidentielle	45
221-910-68	Construction générale I	60
221-920-68	Construction générale II	60
221-950-74	Financement hypothécaire	45
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
401-940-77	Principes et techniques de gestion	45
401-966-68	Éléments de comptabilité pour l'entrepreneur	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	435

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GESTION DE PERSONNEL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme s'adresse à celles et à ceux qui travaillent déjà en entreprise ou qui désirent travailler au service du personnel. Il informe sur le rôle du service dans l'entreprise, sur la législation du travail, l'étude de la convention collective, les techniques précises de sélection de personnel, l'évaluation de tâche et la rémunération et la formation personnelle de l'individu.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : 5 cours au choix pour environ 255 heures parmi les suivants :		
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-923-76	Organisation et méthodes	45
401-927-76	Le droit du travail	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-933-76	La formation du personnel	60
410-612-74	L'évaluation des tâches	45
Bloc B : plus 3 cours au choix pour environ 150 heures parmi les suivants :		
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-965-83	Développement régional planifié	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-909-76	Administration publique I (organisation)	45
410-532-74	Le ressourcement et la dotation	60
410-622-74	La négociation collective	45
410-632-74	Bénéfices sociaux	45
	TOTAL	405

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE : **GESTION DES APPROVISIONNEMENTS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.27

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 720 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont de permettre à l'adulte d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés propres au domaine de l'approvisionnement. Le programme vise l'acquisition d'une formation technique en gestion des matières, en techniques d'achats et d'un ensemble de connaissances générales d'analyse et de planification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-915-76	Approvisionnement	45
401-916-76	Droit des affaires	45
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-161-85	Gestion des approvisionnements et organisation physique	45
410-209-74	Contrôle de la production et de la qualité	60
410-604-79	Gestion des matériaux et inventaires	60
410-923-79	Stages dans l'entreprise	270
604-306-83	Anglais des affaires A	45
	SOUS-TOTAL	**675**

plus 45 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

401-987-89	Approvisionnement II	45
410-661-74	Coordination vente – achats	45
604-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
	TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5191-110	Acheteuse, acheteur

* * *

TITRE : **GESTION DES SERVICES D'ENTRETIEN (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à répondre aux besoins de mise à jour des connaissances techniques en gestion d'entretien face à l'évolution constante du milieu; à développer une plus grande compétence, autonomie et responsabilité afin d'améliorer les services offerts dans le milieu du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être gestionnaire en entretien ou en voie de le devenir.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
260-101-90	Hygiène publique et entretien	45
311-301-77	Prévention dans les édifices I	45
350-312-87	Relations humaines au travail	45
401-115-85	Formation, supervision	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
410-181-90	Appréciation et contrôle de la qualité	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 3 cours au choix pour environ 165 heures parmi les suivants :

221-123-90	Entretien mécanique des édifices	60
221-704-83	Économie de l'énergie dans le bâtiment	45
221-717-87	Gestion des travaux et services municipaux	45
260-706-82	Asepsie des édifices publics	60
410-180-90	Aménagement des édifices	60
410-182-90	Programmation des travaux ménagers	60
410-183-90	Entretien préventif	45
	TOTAL	435

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GESTION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances nécessaires à la pratique du prêt hypothécaire ou du crédit commercial, se familiariser avec les aspects légaux du crédit commercial, développer des attitudes facilitant les contacts avec la clientèle, acquérir des connaissances de base en comptabilité et en finance et s'initier à l'informatique de gestion et à ses applications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder au moins une année d'expérience dans le secteur du crédit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-112-77	Mathématique commerciale	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-540-79	Finance I	60
410-709-88	Crédit au particulier	45
410-718-88	Crédit hypothécaire	45
410-728-88	Promotion et développement des services financiers	45
410-731-88	Aspects juridiques du crédit	45
410-738-88	Crédit commercial	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Agente, agent de crédit aux particuliers

* * *

TITRE : **GESTION FINANCIÈRE INFORMATISÉE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 305 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer à exercer des tâches de comptabilité et de finance à l'aide de l'informatique le cas échéant, au sein d'une petite ou moyenne entreprise ou dans une organisation du secteur public ou parapublic. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à des nouvelles situations de travail. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
383-920-90	Économie globale	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-164-85	Projet de fin d'études III	120
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisé I	60
410-540-90	Finance I	45
410-593-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-610-90	Planification financière	45
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-845-92	Utilisation de logiciels comptable et fiscal	60
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
412-541-86	Traitement de texte	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
420-971-91	Développement d'applications avec Lotus 1-2-3	45
420-981-91	Développement d'applications avec dBase	45
	TOTAL	**1 305**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-182	Agente, agent d'administration

* * *

TITRE : **GESTION INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 275 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à résoudre, dans l'entreprise de production, des problèmes d'ordre opérationnel : gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
383-921-91	Les agents économiques	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-436-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-540-90	Finance I	45
410-594-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle I	60
410-622-90	Négociation collective	60
410-694-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle II	60
410-801-90	Planification et contrôle de la production	75
410-802-90	Gestion des matières et des entrepôts	60
410-805-90	Assurance et contrôle de la qualité	75
410-806-90	Étude du travail	75
410-807-90	Introduction aux procédés industriels	45
410-951-90	Prix de revient et lecture de plans et devis	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 230**
	plus un cours au choix de 45 heures parmi les suivants :	
201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 275**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRALE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.87

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc A : formation initiale 450 heures

Bloc B : formation avancée 735 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Outiller conceptuellement et techniquement les élèves de façon à leur permettre de participer activement et efficacement à la gestion intégrale de la qualité au sein de l'entreprise; former les élèves de façon à ce qu'ils deviennent face à la qualité des agentes et des agents de changement capables de la promouvoir et de la faciliter auprès de leurs collègues de travail; améliorer les compétences professionnelles de l'élève et contribuer ainsi à améliorer ses chances d'emploi ou de promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 064-436.

  Posséder une expérience de travail d'au moins 2 ans dans une entreprise de production de biens ou de services.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
270-622-86	Assurance qualité	30
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
410-185-91	Rôle des intervenants en gestion intégrale de la qualité	45
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-741-86	Processus de solution de problèmes	45
410-743-86	Leadership	45
410-814-90	Qualité totale	45
		SOUS-TOTAL **360**

De plus, un bloc de cours choisi par l'établissement parmi les 2 blocs suivants :

Bloc A : formation initiale

environ 90 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-186-91	Qualité des services	45
410-187-91	Gestion manufacturière	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
410-808-90	Métrologie industrielle	45
589-925-77	Communication et créativité	45
	TOTAL	**450**

Bloc B : formation avancée

410-186-91	Qualité des services	45
410-187-91	Gestion manufacturière	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
589-925-77	Communication et créativité	45

plus environ 90 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-744-86	Techniques d'instruction	45
410-749-86	Rédaction de rapports	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
410-808-90	Métrologie industrielle	45
	TOTAL	**735**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INITIATION À L'ADMINISTRATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet aux élèves qui s'y inscrivent d'obtenir une attestation d'études collégiales dans le domaine des affaires. Il offre un complément de formation, une initiation à l'une ou l'autre des fonctions de travail du secteur professionnel des techniques administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-430-90	Marketing	45
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INITIATION À LA GESTION INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.91

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Améliorer la polyvalence des techniciennes, des techniciens et des technologistes du Québec oeuvrant dans les divers domaines de l'ingénierie tels : mécanique, électrotechnique, civil, etc. afin de leur permettre d'assumer le leadership pour lequel ils ont été formés au sein de l'industrie et de la société québécoise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder un diplôme d'études collégiales professionnel ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-911-75	Psychologie industrielle	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-660-74	Administration	45
	SOUS-TOTAL	**300**

plus 2 cours pour environ 105 heures parmi les suivants :

401-401-82	Management	60
401-927-76	Le droit du travail	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à évoluer dans le champ du marketing. Il prépare aussi à remplir diverses fonctions telles que la vente, la représentation, la publicité, la présentation des produits, l'élaboration et la mise en vigueur des tarifs. Il permet d'apprendre à effectuer des sondages d'opinions, des études de comportement et des études de marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383 920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**795**

plus environ 420 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-529-90	Marketing de services	60
410-531-90	Gestion publicitaire	60
410-539-90	Gestion de la qualité	60
410-549-90	Communication, leadership et direction	45
410-591-90	Projet de fin d'études en marketing I	45
410-601-90	Commerce de détail II	60
410-606-92	Vente, représentation, promotion	60
410-611-90	Utilisation de données commerciales	60
410-621-92	Dynamique de la vente	60
410-651-90	Informations marketing et comportement du consommateur	60
410-681-90	Stage en marketing	60
410-691-90	Projet de fin d'études en marketing II	60
410-920-78	Le commerce des produits alimentaires	45
410-935-90	Marketing stratégique	60
410-936-90	Représentation technico-commerciale	60
410-937-90	Consultation en marketing	60
410-938-90	Commerce international	60
410-940-90	Techniques d'import-export	60

plus un cours de 75 heures au choix de l'établissement parmi les suivants :

201-302-85	Complément de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75

plus un cours de 45 heures au choix de l'établissement parmi les suivants :

350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
	TOTAL	**1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-154	Chef de service de promotion des ventes
5131-002*	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel technique
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à exercer des activités reliées à la fonction marketing dans l'entreprise; posséder des connaissances théoriques et pratiques du comportement de la consommatrice et du consommateur, du commerce de détail et du marché industriel; être capable d'utiliser des outils et des techniques qui permettent d'identifier et de satisfaire les besoins de la consommatrice et du consommateur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un certificat d'études collégiales (CEC) en *Techniques administratives* dans un programme autre que le marketing ou posséder deux années d'expérience dans des activités de la fonction marketing impliquant des contacts avec la consommatrice et le consommateur.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-105-85	Introduction à la recherche commerciale	30
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-934-79	Vente	45
410-430-74	Marketing I	60
410-501-79	Commerce de détail I	60
410-511-79	Marketing industriel	45
410-521-79	Promotion	60
410-591-79	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-611-79	Recherche commerciale	45
	TOTAL	465

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.92

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer l'élève à évoluer dans le domaine du marketing. Elle ou il suivra des cours sur l'économique, l'entreprise, la publicité, le marketing et les données commerciales.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale		45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise		45
401-401-90	Management		60
401-425-90	Initiation au droit des affaires		45
410-110-90	Comptabilité I		60
410-430-90	Marketing		45
		SOUS-TOTAL	300
plus environ 225 heures de cours parmi les suivants :			
401-926-90	Comportement du consommateur		60
401-928-76	Publicité		45
410-501-90	Commerce de détail I		60
410-611-90	Utilisation de données commerciales		60
410-621-90	Dynamique de la vente		60
410-631-79	Marketing II		45
		TOTAL	525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MARKETING : EXPORTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.88

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour identifier et développer des marchés d'exportation, négocier des ententes commerciales et gérer les exportations dans une entreprise de petite et moyenne dimension.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder un certificat d'études collégiales (CEC) en *Techniques administratives*.
  Posséder une excellente connaissance de l'anglais et du français parlé et écrit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (E.-U.A.)	60
410-606-81	Projet de fin d'études	60
415-751-80	Introduction au commerce international	45
415-752-80	Les agences gouvernementales en commerce international	45
415-754-80	Exploration en vue de découvrir un pays importateur	45
415-756-80	Finance internationale	45
415-757-80	Structure d'opération en commercialisation internationale	45
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MARKETING : EXPORTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.86

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour identifier et développer des marchés d'exportation, négocier des ententes commerciales et gérer les exportations dans une entreprise de petite et moyenne dimension.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder un certificat d'études collégiales (CEC) en *Techniques administratives*.
  Posséder une excellente connaissance de l'anglais et du français parlé et écrit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (E.-U.A.)	60
410-696-81	Projet de fin d'études	60
415-751-80	Introduction au commerce international	45
415-752-80	Les agences gouvernementales en commerce international	45
415-754-80	Exploration en vue de découvrir un pays importateur	45
415-756-80	Finance internationale	45
415-757-80	Structure d'opération en commercialisation internationale	45
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-006*	Technicienne, technicien en administration

* Code Repères

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.92

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer l'élève à évoluer dans le domaine du marketing. Elle ou il suivra des cours sur l'économique, l'entreprise, la publicité, le marketing et les données commerciales.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale		45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise		45
401-401-90	Management		60
401-425-90	Initiation au droit des affaires		45
410-110-90	Comptabilité I		60
410-430-90	Marketing		45
		SOUS-TOTAL	300
plus environ **225** heures de cours parmi les suivants :			
401-926-90	Comportement du consommateur		60
401-926-76	Publicité		45
410-501-90	Commerce de détail I		60
410-611-90	Utilisation de données commerciales		60
410-621-90	Dynamique de la vente		60
410-631-79	Marketing II		45
		TOTAL	525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MARKETING : REPRÉSENTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.83

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à travailler à titre de représentante ou représentant. Organiser et planifier la mise en marché de produits ou services, connaître et appliquer les principes et techniques utilisés dans la vente, diagnostiquer ses forces et faiblesses en tant que représentante ou représentant, gérer et contrôler les étapes de son travail. Acquérir les connaissances permettant de développer des habiletés reliées à la planification et l'organisation, la prévision des comportements, l'expression verbale, la gestion et la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-399-90	Initiation à l'organisation l'entreprise	45
401-926-90	Comportement du consommateur	60
401-928-76	Publicité	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-430-90	Marketing	45
410-606-90	Vente, représentation, promotion	60
410-621-90	Dynamique de la vente	60
410-750-86	Gestion par objectifs	45
589-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	465

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5174-122	Vendeuse, vendeur de publicité par la radio et la télévision
Contexte québécois	Représentante, représentant de commerce

* * *

TITRE : **PERSONNEL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles. Apprendre à traiter des questions relatives à la main-d'oeuvre, aux relations de travail, aux relations syndicales, aux conventions collectives, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**795**
plus 420 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :		
410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-532-90	Gestion du personnel	60
410-542-90	Processus de sélection du personnel	60
410-592-90	Projet de fin d'études en personnel I	60
410-602-90	Formation et développement du personnel	60
410-612-90	Évaluation des emplois et rémunération	60
410-622-90	Négociation collective	60
410-632-90	Avantages sociaux	60
410-682-90	Stage en personnel	60
410-692-90	Projet de fin d'études en personnel II	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
plus un cours de 75 heures au choix de l'établissement parmi les suivants :		
201-302-85	Complément de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
plus un cours de 45 heures au choix de l'établissement parmi les suivants :		
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
	TOTAL	**1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE : **PROGRAMMEUR-PROGRAMMEUSE ANALYSTE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 770 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier, recueillir et analyser les informations sur les besoins; rédiger de façon structurée des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation; utiliser à bon escient les diverses structures de données; programmer des applications en utilisant des systèmes de gestion de bases de données; utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation; appliquer les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes; prendre conscience des effets de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90	Administration I	75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-301-90	Structures de données	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	75
420-401-90	Techniques de développement de systèmes	90
420-402-90	Base de données	75
420-411-90	Développement d'applications en cobol	90
420-501-90	Développement et mise en oeuvre I	135
420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	60
420-591-90	Projet de fin d'études I	60
420-601-90	Développement et mise en oeuvre II	135
420-691-90	Projet de fin d'études II	60
602-910-90 ou 604-317-90	Français de l'informatique * / Anglais de l'informatique *	45
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus 270 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45
420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45
420-842-90	Éléments de micro-informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'applications informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement de systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45

420-851-90	Documentation de systèmes	45
420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45
	TOTAL	**1 770**

* Le cours *Anglais ou Français de l'informatique* fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Lorsque l'élève possède déjà les compétences rattachées à l'un ou l'autre de ces cours de langue seconde, ce cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-002	Programmeuse, programmeur
2183-003	Programmeuse-analyste, programmeur-analyste
2183-118	Programmeuse, programmeur en informatique commerciale
2183-124	Programmeuse, programmeur d'applications
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-158	Spécialiste en mini/micro-informatique
2183-162	Spécialiste en télécommunication (informatique)
Contexte québécois	Programmeuse, programmeur en informatique industrielle

* * *

TITRE : **SERVICES FINANCIERS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.09

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève devra être en mesure de déterminer et de comprendre les besoins de la consommatrice ou du consommateur; d'évaluer la situation financière de la clientèle et d'estimer ses besoins financiers; d'utiliser certaines techniques de communication, ainsi que des techniques de vente de produits et services; d'expliquer les systèmes et les procédures bancaires; de décrire le système financier canadien, de même que le processus décisionnel qui a cours dans les banques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-918-93	Services bancaires relationnels : communication I	60
350-928-93	Services bancaires relationnels : communication II	60
410-558-93	Produits et services financiers	60
410-568-93	Comportement du consommateur et besoins financiers	60
410-578-93	Introduction au système financier canadien	45
410-588-93	Systèmes et pratiques bancaires	45
410-598-93	Introduction aux finances personnelles	45
410-638-93	Séminaire de synthèse : la scène financière	60
410-658-93	Introducation à la gestion financière des banques	45
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 320 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Interpréter les résultats de problèmes résolus à l'aide d'outils mathématiques; comprendre l'influence des principales composantes de l'environnement économique national et international de l'entreprise; décrire oralement et par écrit dans un langage administratif les concepts de base de la gestion, les principales fonctions de l'entreprise et leurs interrelations; solutionner des problèmes juridiques simples propres au monde des affaires et comprendre les principaux concepts juridiques relevant des différentes situations; utiliser les outils et les techniques de base propres aux principales fonctions de l'entreprise et appliquer les concepts qui régissent la dimension informelle des relations de travail entre les individus et les groupes dans les entreprises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Aspect légaux des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**990**

plus environ **330** heures de cours choisis parmi les suivants :

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	60
203-106-85	Éléments de mécanique et résistance des matériaux	45
242-904-90	Plans et devis industriels	45
383-924-71	Économique internationale	45

ou les cours des disciplines 401 et 410.

TOTAL **1 320**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : ASSURANCE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000.CP
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option ASSURANCE forme une technicienne ou un technicien muni de solides connaissances en prévention et en gestion des risques. Elle le prépare à informer adéquatement sur les différents produits d'assurance destinés aux individus et aux entreprises tels que : l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité, l'assurance-vie et les autres assurances.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	45
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	60
401-401-90	Management	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-405-90	Introduction aux assurances	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	60
410-575-90	Assurance des particuliers	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	
	SOUS-TOTAL	**1 185**

plus environ 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-555-90	Assurance des entreprises I	60
410-585-90	Services financiers	60
410-595-90	Projet de fin d'études en assurances I	60
410-615-90	Assurance sur la personne II	60
410-635-90	Assurance des entreprises II	60
410-645-90	Sélection et tarification	45
410-655-90	Prévention des sinistres	60
410-665-90	Règlement des sinistres	60
410-675-90	Assurance-automobile	60
410-685-90	Stage en assurances	60
410-695-90	Projet de fin d'études en assurance II	
	TOTAL	**1 605**

- Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-194	Tarificatrice, tarificateur d'assurances
4135-110	Commis d'assurances
4135-114	Commis à la modification des polices
4135-130	Commis de réassurance
4192-110	Estimatrice, estimateur d'assurances
4192-118	Examinatrice, examinateur des réclamations
5170-115	Courtière, courtier d'assurance
5171-110	Représentante, représentant d'assurances collectives
5171-114	Vendeuse, vendeur d'assurance-vie
5171-118	Agente, agent d'assurances

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : FINANCE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 485 heures
TOTALE : 2 145 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option FINANCE développe chez l'étudiante ou l'étudiant les connaissances et habiletés en comptabilité afin qu'elle ou qu'il puisse procéder à l'enregistrement de transactions financières, interpréter des états financiers, contribuer à des études de rentabilité de projets d'investissement et appliquer ses connaissances en fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-65	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-523-90	Prix de revient et systèmes	60
410-543-90	Éléments de fiscalité et de placement	60
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
410-593-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-613-90	Comptabilité financière spécialisée II	60
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-633-90	Contrôle interne	60
410-640-90	Finance II	60
410-643-90	Vérification externe	60
410-653-90	Complément de gestion financière	60
410-663-90	Fiscalité II	60
410-683-90	Stage en finance	60
410-693-90	Projet de fin d'études en finance II	60
410-939-90	Impôt des corporations	75
410-941-90	Impôt à la consommation et TPS	45
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
410-943-90	Contrôle interne, vérification et comptabilité	60
	TOTAL	**1 485**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-138	Comptable de succursale de banque
1171-210	Directrice, directeur du crédit
4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-110	Commis au service de renseignements sur les comptes
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : GESTION) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION vise à procurer à l'étudiante ou l'étudiant une formation plus générale. Les cours offerts préparent à satisfaire des besoins de formation identifiés par l'institution et à développer de nouvelles avenues et techniques permettant de répondre aux besoins plus diversifiés du milieu socio-économique ou professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-86	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-930-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-309-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	60
401-401-90	Management	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-560-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-908-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	1 068

plus environ 495 heures de cours choisis parmi les suivants :

383-924-71	Économie internationale	45
401-421-79	Systèmes et procédés administratifs en informatique	60
401-982-79	Administration personnelle	45
410-166-86	Marketing international	60
410-167-86	Droit commercial international	60
410-168-86	Transit international I	60
410-170-86	Transit international II	75
410-171-86	Courtage en douane I	60
410-172-86	Courtage en douane II	60
410-173-86	Paiement international	60
410-174-86	Exportation (E.U.A.)	45
410-516-90	Contrôle des ressources	45
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	60
410-546-90	Mise sur pied d'une nouvelle entreprise informatisée	60
410-596-90	Projet de fin d'études en gestion I	60
410-606-92	Vente, représentation, promotion	60
410-616-90	Travail administratif	60
410-656-90	Agent de maîtrise	60
410-686-90	Stage en gestion	60
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	45
410-944-90	Administration publique	60
410-945-90	Se lancer en affaires	60
410-947-90	Administration et informatisation	60
410-948-90	Décisions d'investissement et de financement à long terme	60
410-949-90	Processus d'informatisation de la gestion d'une PME	60

410-950-90	Politique générale d'entreprise	45
410-951-90	Prix de revient et lecture de plans et devis	60
	TOTAL	**2 010**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1115-114	Maître de poste
1179-008*	Technicienne, technicien en administration
1179-182	Agente, agent d'administration
4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4155-122	Commis aux approvisionnements

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : GESTION INDUSTRIELLE) (collégial)**

STATUT : ***Option révisée en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION INDUSTRIELLE prépare l'étudiante ou l'étudiant à gérer les activités et les opérations dans les entreprises de production de biens et de services. Elle ou il assurera l'optimisation des cinq objectifs de la production soit : la quantité économique, la qualité désirée, le temps opportun, les lieux définis et les coûts minima. De plus, elle ou il pourra implanter des programmes d'accroissement de la productivité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
235-506-93	Étude du travail	75
235-507-93	Introduction aux procédés industriels	45
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 185**

plus environ 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
235-501-93	Planification et contrôle de la production	75
235-502-93	Gestion des matières et des entrepôts	60
235-503-93	Techniques d'aménagement	60
235-504-93	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
235-505-93	Assurance et contrôle de la qualité	75
235-508-93	Métrologie industrielle	45
235-509-93	Analyse des coûts	60
235-511-93	Optimisation de systèmes de production	60
235-512-93	Gestion de produits	60
235-513-93	Gestion de projets	45
242-904-90	Plans et devis industriels	45
410-594-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
410-684-90	Stage en gestion industrielle	60
410-694-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
	TOTAL	**1 605**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1173-130	Analyste du chronométrage des tâches
2165-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie industriel
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel
4151-110	Coordonnatrice, coordonnateur de la production
4155-122	Commis aux approvisionnements

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : MARKETING) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 470 heures
TOTALE : 2 130 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option MARKETING prépare l'étudiante ou l'étudiant à l'exercice de l'ensemble des activités de l'entreprise axées sur le consommateur individuel ou institutionnel. Lancer un nouveau produit ou modifier le rapport entre la production et la consommation suppose une connaissance du marché réel et potentiel, la compréhension du comportement du consommateur, la prise en compte des politiques de mise en marché des produits, des politiques de prix, de la présentation sur les lieux de vente, de l'utilité de l'emballage, du cadre promotionnel et du cadre publicitaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ 405 heures de cours choisis parmi les suivants :

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-529-90	Marketing de services	60
410-531-90	Gestion publicitaire	60
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-549-90	Communication, leadership et direction	45
410-591-90	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-601-90	Commerce de détail II	60
410-606-92	Vente, représentation, promotion	60
410-611-90	Utilisation de données commerciales	60
410-621-92	Dynamique de la vente	60
410-651-90	Informations, marketing et comportement du consommateur	60
410-681-90	Stage en marketing	60
410-691-90	Projet de fin d'études en marketing II	45
410-920-78	Commerce des produits alimentaires	

410-935-90	Marketing stratégique	60
410-936-90	Représentation technico-commerciale	60
410-937-90	Consultation en marketing	60
410-938-90	Commerce international	60
410-940-90	Techniques d'import-export	60
	TOTAL	**1 479**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail
5131-002*	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel technique
5133-110	Agente commerciale, agent commercial
5174-122	Vendeuse, vendeur de publicité par la radio et la télévision
5177-000*	Agente, agent de vente de services aux entreprises
5191-110	Acheteuse, acheteur
5191-114	Acheteuse adjointe, acheteur adjoint
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : PERSONNEL) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 485 heures
TOTALE : 2 145 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option PERSONNEL rend l'étudiante ou l'étudiant apte à réaliser des tâches de technicienne ou de technicien en matière de gestion des ressources humaines et de relations industrielles. L'accent y est mis sur des activités visant à aider celles et ceux qui gèrent le personnel. On étudie surtout l'importance des ressources humaines et les activités techniques visant sa mise en valeur. On s'arrête notamment sur les questions de mouvements de main-d'oeuvre, de relations de travail et de climat au sein des organisations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**
plus 420 heures de cours choisis parmi les suivants :		
410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-532-90	Gestion du personnel	60
410-542-90	Processus de sélection du personnel	60
410-592-90	Projet de fin d'études en personnel I	60
410-602-90	Formation et développement du personnel	60
410-612-90	Évaluation des emplois et rémunération	60
410-622-90	Négociation collective	60
410-632-90	Avantages sociaux	60
410-682-90	Stage en personnel	60
410-692-90	Projet de fin d'études en personnel II	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
	TOTAL	**1 485**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés(ées) de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES : SUPERVISION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à situer le rôle de la superviseuse et du superviseur dans l'ensemble du fonctionnement administratif de l'organisation. Appliquer les techniques modernes de supervision et de gestion afin d'optimiser l'efficacité des ressources humaines dont ils ont la responsabilité; avoir une meilleure connaissance de soi, assurer la confiance en soi et la sécurité personnelle nécessaire à l'exercice de leur tâche de supervision.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder deux années d'expérience sur le marché du travail.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-914-77	Relations humaines	45
410-696-81	Projet de fin d'études	60
410-740-86	Le rôle du superviseur	45
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-743-86	Leadership	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 3 cours au choix pour 135 heures parmi les suivants :

410-410-79	Gestion des opérations	45
410-741-86	Processus de solution de problèmes	45
410-744-86	Techniques d'instruction	45
410-749-86	Rédaction de rapports	45
410-750-86	Gestion par objectifs	45
410-768-78	La gestion des ressources humaines	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**420**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE : **TECHNIQUES BUREAUTIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 412.62

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à permettre à l'adulte d'assumer les fonctions d'aide à la gestion dans un bureau traditionnel, transitionnel ou bureautisé. Il vise aussi à acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise et à l'implantation des nouvelles technologies et techniques bureautiques dans une unité administrative.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	60
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-102-85	Principes d'organisation et techniques bureautiques	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-165-91	Simulation comptable sur micro-ordinateur	15
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-305-89	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	60
412-415-89	Méthodologie de prise de notes (langue maternelle)	60
412-525-89	Traitement des données	60
412-635-89	Projet de fin d'études	120
412-702-91	Outils de référence en bureautique	15
412-802-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	60
plus pour les élèves francophones :		
601-911-76	Français écrit	45
604-308-83	Anglais des affaires A	45
	Langue seconde	45
	Langue seconde	45
ou pour les élèves anglophones :		
602-906-74	Le français des affaires	45
603-914-84	Introduction à la communication écrite	45
	Langue seconde	45
	Langue seconde	45
	SOUS-TOTAL	**1 200**

plus un minimum de **135** heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 589, 601, 602 ou 604

TOTAL **1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-178	Secrétaire administrative, secrétaire administratif
4111-110	Secrétaire
4111-111	Secrétaire de direction (bureau)
4111-115	Secrétaire technique (bureau)
Contexte québécois	Technicienne, technicien en travail de bureau
Contexte québécois	Technicienne, technicien en transformation de l'information textuelle
Contexte québécois	Technicienne, technicien en traitement des données
Contexte québécois	Technicienne, technicien en circulation des données
Contexte québécois	Adjointe administrative, adjoint administratif

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE BUREAU (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 412.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 725 heures
TOTALE : 2 385 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques en rédaction, classification, archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs, tant sur supports de papier que sur supports magnétiques. Préparer l'élève à l'exploitation et à la transmission de l'information textuelle et audio, à la rédaction d'affaires, à la méthodologie de prise de notes, à la rédaction de rapports, au traitement des données, bases et banques de données, et aux systèmes d'archivage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	60
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-102-85	Principes d'organisation et techniques bureautiques	45
401-916-76	Droit des affaires	45
410-110-79	Comptabilité I	60
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologie	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-305-89	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	60
412-401-87	Exploitation, transmission de l'information textuelle et audio	60
412-405-89	Rédaction d'affaires (langue seconde)	60
412-415-89	Méthodologie de prise de notes (langue maternelle)	60
412-425-89	Méthodes d'analyse et résolution de problèmes	60
412-505-89	Recherche d'information et rédaction de rapports	45
412-515-89	Télématique, télécommunication, téléinformatique	60
412-525-89	Traitement de données	45
412-535-89	Circulation des documents administratifs	45
412-605-89	Conservation des documents administratifs	60
412-615-89	Bases et banques de données	120
412-635-89	Projet de fin d'études	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	SOUS-TOTAL	**1 335**
	plus environ 390 heures de cours choisis parmi les suivants :	
387-971-83	Sociologie du travail	45
401-115-85	Formation, supervision	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
412-625-89	Coordination des ressources	60
412-801-89	Méthodologie de la prise de notes (langue seconde)	60
412-802-89	Micro-ordinateurs et applications bureautiques	60
412-803-89	Impacts humains et organisationnels de la bureautique	45
412-804-89	Projet d'intégration	60
412-805-89	Traitement de l'image	60
412-806-85	Prise de notes (langue maternelle)	60
412-807-89	Rédaction spécialisée	45
412-808-89	Normalisation des documents administratifs	45
601-911-76	Français écrit	45
602-908-74 ou 604-306-83	Le français des affaires Anglais des affaires A	45
xxx-xxx-xx	Langue seconde	45
xxx-xxx-xx	Langue seconde	45
	TOTAL	**1 725**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-178	Secrétaire administrative, secrétaire administratif
4111-110	Secrétaire
4111-111	Secrétaire de direction (bureau)
4111-115	Secrétaire technique (bureau)
Contexte québécois	Technicienne, technicien en travail de bureau
Contexte québécois	Technicienne, technicien en transformation de l'information textuelle
Contexte québécois	Technicienne, technicien en traitement des données
Contexte québécois	Technicienne, technicien en circulation des données
Contexte québécois	Adjointe administrative, adjoint administratif

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE COMMERCE INTERNATIONAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.47

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 113-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le contexte et les variables contrôlables du marketing international et les généralités de l'environnement légal d'une transaction internationale. Planifier, organiser, documenter, faire exécuter et contrôler le transport international des produits à porter ou à importer. Organiser le dédouanement d'une importation; organiser le paiement et le financement d'une transaction internationale. Planifier et contrôler les exportations de produits vers les États-Unis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une année d'expérience de travail dans le domaine du commerce international ou posséder deux années d'expérience de travail dans le domaine de l'administration ou avoir réussi 20 unités de cours d'un programme collégial en administration incluant le cours de 201-302-85 *Complément de mathématiques (Techniques de la gestion)*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-934-90	Relations économiques internationales	45
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-170-85	Transit international II	60
410-171-85	Courtage en douane I	75
410-172-85	Courtage en douane II	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (E.U.A.)	60
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DE LA RÉCUPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 415.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des intervenantes et intervenants en récupération des déchets qui soient aptes à identifier les produits récupérables à l'enfouissement massif. Acquérir des outils d'organisation, de planification et de gestion favorisant l'implantation et la rentabilité de l'industrie de la récupération, tant communautaire que privée et la compréhension des particularités de ce marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-881-78	Comment se lancer en affaire	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
415-709-83	Introduction à la récupération	45
415-710-83	Étude des matières premières	45
415-711-83	Les déchets et leurs modes de traitement	45
415-712-83	L'industrie de la récupération	45
415-713-83	L'implantation de la récupération	60
415-714-83	Étude des matières récupérables I	60
415-715-83	Étude des matières récupérables II	60
415-716-83	La législation et la récupération	45
	TOTAL	540

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DES ENTREPRISES CULTURELLES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.97

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 116-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Techniques de gestion des entreprises culturelles* a pour objectif principal de permettre aux personnes ayant des responsabilités dans l'administration ou la gestion d'entreprises culturelles d'acquérir une solide formation en gestion des Arts. Il leur fournit un ensemble de connaissances et d'habiletés pratiques dont ils ont besoin pour devenir des gestionnaires compétents.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Occuper un poste administratif dans une entreprise culturelle ou être membre du conseil d'administration d'une entreprise culturelle.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-727-93	Le statut de l'artiste	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-430-90	Marketing	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-847-93	Organisation et législation des entreprises culturelles	45
410-848-93	Gestion et planification d'entreprises culturelles	45
410-849-93	Financement et marketing des organismes culturels	45
410-850-93	Gestion financière des entreprises culturelles	45
410-950-90	Politique générale d'entreprise	45
	SOUS-TOTAL	**435**

plus un cours au choix pour environ 60 heures parmi les suivants :

410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45
	TOTAL	**495**

Proposition de cheminement sur deux années

Première année

410-110-90	Comptabilité I	60
410-430-90	Marketing I	45
410-847-93	Organisation et législation des entreprises culturelles	45
410-848-93	Gestion et planification d'une entreprise culturelle	45
410-950-90	Politique générale d'entreprise	45
	SOUS-TOTAL	**240**

Deuxième année

310-727-93	Le statut de l'artiste	45
410-696-90	Projet de fin d'études	60
410-849-93	Financement et marketing des entreprises culturelles	45
410-850-93	Gestion financière des entreprises culturelles	45
410-521-90 ou 410-526-90	Publicité et marketing direct / Formation d'entrepreneurship	60 / 45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SERVICES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.29

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 110/120-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de cette formation, l'élève sera en mesure d'exercer son rôle de gestionnaire dans le secteur des services en prenant en compte les dimensions organisationnelles et la qualité des interventions auprès de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être gestionnaire dans une entreprise de services (ou être en voie de le devenir).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-410-79	Développement organisationnel	60
388-344-87	Techniques de communication	45
401-401-82	Management	60
401-702-82	Gestion des ressources humaines	45
410-732-89	L'organisation et son environnement	60
410-736-89	Le personnel gestionnaire et l'intervention	60
410-737-89	Gestion de la qualité des services	60
410-739-89	Projet d'action I	90
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-747-89	Projet d'action II	120
	SOUS-TOTAL	**645**

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants :

401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
410-755-89	Gestion de la santé et de la sécurité au travail	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (OPTION : INFORMATIQUE DE GESTION) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 770 heures
TOTALE : 2 430 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Repérer, recueillir et analyser l'information sur les besoins des utilisatrices et des utilisateurs en matière de traitement de l'information; maîtriser les concepts et les méthodes propres à leur discipline; rédiger, de façon structurée, des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation; utiliser correctement le matériel informatique, utiliser à bon escient les diverses structures de données; programmer des applications dans des environnements utilisant des systèmes de gestion de bases de données, utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation, mettre en pratique les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes; prendre conscience des conséquences de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle; rédiger correctement les textes formatifs, électroniques, techniques et administratifs et communiquer efficacement avec les diverses personnes qui doivent intervenir au cours des différentes étapes du développement de systèmes informatiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90 ou 247-104-93	Administration I Périphériques industriels	75 75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-301-90	Structures de données	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	75
420-401-90	Techniques de développement de systèmes	90
420-402-90	Base de données	75
420-411-90	Développement d'applications en cobol	90
420-501-90	Développement et mise en œuvre I	135
420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	60
420-591-90	Projet de fin d'études I	60
420-601-90	Développement et mise en œuvre II	135
420-691-90	Projet de fin d'études II	60
602-910-90 ou 604-317-90	Français de l'informatique * Anglais de l'informatique *	45 45
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ 270 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60
420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45

420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et à la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45
420-842-90	Éléments de micro-informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'applications informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement de systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45
420-851-90	Documentation de systèmes	45
420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45
	TOTAL	**1 770**

* Le cours *Anglais ou Français de l'informatique* fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Les heures du cours *Anglais ou Français de l'informatique* peuvent être comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires afin de faciliter notamment la possibilité pour l'élève de prendre plus qu'un cours de langue seconde.

Lorsque les heures du cours *Anglais ou Français de l'informatique* sont comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires ou lorsque l'élève possède déjà les compétences de ce cours, le cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-199	Technicienne, technicien en informatique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (OPTION : INFORMATIQUE INDUSTRIELLE) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Intervenir à divers stades d'implantation de systèmes informatisés de production et assurer l'interface avec les systèmes informatisés de gestion. De façon plus précise, il s'agit de distinguer les différents volets d'un dossier d'analyse d'un système d'information manufacturier intégré (SIMI); de rédiger et mettre au point des programmes à l'aide de langages adaptés aux systèmes d'informatique industrielle; d'appliquer les concepts et les techniques de l'infographie au développement et au soutien des systèmes de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de conception assistée par ordinateur (CAO); d'effectuer la configuration de câbles de communication et d'écrire le logiciel approprié aux différents environnements industriels; de programmer et d'assurer le suivi d'applications dans des environnements qui utilisent des bases de données et des bases de connaissances industrielles à référence spatiale; de concevoir et d'assurer l'entretien technique des outils informatiques spécifiques aux systèmes robotiques; de mettre au point et d'adapter les logiciels à la base des systèmes d'affichage numérique et de traitement de l'image; de réaliser des applications qui font intervenir des réseaux locaux industriels; d'établir le lien entre les systèmes d'information de production et les systèmes d'informatique de gestion administrative par l'intermédiaire des applications de gestion de production assistée par ordinateur (GPAO); d'intégrer les divers sous-systèmes propres aux systèmes continus tels que automates, systèmes de régulation et de supervision, réseaux locaux industriels, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90 ou 247-104-93	Administration I Périphériques industriels	75 75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-321-93	Programmation par objets	75
420-341-93	Architecture des systèmes d'exploitation en temps réel	90
420-431-93	Infographie et CAO	90
420-441-93	Communications informatiques	90
420-451-93	Systèmes et applications en temps réel	90
420-541-93	Analyse et conception de SIMI	60
420-551-93	Bases de données industrielles et à référence spatiale	75
420-561-93	Robotique et vision artificielle	60
420-571-93	Téléinformatique et réseaux locaux industriels	90
420-641-92	Développement et mise en oeuvre d'applications industrielles	105
420-651-93	Intégration I : élaboration de logiciels de GPAO	60
420-661-93	Intégration II : automates et systèmes répartis	90
420-671-93	Intégration III : CAO, FAO et robotique	75
602-910-90 ou 604-317-90	Français de l'informatique * Anglais de l'informatique *	45 45
	SOUS-TOTAL	**1 695**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

420-719-93	Génie logiciel industriel	60
420-743-93	Système à base de connaissances industrielles	60
420-744-93	Analyse et conception d'interface machine utilisateur	60
420-745-93	Traitement de l'image et reconnaissance de formes	60
420-746-93	Compléments d'infographie	60
420-747-93	Acquisition de données	60
420-748-93	Simulation de systèmes industriels	60
420-749-93	Architecture de microprocesseurs spécialisés	60
420-750-93	Parallélisme	60
420-751-93	Systèmes informatiques répartis	60
420-752-93	Programmation avancée en informatique industrielle	60
420-753-93	Techniques nouvelles en informatique industrielle	60
420-754-93	Outils de génie logiciel industriel assisté par ordinateur	60
420-755-93	Introduction au traitement de la parole	60
420-756-93	Ergonomie informatique	60
420-757-93	Aspects logiciels de l'assurance qualité	60
420-758-93	Analyse numérique et optimisation	60
	TOTAL	**1 875**

* Le cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Les heures du cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* peuvent être comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires afin de faciliter notamment la possibilité pour l'élève de prendre plus qu'un cours de langue seconde.

Lorsque les heures du cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* sont comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires ou lorsque l'élève possède déjà les compétences de ce cours, le cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-199	Technicienne, technicien en informatique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MICRO-INFORMATIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.91

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 035 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens spécialisés en micro-informatique, particulièrement aptes à intervenir dans le domaine du soutien technique aux utilisatrices et utilisateurs, de l'utilisation des logiciels d'application standard et, au besoin, du développement d'applications sur mesure en langages classiques ou à l'aide des langages proposés par la plupart des logiciels standard.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	75
420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	60
420-742-91	Stage d'intégration	270
	SOUS-TOTAL	**735**

plus 6 cours au choix des établissements pour environ 300 heures parmi les suivants, dont un minimum de 4 cours de discipline 420 *Informatique* :

201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90	Administration I	75
420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45
420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et à la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'applications informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement des systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45
420-851-90	Documentation de systèmes	45
420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45
420-973-91	Développement d'applications avec un chiffrier	45
420-975-91	Approfondissement du développement avec un chiffrier	45
602-910-90	Français de l'informatique	45
604-317-90	Anglais de l'informatique	45
	TOTAL	**1 035**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE VENTE ET MARKETING (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour agir comme représentante ou représentant en vente pour l'entreprise. Ce programme vise à développer les habiletés de l'élève sur trois grands aspects : un fond commun de connaissances et d'habiletés de base, une capacité de réflexion personnelle et une capacité d'expression et d'intervention à partir du réel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-430-90	Marketing	45
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-591-90	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-611-90	Utilisation de données commerciales	60
410-621-92	Dynamique de vente	60
410-661-90	Stage en marketing	60
410-691-90	Projet de fin d'études en marketing II	60
410-938-90	Commerce international	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**825**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

SECTEUR 2 :

AGRICULTURE ET PÊCHES

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
5094	Aquiculture	DEP	900	– –	105
5079	Arboriculture-élagage	DEP	915	– –	106
5084	Fleuristerie	DEP	630	– –	107
5095	Horticulture maraîchère écologique	DEP	900	– –	108
1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	DEP	1 350	– –	109
1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	DEP	1 350	– –	110
5136	Production bovine (viande)	DEP	1 140	– –	111
5134	Production laitière	DEP	1 185	– –	112
1046	Production porcine	DEP	1 350	– –	113
1159	Production végétale	DEP	1 350	– –	114
5071	Réalisation d'aménagements paysagers	DEP	930	– –	115
5043	Spécialités en horticulture	ASP	450	– –	116
901.68	Amélioration des pratiques en agrobiologie	AEC	825	– –	117
902.01	Application de techniques de production agricole	AEC	1 035	– –	118
901.07	Aquiculture	AEC	555	– –	120
900.14	Arboriculture	AEC	630	– –	121
901.05	Création florale et gestion d'un magasin de fleurs	AEC	630	– –	122
231.04	Exploitation et production des ressources marines (bloc : exploitation)	DEC	2 040	2 700	123
	(bloc : production)	DEC	1 980	2 640	123
231.24	Exploitation et production des ressources marines (bloc : exploitation)	DEC	1 725	2 385	125
	(bloc : production)	DEC	1 845	2 505	125
901.94	Fabrication de produits laitiers	AEC	420	– –	127
900.75	Foresterie urbaine	AEC	630	– –	128
902.03	Gestion de l'entreprise agricole	AEC	600	– –	129

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	DEC	2 070	2 730	131
153.02	Horticulture légumière et fruitière	DEC	1 815	2 475	133
153.03	Horticulture ornementale	DEC	1 805	2 465	135
900.68	Perfectionnement en productions animales	AEC	750	– –	137
900.69	Perfectionnement en productions végétales	AEC	750	– –	138
902.02	Planification et régie de la production agricole	AEC	585	– –	139
901.67	Techniques de base en agrobiologie	AEC	945	– –	141
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	DEC	1 695	2 355	142
153.06	Techniques de productions végétales	DEC	1 815	2 475	144
145.03	Techniques de santé animale	DEC	2 070	2 730	146
153.08	Techniques des sols	DEC	1 830	2 490	148
155.05	Techniques équines	DEC	1 945	2 605	150
901.41	Techniques horticoles : aménagement paysager	AEC	1 350	– –	152
153.05	Technologie du génie rural	DEC	1 885	2 545	153
901.82	Transition à l'agriculture biologique	AEC	750	– –	155
153.01	Zootechnologie	DEC	1 915	2 575	156

SECTEUR 2 :

AGRICULTURE ET PÊCHES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

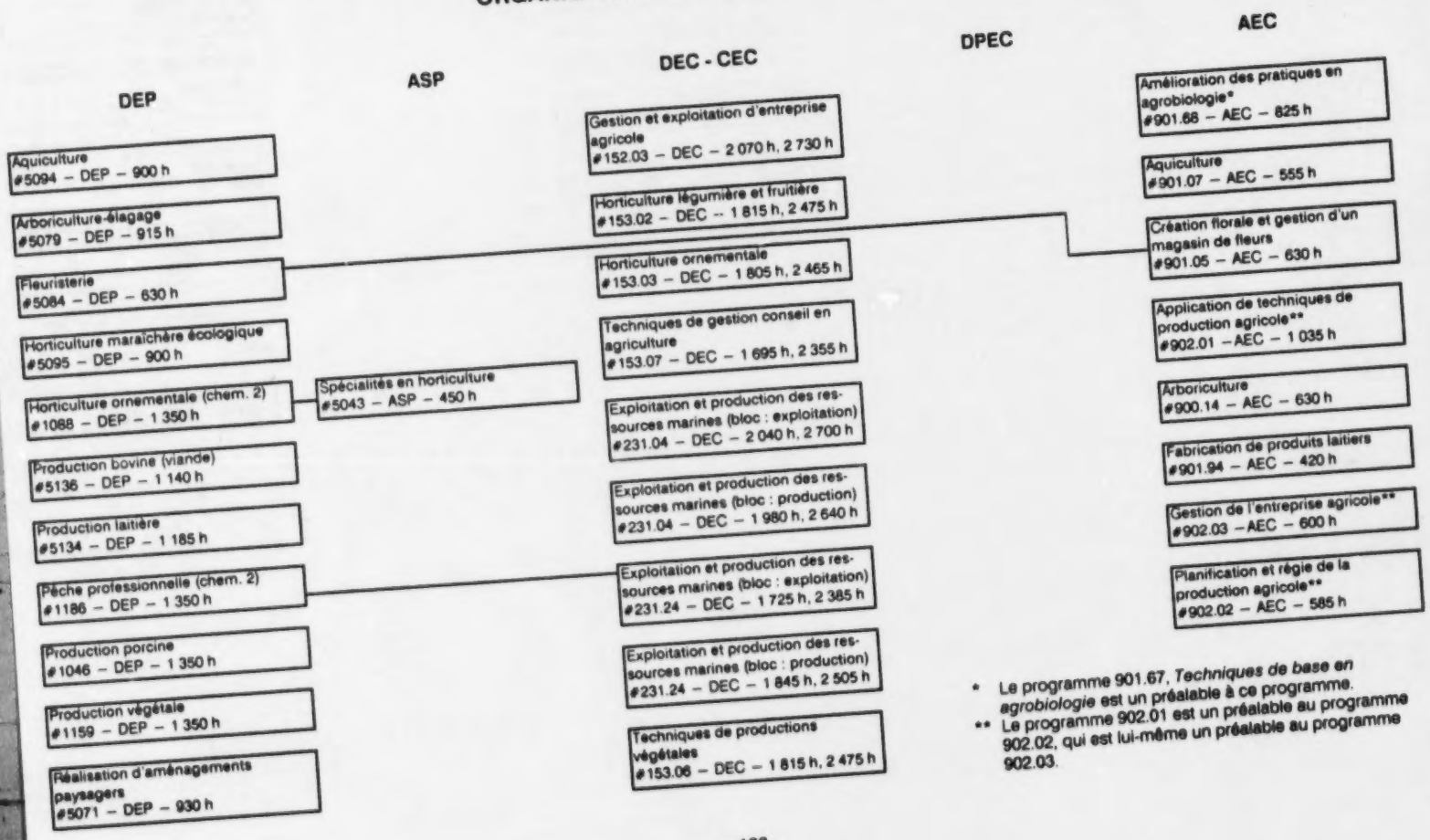

* Le programme 901.67, *Techniques de base en agrobiologie* est un préalable à ce programme.

** Le programme 902.01 est un préalable au programme 902.02, qui est lui-même un préalable au programme 902.03.

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Techniques de santé animale #145.03 – DEC – 2 070 h, 2 730 h		Foresterie urbaine #900.75 – AEC – 630 h
		Techniques des sols #153.08 – DEC – 1 830 h, 2 490 h		Perfectionnement en productions animales #900.68 – AEC – 750 h
		Techniques équines #155.05 – DEC – 1 945 h, 2 605 h		Perfectionnement en productions végétales #900.69 – AEC – 750 h
		Technologie du génie rural #153.05 – DEC – 1 885 h, 2 545 h		Techniques de base en agrobiologie #901.67 – AEC – 945 h
		Zootechnologie #153.01 – DEC – 1 915 h, 2 575 h		Techniques horticoles : aménagement paysager #901.41 – AEC – 1 350 h
				Transition à l'agriculture biologique #901.82 – AEC – 750 h

TITRE : **AQUICULTURE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992 et révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5094

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-720.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à l'installation des structures d'élevage en mer, aux soins des saumons et des moules et à la préparation des produits pour leur mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires
- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
203191	Utilisation d'appareils de mesure	15
203202	Ramendage et matelotage	30
203024	Application de notions de biologie	60
203032	Préparation des structures d'élevage	30
203042	Application des règles de santé et de sécurité au travail	30
203055	Utilisation du bateau	75
203063	Installation des structures d'élevage	45
203243	Application de notions de mécanique	45
203213	Entretien des équipements	45
203083	Vérification de la qualité de l'eau	45
203222	Application de techniques d'approvisionnement et de traitement de l'eau	30
203251	Application de notions d'hygiène et de prophylaxie	15
203163	Soins aux espèces d'élevage	45
203105	Opérations d'élevage pisciocole	75
203263	Alimentation des espèces d'élevage	45
203123	Réalisation du frai	45
203145	Opérations d'élevage de la moule	75
203271	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
203172	Préparation du produit pour sa mise en marché	30
203231	Élevage d'autres espèces	15
203284	Intégration au milieu du travail	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7199-146	Employée, employé d'aquarium
7313-154	Préposée, préposé aux bancs de coquillages
7319-001*	Aquicultrice, aquiculteur
7319-110	Ostréicultrice, ostréiculteur
7319-132	Travailleuse, travailleur d'établissement pisciocle
7319-146	Travailleuse, travailleur d'alevinière

* Code Repères

* * *

TITRE : **ARBORICULTURE-ÉLAGAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5079

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 915 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la plantation et la transplantation d'arbres en milieu urbain, à leur entretien (fertilisation, application de pesticides, élagage, traitement de plaies, haubanage) et à l'abattage, l'essouchage d'arbres et le dégagement des réseaux de lignes aériennes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
212112	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
212123	Application des règles de santé et de sécurité	45
212132	Application de principes relatifs à la structure et au fonctionnement de l'arbre	30
212142	Essouchement et débroussaillement d'un site	30
212153	Caractérisation des arbres du milieu urbain	45
212162	Entretien préventif de l'équipement et de l'outillage	30
212173	Application de fertilisants et incorporation d'amendements	45
212185	Application de techniques d'élagage	75
212193	Plantation et transplantation d'arbres	45
212202	Détection des anomalies causées par des agents biotiques et abiotiques	30
212213	Entretien de jeunes plantations	45
212222	Traitement de plaies et haubanage	30
204583	Application de principes d'utilisation des pesticides	45
212242	Communication en milieu de travail	30
212254	Application de techniques de travail au câble	60
212265	Abattage d'arbres	75
212271	Situation par rapport à l'importance de la conservation des arbres	15
212287	Entretien des arbres adultes	105
212292	Dégagement des réseaux de lignes aériennes	30
212301	Élaboration d'un curriculum vitæ	15
212314	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	**915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-110	Arboricultrice, arboriculteur
7195-186	Émondeuse, émondeur
7511-118	Élagueuse, élagueur
8739-170	Ébrancheuse-abatteuse, ébrancheur-abatteur d'arbres
Contexte québécois	Arboricultrice-élageuse, aboriculteur-élagueur

* * *

TITRE : **FLEURISTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5084

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser et vendre des arrangements floraux (mariage, funérailles, événements spéciaux) et des arrangements commerciaux, entretenir des plantes en magasin et dans les édifices publics et vendre les produits connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 456 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
200312	Végétaux et propagation	30
200323	Plantes d'intérieur	45
200332	Potées fleuries	30
200346	Notions de base en fleuristerie	75
200367	Arrangements funéraires	105
200388	Arrangements commerciaux	90
200375	Arrangements pour les mariages	75
200382	Arrangements de fleurs artificielles	30
200394	Notions de commercialisation en fleuristerie	60
200402	Arrangements spéciaux	30
200414	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-230	Décoratrice florale, décorateur floral
Contexte québécois	Fleuriste

* * *

TITRE : **HORTICULTURE MARAÎCHÈRE ÉCOLOGIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5095
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-650 SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier la production de plants et de légumes selon les méthodes intensives de culture écologique, produire des plants et légumes en serre ou en champ, assurer la mise en marché des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
207173	Introduction à l'agro-écologie	45
207183	Botanique	45
207195	Sols, amendements et fertilisants	75
207204	Plantes maraîchères et compagnes	60
207215	Production de plants en serre	75
207225	Outils et équipements	75
207234	Serres et abris	60
207241	Systèmes de conservation	15
207254	Protection écologique des cultures	60
207263	Amélioration et conservation des sols	45
207272	Planification de la production	30
207286	Production maraîchère en champ	90
207296	Production légumière en serre	90
207304	Compostage	60
207313	Récolte et conditionnement	45
207322	Mise en marché	30
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-138	Jardinière-maraîchère, jardinier-maraîcher
7183-001*	Ouvrière, ouvrier de cultures maraîchères écologiques

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **HORTICULTURE ORNEMENTALE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1989-1990 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1088

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour propager, planter et entretenir des plantes ornementales (arbres, arbustes, plantes vivaces, plantes annuelles, bulbes, potées fleuries, plantes d'intérieur) dans des entreprises privées ou publiques, réaliser des croquis d'aménagements paysagers et vendre des produits horticoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
204352	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
204393	Travaux de plantation et de transplantation d'arbres et d'arbustes	45
204368	Application de notions de botanique	90
204575	Identification d'agents responsables de dommages causés aux plantes	75
204583	Application des principes d'utilisation des pesticides	45
204384	Caractérisation des principaux milieux de culture	60
204404	Travaux de propagation	60
204412	Application des règles de santé et de sécurité	30
204434	Application de principes de fertilisation et d'amendement	60
204423	Contrôle des conditions ambiantes nécessaires à la culture des plantes sous abri	45
204482	Lecture et interprétation de plans et de devis d'aménagement paysager	30
204453	Familiarisation avec les milieux d'intervention des jardiniers-horticulteurs	45
204593	Application de notions de culture légumière et fruitière	45
204468	Entretien des plantes annuelles et vivaces	120
204528	Entretien des arbres, des arbustes et des conifères	120
204442	Entretien préventif et réparations mineures des outils et de l'équipement	30
204502	Communication en milieu de travail	30
204606	Entretien des plantes d'intérieur	75
204613	Entretien des potées fleuries	45
204535	Conception d'un aménagement paysager léger	75
204542	Vente de produits horticoles	30
204523	Engazonnement et entretien d'une pelouse	45
204552	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
204566	Intégration au marché du travail	90
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-184	Conseillère-vendeuse, conseiller-vendeur en horticulture ornementale
7115-142	Floricultrice, floriculteur
7195-116	Spécialiste en entretien du gazon
7195-122	Ouvrière, ouvrier pépiniériste
7195-146	Jardinière-paysagiste, jardinier-paysagiste
Contexte québécois	Horticultrice ornementale, horticulteur ornemental
Contexte québécois	Jardinière-horticultrice, jardinier-horticulteur
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier qualifié dans un centre-jardin
Contexte québécois	Serricultrice, serriculteur

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1588 - *Ornamental Horticulture*.

TITRE : **PÊCHE PROFESSIONNELLE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1186

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toutes saisons dans la pêche maritime afin d'effectuer des tâches telles que le choix des lieux de pêche, la direction des travaux d'un groupe de pêcheurs et pêcheuses, l'administration, la manoeuvre et la navigation d'un navire de pêche, le montage et la réparation des filets, des lignes, des chaluts, des seines et des casiers, la conservation du poisson à bord, la conduite et l'entretien des moteurs, la protection contre les incendies, l'entretien préventif du bateau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243016	Machines forestières – dépannage	90
243024	Ramendage des filets droits	60
243034	Ramendage des filets taillés	60
243042	Manutention du poisson à bord	30
243052	Océanographie	30
243063	Fonctions d'urgence en mer	45
243075	Engins de pêche côtière	75
243084	Mécanique générale	60
243091	Santé et sécurité au travail	15
243105	Montage des chaluts	75
243114	Moteurs marins et auxiliaires	90
243124	Électricité du bateau de pêche	60
243135	Sécurité et navigation	75
243148	Usage des cartes et pilotage	120
243154	Stage sur les bateaux de pêche	60
243164	Manoeuvre et matelotage	90
243174	Instruments de navigation	60
243184	Connaissance générale du navire	60
243196	Auxiliaires du bateau de pêche	90
243204	Administration	60
243214	Communication – radiotéléphonie	60
243224	Travaux pratiques en mer	45
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-118	Maître d'équipage sur un bateau de pêche
7313-001*	Pêcheuse, pêcheur à la seine
7313-126	Pêcheuse, pêcheur au filet
7313-134	Pêcheuse, pêcheur au filet de fond
7313-138**	Pêcheuse, pêcheur au chalut
7313-150**	Pêcheuse, pêcheur au casier
7311-114***	Seconde, second de bateau de pêche

* Code **Repères**

** Ces professions sont nommées à titre d'exemple, considérant le grand nombre de fonctions de travail dans ce domaine.

*** Ce groupe comprend les travailleuses et travailleurs qui commandent l'équipage d'un bateau de pêche, surveillent et coordonnent le travail des pêcheuses et pêcheurs de poissons et des autres produits aquatiques.

* * *

TITRE : **PRODUCTION BOVINE (VIANDE) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5136

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-770.0P

DURÉE DE LA FORMATION : 1 140 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaire pour faire l'élevage des bovins (viande), en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes appropriées à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
220014	Situation métier et formation	60
220023	Production de compost	45
220034	Environnement, santé et sécurité	60
220044	Préparation du sol	60
220053	Récolte et entreposage de production végétale	45
220064	Anatomie et physiologie végétales	60
220073	Oxycoupage et soudage à l'arc	45
220083	Informatique à la ferme	45
220093	Anatomie et physiologie animales	45
220103	Pratique du métier	45
220114	Entretien du tracteur	60
220122	Notions d'alimentation animale	30
220132	Programme d'alimentation - viande	30
220142	Notions de génétique et de reproduction	30
220152	Reproduction et amélioration - viande	30
220163	Hygiène de santé aux bovins (viande)	45
220173	Intégration au milieu du travail	45
220184	Entretien de l'outillage et de la machinerie	30
220192	Entretien des bâtiments	60
220203	Communication en milieu de travail	45
220214	Fertilisation et amendement	60
220222	Implantation d'une culture	30
220233	Dépistage des ennemis des cultures	45
220243	Utilisation de pesticides	45
220253	Entretien d'une culture	45
	TOTAL	**1 140**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-142	Engraisseuse, engraisseur de bovins
7187-126	Ouvrière, ouvrier de ferme d'élevage

* * *

TITRE : **PRODUCTION LAITIÈRE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5134

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-770 SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 185 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des bovins laitiers, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
220264	Situation métier et formation	60
220023	Production de compost	45
220034	Environnement, santé et sécurité	60
220044	Préparation du sol	60
220053	Récolte et entreposage de production végétale	45
220064	Anatomie et physiologie végétales	60
220073	Oxycoupage et soudage à l'arc	45
220083	Informatique à la ferme	45
220093	Anatomie et physiologie animales	45
220273	Traite et conservation du lait	45
220114	Entretien du tracteur	60
220122	Notions d'alimentation animale	30
220282	Programme d'alimentation - lait	30
220142	Notions de génétique et de reproduction	30
220292	Reproduction et amélioration - lait	30
220303	Hygiène de santé aux bovins laitiers	45
220313	Pratique du métier	45
220184	Entretien de l'outillage et de la machinerie	60
220192	Entretien des bâtiments	30
220203	Communication en milieu de travail	45
220214	Fertilisation et amendement	60
220222	Implantation d'une culture	30
220233	Dépistage des ennemis des cultures	45
220243	Utilisation de pesticides	45
220253	Entretien d'une culture	45
220323	Intégration au milieu du travail	45
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7191-110	Ouvrière, ouvrier d'exploitation laitière

* * *

TITRE : **PRODUCTION PORCINE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1046

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-820.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des porcs, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
213271	Situation face au métier	15
214212	Anatomie et physiologie végétales	30
214222	Prévention à la ferme	30
213282	Anatomie et physiologie des porcs	30
213293	Amélioration troupeau-porcin	45
214245	Sols et fertilisation	75
214252	Premiers soins	30
213302	Programme de reproduction porcine	30
214282	Introduction à l'informatique	30
214295	Tracteurs et sources d'énergie	75
213314	Stage I production porcine	60
214314	Soudage aux fins agricoles	60
214324	Tenue de livres	60
213324	Alimentation des porcs	60
214343	Protection des cultures	45
213332	Programmation, législation en production porcine	30
213344	Régie du troupeau porcin	60
213351	Expositions agricoles des porcs	15
214262	Initiation à la construction	30
213366	Stage II production porcine	90
213372	Santé des porcs	30
213384	Logement des porcs	60
214431	Programmation des cultures	15
214416	Machinerie agricole	90
214422	Encadrement organisationnel	30
213394	Céréales et autres cultures	60
214471	Financement et assurance	15
213402	Commercialisation des porcs	30
213412	Classification des porcs	30
213426	Stage III production porcine	90
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7187-122	Ouvrière, ouvrier d'exploitation porcine
7187-126	Ouvrière, ouvrier de ferme d'élevage

* * *

TITRE : **PRODUCTION VÉGÉTALE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1159

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600 SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les travaux de préparation du sol, semer des plantes fourragères, céréalières, légumières ou industrielles, contrôler leur croissance, les récolter et les entreposer, faire la mise en marché

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
204014	Sols	60
204023	Soins des cultures	45
204032	Anatomie et physiologie végétales	30
204042	Anatomie et physiologie animales	30
204051	Éléments de génétique	15
204063	Initiation à la construction	45
204071	Sécurité à la ferme	15
204084	Machinerie I	60
204091	Soudure	15
204105	Opérations financières	75
204114	Stages et projets I	60
204131	Écologie appliquée I	15
204194	Tracteur et sources d'énergie	60
204214	Stages et projets II	60
204223	Fertilisation et amendements	45
204231	Électricité sur la ferme	15
208028	Productions végétales spéciales I	120
208078	Productions végétales spéciales IV	120
208086	Productions végétales spéciales V	90
208094	Productions végétales spéciales VI	60
209012	Graminées et légumineuses	30
209021	Production de plants I	15
209035	Tenue de livres et financement II	75
209041	Syndicalisme et coopération	15
209051	Céréales	15
209067	Machinerie II	105
209072	Mise en marché	30
209082	Formes juridiques d'entreprise	30
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-110	Horticultrice-fruitière, horticulteur-fruitier
7115-114	Productrice, producteur de tabac
7115-122	Productrice, producteur de céréales
7115-130	Productrice, producteur de pommes de terre
7115-138	Jardinière-maraîchère, jardinier-maraîcher
7115-150	Productrice, producteur de semences
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier de fermes de grandes cultures

* * *

TITRE : **RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5071
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 930 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des travaux de menuiserie et de maçonnerie qui font partie de l'aménagement paysager tels que des patios, des murs, des escaliers, etc., et installer des systèmes d'éclairage et d'irrigation, des plans d'eau et des rocailles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
202262	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
202444	Travaux de plantation d'arbres et d'arbustes	60
202272	Prise de mesures et calculs	30
202283	Caractérisation des matériaux et produits	45
202292	Application des règles de santé et de sécurité	30
202302	Réalisation de travaux de base en menuiserie	30
202314	Construction de fondations et d'ouvrages de béton	60
202322	Coupe et taille de matériaux de maçonnerie	30
202333	Construction d'ouvrages de maçonnerie sans joints de mortier	45
202342	Interprétation de plans et de devis	30
202382	Entretien préventif de l'équipement et de l'outillage	30
202372	Communication en milieu de travail	30
202355	Construction d'ouvrages de maçonnerie avec joints de mortier	75
202403	Établissement de liens avec l'horticulture ornementale	45
202366	Construction d'ouvrages de bois	90
202391	Planification et organisation du travail	15
202254	Application de techniques d'installation de systèmes d'éclairage et d'irrigation	60
202424	Réalisation de travaux de terrassement	60
202242	Application de notions de réalisation de plans d'eau et de rocailles	30
202412	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
202435	Intégration au marché du travail	75
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier en réalisation d'aménagements paysagers

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5571 - *Building Landscape Structures*.

TITRE : **SPÉCIALITÉS EN HORTICULTURE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5043

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire une régie des productions annuelles des vivaces, des bonsais en serre, lire des plans d'aménagement paysager et faire l'estimation des coûts, arpenter et niveler un terrain, dessiner des plans d'aménagement paysager et acquérir des notions sur la régie des pépinières.

CONDITIONS D'ADMISSION

1088 : Horticulture ornementale

ou 1588 : Ornemental Horticulture

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
206016	Régie des cultures en serres	90
206032	Bonsaï	30
206042	Arpentage et nivellement	30
206056	Jardins	90
206064	Dessin d'aménagement paysager	60
206074	Pépinières	60
206116	Production – annuelles et vivaces	90
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-184	Conseillère-vendeuse, conseiller-vendeur en horticulture ornementale
7115-142	Floricultrice, floriculteur
7195-116	Spécialiste en entretien du gazon
7195-122	Ouvrière, ouvrier pépiniériste
7195-146	Jardinière-paysagiste, jardinier-paysagiste
Contexte québécois	Horticultrice ornementale, horticulteur ornemental
Contexte québécois	Jardinière-horticultrice, jardinier-horticulteur
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier qualifié dans un centre-jardin
Contexte québécois	Serricultrice, serriculteur

* * *

TITRE : **AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN AGROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.68

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme en agriculture biologique permet à l'élève d'approfondir les principes de l'agrobiologie, les techniques avancées de culture et d'élevage, ainsi que de gestion de l'entreprise agricole biologique, afin de parfaire l'efficacité économique et écologique des ressources agricoles. L'élève se voit donc en mesure d'élaborer des stratégies afin d'améliorer la rentabilité et la productivité à long terme de son enteprise agricole actuelle ou future.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le programme 901.67 *Techniques de base en agrobiologie.*

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-712-91	Méthodes d'évaluation qualitative	60
152-713-91	Défense des cultures	60
152-714-91	Construction de bâtiments agricoles	60
152-715-91	Stage II	330
	SOUS-TOTAL	**510**
plus 90 heures de cours choisis parmi les cours de régie de production suivants :		
152-421-84	Régie des productions animales spéciales	90
152-422-87	Régie de production végétales spéciales	90
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-454-84	Régie de la production de légumes froids	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	90
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
plus 90 heures de cours choisis parmi les suivants :		
152-716-91	Homéopathie en agriculture biologique	45
152-718-91	Aménagement écologique du boisé de ferme	45
152-322-87	Alimentation et santé animale	45
152-719-91	Énergies renouvelables	45
plus environ 135 heures de cours choisis par l'établissement parmi les cours de régie de production présentés plus haut ou parmi les suivants :		
152-722-91	Compostage	75
152-723-91	Application de méthodes en agriculture biologique	45
152-724-91	Gestion des agroécosystèmes	45
152-131-84	Zootechnie	75
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-726-91	Aménagement et entretien de brise-vent	45
	TOTAL	**825**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **APPLICATION DE TECHNIQUES DE PRODUCTION AGRICOLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 035 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Situer l'élève au regard de la profession, du contexte de travail et de la formation; l'intégrer au milieu de travail; appliquer les notions et les données techniques de base en productions animales ou végétales et en génie rural; réaliser les tâches et les opérations relatives à une ou à des productions animales ou végétales données ainsi qu'à l'entretien régulier et aux réparations mineures de la machinerie, de l'équipement et des bâtiments nécessaires à la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
45 heures de langue et littérature choisies parmi les cours obligatoires		
plus		
152-105-93	Situation au regard de la profession, de la formation	60
152-115-93	Pratiques agricoles, environnement, santé et sécurité	60
152-125-93	Préparation du sol	60
152-145-93	Notions d'anatomie et de physiologie végétales	60
152-155-93	Notions d'anatomie et de physiologie animales	45
152-165-93	Dépistage des ennemis des cultures	45
152-205-93	Notions d'alimentation animale	30
152-215-93	Utilisation des pesticides	45
152-225-93	Application de notions de fertilisation et d'amendement	60
152-235-93	Entretien de l'outillage et de la machinerie	60
152-255-93	Intégration au milieu de travail	90
152-645-93	Entretien régulier des bâtiments	30
plus un cours de français pour 45 heures parmi les deux cours suivants :		
601-103-85	Communication et écritures	45
601-111-85	Français	45
	SOUS-TOTAL	**735**
plus environ **300** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants, selon la spécialisation en productions animales ou végétales :		
152-195-93	Distinction entre les écoles de pensée en agriculture	30
152-265-93	Implantation d'une culture	30
152-275-93	Entretien d'une culture	45
152-285-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-295-93	Traite et contrôle de la qualité du lait	45
152-305-93	Contrôle du milieu ambiant en culture abritée	45
152-325-93	Application d'un programme d'alimentation animale	30
152-345-93	Notions de génétique et de reproduction animales	30
152-355-93	Irrigation d'une culture	30
152-395-93	Soins d'hygiène et de santé animales	45
152-405-93	Production de plants	30
152-415-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins laitiers	30
152-425-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins	30
152-435-93	Application d'un programme d'amélioration de porcins	30
152-445-93	Application d'un programme d'amélioration d'ovins	30
152-525-93	Implantation d'une culture	30
152-535-93	Entretien d'une culture	45
152-545-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-735-93	Présentation des animaux aux expositions	45
152-745-93	Techniques d'une école de pensée agrobiologique	60
152-765-93	Application de la biodynamie	60
420-115-93	Informatique à la ferme	45
	TOTAL	**1 035**

Note :

L'élève qui a complété avec succès les trois AEC : 902.01 *Application de techniques de production agricole*, 902.02 *Planification et régie de la production agricole*, 902.03 *Gestion de l'entreprise agricole*, peut obtenir le DEC en 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, en complétant sa formation collégiale par la réussite des cours obligatoires d'éducation physique (120 heures), de philosophie (180 heures), de langue et littérature (90 heures) en plus de 180 heures de cours complémentaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **AQUICULTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-720.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux élèves de connaître les aspects socio-économiques de l'aquiculture et de se familiariser avec les techniques de gestion des systèmes de production de poissons d'élevage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-407-85	Socio-économique de l'aquaculture	60
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-627-85	Systèmes de production	135
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ARBORICULTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.14
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer une main-d'oeuvre spécialisée dans la planification, l'exécution et le contrôle des travaux arboricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-103-85	Éléments d'arboriculture	45
190-104-85	Arboriculture I	90
190-105-85	Stage I	210
190-106-85	Arboriculture II	75
190-107-85	Stage II	210
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-110	Arboricultrice, arboriculteur

* * *

TITRE : **CRÉATION FLORALE ET GESTION D'UN MAGASIN DE FLEURS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare des personnes à exercer avec compétence l'ensemble des tâches inhérentes à la décoration florale et à la gérance d'un magasin de fleurs. Plus particulièrement, il développe les habiletés nécessaires à la commercialisation des produits floraux, à l'aménagement du magasin, à la pratique de certaines tâches de gestion et à la décoration florale intérieure; et il développe la créativité et les habiletés essentielles à la composition de bouquets de fleurs naturelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les programmes de formation professionnelle du secondaire : 1415 *Fleuristerie* (CEP) ou 5084 *Fleuristerie* (DEP), ou posséder une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-905-84	Sciences graphiques	45
401-108-88	Commercialisation des produits floraux	105
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-963-84	Techniques de vente	45
401-999-82	Comptabilité	45
570-152-88	Création florale	90
570-153-88	Bouquets de fleurs permanentes	45
570-154-88	Ikébana	45
570-155-88	Aménagement de vitrines de magasin de fleurs	60
570-156-88	Conception graphique et décoration florale de lieux	90
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Bloc : exploitation	2 040	2 700	heures
Bloc : production	1 980	2 640	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant qui suivra le bloc *exploitation* sera en mesure de concevoir, assembler, monter, réparer et utiliser les divers engins de pêche; de faire le point à l'aide des appareils de navigation; de tracer une route; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant la sécurité des navires et les pêcheries; de voir à l'entretien et à la réparation du navire et des équipements; d'appliquer les procédés de conservation du poisson à bord des bateaux, de gérer un bateau; de conseiller les usagères et usagers du milieu; d'identifier les espèces de poissons. Celle ou celui qui suivra le bloc *production* sera en mesure de déterminer le potentiel physique et biologique d'un site d'élevage; de concevoir et entretenir les systèmes d'élevage; d'élever et récolter les mollusques, les poissons et les crustacés; d'enregistrer les données de l'environnement; de suivre l'état de santé des animaux d'élevage; de préparer le produit pour le marché et de planifier les opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
231-104-83	Ramendage	75
231-114-90	Moteurs marins	60
231-204-90	Les filets droits	75
231-206-90	Milieu marin	75
231-207-90	Introduction à l'aquiculture	60
231-314-90	Manutention du poisson	60
231-334-90	Stage	90
231-404-83	Les chaluts	90
231-544-90	Électricité appliquée	60
231-564-90	Construction et utilisation des engins de pêche	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
	SOUS-TOTAL	**1 035**

plus les cours d'un des 2 blocs suivants :

Bloc : exploitation (570 heures de cours)

231-124-90	Construction du bateau de pêche	60
231-134-90	Sécurité de la navigation	90
231-332-90	Stage sur un bateau de pêche	60
231-454-90	Usage des cartes et pilotage	90
231-504-90	Les machines auxiliaires	90
231-604-90	Les équipements de pêche	60
231-654-90	Navigation	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60

plus environ 435 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

	TOTAL	**2 040**

Bloc : production (540 heures de cours)

101-918-90	Physiologie des animaux aquatiques	75
101-924-78	Introduction à l'écologie	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60

202-145-80	Techniques de laboratoire	75
231-209-90	Équipements de l'aquiculture	60
231-210-90	Notions de navigation	60
231-213-90	Océanographie côtière	75
231-215-90	Principes de santé animale	60

plus environ 405 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

	TOTAL	**1 980**

Cours au choix

231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-534-90	Instruments de navigation et communication	90
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-607-90	Gestion des ressources marines	60
231-608-90	Élevage des mollusques en milieu marin	75
231-609-90	Élevage des espèces à potentiel aquicole	60
231-615-90	Élevage des poissons en milieu marin	75
231-616-90	Systèmes intensifs d'élevage	105
231-617-90	Gestion aquicole	75
231-644-90	Électricité du bateau de pêche	75
231-664-90	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-110	Capitaine de bateau de pêche
7311-118	Maître d'équipage du bateau de pêche

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Bloc : exploitation	1 725	2 385	heures
Bloc : production	1 845	2 505	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux élèves qui ont un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le programme *Pêche professionnelle* d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Exploitation et production des ressources marines*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  ou suivre le cours 203-105-85 *Introduction à la physique*.

De plus, les cours suivants sont crédités :

231-104-83	Ramendage	75
231-114-90	Moteurs marins	60
231-332-90	Stage sur un bateau de pêche	60
231-454-90	Usage des cartes et pilotage	90
231-534-90	Instruments de navigation et de communication	90
242-101-78	Sciences graphiques I	60

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-102-74	Mécanique	75
203-105-85	Introduction à la physique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
231-204-90	Les filets droits	75
231-206-90	Milieu marin	75
231-207-90	Introduction à l'aquiculture	60
231-314-90	Manutention du poisson	60
231-334-90	Stage	90
231-404-83	Les chaluts	90
231-544-90	Électricité appliquée	60
231-564-90	Construction et utilisation des engins de pêche	105
	SOUS-TOTAL	**915**

plus les cours d'un des 2 blocs suivants :

Bloc : exploitation (420 heures de cours)

231-124-90	Construction du bateau de pêche	60
231-134-90	Sécurité de la navigation	90
231-504-90	Les machines auxiliaires	90
231-604-90	Les équipements de pêche	60
231-654-90	Navigation	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60

plus environ **390** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL **1 725**

Bloc : production (540 heures de cours)

101-918-90	Physiologie des animaux aquatiques	75
101-924-78	Introduction à l'écologie	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
202-145-80	Techniques de laboratoire	75
231-209-90	Équipements de l'aquiculture	60
231-210-90	Notions de navigation	60
231-213-90	Océanographie côtière	75
231-215-90	Principes de santé animale	60

plus environ **390** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL **1 845**

Cours au choix		
231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-607-90	Gestion des ressources marines	60
231-608-90	Élevage des mollusques en milieu marin	75
231-609-90	Élevage des espèces à potentiel aquicole	60
231-615-90	Élevage des poissons en milieu marin	75
231-616-90	Systèmes intensifs d'élevage	105
231-617-90	Gestion aquicole	75
231-644-90	Électricité du bateau de pêche	75
231-664-90	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-110	Capitaine de bateau de pêche
7311-118	Maître d'équipage du bateau de pêche

* * *

TITRE : **FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.94

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-550.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, les tâches et les activités inhérentes à la fonction de fabricante et fabricant de produits laitiers. Favoriser l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés intellectuelles permettant de comprendre les principes des différentes transformations laitières ainsi que le développement d'habiletés communes à l'utilisation d'équipement de l'industrie laitière.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une expérience pertinente de 6 mois dans un établissement laitier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-731-92	Chimie appliquée à la technologie laitière	75
150-732-92	Microbiologie appliquée à la technologie laitière	60
150-733-92	Physique appliquée à la technologie laitière	60
154-701-92	Situation au regard de la profession et de la formation	15
154-702-92	Techniques de pneumatique et d'automatique	60
154-703-92	Évaluation de la qualité du lait cru	15
154-704-92	Application d'une procédure de lavage et d'assainissement	15
201-740-92	Mathématiques appliquées à la technologie laitière	30
350-750-92	Communication en milieu de travail	30
	SOUS-TOTAL	**360**

plus 1 des cours suivants choisi par le collège pour environ 60 heures :

154-705-92	Contrôle de la fabrication des produits laitiers liquides	60
154-706-92	Contrôle de la fabrication des produits laitiers glacés	75
154-707-92	Contrôle de la fabrication du beurre	60
154-708-92	Contrôle de la fabrication du lait concentré et déshydraté	60
154-709-92	Contrôle de la fabrication des laits fermentés	60
154-710-92	Contrôle de la fabrication fromagère	90
154-711-92	Co-produits laitiers et membranes filtrantes	60
	TOTAL	**420**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **FORESTERIE URBAINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer des personnes capables de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement des villes et municipalités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-701-81	Écologie végétale	60
190-702-87	Dendrologie urbaine et autoécologie	60
190-703-87	Connaissance et amélioration des sols	45
190-704-81	Principes d'aménagement paysager	60
190-705-87	Techniques de plantation et de transplantation	30
190-707-87	Entretien des arbres et des arbustes	75
190-708-87	Protection contre les insectes et les maladies	90
190-709-81	Gestion et législation urbaine	45
190-712-81	Topométrie	45
190-713-87	Multiplication des végétaux	45
190-714-87	Régie de pépinière	45
190-715-87	Projet de recherches	30
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-110	Arboricultrice, arboriculteur

* * *

TITRE : **GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de réaliser et de contrôler les opérations administratives courantes d'une entreprise agricole; de planifier le développement d'une entreprise; d'appliquer diverses techniques de gestion des ressources humaines; de porter un jugement critique sur les différents organismes agricoles engagés dans la commercialisation et le développement de l'agriculture; de planifier et de réaliser la mise en marché de produits agricoles le cas échéant; de recueillir l'information nécessaire à un projet d'établissement ou de production et d'élaborer un projet d'établissement ou de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  L'élève doit avoir terminé le programme 902.02 *Planification et régie de la production agricole* ou son équivalent ou avoir une expérience concrète de la pratique et de la régie de la production agricole.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-135-93	Notions d'économie et de gestion agricole	45
152-315-93	Administration courante d'une entreprise agricole	30
152-465-93	Élaboration d'un programme de financement	30
152-485-93	Techniques de gestion des ressources humaines	45
152-515-93	Intégration d'apprentissages de gestion agricole	60
152-615-93	Structures de commercialisation et politiques agricoles	45
152-625-93	Cueillette d'informations	30
152-635-93	Planification du développement d'une entreprise agricole	45
152-655-93	Choix d'une structure juridique et d'une stratégie fiscale	45
152-665-93	Élaboration d'un dossier d'établissement ou de production	75
	SOUS-TOTAL	**450**

plus environ 150 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants, selon la spécialisation en productions animales ou végétales :

152-245-93	Aménagement des bâtiments agricoles	45
152-335-93	Vente de produits agricoles	45
152-365-93	Production de budgets agricoles	30
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-385-93	Analyse d'une situation technico-économique et financière	45
152-455-93	Élaboration d'un programme de mise en marché	30
152-495-93	Élaboration d'un programme d'alimentation de bovins laitiers	60
152-505-93	Élaboration d'un programme d'alimentation animale	60
152-565-93	Planification de la production de lait	30
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30
152-585-93	Élaboration d'un programme d'amélioration animale	30
152-675-93	Programme d'exploitation d'un boisé de ferme	45
152-695-93	Promotion de l'entreprise agricole	45
152-735-93	Présentation des animaux aux expositions	45
152-775-93	Expérimentation et mise au point technique	45
410-188-93	Application d'une méthode comptable	75
410-115-93	Informatique à la ferme	45
	TOTAL	**600**

Note 1 :

L'élève qui s'inscrit à cette AEC sans avoir réussi les programmes 902.01 *Application de techniques de production agricole* et 902.02 *Planification et régie de la production agricole*, devra, si l'établissement le juge nécessaire, s'inscrire à un de ces deux cours de français, soit 601-103-85, Communication et écritures (45 heures) ou 601-111-85, Français (45 heures).

Note 2 :

Pour permettre aux programmes de s'ajuster aux besoins de la clientèle, nous avons placé certains cours obligatoires du programme 902.02 *Planification et régie de la production agricole* dans la liste des cours au choix de l'établissement du programme 902.03 *Gestion de l'entreprise agricole* et vice versa.

Dans cette optique et pour assurer le respect des unités pour l'obtention du DEC 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, nous devons ajouter les mesures suivantes :

- un cours au choix utilisé dans les programmes 902.01 et 902.02 ne peut être utilisé dans le programme 902.03;
- un cours obligatoire du programme 902.03 ayant été utilisé et réussi comme cours au choix dans le programme 902.02 doit être remplacé par un autre cours au choix du programme 902.03.

Note 3 :
L'élève qui a complété avec succès les trois AEC : 902.01 *Application de techniques de production agricole*, 902.02 *Planification et régie de la production agricole*, 902.03 *Gestion de l'entreprise agricole*, peut obtenir le DEC en 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, en complétant sa formation collégiale par la réussite des cours obligatoires d'éducation physique (120 heures), de philosophie (180 heures), de langue et littérature (90 heures) en plus de 180 heures de cours complémentaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE AGRICOLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 152.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir un technologue agriculteur ou agricultrice, gestionnaire d'entreprise. Au terme de sa formation, l'élève sera capable d'appliquer les notions et les données techniques de base en productions animales ou végétales, et en génie rural; de réaliser les tâches et les opérations relatives à une ou à des productions animales ou végétales données, ainsi qu'à l'entretien régulier et aux réparations mineures de machinerie, d'équipement, de tracteurs et de bâtiments, nécessaires à la production. L'élève sera aussi en mesure d'élaborer les divers programmes relatifs aux principales productions animales ou végétales; de planifier l'aménagement des bâtiments, la conservation du sol et le contrôle de l'eau; de gérer les matières organiques et de choisir adéquatement l'équipement, les tracteurs et la machinerie. L'élève sera capable de réaliser et contrôler les opérations administratives courantes d'une entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-105-93	Situation au regard de la profession, de la formation	60
152-115-93	Pratiques agricoles, environnement, santé et sécurité	60
152-125-93	Préparation du sol	60
152-135-93	Notions d'économie et de gestion agricole	45
152-145-93	Notions d'anatomie et de physiologie végétales	60
152-155-93	Notions d'anatomie et de physiologie animales	45
152-165-93	Dépistage des ennemis des cultures	45
152-205-93	Notions d'alimentation animale	30
152-215-93	Utilisation des pesticides	45
152-225-93	Application de notions de fertilisation et d'amendement	60
152-235-93	Entretien de l'outillage et de la machinerie	60
152-245-93	Aménagement des bâtiments agricoles	45
152-255-93	Intégration au milieu de travail	90
152-315-93	Administration courante d'une entreprise agricole	30
152-365-93	Production de budgets agricoles	30
152-385-93	Analyse d'une situation technico-économique et financière	45
152-465-93	Élaboration d'un programme de financement	30
152-475-93	Choix et entretien de tracteur	60
152-485-93	Techniques de gestion des ressources humaines	45
152-515-93	Intégration d'apprentissages de gestion agricole	60
152-595-93	Conservation du sol et de l'eau	45
152-605-93	Gestion des matières organiques	45
152-615-93	Structures de commercialisation et politiques agricoles	45
152-625-93	Cueillette d'informations	30
152-635-93	Planification du développement d'une entreprise agricole	45
152-645-93	Entretien régulier des bâtiments	30
152-655-93	Choix d'une structure juridique et d'une stratégie fiscale	45
152-665-93	Élaboration d'un dossier d'établissement ou de production	75
410-188-93	Application d'une méthode comptable	75
420-115-93	Informatique à la ferme	45
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus les cours suivants pour 135 heures selon la spécialisation :

A : Productions animales		
152-325-93	Application d'un programme d'alimentation animale	30
152-345-93	Notions de génétique et de reproduction animales	30
152-395-93	Soins d'hygiène et de santé animales	45
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30
B : Productions végétales		
152-335-93	Vente de produits agricoles	45
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-455-93	Élaboration d'un programme de mise en marche	30

plus environ 450 heures de cours au choix des établissements parmi les cours suivants selon la spécialisation en productions animales ou végétales :

152-195-93	Distinction entre les écoles de pensée en agriculture	30
152-265-93	Implantation d'une culture	30
152-275-93	Entretien d'une culture	45
152-285-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-295-93	Traite et contrôle de la qualité du lait	45
152-305-93	Contrôle du milieu ambiant en culture abritée	45
152-325-93	Application d'un programme d'alimentation animale	30
152-335-93	Vente de produits agricoles	45
152-345-93	Notions de génétique et de reproduction animales	30
152-355-93	Irrigation d'une culture	30
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-395-93	Soins d'hygiène et de santé animales	45
152-405-93	Production de plants	30
152-415-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins laitiers	30
152-425-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins	30
152-435-93	Application d'un programme d'amélioration de porcins	30
152-445-93	Application d'un programme d'amélioration d'ovins	30
152-455-93	Élaboration d'un programme de mise en marché	30
152-495-93	Élaboration d'un programme d'alimentation de bovins laitiers	60
152-505-93	Élaboration d'un programme d'alimentation animale	60
152-525-93	Implantation d'une culture	30
152-535-93	Entretien d'une culture	45
152-545-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-555-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-565-93	Planification de la production du lait	30
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30
152-585-93	Élaboration d'un programme d'amélioration animale	30
152-675-93	Programme d'exploitation d'un boisé de ferme	45
152-685-93	Production de compost	45
152-695-93	Promotion de l'entreprise agricole	45
152-735-93	Présentation des animaux aux expositions	45
152-745-93	Techniques d'une école de pensée agrobiologique	60
152-765-93	Application de la biodynamie	60
152-775-93	Expérimentation et mise au point technique	45
	TOTAL	**2 070**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7111-110	Agricultrice, agriculteur
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7113-146	Productrice, producteur d'animaux à fourrure
7113-158	Productrice, producteur de lapins
7115-122	Productrice, producteur de céréales
7115-130	Productrice, producteur de pommes de terre
7131-110	Directrice, directeur d'exploitation agricole

* * *

TITRE : **HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-651.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 015 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Expliquer et transmettre à une personne ou à un groupe de personnes de l'information concernant les productions végétales, les techniques reliées à ces productions et les soins à donner aux plantes; vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; participer à des programmes de recherche en production; promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; diriger du personnel; contacter les principaux intervenants du domaine afin d'obtenir de l'information; décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-910-84	Botanique	75
101-917-88	Physiologie végétale	75
101-957-84	Microbiologie horticole	45
101-989-84	Taxonomie générale	45
101-990-84	Génétique générale	45
150-100-84	Biologie horticole	60
150-900-84	Cultures fruitières I	60
150-920-84	Cultures légumières I	90
150-930-84	Principes de phytoprotection	60
150-940-84	Serriculture	45
153-110-84	Introduction au métier	60
153-220-84	Sols	45
153-314-84	Principes de fertilisation	45
153-392-84	Écologie	45
153-401-84	Stage	45
153-405-88	Horticulture écologique	60
153-417-84	Économie agricole	45
153-472-84	Phytoprotection appliquée	45
153-940-93	Santé, sécurité du travail et environnement	45
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-218-84	Introduction à la biochimie	45
401-961-84	Commercialisation et vente	45
401-971-84	Comptabilité générale	45
401-978-88	Gestion de l'entreprise horticole	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 440**

plus environ 375 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-902-84	Cultures fruitières II	75
150-922-84	Cultures légumières II	75
150-970-84	Grandes cultures	60
150-992-84	Cultures industrielles	45
153-313-85	Projet de production en serres	60
153-318-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-402-84	Amélioration des sols	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-517-85	Cultures abritées : en pleine terre	60
153-518-85	Cultures abritées : en contenants	60

153-532-84	Machines horticoles	45
153-553-84	Micropropagation appliquée	45
153-616-85	Production en serres	75
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-004*	Technologiste en horticulture légumière et fruitière
7115-004*	Productrice, producteur de fruits et légumes
7115-110	Horticultrice fruitière, horticulteur fruitier
7180-126	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation arboricole

* Code Repères

* * *

TITRE : **HORTICULTURE ORNEMENTALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 805 heures
TOTALE : 2 465 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Expliquer et transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes; vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; participer à des programmes de recherche en production; promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; décrire les nouvelles techniques ou espèces pouvant être cultivées ou produites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-910-84	Botanique	75
101-917-86	Physiologie végétale	75
101-957-84	Microbiologie horticole	45
101-969-84	Taxonomie générale	45
101-990-84	Génétique générale	45
150-100-84	Biologie horticole	60
150-930-84	Principes de phytoprotection	60
153-110-84	Introduction au métier	60
153-220-84	Sols	45
153-303-84	Parterre I	75
153-314-84	Principes de fertilisation	45
153-392-84	Écologie	45
153-401-84	Stage	45
153-450-84	Propagation	45
153-472-84	Phytoprotection appliquée	45
153-605-86	Plantes herbacées	60
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	30
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-218-84	Introduction à la biochimie	45
401-970-84	Vente et marketing	45
401-971-84	Comptabilité générale	45
401-978-86	Gestion de l'entreprise horticole	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 305**

plus environ 500 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

153-313-85	Projet de production en serres I	60
153-318-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-320-89	Projet de production en pépinière	45
153-321-89	Production de plants de pépinière	75
153-322-89	Pépinière : culture en contenants	75
153-323-89	Pépinière : culture en pleine terre	45
153-324-89	Machinerie de pépinière	45
153-325-89	Régie de pépinière et mise en marché	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-403-88	Construction en aménagement	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-423-84	Plantes ornementales	45
153-443-84	Architecture de paysage I	75
153-493-84	Gestion de pelouse	60
153-503-84	Machinerie horticole ornementale	45
153-513-85	Jardinerie I	60
153-517-85	Cultures abritées : en pleine terre	60

153-518-85	Cultures abritées : en contenants	60
153-525-85	Équipements et outillages horticoles	60
153-533-85	Floriculture	75
153-543-84	Architecture de paysage II	60
153-553-84	Micropropagation appliquée	45
153-573-84	Parterre II	90
153-613-84	Jardinerie II	60
153-616-85	Production en serres	75
153-643-84	Architecture de paysage III	60
153-683-84	Parterre III	45
	TOTAL	1 805

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-010*	Technicienne, technicien en horticulture ornementale
7115-126	Pépiniériste
7115-134	Productrice, producteur de gazon
7115-142	Floricultrice, floriculteur
7131-118	Directrice, directeur d'entreprise de jardinage paysager
7180-134	Contremaîtresse, contremaître de parc
7180-150	Chef de l'entretien d'un terrain de golf

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN PRODUCTIONS ANIMALES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.68

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-700/800.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser les étapes des processus de production agricole nécessaires à la concrétisation d'un projet en production animale; utiliser des données technico-économiques et financières. Mieux se situer sur le plan professionnel par rapport à son entourage et à l'environnement social, politique et économique. Planifier les principales étapes de développement d'une entreprise agricole. Développer l'autonomie et la capacité d'interaction par rapport aux différents intervenants en agriculture.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être en situation de travail en agriculture depuis au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-510-84	Gestion financière	60
152-554-84	Gestion technico-économique spécifique	45
153-040-93	Santé, sécurité du travail et environnement	45
350-914-77	Relations humaines	45
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	plus un des cours suivants pour 90 heures selon l'orientation choisie :	
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-960-84	Régie de la production laitière	90
	SOUS-TOTAL	**420**
	plus environ 330 heures de cours choisis parmi les suivants :	
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-214-84	Menuiserie et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-311-83	Machinerie et équipements	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-421-84	Régie de productions animales spéciales	90
152-492-81	Boisé de ferme	45
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-514-84	Projet d'établissement I	45
152-602-86	Stage de perfectionnement	75
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-934-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
152-990-84	Tracteurs et moteurs	60
152-xxx-xx	Un cours de régie parmi ceux du bloc des cours obligatoires, autre que celui de l'orientation choisie	90
153-585-84	Projet de fin d'études	30
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-903-85	Méthodologie du portfolio	45
401-652-84	Droit rural et fiscalité	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-001*	Technologiste en production animale

* Code Repères

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.69

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser les étapes des processus de production agricole en production végétale (cultures commerciales, cultures légumières et fruitières ou cultures abritées). Utiliser des données technico-économiques et financières. Mieux se situer par rapport à son entourage et à l'environnement social, politique et économique. Planifier les principales étapes de développement d'une entreprise agricole. Développer l'autonomie et la capacité d'interaction par rapport aux différents intervenantes et intervenants en agriculture.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être en situation de travail en agriculture depuis au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-510-84	Gestion financière	60
152-554-84	Gestion technico-économique spécifique	45
153-940-93	Santé, sécurité du travail et environnement	45
350-914-77	Relations humaines	45
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
plus un des cours suivants pour **90 heures** selon l'orientation choisie :		
152-454-84	Régie de la production de légumes frais	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	90
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
152-932-84	Régie de production des cultures industrielles	90
152-942-84	Régie de production des cultures abritées	90
152-982-84	Régie de la production de la pomme de terre	90
	SOUS-TOTAL	**420**
plus environ **330** heures de cours choisis parmi les suivants :		
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-214-84	Menuiserie et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-311-83	Machinerie et équipements	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-492-81	Boisé de ferme	45
152-514-84	Projet d'établissement I	45
152-602-86	Stage de perfectionnement	75
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-934-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
152-970-84	Régie de l'eau et conservation du sol	75
152-990-84	Tracteurs et moteurs	60
152-xxx-xx	Un cours de régie parmi ceux du bloc des cours obligatoires, autre que celui de l'orientation choisie	90
153-318-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-532-84	Machines horticoles	45
153-585-84	Projet de fin d'études	30
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-903-85	Méthodologie du portfolio	45
401-652-84	Droit rural et fiscalité	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-002*	Technologiste en production végétale

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PLANIFICATION ET RÉGIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'élaborer les divers programmes relatifs aux productions animales ou végétales; de planifier l'aménagement des bâtiments, de planifier l'aménagement du sol et le contrôle de l'eau; de gérer les matières organiques; d'appliquer une méthode comptable; de produire des budgets; d'évaluer la valeur marchande d'une entreprise agricole et d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses; de choisir adéquatement l'équipement, les tracteurs et la machinerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  L'élève doit avoir terminé le programme 902.01 *Application de techniques de production agricole* ou son équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-245-93	Aménagement des bâtiments agricoles	45
152-365-93	Production de budgets agricoles	30
152-385-93	Analyse d'une situation technico-économique et financière	45
152-475-93	Choix et entretien de tracteur	60
152-595-93	Conservation du sol et de l'eau	45
152-605-93	Gestion des matières organiques	45
410-188-93	Application d'une méthode comptable	75
420-115-93	Informatique à la ferme	45
plus un cours de français au choix parmi les deux cours suivants :		
601-103-85	Communication et écritures	45
601-111-85	Français	45
	SOUS-TOTAL	**435**
plus environ 150 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants, selon la spécialisation en productions animales ou végétales :		
152-135-93	Notions d'économie et de gestion	45
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-465-93	Élaboration d'un programme de financement	30
152-485-93	Techniques de gestion des ressources humaines	45
152-495-93	Élaboration d'un programme d'alimentation de bovins laitiers	60
152-505-93	Élaboration d'un programme d'alimentation animale	60
152-555-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-565-93	Planification de la production de lait	30
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30
152-585-93	Élaboration d'un programme d'amélioration animale	30
152-675-93	Programme d'exploitation d'un boisé de ferme	45
152-685-93	Production de compost	45
152-695-93	Promotion de l'entreprise agricole	45
152-735-93	Présentation des animaux aux expositions	45
152-745-93	Techniques d'une école de pensée agrobiologique	60
152-765-93	Application de la biodynamie	60
152-775-93	Expérimentation et mise au point technique	45
	TOTAL	**585**

Note 1 :
Pour permettre aux programmes de s'ajuster aux besoins de la clientèle, nous avons placé certains cours obligatoires du programme 902.03 *Gestion de l'entreprise agricole* dans la liste des cours au choix de l'établissement du programme 902.02 *Planification et régie de la production agricole* et vice versa.
Dans cette optique et pour assurer le respect des unités pour l'obtention du DEC 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, nous devons ajouter les mesures suivantes :

- un cours au choix utilisé et réussi dans les programmes 902.01 et 902.03 ne peut être utilisé dans le programme 902.02;
- un cours obligatoire du programme 902.02 ayant été utilisé et réussi comme cours au choix dans les programmes 902.01 et 902.03 doit être remplacé par un autre cours au choix du programme 902.02.

Note 2 :
L'élève qui a complété avec succès les trois AEC : 902.01 *Application de techniques de production agricole*, 902.02 *Planification et régie de la production agricole*, 902.03 *Gestion de l'entreprise agricole*, peut obtenir le DEC en 152.03 *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, en complétant sa formation collégiale par la réussite des cours obligatoires d'éducation physique (120 heures), de philosophie (180 heures), de langue et littérature (90 heures) en plus de 180 heures de cours complémentaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE BASE EN AGROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.67

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet d'acquérir les bases soutenant les pratiques de l'agriculture biologique et de confronter l'élève à la réalité de l'agrobiologie. Il sera ainsi en mesure de modifier ses pratiques agricoles et de planifier ses choix de gestion propres à la ferme, dans le but de réduire l'impact de ses pratiques agricoles sur l'environnement et, ultimement, d'effectuer une transition à l'agriculture biologique. Il pourra ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-109-84	Phytotechnie	75
152-703-91	Situation de l'agrobiologie	60
152-704-91	Les sols en agrobiologie	45
152-705-91	La fertilisation des sols en agrobiologie	45
152-706-91	Agroécologie	45
152-707-91	Analyse de fermes biologiques	45
152-708-91	Rotation des cultures	45
152-709-91	Machineries agricoles et travail du sol	60
152-710-91	Stage I	330
	SOUS-TOTAL	**750**

plus environ 195 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-131-84	Zootechnie	75
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-722-91	Compostage	75
152-723-91	Application de méthodes en agriculture biologique	45
152-724-91	Gestion des agroécosystèmes	45
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-726-91	Aménagement et entretien de brise-vent	45
ou l'un des cours de régie de production suivants :		
152-421-84	Régie des productions animales spéciales	90
152-422-87	Régie de production végétales spéciales	90
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-454-84	Régie de la production de légumes froids	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	90
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION CONSEIL EN AGRICULTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 695 heures
TOTALE : 2 355 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme couvre un champ d'action qui implique l'étude des différents aspects socio-économiques du monde de l'agro-alimentaire. Il comporte des éléments de connaissance sur l'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise d'un mécanisme de production animale ou végétale, tant des côtés technique et économique que financier et social. Il permettra à l'élève d'arriver à corriger des observations, à bien identifier un problème et à présenter les différentes hypothèses de solution. L'élève pourra alors fournir un conseil adéquat aux gestionnaires face aux décisions à prendre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-906-78*	Biologie cellulaire	45
101-914-84	Anatomie et physiologie animales	90
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
150-110-81	Introduction à l'agriculture	45
150-370-84	Sols et fertilisation	75
150-590-78	Construction rurale	60
152-402-78	Céréales et herbages	75
152-910-78	Génétique et amélioration	45
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-307-84	Comptabilité agricole	60
153-410-81	Machinisme agricole	60
153-420-84	Production laitière	75
153-507-84	Projet d'études socio-économiques I	45
153-527-81	Gestion de l'entreprise agricole	60
153-587-84	Activité en milieu	15
153-592-84	Politiques agricoles et groupes d'intervention	45
153-607-84	Projet d'études socio-économiques II	30
153-614-84	Projet de planification et de financement d'une entreprise agricole	45
153-653-84	Technologie de pointe en agriculture	60
153-920-81	Économie de la production	60
201-905-84	Statistique	45
383-935-74	L'économie du Québec	45
401-958-78	La coopération et les coopératives	45
401-960-84	Commercialisation	45
401-961-84	Commercialisation et vente	45
401-963-84	Techniques de vente	45
401-964-81	Droit rural	30
401-968-78	Fiscalité	45
401-969-78	Financement de l'exploitation agricole	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
420-970-81	Initiation aux applications sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 620**

plus un cours de 75 heures au choix parmi les suivants :

153-581-84	Porcs	75
153-651-84	Bovins de boucherie	75
153-661-84	Ovins	75
	TOTAL	**1 695**

* Cours obligatoire pour les élèves qui n'ont pas suivi de cours de biologie au secondaire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-001*	Technologiste-conseil en gestion agricole
2131-005*	Conseillère technicienne, conseiller technicien en élevage

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologistes aptes à travailler au niveau de la production, de la protection, de la récolte, de la conservation, de la mise en marché et de la commercialisation des végétaux ou produits végétaux destinés à l'alimentation animale et à l'alimentation humaine. Il s'agit donc d'un programme axé sur l'ensemble des productions végétales qui assure à sa clientèle une grande polyvalence tout en lui laissant un choix de spécialisation soit en horticulture légumière et fruitière, soit en serriculture, soit en culture écologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
101-952-81	Taxonomie végétale (exp.)	60
101-980-87	Ennemis des cultures I	75
150-370-84	Sols et fertilisation	75
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-910-78	Génétique et amélioration	45
152-934-84	Organismes et politiques agricoles; structures de commercialisation	60
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-101-87	Travail et régie des sols	60
153-102-87	Cultures fourragères, céréalières et protéagineuses I	60
153-103-87	Cultures fourragères, céréalières et protéagineuses II	60
153-104-87	Ennemis des cultures II	75
153-105-87	Utilisation rationnelle des pesticides	60
153-106-87	Projet élève I	30
153-107-87	Projet élève II	30
153-108-87	Stage	30
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-410-81	Machinisme agricole	60
201-905-84	Statistique	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-906-81	Physique (exp.)	75
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	SOUS-TOTAL	**1 365**

plus environ 450 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-410-81	Productions animales	60
150-530-81	Notions d'agriculture biologique	45
152-492-81	Boisé de ferme	45
153-109-91	Horticulture légumière et fruitière I	60
153-112-91	Serre et serriculture I	60
153-113-91	Horticulture légumière et fruitière II (conventionnelle)	60
153-114-91	Horticulture légumière et fruitière II (biologique)	60
153-115-91	Serre et serriculture II (conventionnelle)	60
153-122-91	Serre et serriculture II (biologique)	60
153-423-84	Plantes ornementales	45
153-456-78	Propagation des plantes	45
153-506-78	Amélioration des plantes	60
153-513-85	Jardinerie I	60
153-536-87	Culture ornementale	60
155-557-81	Acériculture	60
360-102-87	Profil intégrateur	120
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-002*	Technologiste en production végétale
2135-138	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en botanique
2135-220	Technologiste des sciences agronomiques
2135-248	Technologiste en botanique
7180-114	Contremaîtresse, contremaître de la culture de plein champ
7180-114	Contremaîtresse, contremaître de la culture maraîchère
7180-126	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation arboricole

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE SANTÉ ANIMALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 351-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et l'utilisation des animaux. Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Ainsi, il pourra recevoir et préparer l'animal à la consultation, faire les tests de diagnostic requis, assister la chirurgie, prodiguer les traitements préventifs et curatifs prescrits, conseiller la clientèle et participer à la gestion administrative de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales I	90
101-119-88	Anatomie et physiologie animales II	105
101-926-88	Comportement des animaux domestiques et de laboratoire	45
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-990-84	Génétique générale	45
145-103-88	Introduction à la profession et méthodologie	30
145-113-88	Soins de base aux animaux	60
145-123-88	Parasitologie	45
145-133-88	Hygiène, prévention et santé publique	30
145-143-88	Nutrition et alimentation	45
145-153-88	Techniques microbiologiques	75
145-163-88	Techniques hématologiques et biochimiques	75
145-173-88	Pharmacologie et toxicologie	45
145-183-88	Éléments de pathologie	45
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-213-88	Nursing et techniques radiologiques	75
145-291-88	Techniques instrumentales en santé animale	45
145-523-88	Nursing et techniques chirurgicales	105
145-533-88	Élevage et reproduction	45
145-623-88	Stage en milieu de recherche	150
145-633-88	Stage en clinique vétérinaire	150
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 770**
plus environ 300 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
145-263-88	Soins aux animaux de ferme	60
145-273-88	Soins aux oiseaux	45
145-283-88	Soins aux animaux exotiques	45
145-293-88	Techniques de recherche en expérimentation animale	60
145-503-88	Secrétariat et services à la clientèle	45
145-513-88	Techniques histologiques	60
145-553-88	Animaux de laboratoire	90
	TOTAL	**2 070**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1176-166	Inspectrice, inspecteur en protection animale
3156-001*	Technicienne, technicien en santé animale
3156-130	Technicienne, technicien de laboratoire vétérinaire
7199-158	Gardienne, gardien de jardin zoologique

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DES SOLS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.08

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Communiquer des concepts et des techniques liés à la science du sol et maîtriser les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles en relation avec la clientèle ou l'employeur; conseiller les différents intervenantes et intervenants dans le domaine agricole sur la conservation des sols minéraux et organiques, la gestion des eaux sur la ferme et la protection de l'environnement agricole; assurer un support technique approprié lors de la réalisation d'études de sol (localisation, évolution, répartition, classement et utilisation des sols).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
150-120-87	Protection de l'environnement	60
152-402-87	Céréales et herbages	75
152-934-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
153-116-87	Conservation du sol I	60
153-117-87	Conservation du sol II	60
153-118-87	Projet élève I	30
153-119-87	Projet élève II	30
153-120-87	Stage	30
153-308-81	Chimie du sol	60
153-338-78	Physique du sol	90
153-410-81	Machinisme agricole	60
153-448-87	Microbiologie du sol	90
153-460-78	Fertilisation du sol	60
153-538-81	Drainage	90
201-905-84	Statistique	45
202-106-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-906-81	Physique (exp.)	75
205-904-87	Géologie appliquée	45
205-914-81	Pédologie	75
205-945-81	Géomorphologie du quaternaire	60
230-906-90	Introduction à la cartographie et la photo-interprétation	45
230-910-78	Topométrie I	60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ 360 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-410-81	Productions animales	60
150-530-81	Notions d'agriculture biologique	45
150-950-81	Phytoprotection	45
152-492-81	Boisé de ferme	45
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-105-87	Utilisation rationnelle des pesticides	60
153-112-91	Serre et serriculture I	60
153-121-87	Brise-vent	60
153-638-78	Irrigation	45
230-920-78	Topométrie II	60
360-102-87	Profil intégrateur	120

			45
401-963-84	Techniques de vente		45
420-604-88	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateur		
		TOTAL	1 830

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-003*	Technologiste des sols
2135-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en agronomie

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ÉQUINES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 155.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-780.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 945 heures
TOTALE : 2 605 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologistes qui auront développé des habiletés gestuelles en équitation ou en courses attelées et acquis une formation de base en gestion. Le programme couvre tous les domaines reliés à l'entreprise équine. Il habilite également à enseigner l'équitation, maintenir et améliorer l'état de santé du cheval, monter à cheval correctement, appliquer des programmes d'entraînement pour les chevaux de compétition et de loisir et participer à la gestion d'un centre équestre et d'une ferme d'élevage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-915-78	Anatomie et physiologie des animaux de ferme	45
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-910-78	Génétique et amélioration	45
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-411-84	Nutrition	60
155-101-87	Alimentation du cheval	30
155-102-87	Régie appliquée I	30
155-103-87	Régie appliquée II	30
155-104-87	Projet I (clinique)	45
155-106-87 ou 155-116-90	Projet II (concours hippique) / Projet II (courses attelées)	30
155-107-87	Stage	30
155-145-87	Régie d'écurie I	30
155-245-87	Régie d'écurie II	30
155-335-87	Soins aux chevaux I	45
155-345-87	Régie d'écurie III	30
155-365-87	Aménagement équestre	45
155-385-87	Pharmacologie	30
155-445-87	Régie d'écurie IV	30
155-465-87	Pathologie externe	30
155-555-87	Soins aux chevaux II	45
155-565-87	Pathologie interne	30
155-585-87 ou 155-587-90	Débourrage I (équitation) / Débourrage I (courses attelées)	60
155-625-87	Production herbages et céréales	45
155-675-87	Reproduction	60
155-685-87 ou 155-687-90	Débourrage II (équitation) / Débourrage II (courses attelées)	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
360-102-87	Profil intégrateur	120
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	SOUS-TOTAL	**1 305**

plus environ 640 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

155-108-87	Psychologie et comportement du cheval	30
155-109-87	Physiologie de l'exercice	30
155-110-90	Entraînement du cheval I	75
155-115-87	Équitation I	75
155-120-90	Introduction à l'industrie des courses attelées	30
155-210-90	Entraînement du cheval II	75
155-215-87	Équitation II	75
155-310-90	Entraînement du cheval III	150
155-315-87	Équitation III	105
155-410-90	Entraînement du cheval IV	150
155-415-87	Équitation IV	105
155-420-90	Laboratoire de reproduction	75
155-425-87	Pédagogie et didactique	30
155-505-87	Pédagogie appliquée I	45
155-515-87	Équitation V	90
155-520-90	Stage sur une ferme d'élevage	150
155-605-87	Pédagogie appliquée II	45
155-615-87	Équitation VI	90
401-410-79	Dynamique de l'entreprise -	60
	TOTAL	**1 945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-001*	Technologiste équine, technologiste équin
7187-110	Entraîneuse, entraîneur de chevaux

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES HORTICOLES : AMÉNAGEMENT PAYSAGER (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève sera capable d'élaborer des propositions d'aménagement paysager, de dessiner des plans, d'évaluer des coûts de réalisation, d'exécuter des travaux d'aménagement paysager, d'effectuer des travaux d'entretien paysager et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement et d'entretien paysagers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Horticulture		
101-190-82	Botanique	60
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-311-83	Machinerie et équipement	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
153-303-84	Parterre I	75
153-403-88	Construction en aménagement	45
153-443-84	Architecture de paysage I	75
153-472-84	Phytoprotection appliquée	45
153-493-84	Gestion de pelouse	60
153-543-84	Architecture de paysage II	60
153-683-84	Parterre III	45
153-940-93	Santé, sécurité du travail et environnement	45
Techniques d'aménagement		
222-111-87	Introduction à l'aménagement du territoire	60
230-910-78	Topométrie I	60
242-101-76	Sciences graphiques	60
Administration		
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-963-84	Techniques de vente	45
Arts		
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-902-71	Organisation spatiale	45
	SOUS-TOTAL	**1 140**

plus 4 cours au choix pour environ **210** heures parmi les suivants :

Horticulture		
153-643-84	Architecture de paysage III	60
Techniques d'aménagement		
222-431-87	Design en aménagement	60
230-920-78	Topométrie II	60
Administration		
401-971-84	Comptabilité générale	45
410-716-84	Droit commercial	45
Arts		
511-101-78	Dessin technique I	45
Informatique		
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
Autre		
360-906-87	Sciences d'appoint	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7131-118	Directrice, directeur d'entreprise de jardinage paysager

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE RURAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 885 heures
TOTALE : 2 545 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable d'interpréter et de tracer des plans de machines ou de composantes de machines; de lire et de tracer des plans de bâtiments et autres aménagements ruraux; de donner des conseils techniques sur la sélection, l'achat, la gestion et la rentabilité de machineries et d'équipements; de donner des conseils techniques sur l'utilisation et l'entretien des machineries et des équipements; d'évaluer la qualité du travail effectué par des machines ou des systèmes de machines; de réaliser le montage de machines et d'équipements complexes; de diagnostiquer la nature d'un problème.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-430-84	Zootechnie générale	60
153-200-84	Force motrice I	75
153-210-84	Phytotechnie générale	60
153-300-84	Hydrologie	45
153-310-84	Transmission du pouvoir	60
153-334-84	Machines de grandes cultures	60
153-345-84	Topographie	60
153-355-84	Hydraulique	45
153-435-84	Physique et mécanique des sols	60
153-534-84	Machines de récoltes	75
153-535-84	Drainage	60
153-650-84	Stage et rapport de génie	30
153-900-84	Construction agricole I	75
154-315-89	Électromécanique et électronique appliquée	60
201-602-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
201-905-84	Statistiques	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-924-84	Statique graphique et analytique	45
203-935-84	Résistance des matériaux	60
203-945-84	Thermodynamique	45
242-905-84	Sciences graphiques	45
401-962-84	Vente et gestion de personnel	60
	SOUS-TOTAL	**1 425**

plus environ **460** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

Cours de spécialisation institutionnels

150-901-84	Environnement agricole	60
153-445-84	Topométrie	60
153-504-84	Soudage et usinage des métaux	105
153-600-84	Techniques d'irrigation	60
153-603-84	Machines de meunerie	45
153-604-84	Force motrice II	60
153-634-84	Machines d'intérieur de ferme	60
153-635-84	Travaux de mise en valeur des sols	60
153-678-84	Photo-interprétation appliquée	60
153-901-84	Construction agricole II	75
153-902-84	Dessin de bâtiments	60
153-903-84	Devis, cahier de charges et surveillance de travaux	45
153-904-84	Sanitation et classement des grains	60
153-905-84	Principes d'alimentation animale	60
153-906-84	Planification et gestion	60
153-907-84	Marché des denrées agricoles	60

153-910-84	Entreposage, manutention et séchage des grains	75
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
242-945-84	Dessin mécanique	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-001*	Technologiste-conseil en génie rural
2165-214	Technicienne, technicien en génie agricole
5131-122	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'instruments et de machines agricoles

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TRANSITION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.82

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des personnes aptes à planifier et à gérer le processus de transition de leur ferme vers l'agriculture biologique. Le programme est axé sur les productions animales biologiques nécessitant des connaissances d'agrobiologie générale, de pédologie, de fertilisation, de régie du champ, de régie des productions animales et de gestion dans une optique de production biologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-421-84	Régie de productions animales	90
152-422-87	Régie de productions végétales spéciales	90
152-703-91	Situation de l'agrobiologie	60
152-704-91	Les sols en agrobiologie	45
152-705-91	La fertilisation des sols en agrobiologie	45
152-707-91	Analyse de fermes biologiques	45
152-708-91	Rotation des cultures	45
152-709-91	Machineries agricoles et travail du sol	60
152-712-91	Méthodes d'évaluation qualitative	60
152-722-91	Compostage	75
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-727-91	Introduction aux soins vétérinaires alternatifs	45
153-585-84	Projet de fin d'études	30
	TOTAL	750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ZOOTECHNOLOGIE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-700/800.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 915 heures
TOTALE : 2 575 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en zootechnologie est conçu de manière à former des technologistes qui seront en mesure d'adapter, d'appliquer et de vulgariser les données techniques et scientifiques les plus récentes, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des exploitations agricoles orientées en production animale. Le programme porte plus spécifiquement sur les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les porcs, les bovins et les volailles. Le programme assure une formation pratique et permet de faire les liens entre la théorie et la pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-401-78	Biologie générale II	75
101-914-84	Anatomie et physiologie animales	90
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
101-990-84	Génétique générale	45
150-110-81	Introduction à l'agriculture	45
150-370-84	Sols et fertilisation	75
150-970-84	Grandes cultures	60
153-100-84	Pratique à la ferme	15
153-250-84	Construction rurale	45
153-307-84	Comptabilité agricole	60
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-411-84	Nutrition	60
153-481-84	Amélioration animale	75
153-501-84	Bovins laitiers I	60
153-511-84	Alimentation animale	90
153-540-84	Gestion et financement de l'entreprise agricole	75
153-561-91	Porcs	90
153-585-84	Projet de fin d'études	30
153-587-84	Activité en milieu	15
153-601-84	Bovins laitiers II	60
153-990-84	Récolte et conservation	60
201-905-84	Statistique	45
202-304-78	Biochimie	75
202-905-84	Chimie des solutions	60
202-915-84	Chimie organique	60
401-960-84	Commercialisation	45
401-963-84	Techniques de vente	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	SOUS-TOTAL	**1 635**
plus environ 280 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
152-433-83	Les éléments de base	45
153-465-84	Organismes d'intervention en agriculture	45
153-571-84	Aviculture	75
153-611-81	Pathologie animale	30
153-651-84	Bovins de boucherie	75
153-661-84	Ovins	75
201-129-84	Mathématique appliquée	60
	TOTAL	**1 915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-005*	Conseillère-technicienne, conseiller-technicien en élevage
2135-001*	Technologiste en production animale
7113-122	Avicultrice, aviculteur de volailles
7113-142	Engraisseuse, engraisseur de bovins
7180-118	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation d'élevage d'animaux
7180-130	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation avicole

* Code Repères

* * *

SECTEUR 3 : **ALIMENTATION ET TOURISME**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5127	Boucherie et charcuterie	DEP	900	– –	163
5128	Boulangerie	ASP	450	– –	164
1487	Commercialisation des voyages	DEP	900	– –	165
5159	Cuisine actualisée	ASP	510	– –	166
1038	Cuisine d'établissement	DEP	1 350	– –	167
5039	Pâtisserie	DEP	1 350	– –	168
1057	Pâtisserie de restaurant	ASP	450	– –	169
5103	Préparation des produits de la pêche	DEP	900	– –	170
5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	DEP	645	– –	171
5130	Service de la restauration	DEP	900	– –	172
5129	Sommellerie	ASP	450	– –	173
5104	Vente des produits de la pêche	DEP	900	– –	174
414.32	Conseiller en tourisme extérieur	AEC	450	– –	175
900.77	Contrôle de la qualité des produits de la pêche	AEC	435	– –	176
902.49	Création et gestion d'entreprises touristiques	AEC	1 155	– –	177
901.18	Gérance d'une poissonnerie	AEC	630	– –	178
901.31	Gestion d'un centre de production de plats cuisinés	AEC	705	– –	179
414.31	Initiation à l'administration du tourisme	AEC	630	– –	180
900.87	Supervision de la transformation des produits marins	AEC	675	– –	181
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	DEC	2 175	2 835	182
430.01	Techniques de gestion hôtelière	DEC	2 190	2 850	184
430.52	Techniques de gestion hôtelière (option : gestion de la restauration)	CEC	2 310	– –	186
	(option : gestion de l'hébergement)	CEC	2 295	– –	186
414.01	Techniques de tourisme	DEC	1 935	2 595	188

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
414.51	Techniques de tourisme	CEC	1 935	– –	190
154.01	Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement	DEC	1 815	2 475	192
154.03	Technologie alimentaire : production	DEC	1 815	2 475	194
154.02	Technologie alimentaire : produits laitiers	DEC	1 815	2 475	196
231.03	Transformation des produits de la mer	DEC	1 875	2 535	198
900.24	Transformation des produits de la mer	AEC	555	– –	199

SECTEUR 3 :

ALIMENTATION ET TOURISME

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

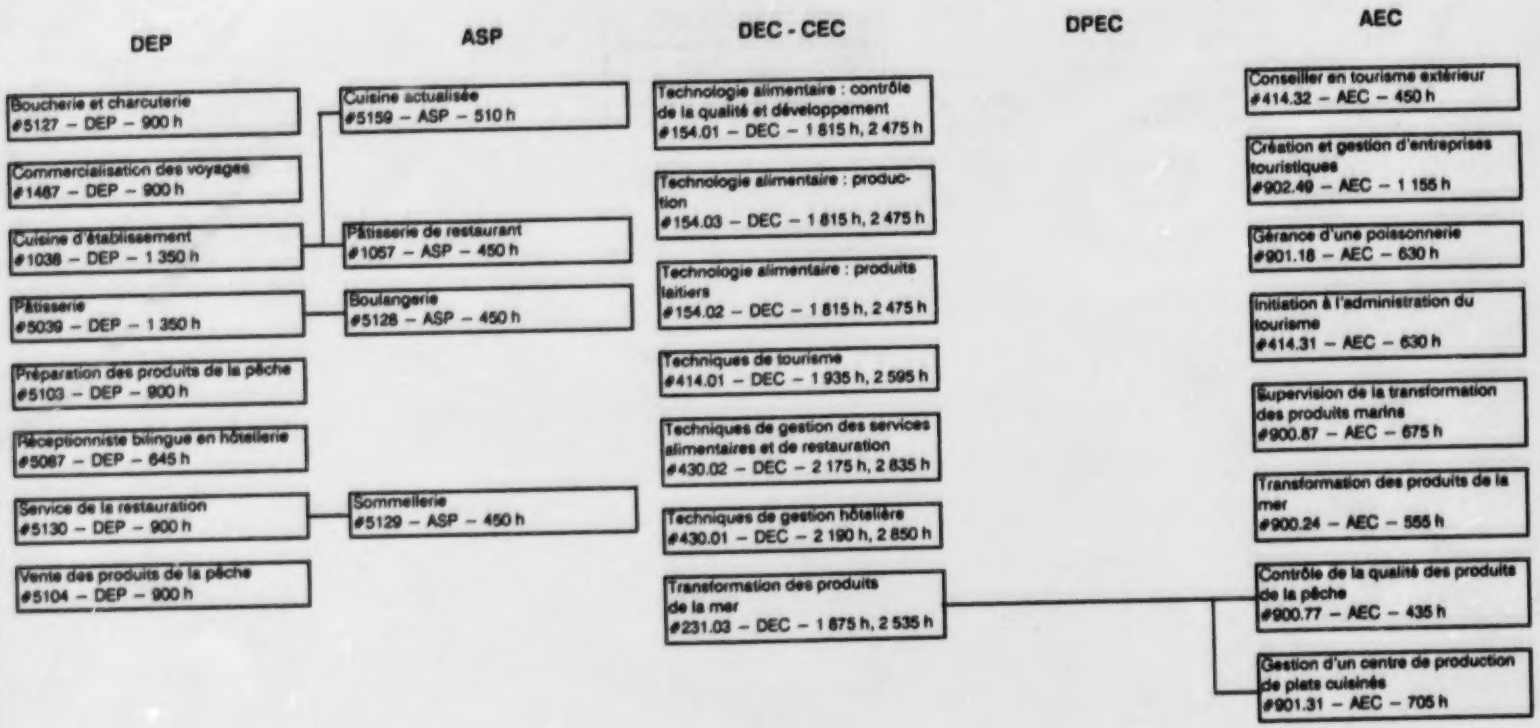

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Techniques de gestion hôtelière (option : gestion de l'hébergement) #430.52 – CEC – 2 295 h		
		Techniques de gestion hôtelière (option : gestion de la restauration) #430.52 – CEC – 2 310 h		
		Techniques de tourisme #414.51 – CEC – 1 935 h		

TITRE : **BOUCHERIE ET CHARCUTERIE (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5127

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-510.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées à la boucherie et à la charcuterie, traiter les viandes de boucherie, fabriquer des charcuteries cuites, crues, fumées ou salées, des plats cuisinés et des salades pour la vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 16 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
405373	Le milieu de travail	45
405382	Les viandes de boucherie	30
405391	Conservation et entreposage	15
405402	Anatomie et physiologie	30
405414	Les coupes primaires du boeuf	60
405422	Coupe de détail de l'avant I	30
405438	Coupe de détail de l'avant II	120
405446	Coupe de détail de l'arrière I	75
405453	Coupe du porc	45
405462	Coupe française de l'avant	30
405472	Coupe française de l'arrière	30
405485	Coupe de détail de l'arrière II	75
405493	Coupe du veau	45
405502	Coupe de l'agneau	30
405514	Gestion d'une boucherie	60
405522	Volailles et autres produits	30
405537	La charcuterie	105
405543	Stage en milieu de travail	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8215-001*	Bouchère-charcutière, boucher-charcutier
8215-002*	Charcutière, charcutier
8215-110	Bouchère, boucher
8215-114	Commis-bouchère, commis-boucher
8215-126	Désosseuse, désosseur
8215-146	Bouchère, boucher à la chambre froide
8215-196	Bouchère, boucher de restaurant

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : *5627 - Butcher and Delicatessen Trades.*

TITRE : **BOULANGERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5128

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-530.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour distinguer les matières premières et les méthodes de préparation d'articles de boulangerie ainsi que les caractéristiques du produit dans les différentes étapes de transformation, confectionner manuellement divers produits de boulangerie (préparation des pâtes, la cuisson, la garniture), pétrir, peser et façonner les pâtes, déterminer le rendement thermique des différents fours, cuire les produits de boulangerie, trancher et emballer, au besoin, les produits de boulangerie, reconnaître les différentes sortes de pains utilisés sur le marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1032 :	Pâtisserie
ou	1277 :	Pâtisserie
ou	1532 :	Pastry
ou	1577 :	Mould Finition
ou	5039 :	Pâtisserie
ou	5539 :	Pastry Making
ou	407-500 :	Pâtisserie
ou	407-541 :	Boulangerie et pâtisserie
ou	907-541 :	Pastry Making and Baking
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
407394	Connaissances de base	60
407414	Pains régionaux du Québec	60
407426	Pains d'autres origines	90
407432	Pains spéciaux	30
407442	Pains de fantaisie	30
407453	Pains décorés	45
407467	Viennoiseries	105
407472	Biscuits, gâteaux (boulangerie)	30
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier
8213-114	Boulangère, boulanger

* * *

TITRE : **COMMERCIALISATION DES VOYAGES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1487

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser avec compétence les éléments essentiels à la vente des produits touristiques tels que les services d'hébergement, de transport et d'assurance ainsi que la vente et la planification des divers forfaits de voyages, pour exécuter des tâches liées à la billeterie, présenter les grandes attractions touristiques, appliquer les règlements qui régissent la vente de voyages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
457012	Le métier et la formation	30
457025	Régions géographiques (présentation)	75
457034	Techniques de vente	60
457042	Utilisation du téléphone	30
457052	Vente des voyages (réglementation)	30
457063	Attractions touristiques (présentation)	45
457074	Hébergement, transport, assurance	60
457084	Vente de forfaits soleil	60
457094	Billets d'avion (plan américain)	60
457105	Billets d'avion (plan international)	75
457116	Système de réservation électronique	90
457122	Préparation du voyage	30
457134	Vente de forfaits spécialisés	60
457143	Nouveaux clients (sollicitation)	45
457152	Recherche d'emploi	30
457165	Milieu de travail – intégration	75
457173	Planification des forfaits	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4193-110	Agente, agent de voyages
4193-114	Commis à la réservation
4193-118	Agente-vendeuse, agent-vendeur de billets
4193-122	Employée, employé de bureau de voyages

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1967 - *Travel Services*.

TITRE : **CUISINE ACTUALISÉE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5159
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 510 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire et hygiénique des appareils de nouvelles technologies; reconnaître et utiliser les produits bioalimentaires du Québec; confectionner des charcuteries de cuisine et des préparations d'inspiration nouvelle à base de produits régionaux et étrangers; confectionner et servir des menus de cuisine du marché, de cuisine régionale et des pâtisseries de restaurant.

CONDITIONS D'ADMISSION

1006 : Cuisine d'établissement
ou 1038 : Cuisine d'établissement
ou 1506 : Professional Cooking
ou 1538 : Professional Cooking
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
xxxxxx	Adaptation à l'évolution de la cuisine	15
xxxxxx	Utilisation des appareils de nouvelles technologies	45
xxxxxx	Application des notions de chimie alimentaire	30
xxxxxx	Manifestation de créativité au regard de la présentation des mets	30
xxxxxx	Apprêt de fruits et de légumes exotiques	30
xxxxxx	Confection de charcuteries de cuisine	60
xxxxxx	Confection des mets à base de produits régionaux	75
xxxxxx	Composition de menus de cuisine actualisée	30
xxxxxx	Confection de desserts à la commande et à l'assiette	45
xxxxxx	Mise en place et service de menus de cuisine du marché	90
xxxxxx	Mise en place et service de menus de cuisine régionale	60
	TOTAL	510

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-001*	Cuisinière, cuisinier
6121-114	Cuisinière, cuisinier d'établissement
6121-121	Traiteure, traiteur
6121-127	Première cuisinière, premier cuisinier
6121-129	Cuisinière, cuisinier de régime thérapeutique

* Code Repères

* * *

TITRE : **CUISINE D'ÉTABLISSEMENT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1038

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire l'outillage et l'équipement de cuisson, choisir les techniques de cuisson appropriées, apprêter les denrées alimentaires brutes (fruits, légumes, viandes, volailles, gibiers, poissons, mollusques et crustacés), réaliser des potages, des pâtes de base, des hors-d'oeuvre, des pâtisseries, des entremets et des pièces décorées pour les buffets froids, effectuer la mise en place et le service de divers menus tels que les petits déjeuners, les tables d'hôte, les menus à la carte et les buffets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401371	Situation face au métier et à la formation	15
401382	Hygiène et sécurité	30
401392	Outillage et équipement	30
401401	Communication	15
401413	Conception de menus	45
401421	Attitudes, habitudes et comportements	15
401432	Organisation et gestion d'une cuisine	30
401441	Techniques de cuisson	15
401456	Préparations fondamentales	90
401463	Potages	45
401474	Pâtes de base de cuisine	60
401483	Fruits et légumes	45
401496	Viandes, volailles et gibiers	120
401505	Poissons, mollusques et crustacés	75
401515	Hors-d'oeuvre et entrées	75
401524	Pâtisseries	60
401533	Entremets	45
401546	Mise en place et service des menus simples	90
401554	Mise en place et service des petits déjeuners	60
401566	Mise en place et service des menus table d'hôte	90
401576	Mise en place et service des menus à la carte	90
401583	Décoration culinaire	45
401593	Mise en place et service des buffets	45
401607	Intégration au milieu de travail	105
401611	Évolution du métier	15
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-001*	Cuisinière, cuisinier
6121-114	Cuisinière, cuisinier d'établissement
6121-121	Traiteure, traiteur
6121-122	Cuisinière, cuisinier d'établissement communautaire
6121-127	Première cuisinière, premier cuisinier
6121-129	Cuisinière, cuisinier de régime thérapeutique
6121-130	Cuisinière, cuisinier de casse-croûte
6121-132	Cuisinière, cuisinier de camp

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1538 - *Professional Cooking*.

TITRE : **PÂTISSERIE (secondaire)**

Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5039

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-530.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'outillage et l'équipement de pâtisserie, classifier et utiliser les matières premières, préparer les ingrédients des diverses recettes, confectionner les pâtes, les appareils, les remplissages, les crèmes, les dérivés, les tartes, les tartelettes, les sauces, les compotes, les gelées, les sirops, les pâtisseries, les pâtisseries boulangères, les petits fours, les pâtes levées, les gâteaux de circonstance et les confiseries, préparer et utiliser les produits industrialisés, commander, recevoir et conserver les diverses marchandises, relever les inventaires, respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
409011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
409022	Hygiène et sécurité	30
409031	Outillage et équipement	15
409044	Matières premières	60
409053	Dessin et esthétique	45
409065	Produits à base de pâtes friables	75
409071	Exigences du métier	15
409088	Crèmes et garnitures	120
409097	Pâtes battues-poussées	105
409106	Produits à base de pâtes feuilletées	90
409117	Petits gâteaux et petits fours frais	105
409126	Entremets traditionnels	90
409135	Éléments rapportés de décor	75
409146	Entremets modernes	90
409153	Petits fours secs	45
409164	Chocolats	60
409173	Desserts glacés	45
409184	Produits à base de pâtes levées	60
409194	Produits à base de pâtes levées-feuilletées	60
409201	Présentation de pâtisseries	15
409212	Desserts à la commande et à l'assiette	30
409227	Intégration au milieu de travail	105
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-115	Chef pâtissière, chef pâtissier
6121-121	Traiteure, traiteur
8213-110	Décoratrice, décorateur de pâtisserie
8213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier
8213-122	Façonneuse, façonneur de pâte
8213-166	Pétrisseuse, pétrisseur

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5539 - *Pastry Making*.

TITRE : **PÂTISSERIE DE RESTAURANT (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1057

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-530.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour atteindre l'excellence dans l'art de préparer les éléments dérivés des pâtisseries, des gâteaux de circonstance et des confiseries, innover dans la présentation des divers éléments de la pâtisserie, par l'originalité des plats et le goût du produit.

CONDITIONS D'ADMISSION

1008 : Cuisine d'établissement
ou 1038 : Cuisine d'établissement
ou 1274 : Cuisine professionnelle II
ou 1508 : Professional Cooking
ou 1538 : Professional Cooking
ou 1774 : Professional Cooking II
ou 403-500 : Cuisine professionnelle II
ou 903-500 : Professional Cooking II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401943	Connaissances de base	45
401957	Entremets chauds et froids	105
401964	Préparations glacées	60
401977	Pâtisseries à la pièce	105
401985	Boulangerie et viennoiseries	75
401994	Décors, occasions spéciales	60
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-114	Cuisinière, cuisinier d'établissement
8213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier

* * *

TITRE : **PRÉPARATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5103

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, transformer et conserver les produits de la pêche; acquérir les compétences nécessaires afin de recevoir, d'expédier et de mettre en marché les poissons, les crustacés et les mollusques; avoir les compétences nécessaires à l'application des règles et des normes de salubrité et d'assainissement, à la vérification de la qualité des produits de consommation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244621	Sensibilisation à la formation	15
244632	Réception – produits de la pêche	30
244643	Préparation – poisson frais	75
244652	Industrie québécoise de la pêche	30
244661	Salubrité et assainissement	15
244671	Santé et sécurité au travail	15
244685	Aspects alimentaires	75
244692	Entreposage et expédition	30
244711	Produits transformés	15
244724	Microbiologie et hygiène	60
244732	Utilisation et entretien des équipements	75
244741	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
244752	Premiers soins	30
244783	Vérification – qualité des produits	45
244803	Espèces commercialisées au Québec	45
244822	Intégration – milieu de travail	30
244834	Stage dans une poissonnerie	60
244852	Préparation – produits fumés	30
244864	Préparation – produits salés	60
244871	Communication – milieu de travail	15
244881	Sous-produits	15
244892	Préparation et conservation des crustacés	30
244902	Préparation et conservation des mollusques	30
244914	Préparation des conserves	60
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8217-110	Régleuse-opératrice, régleur-opérateur de machine à dépecer le poisson
8217-112	Ouvrière, ouvrier au traitement des produits du poisson
8271-114	Ouvrière, ouvrier au fumoir à poisson
8217-118	Préparatrice, préparateur de poisson
8226-158	Trieuse, trieur de poissons

* * *

TITRE : **RÉCEPTIONNISTE BILINGUE EN HÔTELLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5067
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 645 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des tâches de réceptionniste d'hôtel, appliquer des règles et des notions essentielles à la pratique du métier, communiquer en milieu de travail et s'intégrer rapidement au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
445312	Métier et formation	30
445322	Procédures d'urgence	60
445333	Préparation d'un quart de travail	45
445343	Présentation des attraits touristiques d'une région	45
445356	Réception de la clientèle	90
445364	Communication en hôtellerie	60
445373	Tenue de caisse	45
445386	Communication anglaise	90
445396	Utilisation d'un système informatisé	90
445402	Moyens de recherche d'emploi	30
445416	Intégration au milieu de travail	90
	TOTAL	**645**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4194-110	Commis-réceptionniste d'hôtel
Contexte québécois	Réceptionniste bilingue en hôtellerie

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5587 - *Bilingual Hotel Receptionist*.

TITRE : **SERVICE DE LA RESTAURATION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5130

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'équipement et l'outillage de la salle à manger, effectuer la mise en place des salles, servir des petits déjeuners, des dîners, des buffets chauds ou froids, respecter les méthodes de service pour les mets et les boissons, suggérer les vins à la clientèle, utiliser les bons de commande et les factures, commander les diverses marchandises, dresser les inventaires et respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
404211	Métier et démarche de formation	15
404221	Règles d'hygiène et sécurité	15
404234	Conversation avec le client	60
404241	Attitudes et comportements	15
404253	Mise en place	45
404261	Accueil des clients	15
404274	Explication des menus	60
404282	Prise des commandes	30
404292	Opérations de caisse	30
404305	Service de boissons	75
404314	Service de mets	60
404322	Service des petits déjeuners	30
404335	Service à l'assiette avec plateau	75
404346	Service à l'assiette sans plateau	90
404355	Service avec pince et guéridon	75
404363	Service des banquets	45
404377	Intégration en milieu de travail	105
404384	Suggestions de vins et boissons	60
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6120-132	Capitaine de banquet
6123-110	Serveuse, serveur de bar
6125-110	Serveuse, serveur (service d'apparat)
6125-112	Serveuse, serveur en chef
6125-113	Sommelière, sommelier
6125-126	Serveuse, serveur de table
6125-130	Aide-traiteure, aide-traiteur

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5630 - *Restaurant Services*.

TITRE : **SOMMELLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5129

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour mettre en application les principes de base liés à la dégustation des vins et des alcools; acquérir les connaissances en oenologie et en législation vinicole; connaître les principaux pays producteurs de vins ainsi que la cave et le matériel de service; se préoccuper d'agencer les vins et les mets et conseiller convenablement le client et la cliente; organiser et gérer les stocks de différents types de caves à vins.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1010 :	Service de la restauration
ou	1091 :	Service de la restauration
ou	1510 :	Restaurant Services
ou	1591 :	Restaurant Services
ou	5029 :	Service de la restauration
ou	5130 :	Service de la restauration
ou	5630 :	Restaurant Services
ou	406-500 :	Service de table
ou	906-500 :	Table Service
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
408891	Connaissances de base	15
408902	Éléments d'oenologie	30
408911	Principes de la dégustation	15
408921	Le vin et la loi	15
408933	L'Europe viti-vinicole	45
408947	La France viti-vinicole	105
408951	Autres pays viti-vinicoles	15
408961	Cave et matériel de service	15
408973	Le service des vins	45
408984	Les spiritueux	60
408996	Stage en milieu de travail	90
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6125-110	Serveuse, serveur (service d'apparat)
6125-112	Serveuse, serveur en chef
6125-113	Sommelière, sommelier

* * *

TITRE : **VENTE DES PRODUITS DE LA PÊCHE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5104

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer divers produits de la mer en poissonnerie, étaler ces produits, procéder à l'assainissement, à la vérification de la qualité et de la tenue d'un comptoir de vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244621	Sensibilisation à la formation	15
244632	Réception – produits de la pêche	30
244643	Préparation – poisson frais	45
244652	Industrie québécoise de la pêche	30
244661	Salubrité et assainissement	15
244671	Santé et sécurité au travail	15
244685	Aspects alimentaires	75
244692	Entreposage et expédition	30
244703	Communication – milieu de travail	45
244711	Produits transformés	15
244724	Microbiologie et hygiène	60
244732	Utilisation et entretien des équipements	30
244741	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
244752	Premiers soins	30
244764	Étalage des produits	60
244774	Vente des produits	60
244783	Vérification de la qualité des produits	45
244794	Gestion d'une entreprise	60
244803	Espèces commercialisées au Québec	45
244815	Préparation des plats cuisinés	75
244822	Intégration – milieu de travail	30
244834	Stage dans une poissonnerie	60
244841	Conservation – espèces vivantes	15
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5137-108*	Commis-vendeuse, commis-vendeur de poissons et fruits de mer
8226-122	Vérificatrice, vérificateur de la qualité de fabrication

* Code Repères

* * *

TITRE : **CONSEILLER EN TOURISME EXTÉRIEUR (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux personnes qui sont intéressées à travailler dans des agences de voyage et chez les grossistes en voyage et d'y obtenir rapidement un poste de responsabilité. Il leur permettra de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et de coordonner les différentes tâches effectuées par les agentes et agents de voyage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
414-351-80	Les grandes destinations touristiques du monde I	30
414-361-80	Tarification I	45
414-451-80	Les grandes destinations touristiques du monde II	30
414-461-80	Tarification II	45
414-551-80	Les grandes destinations touristiques du monde III	30
414-601-80	Organisation de voyage	45
414-661-80	Vente des services touristiques	45
414-692-83	Projet de fin d'études	45
420-948-78	Initiation à l'informatique commerciale	45
	SOUS-TOTAL	**405**

plus un cours au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
410-430-74	Marketing I	60
604-907-83	Expression orale avancée	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4193-110	Agente, agent de voyages

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique de niveau technique rendant la diplômée et le diplômé aptes à participer à l'élaboration et/ou à l'application d'un programme de contrôle de la qualité dans une usine de transformation des produits de la pêche et à réaliser certaines tâches qui en découlent.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder un diplôme d'études collégiales dans l'une ou l'autre des options suivantes : en 231.00 *Techniques de la pêche*; en 150.00 *Techniques agricoles*; en 147.00 *Techniques du milieu naturel avec spécialisation pertinente*; en 210.03 *Techniques chimie-biologie*; en 120.01 *Techniques de diététique*; *Sciences de la santé*; *Sciences pures et appliquées*
  ou
  posséder 6 années d'expérience pertinente à titre de contrôleuse ou contrôleur de la qualité dans une usine de transformation des produits marins.
  Réussir l'entrevue administrée par le Centre spécialisé des pêches.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
201-905-84	Statistique	45
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-702-87	Biochimie des produits de la pêche	45
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	435

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de saisaison et de conserve de poisson

* * *

TITRE : **CRÉATION ET GESTION D'ENTREPRISES TOURISTIQUES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.49

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 155 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences relatives à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail, au renforcement d'une pratique professionnelle en récréotourisme, à la gestion d'une entreprise en récréotourisme et à l'application de techniques d'exploitation d'une entreprise en récréotourisme.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une expérience pertinente dans le domaine du tourisme.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
330-414-93	Histoire et géographie régionales	45
410-313-93	Principes de gestion et d'administration	60
410-314-93	Ressources du milieu et rédaction du plan d'affaires	45
410-823-91	Communication, négociation et vente	30
410-824-91	Application de notions du droit des affaires	30
410-825-91	Application de notions de comptabilité	45
410-826-91	Application de notions de finance	30
414-701-93	Situation au regard de la profession et de la formation	30
414-702-93	Éthologie, écologie et anthropologie humaines	45
414-703-93	Plans de localisation et croquis	30
414-704-93	Méthodes de recherche appliquées au récréotourisme	45
414-705-93	Esthétique appliquée à l'analyse de paysages	30
414-706-93	Aménagement et développement en récréotourisme	45
414-707-93	Techniques d'accueil en récréotourisme	45
414-708-93	Marketing récréotouristique	45
414-709-93	Système économique et tourisme	45
414-710-93	Créativité et innovation en récréotourisme	30
414-711-93	Marché économique de l'art en récréotourisme	30
414-712-93	Conception d'un projet récréotouristique	45
414-713-93	Médias et moyens de communication en récréotourisme	30
414-714-93	Intégration à une entreprise de matériel spécialisé	30
414-715-93	Intégration à une entreprise d'hébergement	60
414-716-93	Intégration à une entreprise de restauration	30
414-717-93	Intégration à une entreprise d'activités récréatives	60
414-718-93	Intégration à une pourvoirie ou auberge forestière	30
414-719-93	Stage en entreprise et sites intégrés à l'environnement	90
414-720-93	Démarrage d'une entreprise récréotouristique	30
420-117-93	Logiciels propres au milieu de travail	45
	TOTAL	**1 155**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GÉRANCE D'UNE POISSONNERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.18

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique rendant la diplômée et le diplômé aptes à assumer les tâches reliées soit à la représentation commerciale pour un distributeur, soit à la gérance ou à la supervision dans un commerce de détail de produits de la pêche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
231-706-86	Préparation et présentation des produits de la vente	60
231-707-86	Hygiène des produits de la pêche	45
231-708-86	Salubrité du milieu de travail	30
231-709-86	Valeur nutritive des produits de la pêche	45
231-710-86	Préparation culinaire des produits de la pêche	45
231-712-86	Organisation physique d'une poissonnerie	30
231-713-86	Gestion d'une poissonnerie	60
231-714-86	Stage	60
401-962-84	Vente et gestion du personnel	60
401-999-83	Comptabilité	45
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **GESTION D'UN CENTRE DE PRODUCTION DE PLATS CUISINÉS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique rendant la diplômée et le diplômé aptes à gérer un centre de production de plats cuisinés à base de produits marins, à participer à l'élaboration de nouveaux produits et à leur mise en production à l'échelle industrielle et à participer à l'adaptation ou à l'innovation dans le domaine technologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) dans l'un ou l'autre des programmes suivants : 120.01 *Techniques de diététique*; 210.01 *Techniques de chimie analytique*; 210.03 *Techniques de chimie-biologie*; 231.03 *Transformation des produits de la mer*
  ou
  posséder un diplôme d'études secondaires plus 5 années d'expérience pertinente dans la production d'aliments à partir de produits marins ou à titre de contrôleuse ou contrôleur de la qualité dans une usine de transformation des produits marins.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-715-89	Éléments de technologie alimentaire	75
231-716-89	Microbiologie des produits alimentaires	90
231-717-89	Additifs et auxiliaires de fabrication	75
231-718-89	Formulation de plats cuisinés	75
231-719-89	Technologie des emballages	45
231-720-89	Production industrielle alimentaire	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	TOTAL	705

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INITIATION À L'ADMINISTRATION DU TOURISME (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux propriétaires, gérantes et gérants et administratrices, administrateurs d'équipement touristique (restaurants, hôtels, motels, terrains de camping, boutiques d'art, etc.) de s'initier aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme. Permettre d'approfondir les connaissances, la technologie et les habiletés pour administrer des services d'accueil, d'hébergement et de restauration dans différents établissements.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
401-430-74	Marketing I	60
414-101-80	Introduction au tourisme	45
414-111-80	Techniques d'accueil et d'animation	45
414-211-80	Le tourisme régional au Québec	45
414-311-80	Les équipements touristiques	45
414-411-80	Animation touristique (guidage)	45
414-671-80	Organisation hôtelière	30
604-103-82	Anglais élémentaire III	45
604-104-82	Anglais élémentaire IV	45
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-901-83	Anglais des affaires B	45
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6130-114	Directrice gérante, directeur gérant hôtel, motel, maison de chambres

* * *

TITRE : **SUPERVISION DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MARINS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.87

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation théorique et pratique rendant apte à superviser les activités de transformation dans une usine de produits de la pêche en tenant compte de l'importance, de la productivité et de la qualité des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-662-78	Mécanique du bâtiment	45
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-432-83*	Stage dans une usine de transformation	75
231-624-83	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
311-910-80	Santé et sécurité au travail	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-936-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-960-84	Commercialisation	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	675

* Une équivalence pour le cours 231-432-83 peut être accordée aux candidats ayant une expérience de travail jugée pertinente.
Le préalable 231-611-83 est remplacé par le cours 231-704-87.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de salaison et de conserve de poisson

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES ET DE RESTAURATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 430.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 175 heures
TOTALE : 2 835 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires à l'exécution de différentes tâches telles que standardiser des recettes pour divers types de services et de technologies; concevoir et planifier des menus pour diverses clientèles; gérer des approvisionnements; établir des mécanismes de contrôle pour divers types de services alimentaires et de restauration; gérer et produire des banquets et des repas table d'hôte; déterminer des stratégies de promotion de prix; gérer et produire des repas de cafétéria et des buffets; entraîner du personnel en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail; adapter des méthodes de production à l'alimentation de personnes dont la santé est altérée; opérer une cafétéria et une salle à manger; évaluer le cycle de gestion de services alimentaires et de restauration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir terminé et réussi la cinquième année du secondaire; avoir réussi le cours de mathématique 434 ou 436, le cours de chimie 444 ou de sciences physiques 436, ou avoir une formation considérée comme équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-232-93	Principes de nutrition appliquée	30
310-508-93	Notions de droit du travail	45
350-444-93	Principes de psychologie du travail	45
420-116-93	Notions fondamentales en informatique	45
430-116-93	Profession et formation en TGSAR	30
430-126-93	Contexte et concept de cuisine managériale	30
430-146-93	Évaluation des aliments et des mets	15
430-156-93	Notions de science des aliments	45
430-176-93	Notions de technologie alimentaire I	30
430-186-93	Hygiène et salubrité alimentaire	30
430-196-93	Cuisine managériale : préparations fondamentales et pâtes de base	60
430-216-93	Cuisine managériale : potages, légumes et céréales	60
430-256-93	Notions de technologie alimentaire II	30
430-266-93	Cuisine managériale : viandes, volailles et gibier	75
430-276-93	Cuisine managériale : poissons, mollusques et crustacés	30
430-286-93	Cuisine managériale : pâtisseries et entremets	60
430-316-93	Cuisine managériale : fruits et petits déjeuners	30
430-326-93	Cuisine managériale : buffets et services de traiteur	60
430-336-93	Principes de gestion et d'organisation du travail	60
430-346-93	Santé et sécurité au travail	30
430-356-93	Standardisation de recettes	45
430-366-93	Conception et planification de menus	45
430-416-93	Gestion des approvisionnements	60
430-426-93	Notions de sommellerie et de bar	30
430-436-93	Techniques de service de mets et de boissons	45
430-446-93	Mécanismes de contrôle	60
430-466-93	Gestion et production de banquets et de repas table d'hôte	75
430-526-93	Principes de gestion de salles et de bars	30
430-536-93	Stratégies de promotion et de prix	45
430-546-93	Principes et techniques de GRH	45
430-566-93	Gestion et production de repas de cafétéria et de buffets	75
430-576-93	Entraînement du personnel en hygiène et SST	30
430-586-93	États financiers et budgets	45
430-616-93	Organisation physique de zones de travail en SAR	45
430-626-93	Production alimentaire adaptée	45
430-636-93	Gestion d'une cafétéria et d'une salle à manger	75
430-646-93	Tendances et nouveautés en GSAR	45
430-656-93	Évaluation du cycle de gestion d'un SAR	60
430-666-93	Plan de carrière et recherche d'un emploi	30
430-676-93	Intégration au milieu de travail (stage)	240
569-122-93	Principes de communication	45

601-209-93	Rédaction de documents administratifs	30
604-203-93	Communication en langue seconde	45
604-304-93	Communication en langue seconde à des fins professionnelles	45
	TOTAL	2 175

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1142-114	Directrice, directeur de la restauration
1176-142	Inspectrice, inspecteur du service de restauration
6120-001*	Technicienne, technicien en gestion de services alimentaires
6120-110	Directrice gérante, directeur gérant de restaurant
6120-127	Chef de cuisine
6120-130	Surveillante, surveillant des services d'alimentation

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 430.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 190 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires au développement de la capacité à gérer les besoins de matériel et de matière première en hôtellerie; au développement de la capacité à promouvoir les produits et les services d'un hôtel; au développement de la capacité à exercer des contrôles; au développement d'une excellente qualité d'accueil; au développement de la capacité à gérer les tâches du personnel de son secteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436 ou avoir une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-232-93	Principes de nutrition appliquée	30
310-508-93	Notions de droit du travail	45
420-116-93	Notions fondamentales en informatique	45
430-115-93	Profession et formation en TGH	30
430-125-93	Histoire de l'hôtellerie	30
430-145-93	Principes et techniques d'accueil en hôtellerie	45
430-155-93	Gestion et organisation hôtelières	60
430-175-93	Techniques de vente	45
430-215-93	Caractérisation de l'environnement touristique de l'hôtel	30
430-235-93	Hygiène, salubrité et SST	30
430-255-93	Techniques de réception en hébergement	45
430-265-93	Initiation à la profession (stage I)	90
430-275-93	Réception d'hôtel : exécution	60
430-315-93	Législation en milieu hôtelier	45
430-325-93	Principes d'aménagement physique	45
430-335-93	Notions de base de cuisine	60
430-345-93	Techniques de service de boissons	60
430-355-93	Techniques de service de restaurant	60
430-415-93	Élaboration et réalisation de menus simples	60
430-425-93	Service de restaurant et de boissons : exécution	60
430-435-93	Techniques d'entretien ménager	45
430-445-93	Principes et techniques de GRH en hôtellerie	60
430-535-93	Standardisation de produits et de services	45
430-545-93	Approvisionnement et distribution en hôtellerie	60
430-565-93	Notions de comptabilité en hôtellerie	90
430-575-93	Service d'entretien ménager : supervision	45
430-585-93	Vérification de nuit	60
430-595-93	Contrôle des coûts de la matière première utilisée	60
430-625-93	Contrôle des coûts de la main-d'oeuvre	45
430-645-93	Coordination des activités hôtelières	90
430-655-93	Commercialisation de produits et de services d'un hôtel	75
430-665-93	Promotion et organisation d'un congrès	90
430-675-93	Plan de carrière et recherche d'emploi	45
430-685-93	Intégration du milieu de travail (stage II)	225
569-122-93	Principes de communication	45
604-203-93	Communication en langue seconde	45
604-304-93	Communication en langue seconde à des fins professionnelles	45
604-407-93	Transactions professionnelles en langue seconde	45
	TOTAL	**2 190**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1142-110	Directrice, directeur d'hôtel
1176-146	Inspectrice, inspecteur d'établissements hôteliers et touristiques
4190-122	Chef commis d'hôtel
4194-110	Commis-réceptionniste d'hôtel
5177-114	Représentante, représentant de commerce en services hôteliers
6130-114	Directrice gérante, directeur gérant d'hôtel, de motel et de maison de chambres

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 430.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : gestion de la restauration 2 310 heures

Option : gestion de l'hébergement 2 295 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme initie les futurs responsables des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration aux aspects spécifiques de la gestion hôtelière, ainsi qu'aux implications technologiques financières, administratives et légales de l'exploitation d'un établissement hôtelier. En cours de programme, les élèves ont le choix entre deux options : gestion de l'hébergement ou gestion de la restauration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-914-77	Relations humaines	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
430-111-83	Principes de gestion et d'organisation hôtelière	75
430-121-83	Éléments d'oenologie	15
430-131-83	Cuisine de base I (bases générales de cuisine)	60
430-141-83	Techniques de restaurant I (service à l'assiette)	60
430-201-83	Organisation et méthodes de l'hébergement	45
430-211-83	Systèmes de facturation et d'encaissement	30
430-221-83	Technologie du service des boissons I (apéritifs et mélanges simples)	45
430-231-83	Cuisine de base II (bases spécifiques de cuisine)	60
430-241-83	Techniques de restaurant II (service à l'assiette et service des vins)	60
430-311-83	Technologie du service des boissons II (mélanges complexes)	30
430-331-83	Production des aliments I (table d'hôte)	60
430-341-83	Techniques de restaurant III (service à la pince et service des vins)	60
430-401-83	Systèmes de contrôle de l'exploitation hôtelière	60
430-431-83	Production des aliments II (carte)	60
430-501-83	Comptabilité hôtelière	60
430-521-83	Synthèse de gestion hôtelière	45
430-540-83	Analyse et interprétation des états financiers en milieu d'hébergement et de restauration	45
430-551-83	Organisation des ressources humaines en hôtellerie	45
430-561-83	Commercialisation hôtelière	45
430-582-83	Législation et droit hôtelier	45
430-601-83 ou 430-611-83	Stage d'application en hébergement Stage d'application en restauration	525 525
	SOUS-TOTAL	**1 920**

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : gestion de la restauration

430-251-83	Sommellerie	45
430-411-83	Gestion en restauration	60
430-441-83	Techniques de restaurant IV (service au guéridon, méthodes de découpage, tranchage, flambage)	60
430-530-83	Gestion de l'approvisionnement hôtelier	30
430-591-83	Promotion, vente et organisation des banquets	45
430-621-83	Systèmes et méthodes d'information dans les services alimentaires	30
430-631-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour restaurants	60
430-651-83	Design de restaurants et de services alimentaires	60
	TOTAL	**2 310**

Option : gestion de l'hébergement

430-301-83	Vérification des revenus	60
430-511-83	Design hôtelier	60
430-531-83	Techniques d'hébergement	75
430-571-83	Géographie touristique du Québec et du Canada	45
430-581-83	Promotion, vente et organisation des congrès	45
430-590-83	Systèmes et méthodes d'information en hébergement	30
430-641-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour hôtel et motel	60
	TOTAL	**2 295**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE TOURISME (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir, par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiennes et praticiens auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation, mais seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines. Ils seront aptes à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-501-92	Premiers soins	45
320-121-92	Méthodologie de la géographie - l'espace québécois	45
360-111-92	Techniques d'apprentissage et de recherche documentaire	30
387-111-92	Initiation à la méthodologie des sciences humaines	60
410-211-92	Marketing des services	45
410-311-92	Introduction aux principes de la gestion	45
412-241-92	La rédaction des documents administratifs	45
414-101-92	Introduction au tourisme et au programme de formation	60
414-121-92	Les points d'intérêt touristiques des continents	45
414-211-92	Les points d'intérêt touristiques du Québec	45
414-221-92	Droit et éthique du tourisme	45
414-331-92	Caractérisation de produits et services touristiques	60
414-346-92	Les systèmes de réservation	60
414-401-92	Tourisme et faits culturels québécois	45
414-411-92	Le métier de guide touristique et d'accompagnateur de groupes	60
414-431-92	Caractérisation des clientèles touristiques	45
414-441-92	L'accueil des clientèles touristiques - animation	60
414-491-92	Conception de produits et de services touristiques	75
414-541-92	Identification de marché et sollicitation des clientèles	45
414-611-92	Organisation d'événements et de congrès	60
414-621-92	Stage d'intégration au marché du travail	270
414-631-92	Communication et publicité	60
601-241-92 ou 603-411-92	La prise de parole en public	45
602-301-92 ou 604-331-92	Français du tourisme Anglais du tourisme	45 45
	SOUS-TOTAL	1 530

plus environ 405 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

201-337-77	Statistique	75
410-532-92	Gestion des ressources humaines	60
410-851-92	La production d'un plan d'affaires	45
414-421-92	Les points d'intérêt touristiques de l'Amérique du Nord	45
414-601-92	Création de produits touristiques standards	60
414-661-92	Vente de produits et de services touristiques	45
414-801-92	Les potentiels touristiques d'une région du Québec	45
414-802-92	La gestion d'un service d'accueil	45

414-803-92	Création de produits touristiques sur mesure	60
414-804-92	Projet de fin d'études	90
414-805-92	Les potentiels touristiques de régions du monde	45
420-954-92	Initiation à l'informatique	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
	TOTAL	1 935

* Parmi les cours d'État ou d'établissement publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-002*	Agente, agent de promotion touristique
4193-001*	Technicienne, technicien en tourisme
4193-006*	Forfaitiste
4193-110	Agente, agent de voyages
4193-118	Agente-vendeuse, agent-vendeur de billets
6144-110	Guide itinérante, guide itinérant
6144-114	Guide touristique

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE TOURISME (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de réaliser correctement, et avec des performances acceptables pour entrer sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes aux fonctions de travail en techniques de tourisme; lui faire connaître le marché du travail en général et le contexte particulier de l'industrie du tourisme, son économie, ses secteurs, son personnel, ses activités, ses interrelations, ses marchés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-501-92	Premiers soins	45
320-121-92	Méthodologie de la géographie - l'espace québécois	45
360-111-92	Techniques d'apprentissage et de recherche documentaire	30
387-111-92	Initiation à la méthodologie des sciences humaines	60
410-211-92	Marketing des services	45
410-311-92	Introduction aux principes de la gestion	45
412-241-92	La rédaction des documents administratifs	45
414-101-92	Introduction au tourisme et au programme de formation	60
414-121-92	Les points d'intérêt touristiques des continents	45
414-211-92	Les points d'intérêt touristiques du Québec	45
414-221-92	Droit et éthique du tourisme	45
414-331-92	Caractérisation de produits et services touristiques	60
414-346-92	Les systèmes de réservation	60
414-401-92	Tourisme et faits culturels québécois	45
414-411-92	Le métier de guide touristique et d'accompagnateur de groupes	60
414-431-92	Caractérisation des clientèles touristiques	45
414-441-92	L'accueil des clientèles touristiques - animation	60
414-491-92	Conception de produits et de services touristiques	75
414-541-92	Identification de marché et sollicitation des clientèles	45
414-611-92	Organisation d'événements et de congrès	60
414-621-92	Stage d'intégration au marché du travail	270
414-631-92	Communication et publicité	60
601-241-92 ou 603-411-92	La prise de parole en public	45
602-301-92 ou 604-331-92	Français du tourisme Anglais du tourisme	45 45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

201-337-77	Statistique	75
410-532-92	Gestion des ressources humaines	60
410-851-92	La production d'un plan d'affaires	45
414-421-92	Les points d'intérêt touristiques de l'Amérique du Nord	45
414-601-92	Création de produits touristiques standards	60
414-661-92	Vente de produits et de services touristiques	45
414-801-92	Les potentiels touristiques d'une région du Québec	45
414-802-92	La gestion d'un service d'accueil	45
414-803-92	Création de produits touristiques sur mesure	60
414-804-92	Projet de fin d'études	90
414-805-92	Les potentiels touristiques de régions du monde	45
420-954-92	Initiation à l'informatique	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
	TOTAL	**1 935**

* Parmi les cours d'État ou d'établissement publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-002*	Agente, agent de promotion touristique
4193-001*	Technicienne, technicien en tourisme
4193-006*	Forfaitiste
4193-110	Agente, agent de voyages
4193-118	Agente-vendeuse, agent-vendeur de billets
5144-110	Guide itinérante, guide itinérant
6144-114	Guide touristique

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable de faire les analyses chimiques ordinaires et savoir utiliser les instruments employés en analyse instrumentale; faire les tests usuels en microbiologie des aliments; diriger le travail du personnel de laboratoire et organiser le fonctionnement général d'un laboratoire de contrôle de qualité; expérimenter, au laboratoire, des formules pour la fabrication de produits alimentaires, réaliser des tests organoleptiques, utiliser les méthodes statistiques usuelles pour l'interprétation des résultats d'analyse et pour l'échantillonnage; évaluer la qualité de l'eau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 (ou 051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-360-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition humaine	45
150-500-84	Analyse instrumentale I	90
150-580-84	Microbiologie industrielle et biotechnologie	60
150-600-84	Analyse instrumentale II	60
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-340-84	Salubrité et traitement des eaux	75
154-401-84	Technologie des produits laitiers	75
154-410-84	Procédés industriels	75
154-501-84	Techniques de formulation	75
154-520-84	Conditionnement	30
154-601-84	Stage	30
154-604-84	Projet microbiologique	45
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistique	45
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
202-935-84	Chimie analytique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-954-74	Éléments d'électricité	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
1116-146	Inspectrice, inspecteur des produits animaux
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
1116-158	Inspectrice, inspecteur des normes sanitaires
2135-015*	Technicienne, technicien en développement de nouveaux produits
2135-166	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits alimentaires
8226-110	Essayeure, essayeur d'aliments

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : PRODUCTION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable d'interpréter les résultats des analyses du laboratoire et, dans des circonstances normales, de trouver les solutions qui assurent une production de qualité; de s'intégrer à des équipes de recherche sur la conception ou la réalisation de produits nouveaux en usine pilote; de promouvoir l'utilisation d'appareils de transformation de produits alimentaires; de donner des conseils techniques concernant les appareils et équipements pour usines alimentaires; d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires; d'établir des systèmes de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 (ou 051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-360-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition animale	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-315-89	Électromécanique et électronique appliquées	60
154-401-84	Technologie des produits laitiers	75
154-503-84	Génie industriel alimentaire I	75
154-504-84	Techniques instrumentales	60
154-513-84	Génie industriel biologique	75
154-601-84	Stage	30
154-603-84	Génie industriel alimentaire II	75
154-643-84	Contrôle des procédés	60
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistique	45
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-102-74	Mécanique	75
203-945-84	Thermodynamique	45
203-946-84	Mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
242-915-84	Sciences graphiques et lecture de plan	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
1116-146	Inspectrice, inspecteur des produits animaux
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2135-166	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits alimentaires
8210-002*	Technicienne, technicien en fabrication de produits alimentaires
8210-138	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers de laiterie

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : PRODUITS LAITIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-550.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable de fabriquer les produits laitiers connus; d'évaluer la qualité des produits laitiers par les tests chimiques, physiques, microbiologiques et organoleptiques; de reconnaître et de corriger les défauts de qualité des produits laitiers; d'expliquer les principes des opérations de fabrication; de calculer des rendements de fabrication; de contrôler la sanitation dans une usine; de participer au développement de produits laitiers nouveaux ou de trouver des usages nouveaux pour les produits laitiers; d'assister la recherche dans le domaine des produits laitiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 (ou 051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-360-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition humaine	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-340-84	Salubrité et traitement des eaux	75
154-402-89	Chimie du lait	60
154-403-84	Technologie des laits fermentés	45
154-502-84	Technologie des produits laitiers concentrés et désydratés	45
154-504-84	Techniques instrumentales	60
154-505-84	Mécanique industrielle	60
154-512-84	Technologie beurrière	45
154-520-84	Conditionnement	30
154-522-84	Technologie fromagère	90
154-601-84	Stage	30
154-602-84	Technologie des laits de consommation	75
154-605-84	Biotechnologie et co-produits	60
154-622-84	Technologie des produits laitiers glacés	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistique	45
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
202-935-84	Chimie analytique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-954-74	Éléments d'électricité	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**
plus un cours au choix pour environ 60 heures parmi les suivants :		
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
242-915-84	Sciences graphiques et lecture de plans	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
2135-012*	Technicienne, technicien en contrôle de la qualité (produits laitiers)
8210-003*	Technicienne, technicien en fabrication de produits laitiers
8210-136	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers de laiterie
8223-110	Opératrice, opérateur d'appareils de traitement du lait
8226-110	Essayeure, essayeur d'aliments
8226-242	Essayeure, essayeur du lait et de ses dérivés

* Code Repères

* * *

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour assumer des responsabilités de chef d'équipe, contremaîtresse ou contremaître, superviseuse ou superviseur, classificatrice ou classificateur et contrôleuse ou contrôleur de la qualité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours	Langue seconde	90
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-905-84	Statistique	45
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-945-78	Chime analytique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
231-112-88	Écologie marine	75
231-201-88	Biochimie des produits marins I	90
231-202-88	Biochimie des produits marins II	120
231-401-88	Bactériologie des produits marins	90
231-511-88	Transformation I	75
231-514-88	Ichtyologie	60
231-611-88	Transformation II	75
231-634-88	Stage	75
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	SOUS-TOTAL	**1 545**
plus environ 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-605-88	Projet de fin d'études	75
231-614-88	Biochimie des produits marins III	120
231-624-88	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-632-88	Développement et promotion des produits marins	75
231-711-88	Transformation III	75
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-162	Inspectrice, inspecteur des pêches
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de salaison et de conserve de poisson

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier les procédés de transformation des produits marins ainsi que l'organisation industrielle des usines de transformation; appliquer les normes de contrôle de la qualité et de la sanitation; contrôler et coordonner les activités de traitement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-511-83	Transformation I	75
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-611-83	Transformation II	75
231-624-83	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-625-83	Organisation du travail en usine de pêche	60
231-711-83	Transformation III	90
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de salaison et de conserve de poisson

* * *

SECTEUR 4 : ARTS

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1006	Bijouterie artisanale	ASP	450	– –	208
1411	Bijouterie-joaillerie	DEP	1 350	– –	209
5086	Céramique	DEP	1 350	– –	210
5005	Décoration intérieure et étalage	DEP	1 800	– –	211
1023	Ferronnerie d'art	DEP	1 200	– –	212
1022	Lettrage et sérigraphie	DEP	1 080	– –	213
5013	Photographie	DEP	1 800	– –	214
1017	Vente et service en bijouterie	ASP	450	– –	215
561.08	Arts du cirque	DEC	2 145	2 805	216
902.20	Bijouterie-joaillerie	AEC	1 020	– –	218
902.19	Céramique	AEC	1 455	– –	219
901.24	Conception sonore assistée par ordinateur	AEC	705	– –	220
561.03	Conception théâtrale	DEC	2 370	2 850	221
901.84	Construction textile : tissage assisté par ordinateur	AEC	900	– –	223
561.06	Danse-Ballet (option : scène)	DEC	2 925	3 585	224
	(option : enseignement)	DEC	2 910	3 570	224
561.56	Danse-Ballet (option : scène)	CEC	2 925	– –	226
	(option : enseignement)	CEC	2 910	– –	226
570.03	Design d'intérieur	DEC	1 965	2 625	228
570.63	Design d'intérieur	CEC	1 965		230
570.02	Design de présentation	DEC	1 905	2 565	232

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
570.52	Design de présentation	CEC	1 905		234
570.07	Design industriel	DEC	2 010	2 670	236
570.32	Direction de galerie d'art	AEC	1 080	– –	238
901.83	Ébénisterie artisanale	AEC	1 440	– –	239
900.81	Gemmologie-diamants	AEC	495	– –	240
900.79	Gemmologie-gemmes opaques	AEC	360	– –	241
900.80	Gemmologie-gemmes transparentes	AEC	450	– –	242
570.06	Graphisme	DEC	1 980	2 640	243
561.01	Interprétation théâtrale	DEC	2 295	2 955	245
561.71	Interprétation théâtrale	DPEC	1 025	– –	247
551.02	Musique populaire	DEC	1 350	2 010	248
570.04	Photographie	DEC	2 140	2 800	250
570.34	Photographie commerciale	AEC	975	– –	252
561.02	Production théâtrale	DEC	2 640	3 120	253
901.56	Sculpture sur différents matériaux	AEC	1 200	– –	255
900.67	Techniques d'aménagement d'intérieurs	AEC	1 440	– –	256
901.95	Techniques d'écriture humoristique	AEC	810	– –	257
901.96	Techniques de création humoristique		900	– –	258
573.01	Techniques de métiers d'art	DEC	1 950	2 610	259
	(option : ébénisterie artisanale)	DEC	1 875	2 535	259
	(option : sculpture)	DEC	1 920	2 580	259
	(option : lutherie)	DEC	1 950	2 610	259
	(option : impression textile)	DEC	1 980	2 640	259
	(option : construction textile)	DEC	1 935	2 595	259
	(option : joaillerie)	DEC	1 995	2 655	259
	(option : céramique)	DEC	1 860	2 520	259
	(option : verre)	DEC	1 965	2 625	259
	(option : maroquinerie)				

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
573.51	Techniques de métiers d'art				
	(option : ébénisterie artisanale)	CEC	1 950	– –	263
	(option : sculpture)	CEC	1 875	– –	263
	(option : lutherie)	CEC	1 920	– –	263
	(option : impression textile)	CEC	1 950	– –	263
	(option : construction textile)	CEC	1 980	– –	263
	(option : joaillerie)	CEC	1 935	– –	263
	(option : céramique)	CEC	1 995	– –	263
	(option : verre)	CEC	1 860	– –	263
	(option : maroquinerie)	CEC	1 965	– –	263
901.57	Techniques de métiers d'art : construction textile	AEC	855	– –	267
901.85	Techniques de métiers d'art : maroquinerie	AEC	870	– –	268
551.71	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	DPEC	870	– –	269
901.03	Techniques en design de présentation commerciale	AEC	960	– –	270
900.49	Techniques en graphisme (maquette et montage)	AEC	795	– –	271
901.04	Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	AEC	555	– –	272
561.04	Techniques scéniques	DEC	2 370	2 850	273

SECTEUR 4 :

ARTS

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

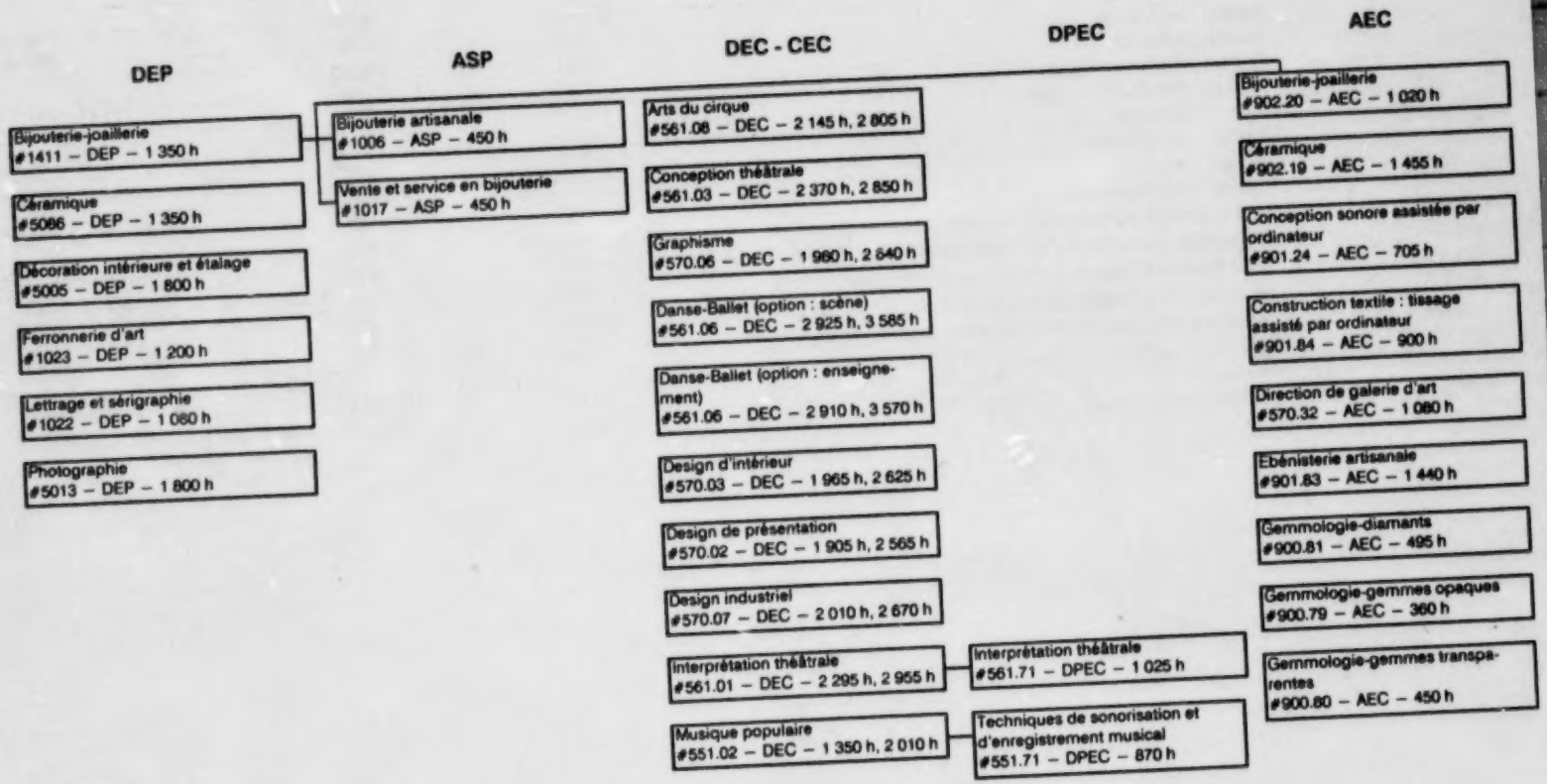

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Photographie #570.04 – DEC – 2 140 h, 2 800 h		Photographie commerciale #570.34 – AEC – 975 h
		Production théâtrale #561.02 – DEC – 2 640 h, 3 120 h		Sculpture sur différents matériaux #901.56 – AEC – 1 200 h
		Techniques de métiers d'art (option : ébénisterie artisanale) #573.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h		Techniques d'aménagement d'intérieurs #900.67 – AEC – 1 440 h
		Techniques de métiers d'art (option : sculpture) #573.01 – DEC – 1 875 h, 2 535 h		Techniques d'écriture humoristique #901.95 – AEC – 810 h
		Techniques de métiers d'art (option : lutherie) #573.01 – DEC – 1 920 h, 2 580 h		Techniques de création humoristique #901.96 – AEC – 900 h
		Techniques de métiers d'art (option : impression textile) #573.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h		Techniques de métiers d'art : construction textile #901.57 – AEC – 795 h
		Techniques de métiers d'art (option : construction textile) #573.01 – DEC – 1 980 h, 2 640 h		Techniques de métiers d'art : maroquinerie #901.85 – AEC – 870 h
		Techniques de métiers d'art (option : joaillerie) #573.01 – DEC – 1 935 h, 2 595 h		Techniques en design de présentation commerciale #901.03 – AEC – 960 h
		Techniques de métiers d'art (option : céramique) #573.01 – DEC – 1 995 h, 2 655 h		Techniques en graphisme (maquette et montage) #900.49 – AEC – 795 h
		Techniques de métiers d'art (option : verre) #573.01 – DEC – 1 860 h, 2 520 h		Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure #901.04 – AEC – 555 h
		Techniques de métiers d'art (option : maroquinerie) #573.01 – DEC – 1 965 h, 2 625 h		

DEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques scéniques
#561.04 – DEC – 2 370 h, 2 860 h

Danse-Ballet (option : scène)
#561.56 – CEC – 2 925 h

Danse-Ballet (option : enseignement)
#561.56 – CEC – 2 910 h

Design d'intérieur
#570.63 – CEC – 1 965 h

Design de présentation
#570.52 – CEC – 1 905 h

Techniques de métiers d'art (option : ébénisterie artisanale)
#573.51 – CEC – 1 950 h

Techniques de métiers d'art (option : sculpture)
#573.51 – CEC – 1 875 h

Techniques de métiers d'art (option : lutherie)
#573.51 – CEC – 1 920 h

Techniques de métiers d'art (option : impression textile)
#573.51 – CEC – 1 950 h

Techniques de métiers d'art (option : construction textile)
#573.51 – CEC – 1 980 h

Techniques de métiers d'art (option : joaillerie)
#573.51 – CEC – 1 935 h

DEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques de métiers d'art
(option : céramique)
#573.51 – CEC – 1 995 h

Techniques de métiers d'art
(option : verre)
#573.51 – CEC – 1 860 h

Techniques de métiers d'art
(option : maroquinerie)
#573.51 – CEC – 1 965 h

TITRE : **BIJOUTERIE ARTISANALE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer certains travaux de bijouterie tels que faire un moule, tailler un modèle dans la cire, couler des bijoux, réaliser des soudures sur des pièces d'or, sertir une pierre, polir un bijou, faire la réparation générale de bijoux, plaquer en utilisant les solutions appropriées, etc., acquérir des connaissances théoriques sur les métaux précieux et les pierres précieuses, comprendre et interpréter les exigences de la cliente ou du client, juger l'ampleur du travail et en évaluer les coûts.

CONDITIONS D'ADMISSION

1262 : Bijouterie
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1411 : Bijouterie-joaillerie
ou 1762 : Jeweller
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 1911 : Jeweller
ou 389-500 : Bijouterie
ou 689-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
394013	Dessin – lavis couleur	45
394022	Créativité	30
394031	Histoire du bijou	15
394041	Gemmologie	15
394052	Moules et tirage de cire	30
394064	Modèles en cire	60
394072	Sciage et découpage artistique	30
394085	Pièces de joaillerie	75
394092	Fonte de bijoux	30
394102	Sertissage de gemmes	30
394111	Polissage et finition	15
394122	Initiation aux affaires	30
394131	Projet synthèse	15
394142	Stage commercial	30
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-110	Tailleuse, tailleur de diamants
8591-114	Lapidaire
8591-118	Gemmologiste
8591-122	Bijoutière-bijoutier
8591-126	Sertisseuse, sertisseur de pierres précieuses

* * *

TITRE : **BIJOUTERIE-JOAILLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1411

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux de bijouterie tels que fabriquer un moule, tailler un modèle dans la cire, couler des bijoux, réaliser des soudures sur des pièces d'or, sertir une pierre, polir un bijou, faire de la réparation mineure de bijoux, plaquer les articles en utilisant les solutions appropriées, acquérir les connaissances théoriques sur les métaux précieux, les pierres précieuses.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
389011	La bijouterie et son outillage	15
389021	Manutention et sécurité	15
389031	Métrologie et contrôle	15
389041	Notions de traçage	15
389051	Perçage de précision	15
389064	Sciage de précision	60
389074	Limage de précision	60
389083	Notions de soudage	45
389092	Laminage et étirage	30
389102	Émérisage	30
389113	Finition de surface	45
389121	Métaux précieux	15
389131	Produits chimiques	15
389145	Ajustage et assemblage au banc	75
389152	Dessin et croquis	30
389161	Gemmologie I	15
389171	Gravure	15
389181	Sertissage	15
389192	Sciage artistique	30
389202	Limage artistique	30
389213	Formage	45
389225	Soudage de bijoux	75
389231	Récupération – fonte des métaux	15
389242	Polissage et rougissage	30
389254	Fabrication de bijoux I	60
389261	Législation et garantie	15
389275	Projet synthèse	75
389282	Dessin et création de bijoux	30
389291	Évolution du bijou	15
389301	Gemmologie II	15
389312	Moules et tirage de cire	30
389323	Introduction à la fonte	45
389332	Traçage et découpage de bijoux	30
389346	Fabrication de bijoux II	90
389352	Bijoux en cire	30
389362	Sertissage et gravure	30
389371	Notions de placage	15
389384	Réparation de bijoux	60
389394	Stage industriel	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-110	Tailleuse, tailleur de diamants
8591-114	Lapidaire
8591-118	Gemmologiste
8591-122	Bijoutière, bijoutier
8591-126	Sertisseuse, sertisseur de pierres précieuses

* * *

TITRE : **CÉRAMIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5086

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-210.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour produire des céramiques de tout genre, effectuer diverses tâches particulières à un cycle de production telles que le tournage, le moulage, la glaçage, le calibrage, la décoration, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
470311	Situation : métier et formation	15
470327	Techniques de base	105
470334	Techniques de dessin	60
470344	Façonnage simple	60
470357	Tournage simple	105
470362	Histoire de la céramique	30
470373	Utilisation des argiles	45
470388	Mise au point de glaçures	120
470392	Utilisation du plâtre	30
470404	Façonnage de complexité moyenne	60
470414	Tournage de complexité moyenne	60
470426	Fabrication de moules	90
470432	Techniques de finition	30
470443	Processus créateur	45
470454	Façonnage complexe	60
470464	Tournage complexe	60
470473	Matériaux plastiques	45
470485	Production par moulage	75
470497	Production par façonnage	105
470508	Production par tournage	120
470512	Intégration au milieu de travail	30
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8155-114	Potière, potier (céramiste)
8155-122	Potière, potier au tour à calibre
8155-146	Mouleuse, mouleur à la main
8155-150	Façonneuse, façonneur en céramique et faïence à la main
Contexte québécois	Potière, potier

* * *

TITRE : **DÉCORATION INTÉRIEURE ET ÉTALAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5005
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la conception et à la réalisation de projets simples de décoration d'intérieur et d'étalage, à la planification du travail, à la gestion des dossiers et à la recherche d'information, à l'exploitation de la créativité et de la polyvalence, à la sensibilisation aux possibilités d'être son propre patron ou d'avoir son entreprise et aux mécanismes de démarrage d'une entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
477011	Métier et formation	15
477023	Bases de la couleur	45
477032	Tracés géométriques et projections orthogonales	30
477042	Lecture de plans de construction	30
477053	Réalisation de croquis	45
477066	Matériaux	90
477074	Meubles et accessoires	60
477086	Décoration intérieure résidentielle : projet simple	90
477093	Projet simple de vitrine	45
477103	Maquette	45
477114	Problèmes relatifs à la couleur	60
477122	Techniques de recouvrement de surface	30
477135	Fabrication d'éléments de décor	75
477144	Dessin technique : perspective	60
477155	Projet de vente en décoration intérieure	75
477163	Étalage intérieur	45
477174	Initiation au métier (1er stage)	60
477182	Gestion d'un dossier	30
477194	Initiation au dessin assisté par ordinateur	60
477203	Mannequins et présentoirs	45
477212	Techniques d'éclairage	30
477222	Techniques d'habillage de portes et de fenêtres	30
477233	Présentation visuelle : médias	45
477248	Décoration intérieure résidentielle : projet complexe	120
477256	Projet complexe de vitrine	90
477265	Techniques de lettrage et de reproduction graphique	75
477274	Relations interpersonnelles au travail	60
477282	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
477294	Aménagement d'un espace commercial	60
477305	Projet de stand d'exposition	75
477314	Aménagement d'un bureau de professionnel	60
477326	Intégration au marché du travail (2e stage)	90
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-110	Étalagiste
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensemblier

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5505 - *Interior Decorating and Display*.

TITRE : **FERRONNERIE D'ART (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1023

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-430.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser efficacement les moyens de chauffe et les techniques de représentation et de traçage, exécuter les opérations de forge et les opérations connexes, restaurer et reproduire la quincaillerie ancienne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
473011	Connaissance du métier	15
473024	Gestion et organisation	60
473032	Santé et sécurité au travail	30
473044	Représentation graphique	60
473052	Processus de création	30
473061	Les moyens de chauffe	15
473076	Techniques de base en forge	90
473086	Techniques d'assemblage en forge	90
473094	Techniques spécialisées en forge I	60
473102	Techniques spécialisées en forge II	30
473116	Les techniques connexes	90
473126	Produits de métiers d'art	90
473136	Produits fer forgé-habitation	90
473146	Produits du patrimoine	90
473154	Forge d'industrie	60
473162	Traitements thermiques	30
473172	Aménagement-atelier de forge	30
473186	Outils de forge en gabarits	90
473194	Forge sculpturale	60
473206	Productions en cuivre	90
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8337-130	Formeuse, formeur de métal à la main
8337-142	Ferronnière, ferronnier d'art

* * *

TITRE : **LETTRAGE ET SÉRIGRAPHIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1022

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 214-150.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 080 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir, dessiner, disposer et peindre des lettres ou des dessins d'affiches, choisir la dimension, la proportion et les couleurs des composantes d'une affiche, utiliser la technique appropriée selon la matière peinte, le procédé utilisé et l'effet désiré, faire l'entretien de l'outillage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
470011	Initiation au programme	15
470022	Mathématiques de base	30
470036	Techniques : dessin lettres, chiffres	90
470042	Initiation au lettrage	30
470056	Peindre lettres et chiffres	90
470063	Techniques de découpage	45
470072	Initiation à la couleur	30
470086	Initiation – styles en lettrage	90
470092	Montages simples I	30
470101	Montages simples II	15
470114	Initiation à la photomécanique	60
470126	Montage graphique	90
470132	Conception graphique – sérographie	30
470146	Initiation à la sérigraphie	90
470156	Reproduction en sérigraphie	90
470165	L'affiche commerciale	75
470174	L'affiche publicitaire	60
470184	Lettrage sur véhicules	60
470191	Initiation – enseigne lumineuse	15
470202	Notions de vente et inventaire	30
470211	Initiation à la gestion de PME	15
	TOTAL	1 080

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-146	Lettreuse, lettreur

* * *

TITRE : **PHOTOGRAPHIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5013

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer l'art de la prise de vue, se préoccuper des jeux de lumière, des ombres, des reflets et des angles de prises de vue afin de produire une image de qualité, remplir les fonctions techniques de laboratoire, développer la photo commerciale, gérer un studio de photographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
478012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
478023	Physique appliquée à la photo	45
478034	Appareil 24 x 36 mm	60
478044	Composition photographique	60
478053	Utilisation de films N/B	45
478063	Chimie appliquée – photo N/B	45
478073	Traitement de films N/B	45
478084	Impression et développement – feuille contact N/B	60
478094	Impression et développement manuel – photo N/B	60
478106	Éclairage appliqué à la photo	90
478116	Appareils moyen et grand format	90
478123	Conception de photo N/B	45
478133	Réalisation – prises de vue N/B	45
478144	Application de techniques – photo N/B	60
478154	Impression, développement mécanique – photo N/B	60
478162	Communication en milieu de travail	30
478172	Initiation au marché du travail	30
478184	Réalisation de portraits N/B	60
478193	Utilisation de films couleur négatif et positif	45
478203	Chimie appliquée à la photo couleur	45
478213	Traitement – film couleur négatif et positif	45
478225	Réalisation – prises de vue couleur	75
478236	Développement – feuille contact couleur	90
478244	Impression et développement – photo couleur	60
478252	Vente appliquée à la photo	30
478262	Technique variation – image photo	30
478272	Réalisation de prise de vue – plan rapproché	30
478282	Reproduction de photo N/B et couleur	30
478296	Électronique appliquée – équipement vidéo	90
478304	Production – enregistrement audio et vidéo	60
478312	Moyens de recherche d'emploi	30
478323	Prises de vue de mode	45
478336	Intégration au marché du travail	90
478343	Présentation finale d'image photo	45
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-110	Photographe

* * *

TITRE : **VENTE ET SERVICE EN BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1017
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des réparations mineures en bijouterie et horlogerie, réaliser des travaux de découpage, de précision, de réparation, de sertissage, de traçage artistique, de polissage et de finition, assurer la vente au comptoir et le service à la clientèle, gérer une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1262 : Bijouterie
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1411 : Bijouterie-joaillerie
ou 1762 : Jeweller
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 1911 : Jeweller
ou 389-500 : Bijouterie
ou 889-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
399011	Gemmologie	15
399022	Vente – service à la clientèle	30
399032	Initiation à l'horlogerie	30
399042	Horlogerie – réparation mineure	30
399052	Entreposage et inventaire	30
399062	Initiation aux affaires	15
399071	Traçage artistique	30
399082	Sciage – découpage de précision	45
399093	Fabrication d'apprêts	75
399105	Réparation de bijoux	60
399114	Sertissage	15
399121	Polissage et finition	15
399131	Projet synthèse	30
399142	Stage commercial	450
	TOTAL	

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-122	Bijoutière, bijoutier (réparation)

* * *

TITRE : **ARTS DU CIRQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique*, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

* Les cours d'éducation physique sont remplacés par les suivants :

561-911-93	Préparation physique et trampoline I	30
561-913-93	Préparation physique et trampoline II	30
561-914-93	Préparation physique et trampoline III	30
561-915-93	Préparation physique et trampoline IV	30

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des artistes complets, artistes de cirque capables de créer leurs propres numéros, leurs propres personnages. Pour être complets, ces artistes doivent forcément être polyvalents, c'est-à-dire qu'ils et qu'elles doivent non seulement exceller dans l'une ou l'autre des disciplines du cirque, mais également maîtriser les bases d'autres disciplines, y compris des disciplines n'appartenant pas au monde du cirque (musique, danse, jeu, etc.). En ce sens, la formation s'articule autour de deux grandes dimensions qui doivent s'enrichir mutuellement; l'une relève du fond, l'autre de la forme. Le *fond* concerne l'apprentissage des techniques, le développement et l'entraînement du corps. La *forme* consiste dans le travail de création, travail poétique et sensible, qui révèle le travail de fond de façon unique et esthétique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-103-93	Histoire du cirque I	45
520-203-93	Histoire du cirque II	45
550-105-93	Musique et rythmique I	45
550-205-93	Musique et rythmique II	45
560-104-93	Jeu I	60
560-105-93	Danse I	45
560-204-93	Jeu II	60
560-205-93	Danse II	45
560-304-93	Jeu III	60
560-305-93	Danse III	45
560-404-93	Jeu IV	60
560-405-93	Danse IV	150
561-105-93	Techniques de base I	45
561-131-92	Voix I	45
561-150-79	Techniques scéniques I	150
561-205-93	Techniques de base II	135
561-305-93	Techniques de base III	135
561-405-93	Techniques de base IV	75
561-505-93	Laboratoire I	60
561-515-93	Atelier I	75
561-605-93	Laboratoire II	60
561-615-93	Atelier II	45
561-701-90	Gestion de carrière : comédien et comédienne	30
561-771-93	Réflexion éthique	
plus 3 cours pour 90 heures parmi les 5 suivants :		
561-124-93	Techniques de manipulation - initiation I	30
561-125-93	Techniques acrobatiques - initiation I	30
561-127-93	Techniques d'équilibre - initiation I	30
561-128-93	Techniques aériennes - initiation I	30
561-129-93	Acteur de cirque - initiation I	30
plus 3 cours pour 90 heures parmi les 5 suivants :		
561-132-93	Techniques de manipulation - initiation II	30
561-137-93	Techniques acrobatiques - initiation II	30
561-138-93	Techniques d'équilibre - initiation II	30
561-139-93	Techniques aériennes - initiation II	30
561-142-93	Acteur de cirque - initiation II	30
plus 1 cours pour 30 heures parmi les 6 suivants :		
561-224-93	Techniques de manipulation - mineure I	30
561-225-93	Techniques acrobatiques : acrobatie - mineure I	30
561-227-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - mineure I	30
561-228-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - mineure I	30

561-229-93	Techniques aériennes - mineure I	30
561-232-93	Acteur de cirque - mineure I	30
plus 1 cours pour 30 heures parmi les 6 suivants :		
561-242-93	Techniques de manipulation - mineure II	30
561-244-93	Techniques acrobatiques : acrobatie - mineure II	30
561-245-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - mineure II	30
561-247-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - mineure II	30
561-248-93	Techniques aériennes - mineure II	30
561-249-93	Acteur de cirque - mineure II	30
	SOUS-TOTAL	1 845

plus 300 heures de cours choisis parmi les blocs de spécialisation suivants :

Bloc 1		
561-315-93	Techniques de manipulation - majeure I	75
561-324-93	Techniques de manipulation - majeure II	75
561-328-93	Techniques de manipulation - majeure III	75
561-329-93	Techniques de manipulation - majeure IV	75
Bloc 2		
561-332-93	Techniques acrobatiques - majeure I	75
561-334-93	Techniques acrobatiques - majeure II	75
561-335-93	Techniques acrobatiques - majeure III	75
561-337-93	Techniques acrobatiques - majeure IV	75
Bloc 3		
561-342-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure I	75
561-344-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure II	75
561-345-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure III	75
561-347-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure IV	75
561-348-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure V	75
Bloc 4		
561-354-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure I	75
561-355-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure II	75
561-358-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure III	75
561-359-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure IV	75
561-363-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure V	75
561-364-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure VI	75
Bloc 5		
561-372-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure I	75
561-373-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure II	75
561-375-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure III	75
561-377-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure IV	75
561-378-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure V	75
561-379-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure VI	75
Bloc 6		
561-382-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure I	75
561-383-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure II	75
561-384-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure III	75
561-385-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure IV	75
Bloc 7		
561-391-93	Techniques aériennes - majeure I	75
561-392-93	Techniques aériennes - majeure II	75
561-393-93	Techniques aériennes - majeure III	75
561-394-93	Techniques aériennes - majeure IV	75
Bloc 8		
561-401-93	Acteur de cirque - majeure I	75
561-402-93	Acteur de cirque - majeure II	75
561-403-93	Acteur de cirque - majeure III	75
Bloc 9		
561-424-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques I	75
561-428-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques II	75
561-429-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques III	75
561-432-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques IV	75
	TOTAL	2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **BIJOUTERIE-JOAILLERIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-471.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 020 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la formation de créatrices-productrices et de créateurs-producteurs spécialisés dans la conception d'objets de bijouterie et d'orfèvrerie. Les bijoux ainsi créés peuvent servir à des commandes de la clientèle ou aux besoins des boutiques. Le programme permet de développer les volets création, technologie et des éléments de gestion et marketing. De façon particulière, il permet la mise à jour et la consolidation des apprentissages déjà réalisés dans le métier ainsi que l'intégration des nouvelles techniques et l'expérimentation des nouveaux matériaux. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en bijouterie-joaillerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un DEP en *Bijouterie-joaillerie*;
  ou
  Avoir un minimum de deux ans d'expérience pertinente à titre d'ouvrière ou d'ouvrier spécialisé dans le domaine de la bijouterie et de la joaillerie.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-913-90	Histoire de la joaillerie	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmaillements	60
573-273-90	Traitements et surface des métaux	75
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Serti II	45
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-263-90	Gemmologie	60
	TOTAL	1 020

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **CÉRAMIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.19

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-210.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Céramique* permet une initiation à l'ensemble des techniques et procédés de fabrication d'objets céramiques tels que le modelage-moulage, le calibrage, le pressage, le tournage et le façonnage. De plus, il vise à fournir une formation poussée en tournage avec une insistance sur la dimension de dessin et de création. Aussi, il comporte des éléments de formation relatifs à l'organisation d'un atelier, à la gestion d'une entreprise artisanale et à la santé et à la sécurité au travail, afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futures artisanes et des futurs artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-80	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-571-90	Histoire de la céramique	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et de profilage	60
573-214-90	Tournage en céramique II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-314-93	Tournage en céramique III	45
573-334-93	Traitement de surface III	30
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	60
573-410-90	Activité synthèse : études et projets III	105
573-414-93	Tournage en céramique IV	45
573-514-93	Tournage en céramique V	45
573-614-93	Tournage de pièces de grande dimension	60
	TOTAL	1 455

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **CONCEPTION SONORE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Familiariser l'élève à la nouvelle technologie musicale assistée par ordinateur en explorant en profondeur ses aspects techniques, technologiques et artistiques pour en arriver à la création, la réalisation et l'enregistrement de projets artistiques concrets. Intégrer la connaissance des principes d'informatique, du langage MIDI (Musical Instrument Digital interface), de la synthèse, de la reproduction numérique et de la conception sonore assistée par ordinateur en vue de maîtriser des environnements contemporains de studios et d'ateliers MIDI.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** **(annexe II, document 1).**

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-114-90	Synthèse analogue – synthèse M.F.	45
243-115-90	Échantillonnage – synthèse additive	45
243-116-90	La théorie de l'enregistrement du son	75
243-117-90	Studio d'enregistrement multipiste	60
243-119-89	Audio numérique	15
243-122-90	Entretien de studio	45
551-102-90	Le langage midi	15
551-112-89	L'ordinateur et l'industrie musicale	30
551-122-90	Le studio midi	15
551-132-90	La séquenceur	45
551-152-90	Conception sonore	30
551-172-90	L'industrie musicale	30
551-182-90	Réalisation sonore	30
551-192-90	Théorie musicale et conditionnement de l'oreille	45
551-202-90	Actualisation professionnelle	60
551-212-89	Le studio midi : pratique	30
551-222-90	Organisation et application de la synthèse	45
	SOUS-TOTAL	**660**

plus un cours optionnel au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

243-799-90	Synthèses hybrides	45
401-123-78	Introduction à l'administration et au marketing	45
401-711-90	Gestion des entreprises artistiques I	60
401-721-90	Gestion des entreprises artistiques II	60
401-731-90	Gestion de carrière : agent d'artistes	45
551-142-90	Notation musicale assistée par ordinateur	45
551-162-90	Midi et l'éducation	15
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3339-116	Technicienne, technicien d'effets spéciaux

* * *

TITRE : **CONCEPTION THÉÂTRALE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 370 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets tels que : l'histoire du décor et du costume, la dramaturgie, la scénographie, l'éclairage, les métiers de la scène, les conceptions de décors, d'éclairages, de costumes, de coupe et d'accessoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-160-79	Histoire du décor et du costume I	45
520-260-79	Histoire du décor et du costume II	45
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-134-79	Initiation à la scénographie I	45
561-140-79	Initiation à l'éclairage	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-170-79	Dessin I	60
561-180-79	Dessin scénographique I	30
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-234-79	Initiation à la scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-270-79	Dessin II	60
561-280-79	Dessin scénographique II	30
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-333-79	Conception de décors I	45
561-340-79	Conception d'éclairages I	45
561-343-79	Conception de costumes I	45
561-353-79	Coupe I	45
561-370-79	Dessin III	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-433-79	Conception de décors II	45
561-440-79	Conception d'éclairages II	45
561-443-79	Conception de costumes II	45
561-453-79	Coupe II	45
561-470-79	Dessin IV	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-533-79	Conception de décors III	45
561-543-79	Conception de costumes III	45
561-553-79	Coupe III	45
561-560-79	Accessoires I	45
561-570-79	Dessin V	30
561-590-79	Peinture de décors I	30
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-633-79	Conception de décors IV	45
561-643-79	Conception de costumes IV	45
561-653-79	Coupe IV	45
561-660-79	Accessoires II	45
561-670-79	Dessin VI	30
561-690-79	Peinture de décors II	30
	SOUS-TOTAL	**2 280**
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-360-79	Histoire du décor et du costume III	45
561-540-79	Conception d'éclairages III	45
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-460-79	Histoire du décor et du costume IV	45
561-640-79	Conception d'éclairages IV	45
	TOTAL	**2 370**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-122	Décoratrice, décorateur (cinéma, télévision, théâtre)
3339-110	Chef accessoiriste
3339-114	Chef costumière, chef costumier
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de décors et costumes

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION TEXTILE : TISSAGE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.84

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en construction textile a pour but d'assurer le perfectionnement de créatrices-productrices et créateurs-producteurs spécialisés dans la transformation de la fibre en matériau textile, notamment par la consolidation des apprentissages initiaux et par l'intégration des nouvelles techniques. Les textiles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode et de la décoration. Il permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et des éléments de gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en construction textile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion de l'entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-922-90	Histoire de la construction textile	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **DANSE-BALLET (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 216-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option : scène	2 925	3 585	heures
Option : enseignement	2 910	3 570	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets tels que : histoire de l'art, histoire du ballet, pas de deux, danse moderne, danse de caractère, répertoire classique, analyse, ateliers chorégraphiques, apprentissage scénique, production d'un spectacle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-166-83	Histoire de l'art I	45
520-266-83	Histoire de l'art II	45
520-366-83	Histoire du ballet I	30
520-466-83	Histoire du ballet II	45
520-566-83	Histoire du ballet III	30
561-106-80	Ballet I	135
561-136-79	Pas de deux I	30
561-146-79	Analyse I	30
561-156-79	Danse moderne I	30
561-186-79	Danse de caractère I	30
561-196-83	Atelier chorégraphique I	75
561-206-80	Ballet II	135
561-217-79	Répertoire classique I	30
561-236-79	Pas de deux II	30
561-246-79	Analyse II	30
561-256-79	Danse moderne II	30
561-286-79	Danse de caractère II	30
561-296-79	Atelier chorégraphique II	30
561-306-83	Ballet III	60
561-307-83	Musique et rythme I	45
561-317-83	Répertoire classique II	30
561-336-83	Pas de deux III	15
561-346-83	Analyse III	45
561-356-83	Danse moderne III	15
561-386-79	Danse de caractère III	30
561-396-79	Atelier chorégraphique III	30
561-406-80	Ballet IV	135
561-407-83	Musique et rythme II	15
561-417-83	Répertoire classique III	30
561-436-79	Pas de deux IV	30
561-446-79	Analyse IV	45
561-456-79	Danse moderne IV	30
561-486-79	Danse de caractère IV	30
561-496-83	Atelier chorégraphique IV	60
561-506-80	Ballet V	135
561-507-80	Musique et rythme III	30
561-517-83	Apprentissage scénique	45
561-518-83	Production d'un spectacle	60
561-536-79	Pas de deux V	30
561-546-79	Analyse V	45
561-556-79	Danse moderne V	30
561-586-83	Jazz I	15
561-596-79	Création et improvisation I	15
561-597-83	Atelier chorégraphique V	180
561-606-83	Ballet VI	60
561-607-83	Musique et rythme IV	15
561-636-83	Pas de deux VI	15
561-646-83	Analyse VI	45
561-656-83	Danse moderne VI	15
561-686-83	Jazz II	15

561-696-79	Création et improvisation II		15
561-706-83	Ballet VII		75
561-796-79	Création et improvisation III		15
		SOUS-TOTAL	**2 340**

plus un des 2 blocs de cours suivants pour 300 heures selon le sexe :

561-116-79	Entraînement (garçons) I	30
561-126-79	Variations (garçons) I	30
561-216-79	Entraînement (garçons) II	30
561-226-79	Variations (garçons) II	30
561-316-83	Entraînement (garçons) III	15
561-326-83	Variations (garçons) III	15
561-416-79	Entraînement (garçons) IV	30
561-426-79	Variations (garçons) IV	30
561-516-79	Entraînement (garçons) V	30
561-526-79	Variations (garçons) V	30
561-616-83	Entraînement (garçons) VI	15
561-626-83	Variations (garçons) VI	15
561-166-79	Pointes (filles) I	30
561-176-79	Variations (filles) I	30
561-266-79	Pointes (filles) II	30
561-276-79	Variations (filles) II	30
561-366-83	Pointes (filles) III	15
561-376-83	Variations (filles) III	15
561-466-79	Pointes (filles) IV	30
561-476-79	Variations (filles) IV	30
561-566-79	Pointes (filles) V	30
561-576-79	Variations (filles) V	30
561-666-83	Pointes (filles) VI	15
561-676-83	Variations (filles) VI	15
	SOUS-TOTAL	**2 640**

plus un des 2 blocs de cours suivants selon l'option désirée :

Option : scène

561-527-83	Ballet scénique	135
561-627-83	Projet de fin d'études (scène)	90
561-697-83	Atelier chorégraphique VI	60
	TOTAL	**2 925**

Option : enseignement

561-529-83	Ballet-enseignement	75
561-629-83	Projet de fin d'études (enseignement)	195
	TOTAL	**2 910**

Note : À cause du caractère des cours qui composent la spécialité, les élèves de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant, des dispenses doivent figurer au bulletin d'études collégiales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2792-126	Professeure de danse, professeur de danse
3333-114	Danseuse, danseur
Contexte québécois	Instructrice, instructeur de ballet

* * *

TITRE : **DANSE-BALLET (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 216-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : scène 2 925 heures

Option : enseignement 2 910 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs particuliers de ce programme sont les suivants : parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-166-83	Histoire de l'art I	45
520-266-83	Histoire de l'art II	45
520-366-83	Histoire du ballet I	30
520-466-83	Histoire du ballet II	45
520-566-83	Histoire du ballet III	30
561-106-80	Ballet I	135
561-136-79	Pas de deux I	30
561-146-79	Analyse I	30
561-156-79	Danse moderne I	30
561-186-79	Danse de caractère I	30
561-196-83	Atelier chorégraphique I	75
561-206-80	Ballet II	135
561-217-79	Répertoire classique I	30
561-236-79	Pas de deux II	30
561-246-79	Analyse II	30
561-256-79	Danse moderne II	30
561-286-79	Danse de caractère II	30
561-296-79	Atelier chorégraphique II	30
561-306-83	Ballet III	60
561-307-83	Musique et rythme I	45
561-317-83	Répertoire classique II	30
561-336-83	Pas de deux III	15
561-346-83	Analyse III	45
561-356-83	Danse moderne III	15
561-386-79	Danse de caractère III	30
561-396-79	Atelier chorégraphique III	30
561-406-80	Ballet IV	135
561-407-83	Musique et rythme II	15
561-417-83	Répertoire classique III	30
561-436-79	Pas de deux IV	30
561-446-79	Analyse IV	45
561-456-79	Danse moderne IV	30
561-486-79	Danse de caractère IV	30
561-496-83	Atelier chorégraphique IV	60
561-506-80	Ballet V	135
561-507-80	Musique et rythme III	30
561-517-83	Apprentissage scénique	45
561-518-83	Production d'un spectacle	60
561-536-79	Pas de deux V	30
561-546-79	Analyse V	45
561-556-79	Danse moderne V	30
561-586-83	Jazz I	15
561-596-79	Création et improvisation I	15
561-597-83	Atelier chorégraphique V	180
561-606-83	Ballet VI	60
561-607-83	Musique et rythme IV	15
561-636-83	Pas de deux VI	15
561-646-83	Analyse VI	45
561-656-83	Danse moderne VI	15
561-686-83	Jazz II	15
561-696-79	Création et improvisation II	15
561-706-83	Ballet VII	75
561-796-79	Création et improvisation III	15
	SOUS-TOTAL	**2 340**

plus un des 2 blocs de cours suivants pour 300 heures selon le sexe :

561-116-79	Entraînement (garçons) I	30
561-126-79	Variations (garçons) I	30
561-216-79	Entraînement (garçons) II	30
561-226-79	Variations (garçons) II	30
561-316-83	Entraînement (garçons) III	15
561-326-83	Variations (garçons) III	15
561-416-79	Entraînement (garçons) IV	30
561-426-79	Variations (garçons) IV	30
561-516-79	Entraînement (garçons) V	30
561-526-79	Variations (garçons) V	30
561-616-83	Entraînement (garçons) VI	15
561-626-83	Variations (garçons) VI	15
561-166-79	Pointes (filles) I	30
561-176-79	Variations (filles) I	30
561-266-79	Pointes (filles) II	30
561-276-79	Variations (filles) II	30
561-366-83	Pointes (filles) III	15
561-376-83	Variations (filles) III	15
561-466-79	Pointes (filles) IV	30
561-476-79	Variations (filles) IV	30
561-566-79	Pointes (filles) V	30
561-576-79	Variations (filles) V	30
561-666-83	Pointes (filles) VI	15
561-676-83	Variations (filles) VI	15
	SOUS-TOTAL	**2 640**

plus un des 2 blocs de cours suivants selon l'option désirée :

Option : scène

561-527-83	Ballet scénique	135
561-627-83	Projet de fin d'études (scène)	90
561-697-83	Atelier chorégraphique VI	60
	TOTAL	**2 925**

Option : enseignement

561-529-83	Ballet-enseignement	75
561-629-83	Projet de fin d'études (enseignement)	195
	TOTAL	**2 910**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2792-126	Professeure de danse, professeur de danse
3333-114	Danseuse, danseur
Contexte québécois	Instructrice, instructeur de ballet

* * *

TITRE : **DESIGN D'INTÉRIEUR (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure : de comprendre les besoins de la clientèle en termes d'aménagement d'espaces intérieurs; de concevoir des solutions; de dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes; de conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers; de s'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
512-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-573-91	Histoire des styles et du design d'intérieur I	45
520-673-91	Histoire des styles et du design d'intérieur II	45
570-110-91	Dessin technique I	60
570-120-91	Dessin architectural I	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-220-91	Dessin architectural II	60
570-313-91	Dessin assisté par ordinateur I	60
570-353-91	Design d'intérieur I	60
570-363-91	Matériaux et finis	45
570-423-91	Couleur appliquée I	90
570-453-91	Design d'intérieur II	75
570-513-91	Dessin et rendu	45
570-523-91	Dessin architectural III	90
570-553-91	Design d'intérieur III	60
570-563-91	Design et fabrication de mobilier I	60
570-573-91	Éclairage	45
570-633-91	Pratique professionnelle	45
570-653-91	Design d'intérieur IV	180
570-663-91	Design et fabrication de mobilier II	45
570-753-91	Design d'intérieur V	180
	SOUS-TOTAL	**1 785**

plus environ 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
570-323-91	Mobilier contemporain	45
570-613-91	Rendu et présentation	45
570-623-91	Dessin architectural IV	45
570-713-91	Dessin assisté par ordinateur II	45
570-723-91	Couleur appliquée II	45
570-743-91	Architecture environnementale	60
570-763-91	Design d'intérieurs commerciaux	60
570-773-91	Design d'intérieurs institutionnels	45
570-783-91	Mobilier et accessoires	45
570-793-91	Stage en milieu de travail	180
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-134	Dessinatrice, dessinateur d'établissements commerciaux
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensemblier
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles
Contexte québécois	Conseillère, conseiller en design d'intérieur
Contexte québécois	Designer junior

* * *

TITRE : **DESIGN D'INTÉRIEUR (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.63

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme *Design d'intérieur* conduisant au DEC (570.03). Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure : de comprendre les besoins de la clientèle en termes d'aménagement d'espaces intérieurs; de concevoir des solutions; de dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes; de conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers; de s'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
512-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-573-91	Histoire des styles et du design d'intérieur I	45
520-673-91	Histoire des styles et du design d'intérieur II	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-120-91	Dessin architectural I	60
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-220-91	Dessin architectural II	45
570-313-91	Dessin assisté par ordinateur I	60
570-353-91	Design d'intérieur I	60
570-363-91	Matériaux et finis	60
570-423-91	Couleur appliquée I	45
570-453-91	Design d'intérieur II	90
570-513-91	Dessin et rendu	75
570-523-91	Dessin architectural III	45
570-553-91	Design d'intérieur III	90
570-563-91	Design et fabrication de mobilier I	60
570-573-91	Éclairage	45
570-633-91	Pratique professionnelle	45
570-653-91	Design d'intérieur IV	180
570-663-91	Design et fabrication de mobilier II	45
570-753-91	Design d'intérieur V	180
	SOUS-TOTAL	**1 785**
plus environ 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
420-952-91	Notions d'informatique dans un environnement Mcintosh	45
570-323-91	Mobilier contemporain	45
570-613-91	Rendu et présentation	45
570-623-91	Dessin architectural IV	45
570-713-91	Dessin assisté par ordinateur II	45
570-723-91	Couleur appliquée II	45
570-743-91	Architecture environnementale	45
570-763-91	Design d'intérieurs commerciaux	60
570-773-91	Design d'intérieurs institutionnels	60
570-783-91	Mobilier et accessoires	45
570-793-91	Stage en milieu de travail	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-134	Dessinatrice, dessinateur d'établissements commerciaux
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensemblier
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles
Contexte québécois	Conseillère, conseiller en design d'intérieur
Contexte québécois	Designer junior

* * *

TITRE : **DESIGN DE PRÉSENTATION (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de présentation visuelle pour divers produits : concevoir des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition et des décors pour des événements particuliers; en dessiner les croquis et les plans; en choisir les matériaux et les couleurs appropriés; réaliser des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition, des décors et des présentations muséologiques ou voir à leur réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-372-91	Histoire du design de présentation	45
570-102-91	Dessin et rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-162-91	Design de présentation I	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-212-91	Fabrication et matériaux II	45
570-262-91	Design de présentation II	60
570-310-91	Dessin technique III	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-342-91	Fabrication et matériaux III	75
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	90
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-462-91	Design de présentation IV	90
570-522-91	Pratique professionnelle	90
570-542-91	Présentation visuelle II	45
570-562-91	Design de présentation V	180
570-662-91	Design de présentation VI	180
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ **195** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-222-91	Techniques de photographie	45
570-410-91	Dessin technique IV	45
570-732-91	Documentation professionnelle	45
570-742-91	Structure-forme-fonction	45
570-752-91	Tendances visuelles contemporaines	45
570-762-91	Design d'exposition muséologique	45
570-802-91	Couleur et lumière	60
570-812-91	Dessin de présentation	45
570-822-91	Dessin de concept	45
570-832-91	Recherches graphiques II	45
570-862-91	Multimédia	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-110	Étalagiste
3313-122	Décoratrice, décorateur (cinéma, télévision, théâtre)
3314-136	Maquettiste
3319-202	Décoratrice-étalagiste, décorateur-étalagiste
3339-110	Chef accessoiriste

* * *

TITRE : **DESIGN DE PRÉSENTATION (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la clientèle adulte d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme *Design de présentation* conduisant au DEC (570.02). Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de présentation visuelle pour divers produits : concevoir des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition et des décors pour des événements particuliers; en dessiner les croquis et les plans; en choisir les matériaux et les couleurs appropriés; réaliser des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition, des décors et des présentations muséologiques ou voir à leur réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-372-91	Histoire du design de présentation	45
570-102-91	Dessin et rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-162-91	Design de présentation I	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-212-91	Fabrication et matériaux II	45
570-262-91	Design de présentation II	60
570-310-91	Dessin technique III	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-342-91	Fabrication et matériaux III	75
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	90
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-462-91	Design de présentation IV	90
570-522-91	Pratique professionnelle	90
570-542-91	Présentation visuelle II	45
570-562-91	Design de présentation V	150
570-662-91	Design de présentation VI	150
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ 195 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-222-91	Techniques de photographie	45
570-410-91	Dessin technique IV	45
570-732-91	Documentation professionnelle	45
570-742-91	Structure-forme-fonction	45
570-752-91	Tendances visuelles contemporaines	45
570-762-91	Design d'exposition muséologique	45
570-802-91	Couleur et lumière	60
570-812-91	Dessin de présentation	45
570-822-91	Dessin de concept	45
570-832-91	Recherches graphiques II	45
570-862-91	Multimédia	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-110	Étalagiste
3313-122	Décoratrice, décorateur (cinéma, télévision, théâtre)
3314-136	Maquettiste
3319-202	Décoratrice-étalagiste, décorateur-étalagiste
3339-110	Chef accessoiriste

* * *

TITRE : **DESIGN INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les contraintes inhérentes à la réalisation d'un projet; de rassembler les données pertinentes (études de marché, matériaux, procédés de fabrication); de participer au développement du concept et du produit; d'exécuter des dessins de présentation (rendus); d'élaborer des modèles, maquettes, prototypes et montages; de développer et réaliser les dessins techniques et devis de conception (dessins d'ensembles, sous-ensembles, détails).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-577-79	Résistance des matériaux	45
235-310-93	Ergonomie et anthropométrie	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-322-93	Espace et objet	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-577-91	Histoire du design industriel	45
570-117-93	Design I	90
570-158-93	Dessin technique I	45
570-217-93	Design II	90
570-227-93	Matériaux et techniques	45
570-237-93	Dessin technique II	45
570-317-93	Design III	90
570-337-93	Croquis technique	45
570-357-93	Dessin technique III	45
570-405-93	Technologie des plastiques	90
570-407-93	Techniques de rendu I	45
570-417-93	Design IV	90
570-437-93	Pratique professionnelle	45
570-505-93	Technologie du bois	60
570-507-93	Techniques de rendu II	45
570-527-93	Prototypes et maquettes I	90
570-537-93	Recherche et documentation	45
570-567-93	Prototypes et maquettes II	45
570-577-93	Design V	135
570-607-93	Technologie des métaux	45
570-657-93	Prototypes et maquettes III	45
570-677-93	Design VI	180
	SOUS-TOTAL	**1 800**

plus environ 210 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

235-410-93	Développement de produits	45
235-510-93	Analyse des valeurs	45
241-133-85	CAO modélisation	60
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
242-461-91	Techniques avancées du dessin assisté par ordinateur	60
570-309-93	Techniques de rendu III	45
570-427-93	Dessin technique IV	45
570-510-93	Dessin technique V	45
570-610-93	Dessin technique VI	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-118	Examinatrice, examinateur de dessins industriels
3313-006*	Technicienne, technicien du design industriel
3313-150	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste pour produits commerciaux
3313-154	Modéliste en emballages
Contexte québécois	Assistante-designer industrielle, assistant-designer industriel

* Code Repères

* * *

TITRE : **DIRECTION DE GALERIE D'ART (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 110/120-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 080 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques concernant la diffusion et la mise en marché des oeuvres d'art. Développer les plans artistiques, techniques et administratifs. Notions d'histoire de l'art, des techniques utilisées, des catégories d'oeuvres et d'artistes. Techniques picturales, d'estampe, de reproduction. L'art tridimensionnel, le marché, la classification et la mise en valeur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-704-83	Techniques de vente	45
401-705-83	Éléments de marketing et galerie d'art	45
401-706-83	Éléments d'administration générale	45
401-708-83	Éléments de comptabilité	45
510-704-83	Connaissances des techniques picturales	45
510-705-86	Connaissance des techniques de l'estampe et de reproduction	45
510-706-83	Initiation à une technique picturale	45
520-701-83	Les grands courants artistiques I	45
520-702-83	Évolution des arts au Québec (début à 1940)	45
520-705-83	Les peintres	45
520-706-83	La peinture au Québec	45
520-708-83	L'art tridimensionnel	45
520-711-83	Les grands courants artistiques II	45
520-712-83	Évolution des arts au Québec (de 1940 à nos jours)	45
570-701-83	Initiation à la photographie	45
570-705-83	Relations publiques et galerie d'art	45
570-706-83	La galerie d'art : contenu et aménagement	45
570-707-83	Le marché de l'oeuvre d'art	45
570-708-83	Classification et mise en valeur des oeuvres d'art	45
570-712-83	Projet de fin d'études	60
570-722-83	Stage d'intégration	120
	TOTAL	**1 080**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ÉBÉNISTERIE ARTISANALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.83

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 440 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de ce programme, en fonction des règles de marché, la candidate ou le candidat sera capable d'identifier sa clientèle, de concevoir des ensembles meublants et décorants, de dessiner les ensembles meublants (au 1/10 et à la vraie grandeur), de les vendre, d'en planifier la production, de les produire et d'appliquer des notions de base en gestion d'une entreprise artisanale selon les règles, principes et concepts actuels de gestion et de commercialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	45
573-140-90	Dessin aux instruments	60
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	60
573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	105
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	60
573-221-89	Tournage en ébénisterie	105
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	90
573-301-90	Marqueterie	75
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	60
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	105
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	45
573-481-90	Conception de meubles	60
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	45
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	150
573-610-90	Projet de fin d'études	
	TOTAL	1 440

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GEMMOLOGIE - DIAMANTS (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.81

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-110-85	Propriétés et techniques d'instrumentaion	45
271-114-85	Initiation et terminologie	45
271-115-85	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
410-175-85	Législations et commercialisation des gemmes	45
570-105-85	Diamant I : connaissances théoriques	45
570-107-85	Diamant II : identification	45
570-108-85	Diamant III : évaluation	45
570-113-85	Diamant IV : évaluation de pierres incolores serties	45
570-125-85	Gemmes transparentes IV : laboratoire	45
570-126-85	Gemmes transparentes V : laboratoire	45
570-129-85	Gemmes transparentes VI : évaluation	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

* * *

TITRE : **GEMMOLOGIE - GEMMES OPAQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.79

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-110-85	Propriétés et techniques d'instrumentation	45
271-105-85	Gemmes opaques I : théorie	45
271-114-85	Initiation et terminologie	45
271-115-85	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
271-117-85	Gemmes opaques II : laboratoire	45
271-118-85	Pierres décoratives	45
410-175-85	Législation et commercialisation des gemmes	45
570-130-85	Matières organiques	45
	TOTAL	360

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

* * *

TITRE : **GEMMOLOGIE - GEMMES TRANSPARENTES (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.80

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-110-85	Propriétés et techniques d'instrumentation	45
271-114-85	Initiation et terminologie	45
271-115-85	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
410-175-85	Législation et commercialisation des gemmes	45
570-115-85	Gemmes transparentes I : théorie	45
570-121-85	Gemmes transparentes II : théorie	45
570-123-85	Gemmes transparentes III : laboratoire	45
570-125-85	Gemmes transparentes IV : laboratoire	45
570-128-85	Gemmes transparentes V : laboratoire	45
570-129-85	Gemmes transparentes VI : évaluation	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

* * *

TITRE : **GRAPHISME (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève en graphisme sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de la clientèle; réaliser la recherche documentaire préalable à l'élaboration d'un projet; choisir et organiser des composantes visuelles en fonction des objectifs visés; élaborer des croquis préliminaires et des esquisses; réaliser des maquettes et des prêts à photographier; superviser les étapes de la réalisation du produit final selon les normes établies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-576-91	Histoire des communications visuelles I	45
570-106-91	Illustration I	45
570-126-91	Techniques de reproduction I	60
570-136-91	Graphisme I	45
570-146-91	Initiation au graphisme par ordinateur	45
570-206-91	Illustration II	45
570-216-91	Applications typographiques I	45
570-226-91	Techniques de reproduction II	60
570-236-91	Graphisme II	45
570-306-91	Illustration III	60
570-326-91	Techniques de reproduction III	60
570-336-91	Graphisme III	45
570-346-91	Photographie I	45
570-356-91	Applications typographiques II	45
570-406-91	Illustration professionnelle I	90
570-436-91	Graphisme IV	45
570-446-91	Photographie II	45
570-466-91	Applications typographiques par ordinateur	135
570-536-91	Graphisme V	45
570-576-91	Production technique I	60
570-616-91	Production technique assistée par ordinateur	135
570-636-91	Graphisme VI	45
570-716-91	Illustration par ordinateur	
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ 270 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
520-676-91	Histoire des communications visuelles II	45
570-506-91	Illustration professionnelle II	45
570-546-91	Photographie III	45
570-556-91	Typographisme I	45
570-566-91	Graphisme et stratégies publicitaires	45
570-646-91	Photographie IV	45
570-656-91	Typographisme II	45
570-726-91	Production technique II	45
570-736-91	Sémiologie de l'image fonctionnelle	45
570-756-91	Communication son et image I	45
570-766-91	Communication son et image II	90
570-776-91	Studio-stage	45
581-953-79	Sérigraphie I	45
581-956-79	Applications photomécaniques	45
581-963-79	Sérigraphie II	
	TOTAL	**1 980**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-176	Illustratrice, illustrateur de publications techniques
3314-114	Dessinatrice, dessinateur d'animation
3314-118	Graphiste
3314-134	Caricaturiste
3314-136	Maquettiste

* * *

TITRE : **INTERPRÉTATION THÉÂTRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 295 heures
TOTALE : 2 955 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés et la culture théâtrale pour l'interprétation, avec des sujets tels que : la dramatique, l'improvisation, l'interprétation, le développement de la voix et du mouvement, le maquillage. Cycles successifs d'approfondissement sur le mouvement, l'improvisation, la voix, les textes, le laboratoire d'interprétation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-111-92	Mouvement I	75
561-121-92	Improvisation I	45
561-131-92	Voix I	45
561-141-92	Interprétation I	60
561-161-92	Texte I	45
561-187-92	Littérature dramatique I	30
561-197-92	Histoire du théâtre I	30
561-211-92	Mouvement II	75
561-221-92	Improvisation II	45
561-231-92	Voix II	45
561-241-92	Interprétation II	60
561-261-92	Texte II	45
561-287-92	Littérature dramatique II	30
561-297-92	Histoire du théâtre II	30
561-311-92	Mouvement III	45
561-321-92	Improvisation III	45
561-331-92	Voix III	75
561-341-92	Interprétation III	90
561-361-92	Texte III	45
561-387-92	Littérature dramatique III	30
561-397-92	Histoire du théâtre III	30
561-411-92	Mouvement IV	45
561-421-92	Improvisation IV	45
561-431-92	Voix IV	75
561-441-92	Interprétation IV	90
561-461-92	Texte IV	45
561-487-92	Littérature dramatique IV	30
561-497-92	Histoire du théâtre IV	30
561-511-92	Mouvement V	45
561-531-92	Voix V	90
561-541-92	Interprétation V	90
561-551-92	Atelier de jeu III	90
561-611-92	Mouvement VI	45
561-631-92	Voix VI	90
561-641-92	Interprétation VI	90
561-651-92	Laboratoire de jeu	90
	SOUS-TOTAL	**2 010**

plus environ 285 heures de cours au choix des établissements parmi les suivants :

561-351-92	Atelier de jeu I	75
561-451-92	Atelier de jeu II	75
561-521-92	Improvisation V	45
561-581-92	Histoire du théâtre V	30
561-621-92	Improvisation VI	30
561-691-92	Histoire du théâtre VI	30
561-731-92	Gestion de carrière	30
561-741-92	Techniques d'audition	45
	TOTAL	**2 295**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2792-122	Professeure, professeur d'art dramatique
3335-110	Actrice, acteur
3335-114	Mime
3335-122	Fantaisiste
3339-170	Marionnettiste

* * *

TITRE : **INTERPRÉTATION THÉÂTRALE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-110.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à permettre aux jeunes comédiennes et comédiens de développer une réflexion personnelle sur le métier d'actrice et d'acteur et d'acquérir une expérience pratique du jeu en fonction de genres théâtraux ou de média particuliers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un DEC en 561.01 *Interprétation théâtrale* ou l'équivalent.
  Avoir acquis une expérience professionnelle en interprétation théâtrale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-710-92	Laboratoire de préparation d'auditions	120
561-711-92	Étude critique de la pratique théâtrale I	45
561-721-92	Étude critique de la pratique théâtrale II	45
561-731-92	Gestion de carrière	30
561-741-92	Techniques d'audition	45
561-751-92	Atelier de jeu I	150
561-761-92	Atelier de jeu II	150
561-771-92	Réflexion éthique	30
	SOUS-TOTAL	**615**

plus environ 410 heures de cours parmi les suivants :

561-720-92	Laboratoire de théâtre de répertoire	150
561-730-92	Laboratoire de jeu devant le micro	120
561-740-92	Laboratoire de jeu devant la caméra	180
561-750-92	Laboratoire de théâtre jeunes publics	120
561-760-92	Laboratoire de théâtre musical	180
561-770-92	Laboratoire de théâtre de création	150
	TOTAL	**1 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MUSIQUE POPULAIRE (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 551.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 221-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures
TOTALE : 2 010 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme professionnel s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire, commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. L'élève devra être capable de jouer de deux instruments; de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles; d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale; d'improviser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire : Musique 165-534 (nouveau programme) ou 166-524 (ancien programme) ou 166-534 (ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
551-101-76	Formation auditive I	45
551-111-76	Littérature musicale I	45
551-121-82 ou 551-131-82	Instrument principal I	15
551-141-82 ou 551-151-82	Instrument second I	15
551-161-82	Ensemble et ateliers musicaux I	90
551-201-76	Formation auditive II	45
551-211-76	Littérature musicale II	45
551-221-82 ou 551-231-82	Instrument principal II	15
551-241-82 ou 551-251-82	Instrument second II	15
551-261-82	Ensemble et ateliers musicaux II	90
551-301-76	Formation auditive III	45
551-311-76	Littérature musicale III	45
551-321-82 ou 551-331-82	Instrument principal III	15
551-341-82 ou 551-351-82	Instrument second III	15
551-361-82	Ensemble et ateliers musicaux III	90
551-401-76	Formation auditive IV	45
551-411-76	Littérature musicale IV	45
551-421-82 ou 551-431-82	Instrument principal IV	15
551-441-82 ou 551-451-82	Instrument second IV	15
551-461-82	Ensemble et ateliers musicaux IV	90
551-502-76	Formation auditive appliquée I	45
551-512-76	Harmonie I	60
551-522-76	Instrument principal I	15
551-542-76	Instrument secondaire I	15

551-552-76	Arrangement et composition I	60
551-562-76	Musique d'ensemble et improvisation I	60
551-602-76	Formation auditive appliquée II	45
551-612-76	Harmonie II	60
551-622-76	Instrument principal II	15
551-642-76	Instrument secondaire II	15
551-652-76	Arrangement et composition II	60
551-662-76	Musique d'ensemble et improvisation II	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3332-002*	Musicienne, musicien populaire
3332-138	Chanteuse, chanteur populaire
3332-142*	Copiste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PHOTOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 140 heures
TOTALE : 2 800 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure d'identifier les caractéristiques recherchées du sujet à photographier; préparer le sujet et organiser la composition, choisir le matériel et les équipements appropriés; utiliser les techniques d'éclairage et de prise de vue; traiter les pellicules et papiers photographiques selon les procédés appropriés; utiliser les diverses techniques de retouche et de présentation des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-574-91	Histoire de la photographie I	45
570-104-91	Prise de vue I	75
570-114-91	Techniques et laboratoire I	90
570-164-91	Technologie de la photographie I	45
570-204-91	Prise de vue II	90
570-214-91	Techniques et laboratoire II	90
570-244-91	Technologie de la photographie II	45
570-254-91	Prise de vue III	60
570-314-91	Techniques et laboratoire III	105
570-374-91	Expression visuelle I	60
570-414-91	Techniques et laboratoire IV	105
570-454-91	Prise de vue IV	75
570-474-91	Expression visuelle II	60
570-514-91	Techniques et laboratoire V	90
570-554-91	Image magnétique I	45
570-584-91	Pratique professionnelle	90
570-614-91	Techniques et laboratoire VI	90
570-664-91	Image magnétique II	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus environ 460 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

520-674-91	Histoire de la photographie II	45
570-384-79	Séminaire de recherche	45
570-424-91	Laboratoire spécialisé	45
570-504-91	Image vidéo I	60
570-524-91	Techniques de reproduction	45
570-534-91	Photographie appliquée I	135
570-574-91	Études et projets I	105
570-584-91	Expression visuelle III	45
570-604-91	Image vidéo II	60
570-634-91	Photographie appliquée II	135
570-674-91	Études et projets II	105
570-704-91	Portfolio et exposition I	45
570-714-91	Portfolio et exposition II	45
570-724-91	Image magnétique III	45
570-734-91	Photographie appliquée III	135
570-744-91	Photographie appliquée IV	135
570-754-91	Photographie appliquée V	135
	TOTAL	**2 140**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-001*	Photographe de mode
3315-114	Photographe scientifique
3315-116	Photographe médico-légal
3315-118	Photographe publicitaire
3315-126	Photographe portraitiste
3315-130	Photographe de presse
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code Repères

* * *

TITRE : **PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1981, en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme développe les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour oeuvrer dans le domaine de la photographie commerciale en couleur et en noir et blanc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
570-104-79	Initiation à la prise de vue I	45
570-144-79	Laboratoire noir et blanc I	45
570-204-79	Initiation à la prise de vue II	45
570-234-79	Sciences de la photographie II	45
570-254-79	Prise de vue I	45
570-344-79	Laboratoire noir et blanc II	45
570-374-79	Projet d'expression visuelle I	45
570-444-79	Laboratoire noir et blanc III	45
570-454-79	Prise de vue II	90
570-534-79	Photographie appliquée I	90
570-544-79	Conférence et contact I	45
581-235-79	Éléments de photographie noir et blanc	60
581-336-79	Compléments de photographie noir et blanc	60
581-436-79	Éléments de photographie couleur	60
581-536-79	Laboratoire de photographie couleur I	60
581-636-79	Laboratoire de photographie couleur II	75
581-906-73	Théorie de la couleur	30
581-913-73	Lumière et optique photographique	45
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-118	Photographe publicitaire

* * *

TITRE : **PRODUCTION THÉÂTRALE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 640 heures
TOTALE : 3 120 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme, centré sur la pratique, forme des professionnelles et professionnels de la production pour concevoir des décors, des costumes, des accessoires, des plans d'éclairage, des bandes sonores et des effets spéciaux ou pour assumer la technique, la régie et la gestion financière et matérielle des productions. Cette formation, donnée dans un contexte de théâtre, a aussi l'avantage de constituer une base privilégiée pour la réalisation de tous les types de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-112-79	Conception spatiale et picturale I	90
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-130-79	Scénographie I	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-152-79	Dessin artistique I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-212-79	Conception spatiale et picturale II	90
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-230-79	Scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-252-79	Dessin artistique II	45
561-260-79	Initiation aux métiers de la scène II	45
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-312-79	Conception spatiale et picturale III	90
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-322-79	Production radio-télévision I	45
561-330-79	Scénographie III	45
561-350-79	Techniques scéniques III	45
561-352-79	Dessin artistique III	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-412-79	Conception spatiale et picturale IV	90
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-422-79	Production radio-télévision II	45
561-430-79	Scénographie IV	45
561-450-79	Techniques scéniques IV	45
561-452-79	Dessin artistique IV	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-512-79	Conception spatiale et picturale V	90
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-522-79	Production radio-télévision III	45
561-530-79	Scénographie V	45
561-550-79	Techniques scéniques V	45
561-592-79	Stage de production I	150
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-612-79	Conception spatiale et picturale VI	90
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-622-79	Production radio-télévision IV	45
561-630-79	Scénographie VI	45
561-650-79	Techniques scéniques VI	45
561-692-79	Stage de production II	150
	TOTAL	**2 640**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-140	Assistante-réalisatrice, assistant-réalisateur de films d'animation
3330-003*	Régisseuse, régisseur (cinéma, radio, télévision, théâtre)
3339-126	Technicienne, technicien de production (télévision)
3339-130	Assistante, assistant de plateau

* Code Repères

* * *

TITRE : **SCULPTURE SUR DIFFÉRENTS MATÉRIAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 214-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 200 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des sculpteures et sculpteurs sur différents matériaux qui oeuvreront au sein d'entreprises artisanales. Il leur permettra notamment de concevoir et sculpter des oeuvres dans différents matériaux selon les messages à transmettre, les questionnements à évoquer ou selon les besoins de la clientèle; pratiquer une lecture de l'environnement culturel et développer une réflexion critique sur l'exercice de la sculpture; s'initier à la gestion d'une entreprise artisanale selon les règles, les principes et les concepts actuels de gestion et de commercialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
511-122-90	Dessin d'observation	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-931-90	Histoire de la sculpture	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-121-90	Débitage en ébénisterie et sculpture I	45
573-129-89	Exploration professionnelle en métiers d'art	60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-201-90	Initiation au tournage en sculpture	30
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	60
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	60
573-541-90	Sculpture sur pierre	45
573-551-90	Sculpture de papier	60
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3311-114	Sculpteure, sculpteur

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.67

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 440 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à participer à la conception, à l'élaboration et à l'exécution des dessins architecturaux, des plans d'intérieurs ou des plans techniques. Comprendre les concepts et principes fondamentaux : utilisation de l'espace, programmation, résolution de problèmes. Coordonner l'utilisation des divers produits, matériaux et services nécessaires. Préparer un devis et lancer un appel d'offres. Surveiller les travaux des divers ouvrières et ouvriers, peintres, électriciennes, électriciens, rembourreuses et rembourreurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : dessin et détails		
570-110-79	Dessin technique I	45
570-120-79	Dessin architectural I	45
570-210-79	Dessin technique II	45
570-220-79	Dessin architectural II	45
570-513-78	Techniques du rendu I	45
570-523-79	Dessin architectural III	45
570-613-78	Techniques du rendu II	45
570-623-79	Dessin architectural IV	45
Bloc B : communication visuelle et design		
510-110-77	Recherche et documentation I	90
510-210-77	Recherche et documentation II	90
510-310-77	Organisation picturale	45
520-101-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
Bloc C : plan et espace		
570-103-79	Plan et espace I	45
570-203-79	Plan et espace II	45
Bloc D : connaissance spécialisée d'aménagement d'intérieure		
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-353-79	Études et projets I	90
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-453-79	Études et projets II	90
570-553-79	Études et projets III	180
570-563-79	Construction du meuble I	45
570-653-79	Études et projets IV	180
	TOTAL	1 440

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensemblier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉCRITURE HUMORISTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.95

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 810 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à rendre accessible à celles et à ceux qui ont les qualifications requises une formation de scripteur (scénariste), c'est-à-dire d'un artiste qui écrit des textes humoristiques à des fins de représentation publique par des comédiennes ou des comédiens, ou à des fins de publication. Il favorise l'établissement de liens avec les productrices et les producteurs de spectacles et les productrices et les producteurs de la radio-télévision du Québec, la participation des personnes du milieu dans des activités de formation, permettant ainsi de demeurer au fait des exigences du milieu et du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir complété son DES ou avoir une expérience pratique valable dans le domaine de l'humour dans un cadre para ou extra-scolaire.
  Subir avec succès un examen établissant que la candidate ou le candidat possède les aptitudes, la motivation et le talent nécessaires à la poursuite d'une carrière professionnelle de scripteur (scénariste) dans le domaine de l'humour.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-704-92	Histoire de l'humour	45
560-714-92	Créativité	45
560-715-92	Gestion de carrière	45
561-722-92	Improvisation et écriture spontanée I	45
561-723-92	Écriture humoristique : genres et procédés I	45
561-724-92	Rencontres avec des professionnels de l'humour I	30
561-725-92	Rencontres avec des professionnels de l'humour II	15
561-726-92	Écriture progressive de sketches	45
561-727-92	Atelier d'écriture pour la scène	45
561-728-92	Atelier d'écriture pour la radio	45
561-729-92	Atelier d'écriture pour la télévision	45
561-732-92	Atelier d'écriture pour l'imprimé	45
561-733-92	Atelier d'écriture : sitcom et théâtre comique	45
561-734-92	Projet personnel	15
561-735-92	Recherche et production	45
561-736-92	Projet de fin d'études	180
561-737-92	Séminaire de synthèse	30
	TOTAL	**810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CRÉATION HUMORISTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.96

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à rendre accessible à celles et à ceux qui ont les qualifications requises une formation d'humoriste, c'est-à-dire d'un artiste qui écrit et interprète lui-même ses textes sur scène ou à la radio-télévision. Il favorise l'établissement de liens avec les productrices et les producteurs de spectacles et les productrices et les producteurs de la radio-télévision du Québec, la participation des personnes du milieu et du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Avoir complété son DES ou avoir une expérience pratique valable dans le domaine de l'humour dans un cadre para ou extra-scolaire.

  Subir avec succès une audition établissant que la candidate ou le candidat possède les aptitudes, la motivation et le talent nécessaires à la poursuite d'une carrière professionnelle d'humoriste.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-704-92	Histoire de l'humour	45
560-714-92	Créativité	45
560-715-92	Gestion de carrière	45
561-722-92	Improvisation et écriture spontanée I	45
561-723-92	Écriture humoristique : genres et procédés I	45
561-724-92	Rencontres avec des professionnels de l'humour I	30
561-725-92	Rencontres avec des professionnels de l'humour II	15
561-738-92	Techniques d'interprétation de sketches	45
561-739-92	La voix et ses techniques	45
561-742-92	Atelier de présentation I	45
561-743-92	Atelier de présentation II	45
561-744-92	Écriture humoristique : genres et procédés II	45
561-745-92	Improvisation et écriture spontanée II	45
561-746-92	Atelier multi-média	45
561-749-92	Projet de fin d'études	270
589-751-92	Expression sonore et visuelle	45
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 573.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 210/220-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Option : ébénisterie artisanale	1 950	2 610 heures
Option : sculpture	1 875	2 535 heures
Option : lutherie	1 920	2 580 heures
Option : impression textile	1 950	2 610 heures
Option : construction textile	1 980	2 640 heures
Option : joaillerie	1 935	2 595 heures
Option : céramique	1 995	2 655 heures
Option : verre	1 860	2 520 heures
Option : maroquinerie	1 965	2 625 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants : céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
401-938-77	Comptabilité I	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-703-90	Histoire des arts décoratifs et des métiers d'art	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-129-89 ou 573-210-90	Exploration professionnelle en métiers d'art Matériaux et techniques en métiers d'art II	60 60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
	SOUS-TOTAL	**1 080**

Plus les cours d'une des options suivantes :

Option : ébénisterie artisanale

520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	60
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	105
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 465 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-181-89	Dessin de développement	30
573-221-89	Tournage en ébénisterie	60
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	90
573-331-90	Restauration en ébénisterie	90
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105

573-471-90	Conception d'ouvrages d'ébénisterie	90
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	60
	TOTAL	**1 950**

Option : sculpture

520-931-90	Histoire de la sculpture	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ 405 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	60
573-511-90	Tournage en sculpture	75
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	60
573-541-90	Sculpture sur pierre	45
573-551-90	Sculpture de papier	60
573-561-90	Sculpture environnementale	60
573-571-90	Sculpture de béton	60
573-581-90	Sculpture animalière	45
	TOTAL	**1 875**

Option : lutherie

520-911-90	Histoire de la lutherie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-111-90	Débitage en lutherie	45
573-141-90	Façonnage en lutherie I	105
573-281-90	Façonnage en lutherie II	90
573-291-90	Façonnage en lutherie III	90
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-311-90	Façonnage en lutherie IV	60
573-401-90	Fabrication d'une guitare classique	135
573-411-89	Façonnage en lutherie V	105
573-421-89	Assemblage et montage en lutherie	75
573-431-90	Finition en lutherie	30
573-441-90	Réparation et restauration en lutherie	150
573-501-90	Fabrication et réparation d'archets	75
	TOTAL	**1 920**

Option : impression textile

520-912-90	Histoire de l'impression textile	45
573-162-90	Fibres et armures	60
573-172-90	Initiation à l'impression directe	90
573-182-90	Dessin textile	60
573-252-90	Colorants	60
573-262-90	Initiation aux techniques de réserve	90
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 465 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-192-90	Design textile assisté par ordinateur I	60
573-202-90	Maquette papier	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	60
573-242-90	Technique de réserve avec bain de teinture	90
573-292-90	Design textile assisté par ordinateur II	60
573-362-90	Impression à la lyonnaise	90
573-382-90	Broderie	30
573-402-90	Actualisation du métier en impression textile	45
573-502-90	Impression au pochoir et à l'aérographe	45
573-512-90	Techniques spécialisées	60
573-522-90	Impression directe par techniques photographiques	60
	TOTAL	**1 950**

Option : construction textile

520-922-90	Histoire de la construction textile	45
573-102-90	Équipements en construction textile	90
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-132-90	Technique de base : maille	60
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-232-90	Technique intermédiaire : maille	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 495 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-322-90	Technique avancée : armure	75
573-332-90	Technique avancée : maille	90
573-392-90	Intégration d'ajouts à l'armure et à la maille	75
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	60
573-432-90	Tendances de la mode et conception de vêtements	90
573-442-90	Tapisserie haute lisse	105
573-452-90	Structure et couleur	75
573-462-90	Tapisserie basse lisse	60
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
	TOTAL	**1 980**

Option : joaillerie

520-913-90	Histoire de la joaillerie	45

573-113-90	Techniques de base en joaillerie I	135
573-133-90	Métaux précieux	75
573-213-90	Techniques de base en joaillerie II	90
573-313-90	Techniques de base en joaillerie III	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmaillements	60
573-263-90	Gemmologie	60
573-273-90	Traitement de surface des métaux	75
573-303-90	Serti I	45
573-333-90	Chaînes	45
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Serti II	45
573-453-90	Technique de reproduction de bijoux	60
	TOTAL	**1 935**

Option : céramique

520-571-90	Histoire de la céramique	45
573-104-90	Introduction à la céramique	75
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et profilage	60
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ 495 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-164-90	Réalité économique et culturelle	30
573-214-90	Tournage en céramique II	60
573-224-90	Procédés mécaniques II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-354-90	Sérigraphie, photoimpression et décalcomanie	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	60
573-384-90	Mosaïque	60
	TOTAL	**1 995**

Option : verre

520-915-90	Histoire du verre	45
573-105-90	Technologie du verre	60
573-115-90	Verre soufflé I	75
573-125-90	Thermoformage I	45
573-135-90	Moulage	45
573-145-90	Verre à froid	45
573-155-90	Vitrail I	45
	SOUS-TOTAL	**1 440**

plus environ 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-215-90	Verre soufflé II	75
573-225-90	Thermoformage II	60
573-235-90	Peinture sur verre	60
573-255-90	Néon	45
573-265-90	Vitrail II	60
573-275-90	Pâte de verre et cire perdue	45
573-315-90	Verre soufflé III	75
573-335-90	Gravure à l'acide	60
573-345-90	Gravure au jet de sable	60
573-405-90	Atelier de verre	60
	TOTAL	**1 860**

Option : maroquinerie

520-916-90	Histoire de la maroquinerie	45
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-146-90	Construction de volumes souples I	90
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-156-90	Construction sur fût I	60
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Contruction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	60
573-266-90	Techniques de texturisation	45
573-346-90	Techniques de coloration	45
573-416-90	Équipement de production et organisation	90
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3311-114	Sculpteure, sculpteur
8155-114	Potière, potier (céramiste)
8155-230	Souffleuse, souffleur de verre
8591-122	Joaillière, joaillier
8599-222	Luthière, luthier
Contexte québécois	Artisane-ébéniste, artisan-ébéniste
Contexte québécois	Artisane-textile, artisan-textile

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 573.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 210/220-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : ébénisterie artisanale	1 950	heures
Option : sculpture	1 875	heures
Option : lutherie	1 920	heures
Option : impression textile	1 950	heures
Option : construction textile	1 980	heures
Option : joaillerie	1 935	heures
Option : céramique	1 995	heures
Option : verre	1 860	heures
Option : maroquinerie	1 965	heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants : céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
401-936-77	Comptabilité I	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	75
511-703-90	Éléments de conception visuelle	45
520-703-90	Histoire des arts décoratifs et des métiers d'art	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	60
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-129-89 ou 573-210-90	Exploration professionnelle en métiers d'art Matériaux et techniques en métiers d'art II	60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
	SOUS-TOTAL	**1 080**

Plus les cours d'une des options suivantes :

Option : ébénisterie artisanale		
520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	60
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	105
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 465 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-181-89	Dessin de développement	30
573-221-89	Tournage en ébénisterie	60
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	90
573-331-90	Restauration en ébénisterie	90
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105

573-471-90	Conception d'ouvrages d'ébénisterie	90
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	60
	TOTAL	**1 950**

Option : sculpture

520-931-90	Histoire de la sculpture	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ 405 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	60
573-511-90	Tournage en sculpture	75
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	60
573-541-90	Sculpture sur pierre	45
573-551-90	Sculpture de papier	60
573-561-90	Sculpture environnementale	60
573-571-90	Sculpture de béton	60
573-581-90	Sculpture animalière	45
	TOTAL	**1 875**

Option : lutherie

520-911-90	Histoire de la lutherie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-111-90	Débitage en lutherie	45
573-141-90	Façonnage en lutherie I	105
573-281-90	Façonnage en lutherie II	90
573-291-90	Façonnage en lutherie III	90
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-311-90	Façonnage en lutherie IV	60
573-401-90	Fabrication d'une guitare classique	135
573-411-89	Façonnage en lutherie V	105
573-421-89	Assemblage et montage en lutherie	75
573-431-90	Finition en lutherie	30
573-441-90	Réparation et restauration en lutherie	150
573-501-90	Fabrication et réparation d'archets	75
	TOTAL	**1 920**

Option : impression textile

520-912-90	Histoire de l'impression textile	45
573-162-90	Fibres et armures	60
573-172-90	Initiation à l'impression directe	90
573-182-90	Dessin textile	90
573-252-90	Colorants	60
573-262-90	Initiation aux techniques de réserve	90
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 465 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-192-90	Design textile assisté par ordinateur I	60
573-202-90	Maquette papier	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	60
573-242-90	Technique de réserve avec bain de teinture	90
573-292-90	Design textile assisté par ordinateur II	60
573-362-90	Impression à la lyonnaise	90
573-382-90	Broderie	30
573-402-90	Actualisation du métier en impression textile	45
573-502-90	Impression au pochoir et à l'aérographe	45
573-512-90	Techniques spécialisées	60
573-522-90	Impression directe par techniques photographiques	60
	TOTAL	**1 950**

Option : construction textile

520-922-90	Histoire de la construction textile	45
573-102-90	Équipements en construction textile	90
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-132-90	Technique de base : maille	60
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-232-90	Technique intermédiaire : maille	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 495 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-322-90	Technique avancée : armure	75
573-332-90	Technique avancée : maille	90
573-392-90	Intégration d'ajouts à l'armure et à la maille	75
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	60
573-432-90	Tendances de la mode et conception de vêtements	90
573-442-90	Tapisserie haute lisse	105
573-452-90	Structure et couleur	75
573-462-90	Tapisserie basse lisse	60
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
	TOTAL	**1 980**

Option : joaillerie

520-913-90	Histoire de la joaillerie	45

573-113-90	Techniques de base en joaillerie I	135
573-133-90	Métaux précieux	75
573-213-90	Techniques de base en joaillerie II	90
573-313-90	Techniques de base en joaillerie III	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmaillements	60
573-263-90	Gemmologie	60
573-273-90	Traitement de surface des métaux	75
573-303-90	Serti I	45
573-333-90	Chaînes	45
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Serti II	45
573-453-90	Technique de reproduction de bijoux	60
	TOTAL	**1 935**

Option : céramique

520-571-90	Histoire de la céramique	45
573-104-90	Introduction à la céramique	75
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et profilage	60
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ 495 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-164-90	Réalité économique et culturelle	30
573-214-90	Tournage en céramique II	60
573-224-90	Procédés mécaniques II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-354-90	Sérigraphie, photoimpression et décalcomanie	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	60
573-384-90	Mosaïque	60
	TOTAL	**1 995**

Option : verre

520-915-90	Histoire du verre	45
573-106-90	Technologie du verre	60
573-115-90	Verre soufflé I	75
573-125-90	Thermoformage I	45
573-135-90	Moulage	45
573-145-90	Verre à froid	45
573-155-90	Vitrail I	45
	SOUS-TOTAL	**1 440**

plus environ 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-215-90	Verre soufflé II	75
573-225-90	Thermoformage II	60
573-235-90	Peinture sur verre	60
573-255-90	Néon	45
573-265-90	Vitrail II	60
573-275-90	Pâte de verre et cire perdue	45
573-315-90	Verre soufflé III	75
573-335-90	Gravure à l'acide	60
573-345-90	Gravure au jet de sable	60
573-405-90	Atelier de verre	60
	TOTAL	**1 860**

Option : maroquinerie

520-916-90	Histoire de la maroquinerie	45
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-146-90	Construction de volumes souples I	90
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-156-90	Construction sur fût I	60
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Contruction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	60
573-266-90	Techniques de texturisation	45
573-346-90	Techniques de coloration	45
573-416-90	Équipement de production et organisation	90
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3311-114	Sculpteure, sculpteur
8155-114	Potière, potier (céramiste)
8155-230	Souffleuse, souffleur de verre
8591-122	Joaillière, joaillier
8599-222	Luthière, luthier
Contexte québécois	Artisane-ébéniste, artisan-ébéniste
Contexte québécois	Artisane-textile, artisan-textile

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART : CONSTRUCTION TEXTILE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but la formation de créatrices-productrices et de créateurs-producteurs spécialisés dans la transformation de la fibre en matériau textile. Les textiles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode et de la décoration. Ce programme permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en construction textile et des éléments de formation en marketing, afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une formation et une expérience dans le domaine de la construction textile.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-922-90	Histoire de la construction textile	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-132-90	Techniques de base : maille	60
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	60
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
	TOTAL	795

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART : MAROQUINERIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-730.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 870 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en maroquinerie a pour but la formation de créatrices-productrices et de créateurs-producteurs spécialisés en maroquinerie. Les articles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode. Il permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en maroquinerie et des éléments de formation en gestion, afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des artisanes et des artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-146-90	Construction de volumes souples I	90
573-156-90	Construction sur fût I	60
573-310-90	Activité de synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité de synthèse : études et projets II	105
	SOUS-TOTAL	**705**

plus 3 cours au choix parmi les suivants pour environ 165 heures :

401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Construction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	60
573-266-90	Techniques de texturisation	45
	TOTAL	**870**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT MUSICAL (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 551.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 221-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 870 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir aux élèves diplômés du programme de musique populaire un complément de formation pour les rendre capables de comprendre les principes de l'électronique et de l'acoustique et d'utiliser, tant en salle qu'en studio, les appareils propres à la production, à la reproduction et à l'enregistrement du son.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir le DEC 551.02 *Musique populaire*, ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-704-92	Notions d'électronique et d'électricité appliquées	75
243-759-92	Pupitre de son	45
243-798-92	Appareils de traitement audio	75
551-706-92	Esthétique musicale	45
551-707-92	Production audio appliquée au cinéma et à la vidéo	60
551-710-92	Organisation, législation et carrières artistiques	75
551-902-87	Gestion de production	105
551-903-87	Acoustique et musique	105
551-905-87	Techniques de sonorisation	90
551-906-87	Techniques d'enregistrement	90
	SOUS-TOTAL	**765**

plus environ 105 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

203-932-87	Métrologie du son	45
551-705-92	Programmation sonore	75
551-708-92	Travail en studio	45
551-709-92	L'audio et la radiofréquence	60
	TOTAL	**870**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Technicienne, technicien en sonorisation et enregistrement musical

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN DESIGN DE PRÉSENTATION COMMERCIALE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève sera en mesure de comprendre les besoins de la mise en marché d'un ou de plusieurs produits particuliers; il conçoit ou participe à la conception des vitrines, des étalages; il dessine les croquis et plans; il choisit les matériaux et les couleurs appropriés; il réalise vitrines et étalages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
570-102-91	Dessin rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-162-91	Design de présentation I	45
570-262-91	Design de présentation II	60
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	90
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-522-91	Pratique professionnelle	90
570-812-91	Dessin de présentation	45
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-202	Décoratrice, décorateur étalagiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN GRAPHISME (MAQUETTE ET MONTAGE) (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988 et révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.49

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer une compétence technique en graphisme au niveau de la préparation et du montage d'une maquette et s'initier à la conception. Développer une sensibilisation aux technologies de pointe et aux techniques nouvelles de présentation et d'élaboration d'un concept visuel. Préparer à estimer un devis technique et former aux techniques d'approche de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
570-106-91	Illustration I	45
570-126-91	Technique de reproduction I	45
570-136-91	Graphisme I	60
570-146-91	Initiation au graphisme par ordinateur	45
570-216-91	Applications typographiques I	45
570-226-91	Technique de reproduction II	45
570-236-91	Graphisme II	60
570-336-91	Graphisme III	60
570-436-91	Graphisme IV	90
570-466-91	Applications typographiques par ordinateur	45
570-556-91	Typographisme I	45
570-616-91	Production technique assistée par ordinateur	60
	SOUS-TOTAL	**705**
plus environ 90 heures de cours choisis parmi les suivants :		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-576-91	Histoire des communications visuelles I	45
570-206-91	Illustration II	45
570-326-91	Techniques de reproduction III	60
570-356-91	Applications typographiques II	45
570-536-91	Graphisme V	135
570-576-91	Production technique I	45
570-656-91	Typographisme II	45
570-716-91	Illustration par ordinateur	45
570-776-91	Studio-stage	90
581-956-79	Applications photomécaniques	45
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-136	Maquettiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN VENTE-CONSEIL D'ÉLÉMENTS DE DÉCORATION INTÉRIEURE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de donner à des individus la formation minimale nécessaire pour exécuter avec compétence les tâches attendues de la vendeuse-conseillère, du vendeur-conseiller en éléments de décoration intérieure, telles qu'elles sont décrites dans le devis de formation professionnelle portant ce titre élaboré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et daté d'avril 1987 et ceci du seuil d'entrée dans le marché du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-501-79	Commerce de détail I	60
511-331-78	Couleur I	45
570-103-79	Plan et espace I	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-354-88	Projet d'intégration en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	90
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-433-83	Style et décoration II	45
570-506-79	Marketing et psychologie appliquée	45
570-583-79	Dessin d'observation I	45
	SOUS-TOTAL	510

plus un cours d'au moins 45 heures lié à l'exercice de la profession de Vendeuse-conseillère, vendeur-conseiller d'éléments de décoration intérieure.

TOTAL 555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Vendeuse-conseillère, vendeur-conseiller d'éléments de décoration intérieure

* * *

TITRE : **TECHNIQUES SCÉNIQUES (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 370 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ARTS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets qui sont répétés selon une série de cycles d'approfondissement, de 1 à 5. Exemples de sujets : dramaturgie, scénographie, éclairage, dessin, techniques scéniques, régie, son, histoire du décor et du costume, peinture de décors.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-134-79	Initiation à la scénographie I	45
561-140-79	Initiation à l'éclairage	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-170-79	Dessin I	60
561-180-79	Dessin scénographique I	30
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-234-79	Initiation à la scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-270-79	Dessin II	60
561-280-79	Dessin scénographique II	30
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-314-79	Régie I	45
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-340-79	Conception d'éclairages I	45
561-350-79	Techniques scéniques III	45
561-380-79	Dessin scénographique III	30
561-404-79	Son I	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-414-79	Régie II	45
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-440-79	Conception d'éclairages II	45
561-444-79	Techniques d'éclairages I	45
561-450-79	Techniques scéniques IV	45
561-480-79	Dessin scénographique IV	30
561-504-79	Son II	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-524-79	Administration théâtrale I	45
561-540-79	Conception d'éclairages III	45
561-550-79	Techniques scéniques V	45
561-604-79	Son III	45
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-624-79	Administration théâtrale II	45
561-640-79	Conception d'éclairages IV	45
561-650-79	Techniques scéniques VI	45
	SOUS-TOTAL	**2 040**
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-160-79	Histoire du décor et du costume I	45
561-353-79	Coupe I	45
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-260-79	Histoire du décor et du costume II	45
561-453-79	Coupe II	45
plus 3 cours pour environ 120 heures parmi les 6 suivants :		
520-360-79	Histoire du décor et du costume III	45
561-514-79	Régie III	45
561-553-79	Coupe III	45
561-560-79	Accessoires I	45
561-580-79	Dessin scénographique V	30
561-590-79	Peinture de décors I	30

plus 3 cours pour environ 120 heures parmi les 6 suivants :

520-460-79	Histoire du décor et du costume IV	45
561-614-79	Régie IV	45
561-653-79	Coupe IV	45
561-660-79	Accessoires II	45
561-680-79	Dessin scénographique VI	30
561-690-79	Peinture de décors II	30
	TOTAL	2 379

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3330-003*	Régisseuse, régisseur (cinéma, radio, télévision, théâtre)
3339-110	Chef accessoiriste
3339-116	Technicienne, technicien d'effets spéciaux
3339-118	Chef éclairagiste
3339-120	Éclairagiste (cinéma, télévision, théâtre)
3351-002*	Publiciste
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur d'éclairage
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de son
Contexte québécois	Directrice, directeur de production
Contexte québécois	Directrice, directeur technique
Contexte québécois	Artisane, artisan en éclairage et son

* Code Repères

* * *

SECTEUR 5 : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5030	Ébénisterie	DEP	1 650	– –	277
5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	DEP	1 050	– –	278
5142	Finition de meubles	DEP	900	– –	279
5015	Finition de mobilier	DEP	900	– –	280
1442	Gabarits et échantillons	ASP	900	– –	281
5157	Modelage	DEP	1 500	– –	282
1440	Rembourrage	DEP	1 350	– –	283
5031	Rembourrage industriel	DEP	900	– –	284
233.71	Concepteur du meuble et du bois ouvré	DPEC	975	– –	285
900.74	Dessin de meuble	AEC	1 455	– –	286
570.39	Techniques d'ébénisterie	AEC	1 680	– –	287
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	DEC	1 995	2 655	288
233.31	Techniques du meuble et du bois ouvré	AEC	1 470	– –	289

SECTEUR 5 :

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

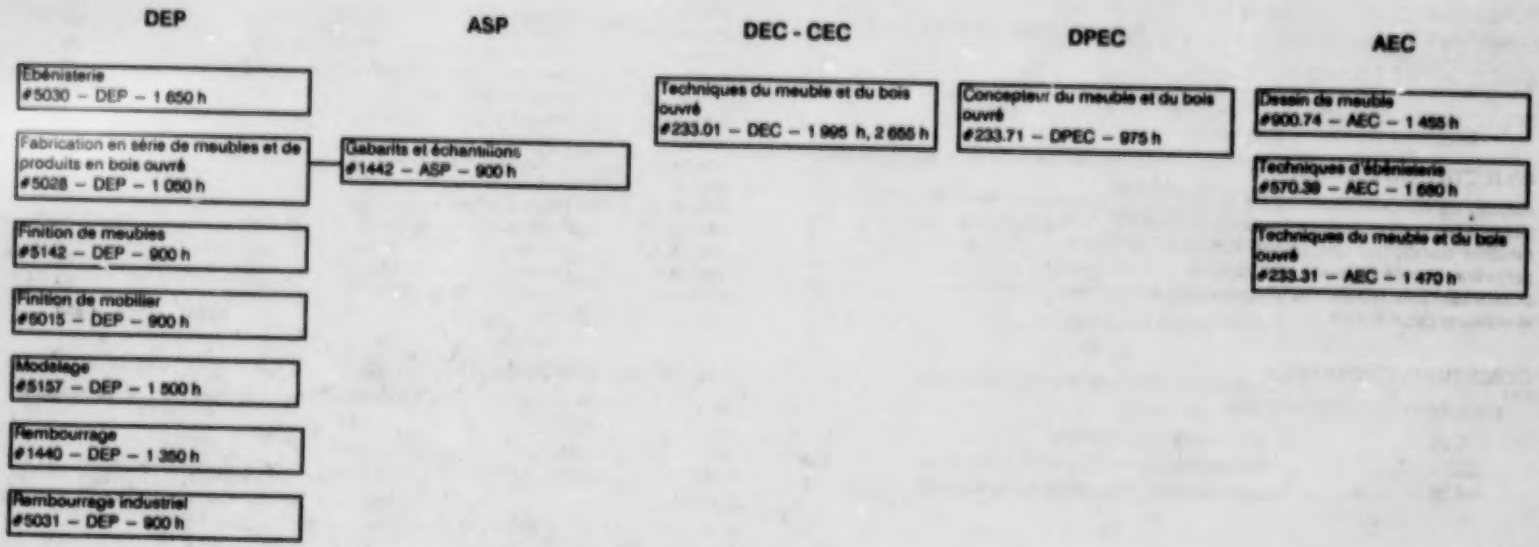

TITRE : **ÉBÉNISTERIE (secondaire)**

Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5030

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 650 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que concevoir et fabriquer des gabarits, fabriquer des meubles en bois, des meubles comportant des pièces sculptées, plaquées ou galbées, des meubles en panneaux dérivés du bois, des boiseries ornementales et des escaliers, installer les articles fabriqués, réaliser des frisages et des marqueteries, sculpter des motifs et réparer et restaurer des meubles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
273011	Métier et formation	15
273024	Bois et matériaux connexes	60
273033	Modes et organes d'assemblage	45
273046	Dessin d'ameublement	90
273054	Outils manuels	60
273061	Santé et sécurité	15
273072	Mathématique	30
273082	Machines-outils portatives	30
273097	Machines-outils fixes	105
273102	Visites d'entreprises	30
273113	Planification de la fabrication	45
273138	Meubles en bois massif I	120
273146	Meubles en panneaux	120
273154	Gabarits	60
273165	Boiseries ornementales	75
273172	Styles de mobilier	30
273184	Dessin d'atelier et croquis	60
273192	Frisages simples	30
273203	Marqueteries simples	45
273213	Sculpture d'ameublement	45
273224	Finition de meubles	60
273236	Meubles en bois massif II	120
273246	Réparation et restauration	90
273258	Escaliers	120
273264	Lancement et gestion d'une PME	60
273276	Stage en milieu de travail	90
	TOTAL	1 650

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8355-110	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines à bois
8541-000*	Ébéniste et menuisière, menuisier en meubles
8541-110	Ébéniste
8541-114	Traceuse, traceur de charpente de bois
8541-150	Monteuse, monteur de meubles
8541-154	Monteuse, monteur de châssis et de portes

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5530 - *Cabinetmaking*.

TITRE : **FABRICATION EN SÉRIE DE MEUBLES ET DE PRODUITS EN BOIS OUVRÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 050 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et faire fonctionner différentes machines-outils industrielles traditionnelles et à contrôle numérique qui sont utilisées pour la préparation, l'usinage, l'assemblage et la finition de meubles et de produits en bois ouvré produits en série.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
261292	Métier et formation	30
261302	Bois massifs et panneaux dérivés	30
261312	Principes de construction	30
261326	Dessin	90
261331	Santé et sécurité	15
261346	Outils manuels, machines-outils portatives et fixes	90
261352	Commande numérique	30
261362	Séchage des bois massifs	30
261373	Équipement de préparation des bois massifs	45
261385	Équipement de préparation des panneaux dérivés du bois	120
261392	Équipement de cintrage	30
261402	Équipement de moulurage	30
261414	Équipements de tenonnage, de sciage et de placage de chant	60
261424	Équipements de toupillage et de défonçage	60
261432	Équipement de perçage	30
261444	Équipement de tournage	60
261456	Équipement de ponçage	90
261464	Équipement d'assemblage	60
261477	Équipement d'impression et de finition	105
261481	Emballage	15
261493	Stage en milieu de travail	45
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8355-110	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines à bois
8541-126	Réparatrice, réparateur de menuiseries d'assemblage

* * *

TITRE : **FINITION DE MEUBLES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5142

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour élaborer des systèmes de finition, effectuer la finition de meubles neufs, faire des retouches, refaire la finition, réaliser des finis spéciaux, restaurer des meubles et gérer sa propre entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
260111	Métier et formation	15
260121	Santé et sécurité	15
260132	Théorie des couleurs	30
260143	Produits de finition	45
260153	Contretypage des couleurs	45
260162	Préparation des surfaces	30
260177	Système de finition	105
260186	Finition de meubles neufs	120
260193	Retouches	45
260202	Styles de meubles	30
260211	Décapage de surfaces	15
260227	Finis spéciaux	105
260238	Refinition de meubles	120
260246	Restauration de meubles	90
260252	Lancement d'une entreprise	30
260264	Stages	60
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-130	Restauratrice, restaurateur de meubles
8595-001*	Finisseuse, finisseur de meubles
8595-110	Vernisseuse, vernisseur de meubles
8595-126	Peintre de grande surface au pistolet
8595-134	Décoratrice, décorateur (meubles)
8595-142	Peintre de petite surface au pistolet
8595-146	Finisseuse-retoucheuse, finisseur-retoucheur (meubles)

* Code Repères

* * *

TITRE : **FINITION DE MOBILIER (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5015

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir la finition du mobilier, sélectionner et appliquer les produits de finition, mélanger les couleurs et appliquer les revêtements à l'aide des principaux appareils en usage dans l'industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
276011	Historique, sécurité	15
276173	Préparation des surfaces	45
276188	Systèmes de finition	120
276191	Polissage des revêtements	15
276205	Théorie des couleurs	75
276218	Étude des produits de finition	120
276222	Chimie de produits de finition	30
276231	Styles de meubles	15
276241	Décapage des surfaces	15
276257	Refinition des meubles	105
276266	Finition de meubles neufs	90
276277	Restauration de meubles	105
276282	Retouche et repolissage	30
276291	Finis spéciaux	15
276301	Estimation	15
276316	Stage en entreprise	90
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-130	Restauratrice, restaurateur de meubles
8595-001*	Finisseuse, finisseur de meubles
8595-110	Vernisseuse, vernisseur de meubles
8595-126	Peintre de grande surface au pistolet
8595-134	Décoratrice, décorateur (meubles)
8595-142	Peintre de petite surface au pistolet
8595-146	Finisseuse-retoucheuse, finisseur-retoucheur (meubles)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GABARITS ET ÉCHANTILLONS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1442

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser le meuble d'échantillon pour la production en série et l'exécution des gabarits selon les divers projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

1193 : Fabrication du meuble en série

ou 1199 : Fabrication du meuble en série

ou 5028 : Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré

ou 268-500 : Fabrication du meuble en série

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
269016	Introduction et décors	90
269023	Modèles et patrons	45
269032	Supports d'usinage	30
269046	Gabarits pour toupies	90
269053	Gabarits de pliage et ponçage	45
269063	Gabarits pour défonceuse	45
269071	Gabarits pour assemblage	15
269083	Prototypes I – rangement	45
269098	Prototypes II – utilitaire	120
269103	Prototypes III – rembourrés	45
269115	Prototypes IV – portes fenêtres	75
269123	Prototypes V – cercueils	45
269138	Dessin de gabarits	120
269141	Aiguisage d'outils	15
269152	Prix de revient	30
269161	Relations humaines	15
269172	Étude des styles de meubles	30
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-114	Traceuse, traceur de charpente de bois
8549-302	Gabarieuse, gabarieur (bois)
Contexte québécois	Prototypiste

* * *

TITRE : **MODELAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5157

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir, fabriquer et modifier des modèles, des boîtes à noyau et des plaques modèles (en bois, en mousse plastique, en résine de coulée et en plastique renforcé) qui serviront à la fabrication de moules utilisés en fonderie et en plasturgie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
xxxxxx	Métier et formation	15
xxxxxx	Santé et sécurité au travail	15
xxxxxx	Fonderie : modèles et moules	45
xxxxxx	Plasturgie : modèles et moules	15
xxxxxx	Propriétés des matériaux	60
xxxxxx	Outils et machines-outils	60
xxxxxx	Lecture de plans	45
xxxxxx	Modèles en bois sans noyau	90
xxxxxx	Réalités du milieu du travail	30
xxxxxx	Géométrie et trigonométrie	30
xxxxxx	Dessin industriel	90
xxxxxx	Modèles en bois démontables	120
xxxxxx	Boîtes à noyau	90
xxxxxx	Plaque modèle en bois	90
xxxxxx	Patrons et développements	60
xxxxxx	Stage en milieu de travail I	60
xxxxxx	Modèles en plastique	120
xxxxxx	Planification de la fabrication	75
xxxxxx	Finition de surfaces métalliques	60
xxxxxx	Dessin assisté par ordinateur	90
xxxxxx	Réparation de modèles	45
xxxxxx	Modification de modèles	75
xxxxxx	Stage en milieu de travail II	120
	TOTAL	**1 500**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8351-110	Modeleuse, modeleur sur bois
8395-244	Gabarieuse-modeleuse, gabarieur-modeleur

* * *

TITRE : **REMBOURRAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1440

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour ajuster et utiliser l'outillage et la machinerie en usage dans un atelier de rembourrage, marquer, débiter et assembler les matériaux de rembourrage afin de remettre un objet rembourré à neuf.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
277194	Atelier et outillage	60
277206	Coupe et couture	90
277214	Dessin appliqué	60
277225	Réparation de bâtis	75
277236	Suspension	90
277242	Dégarnissage	30
277253	Étude des styles	45
277266	Entoilage et bourrures	90
277271	Santé et sécurité au travail	15
277286	Rembourrures	90
277294	Modification de bâtis	60
277305	Matériaux : traçage et coupe	75
277316	Couture	90
277322	Coussins décoratifs	30
277334	Coussins plate-bande	60
277346	Dossiers	90
277354	Coussins à ressorts	60
277362	Dessin et croquis	30
277372	Boutons	30
277386	Capitonnage	90
277395	Housses	75
277401	Devis et communication	15
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8562-110	Rembourreuse artisane, rembourreur artisan
8562-110	Tapissière-garnisseuse, tapissier-garnisseur (meubles)
8562-122	Tapissière-réparatrice, tapissier-réparateur
8562-146	Garnisseuse, garnisseur d'éléments de meubles
Contexte québécois	Rembourreuse, rembourreur

* * *

TITRE : **REMBOURRAGE INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5031

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de manier l'outillage et de faire fonctionner l'équipement nécessaire pour tailler les matériaux de recouvrement, coudre les pièces coupées et garnir des bâtis ou autres articles à rembourrer dans la production sérielle d'ameublement, de literie et de sièges de véhicules.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
263311	Métier et formation	15
263321	Santé et sécurité	15
263332	Matériaux de recouvrement	30
263342	Bâtis, mécanismes, suspensions	30
263353	Taillage de base	45
263364	Machines à coudre régulières	60
263373	Garnissage de base	45
263382	Plans de coupe	30
263393	Dessin et lecture de plans	45
263402	Équipement de taillage	30
263413	Machines à coudre particulières	45
263422	Équipement de prégarnissage : bâtis	30
263432	Équipement de prégarnissage : coussin	30
263444	Équipement de garnissage	60
263452	Visites d'entreprises	30
263462	Croquis de rembourrage	30
263474	Plans de coupe informatisés	60
263482	Styles de sièges rembourrés	30
263492	Machine à coudre : literie	30
263502	Finition d'articles rembourrés	30
263517	Production sérielle	105
263525	Stage en milieu de travail	75
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8562-111	Tapissière, tapissier
8562-119	Rembourreuse, rembourreur de production en série
8562-142	Matelassière, matelassier
8562-146	Garnisseuse, garnisseur d'éléments de meubles

* * *

TITRE : **CONCEPTEUR DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À partir du fait que la candidate ou le candidat inscrit à ce programme possède une solide connaissance de la production industrielle du meuble ainsi que des bases du dessin permettant de concevoir des meubles nouveaux, le programme permet de développer ses connaissances dans les concentrations suivantes : expression graphique, connaissances artistiques, connaissances techniques et conception; il permet aussi de développer la capacité de monter un dossier de production à partir de la conception du meuble jusqu'à la fabrication.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Techniques du meuble et du bois ouvré* option dessin de production ou une formation équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-975-74	Résistance des matériaux I	45
221-521-78	Histoire de l'architecture I	45
233-105-84	Anthropométrie appliquée au meuble	45
233-106-84	Composantes du meuble	30
233-107-84	Conception assistée par ordinateur de produits en bois I	45
233-108-84	Conception assistée par ordinateur de produits en bois II	60
233-109-84	Étude de cas	90
242-925-78	Géométrie descriptive I	30
510-320-77	Organisation spatiale	45
520-905-79	Histoire de l'art contemporain	45
520-906-79	Histoire de l'art québécois traditionnel et moderne	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
570-202-79	Dessin et rendu II	90
570-317-79	Design III	90
570-417-79	Design IV	150
570-517-79	Design V	150
	TOTAL	975

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles

* * *

TITRE : **DESSIN DE MEUBLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des dessinatrices et dessinateurs capables d'exécuter des dessins techniques pour la fabrication de meubles et de produits en bois; prévoir et déceler les tendances de la décoration, plus particulièrement au niveau du meuble afin d'aider à la conception de nouveaux modèles; participer à la réalisation de modèles avec une équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-101-85	Introduction à la fabrication en série	105
233-201-85	Principes de fabrication I	75
233-241-85	Étude des matériaux	45
233-301-85	Principes de fabrication II	105
233-311-85	Dessin de construction du meuble I	90
233-341-85	Physique du bois	75
233-411-85	Dessin de construction du meuble II	90
233-432-85	Introduction au rembourrage industriel	30
233-671-85	Stage en entreprise	105
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60
401-903-85	Analyse et contrôle des prix de revient	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-117-79	Design I	90
570-210-79	Dessin technique II	45
570-217-79	Design II	90
570-310-79	Dessin technique III	45
570-333-83	Style et décoration I	45
570-353-79	Études et projets I	90
570-410-79	Dessin technique IV	45
570-433-83	Style et décoration II	45
570-453-79	Études et projets II	90
	TOTAL	1 455

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur modéliste de meubles

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉBÉNISTERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des ébénistes aptes à concevoir, à réaliser et à administrer les différents projets réalisés dans une ébénisterie. Acquérir les techniques d'ébénisterie dans les sphères suivantes : méthodes, dessins, aménagement, sculpture et administration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-451-77	Étude des styles du mobilier	45
401-906-76	Coût et estimation	60
401-916-76	Droit des affaires	45
401-961-76	Comment se lancer en affaire	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-210-79	Dessin technique II	45
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-310-79	Dessin technique III	45
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-410-79	Dessin technique IV	45
570-663-79	Construction du meuble I	45
570-683-79	Construction du meuble II	135
570-709-80	Ébénisterie I	135
570-719-80	Ébénisterie II	135
570-729-80	Ébénisterie III	135
570-739-80	Ébénisterie IV	135
570-749-80	Ébénisterie V	180
570-759-80	Ébénisterie VI	60
570-769-80	Sculpture I	60
570-779-80	Sculpture II	60
570-789-80	Sculpture III	
	TOTAL	1 680

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-110	Ébéniste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985 et en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour faire le lien entre la direction et les ouvrières et ouvriers dans la transformation du bois en produits finis. Orienté vers la production industrielle, le programme prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et le prépare à accéder à des postes de gestion de la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
233-101-92	Introduction à la fabrication en série	105
233-201-92	Principes de fabrication I	75
233-211-92	Automatismes	60
233-221-85	Produits de finition	75
233-241-85	Étude des matériaux	45
233-301-92	Principes de fabrication II	105
233-311-92	Dessin de construction du meuble I	90
233-321-85	Procédés de finition	60
233-341-85	Physique du bois	75
233-401-92	Principes de fabrication III	75
233-402-85	Bois ouvré	60
233-411-92	Dessin de construction du meuble II	90
233-432-92	Introduction au rembourrage industriel	30
233-451-85	Étude des styles	30
233-511-85	Étude des méthodes	45
233-521-85	Analyse et dessin de meuble et de bois ouvré	75
233-531-85	Mesure du travail	75
233-561-85	Dossier de production	75
233-661-85	Gestion de la production	75
233-671-92	Stage en entreprise	105
233-681-92	Commande numérique	90
242-161-91	Dessin technique	60
242-264-92	Dessin technique spécifique III	60
401-903-85	Analyse et contrôle des prix de revient	45
401-905-85	Évaluation des tâches et plans bonis	45
	SOUS-TOTAL	**1 860**

plus environ 135 heures de cours choisis parmi les suivants :

233-502-85	Dessin, présentation et style	75
233-563-87	Aménagement des ateliers de production	75
233-602-85	Introduction au design	75
233-663-87	Agencement de la machinerie de production	75
401-999-82	Comptabilité	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-122	Dessinatrice, dessinateur de détails de meubles
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles
8540-110	Contremaîtresse, contremaître d'ébénistes et de menuisiers en meubles
8540-114	Contremaîtresse, contremaître à la fabrication et à la réparation d'articles en bois

TITRE : **TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 470 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer, dans le domaine du meuble et du bois ouvré, les habiletés théoriques et pratiques permettant de devenir le pivot entre la direction et l'opérateur ou l'opératrice spécialisée. Devenir apte à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-101-77	Techniques de production I	135
233-201-77	Techniques de production II	135
233-301-77	Techniques de production III	60
233-311-77	Éléments du meuble I	30
233-331-77	Technologie générale	45
233-341-77	Physique du bois I	135
233-401-77	Techniques de production IV	60
233-411-77	Éléments du meuble II	45
233-441-77	Physique du bois II	210
233-501-81	Techniques de production V	45
233-511-77	Étude des méthodes	210
233-601-81	Techniques de production VI	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	45
401-905-76	Évaluation des tâches et plans bonis	60
401-911-76	Étude des mouvements et des temps	
	TOTAL	1 470

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8540-110	Contremaîtresse, contremaître d'ébénistes et de menuisiers en meubles

* * *

SECTEUR 6 : CHIMIE ET BIOLOGIE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	DEP	1 800	– –	293
260.01	Assainissement de l'eau	DEC	1 965	2 625	295
260.51	Assainissement de l'eau	CEC	1 965	– –	296
260.03	Assainissement et sécurité industriels	DEC	1 890	2 550	297
260.52	Assainissement et sécurité industriels	CEC	1 890	– –	299
210.33	Chimie-biologie (1re partie)	AEC	1 050	– –	301
210.31	Initiation à la chimie analytique	AEC	1 110	– –	302
210.32	Techniques d'électrochimie	AEC	1 350	– –	303
210.43	Techniques de bactériologie	AEC	1 020	– –	304
210.01	Techniques de chimie analytique	DEC	1 995	2 655	305
210.51	Techniques de chimie analytique	CEC	1 995	– –	307
210.03	Techniques de chimie-biologie	DEC	1 965	2 625	308
210.53	Techniques de chimie-biologie	CEC	1 965	– –	310
210.02	Techniques de génie chimique	DEC	1 935	2 565	311
901.51	Techniques de pétrochimie et de chimie connexe	CEC	1 905	– –	312
210.04	Techniques de procédés chimiques	DEC	1 620	2 580	314
901.32	Traitement des eaux de consommation	AEC	1 920	– –	316
901.33	Traitement des eaux de consommation et des eaux usées	DEC	585	– –	317
		AEC	1 050		

SECTEUR 6 :

CHIMIE ET BIOLOGIE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)
#1233 – DEP – 1 800 h

ASP

DEC - CEC

Assainissement de l'eau
#260.01 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Assainissement et sécurité industriels
#260.03 – DEC – 1 890 h, 2 550 h

Techniques de chimie analytique
#210.01 – DEC – 1 995 h, 2 655 h

Techniques de chimie-biologie
#210.03 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Techniques de gérie chimique
#210.02 – DEC – 1 905 h, 2 565 h

Techniques de procédés chimiques
#210.04 – DEC – 1 920 h, 2 580 h

Assainissement de l'eau
#260.51 – CEC – 1 965 h

Assainissement et sécurité industriels
#260.52 – CEC – 1 890 h

Techniques de chimie analytique
#210.51 – CEC – 1 965 h

Techniques de chimie-biologie
#210.53 – CEC – 1 935 h

DPEC

AEC

Chimie-biologie (1ère partie)
#210.33 – AEC – 1 050 h

Initiation à la chimie analytique
#210.31 – AEC – 1 110 h

Techniques d'électrochimie
#210.32 – AEC – 1 350 h

Techniques de bactériologie
#210.43 – AEC – 1 080 h

Techniques de pétrochimie et de chimie connexe
#901.51 – AEC – 1 620 h

Traitement des eaux de consommation
#901.32 – AEC – 588 h

Traitement des eaux de consommation et des eaux usées
#901.33 – AEC – 1 080 h

TITRE : **OPÉRATION D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Programme mis à jour en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1233

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'assurer du fonctionnement optimal des systèmes d'une usine de traitement des eaux de consommation et d'une usine de traitement des eaux usées, des systèmes de traitement des eaux usées par boues activées, par filtration biologique et par étangs aérés et des systèmes de traitement des eaux industrielles et des eaux de résidences isolées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
321011	Lecture de plans	15
321362	Notions de mathématiques	30
321371	Système international	15
321383	Électr. d'usine et gr. - secours	45
321391	Captage	15
321401	Prétraitement	15
321412	Pompage	30
321063	Analyse de l'eau	45
321422	Fluoration	30
321431	Pompes doseuses	15
321441	Pouvoir incrustant et corrosif	15
321456	Coagulation, floculation, sédimentation	90
321463	Ozonation	45
321471	Contrôle des goûts et odeurs	15
321084	Filtration de l'eau	60
321102	Distribution et emmagasinement	30
321481	Notions de chloration	15
321494	Chlore gazeux et bioxyde de CL	60
321501	Addition d'hypochlorite	15
321142	Mécanique d'entretien I	30
321511	Système d'air comprimé	15
321164	Stage en milieu de travail I	60
321524	Chimie I	60
321134	Chimie II	60
321532	Initiation à la micro-informatique	30
321542	Instrumentation et contrôle I	30
321174	Caractéristiques des eaux usées	60
321552	Réseau et station	30
321561	Prétraitement	15
321571	Traitement primaire	15
321582	Étangs d'oxydation	30
321595	Systèmes de boues activées	75
321603	Disques et filtres biologiques	45
321614	Chimie III	60
321624	Mécanique d'entretien II	60
321632	Instrumentation et contrôle II	30
321642	Contrôle par informatique I	30
321243	Traitements physico-chimiques	45
321653	Désinfection des eaux usées	45
321664	Chimie IV	60
321672	Absorption et filtration	30
321682	Mécanique d'entretien III	30
321304	Stage en milieu de travail II	60
321691	Pompage des boues	15
321702	Épaississement des boues	30
321712	Digestion des boues	30
321722	Déshydratation des boues	30
321731	Disposition des boues	15
321742	Contrôle par informatique II	30
321751	Administration d'usine	15
321761	Santé et sécurité usines	15
321771	Santé et sécurité réseaux	15
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9535-110	Opératrice, opérateur d'usine de traitement des eaux
9535-114	Opératrice, opérateur d'usine d'épuration des eaux usées

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'échantillonner, analyser et caractériser les eaux brutes, usées ou traitées; effectuer les relevés hydrologiques; opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux; contrôler les procédés, gérer les exploitations; vérifier, entretenir et optimiser le fonctionnement des appareillages des stations; oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-971-76	Électricité appliquée	45
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	60
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-521-87	Plans et devis d'assainissement I	45
260-531-87	Instrumentation et automation I	60
260-561-87	Exploitation et équipements de stations	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-611-87	Procédés fondamentaux	45
260-621-87	Plans et devis d'assainissement II	60
260-631-87	Instrumentation et automation II	75
	SOUS-TOTAL	**1 770**
plus environ 195 heures de cours parmi les suivants :		
260-107-87	Traitements avancés	90
260-108-87	Initiation aux procédés industriels	45
260-109-87	Eaux lacustres et marines	45
260-110-87	Pollution industrielle de l'eau	45
260-111-87	Gestion des déchets toxiques	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-641-87	Projet de fin d'études	90
260-661-87	Exploitation des procédés	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau
2117-256	Technicienne, technicien en hydrologie

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'échantillonner, d'analyser et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées; d'effectuer des relevés hydrologiques; d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles; de contrôler les procédés, de gérer les exploitations et de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-977-73	Notion de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-971-76	Électricité appliquée	45
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	60
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-521-87	Plans et devis d'assainissement I	45
260-531-87	Instrumentation et automation I	60
260-561-87	Exploitation et équipements de stations	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-611-87	Procédés fondamentaux	45
260-621-87	Plans et devis d'assainissement II	60
260-631-87	Instrumentation et automation II	75
	SOUS-TOTAL	**1 770**
plus environ 195 heures de cours parmi les suivants :		
260-107-87	Traitements avancés	90
260-108-87	Initiation aux procédés industriels	45
260-109-87	Eaux lacustres et marines	45
260-110-87	Pollution industrielle de l'eau	45
260-111-87	Gestion des déchets toxiques	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-641-87	Projet de fin d'études	90
260-661-87	Exploitation des procédés	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau
2117-256	Technicienne, technicien en hydrologie

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INDUSTRIELS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 890 heures
TOTALE : 2 550 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de former des techniciennes et techniciens spécialisés dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité industriels. Le travail d'évaluation, de détection et de prévention est primordial dans ce domaine; l'élève doit donc être versé dans l'évaluation, la détection et la prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit aux rejets industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-106-85	Chimie générale	75
202-107-85	Chimie organique	75
203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
203-108-85	Éléments d'optique thermodynamique et mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
260-103-85	Introduction à l'assainissement et à la sécurité	45
260-203-85	Aménagements et procédés industriels I	45
260-303-85	Aménagements et procédés industriels II	45
260-313-85	Contaminants chimiques I	45
260-323-85	Analyse des eaux	60
260-333-85	Environnement sonore	75
260-403-85	Législation	45
260-413-85	Contaminants chimiques II	60
260-433-85	Contaminants physiques	75
260-513-85	Techniques d'analyse I	60
260-523-85	Air industriel I	60
260-553-85	Immersion industrielle I	120
260-603-85	Direction de la prévention	45
260-613-85	Contrôle des contaminants	60
260-643-85	Analyse des postes de travail	45
260-653-85	Immersion industrielle II	120
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus environ **375** heures de cours choisis parmi les suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
260-602-78	Instruments et appareils d'assainissement	90
260-900-85	Air industriel II	45
260-901-85	Déchets industriels	60
260-902-85	Machinerie et outillage	45
260-903-85	Entreposage et manutention	45
260-904-85	Bâtiments à risques spéciaux	60
260-905-85	Techniques d'inspection et d'enquête	45
260-906-85	Techniques d'analyse II	90
260-907-85	Formation – information	60
260-908-85	Contaminants biologiques	45
260-909-85	Eaux industrielles I	45
260-919-85	Eaux industrielles II	45
260-929-85	Eaux industrielles III	45
260-939-85	Eaux industrielles	60

350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relations de travail	45
401-701-81	Méthodes d'organisation du travail	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 890**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1176-110	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (entreprise privée)
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu
2135-018*	Technicienne, technicien en hygiène industrielle
2165-270	Technicienne, technicien en dépollution

*** Code Repères**

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INDUSTRIELS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 890 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux adultes praticiennes et praticiens en santé et sécurité au travail d'acquérir la formation correspondant aux cours de spécialisation du programme du DEC (260.03). Permettre à ceux-ci d'effectuer le travail d'évaluation, de détection et de prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit au rejets industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématiqun (techniques industrielles)	75
202-106-85	Chimie générale	75
202-107-85	Chimie organique	75
203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
203-108-85	Éléments d'optique thermodynamique et mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
260-103-85	Introduction à l'assainissement et à la sécurité	45
260-203-85	Aménagements et procédés industriels I	45
260-303-85	Aménagements et procédés industriels II	45
260-313-85	Contaminants chimiques I	60
260-323-85	Analyse des eaux	75
260-333-85	Environnement sonore	45
260-403-85	Législation	60
260-413-85	Contaminants chimiques II	75
260-433-85	Contaminants physiques	60
260-513-85	Techniques d'analyse I	60
260-523-85	Air industriel I	120
260-553-85	Immersion industrielle I	45
260-603-85	Direction de la prévention	60
260-613-85	Contrôle des contaminants	45
260-643-85	Analyse des postes de travail	120
260-653-85	Immersion industrielle II	
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus environ 375 heures de cours choisis parmi les suivants :

260-900-85	Air industriel II	45
260-901-85	Déchets industriels	60
260-902-85	Machinerie et outillage	45
260-903-85	Entreposage et manutention	45
260-904-85	Bâtiments à risques spéciaux	60
260-905-85	Techniques d'inspection et d'enquête	45
260-906-85	Techniques d'analyse II	90
260-907-85	Formation – information	60
260-908-85	Contaminants biologiques	45
260-909-85	Eaux industrielles I	45
260-919-85	Eaux industrielles II	45
260-929-85	Eaux industrielles III	45
260-939-85	Eaux industrielles	60
350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relations de travail	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**1 890**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1176-110	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (entreprise privée)

2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu
2135-018*	Technicienne, technicien en hygiène industrielle
2165-270	Technicienne, technicien en dépollution

*** Code Repères**

* * *

TITRE : **CHIMIE-BIOLOGIE (1re PARTIE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances et des habiletés en biologie et en chimie, en vue d'exercer des fonctions de technicienne ou de technicien de niveau intermédiaire qui, sous la supervision d'une technicienne ou d'un technicien, pourra oeuvrer dans des secteurs scientifiques tels que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire et médicale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	90
202-303-78	Biochimie statique	90
202-403-78	Biochimie dynamique	90
210-503-77	Microbiologie polyvalente I	60
210-513-77	Hématologie I	60
210-523-77	Histologie	90
210-603-77	Microbiologie polyvalente II	60
210-613-77	Hématologie II	60
210-623-77	Histologie expérimentale	
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INITIATION À LA CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de réaliser sous supervision les analyses chimiques régulières par voie humide, comme elles se présentent dans l'industrie; se servir des techniques simples de purification et de séparation des produits chimiques; réaliser des essais physico-chimiques faisant appel à l'utilisation d'appareils simples comme pH-mètre, réfractomètre, polarimètre, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-301-78	Chimie physique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
202-401-78	Chimie physique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-78	Chimie analytique I	75
210-210-78	Chimie analytique II	75
210-311-78	Chimie analytique III	105
	SOUS-TOTAL	**1 005**

plus un des blocs suivants pour 105 heures :

Bloc I		
210-411-78	Chimie analytique IV	105
Bloc II		
210-703-81	Analyse chimique instrumentale	60
210-704-81	Analyse chimique	45
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-248	Technicienne chimiste, technicien chimiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉLECTROCHIMIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413/414-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'assumer le contrôle et la surveillance des opérations courantes dans les industries électrochimiques. Appliquer les principes chimiques de base de l'électrochimie, contrôler l'opération d'appareils de production et déterminer par analyse chimique, la composition des solutions utilisées dans les bains électrochimiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-111-73	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-111-74	Mesures et analyse	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-78	Chimie analytique I	75
210-330-78	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-336-84	Électrochimie I	75
210-411-78	Chimie analytique IV	105
210-430-78	Essais et mesures physico-chimiques II	75
210-436-84	Électrochimie II	75
210-536-84	Électrochimie III	75
210-712-84	Chimie instrumentale	30
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-218	Technicienne, technicien en génie chimique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE BACTÉRIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-410.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 020 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques exigées d'une technicienne ou d'un technicien en bactériologie appliquée. Assister les spécialistes en microbiologie dans les laboratoires de recherche fondamentale et appliquée ainsi que dans les industries à caractère pharmaceutique, agro-alimentaire et les laboratoires de contrôle de l'environnement (santé-sécurité).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	90
202-303-78	Biochimie statique	90
202-403-78	Biochimie dynamique	90
210-713-84	Microbiologie I	90
210-723-84	Microbiologie II	90
210-733-84	Microbiologie III	60
210-743-84	Techniques histologiques	60
210-753-84	Techniques instrumentales	60
	TOTAL	1 020

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés rendant apte à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique; préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données; interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-602-86	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	75
210-311-86	Chimie analytique III	120
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-411-86	Chimie analytique IV	105
210-421-86	Analyse organique I	75
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	90
210-511-86	Chimie analytique V	180
210-521-86	Analyse organique II	105
210-611-86	Chimie analytique VI	195
210-661-86	Dépannage instrumental	30
210-692-86	Stage industriel	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**
plus environ 240 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
210-516-86	Électrochimie industrielle I	45
210-531-86	Éléments de génie chimique I	45
210-591-86	Projet de fin d'études	45
210-615-86	Matériaux synthétiques industriels	105
210-616-86	Électrochimie industrielle II	45
210-617-86	Pétrochimie et polymères	105
210-618-86	Additifs alimentaires et huiles essentielles	105
210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	45
210-621-86	Analyse organique III	105
210-631-86	Éléments de génie chimique II	45
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en chimie
2117-248	Technicienne, technicien chimiste
8179-122	Conductrice, conducteur d'installations de traitement chimique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir de solides connaissances de base en physique, en mathématiques ainsi que dans les différentes disciplines de la chimie. Appliquer ces connaissances dans les analyses chimiques où la précision et l'exactitude sont de rigueur, ainsi que dans les synthèses chimiques. Étude des principes et du fonctionnement des appareils d'analyse instrumentale permettant de s'adapter aux conditions nouvelles résultant de l'automatisation progressive des industries.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-78	Chimie analytique I	75
210-210-78	Chimie analytique II	105
210-311-78	Chimie analytique III	90
210-330-78	Essais et mesures physico-chimiques I	105
210-411-78	Chimie analytique IV	75
210-430-78	Essais et mesures physico-chimiques II	180
210-511-78	Chimie analytique V	105
202-521-75	Chimie organique III	45
210-531-78	Chimie industrielle I	45
210-591-78	Projet de fin d'études	195
210-611-78	Chimie analytique VI	105
202-621-78	Chimie organique IV	60
210-631-78	Chimie industrielle II	45
210-691-78	Projet de fin d'études	195
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en chimie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE-BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens capables d'oeuvrer en biotechnologie et en analyse et contrôle de qualité biologique, biochimique et chimique. Le volet «biotechnologique» procure aux diplômées et aux diplômés les connaissances techniques leur permettant de seconder des professionnelles et des professionnels (biologistes, biochimistes, chimistes, ingénieurs, microbiologistes) dans leurs travaux en recherche et en développement. Le volet «analyse et contrôle de la qualité» leur procure les connaissances techniques leur permettant d'assister les professionnelles et les professionnels dans l'analyse et le contrôle biologique, biochimique, chimique et physique de divers produits de consommation ou de recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-106-87	Biologie animale et végétale I	75
101-106-87	Biologie animale et végétale II	90
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-106-87	Biologie moléculaire et génétique	60
210-115-87	Stages	90
210-303-90	Chimie-physique	90
210-315-90	Biochimie I	90
210-415-87	Biochimie II	90
210-503-87	Microbiologie I	90
210-533-87	Analyse instrumentale I	165
210-603-87	Microbiologie II	90
210-633-87	Analyse instrumentale II	165
	SOUS-TOTAL	**1 725**
plus 240 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
210-107-87	Immunologie	60
210-108-87	Biologie expérimentale	60
210-111-87	Biotechnologie végétale	60
210-112-87	Exploitation de la biomasse	60
210-113-87	Immunologie appliquée	60
210-114-87	Biofermentations	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie
2135-244	Technicienne, technicien en biologie

3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie
8296-110	Contrôleuse, contrôleur de produits pharmaceutiques

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE-BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait, l'élève acquiert une formation polyvalente qui lui permettra d'oeuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire ou médicale. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-301-78	Chimie physique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
202-303-78	Biochimie statique	90
202-401-78	Chimie physique II	75
202-403-78	Biochimie dynamique	90
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-503-77	Microbiologie polyvalente I	90
210-513-77	Hématologie I	60
210-523-77	Histologie	60
210-533-77	Analyse instrumentale biologique I	165
210-603-77	Microbiologie polyvalente II	90
210-613-77	Hématologie II	60
210-623-77	Histologie expérimentale	60
210-633-78	Analyse instrumentale biologique II	165
210-691-78	Projet de fin d'études	45
	TOTAL	**1 935**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE CHIMIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413/414-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et les habiletés concernant le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique; participer à la mise au point de méthodes de fabrication; identifier, corriger les défauts mineurs dans les appareils de mesure et de contrôle; calibrer, maîtriser le déroulement d'un procédé; effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux et rédiger des rapports clairs et concis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	90
210-302-86	Opérations fondamentales I	90
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-402-86	Opérations fondamentales II	75
210-421-86	Analyse organique I	90
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	135
210-502-86	Opérations fondamentales III	90
210-510-86	Contrôle et instrumentation des procédés	135
210-602-86	Opérations fondamentales IV	60
210-693-86	Stage industriel	
	SOUS-TOTAL	**1 560**

plus 345 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

210-512-86	Analyse instrumentale I	75
210-517-86	Électrochimie industrielle	75
210-518-86	Traitement des rejets industriels	75
210-522-86	Techniques organiques industrielles	75
210-612-86	Analyse instrumentale II	45
210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	75
210-620-86	Fermentation industrielle et biotechnologie	75
210-622-86	Techniques minérales industrielles	45
210-627-86	Schémas et procédés	
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2165-218	Technicienne, technicien en génie chimique
2165-262	Technicienne, technicien en génie pétrochimique
5131-150	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de produits chimiques
8179-122	Conductrice, conducteur d'installations de traitement chimique

* Code Repères

TITRE : **TECHNIQUES DE PÉTROCHIMIE ET DE CHIMIE CONNEXE (collégial)**

STATUT : ***Programme réaménagé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 620 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler au niveau des différents procédés appliqués par les industries de transformation du pétrole et de ses dérivés. Leurs fonctions s'exercent directement sur le contrôle des procédés de fabrication et font intervenir leurs capacités à optimiser le rendement des équipements industriels liés aux procédés, à utiliser des systèmes d'instrumentation et des appareils de contrôle servant à vérifier la qualité et la quantité des produits, à faire en sorte que les opérations soient menées dans le respect des normes de santé et de sécurité et qu'elles n'ajoutent pas de contaminants dans l'air, l'eau et le sol à des concentrations telles qu'elles soient nocives pour eux-mêmes ou pour la population.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
202-131-90	Composés organiques et inorganiques	45
210-109-90	Situation au regard de la profession	30
210-119-90	Plans et schémas d'unité	30
210-129-90	Équipements de protection	30
210-139-90	Écoulement des fluides et matériaux	45
210-149-90	Substances réactives	30
210-159-90	Enthalpie et comportement des gaz	45
210-169-90	Échangeurs de chaleur	45
210-179-90	Traitement des eaux de service	30
210-189-90	Propriétés physico-chimiques et procédés	45
210-199-90	Contrôle des équipements	45
210-209-90	Procédé de distillation	60
210-219-90	Contrôle de la qualité	90
210-229-90	Procédés de séparation	30
210-239-90	Installations et équipements	45
210-249-90	Cinétique et catalyse	60
210-259-90	Procédés de transformation	45
210-269-90	Procédés d'électrolyse	45
210-279-90	Lutte aux incendies	30
210-289-90	Transfert, stockage et mélange des produits	30
210-299-90	Contrôle de procédés	105
210-319-90	Situations d'urgence	30
210-329-90	Gestion de procédés	90
221-133-90	Fours et générateurs de vapeur	90
241-203-90	Énergie des fluides et appareillage industriel	60
241-213-90	Pneumatique industrielle	75
243-124-90	Électricité	30
243-134-90	Mesure et instrumentation	90
243-154-90	Unités motrices	30
243-164-90	Instrumentation et contrôle	75
260-125-90	Impacts environnementaux et procédés	30
265-106-90	Hygiène et sécurité industrielle	30
360-108-90	Résolution de problèmes	30
	TOTAL	**1 620**

En plus, l'établissement peut offrir un ou plusieurs cours parmi les suivants :

210-419-93	Compléments d'électricité, de thermodynamique et de turbines	75
210-429-93	Compléments relatifs aux composés et aux procédés	90
210-439-93	Compléments de thermodynamique, de turbines et de procédés	90

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8179-122	Conductrice, conducteur de traitement chimique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE PROCÉDÉS CHIMIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu de travail, à la circulation de l'information dans les conditions normales d'opération lors des situations d'urgence, à l'exécution sécuritaire des tâches liées au contrôle des équipements et de l'appareillage industriel, aux produits et aux procédés utilisés dans les industries, au contrôle et à l'optimisation de la production, à l'utilisation de l'instrumentation de contrôle pour répondre aux situations d'urgence, à une conscience environnementale et à la gestion de qualité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
210-109-93	Situation au regard de la profession	30
210-124-93	Application des règles de santé et de sécurité	45
210-134-93	Interprétation des plans et schémas	45
210-144-93	Intervention des composés inorganiques dans les procédés	45
210-154-93	Application de notions et principes d'électricité	60
210-169-93	Fonctionnement et état des échangeurs de chaleur	45
210-189-93	Interprétation des propriétés physico-chimiques	45
210-199-93	Contrôle du fonctionnement des équipements	45
210-214-93	Application de notions de mécanique des fluides	30
210-219-93	Évaluation de la qualité des produits	90
210-224-93	Tuyauterie, robinetterie et appareils d'amenée	45
210-234-93	Analyse d'un cycle thermodynamique	60
210-244-93	Intervention des composés organiques dans les procédés	45
210-289-93	Stockage, transfert et mélange des produits	30
210-324-93	Fonctionnement et état des turbines	30
210-414-93	Utilisation des systèmes de commande numérique	30
210-424-93	Fonctionnement et état des fours et générateurs de vapeur	75
210-434-93	Rédaction des procédures et rapports techniques	30
210-544-93	Traitement des eaux de procédés	45
210-564-93	Contrôle des procédés	75
210-634-93	Emploi de moyens de lutte à la corrosion	45
210-644-93	Mise en service et mise hors service des unités	75
210-654-93	Intervention en situation d'urgence	45
210-674-93	Conduite d'un procédé	90
241-213-93	Fonctionnement et état des compresseurs et ventilateurs	60
241-404-93	Fonctionnement et état des pompes	60
243-134-93	Évaluation du fonctionnement des instruments	90
243-164-93	Analyse et utilisation des boucles de régulation	75
243-314-93	Fonctionnement et état des moteurs	30
260-624-93	Application de mesures de protection de l'environnement	45
360-106-93	Application de méthodes de résolution de problèmes	30
	SOUS-TOTAL	**1 590**

plus environ 320 heures (6 des 8 cours) laissées au choix des établissements, parmi lesquelles un minimum de 285 heures doivent être choisies parmi les cours d'analyse des divers procédés (5 des 6 cours d'analyse de procédés) :

210-209-93	Analyse des procédés de distillation	60
210-334-93	Analyse des procédés de fabrication en cuvée	60
210-534-93	Analyse des procédés de séparation autres que distillation	45
210-554-93	Analyse des procédés de transformation	60

210-574-93	Analyse des procédés de polymérisation		45
210-584-93	Analyse des procédés d'électrolyse		60
350-694-93	Interaction dans un groupe de travail		45
360-904-93	Gestion de la qualité		45
		TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
	Technicien, technicien de procédés chimiques

* * *

TITRE : **TRAITEMENT DES EAUX DE CONSOMMATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'effectuer les analyses nécessaires à la production des eaux de consommation; de contrôler les différents procédés suite à l'interprétation des résultats d'analyse; d'opérer les équipements et les instruments des stations de traitement de l'eau potable; d'entretenir les appareils; de rédiger des rapports techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-86	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-531-87	Instrumentation et automation	60
260-561-87	Exploitation et équipements des stations	60
	TOTAL	585

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau

* * *

TITRE : **TRAITEMENT DES EAUX DE CONSOMMATION ET DES EAUX USÉES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE ET BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'effectuer les analyses nécessaires à la production des eaux de consommation et à l'épuration des eaux usées; de contrôler les différents procédés suite à l'interprétation des résultats d'analyse; d'opérer les équipements et les instruments des stations de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées; d'entretenir les appareils; de rédiger des rapports techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	60
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-531-87	Instrumentation et automation	60
260-561-87	Exploitation et équipements des stations	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-631-87	Instrumentation et automation II	75
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau

* * *

SECTEUR 7 :

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
5058	Arpentage et topographie	DEP	1 800	– –	323
5108	Briquetage-maçonnerie	DEP	900	– –	324
5119	Calorifugeage	DEP	900	– –	325
5112	Carrelage	DEP	690	– –	326
1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	DEP	1 350	– –	327
5140	Découpe et transformation du verre	DEP	960	– –	328
1095	Dessin de bâtiment	DEP	1 800	– –	329
1037	Entretien de bâtiments nordiques	DEP	1 020	– –	330
5133	Entretien général d'immeubles	DEP	900	– –	331
5066	Intervention en cas d'incendie	ASP	900	– –	332
1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	DEP	1 350	– –	333
5114	Mécanique de montage de vitres	DEP	690	– –	334
5121	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	DEP	900	– –	335
5139	Montage et installation de produits verriers	DEP	1 350	– –	336
5116	Peinture de bâtiment	DEP	900	– –	337
5113	Plâtrage	DEP	810	– –	338
5148	Plomberie-chauffage	DEP	1 500	– –	339
5115	Pose de revêtement souple	DEP	900	– –	340
5032	Pose de revêtements de toiture	DEP	600	– –	341
5118	Pose de systèmes intérieurs	DEP	645	– –	342
5117	Préparation et finition de béton	DEP	900	– –	343
1353	Prévention des incendies (chem. 2)	DEP	900	– –	344
5075	Réfrigération	DEP	1 800	– –	345
5090	Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	480	– –	346
1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	DEP	1 215	– –	347

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
901.76	Arpentage foncier	AEC	945	– –	348
901.62	Bâtiment et structure	AEC	855	– –	349
901.61	Construction de bâtiments	AEC	570	– –	350
901.19	Dessin d'architecture	AEC	1 230	– –	351
901.59	Estimation	AEC	1 005	– –	352
901.66	Évaluation immobilière	AEC	990	– –	353
901.65	Géotechnique et matériaux	AEC	615	– –	354
223.33	Gestion de l'énergie	AEC	750	– –	355
901.63	Inspection et contrôle en génie civil	AEC	1 155	– –	356
901.93	Inspection municipale	AEC	405	– –	357
311.35	Prévention des incendies	AEC	570	– –	358
900.93	Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation	AEC	1 260	– –	359
900.96	Scaphandrier	AEC	930	– –	360
900.97	Scaphandrier-inspecteur	AEC	1 110	– –	361
901.64	Structure	AEC	645	– –	362
901.77	Supervision de travaux en rénovation de bâtiments	AEC	540	– –	363
900.95	Techniques de management en sécurité incendie	AEC	600	– –	364
221.01	Technologie de l'architecture	DEC	2 100	2 760	365
221.51	Technologie de l'architecture	CEC	2 100	– –	367
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	DEC	2 040	2 700	369
221.54	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	CEC	2 040	– –	371
230.01	Technologie de la cartographie	DEC	1 980	2 640	372
230.02	Technologie de la géodésie	DEC	1 950	2 610	374
900.13	Technologie de la géodésie	AEC	975	– –	376
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	DEC	2 010	2 670	377
221.53	Technologie de la mécanique du bâtiment	CEC	1 965	– –	379
221.02	Technologie du génie civil	DEC	1 980	2 640	381
221.52	Technologie du génie civil	CEC	1 920	– –	383
901.60	Travaux routiers et municipaux	AEC	705	– –	384

SECTEUR 7 : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Arpentage et topographie #5056 – DEP – 1 800 h		Technologie de l'architecture #221.01 – DEC – 2 100 h, 2 760 h		Arpentage foncier #901.78 – AEC – 945 h
Briquetage-maçonnerie #5108 – DEP – 900 h		Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière #221.04 – DEC – 2 040 h, 2 700 h		Bâtiment et structure #901.62 – AEC – 868 h
Calorifugeage #5119 – DEP – 900 h		Technologie de la cartographie #230.01 – DEC – 1 980 h, 2 640 h		Construction de bâtiments #901.61 – AEC – 570 h
Carrelage #5112 – DEP – 690 h		Technologie de la géodésie #230.02 – DEC – 1 950 h, 2 610 h		Dessin d'architecture #901.19 – AEC – 1 230 h
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) #1428 – DEP – 1 350 h		Technologie de la mécanique du bâtiment #221.03 – DEC – 2 010 h, 2 670 h		Estimation #901.59 – AEC – 1 005 h
Découpe et transformation du verre #5140 – DEP – 960 h		Technologie du génie civil #221.02 – DEC – 1 980 h, 2 640 h		Évaluation immobilière #901.66 – AEC – 990 h
Dessin de bâtiment #1095 – DEP – 1 800 h		Technologie de l'architecture #221.51 – CEC – 2 100 h		Géotechnique et matériaux #901.65 – AEC – 615 h
Entretien de bâtiments nordiques #1037 – DEP – 1 020 h		Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière #221.54 – CEC – 2 040 h		Gestion de l'énergie #223.33 – AEC – 750 h
Entretien général d'immeubles #5133 – DEP – 900 h		Technologie de la mécanique du bâtiment #221.53 – CEC – 1 965 h		Inspection et contrôle en génie civil #901.63 – AEC – 1 155 h
Mécanique de montage de vitres #5114 – DEP – 690 h		Technologie du génie civil #221.52 – CEC – 1 920 h		Inspection municipale #901.93 – AEC – 405 h
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) #5121 – DEP – 900 h				Prévention des incendies #311.35 – AEC – 570 h

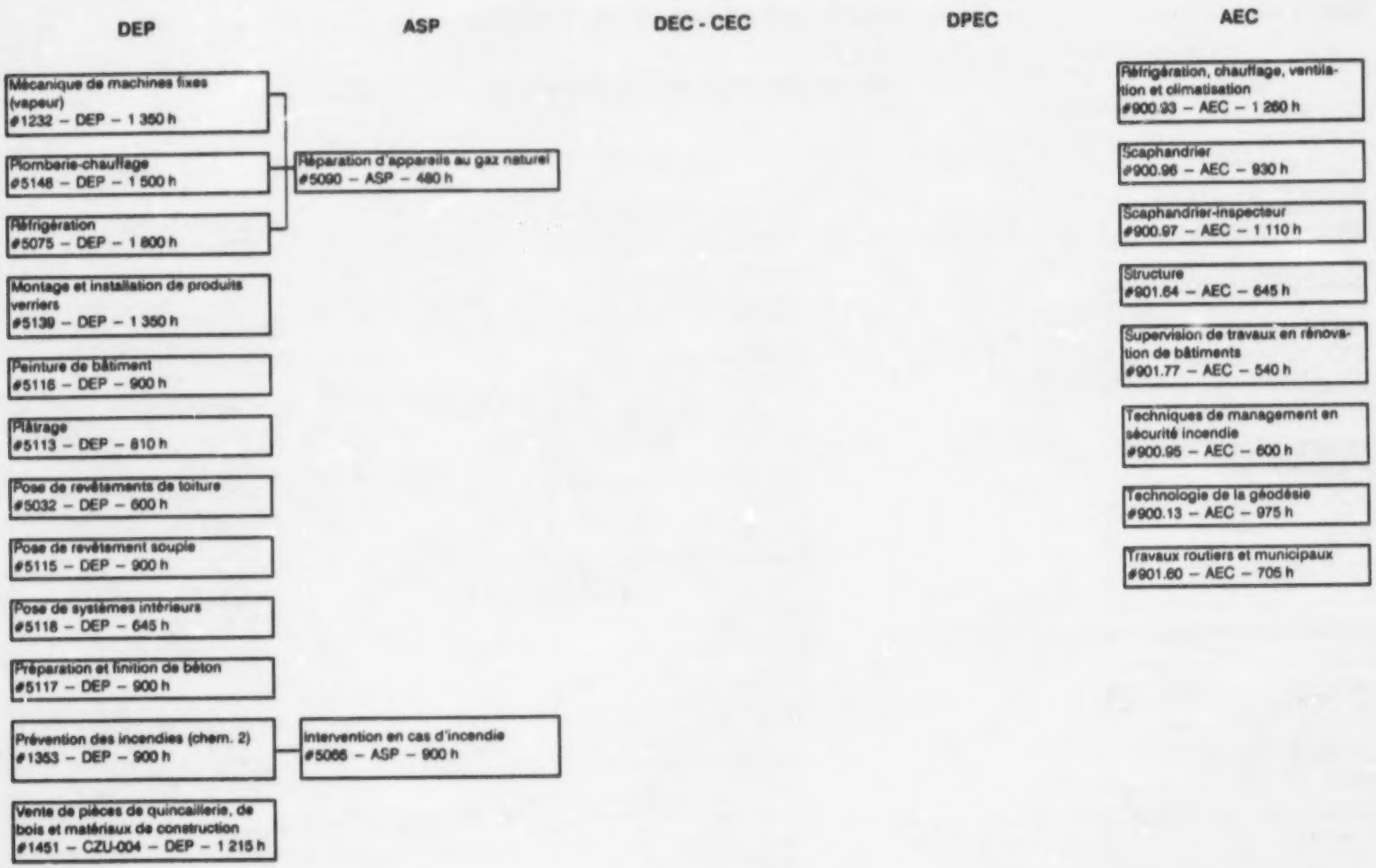
DEP
ASP
DEC - CEC
DPEC
AEC
Mécanique de machines fixes (vapeur)
#1232 – DEP – 1 350 h
Plomberie-chauffage
#5148 – DEP – 1 500 h
Réfrigération
#5075 – DEP – 1 800 h
Réparation d'appareils au gaz naturel
#5090 – ASP – 480 h
Montage et installation de produits verriers
#5139 – DEP – 1 350 h
Peinture de bâtiment
#5116 – DEP – 900 h
Plâtrage
#5113 – DEP – 810 h
Pose de revêtements de toiture
#5032 – DEP – 600 h
Pose de revêtement souple
#5115 – DEP – 900 h
Pose de systèmes intérieurs
#5118 – DEP – 645 h
Préparation et finition de béton
#5117 – DEP – 900 h
Prévention des incendies (chem. 2)
#1353 – DEP – 900 h
Intervention en cas d'incendie
#5066 – ASP – 900 h
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et matériaux de construction
#1451 – CZU-004 – DEP – 1 215 h
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation
#900.93 – AEC – 1 260 h
Scaphandrier
#900.96 – AEC – 930 h
Scaphandrier-inspecteur
#900.97 – AEC – 1 110 h
Structure
#901.64 – AEC – 645 h
Supervision de travaux en rénovation de bâtiments
#901.77 – AEC – 540 h
Techniques de management en sécurité incendie
#900.95 – AEC – 600 h
Technologie de la géodésie
#900.13 – AEC – 975 h
Travaux routiers et municipaux
#901.60 – AEC – 705 h

TITRE : **ARPENTAGE ET TOPOGRAPHiE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5058

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir des données topographiques à l'aide des instruments usuels d'arpentage (station totale, théodolite, niveau, etc.), préciser et transformer, par la mathématique, ces renseignements techniques, traduire graphiquement, sous forme de dessins topographiques et de mise en plan, sur table à dessin ou à l'ordinateur, les relevés déjà effectués.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
327311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
327328	Utilisation d'un théodolite et d'un niveau	120
327334	Tracés de base	60
327345	Notions de trigonométrie	75
327355	Calcul d'une polygonale	75
327367	Levé et mise en plan d'un terrain plat	105
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
327376	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	90
327383	Notions de géométrie analytique	45
327396	Utilisation d'une station totale	90
327407	Altimétrie d'un terrain accidenté	105
327416	Initiation au marché du travail	90
327426	Utilisation d'un logiciel d'arpentage	90
327434	Estimation de production	60
327445	Plan de subdivision	75
327458	Implantation d'une route	120
327464	Plans d'un projet routier	60
327473	Plan d'ensemble d'un immeuble en copropriété	45
327482	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
327498	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
327503	Levé d'un terrain et dessin du certificat de localisation	45
327514	Implantation d'une bâtisse	60
327525	Arpentage en terrain difficile	75
327538	Intégration au milieu de travail	120
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2161-001*	Aide-géomètre (débutante, débutant)
2161-122	Aide-géomètre
Contexte québécois	Opératrice, opérateur en topographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **BRIQUETAGE-MAÇONNERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5108
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au briquetage-maçonnerie, soit la taille, le sciage, la pose avec du mortier, du ciment ou autre adhésif quelconque, ainsi que le tirage de joints des pièces de maçonnerie suivantes : différents types de briques, de pierres, de blocs, de matériaux réfractaires, de béton architectural préfabriqué, ainsi que la pose d'isolants rigides et la soudure de dispositifs d'ancrage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
261501	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
261512	Préparation et étendage des mortiers	30
261523	Plans et devis	45
261537	Pose de blocs et de briques à la ligne	105
261545	Montage de coins en blocs et en briques	75
261552	Calcul et gestion des travaux	30
261562	Échafaudages	30
261575	Ouvrages simples en blocs et en briques	75
261586	Ouvrages complexes en éléments de maçonnerie	75
261593	Initiation au soudage	45
261603	Ouvrages en éléments préfabriqués	45
261616	Taille et pose de pierre	90
261626	Cheminées et foyers	90
261631	Sensibilisation au réfractaire	15
261646	Perfectionnement des gestes de base	90
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8782-001*	Briqueteuse-maçonne, briqueteur-maçon
8782-126	Maçonne, maçon
8782-142	Poseuse, poseur de pierre

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5608 - *Masonry : Bricklaying*.

TITRE : **CALORIFUGEAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5119

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des plans et des devis, utiliser des échafaudages, appliquer des notions de mathématique, de physique et de mécanique du bâtiment, installer des isolants et des revêtements sur des tuyaux, des appareils et des conduits d'air, tracer des patrons, fabriquer des pièces de revêtement rigide, appliquer des produits ignifuges, enlever des matériaux d'isolation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258911	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
258923	Choix : équipement et matériaux	45
258933	Plans et devis : isolation	45
258932	Échafaudages : isolation	30
258942	Mathématique : isolation	30
258945	Isolation de tuyaux	75
258955	Isolation d'appareils	75
258952	Physique : isolation	30
258965	Pose de revêtements souples	75
258975	Isolation de conduits d'air	75
258985	Traçage de patrons	75
258995	Fabrication de pièces	45
258983	Notions : mécanique du bâtiment	75
258935	Pose de revêtements rigides	30
258982	Pose d'enduits ignifuges	60
258984	Enlèvement de matériaux	15
256001	Organismes de la construction	30
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8786-114	Calorifugeuse, calorifugeur

* * *

TITRE : **CARRELAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5112

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tailler, poser et réparer des surfaces de marbre, de granit, de granito préfabriqué, d'ardoise, de céramique vitrifiées ou émaillées et autres matériaux similaires ou de substitution, poser la base nécessaire à la réalisation de ces ouvrages, installer des bandes, des lattes et des ancrages métalliques, mettre en place, finir et réparer des planchers de granito (terrazzo).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
278312	Carrelage et formation	30
278327	Réalisation de surfaces (base)	105
278337	Revêtements de carreaux	105
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
278343	Mathématique, prise de mesures	45
278353	Matériaux et produits courants	45
278363	Lecture de plans et devis	45
278376	Revêtements de dalles	90
278388	Revêtements de granito	120
278392	Communication au travail	30
278402	Recherche d'emploi	30
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8782-130	Carreleuse, carreleur

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5612 - *Tiling*.

TITRE : **CHARPENTERIE-MENUISERIE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1428

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la charpenterie-menuiserie : coffrages à béton, charpente de bois et cloisons métalliques, travaux de menuiserie, d'assemblage, d'érection et de réparation de pièces de bois ou de métal, de finition intérieure et extérieure, de travaux d'aménagement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255011	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
255255	Assemblages et outillage	75
255034	Plans et devis	60
255103	Mathématique appliquée	45
255054	Implantations de bâtiments	60
255075	Empattements et murs de béton	75
255087	Poutres, dalles, colonnes, escaliers	105
255062	Échafaudages et ouvrages temporaires	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
255094	Croquis et dessins	60
255263	Assemblages et équipements	45
255138	Planchers et murs-charpente	120
255146	Toitures	90
255155	Isolation, insonorisation et ventilation	75
255165	Finition extérieure	75
255177	Finition intérieure	105
255194	Ameublement et accessoires	60
255207	Escaliers	105
255272	Estimation et planification	30
255234	Démolition, rénovation, entretien	60
255241	Recherche d'emploi	15
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8781-110	Charpentière-menuisière, charpentier-menuisier
8781-114	Charpentière-menuisière d'entretien, charpentier-menuisier d'entretien
8781-117	Monteuse, monteur de charpente

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1928 - *Carpentry (chem. 2)*.

TITRE : **DÉCOUPE ET TRANSFORMATION DU VERRE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5140
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 960 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la découpe et à la transformation du verre, soit découper du verre, polir du verre, biseauter du verre, façonner du verre (coller, percer, encocher, festonner, graver, sérigraphier, givrer, utiliser la technique du thermoformage du verre), fabriquer des unités scellées et réparer des produits verriers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
257712	Métier et formation	30
257722	Notions de mathématique	30
257736	Santé et sécurité en atelier	90
257743	Notions relatives au verre	45
257753	Travaux à l'ordinateur	90
257766	Découpe du verre	120
257778	Polissage du verre	60
257784	Biseautage du verre	30
257792	Dessin technique	30
257802	Qualité totale	120
257816	Façonnage du verre	30
257822	Évolution technologique	90
257836	Unités scellées	30
257842	Communication	30
257852	Réparation de produits	60
257864	Fabrication en équipe	30
257872	Recherche d'emploi	45
	TOTAL	960

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx-xxx	Vitrière, vitrier
xxxx-xxx	Assembleuse, assembleur de panneaux de verre scellés et isolants
xxxx-xxx	Biseauteuse, biseauteur
xxxx-xxx	Biseauteuse-graveuse, biseauteur-graveur
xxxx-xxx	Conductrice, conducteur de machines automatiques à biseauter, polir ou étamer
xxxx-xxx	Coupeuse, coupeur de verre
xxxx-xxx	Coupeuse et vitrailliste, coupeur et vitrailliste
xxxx-xxx	Opératrice, opérateur de machines à contrôle numérique
xxxx-xxx	Polisseuse d'égratignures, vérificatrice, polisseur d'égratignures, vérificateur
xxxx-xxx	Polisseuse, polisseur (appareil à disque horizontal ou vertical de feutre ou de liège)
xxxx-xxx	Polisseuse, polisseur sur machine à courroie
xxxx-xxx	Traceuse au sable et givreuse, traceur au sable et givreur

* * *

TITRE : **DESSIN DE BÂTIMENT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1095

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer diverses techniques et procédures en dessin : dessin en projection orthogonale, dessin figuratif, pour déterminer des quantités de matériaux, utiliser un logiciel de dessin; acquérir les compétences nécessaires pour la réalisation sur la table à dessin ou à l'ordinateur de plans d'architecture, de structure et de mécanique du bâtiment (ventilation, plomberie, électricité); avoir les compétences essentielles pour la réalisation des plans d'ensemble d'un bâtiment résidentiel et commercial.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
325011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
325023	Tracés de base	45
325037	Projection orthogonale	105
325044	Dessins figuratifs	60
325058	Plans d'exécution d'architecture	120
325067	Plans de structure	105
325075	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	75
325082	Détermination de quantités	30
325091	Techniques de montage de dessins	15
325106	Normes et principes de ventilation	90
325117	Plans de fabrication de structures d'acier	105
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
325137	Plans de ventilation	105
325142	Relevé de données de chantier	30
325151	Système d'exploitation de disque (DOS)	15
325167	Plans de présentation d'architecture	105
325176	Normes et principes de plomberie	90
325186	Plans de plomberie	90
325198	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
325203	Normes et principes d'électricité	45
325211	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
325222	Plans d'électricité	30
325238	Plans d'un bâtiment résidentiel	120
325248	Plans d'un bâtiment commercial	120
325258	Intégration au marché du travail	120
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-126	Dessinatrice, dessinateur d'architecture
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil
2163-134	Dessinatrice, dessinateur d'établissements commerciaux
2163-146	Dessinatrice, dessinateur de systèmes de chauffage et ventilation

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1595 - *Residential and Commercial Drafting*.

TITRE : **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS NORDIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1037

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 020 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer les notions de métrologie et de calculs, voir à l'entretien de bâtiments nordiques, soit effectuer des travaux de menuiserie, de plomberie, de chauffage et d'électricité, voir également à l'utilisation et à l'entretien d'outils et d'appareils à moteur à essence, gérer un petit entrepôt.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
266012	Santé et sécurité	30
266028	Menuiserie I	120
266033	Notions de métrologie – calculs	45
266042	Lecture de plans et croquis	30
266051	Notions élémentaires en administration	15
266061	Outils-menuiserie : utilisation, entretien	15
266076	Chauffage I	90
266085	Plomberie I	75
266091	Outils (plomberie et chauffage)	15
266101	Outils-menuiserie, électricité	15
266119	Menuiserie	135
266122	Électricité I	30
266136	Chauffage II	90
266146	Chauffage III	90
266151	Outils (chauffage)	15
266165	Électricité II	75
266171	Moteur à essence : entretien et fonctionnement	15
266184	Plomberie II	60
266194	Gestion d'un petit entrepôt	60
	TOTAL	1 020

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8799-194	Ouvrière, ouvrier d'entretien des bâtiments

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1537 - *Northern Building Maintenance*.

TITRE : **ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5133

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 445-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution de travaux de réfection mineurs, l'entretien des outils et de l'équipement, la gestion d'un petit entrepôt, l'exécution des tâches liées à l'entretien ménager, l'accomplissement de l'entretien préventif et l'exécution de travaux mineurs sur les différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment, l'adoption de comportements sécuritaires au travail, l'exécution de tâches administratives, la communication d'information, l'établissement de relations fonctionnelles en milieu de travail et, enfin, l'intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
436201	Situation : métier et formation	15
436212	Santé et sécurité du travail	30
436222	Gestion d'un petit entrepôt	30
436237	Entretien ménager d'un bâtiment	105
436243	Travaux mineurs d'entretien général	45
436255	Travaux de menuiserie et de réfection	75
436282	Communication en milieu de travail	30
436352	Moyens de recherche d'emploi	30
436266	Systèmes de mécanique du bâtiment	90
436296	Entretien du système de plomberie-chauffage	90
436305	Entretien : ventilation et climatisation	75
436313	Entretien du système de protection – incendies	45
436274	Entretien d'équipements électriques	60
436323	Lecture de plans de bâtiments	45
436332	Utilisation d'un micro-ordinateur	30
436343	Administration d'un bâtiment	45
436364	Intégration au travail	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6191-110	Concierge d'immeubles
8799-126	Ouvrière, ouvrier d'entretien d'atelier ou d'usine
8799-194	Préposée, préposé à l'entretien général d'immeubles

* * *

TITRE : **INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5066
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour maîtriser les techniques d'ordre théorique et pratique inhérentes à la fonction de pompière et pompier, travailler au sein d'une équipe d'intervention, agir avec efficacité et compétence à chacun des postes de l'équipe, effectuer les tâches opérationnelles telles que l'intervention de tout genre dans les agglomérations urbaines et les opérations secondaires qui s'y rattachent, la prévention des pertes de vies humaines et des biens, venir en aide à la population dans des cas d'urgence autres que l'incendie.

CONDITIONS D'ADMISSION

1296 : Agent, agente de prévention des incendies
ou 1353 : Prévention des incendies
ou 1796 : Fire Prevention Officer
ou 1853 : Fire Prevention Officer
ou 440-500 : Agent, agente de prévention des incendies
ou 940-500 : Fire Prevention Officer
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

- Attestation de bonne santé émise par le médecin rattaché à l'établissement scolaire.
- Réussite d'un examen de conditionnement physique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
441162	Sécurité au travail	30
441172	Premiers soins	30
441182	Premier répondant	30
441191	Cordages	15
441202	Opérations de sauvetage	30
441212	Alimentation des autopompes	30
441043	Échelles portatives	45
441222	Protection et déblai	30
441232	Outils d'effraction	30
441242	Ventilation	30
441154	Appareils respiratoires	60
441084	Conditionnement physique III	60
441253	Tuyaux, lances et accessoires	45
441262	Jets d'eau	30
441273	Matières dangereuses	45
441282	Entretien des véhicules	30
441292	Conduite et manoeuvres	30
441302	Autopompes	30
441314	Manoeuvres des autopompes	60
441322	Véhicules d'élévation I	30
441333	Véhicules d'élévation II	45
441134	Conditionnement physique IV	60
441345	Stage	75
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité
6111-126	Pompière, pompier

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES (VAPEUR) (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1232

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la conduite et l'entretien des installations mécaniques dans les centrales thermiques, faire fonctionner et maintenir en marche tous genres d'équipement comme les chaudières à vapeur, à eau chaude, à haute température, les machines à fluides thermiques, les machines à vapeur, les turbines, les condenseurs, les pompes et autres accessoires, effectuer des tests de rendement et d'efficacité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
316016	Croquis et dessin de base	90
316021	Sécurité en atelier	15
316031	Instruments de mesure et de traçage	15
316044	Outillage	60
316051	Matériaux de construction métallique	15
316062	Manutention, suspension et ancrage	30
316072	Assemblages, tuyaux, raccords	30
316081	Propriétés de l'eau	15
316091	Circulation des fluides	15
316102	Thermologie	30
316112	Éléments de contrôle	30
316122	Propriétés de l'air	30
316132	Notions d'électricité	30
316142	Mathématique appliquée I	15
316151	Visite industrielle	60
316164	Soudage oxyacétylénique	45
316173	Tuyaux, raccords, robinets	30
316182	Lois et règlements	45
316193	Chaudières et accessoires	30
316202	Circuit de vapeur	30
316212	Chimie et traitement de l'eau	30
316222	Circuit d'huile	30
316232	Combustion	30
316242	Mécanique des fluides	60
316254	Sciences appliquées	45
316263	Mathématique appliquée II	15
316271	Moteurs à combustion interne	60
316284	Circuit d'eau et pompes	60
316294	Instruments de mesure	30
316302	Turbines de centrales thermiques	30
316312	Purgeurs	30
316322	Compresseurs et commandes pneumatiques	15
316331	Machines motrices alternatives à vapeur	30
316342	Centrale thermique	45
316353	Lubrification, service et entretien annuel	30
316362	Notions d'électrotechnique	30
316372	Circuits électriques des chaudières	15
316381	Machines pour le transfert du réseau d'alimentation	75
316395	Stage industriel	
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9533-110	Conductrice, conducteur de chaudière
9533-118	Conductrice, conducteur de machine diesel fixe
9533-122	Mécanicienne, mécanicien de machines fixes

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE MONTAGE DE VITRES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme 1068 avec modifications mineures***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5114

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-380.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches inhérentes au métier de mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur de vitres.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
258342	Installation du verre, moustiquaire et de miroirs	30
258352	Revêtement de surface à l'aide de miroirs	30
258364	Construction et installation des portes à pivots et à charnières	60
258372	Construction et installation des portes coulissantes	30
258383	Construction de fenêtres résidentielles et commerciales et de moustiquaires	45
258396	Installation des fenêtres résidentielles et commerciales	90
258404	Construction de murs-rideaux commerciaux	60
258412	Pose de parements d'aluminium	30
258422	Interprétation de plans et de devis	30
258433	Exécution de croquis et de dessins	45
258445	Connaissance des matériaux et de la quincaillerie	75
258454	Coupe, sablage, polissage, perforation et biseautage du verre	60
258461	Utilisation et entretien de l'outillage et de l'équipement	15
258472	Application des notions de gestion de projets	30
258481	Relations humaines	15
258491	Recherche d'un emploi	15
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8795-118	Vitrière, vitrier en bâtiment

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5121

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-730.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des travaux d'installation, d'entretien et de vérification des systèmes de protection contre l'incendie (cabinets d'incendie, pompes à incendie, systèmes sous eau, systèmes sous air, systèmes préaction, systèmes à mousse, systèmes chimiques).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
304181	La profession, la formation	15
304194	Plans et devis	60
304205	Préparation de la tuyauterie	75
304212	Notions de base en électricité	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
304226	Réseau d'extincteurs automatiques	90
304232	Calculs hydrauliques	30
304242	Installation – cabinet d'incendie	30
304253	Installation système résidentiel	45
304266	Système sous eau	90
255001	Organismes de la construction	15
304276	Système sous air	90
304285	Système préaction	90
304293	Système à mousse	45
304302	Système chimique	30
304315	Vérification, entretien d'un système	75
304321	Recherche d'emploi	15
304333	Entretien pompe à incendie	45
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8791-119	Monteuse, monteur d'installation de protection contre l'incendie

* * *

TITRE : **MONTAGE ET INSTALLATION DE PRODUITS VERRIERS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5139

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au montage et à l'installation de produits verriers, soit découper et installer des miroirs, fabriquer et installer des montre-comptoirs, installer des vitrines, fabriquer et installer des portes résidentielles et commerciales, fabriquer et installer des fenêtres résidentielles et commerciales, fabriquer et installer des murs-rideaux, réparer et remplacer des produits verriers (aluminium, PVC, thermos, etc.) et oxycouper et pointer des dispositifs d'ancrage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
257512	Métier et formation	30
257523	Mathématiques et trigonométrie	45
257535	Travaux de base	75
257542	Santé et sécurité en atelier	30
257553	Découpe et préparation du verre	45
257572	Installation de miroirs	30
257575	Plans et devis	75
257584	Installation de vitrines	60
257592	Travaux à l'ordinateur	30
257842	Communication	30
257616	Fabrication de portes	90
255002	Santé et sécurité sur les chantiers	30
257802	Qualité totale	30
257636	Installation de portes	30
257648	Fabrication de fenêtres	90
257652	Échafaudages	120
257661	Évolution technologique	30
257673	Techniques de soudage	15
257683	Alignement et nivellement optiques	45
257695	Installation de fenêtres	45
257708	Fabrication de murs-rideaux	75
257718	Installation de murs-rideaux	120
257725	Remplacement de produits verriers	120
257731	Recherche d'emploi	75
		15
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx-xxx	Monteuse et installatrice, monteur et installateur de produits verriers
xxxx-xxx	Assembleuse, assembleur de portes de métal
xxxx-xxx	Encadreuse ou monteuse, encadreur ou monteur de moustiquaires
xxxx-xxx	Installatrice, installateur de miroirs et montre-comptoirs
xxxx-xxx	Monteuse, monteur de porte-patio
xxxx-xxx	Monteuse, monteur intérieur
xxxx-xxx	Monteuse mécanicienne, monteur mécanicien (poseuse, poseur de contre-porte, contre-fenêtre et de revêtement préfabriqué)
xxxx-xxx	Monteuse mécanicienne vitrière, monteur mécanicien vitrier
	Monteuse mécanicienne d'intérieur, monteur mécanicien d'intérieur

* * *

TITRE : **PEINTURE DE BÂTIMENT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5116

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des surfaces de bois, calcaires, métalliques et synthétiques avant de procéder à leur finition en y appliquant des substances liquides (teintures, peintures, vernis, etc.) ou granuleuses ou des revêtements de papier, de vinyle, de tissu, etc., procéder à des travaux de décoration (dessin graphique, lettrage), communiquer facilement avec la clientèle et transmettre des rapports par écrit à ses supérieurs ou à d'autres personnes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
256701	Métier et formation	15
256712	Utilisation de l'équipement	30
256722	Théorie des couleurs	30
256737	Préparation et finition de surfaces sur planches murales	105
256743	Interprétation de plans et devis	45
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
256754	Calcul de quantités de matériaux	60
256763	Techniques de décapage, de ponçage et de nettoyage	45
256774	Préparation et finition de surfaces calcaires	60
256781	Préparation et finition de surfaces synthétiques	15
256826	Techniques de décoration	90
256797	Préparation et finition de surfaces en bois	105
256806	Préparation et finition de surfaces métalliques	90
256818	Pose de revêtements	120
256833	Application de composés granuleux	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8785-110*	Peintre de bâtiment
8785-111	Apprentie-peintre et apprentie-décoratrice, apprenti-peintre et apprenti-décorateur (construction)

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5616 - *Commercial and Residential Painting*.

TITRE : **PLÂTRAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5113

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 810 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser à la truelle ou à la machine des enduits calcaires sur différentes surfaces, fixer les moulures métalliques, faire le tirage des joints des feuilles de gypse, réaliser un ouvrage de stuc, exécuter des travaux de moulures de plâtre et poser des éléments ornementaux préfabriqués.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
266801	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
266813	Utilisation du bouclier et de la truelle	45
266823	Enduits	45
266832	Calcul des quantités	30
266844	Plans et devis	60
266852	Échafaudages	30
266865	Crépi de plâtre	75
266875	Finition de plâtre	75
266882	Pose d'enduits sur des surfaces de béton	30
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
266896	Tirage de joints	90
266906	Moulurage et pose d'éléments ornementaux préfabriqués	90
266916	Stucage	90
266925	Réparation de surfaces	75
259931	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
	TOTAL	**810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8784-114	Plâtrière, plâtrier
8784-118	Stucatrice, stucateur
8784-130	Jointoyeuse, jointoyeur de panneaux muraux

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5613 - *Plastering*.

TITRE : **PLOMBERIE-CHAUFFAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5148

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-750.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer des systèmes de drainage, de ventilation (évents), d'eau chaude, d'eau froide et des systèmes de chauffage à l'eau chaude, distinguer leur fonctionnement, en assurer l'entretien, la réparation et les modifications, comprendre et appliquer les articles du *Code de plomberie du Québec*, résoudre des problèmes de chauffe-eau, lire et interpréter des plans de plomberie et de chauffage pour des bâtiments résidentiels et à logements multiples, installer, ajuster et entretenir des pompes, évaluer les besoins relatifs à une installation septique et en faire un croquis, effectuer des épreuves d'étanchéité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
307012	Métier et formation	30
307022	Mathématiques appliquées à la tuyauterie	30
307216	Mécanique de tuyauterie	90
307222	Systèmes de plomberie	30
307238	Code de plomberie du Québec	120
305096	Système de drainage	90
305104	Système d'évents	60
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
307042	Manutention des matériaux et de l'équipement	30
307243	Travaux de soudage	45
305164	Distribution d'eau froide et d'eau chaude	60
307063	Appareils sanitaires et accessoires de plomberie	45
307253	Résolution de problèmes de chauffe-eau	45
307083	Réparation de systèmes de plomberie	45
307264	Systèmes de pompage	60
307271	Communication en milieu de travail	15
307284	Systèmes de chauffage	60
307295	Systèmes de chauffage à un tuyau	75
307305	Notions sur la chaleur et les fluides	75
307317	Dispositifs de commande	105
307327	Systèmes de chauffage à l'eau chaude, direct et renversé	105
307338	Systèmes de chauffage à la vapeur, basse pression	120
307344	Réparation de systèmes de chauffage	60
307353	Lecture de plans et de devis	45
307361	Moyens de recherche d'emploi	15
	TOTAL	**1 500**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8791-110	Tuyauteuse, tuyauteur
8791-112	Tuyauteuse, tuyauteur de conduites de vapeur
8791-114	Plombière, plombier
8791-122	Monteuse, monteur d'installations au gaz
8791-124	Plombière, plombier, construction résidentielle

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5648 - *Plumbing and Heating*.

TITRE : **POSE DE REVÊTEMENT SOUPLE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5115

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser des devis et des plans, effectuer des mesures et des calculs, préparer des surfaces, poser des prélarts, des tapis et des carreaux, enlever des revêtements, effectuer des joints, réparer des prélarts et des tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 40 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258501	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
258513	Choix des produits et des outils	45
258523	Utilisation de devis et plans	45
258534	Mesures et calculs	60
258543	Préparation de surface	45
258553	Enlèvement des revêtements	45
258563	Joints de revêtements souples	45
258575	Pose de prélarts	75
258584	Pose de tapis collés	60
255002	Santé et sécurité : construction	30
258595	Pose d'un tapis accroché	75
258603	Pose d'un tapis agrafé	45
258612	Pose d'un tapis par ruban	30
258625	Pose de carreaux	75
258633	Réparation d'un prélart	45
258643	Réparation de tapis	45
258652	Comportements et attitudes	30
258661	Moyens de recherche d'emploi	15
258674	Familiarisation : commerce	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8799-002*	Poseuse, poseur de revêtement souple

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **POSE DE REVÊTEMENTS DE TOITURE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5032
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser des revêtements de toiture sur des toits à versants (bardeaux, tôle, grès, tuile et matériaux composites), poser des revêtements d'asphalte et gravier et des revêtements de membranes monocouches (PVC, Hypalon, EPDM, Elastomère, etc.), faire la réfection de l'ensemble de ces revêtements ainsi que les réparations qu'imposent les infiltrations, dans le but de les isoler et de les imperméabiliser, procéder à l'entretien et aux réparations mineures de l'équipement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258121	Vie professionnelle et formation	15
258136	Pose de revêtement — toit à versants	90
258142	Utilisation des plans et devis	30
258153	Exécution des travaux de base	45
258163	Sélection des matériaux	45
258172	Évaluation — quantités de matériaux	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
258087	Revêtement d'asphalte et gravier	105
258095	Membranes monocouches	90
258115	Membranes élastomères	75
258182	Réparation d'un revêtement	30
255001	Organismes de la construction	15
	TOTAL	600

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8781-001*	Couvreuse, couvreur
8787-114	Couvreuse, couvreur de bardeaux de bois
8787-116	Couvreuse, couvreur en différents types de revêtement de toiture

* Code Repères

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5532 - *Roofing*.

TITRE : **POSE DE SYSTÈMES INTÉRIEURS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5118

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 645 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser tout genre de lattis, préparer, assembler et poser tout matériel qui sert à l'installation et au montage pour des plafonds suspendus, poser des carreaux acoustiques, des éléments métalliques pour l'érection de murs et de cloisons et poser adéquatement des feuilles de gypse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258811	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
258823	Travaux de base	45
258834	Plans et devis	60
258842	Division d'une surface	30
258853	Modes d'assemblage	45
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
258862	Échafaudages	30
258872	Soufflage d'un mur de béton	30
258883	Érection d'un mur extérieur	45
258893	Érection d'une cloison	120
258901	Pose de lattis	15
258913	Suspension d'un plafond de gypse	45
258927	Suspension de plafonds acoustiques et décoratifs	105
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
266931	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
	TOTAL	**645**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8784-122	Poseuse, poseur de systèmes intérieurs (lattis)
8784-125	Poseuse, poseur de carreaux insonorisants et de panneaux muraux secs

* * *

TITRE : **PRÉPARATION ET FINITION DE BÉTON (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5117

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, mettre en place, finir et réparer des surfaces de ciment ou de béton (planchers, murs, escaliers, trottoirs, pavés, etc.), réaliser des revêtements unis ou d'ornements en ciment ou en béton, appliquer les durcisseurs et les scellants, appliquer ou poser des membranes imperméabilisantes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258681	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
258692	Caractérisation des matériaux et produits courants	30
258703	Application de notions sur le béton	45
258715	Mise en place et finition de bordures et de trottoirs	75
258723	Lecture de plans et devis	45
258733	Réalisation de dalles d'agrégats exposés	45
258742	Réalisation de réparations de base de surfaces de stuc, de crépi et d'agrégats exposés	30
258753	Résolution de problèmes de mathématique et de prise de mesures	45
258764	Réalisation de revêtements de stuc et de crépi	60
258774	Pose de membranes imperméabilisantes	60
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
258782	Communication au travail	30
258796	Mise en place de planchers de béton	120
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
258802	Réalisation de réparations de base d'ouvrages de béton	30
258814	Finition de surfaces de béton ordinaire et de couleur	60
258824	Finition de surfaces à la résine époxyde	60
258837	Mise en place et finition d'escaliers de béton	105
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8783-114	Cimentière-applicatrice, cimentier-applicateur à la lance
8783-122	Finisseuse, finisseur de béton

* * *

TITRE : **PRÉVENTION DES INCENDIES (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1353
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des plans d'évacuation pour les édifices publics, inspecter des bâtiments résidentiels et des petits commerces afin d'assurer le respect des normes de sécurité et détecter les risques d'incendie, conseiller le public, participer aux enquêtes sur les causes d'incendie, rédiger des rapports d'enquêtes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
440224	Extincteurs automatiques à eau	60
440013	Structures	45
440022	Notions de construction	30
440033	Systèmes des habitations	45
440043	Notions d'électricité	45
440053	Feu et matières inflammables	45
440064	Techniques d'inspection	60
440104	Dessin technique appliqué	60
440114	Conditionnement physique I	60
440124	Agents et extincteurs portatifs	60
440144	Principes d'hydraulique	60
440233	Lois, codes et règlement	45
440134	Alarme d'incendie et communication	60
440153	Codes nationaux spécifiques	45
440195	Stages pratiques en prévention	75
440204	Conditionnement physique II	60
440213	Recherche et causes d'incendie	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-166	Inspectrice, inspecteur de la prévention des incendies
1176-114	Inspectrice, inspecteur de la prévention de sinistres

* * *

TITRE : **RÉFRIGÉRATION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5075

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser l'installation, l'entretien et le dépannage de systèmes de réfrigération et climatisation tels que les appareils domestiques, les chambres froides, les comptoirs réfrigérés, les machines à glace, les climatiseurs monoblocs, les climatiseurs en sections, les thermopompes, les refroidisseurs de liquide, les systèmes centraux de climatisation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
300012	Métier et formation	30
200024	Théorie du cycle frigorifique	60
300036	Outillage et mécanique d'entretien	90
300042	Oxycoupage, soudage et brasage	30
300053	Récupération de réfrigérants	45
300063	Détendeurs	45
300071	Condenseurs - évaporateurs	15
300104	Électricité de base	60
300095	Circuits de réfrigération de base	75
300082	Compresseurs réciproques	30
300112	Schémas et croquis	30
300128	Circuits moteurs et dispositifs de commande électriques	120
300143	Tuyauterie de système frigorifique	45
300158	Chambres froides	120
300232	Échangeurs de chaleur	30
300243	Circuits de commande électroniques	45
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
300134	Régulateurs et accessoires de circuits fluidiques	60
300164	Comptoirs réfrigérés	60
300226	Procédés de ventilation/climatisation	90
300264	Entretien et dépannage de climatiseurs monoblocs	60
300277	Installation d'une thermopompe en sections	105
300365	Entretien et dépannage d'une thermopompe	75
300252	Lecture de plans et de devis	30
300322	Pompes centrifuges	30
300331	Humidificateurs	15
300343	Thermométrie	45
300312	Compresseurs	30
300356	Automates et logiciel d'automation	90
300373	Entretien et dépannage d'un refroidisseur de liquide	45
300388	Systèmes de climatisation centraux	120
300292	Moyens de recherche d'emploi	30
255001	Situation face aux organismes de l'industrie de la construction	15
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8533-118	Mécanicienne, mécanicien en réfrigération et climatisation
8533-150	Réparatrice, réparateur de groupe frigorifique
8733-114	Mécanicienne, mécanicien de climatiseurs commerciaux

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5575 - *Refrigeration*.

TITRE : **RÉPARATION D'APPAREILS AU GAZ NATUREL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5090
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-750.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 480 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer l'entretien et la réparation d'appareils fonctionnant au gaz naturel, et ce, tant dans le secteur domestique qu'industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

1232 : Mécanique de machines fixes (vapeur)
ou 1445 : Réfrigération (chem. 2)
ou 1945 : Refrigeration (chem. 2)
ou 5014 : Plomberie-chauffage
ou 5075 : Réfrigération
ou 5148 : Plomberie-chauffage
ou 5514 : Plumbing and Heating
ou 5575 : Refrigeration
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365101	Métier et formation	15
365114	Ajustement de circuits de contrôle	60
365126	Circuits de commande électroniques	90
365132	Communication avec la clientèle	30
365148	Réparation d'appareils de moins de 400 000 Btu	120
365157	Réparation d'appareils de plus de 400 000 Btu	105
365163	Ajustement d'appareils industriels	45
365171	Conduite préventive	15
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8791-122	Monteuse, monteur d'installations au gaz
Contexte québécois	Spécialiste en réparation d'appareils au gaz naturel

* * *

TITRE : **VENTE DE PIÈCES DE QUINCAILLERIE, DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, sera révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1451
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 215 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accomplir diverses tâches liées à la réception, à la vérification, à l'entreposage, à l'expédition et à l'étiquetage des pièces de quincaillerie, placer ces marchandises sur les rayons, établir un inventaire, préparer les commandes et effectuer les opérations de la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
451018	Matériaux de construction I	120
451024	Matériaux de construction II	60
451036	Produits pour la plomberie	90
451048	Matériel électrique	90
451054	Produits – chauffage & ventilation	60
451062	Rénovations résidentielles I	30
451076	Rénovations résidentielles II	90
451086	Peinture et produits connexes	90
451096	Produits divers	90
451106	Intégration au marché du travail	45
451113	Vie professionnelle	45
451133	Entreprise commerciale	45
451143	Fonctionnement du micro-ordinateur	45
451153	Plans : lecture, codes techniques	45
451164	Manipulation des marchandises	60
451172	Marketing	30
451186	La vente	90
451193	Opérations monétaires	45
	TOTAL	**1 215**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-132	Vendeuse, vendeur de matériaux de construction
5135-154	Quincaillère-vendeuse, quincailler-vendeur

* * *

TITRE : **ARPENTAGE FONCIER (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.76

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la personne de diriger des travaux de levé topographique, d'effectuer les calculs topométriques associés, de reporter les données sur plan et d'assister l'arpenteuse-géomètre ou l'arpenteur-géomètre dans la préparation des documents légaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-802-85	Compléments de mathématique	75
230-203-88	Topométrie I	75
230-302-88	Découpage du territoire	45
230-304-88	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-88	Topométrie II	90
230-331-88	Dessin cartographique et topographique	75
230-410-88	Topométrie III	75
230-507-88	Arpentage foncier II	60
230-510-90	Applications topométriques	75
230-624-88	Photogrammétrie	90
230-652-88	Arpentage foncier I	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
311-921-88	Santé sécurité au travail	30
420-954-91	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **BÂTIMENT ET STRUCTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.62

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'élaborer et de réaliser des projets de construction domiciliaire, commerciale et industrielle, de préparer les plans et devis, de faire les calculs d'éléments simples des structures d'acier, de bois, de béton armé, préfabriqué ou précontraint, d'estimer les coûts et de planifier les travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-80	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-80	Construction	60
221-212-80	Bâtiments et matériaux	45
221-342-80	Cahier de charges et devis	45
221-412-80	Analyse structurale	45
221-442-80	Structure d'acier I	60
221-552-80	Structure de béton I	60
221-662-80	Mécanique du bâtiment	45
221-672-80	Gestion et réglementation	45
221-682-80	Structure de bois	45
221-712-80	Estimation et soumission	60
242-101-70	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	30
311-921-86	Santé et sécurité du travail	45
420-604-86	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	855

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS (collégial)**

STATUT : ***Programme revisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.61

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'élaboration d'un projet de construction domiciliaire, commercial ou industriel et d'être capable de le réaliser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-132-89	Construction	60
221-212-89	Bâtiments et matériaux	45
221-342-89	Cahier des charges et devis	45
221-662-89	Mécanique du bâtiment	45
221-672-89	Gestion et réglementation	45
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture

* * *

TITRE : **DESSIN D'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.19

CLASSIFICATION : CCDE CUISEP : 453-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires pour : préparer des projets de bâtiments; réaliser des dessins techniques d'architecture et de bâtiments ainsi que des plans d'éxécution; construire des maquettes; rédiger des devis d'exécution des travaux; évaluer les coûts de réalisation de projets; gérer les opérations et superviser l'exécution de travaux de construction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-106-88	Mathématiques appliquées	45
203-966-78	Résistance des matériaux	45
221-101-88	Dessin d'architecture	60
221-105-88	Dessin d'architecture résidentielle	120
221-106-88	Dessin d'architecture en acier et maçonnerie	120
221-108-88	Dessin de bâtiment en béton	105
221-109-88	Construction en bois	75
221-111-88	Construction en acier et maçonnerie	75
221-112-88	Construction en béton	75
221-113-88	Construction en charpentes lourdes	75
221-114-88	Système et infrastructure du bâtiment	60
221-115-88	Calcul des structures	60
221-116-88	Services du bâtiment	45
221-118-88	Rédaction de devis	30
221-119-88	Estimation	45
221-121-88	Topométrie et topographie	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-126	Dessinatrice, dessinateur d'architecture
8780-199	Entrepreneure, entrepreneur en construction
Contexte québécois	Agente, agent d'immeuble

* * *

TITRE : **ESTIMATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990 et en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.59

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 005 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Prépare la personne à exercer des tâches de technologue en estimation dans le domaine de la construction, c'est-à-dire estimer les quantités et les coûts et préparer une soumission.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-134-89	Construction I	60
221-214-89	Construction II	60
221-314-89	Dessin d'architecture	90
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-424-89	Estimation (architecture)	90
221-434-89	Construction III	75
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-89	Estimation (génie civil)	60
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
221-563-89	Estimation I	45
221-624-89	Estimation (mécanique)	60
221-634-89	Estimation (électricité)	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 005**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction

* Code Repères

* * *

TITRE : **ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer la personne à exercer des tâches de technologue en évaluation immobilière que ce soit au niveau de la cueillette des données, des calculs, de l'analyse ou de la préparation de rapports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	90
221-404-89	Technique de parité	90
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	90
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-644-89	Droit immobilier	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	945
plus un cours au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :		60
221-120-89	Topométrie	30
221-414-89	Produits et matériaux de construction	45
221-534-89	Mécanique du bâtiment	
	TOTAL	990

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction

* Code Repères

* * *

TITRE : **GÉOTECHNIQUE ET MATÉRIAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 615 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer la personne au contrôle de la qualité des matériaux que ce soit au laboratoire ou au chantier : échantillonnage, analyse, mesure des propriétés physiques et surveillance des travaux de mise en oeuvre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-534, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-332-89	Granulats	60
221-432-89	Bétons	75
221-532-89	Mécanique des sols	60
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**615**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8796-114	Inspectrice, inspecteur en construction

* * *

TITRE : **GESTION DE L'ÉNERGIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 223.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'élève les bases scientifiques et techniques indispensables à la compréhension des processus utilisant de l'énergie. Fournir à l'élève les méthodes pour mener des analyses énergétiques. Préparer l'élève à la formulation orale et écrite de ses activités et de ses recommandations liées à la gestion de l'énergie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Secondaire V en sciences, de préférence, ou une motivation suffisante pour suivre une formation en sciences et techniques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
223-703-83	Introduction à la physique technique	75
223-704-83	Introduction à la mathématique appliquée	75
223-705-83	Introduction à l'utilisation de micro-ordinateurs I	45
223-706-83	Interprétation de schémas	45
223-707-83	Analyse énergétique	45
223-708-83	Systèmes électriques	90
223-709-83	Introduction à l'utilisation de micro-ordinateurs II	45
223-710-83	Consommation et coûts	45
223-712-83	Chauffage, climatisation et ventilation	45
223-713-83	Éclairage	15
223-714-83	Procédés manufacturiers	45
223-715-83	Instrumentation	90
223-716-83	Systèmes à vapeur	90
	TOTAL	750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code Repères

* * *

TITRE : **INSPECTION ET CONTRÔLE EN GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.63

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 155 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour lire les plans et devis, être familier avec les méthodes de travail sur les chantiers, procéder à l'échantillonnage et aux essais courants pour l'analyse des matériaux, planifier et suivre le déroulement des travaux et vérifier si les travaux exécutés sont conformes aux plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 434 ou 454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-332-89	Granulats	60
221-422-89	Géométrie routière	60
221-432-89	Bétons	75
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-532-89	Mécanique des sols	60
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-582-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
221-752-89	Génie et environnement	45
242-101-78	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 155**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technic·ienne, technicien en génie civil

* * *

TITRE : **INSPECTION MUNICIPALE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.93

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Transmettre de nouvelles connaissances aux personnes inscrites afin qu'elles puissent exercer avec compétence et autonomie les tâches inhérentes à la fonction d'inspection municipale. Développer les habiletés techniques et personnelles qui permettront aux participantes et aux participants d'appliquer de façon adéquate et rigoureuse les lois et les règlements relatifs à la fonction d'inspection municipale. Développer les habiletés techniques et personnelles qui permettront aux participantes et aux participants d'exercer leurs rôles de conseil et d'information auprès des élues municipales et des élus municipaux et auprès de la population.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
222-105-92	L'inspection municipale et le cadre juridique	45
222-115-92	L'inspection municipale et la réglementation d'urbanisme	60
222-125-92	Responsabilités municipales d'inspection en environnement	60
222-135-92	Inspection municipale, rédaction et gestion de documents	45
222-145-92	Les techniques de communication et l'inspection municipale	30
222-901-68	L'inspection municipale sous tous ses aspects	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus un minimum de 120 heures de cours choisis parmi les suivants :

Cours d'intérêt général		
222-155-92	L'inspection municipale et l'organisation du travail	30
230-130-92	La topométrie dans le cadre de l'inspection municipale	30
Cours relatifs à l'inspection des bâtiments		
222-165-92	Inspectrice, inspecteur municipal : une personne-ressource	30
222-175-92	Techniques de construction en inspection municipale	45
222-185-92	La normalisation dans le domaine du bâtiment	30
222-195-92	L'utilisation et l'analyse de la carte en milieu municipal	45
Cours relatifs à l'inspection en voirie		
222-205-92	L'inspection en voirie	45
222-215-92	L'inspection municipale et les réseaux d'aqueduc et d'égoût	30
222-225-92	Notions de planification budgétaire des projets municipaux	15
Cours d'initiation à des technologies de pointe		
230-140-92	La géomatique et le milieu municipal	30
420-717-92	L'inspection municipale et la micro-informatique	30
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PRÉVENTION DES INCENDIES (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1983***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 311.35

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre capable de déceler les risques d'incendie, le cheminement du feu, connaître les produits de combustion. Prévoir les dangers d'incendie ou d'explosion et les effets probables. Mettre en oeuvre des mesures logiques et économiquement praticables pour améliorer la sécurité-incendie. Interpréter les règlements en vigueur et proposer des moyens de prévention, de détection, d'auto-protection et des procédures d'évacuation et leur exécution.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Oeuvrer dans le domaine de la sécurité-incendie : préventionnistes, assureuses et assureurs, inspectrices et inspecteurs en bâtiments, agentes et agents de sécurité, enquêteuses et enquêteurs, ajusteuses et ajusteurs d'assurances, vendeurs d'appareils de prévention et sécurité-incendie, pompières et pompiers, etc.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-701-83	Les bases en chimie et physique du feu	45
311-702-83	Lecture de plans et éléments de construction	60
311-703-83	Code du bâtiment	60
311-704-83	Hydraulique	45
311-705-83	Mécanismes de protection	45
311-706-83	Lois et codes de prévention	45
311-707-83	Installations fixes d'extinction	45
311-708-83	Électricité et mécanique du bâtiment	45
311-709-83	Dangers d'incendie	45
311-710-83	Agents extincteurs	45
311-711-83	Inspection de prévention	45
311-712-83	Comportement humain	45
	TOTAL	570

* Le contenu du programme peut être divisé en trois parties bien distinctes.

Les trois premiers cours constituent une formation de base préalable à l'acquisition de connaissances en prévention-incendie. La section incluant les cours 311-710-83 traite spécifiquement de prévention des incendies alors que les deux derniers cours servent de synthèse à la formation d'une technicienne, d'un technicien en prévention des incendies.

Il est donc fortement recommandé à tous les collèges autorisés d'organiser la programmation de façon à ce que chacun des élèves puissent suivre les cours en respectant l'ordre dans lequel ils sont présentés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-166	Inspectrice, inspecteur à la prévention des incendies

* * *

TITRE : **RÉFRIGÉRATION, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.93

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour s'acquitter des tâches à caractère technique dans les domaines de la réfrigération, du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. Participer à l'élaboration des plans et devis; faire l'estimation de projets; coordonner les travaux d'installation, mettre en marche différents systèmes et en assurer le bon fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-103-89	Initiation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	60
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-363-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-603-89	Climatisation III	75
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 110**
	plus 3 cours pour environ 150 heures choisis parmi les suivants :	
221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection incendie	45
221-643-89	Économie d'énergie	45
221-653-89	Système de gestion énergétique	60
221-683-89	Électricité du bâtiment	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code Repères

* * *

TITRE : **SCAPHANDRIER (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.96

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des plongeuses et plongeurs professionnels en mettant l'accent sur la théorie et la pratique. Les techniciennes et techniciens peuvent accomplir des travaux sous l'eau, travaux liés au domaine de la construction, de l'entretien et de la réparation. Ils seront en mesure d'ériger des structures, faire des travaux de bétonnage, de menuiserie, d'électricité, de plomberie et même de dynamitage sous l'eau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Réussite d'un examen médical de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Attestation de plongeuse sportive ou plongeur sportif ou la réussite d'un test physique sous l'eau pour celles et ceux qui n'auraient pas leur carte de plongeuse sportive ou plongeur sportif.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Module I : durée 15 semaines		
101-912-87	Physique et physiologie de la plongée	30
107-902-87	Procédures d'urgence et sauvetage	60
248-701-87	La plongée sous-marine	120
248-702-87	Les travaux subaquatiques	75
248-703-87	Navigation et matelotage	45
248-704-87	Les tables de plongée	60
248-705-87	Opération des chambres hyperbariques	60
Module II : durée 15 semaines		
248-706-87	Planification de chantiers subaquatiques	60
248-707-87	Mesurage et arpentage sous-marins	60
248-708-87	Utilisation et entretien des équipements en milieu subaquatique	60
248-709-87	Techniques des travaux immergés	105
248-710-87	Éléments de construction subaquatique	90
248-711-87	Soudage et découpage	45
248-712-87	Techniques spécialisées	60
	TOTAL	930

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6199-110	Scaphandrière, scaphandrier

* * *

TITRE : **SCAPHANDRIER-INSPECTEUR (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.97

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet aux plongeuses et plongeurs professionnels de développer une expertise au niveau de l'inspection sous-marine. Les scaphandrières-inspectrices et scaphandriers-inspecteurs sont appelés à faire de l'inspection de structures sous-marines, aussi bien au niveau de l'offshore que des coques de navires ou des installations conventionnelles : quais, barrages, digues, etc. Ils rédigent des rapports et recommandent les travaux qui y sont afférents. Afin de fournir un relevé le plus complet possible, il utilise des moyens technologiques comme la caméra et la vidéo sous-marines. Il fait des essais non destructifs en milieu aquatique. S'il travaille pour les stations ou des navires de recherche, il sera appelé à utiliser les ressources de la robotique en milieu marin.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Réussite d'un examen médical de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Attestation de plongeuse sportive ou plongeur sportif ou la réussite d'un test physique sous l'eau pour celles et ceux qui n'auraient pas leur carte de plongeuse sportive ou plongeur sportif.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Module I : durée 15 semaines		
101-912-87	Physique et physiologie de la plongée	30
107-902-87	Procédures d'urgence et sauvetage	60
248-701-87	La plongée sous-marine	120
248-702-87	Les travaux subaquatiques	75
248-703-87	Navigation et matelotage	45
248-704-87	Les tables de plongée	60
248-705-87	Opération des chambres hyperbariques	60
Module II : durée 15 semaines		
248-706-87	Planification de chantiers subaquatiques	60
248-707-87	Mesurage et arpentage sous-marins	60
248-708-87	Utilisation et entretien des équipements en milieu subaquatique	60
248-709-87	Techniques des travaux immergés	105
248-710-87	Éléments de construction subaquatique	90
248-711-87	Soudage et découpage	45
248-712-87	Techniques spécialisées	60
Module III : durée 6 semaines		
248-713-87	Inspection visuelle des structures immergées	45
248-714-87	Essais non destructifs en milieu subaquatique	75
248-715-87	Photographie et vidéo subaquatiques	30
248-716-87	Sciences et robotique subaquatiques	30
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6199-110	Scaphandrière, scaphandrier

* * *

TITRE : **STRUCTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.64

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de dessiner, calculer et détailler les plans des différents assemblages et éléments simples de structures d'acier, de bois, de béton armé, préfabriqué ou précontraint.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-412-89	Analyse structurale	45
221-442-89	Structure d'acier I	60
221-542-89	Structure d'acier II	45
221-552-89	Structure de béton I	60
221-652-89	Structure de béton II	45
221-662-89	Structure de bois	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-804-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	645

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil

* * *

TITRE : **SUPERVISION DE TRAVAUX EN RÉNOVATION DE BÂTIMENTS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des spécialistes en supervision de travaux de rénovation de bâtiments, capables d'évaluer la faisabilité technique et financière de tels projets, de déterminer et recommander les travaux qui s'imposent et d'en estimer les coûts, de planifier la réalisation des travaux et d'en gérer leur exécution en tenant compte des mesures législatives et des ressources matérielles, humaines et financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours : 221-132-89 *Construction*; 221-212-89 *Bâtiments et matériaux*; 221-342-89 *Cahiers des charges et devis*; 221-662-89 *Mécanique du bâtiment*; 221-672-89 *Gestion et réglementation*; 221-712-89 *Estimation et soumission*; ou équivalents des programmes du secteur 221.00 *Technologie du bâtiment et des travaux publics*. Ou posséder une formation jugée suffisante par acquis scolaires ou expérientiels.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-124-91	Modes de construction	60
221-125-91	Études préliminaires	60
221-126-91	Législation du bâtiment	60
221-128-91	Planification des travaux	60
221-129-91	Gérance de chantier	60
221-130-91	Structure de bâtiment	60
221-135-91	Estimation des coûts	60
221-136-91	Restauration	45
Cours optionnel qui devrait être offert aux élèves qui n'ont pas d'expérience pertinente en milieu de travail :		
221-127-91	Stage	75
	TOTAL	540

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MANAGEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.95

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537.000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de s'inscrire au programme de formation des officières et officiers de manière à se faire une idée de l'ensemble des exigences de la spécialité. Développer les habiletés, les connaissances et les attitudes nécessaires à la direction d'un service d'incendie en milieu non-urbain et à la gestion d'un service d'incendie situé dans un grand centre urbain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être officière ou officier dans un service d'incendie ou
  1- être pompière ou pompier volontaire non-urbain depuis 24 mois
  2- être pompière ou pompier volontaire urbain depuis 18 mois
  3- être pompière ou pompier professionnel(le) depuis 12 mois.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc M		
221-615-87	Protection et prévention : organisation I	30
221-616-87	Intervention: organisation et opérations	30
401-922-87	Notions d'organisation et de gestion	45
Bloc N		
221-617-87	Protection, intervention : organisation, opérations	45
350-312-87	Relations humaines au travail	45
Bloc O		
221-618-87	Prévention : organisation	30
401-924-87	Gestion et techniques administratives	45
401-931-87	Relations humaines et publiques	45
Bloc P		
221-619-87	Protection et communication	45
401-974-87	Gestion et relations de travail	45
Bloc R		
221-620-87	Protection et prévention : organisation II	45
401-976-87	Techniques administratives et relations publiques	45
Bloc S		
222-662-87	Municipalité	30
401-977-87	Gestion : sécurité incendie	45
420-905-87	Informatique : notions de base	30
	TOTAL	600

* L'ensemble des cours du programme est répartie à travers les blocs de M à S. Chacun de ces blocs correspond à une catégorie de la fonction de travail OFFICIÈRE, OFFICIER de service incendie.

La formation doit être dispensée selon l'ordre de présentation des blocs.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures
TOTALE : 2 760 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra : comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture; rechercher et analyser l'information technique nécessaire à l'élaboration du projet d'architecture, procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment; collaborer avec l'architecte à la conception des détails de construction du bâtiment; exécuter les dessins d'architecture; collaborer à l'entretien et à la gestion du bâtiment, une fois construit; participer au processus de rénovation, de recyclage ou de restauration des bâtiments existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	60
221-121-88	Topométrie et topographie	60
221-131-89	Construction de bâtiment I	105
221-201-89	Dessin d'architecture I	60
221-211-89	Construction de bâtiment II	90
221-301-89	Dessin d'architecture II	60
221-311-89	Construction de bâtiment III	45
221-321-89	Créativité et esthétique architecturale I	45
221-341-89	Service du bâtiment I	90
221-401-89	Dessin d'architecture III	60
221-411-89	Construction de bâtiment IV	45
221-431-89	Structure du bâtiment I	45
221-441-89	Service du bâtiment II	90
221-501-89	Dessin d'architecture IV	60
221-511-89	Construction de bâtiment V	45
221-521-89	Histoire de l'architecture I	45
221-531-89	Structure du bâtiment II	60
221-551-89	Rendu architectural I	45
221-561-89	Gestion et législation	90
221-601-89	Dessin d'architecture V	60
221-611-89	Construction de bâtiment VI	45
221-621-89	Histoire de l'architecture II	45
221-641-89	Devis d'architecture	30
221-661-93	Techniques de planification	60
221-671-89	Estimation et évaluation	60
242-101-76	Sciences graphiques I	30
311-921-88	Santé et sécurité du travail	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	
	SOUS-TOTAL	**1 875**

plus environ 225 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-421-89	Créativité et esthétique architecturale II	45
221-541-89	Service du bâtiment III	45
221-571-89	Code national du bâtiment	45
221-631-89	Structure du bâtiment III	45
221-651-89	Rendu architectural II	45
221-681-89	Histoire de l'architecture du Québec	60
221-691-89	Projet de fin d'études	45
221-801-89	Perspective architecturale	

			45
221-811-89	Architecture de paysage		45
221-821-89	Rénovation et recyclage des bâtiments		45
221-831-89	Dao avancé en architecture		45
221-841-89	Surveillance des travaux d'architecture		45
221-851-89	Environnement architectural		
		TOTAL	2 100

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture
5131-126	Technicienne, technicien de matériaux de construction
8796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra entre autres : comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture; procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment; collaborer à la conception des détails de construction du bâtiment; exécuter les dessins d'architecture; participer au processus de rénovation ou de restauration des bâtiments existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-121-88	Topométrie et topographie	60
221-131-89	Construction de bâtiment I	60
221-201-89	Dessin d'architecture I	105
221-211-89	Construction de bâtiment II	60
221-301-89	Dessin d'architecture II	90
221-311-89	Construction de bâtiment III	60
221-321-89	Créativité et esthétique architecturale I	45
221-341-89	Service du bâtiment I	45
221-401-89	Dessin d'architecture III	90
221-411-89	Construction de bâtiment IV	60
221-431-89	Structure du bâtiment I	45
221-441-89	Sevice du bâtiment II	45
221-501-89	Dessin d'architecture IV	90
221-511-89	Construction de bâtiment V	60
221-521-89	Histoire de l'architecture I	45
221-531-89	Structure du bâtiment II	45
221-551-89	Rendu architectural I	60
221-561-89	Gestion et législation	45
221-601-89	Dessin d'architecture V	90
221-611-89	Construction de bâtiment VI	60
221-621-89	Histoire de l'architecture II	45
221-641-89	Devis d'architecture	45
221-661-89	Techniques de planification	30
221-671-89	Estimation et évaluation	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 875**

plus 5 cours pour environ 225 heures choisis parmi les suivants :

221-421-89	Créativité et esthétique architecturale II	45
221-541-89	Service du bâtiment III	45
221-571-89	Code national du bâtiment	45
221-631-89	Structure du bâtiment III	45
221-651-89	Rendu architectural II	45
221-681-89	Histoire de l'architecture du Québec	45
221-691-89	Projet de fin d'études	60
221-801-89	Perspective architecturale	45
221-811-89	Architecture de paysage	45
221-821-89	Rénovation et recyclage des bâtiments	45
221-831-89	Dao avancé en architecture	45
221-841-89	Surveillance des travaux d'architecture	45
221-851-89	Environnement architectural	45
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture
5131-126	Technicienne, technicien de matériaux de construction
8796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des diplômées et diplômés pouvant jouer une double fonction, soit celle d'estimation en construction et celle de collaboration de l'évaluatrice ou de l'évaluateur agréés et spécialiste en évaluation immobilière. En tant que spécialistes en estimation, ils auront à faire une étude détaillée d'un projet de construction à partir de plans et devis. En tant que spécialistes en évaluation immobilière, ils auront à rechercher la valeur marchande d'une propriété. Ce travail se fait en collaboration avec l'évaluatrice ou l'évaluateur agréés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-65	Complément de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-120-89	Topométrie	60
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	90
221-314-89	Dessin d'architecture	90
221-404-89	Technique de parité	90
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-424-89	Estimation (architecture)	90
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	90
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-89	Estimation (génie civil)	60
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
221-563-89	Estimation I	45
221-624-89	Estimation (mécanique)	60
221-634-89	Estimation (électricité)	60
221-644-89	Droit immobilier	75
242-101-76	Science graphique I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
401-906-76	Coût et estimation	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 830**
plus environ 210 heures de cours choisis pa le collège parmi les suivants :		
221-594-89	Projet de fin d'études en évaluation immobilière	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-664-89	Estimation II	45
221-674-89	Technique du coût selon des modèles américains	45
221-684-89	Techniques de planification	30
221-694-89	Projet de fin d'études en estimation	60
221-714-91	Évaluation d'un édifice à revenu	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction
5172-124	Technicienne, technicien de l'évaluation foncière et immobilière

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève formé en estimation sera en mesure de différencier les matériaux de construction; d'estimer le temps nécessaire à la réalisation du projet; d'estimer les coûts de la main-d'oeuvre; de planifier les étapes d'un estimé; de planifier les étapes de réalisation d'un chantier; de surveiller la bonne marche du chantier de construction. L'élève formé en évaluation immobilière sera en mesure : d'effectuer des relevés lors d'inspection de bâtiments; de calculer le coût de remplacement déprécié d'une bâtisse; de calculer l'âge effectif d'une bâtisse; de faire des recherches au bureau d'enregistrement; de confectionner un rapport d'évaluation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Complément de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-120-89	Topométrie	60
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	90
221-314-89	Dessin d'architecture	90
221-404-89	Technique de parité	90
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-424-89	Estimation (architecture)	90
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	90
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-89	Estimation (génie civil)	60
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
221-563-89	Estimation I	45
221-624-89	Estimation (mécanique)	60
221-634-89	Estimation (électricité)	60
221-644-89	Droit immobilier	75
242-101-76	Science graphique I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
401-906-76	Coût et estimation	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 210 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-594-89	Projet de fin d'études en évaluation immobilière	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-664-89	Estimation II	45
221-674-89	Technique du coût selon des modèles américains	45
221-684-89	Techniques de planification	30
221-694-89	Projet de fin d'études en estimation	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction
5172-124	Technicienne, technicien de l'évaluation foncière et immobilière

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves connaissent l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types. Dans la production cartographique, on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les élèves en cartographie auront à recueillir certaines données, à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-88	Lecture de cartes	45
230-120-88	Introduction à la géomatique	45
230-203-88	Topométrie I	75
230-331-88	Dessin cartographique et topographique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-908-88	Espace québécois I	45
320-909-88	Espace québécois II	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**555**
plus les cours suivants pour 1 215 heures :		
201-237-88	Statistique	60
230-301-88	Découpage du territoire	45
230-311-88	Graphiques et cartographie	90
230-330-88	Photogrammétrie I	90
230-430-88 ou 230-612-91	Photogrammétrie II Projet I	90 90
230-431-90	Cartographie thématique I	90
230-501-88	Présentation cartographique	75
230-511-88	Productions cartograhiques et arts appliqués I	60
230-521-88	Photo-interprétation	75
230-530-88 ou 230-662-92	Photogrammétrie III Projet II	75 75
230-531-90	Cartographie thématique II	75
230-551-88	Cartographie numérique I	75
230-571-90	Projections cartographiques	45
230-601-88	Cartographie numérique II	60
230-603-88	Télédétection	75
230-611-90	Productions cartographiques et arts appliqués II	75
230-641-88	Planification cartographique	60

plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

230-502-88	Traitement graphique de l'information	45
230-503-88	Bases de données localisées	60
230-505-88	Topométrie pratique	60
230-506-88	Système d'information à référence spatiale	60
230-604-88	Photolithographie et cartographie	45
230-605-88	Graphisme et cartographie	45
230-606-88	Projet topographique	60
230-607-88	Édition cartographique	60
	TOTAL	**1 980**

- Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01 *Technologie de la cartographie* et 230.02 *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-114	Dessinatrice, dessinateur cartographe
2163-164	Dessinatrice, dessinateur en exploration pétrolière
2169-001*	Technicienne, technicien en photogrammétrie
2169-110	Spécialiste en photogrammétrie
2169-122	Mosaïste en photographies aériennes

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA GÉODÉSIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves deviennent polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteuse-géomètre, l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnelles et professionnels dans des fonctions de responsabilité. Ce travail en géodésie se partage en trois tâches principales : les levés sur le terrain et le captage de données topométriques, géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-88	Lecture de cartes	45
230-120-88	Introduction à la géomatique	45
230-203-88	Topométrie I	75
230-331-88	Dessin cartographique et topographique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-908-88	Espace québécois I	45
320-909-88	Espace québécois II	45
420-904-85	Utilisation de logiciel sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**555**
plus les cours suivants pour 1 110 heures :		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
230-302-88	Découpage du territoire	45
230-304-88	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-88	Topométrie II	90
230-410-88	Topométrie III	75
230-507-88	Arpentage foncier II	60
230-508-88 ou 230-612-91	Planification d'un levé photogrammétrique Projet I	75 90
230-509-90	Gestion du territoire et sirs	60
230-510-90	Applications topométriques	75
230-552-88	Projections cartographiques	45
230-582-88	Photo-interprétation et télédétection	75
230-608-88	Contrôle photogrammétrique et applications géodésiques	75
230-609-88	Projet de fin d'études	75
230-624-88	Photogrammétrie	90
230-632-90	Géodésie	90
230-652-88	Arpentage foncier I	60
plus 285 heures de cours parmi les suivants :		
230-518-91	Systèmes de gestion de données localisées	60
230-517-88	Bases physiques et télédétection	45
230-542-88	Astrométrie	45
230-615-88	Projets d'arpentage foncier	60
230-616-88	Micro-géodésie et arpentage spéciaux	60

230-623-66	Gestion foncière en milieu urbain	60
230-643-66	Évaluation foncière et cadastre	60
	TOTAL	1 980

* Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01 *Technologie de la cartographie* et 230.02 *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-004*	Technicienne, technicien en arpentage
2169-001*	Technicienne, technicien en photogrammétrie
2169-110	Spécialiste en photogrammétrie
2169-114	Analyste de photographies aériennes
2169-122	Mosaïste en photographies aériennes

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA GÉODÉSIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.13

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la personne de diriger des levés topométriques et géodésiques au terrain, d'effectuer les calculs associés et d'assister l'arpenteuse-géomètre ou l'arpenteur-géomètre dans les différentes tâches liées au domaine des techniques géodésiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au collégial les cours du tronc commun du programme de géomatique (230.00) en mathématiques, topométrie et sciences graphiques ou posséder une expérience ou une formation équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
230-302-88	Découpage du territoire	45
230-304-88	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-88	Topométrie II	90
230-410-88	Topométrie III	75
230-507-88	Arpentage foncier II	60
230-509-90	Gestion du territoire et SIRS	75
230-510-90	Applications topométriques	45
230-552-88	Projections cartographiques	75
230-582-88	Photo-interprétation et télédétection	75
230-60*-88	Contrôle photogrammétrique et applications géodésiques	60
230-615-88	Projets d'arpentage foncier	90
230-624-88	Photogrammétrie	90
230-632-90	Géodésie	60
230-652-88	Arpentage foncier I	
311-921-88	La santé et la sécurité du travail sur les chantiers de construction	30
	TOTAL	975

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-004*	Technicienne, technicien en arpentage

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.03

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 453-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des diplômées et diplômés polyvalents connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation d'un bâtiment confortable selon le type d'application. Dans le but de confort d'un bâtiment, les finissantes et finissants ont des connaissances approfondies de tous les systèmes d'un bâtiment : chauffage, plomberie, réfrigération, ventilation, climatisation et régulation automatique. Une formation spécialisée dans la discipline de mécanique du bâtiment permet aux diplômées et diplômés de s'occuper, pour n'importe quel système de mécanique du bâtiment, de mise en marche, de l'analyse, de l'ajustement de systèmes en place, du choix d'appareils pour une application particulière et de l'estimation de projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-66	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-116-66	Physique générale	75
203-116-86	Statique et résistance des matériaux	30
221-103-89	Initiation à la mécanique du bâtiment	60
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	45
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-313-89	Plomberie I	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-363-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-413-89	Plomberie II	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-453-89	Composantes de circuits électriques	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-523-89	Chauffage III	45
221-533-89	Réfrigération III	45
221-553-89	Circuits électriques de chauffage et de réfrigération	75
221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-603-89	Climatisation III	45
221-643-89	Économie d'énergie	60
221-653-89	Système de gestion énergétique	75
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	30
311-921-88	Santé et sécurité du travail	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	
	SOUS-TOTAL	**1 785**

plus 225 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection-incendie	45
221-623-89	Procédés industriels et combustion	45

221-683-89	Électricité du bâtiment	45
221-693-89	Projet de fin d'études	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	2 010

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment
5131-144	Conseillère, conseiller en consommation d'énergie
8796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
8796-115	Inspectrice, inspecteur en rénovation domiciliaire

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de : situer la mécanique du bâtiment à l'intérieur du processus d'élaboration d'un bâtiment; maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline; utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline; concevoir différents documents de mécanique du bâtiment; planifier les étapes de réalisation d'un travail de mécanique du bâtiment selon certains critères de production; réaliser différents travaux de mécanique du bâtiment; évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-103-89	Initiation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	60
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-313-89	Plomberie I	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-363-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-413-89	Plomberie II	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-453-89	Composantes de circuits électriques	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-523-89	Chauffage III	45
221-533-89	Réfrigération III	45
221-553-89	Circuits électriques de chauffage et de réfrigération	75
221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-603-89	Climatisation III	45
221-643-89	Économie d'énergie	60
221-653-89	Système de gestion énergétique	75
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	30
311-921-88	Santé et sécurité du travail	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	
	SOUS-TOTAL	**1 785**

plus 4 cours pour 180 heures choisis parmi les suivants :

221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection-incendie	45
221-623-89	Procédés industriels et combustion	45
221-683-89	Électricité du bâtiment	45
221-693-89	Projet de fin d'études	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieures ou d'ingénieurs. Au terme de ses études l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction; concevoir des éléments simples de projets; estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; organiser un chantier et une petite entreprise de construction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-65	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-69	Physique générale	75
203-116-69	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-69	Construction	60
221-212-69	Bâtiments et matériaux	45
221-220-69	Topométrie générale	60
221-322-69	Topométrie appliquée	75
221-332-69	Granulats	60
221-342-69	Cahier des charges et devis	45
221-412-69	Analyse structurale	45
221-422-69	Géométrie routière	60
221-432-69	Bétons	75
221-442-69	Structure d'acier I	60
221-522-69	Construction et entretien des routes	60
221-532-69	Mécanique des sols	60
221-552-69	Structure de béton I	60
221-572-69	Enrobés bitumineux	75
221-582-69	Équipements et méthodes	45
221-622-69	Génie municipal	75
221-632-69	Géotechnique appliquée	60
221-672-69	Gestion et réglementation	45
221-682-69	Structure de bois	45
221-712-69	Estimation et soumission	60
242-161-91	Dessin technique	60
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
311-921-68	Santé et sécurité du travail	30
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 725**

plus environ 255 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-230-78	Milieu physique	45
221-542-69	Structure d'acier II	45
221-592-69	Projet I	60
221-652-69	Structure de béton II	45
221-662-69	Mécanique du bâtiment	45
221-692-69	Projet II	75
221-722-69	Applications topométriques	60
221-732-69	Construction et aménagement de complexes hydro-électriques	45
221-742-69	Initiation à l'évaluation immobilière	60
221-752-69	Génie et environnement	45
	TOTAL	**1 980**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (services gouvernementaux)
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil
2165-122	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie civil
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil
8796-110	Inspectrice, inspecteur de bâtiments
8796-114	Inspectrice, inspecteur en construction
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieures ou d'ingénieurs. Au terme de ses études l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction; estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; exécuter des essais sur les sols et les divers matériaux de construction; effectuer des relevés d'arpentage, des implantations topométriques et les calculs connexes; utiliser les outils informatiques et traditionnels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-89	Construction	60
221-212-89	Bâtiments et matériaux	45
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-332-89	Granulats	60
221-342-89	Cahier des charges et devis	45
221-412-89	Analyse structurale	45
221-422-89	Géométrie routière	60
221-432-89	Bétons	75
221-442-89	Structure d'acier I	60
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-532-89	Mécanique des sols	60
221-552-89	Structure de béton I	60
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-582-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
221-672-89	Gestion et réglementation	45
221-682-89	Structure de bois	45
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-86	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 725**

plus 4 cours pour environ 195 heures choisis parmi les suivants :

221-230-78	Milieu physique	45
221-542-89	Structure d'acier II	45
221-592-89	Projet I	60
221-652-89	Structure de béton II	45
221-662-89	Mécanique du bâtiment	45
221-692-89	Projet II	75
221-722-89	Applications topométriques	60
221-732-89	Construction et aménagement de complexes hydro-électriques	45
221-742-89	Initiation à l'évaluation immobilière	60
221-752-89	Génie et environnement	45
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil

* * *

TITRE : **TRAVAUX ROUTIERS ET MUNICIPAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.60

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour collaborer avec l'ingénieure et l'ingénieur ou l'entrepreneure et l'entrepreneur spécialisés dans les travaux publics comme : l'aqueduc, les égoûts, l'assainissement des eaux, la construction et l'entretien des routes et des rues, l'éclairage routier, la signalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-422-89	Géométrie routière	60
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-562-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	705

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil

* * *

SECTEUR 8 : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
1180	Conservation de la faune	DEP	1 350	– –	388
145.34	Aménagement cynégétique et halieutique	AEC	885	– –	390
145.53	Aménagement de la faune	CEC	1 860	– –	391
145.31	Aménagement de la faune	AEC	1 470	– –	392
147.33	Aménagement de la faune	AEC	1 125	– –	393
262.34	Éducation à la conservation de l'environnement	AEC	360	– –	394
901.23	Gestion intégrée du territoire : conservation et protection	AEC	1 680	– –	395
901.22	Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques	AEC	1 520	– –	396
901.21	Gestion intégrée du territoire : ressources forestières	AEC	1 655	– –	397
155.31	Inspecteur en hygiène publique	AEC	480	– –	398
262.32	Inspecteur municipal de l'environnement	AEC	450	– –	399
262.33	Inspecteur régional de l'environnement	AEC	435	– –	400
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	DEC	1 905	2 565	401
222.01	Techniques d'aménagement du territoire	DEC	1 915	2 575	403
145.01	Techniques d'écologie appliquée	DEC	2 085	2 745	405
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	DEC	1 995	2 655	407
147.01	Techniques du milieu naturel				
	(option : exploitation forestière)	DEC	2 040	2 700	408
	(option : aménagement forestier)	DEC	2 040	2 700	408
	(option : chasse et pêche)	DEC	2 025	2 685	408
	(option : aménagement de la faune)	DEC	2 040	2 700	408
	(option : aménagement et interprétation du patrimoine)	DEC	2 040	2 700	408
	(option : protection de l'environnement)	DEC	2 055	2 715	408
	(option : laboratoire de biologie)	DEC	2 010	2 670	408
	(option : aquiculture)	DEC	2 040	2 700	408
	(option : santé animale)	DEC	2 025	2 685	408

SECTEUR 8 : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Conservation de la faune #1180 – DEP – 1 350 h		Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique #145.04 – DEC – 1 905 h, 2 585 h		Aménagement cynégétique et halieutique #145.34 – AEC – 885 h
		Techniques d'aménagement du territoire #222.01 – DEC – 1 915 h, 2 575 h		Aménagement de la faune #145.31 – AEC – 1 470 h
		Techniques d'écologie appliquée #145.01 – DEC – 2 085 h, 2 745 h		Aménagement de la faune #147.33 – AEC – 1 125 h
		Techniques d'inventaire et de recherche en biologie #145.02 – DEC – 1 995 h, 2 655 h		Éducation à la conversation de l'environnement #262.34 – AEC – 360 h
		Techniques du milieu naturel (option : exploitation forestière) #147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h		Gestion intégrée du territoire : conservation et protection #901.23 – AEC – 1 680 h
		Techniques du milieu naturel (option : aménagement forestier) #147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h		Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques #901.22 – AEC – 1 520 h
		Techniques du milieu naturel (option : chasse et pêche) #147.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h		Gestion intégrée du territoire : ressources forestières #901.21 – AEC – 1 655 h
		Techniques du milieu naturel (option : aménagement de la faune) #147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h		Inspecteur en hygiène publique #155.31 – AEC – 480 h
				Inspecteur municipal de l'environnement #262.32 – AEC – 450 h

DEP

ASP

DEC - CEC

Techniques du milieu naturel
(option : aménagement et interprétation du patrimoine)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel
(option : protection de l'environnement)
#147.01 – DEC – 2 055 h, 2 715 h

Techniques du milieu naturel
(option : laboratoire de biologie)
#147.01 – DEC – 2 010 h, 2 670 h

Techniques du milieu naturel
(option : aquiculture)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel
(option : santé animale)
#147.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Aménagement de la faune
#145.53 – CEC – 1 860 h

DPEC

AEC

Inspecteur régional de l'environnement
#262.33 – AEC – 435 h

TITRE : **CONSERVATION DE LA FAUNE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1180

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que patrouiller les régions désignées, faire observer et appliquer les règles de la chasse et de la pêche, donner l'information pertinente, assister les biologistes dans les travaux, participer à des équipes d'inventaire faunique, exercer différents contrôles et inspections concernant la faune, surveiller l'exploitation des territoires sous bail, rédiger des rapports en prenant en considération les tâches énumérées ci-dessus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

ET

- Satisfaire aux mêmes conditions que celles qui sont exigées aux paragraphes b) et c) de l'article 3 de la *Loi de la police*
- Avoir une acuité visuelle minimale de 20/40 pour chaque oeil corrigeable à 20/20
- Passer une entrevue d'admission

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
228011	Organisation – foresterie au Québec	15
228024	Cartographie	60
228033	Éléments de botanique	45
228042	Éléments d'entomologie	30
228054	Dendrologie	60
228062	Survie en forêt	30
228074	Dessin technique	60
228085	Utilisation des équipements légers	75
228092	Protection forêts incendies	30
228103	Santé, sécurité, premiers soins	45
228111	Éléments de pathologie	15
228171	Utilisation des essences forestières	15
229014	Biologie	60
229022	Zoologie	30
229036	Faune I	90
229044	Notions d'écologie	60
229052	Techniques de pêche	30
229061	Vie en milieu forestier I	15
229071	Inventaire faunique	15
229084	Loi – conservation de la faune	60
229092	Notions – procédure judiciaire	30
229101	Relations humaines	15
229111	Photographie	15
229127	Faune II	105
229134	Armes de chasse	60
229141	Photo-interprétation	15
229153	Vie en milieu forestier II	45
229163	Technique de chasse	45
229172	Patrouille	30
229183	Enquête	45
229191	Sauvetage	15
229202	Entretien et dépannage	30
229214	Stage en milieu de travail	60
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3719-114	Guide de chasse et de pêche
6119-110	Agente, agent de conservation de la faune (garde-chasse, garde-pêche)

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre les agentes et agents de conservation plus compétents dans l'exercice des différentes tâches qu'ils doivent accomplir. Leur permettre de maîtriser le langage technique, biologique et écologique de cette spécialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être agente ou agent de conservation au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-938-76	Zoologie	105
101-939-76	Écologie	90
145-214-76	Premiers soins	15
145-404-73	Lois concernant la chasse, la pêche et la circulation en forêt	30
145-514-73	Ichtyologie appliquée	90
145-534-76	Techniques halieutiques	105
145-584-76	Ornithologie appliquée	60
145-634-76	Techniques cynégétiques	150
145-644-76	Stages d'hiver et service en forêt	60
145-664-76	Mammalogie appliquée	75
145-704-81	Topométrie – photo-interprétation	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-005*	Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique.

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Pouvoir couvrir un vaste champ d'activité : assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
101-928-78	Éthologie	60
101-929-78	Physiologie animale	105
101-937-78	Botanique	90
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-210-78	Techniques de laboratoire en sciences naturelles	75
145-501-78	Ichtyologie	60
145-511-78	Entomologie	45
145-521-78	Taxonomie et inventaire végétal	60
145-531-78	Microbiologie de l'eau	45
145-541-78	Cartographie écologique	105
145-551-78	Aménagement ichtyologique	120
145-601-78	Ornithologie	90
145-611-78	Mammalogie	45
145-621-78	Aménagement du petit gibier	105
145-631-78	Aménagement du gros gibier	105
145-641-78	Aménagement de la gent ailée	120
145-651-78	Limnologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 470 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre apte à travailler sur le terrain et à assurer l'assistance technique auprès des spécialistes de la faune et de la flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données et la rédaction de rapports techniques. Jouer un rôle d'information et d'éducation auprès du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-145-80	Biologie générale	75
101-928-78	Éthologie	60
101-937-78	Botanique	90
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-501-78	Ichtyologie	60
145-511-78	Entomologie	45
145-521-78	Taxonomie et inventaire végétal	60
145-531-78	Microbiologie de l'eau	45
145-541-78	Cartographie écologique	105
145-551-78	Aménagement ichtyologique	120
145-601-78	Ornithologie	60
145-611-78	Mammalogie	45
145-621-78	Aménagement du petit gibier	105
145-631-78	Aménagement du gros gibier	105
145-641-78	Aménagement de la gent ailée	120
145-651-78	Limnologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-145-80	Techniques de laboratoire	75
	TOTAL	**1 470**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-311.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 125 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Formation permettant d'assurer l'assistance technique auprès des spécialistes de la faune et de la flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données. Respect des normes et des lois pour la protection de l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-337-77	Connaissance des végétaux	60
101-417-77	Physiologie et comportement animal	60
147-120-77	Principes d'orientation et de survie en forêt	15
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-330-77	Les poissons	45
147-340-77	La faune terrestre et avienne	45
147-350-77	Principes d'échantillonnage végétal et animal	30
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-470-77	Principes de limnologie	45
147-503-78	Mammifères I	60
147-513-78	Oiseaux I	30
147-523-78	Faune aquatique I	30
147-526-78	Analyse des végétaux	45
147-560-78	Taxonomie végétale	30
147-603-78	Mammifères II	120
147-613-78	Oiseaux II	30
147-623-78	Faune aquatique II	180
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
	TOTAL	**1 125**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉDUCATION À LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 262.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir aux personnes oeuvrant en environnement des connaissances générales et techniques qui leur permettront de sensibiliser et d'éduquer le public, par la communication de messages qui inciteront la population à poser des gestes collectifs et individuels pour conserver l'environnement. Le programme vise à fournir et à développer des outils psycho-pédagogiques, un esprit de synthèse écologique et différentes méthodes de travail, afin de permettre à toute personne oeuvrant dans le domaine de la conservation de l'environnement de jouer un véritable rôle d'animation et d'information.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
262-701-81	Synthèse écologique	45
350-701-81	Psychologie de l'enfant	45
350-702-81	Psychologie de l'adulte	45
350-703-81	Communications et relations humaines	45
360-905-81	Pédagogie	45
360-906-81	Matériel didactique et moyens audiovisuels	45
401-701-81	Méthodes d'organisation du travail	45
	TOTAL	360

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : CONSERVATION ET PROTECTION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.23

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qui soit apte à assurer la conservation et la protection des ressources renouvelables du territoire, dans le contexte de la mise en application des lois et règlements en vigueur concernant la conservation de la faune et de ses habitats ou encore en ce qui regarde les règles et moyens de protection et de lutte contre les incendies, les insectes et maladies qui menacent le milieu forestier. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources renouvelables, en rapport avec la production de biens et de services tirés des ressources renouvelables; tout cela en y intégrant des valeurs et une vision propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale	75
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-574-85	Armes de chasse	30
145-703-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-705-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
145-706-90	Interventions de protection et de conservation de la faune	60
145-707-92	La faune et ses habitats	60
145-924-85	Aménagement et gestion des rivières à saumon	75
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-590-85	Communication-radio	15
190-320-82	Dendrologie	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-642-82	Protection des forêts contre le feu	60
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-217-78	Éléments de biométrie	60
262-740-81	Application des règlements de l'environnement	45
310-322-92	La constitution de la preuve sur l'infraction faunique	45
310-706-92	Contrôle de l'agressivité et intervention sécuritaire	60
310-750-92	Contrôle des activités de dépradation de la faune	45
310-756-80	Notions générales de droit	45
310-790-92	Surveillance des territoires fauniques	45
350-703-81	Communications et relations humaines	45
360-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
360-905-81	Pédagogie	45
391-110-87	Sécurité et premiers soins	30
401-104-84	Éléments de gestion	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
601-911-76 ou 603-306-84	Français écrit Langue d'usage : anglais I	45
	TOTAL	**1 680**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : RESSOURCES FAUNIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.22

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 520 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qui soit capable de participer à la mise en valeur des ressources fauniques, dans le contexte des entreprises de sa communauté comme le secteur des ressources fauniques en général. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources naturelles du territoire, en rapport avec la production de biens et services tirés des ressources renouvelables; tout cela en y intégrant des valeurs et une vision propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale	75
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-334-85	Diagnose de lac	30
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-514-85	Ichtyologie appliquée	90
145-564-85	Ornithologie appliquée	60
145-664-85	Mammalogie appliquée	75
145-703-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-705-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-590-85	Communication-radio	15
201-217-78	Éléments de biométrie	60
360-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
391-110-87	Sécurité et premiers soins	30
391-510-76	Publicité	45
401-104-84	Éléments de gestion	45
410-146-85	Comptabilité des opérations financières	75
410-430-74	Marketing I	60
414-111-80	Techniques d'accueil et d'animation	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 170**

plus environ 350 heures de cours choisis parmi les suivants :

101-937-78	Botanique	90
145-434-85	Techniques halieutiques	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-574-85	Armes de chasse	30
145-614-85	Exploitation faunique	60
145-634-85	Techniques cynégétiques : petit et gros gibier	60
145-904-85	Activités récréatives en milieu maritime	45
145-914-85	Aquaculture	45
145-924-85	Aménagement et gestion des rivières à saumon	75
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
391-135-85	Alimentation	30
391-543-76	Organisation et méthodes des activités de plein air	45
391-633-78	Plein air été – voile, canot	90
391-643-78	Plein air hiver – camping, raquette, ski de randonnée	90
391-991-85	Réparation et aménagement des équipements de plein air	45
	TOTAL	**1 520**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : RESSOURCES FORESTIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 655 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qualifié qui soit capable de participer à la mise en valeur des ressources forestières, dans le contexte des entreprises de sa communauté comme dans le secteur forestier en général. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources naturelles du territoire, en rapport avec la production de biens et services tirés des ressources forestières; tout cela en y intégrant les valeurs et visions propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-937-78	Botanique	90
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-703-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-705-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-590-85	Communication-radio	15
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-340-82	Notion d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-642-82	Protection des forêts contre le feu	60
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-217-78	Éléments de biométrie	60
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
242-190-82	Dessin de base	45
360-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
391-110-87	Sécurité et premiers soins	30
401-104-84	Éléments de gestion	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
601-911-76 ou 603-306-84	Français écrit Langue d'usage : anglais I	45 45
	SOUS-TOTAL	**1 365**

plus environ **290** heures de cours choisis parmi les suivants :

145-554-85	Planification des infrastructures	75
145-574-85	Armes de chasse	30
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-501-82	Sylviculture	90
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-552-82	Construction forestière I	75
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-652-82	Construction forestière II	75
	TOTAL	**1 655**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

TITRE : **INSPECTEUR EN HYGIÈNE PUBLIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 155.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Chercher à identifier les risques possibles pour la santé suscités par les éléments physiques, chimiques, biologiques et radiologiques dans l'environnement. Susciter et encourager la prise de conscience du public sur les questions de santé, de l'environnement et les mesures préventives. Prédire les conditions au sein de l'environnement susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la santé et l'hygiène. Consulter et aviser les disciplines connexes sur les questions relatives à la préservation et à l'amélioration de la qualité de la vie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-941-81	Microbiologie générale	60
155-631-78	Organisation des services et législation	30
155-701-81	Eau potable et égoûts privés	45
155-702-81	Eau potable et égoûts publics	45
155-703-81	Élimination des déchets	45
155-704-81	Extermination, logement et plomberie sanitaire	30
155-705-81	Hygiène des aliments	45
155-706-81	Hygiène récréologique	30
155-707-81	Salubrité institutionnelle	45
155-708-81	Santé et sécurité au travail	45
155-709-81	Mesures d'urgence	30
155-901-81	Épidémiologie	30
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INSPECTEUR MUNICIPAL DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 262.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'inspectrice et l'inspecteur de l'environnement la notion du concept global de l'environnement et de sa relation très étroite avec les questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Introduire une dimension éducative dans un travail qui demeure principalement de nature coercitive.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être inspectrice ou inspecteur dans une municipalité ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
222-111-81	Introduction à l'aménagement du territoire	45
262-730-81	Lois et règlements en environnement	45
262-731-81	Hygiène de l'environnement	45
262-732-81	Sols et eaux souterraines	45
262-733-81	Réglementation et techniques de construction I	45
262-734-81	Installations septiques I	45
262-735-81	Réglementation et techniques de construction II	45
262-736-81	Installations septiques II	45
569-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INSPECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 262.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une notion du concept global de l'environnement et de sa relation très étroite avec les questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Introduire une dimension éducative dans un travail qui demeure de nature coercitive.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'une direction régionale du ministère de l'Environnement.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
262-740-81	Application des règlements de l'environnement	45
262-741-81	Eau potable et hygiène de l'environnement	45
262-742-81	Épuration des eaux usées	45
262-743-81	Protection du milieu ambiant	45
262-744-81	Évaluation des impacts sur l'environnement	45
262-745-81	Environnement et agriculture	60
262-746-81	Traitement des résidus	60
589-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	**435**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens en aménagement et en exploitation des ressources fauniques, notamment au niveau de la chasse et de la pêche. En biologie générale et appliquée, l'élève apprend à connaître la faune et la flore québécoises, les techniques d'aménagement des populations animales et de leur habitat, ainsi que les techniques d'exploitation et de gestion de cette ressource naturelle renouvelable. Le secteur des techniques de plein air et de gestion des équipements est, par ailleurs, consacré à la connaissance des activités de pleine nature.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours suivants du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
101-937-78	Botanique	90
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-104-85	Information professionnelle	45
145-114-85	Principes de géomorphologie et d'hydrologie	45
145-214-76	Premiers soins	15
145-334-85	Diagnose de lac	30
145-414-85	Photo-interprétation appliquée au milieu naturel	45
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-434-85	Techniques halieutiques	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-514-85	Ichtyologie appliquée	90
145-534-85	Techniques halieutiques : eaux douces et eaux salées	60
145-544-85	Stage d'été en forêt	45
145-554-85	Planification des infrastructures	75
145-564-85	Ornithologie appliquée	60
145-574-85	Armes de chasse	30
145-584-85	Déplacement d'été : équipement et sécurité	30
145-604-85	Projet en administration du tourisme cynégétique et halieutique	60
145-614-85	Exploitation faunique	60
145-634-85	Techniques cynégétiques : petit et gros gibier	60
145-664-85	Mammalogie appliquée	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
230-145-85	Introduction à la cartographie thématique	45
391-510-76	Publicité	45
401-491-78	Administration de la récréation	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 650**
plus environ 225 heures de cours parmi les suivants :		
145-624-85	Aménagement de sentiers et déplacement d'hiver	45
145-644-85	Stage d'hiver et survie en forêt	60
145-654-85	Aménagement des infrastructures	75
145-674-85	Techniques de piégeage	45
145-904-85	Activités récréatives en milieu maritime	45
145-914-85	Aquaculture	45
145-924-85	Aménagement et gestion de rivières à saumon	75
145-934-85	Expédition récréative en région éloignée	45
145-944-85	Projet de fin d'études	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-005*	Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique
3719-001*	Pourvoyeuse, pourvoyeur de chasse et pêche

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 222.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 621-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 915 heures
TOTALE : 2 575 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaissances théoriques et pratiques pour les opérations d'élaboration, de vulgarisation et d'exécution de travaux d'aménagement territorial. Arpentage, graphisme, photo-interprétation, méthodes et techniques d'analyse du milieu. L'élève doit développer des compétences pluridisciplinaires. Documentation écrite, cartographique, photographique, données socio-économiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-222-81	Le milieu vivant	45
201-337-77	Statistique	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
222-111-87	Introduction à l'aménagement du territoire	60
222-211-87	Méthodes de planification	60
222-231-87	Plans, cartes et graphiques	75
222-311-87	Dossiers bio-physiques	90
222-321-87	Dossiers socio-économiques	60
222-351-87	Le domaine bâti	60
222-411-87	Principes et concepts	45
222-421-87	Aménagement urbain et régional	75
222-431-87	Design en aménagement	60
222-441-87	Photo-interprétation	45
222-511-87	Réglementation d'urbanisme et législations	75
222-561-87	Voirie	60
222-581-87	Droit foncier	45
222-661-87	Infrastructures municipales	60
222-691-87	Stage en entreprise	120
230-910-78	Topométrie I	60
230-920-78	Topométrie II	60
230-932-81	Photogrammétrie	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
320-222-81	Introduction au milieu physique	60
385-953-73	La vie politique municipale	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 605**
plus environ 310 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
221-104-81	Introduction à l'évaluation	45
221-204-81	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
222-521-87	Le développement économique de l'espace	45
222-531-87	Maquette	75
222-551-87	Habitation et rénovation	45
222-571-81	Aménagement récréatif et touristique	60
222-591-87	Projet de fin d'études	75
222-631-81	Aménagement paysagiste	45
230-922-81	Topométrie III	60
	TOTAL	**1 915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2319-142	Technicienne, technicien en aménagement urbain

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 085 heures
TOTALE : 2 745 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les élèves à accomplir des tâches techniques dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation. Les tâches les plus importantes sont : l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques, l'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-86	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-112-86	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées I	45
101-113-86	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées II	60
101-116-86	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-86	Anatomie et physiologie animales I	90
101-939-86	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-111-86	Environnement physique	60
145-121-86	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-86	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-86	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-151-86	Techniques entomologiques	45
145-161-86	Techniques limnologiques	75
145-171-86	Techniques ichtyologiques	75
145-181-86	Techniques ornithologiques	75
145-191-86	Techniques mammalogiques	75
145-201-86	Inventaire et analyse des ressources végétales	75
145-210-86	Techniques instrumentales	45
145-211-86	Stage technique I	165
145-271-86	Techniques instrumentales en écologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
230-541-88	Cartographie écologique	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 740**

plus un maximum d'environ **345** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

145-221-88	Stage technique II	150
145-231-88	Projet technique I	60
145-241-88	Projet technique II	60
145-251-88	Administration d'un laboratoire d'écologie	30
145-261-88	Techniques de microbiologie de l'environnement	75
145-351-88	Gestion des poissons, des oiseaux et des mammifères-ressources	90
145-361-88	Gestion des ressources biotiques	75
145-391-88	Interprétation de la nature	45
145-421-88	Parasitologie	60
230-933-88	Photo-interprétation et télédétection	60
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore
2135-252	Technicienne, technicien en zoologie
2139-001*	Interprète de la nature

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INVENTAIRE ET DE RECHERCHE EN BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie : permettre d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie; habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaire écologiques, aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie; permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-88	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales	90
101-938-88	Zoologie générale	90
101-939-88	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-121-88	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-88	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-88	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-281-88	Techniques instrumentales en biologie	30
145-321-88	Techniques d'inventaire écologique	60
145-532-88	Projet I	75
145-542-88	Insectes et arthropodes terrestres	60
145-552-88	Stage	165
145-622-88	Microbiologie appliquée	60
145-632-88	Projet II	60
145-662-88	Culture et entretien d'organismes	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
205-982-88	Géologie-pédologie	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus les cours optionnels suivants pour **315** heures :

145-331-88	Invasculaires et mycètes	60
145-341-88	Techniques de biologie aquatique et marine	60
145-371-88	Physiologie et production végétales	60
145-642-88	Techniques spécialisées en microbiologie	75
145-914-88	Techniques d'aquaculture	60
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biologie
2135-244	Technicienne, technicien en biologie

TITRE : **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Option : exploitation forestière	2 040	2 700 heures
Option : aménagement forestier	2 040	2 700 heures
Option : chasse et pêche	2 025	2 685 heures
Option : aménagement de la faune	2 040	2 700 heures
Option : aménagement et interprétation du patrimoine	2 040	2 700 heures
Option : protection de l'environnement	2 055	2 715 heures
Option : laboratoire de biologie	2 010	2 670 heures
Option : aquiculture	2 040	2 700 heures
Option : santé animale	2 025	2 685 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Invertébrés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-506-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
	SOUS-TOTAL	**855**

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : exploitation forestière

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-460-85	Peuplement forestier II	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-511-85	Mesurage	60

147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-590-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-601-85	Gestion forestière	45
147-610-85	Plan de coupe	90
147-621-85	Systèmes d'exploitation	180
147-630-85	Protection des forêts	30
147-631-85	La sécurité	30
147-651-85	Mécanique forestière	45
	TOTAL	**2 040**

Option : aménagement forestier

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-430-85	Traitements sylvicoles	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-460-85	Peuplement forestier II	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-511-85	Mesurage	60
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-522-85	Récolte et traitement des semences	30
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-590-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-610-85	Plan de coupe	90
147-630-85	Protection des forêts	30
147-671-85	Inventaire forestier	45
147-691-85	Sylviculture appliquée	120
	TOTAL	**2 040**

Option : chasse et pêche

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limonologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-590-85	Communication-radio	15
147-602-78	Organisation et fonctionnement	60
147-612-78	Chasse et pêche II	75
147-622-78	Protection de la faune	120
147-632-78	Vie de plein air	90
147-642-78	Équipements de chasse et pêche	90
	TOTAL	**2 025**

Option : aménagement de la faune

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-603-85	Mammifères II	90
147-613-85	Oiseaux II	90
147-623-85	Écosystèmes aquatique II	150
147-633-85	Gestion de la ressource faunique	30
147-660-85	Techniques d'études en limnologie	90
	TOTAL	**2 040**

Option : aménagement et interprétation du patrimoine

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-502-85	Techniques audiovisuelles	30
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-604-85	Programmes récréatifs en milieu naturel	90
147-614-85	Mise en valeur du patrimoine	60
147-624-85	Programmes d'interprétation du patrimoine	90
147-634-85	Inventaire socioculturel	60
147-644-85	Inventaire biophysique	60
147-654-85	Tourisme et conservation	90
	TOTAL	**2 040**

Option : protection de l'environnement

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-605-85	Aménagement intégré du territoire	90
147-615-85	Analyse physique de l'eau	45
147-625-85	Pollution de l'air	45
147-635-85	Écotoxicologie de l'environnement	90
147-645-85	Pollution de l'eau	90
147-655-85	Dérangement des sols	75
147-665-85	Radioprotection et bruits communautaires	30
	TOTAL	**2 055**

Option : laboratoire de biologie

147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-508-85	Méthodes expérimentales	90
147-519-85	Régie des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-556-85	Techniques histologiques	60
147-566-85	Techniques physiologiques	90
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-606-78	Gestion de laboratoire	120
147-616-78	Traitements des liquides biologiques	75
147-626-78	Analyse des végétaux	45
147-636-78	Analyse des invertébrés	45
147-646-78	Analyse des poissons	30
147-656-78	Analyse des oiseaux et des mammifères terrestres	45
147-666-78	Techniques spécialisées de laboratoire	90
	TOTAL	**2 010**

Option : aquiculture

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-407-85	Socio-économique de l'aquaculture	60
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-507-85	Potentiels aquicoles	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-627-85	Systèmes de production	135
147-637-85	Poissons d'élevage	180

147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
	SOUS-TOTAL	**2 040**

Option : santé animale

147-409-85	Socio-économique du secteur animalier	75
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-509-85	Pharmacologie animale et radiologie	60
147-519-85	Régie des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-556-85	Techniques histologiques	60
147-566-85	Techniques physiologiques	90
147-576-85	Gestion d'animalerie I	90
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-676-85	Gestion d'animalerie II	135
147-686-85	Soins préventifs	180
147-696-85	Soins curatifs	135
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore
2135-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biologie
2135-162	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en pisciculture
2135-244	Technicienne, technicien en biologie
2135-248	Technicienne, technicien en botanique
2135-252	Technicienne, technicien en zoologie
2139-001*	Interprète de la nature
3156-001*	Technicienne, technicien en santé animale
7319-114	Piscicultrice, pisciculteur

* Code Repères

* * *

SECTEUR 9 : **ÉLECTROTECHNIQUE**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	TOTALE	PAGE
5052	Électricité d'entretien	DEP	1 800	– –	420
1430	Électricité de construction (chem. 2)	DEP	1 350	– –	421
5160	Électromécanique de machines distributrices	ASP	630	– –	422
1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	DEP	1 800	– –	423
5000	Estimation en électricité	ASP	450	– –	425
5026	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	DEP	1 800	– –	426
5120	Montage de lignes électriques	DEP	720	– –	427
1346	Réparation d'appareils électroménagers	DEP	1 350	– –	428
5083	Réparation d'appareils périphériques audio-vidéo	ASP	675	– –	429
1019	Réparation de micro-ordinateurs	ASP	450	– –	430
1352	Réparation et dépannage de systèmes de sécurité	DEP	1 350	– –	431
5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	DEP	1 800	– –	432
5023	Techniques d'entretien d'équipement de bureau	DEP	1 800	– –	434
900.78	Actualisation en électronique numérique	AEC	480	– –	435
902.35	Audiovisuel				
	(bloc A : audiovisuel / entretien)	AEC	1 635	– –	436
	(bloc B : audiovisuel / production)	AEC	1 590	– –	436
244.52	Automatique et robotique	CEC	2115	– –	437
900.33	Automatique et robotique	AEC	855	– –	438
280.04	Avionique	DEC	2 040	2 700	439
243.01	Électrodynamique	DEC	2 040	2 700	441
902.31	Électrodynamique, commande et régulation				
	(option : électrodynamique)	AEC	1 560	– –	443
	(option : commande et régulation)	AEC	1 545	– –	443
243.03	Électronique	DEC	2 055	2 715	444
243.53	Électronique	CEC	2 055	– –	446

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
902.28	Électronique, automatismes et robotique industrielle	AEC	780	– –	447
243.57	Électronique industrielle	CEC	2 025	– –	448
900.28	Électronique industrielle	AEC	465	– –	449
902.26	Électronique industrielle	AEC	1 605	– –	450
243.55	Électrotechnique générale	CEC	1 380	– –	451
243.05	Équipements audiovisuels	DEC	2 040	2 700	452
243.59	Équipements audiovisuels	CEC	2 040	– –	454
900.30	Équipements audiovisuels	AEC	660	– –	455
243.56	Équipements bio-médicaux	CEC	2 145	– –	456
900.27	Équipements bio-médicaux	AEC	825	– –	457
902.41	Installations électriques	AEC	1 530	– –	458
902.32	Instrumentation, automatisation, robotique	AEC	1 650	– –	459
901.98	Instrumentation et automatisation	AEC	1 455	– –	460
243.02	Instrumentation et contrôle	DEC	2 040	2 700	461
243.50	Instrumentation et contrôle	CEC	2 040	– –	463
900.25	Instrumentation et contrôle	AEC	660	– –	464
900.57	Instruments de bord d'aéronefs	AEC	600	– –	465
244.53	Mesure et instrumentation physique	CEC	2 100	– –	466
900.34	Mesure et instrumentation physique	AEC	840	– –	467
247.50	Micro-ordinateur général	CEC	1 200	– –	468
243.61	Microprocesseurs	CEC	2 040	– –	469
900.26	Microprocesseurs	AEC	660	– –	470
901.47	Microprocesseurs	AEC	885	– –	471
902.25	Microprocesseurs	AEC	1 185	– –	472
902.33	Ordinateurs	AEC	1 650	– –	473
901.28	Ordinateurs et instrumentation (bloc : ordinateur)	AEC	540	– –	474
	(bloc : instrumentation et contrôle)	AEC	495	– –	474
243.58	Planification des installations électriques	CEC	2 010	– –	475
900.29	Planification des installations électriques	AEC	630	– –	476
280.50	Systèmes électroniques d'aéronefs	CEC	2 085	– –	477
900.32	Systèmes électroniques d'aéronefs	AEC	990	– –	478
247.51	Systèmes ordinés et automatisés	CEC	2 235	– –	479

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
902.07	Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique)	AEC	615	– –	480
243.92	Techniques numériques appliquées aux ordinateurs	AEC	855	– –	481
243.16	Technologie de conception électronique	DEC	2 040	2 700	482
902.38	Technologie de conception électronique				
	(bloc 1 : procédés industriels)	AEC	1 560	– –	483
	(bloc 2 : circuits électroniques)	AEC	1 545	– –	483
	(bloc 3 : électronique numérique)	AEC	1 575	– –	483
243.11	Technologie de l'électronique				
	(option : ordinateurs)	DEC	2 070	2 730	485
	(option : télécommunications)	DEC	2 010	2 670	485
	(option : audiovisuel)	DEC	2 040	2 700	485
243.06	Technologie de l'électronique industrielle				
	(option : électrodynamique)	DEC	2 055	2 715	487
	(option : instrumentation et automatisation)	DEC	2 070	2 730	487
901.01	Technologie de réseaux de systèmes ordinés	AEC	1 275	– –	489
247.01	Technologie de systèmes ordinés	DEC	2 205	2 865	490
243.15	Technologie de systèmes ordinés	DEC	2 130	2 790	491
902.37	Technologie de systèmes ordinés	AEC	1 710	– –	492
244.01	Technologie physique	DEC	2 040	2 700	493
243.14	Technologie physique	DEC	2 130	2 790	495
902.36	Technologie physique	AEC	1 665	– –	497
244.51	Technologie physique générale	CEC	1 410	– –	498
243.60	Télécommunications	CEC	2 115	– –	499
900.31	Télécommunications	AEC	870	– –	500
902.24	Télécommunications	AEC	1 155	– –	501
902.34	Télécommunications	AEC	1 665	– –	502
901.52	Télécommunications et téléphonie	AEC	765	– –	503

SECTEUR 9 : ÉLECTROTECHNIQUE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Électricité d'entretien #5052 – DEP – 1 800 h
- Électricité de construction (chem. 2) #1430 – DEP – 1 350 h
- Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) #1453 – DEP – 1 800 h
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication #5026 – DEP – 1 800 h
- Montage de lignes électriques #5120 – DEP – 720 h
- Réparation d'appareils électroménagers #1346 – DEP – 1 350 h
- Réparation et dépannage de systèmes de sécurité #1352 – DEP – 1 350 h
- Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques #5022 – DEP – 1 800 h
- Techniques d'entretien d'équipement de bureau #5023 – DEP – 1 800 h

ASP

- Estimation en électricité #5000 – ASP – 450 h
- Électromécanique de machines distributrices #5160 – ASP – 630 h
- Réparation d'appareils périphériques audio-vidéo #5083 – ASP – 675 h
- Réparation de micro-ordinateurs #1019 – ASP – 450 h

DEC - CEC

- Avionique #280.04 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Électrodynamique #243.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Électronique #243.03 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
- Équipements audiovisuels #243.05 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Instrumentation et contrôle #243.02 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Technologie de conception électronique #243.16 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Technologie de l'électronique (option : ordinateurs) #243.11 – DEC – 2 070 h, 2 730 h
- Technologie de l'électronique (option : télécommunications) #243.11 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Technologie de l'électronique (option : audiovisuel) #243.11 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

DPEC

AEC

- Actualisation en électronique numérique* #900.78 – AEC – 480 h
- Audiovisuel (bloc A : audiovisuel / entretien) #902.35 – AEC – 1 635 h
- Audiovisuel (blocB : audiovisuel / production) #902.35 – AEC – 1 590 h
- Électrodynamique, commande et régulation (option : électrodynamique) #902.31 – AEC – 1 560 h
- Électrodynamique, commande et régulation (option : commande et régulation) #902.31 – AEC – 1 545 h
- Électronique, automatismes et robotique industrielle #902.28 – AEC – 780 h
- Installations électriques #902.41 – AEC – 1 530 h
- Instrumentation et automatisation #901.98 – AEC – 1 455 h

* Tous les DEC et CEC en 243.00, *électrotechnique* permettent d'accéder à ce programme.

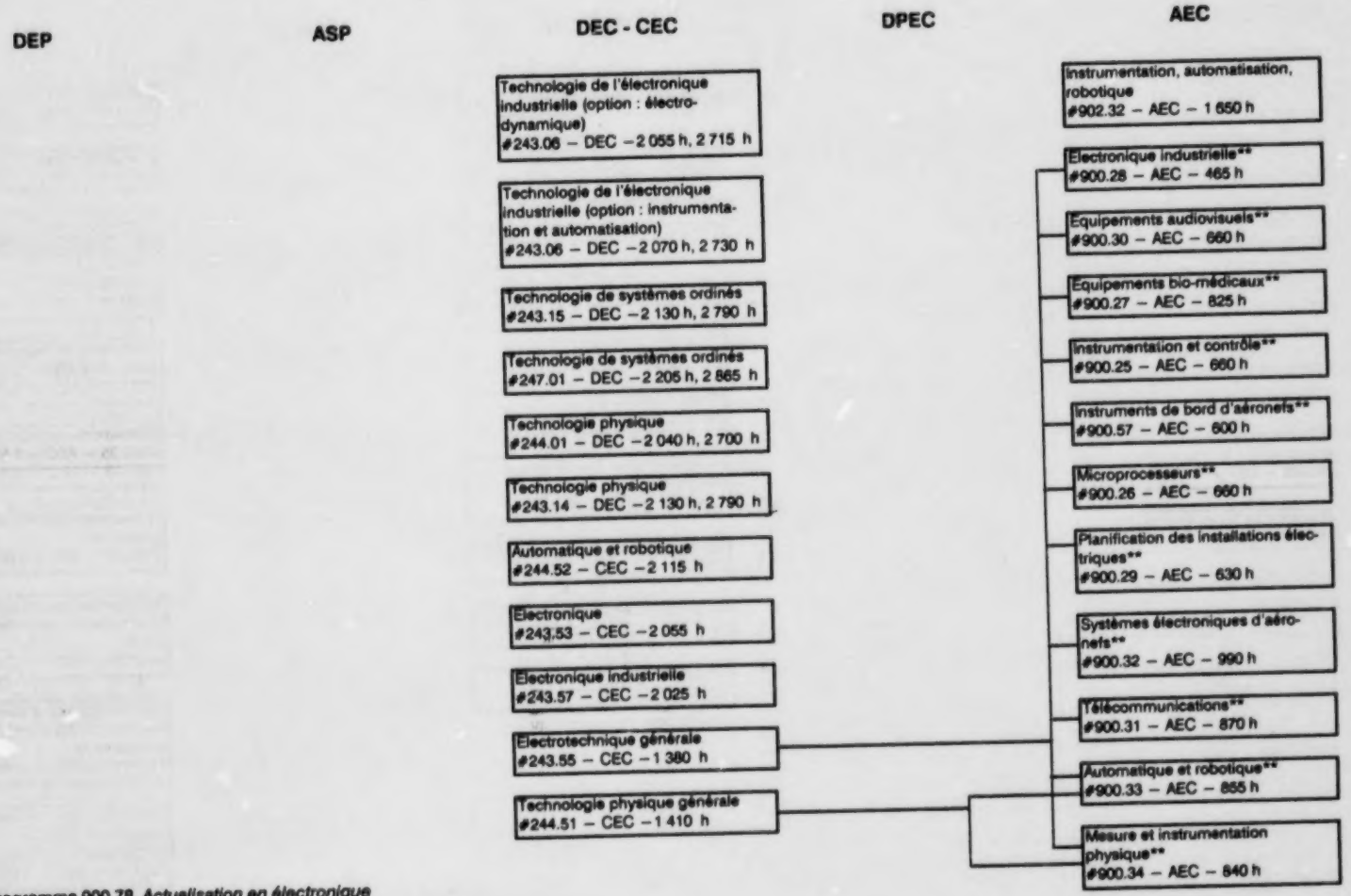

** Le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* permet d'accéder à ces AEC.

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Equipements audiovisuels #243.59 – CEC – 2 040 h		Electronique industrielle #902.26 – AEC – 1 605 h
		Equipements bio-médicaux #243.56 – CEC – 2 145 h		Microprocesseurs #902.25 – AEC – 1 185 h
		Instrumentation et contrôle #243.50 – CEC – 2 040 h		Microprocesseurs #901.47 – AEC – 885 h
		Mesure et instrumentation physique #244.53 – CEC – 2 100 h		Ordinateurs #902.33 – AEC – 1 650 h
		Micro-ordinateur général #247.50 – CEC – 1 200 h		Ordinateurs et instrumentation (bloc : ordinateur) #901.28 – AEC – 540 h
		Microprocesseurs #243.61 – CEC – 2 040 h		Ordinateurs et instrumentation (bloc : instrumentation et contrôle) #901.28 – AEC – 495 h
		Planification des installations électriques #243.58 – CEC – 2 010 h		Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique) #902.07 – AEC – 615 h
		Systèmes électroniques d'aéronefs #280.50 – CEC – 2 085 h		Technologie de conception électronique (bloc 1 : procédés industriels) #902.36 – AEC – 1 560 h
		Systèmes ordinés et automatisés #247.51 – CEC – 2 235 h		Technologie de conception électronique (bloc 2 : circuits électroniques) #902.38 – AEC – 1 545 h
		Télécommunications #243.60 – CEC – 2 115 h		Technologie de conception électronique (bloc 3 : électronique numérique) #902.38 – AEC – 1 575 h

DEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Techniques numériques appliquées aux ordinateurs
#243.92 – AEC – 855 h

Technologie de réseaux de systèmes ordinés***
#901.01 – AEC – 1 275 h

Technologie de systèmes ordinés
#902.37 – AEC – 1 710 h

Technologie physique
#902.36 – AEC – 1 665 h

Télécommunications
#902.24 – AEC – 1 155 h

Télécommunications
#902.34 – AEC – 1 665 h

Télécommunications et téléphonie****
#901.52 – AEC – 765 h

*** Le DEC en *informatique* permet d'accéder à ce programme.

**** Tous les DEC en *électrotechnique* permettent d'accéder à ce programme.

TITRE : **ÉLECTRICITÉ D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5052

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les tâches liées à l'électricité d'entretien en mécanique, en électricité et en électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
283211	Métier et formation	15
342062	Santé et sécurité du travail	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286034	Utilisation : outillage, ancrages	60
286123	Traçage de croquis et schémas	45
283223	Utilisation : manuels, plans	45
286116	Analyse de circuits à c.a.	75
283236	Installation de matériel de distribution	90
286291	Communication professionnelle	15
343192	Utilisation d'un micro-ordinateur	30
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
283246	Installation de systèmes électriques	90
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
283256	Installation d'équipement industriel	90
283262	Initiation au métier	30
283295	Réparation de commande de moteur à c.c.	75
283306	Réparation de commande de moteur à c.a.	90
283286	Modification de systèmes électriques	90
283316	Électronique de puissance	90
283274	Procédés industriels	60
283323	Maintenance préventive	45
283337	Modifications de programmes	105
283346	Circuits fluidiques	90
283353	Instrumentation industrielle	45
283367	Réparation de système automatisé	105
343121	Moyens de recherche d'emploi	15
283376	Intégration au travail	90
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8533-110	Électricienne, électricien d'entretien

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5552- *Maintenance Electricity*.

TITRE : **ÉLECTRICITÉ DE CONSTRUCTION (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1430

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux d'installation, de mise en service et d'entretien des réseaux et de l'équipement électrique des immeubles d'habitation, des bâtiments commerciaux et industriels, conformément aux plans et devis et selon les règles du *Code canadien de l'électricité*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
286011	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
286034	Utilisation : outillage, ancrages	60
286123	Traçage de croquis et schémas	45
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286066	Câbles et canalisations	90
286105	Sorties : éclairage, commodité	75
286142	Échafaudages et gréage	30
286291	Communication professionnelle	15
286073	Utilisation de plans et devis	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
286135	Branchements à basse tension	75
286303	Installation de luminaires	45
286313	Commandes à très basse tension	45
286325	Installation de transformateurs	75
286165	Installation de systèmes de chauffage	75
286334	Notions d'électronique	60
286244	Installation de systèmes avertisseurs	60
342213	Logique combinatoire	45
286185	Installation de moteurs à c.c.	75
286195	Installation de moteurs à c.a.	75
342304	Logique séquentielle	60
286254	Installation d'automates programmables	60
286281	Moyens de recherche d'emploi	15
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8531-384	Monteuse-règleuse, monteur-règleur de matériel de commande électrique
8733-118	Dépanneuse, dépanneur, service électrique
8733-122	Électricienne, électricien de construction
8733-130	Installatrice, installeur de compteurs d'électricité
8739-110	Électricienne, électricien de centrale électrique

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1930 - *Construction Electricity (chem. 2)*.

TITRE : **ÉLECTROMÉCANIQUE DE MACHINES DISTRIBUTRICES (secondaire)**

STATUT : ***Version transitoire créée en 1994 en remplacement du DEP 1347***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5160
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer l'installation, l'entretien, le remplissage et la réparation de machines distributrices de marchandise sèche, de produits multiples chauds ou froids, de boissons chaudes ou froides, munies de mécanismes et de commandes de technologies multiples.

CONDITIONS D'ADMISSION

1346 : Réparation d'appareils électroménagers

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
291011	Métier et formation	15
290215	Stages industriels	75
291018	Programmation, commutation et changeurs de monnaie	120
291026	Distributrices à marchandise sèche	90
291036	Distributrices de produits multiples chauds ou froids	90
291048	Distributrices de boissons chaudes	120
291058	Distributrices de boissons froides	120
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8525-130	Monteuse, monteur de distributeurs automatiques
8526-294	Vérificatrice, vérificateur de distributeurs automatiques
8589-186	Dépanneuse, dépanneur de distributeurs automatiques

* * *

TITRE : **ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1453

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de productions automatisées, intervenir au premier niveau opérationnel, réparer les divers systèmes et leurs diverses composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques, travailler dans l'un ou l'autre des divers types d'entreprises de production qui utilisent des systèmes de contrôle automatisés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
343011	Métier et formation	15
342032	Traçage de croquis et schémas	30
342052	Santé et sécurité au travail	30
288056	Analyse de circuits à c.c.	90
343043	Plans mécaniques	45
342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30
343192	Utilisation micro-ordinateur	30
288115	Analyse de circuits à c.a.	75
343203	Soudage à l'arc électrique	45
342152	Manutention et gréage	30
343062	Plans électriques	30
342106	Usinage manuel	90
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
342246	Circuits pneumatiques	90
342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
343085	Électronique de puissance	75
343213	Élément transmission : entretien	45
343052	Alignement conventionnel	30
342126	Usinage sur machines-outils	90
343121	Moyens de recherche d'emploi	15
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
343106	Moteurs et génératrices à c.a.	75
342093	Arbres, roulements, coussinets	45
342113	Dispositifs de transmission	45
343115	Moteurs et génératrices à c.c.	75
342256	Circuits hydrauliques	90
343134	Circuits à logique câblée	60
343144	Automate programmable	60
343162	Compresseurs et moteurs pneumatiques	30
343172	Pompes et moteurs hydrauliques	30
343186	Dépannage système automatisé	90
343156	Intégration au travail	90
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-001*	Électromécanicienne, électromécanicien de systèmes automatisés
8535-114	Électronicienne, électronicien d'entretien
8535-134	Réparatrice, réparateur de régulateur photo-électronique
8535-138	Réparatrice, réparateur de commandes électroniques
8536-110	Vérificatrice, vérificateur de panneaux de commande
8536-122	Contrôleuse, contrôleur de systèmes électroniques

* Code **Repères**

Certification de compétence en électricité pour les électromécaniciennes et électromécaniciens

Pour faire suite à la réponse du MMSRFP, au sujet de l'évaluation du programme *Électromécanique de systèmes automatisés* aux fins de la carte de compétence en électricité, il serait opportun d'en informer les enseignantes et enseignants en soulignant les points suivants :

1. La licence «C» en électricité n'est plus émise. Elle est remplacée soit par le certificat de qualification d'électricien (hors construction), soit par le certificat de compétence d'électricien (CCQ).
2. Pour obtenir l'un ou l'autre de ces certificats, la durée d'apprentissage est fixée à 8 000 heures.
3. Pour la candidate ou le candidat qui aura terminé avec succès le programme *Électromécanique de systèmes automatisés*, le MMSRFP peut, en vertu du règlement r.4 de la loi F-5 (hors construction), lui reconnaître de 1 590 à 2 280 heures pour ce qui est de l'apprentissage.
4. Pour se faire reconnaître ces heures d'apprentissage, la candidate ou le candidat doit d'abord se procurer un carnet d'apprenti en se présentant au centre Travail-Québec de sa région, muni d'une attestation d'emploi.

Remarques

- Il est inutile de demander la reconnaissance de ces heures d'apprentissage avant d'avoir obtenu un carnet d'apprenti.
- Il ne faut pas craindre de perdre la reconnaissance de l'apprentissage car les heures accumulés ont toujours leur valeur, même si vous ne possédez pas de carnet d'apprenti. Le MMSRFP reconnaît encore aujourd'hui des heures d'apprentissage pour des cours suivis il y a plus de vingt ans.
- Pour obtenir un carnet d'apprenti, on doit avoir un emploi dans le métier.
- On peut compter environ 112 centres Travail-Québec : s'il ne s'en trouve pas un dans votre région immédiate, contactez le bureau régional de Travail-Québec.

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1953 - *Automated Systems Electromechanics*.

TITRE : **ESTIMATION EN ÉLECTRICITÉ (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5000
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter les cahiers de charges et de spécifications, préparer les plans et les dessins à partir des croquis, des cahiers de charges et d'autres données provenant des ingénieures et ingénieurs, des technologistes et des estimatrices et estimateurs, calculer et disposer les systèmes d'éclairage et de chauffage, établir et disposer les données relatives à la force motrice, calculer les branchements, les artères et les sous-artères, achever les plans et les dessins, faire des croquis, établir la liste des matériaux à partir de plans, de cahiers de charges, de dessins d'ateliers et de croquis, inscrire et compiler le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre en considérant les expériences passées et les conditions de travail du projet, remplir et déposer les soumissions.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1344 :	Électricité de construction
ou	1430 :	Électricité de construction
ou	1844 :	Construction Electrician
ou	1930 :	Construction Electrician
ou	282-500 :	Électricien de construction
ou	782-500 :	Construction Electrician
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
284012	Transposition de données	30
284023	Dessin	45
284035	Application du code	75
284043	Calcul du chauffage	45
284052	Systèmes d'éclairage I	30
284062	Systèmes d'éclairage II	30
284077	Estimation d'installations	105
284081	Prix de revient	15
284092	Préparation de projets	30
284103	Intégration en milieu de travail	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-138	Dessinatrice, dessinateur d'installations électriques
5199-001*	Estimatrice, estimateur en électricité (construction)

* Code Repères

* * *

TITRE : **INSTALLATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5026

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler, raccorder, réparer, vérifier et aligner les différents genres de systèmes de communications mobiles et terrestres, ainsi que les appareils et les accessoires auxiliaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
288011	Métier et formation	15
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
289273	Instruments de mesure	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289293	Remplacement de composants	45
289282	Plans et manuels de service	30
342052	Santé et sécurité du travail	30
288022	Initiation au métier	30
288033	Oscillateurs et filtres	45
342213	Logique combinatoire	45
288045	Notions : antennes et propagation	75
288051	Lois et procédures en télécommunication	15
288063	Antennes et pylônes	45
288072	Notions de télécommunication	30
288084	Circuits radio MA et BLU	60
288091	Instruments dédiés aux télécommunications	15
288103	Analyse de circuits d'intercom	45
288115	Systèmes d'intercom	75
342304	Logique séquentielle	60
288125	Circuits radio MF et MP-VHF	75
288135	Matériel de radiocommunication	75
288143	Notions de téléphonie	45
288154	Systèmes téléphoniques	60
288163	Modulation d'impulsions	45
289156	Circuits à microprocesseur	90
288172	Notions d'alarme – feu et vol	30
288182	Télécommande et télémesure	30
288194	Circuits téléphoniques	60
288203	Système de répéteur	45
288212	Programmation de systèmes	30
288224	Disiribution de signaux	60
288232	Notions : téléphonie cellulaire	30
288243	Systèmes de relève	45
303361	Moyens de recherche d'emploi	15
288265	Intégration au travail	75
288272	Entretien de matériel de communication	30
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8735-110	Dépanneuse, dépanneur de central téléphonique
8735-114	Ouvrière, ouvrier d'entretien de central rural
8735-118	Réparatrice, réparateur d'appareils ou d'équipements de télécommunication
8735-126	Réparatrice, réparateur de postes téléphoniques
8735-150	Installatrice, installateur d'antennes
8735-162	Installatrice, installateur de postes téléphoniques

* * *

TITRE : **MONTAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5120
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 720 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer des métiers dans la construction et dans l'entretien des lignes de transport et de distribution de l'énergie, monter des structures de poteaux et de pylônes, exécuter au sol les travaux liés à la pose de matériel isolateur et conducteur, utiliser adéquatement l'outillage et l'équipement spécialisés, manoeuvrer conformément aux règles de sécurité particulières à ce genre de travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
281171	Secourisme appliqué au montage	15
281182	Électricité de base	30
281191	Lecture de plans	15
281204	Grimpage – poteaux et pylônes	60
281216	Manutention et gréage	90
281221	Réseau – distribution électrique	15
281231	Matériel et équipement – distribution	15
281246	Construction de lignes primaires de distribution	90
281255	Transformateurs et appareils majeurs	75
281261	Entretien avec outils isolants	15
281272	Construction de lignes secondaires et lumières de rue	30
281282	Réseau du transport électrique et de l'équipement	30
281294	Montage de supports métalliques	60
281303	Montage de supports en bois	45
281316	Construction de lignes de transport	90
281321	Notion d'entretien des lignes	15
308162	Sécurité sur les chantiers de construction	30
	TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8731-114	Monteuse-réparatrice, monteur-réparateur de lignes électriques
8731-118	Monteuse, monteur de lignes de production d'électricité

* * *

TITRE : **RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1346
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-330.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le service de réparation des appareils électroménagers, faire de la mécanique par engrenage ou par embrayage, de la mécanique des gaz ou des fluides, selon les normes du métier et selon la *Loi de l'Office de la protection du consommateur*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
290016	Mécanique	90
290023	Croquis côtés et schémas	45
290036	Circuits à c.c.	90
290045	Circuits à c.a.	75
290055	Électronique logique	75
290063	Moteurs électriques monophasés	45
290072	Câblage et distribution	30
290085	Électronique analogique	75
290096	Appareils électriques portatifs	90
290106	Cuisinières électriques	90
290113	Sécheuses à linge	45
290127	Laveuses à linge	105
290133	Fours à micro-ondes	45
290142	Déchiqueteurs et compacteurs	30
290153	Lave-vaisselle	45
290167	Réfrigération	105
290175	Réfrigérateurs et congélateurs	75
290183	Climatisateurs et déshumidificateurs	45
290192	Sécurité	30
290203	Gestion et relations humaines	45
290215	Stages industriels	75
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8531-142	Monteuse, monteur d'appareils électroménagers
8533-001*	Électromécanicienne, électromécanicien d'appareils ménagers
8533-110*	Réparatrice, réparateur d'appareils électroménagers

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **RÉPARATION D'APPAREILS PÉRIPHÉRIQUES AUDIO-VIDÉO (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5083
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 675 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer tout genre de vérification, d'ajustement ou de réparation sur les caméras, les camescopes et les magnétoscopes et pour remplacer, au besoin, les composants défectueux.

CONDITIONS D'ADMISSION

5022 : Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
ou 5522 : Home Electronic Equipment Repair and Installation
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
280311	Métier et formation	15
280322	Camescope, magnétoscope - utilisation et entretien	30
280332	Techniques liées à des composants miniatures	30
280341	Utilisation de manuels de service complexes	15
280354	Magnétoscope, camescope : désassemblage et assemblage	60
280362	Enregistrement et reproduction audio-vidéo	30
280375	Analyse des circuits de traitement de signaux	75
280384	Analyse des circuits asserv. comm.	60
280396	Réparation d'un magnétoscope	90
280406	Optique et optoélectronique	90
280417	Réparation d'un camescope	105
280424	Intégration au milieu de travail	60
280431	Évolution technologique audio-vidéo	15
	TOTAL	675

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-118	Installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel
8535-123	Réparatrice, réparateur de matériel vidéo

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5583 - *Repair of Peripheral Audio-Video Equipment.*

TITRE : **RÉPARATION DE MICRO-ORDINATEURS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1019
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-353.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation et assurer l'entretien des micro-ordinateurs, des imprimantes et des terminaux, acquérir des habiletés particulières en ce qui concerne l'application de l'électronique numérique.

CONDITIONS D'ADMISSION

1040 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques
ou 1211 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques II
ou 1258 : Mécanique de machines de bureau
ou 1269 : Électromécanique de machines de bureau
ou 1345 : Dépannage d'appareils électroniques
ou 1540 : Electronic Household Appliances Servicing
ou 1711 : Electronic Household Appliances Servicing II
ou 1758 : Office Machine Mechanic
ou 1769 : Office Machine Mechanic
ou 1845 : Electronic House Appliances Servicing II
ou 5022 : Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
ou 5023 : Techniques d'entretien d'équipement de bureau
ou 285-500 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques II
ou 785-500 : Electronic House Appliances Servicing II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365013	Révision – électronique numérique	45
365022	Réparation des terminaux	30
365036	Réparation de micro-ordinateurs	90
365043	Imprimantes : réparation et entretien I	45
365052	Unités-disques souples et rigides	30
365061	Modems	15
365072	Réparation – techniques avancées	30
365085	Imprimantes : réparation et entretien II	75
365096	Stage industriel	90
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-108*	Dépanneuse, dépanneur de matériel informatique

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1519 - *Computer Repair.*

TITRE : **RÉPARATION ET DÉPANNAGE DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1352

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer et entretenir des systèmes de sécurité dans les édifices commerciaux et industriels ainsi que dans les immeubles d'habitation, installer ou réparer des avertisseurs d'incendie et des dispositifs antivol, régler et vérifier les mécanismes des avertisseurs et de la transmission des signaux pour mettre le système en service.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
29C045	Circuits à c.a.	75
294035	Travail au banc	75
297013	Croquis et plans d'architecture	45
297026	Électricité, magnétisme et circuits à c.c.	90
297033	Lecture plans et devis électriques	45
297046	Circuits à semiconducteurs	90
297052	Installation de système de gicleurs	30
297061	Le métier et l'emploi	15
297075	Circuits d'alimentation	75
297086	Amplification	90
297093	Circuits imprimés	45
297103	Circuits logiques combinatoires	45
297112	Les bases du microprocesseur	30
297125	Fonctionnement du micro-ordinateur	75
297133	Circuits de détection US, IR, MO	45
297142	Dépannage et installation de caméra-moniteur	30
297151	Relations avec la clientèle	15
297162	Santé et sécurité au travail	30
297172	Systèmes d'horlogerie programmables	30
297187	Systèmes d'alarme incendie	105
297194	Systèmes anti-vol	60
297202	Systèmes de communication d'urgence	30
297213	Systèmes de contrôle d'accès	45
297222	Systèmes d'appels infirmiers	30
297232	Centrale de traitement d'information : alarme	30
297242	Systèmes d'intercommunication	30
297253	Stage en entreprise	45
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8735-142	Installatrice, installateur de systèmes d'alarme

* * *

TITRE : **RÉPARATION ET INSTALLATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES DOMESTIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5022

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-330.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer et entretenir des appareils (récepteurs radio et équipement audio, téléviseurs noir et blanc et couleur), pour remplacer, au besoin, les composantes défectueuses, voir à l'installation et à la mise en opération du matériel et de l'équipement tels que les antennes de télévision et les câblodistributeurs, assurer le service et l'entretien à l'atelier et à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
289261	Métier et formation	15
342052	Santé et sécurité du travail	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
289273	Instruments de mesure	45
289282	Plans et manuels de service	30
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289104	Circuits d'alimentation	60
289301	Gestion et relations humaines	15
289293	Remplacement de composants	45
289313	Analyse de circuits audio	45
289323	Enregistrement et reproduction audio	45
289334	Appareils audio-analogiques	60
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
289156	Circuits à microprocesseurs	90
289344	Appareils audionumériques	60
289354	Notions de radio	60
289364	Analyse : radios MA, MF, MPX	60
289374	Réparation d'appareils radio	60
289382	Réparation de téléphones	30
289392	Réparation : fours micro-ondes	30
289405	Notions : télévision monochrome	75
289412	Circuits de syntonisation	30
289422	Circuits vidéo	30
289432	Déflexion, synchro. et HT	30
289443	Réparation : télévision monochrome	45
289453	Réparation : moniteur monochrome	45
289464	Installation : appareil audio-vidéo	60
289474	Notions : télévision polychrome	60
289483	Circuits : chrominance et luminance	45
289493	Traitement vidéo numérique	45
289504	Intégration au travail	60
289516	Réparation : télévision polychrome	90
289522	Service à domicile	30
289281	Moyens de recherche d'emploi	15
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
8535-146	Réparatrice, réparateur à la production d'appareils électroniques
8536-150	Contrôleuse, contrôleur de téléviseurs
8537-001*	Dépanneuse, dépanneur d'appareils électro-domestiques

8537-110	Réparatrice, réparateur de téléviseurs
8537-114	Réparatrice, réparateur de récepteurs radio

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5522 - *Home Electronic Equipment Repair and Installation.*

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5023

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et détecter les causes de mauvais fonctionnement de toutes les machines de bureau telles que les machines à écrire, à additionner, à calculer, à photocopier, à dicter, etc., démonter, réparer, remplacer et ajuster les pièces, retracer les circuits électriques et électroniques, détecter les pannes, les fuites ou les défectuosités de composantes de machines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
289011	Métier et formation	15
289022	Mathématique appliquée	30
289032	Traçage de croquis et schémas	30
289043	Matériaux – organes – éléments M/C	45
342052	Santé et sécurité du travail	30
289053	Lecture de plans, schémas, manuels	45
289062	Instruments de précision	30
289073	Usinage manuel	45
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
289082	Soudage tendre et dessoudage	30
289094	Machines – équipements commerciaux	60
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289104	Circuits d'alimentation	60
289112	Moteurs à c.c. et à c.a.	30
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
289123	Notions d'informatique	45
289131	Communication et gestion	15
289142	Initiation au métier (stage 1)	30
289156	Circuits à microprocesseurs	90
289167	Machines à écrire	105
289175	Appareils d'enregistrement	75
289187	Calculatrices et caisses enregistreuses	105
289281	Moyens de recherche d'emploi	15
289194	Appareils de traitement de textes dédiés	60
289202	Communication par fil	30
289217	Photocopieurs	105
289224	Télécopieurs	60
289237	Micro-ordinateurs et périphériques	105
289244	Intégration – travail (stage 2)	60
289256	Reconditionnement équipement de bureau	90
	TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8585-001*	Électromécanicienne, électromécanicien de machines de bureau
8585-120	Mécanicienne, mécanicien d'entretien de photocopieurs
8585-126	Réparatrice, réparateur de caisses enregistreuses électroniques

* Code Repères

* * *

TITRE : **ACTUALISATION EN ÉLECTRONIQUE NUMÉRIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'actualiser des connaissances et d'acquérir les habiletés requises dans le domaine de l'électronique numérique, du matériel et du logiciel d'ordinateur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) en 243.00 *Électrotechnique*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateur	60
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AUDIOVISUEL (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.35

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc A : audiovisuel / entretien 1 635 heures

Bloc B : audiovisuel / production 1 590 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Installer, dépanner, réparer et entretenir des équipements et des systèmes audiovisuels; fournir une assistance technique dans le cadre d'une production audiovisuelle; vérifier les paramètres de fonctionnement des appareils ou systèmes audio et vidéo; conseiller les usagers sur l'utilisation adéquate des équipements audiovisuels; effectuer des productions audiovisuelles; donner de la formation sur les équipements et les systèmes audiovisuels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-314-92	Systèmes ordinés	60
243-334-92	Électronique analogique	105
243-344-92	Systèmes de télécommunications	75
243-364-92	Systèmes d'alimentation	90
243-374-92	Systèmes audio et vidéo	75
243-607-92	Utiliser les techniques et les moyens audiovisuels	75
243-617-92	Systèmes de télévision	75
243-859-92	Systèmes de contrôle audiovisuel	60
243-860-92	Fournir un support technique à la production	75
243-863-92	Magnétoscopie	75
	SOUS-TOTAL	**1 320**

De plus un bloc de cours est choisi par l'établissement parmi les deux blocs suivants :

Bloc A : Audiovisuel / entretien

243-354-92	Électronique numérique	60
243-647-92	Réparer les systèmes et équipements audio	75
243-657-92	Réparer les systèmes et équipements vidéo	105
243-858-92	Microcontrôleurs	75
	TOTAL	**1 635**

Bloc B : audiovisuel / production

242-161-91	Dessin technique	60
243-627-92	Systèmes d'enregistrement et de sonorisation	75
243-861-92	Produire un document vidéo	75
243-862-92	S'intégrer au milieu de travail en audiovisuel	60
	TOTAL	**1 590**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **AUTOMATIQUE ET ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 244.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production. Connaissance des applications technologiques. Comprendre les processus industriels soumis à l'automatisation et acquérir une méthodologie permettant de cerner les sources des problèmes de fonctionnement. Suggérer des adaptations ou des modifications et les implanter. Utiliser les méthodes, langages et techniques de résolutions propre à la commande automatique. Programmer les appareils automatiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
241-250-80	Technologie de construction	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de processus	75
244-153-84	Robotique	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	60
244-164-84	Algorithmes et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-501-84	Projets I	90
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AUTOMATIQUE ET ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production, utiliser adéquatement les techniques et les technologies de l'automatisation, collaborer à la rédaction de cahiers des charges, collaborer au choix des appareils automatiques (y compris les robots). Assurer l'installation et la mise en route, le dépannage, l'entretien et la programmation, vérifier les performances d'une installation automatique et procéder aux réglages, calibrages et étalonnages nécessaires. L'intégration des connaisssances, habiletés et attitudes se fait tout au long du programme et particulièrement lors du projet II, lequel peut être réalisé en collaboration avec le milieu industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir complété le programme 244.51 *Technologie physique générale* ou le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-250-80	Technologie de construction	60
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de processus	75
244-153-84	Robotique	60
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	60
244-164-84	Algorithmes et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
244-712-85*	Métrologie et capteurs	75
244-713-85*	Techniques de traitement de signaux	30
244-714-85*	Actionneurs	45
	TOTAL	**855**

* Les personnes qui ont réussi le programme 244.51 sont exemptées de ces cours.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-008*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AVIONIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Faire de l'élève un spécialiste du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux plus modernes. L'habiliter à la recherche et à l'analyse afin de diminuer le coût direct de l'entretien, en améliorant le fonctionnement des systèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-112-88	Circuits à semi-conducteurs	75
243-113-90	Techniques numériques	90
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
280-117-88	Techniques d'atelier	45
280-118-90	Machines électriques aéronautiques	60
280-119-90	Avionique de puissance	60
280-122-88	Mesures en avionique	60
280-123-90	Techniques de communication-radio	90
280-124-88	Propagation et antennes d'aéronefs	60
280-125-90	Microprocesseurs et affichage vidéo	75
280-126-90	Les servomécanismes dans l'aviation	60
280-127-88	Instruments de bord	60
280-128-90	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-130-88	Stage avionique	75
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
	SOUS-TOTAL	**1 590**

plus environ **450** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-129-88	Micro-usinage	60
280-133-90	Systèmes de navigation	75
280-134-90	Systèmes électriques d'aéronefs	90
280-136-88	Servitudes de bord	75
280-138-90	Système radar de navigation	90
280-148-88	Système de navigation à longue distance	60
280-162-90	Ordinateurs de bord	60
280-163-90	Systèmes électriques de bord	60
280-164-90	Instruments de communication et de navigation	90
280-166-90	Instruments de navigation radar	90
280-167-88	Instruments de navigation à longue distance	60
280-170-90	Bancs d'essais automatisés et simulation	60
280-172-90	Instruments gyroscopiques et anémométriques	60
280-173-88	Règlements aériens	30
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique
5131-118	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'aéronefs
8535-122	Réparatrice, réparateur de matériel de liaison radio-électrique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRODYNAMIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour devenir adjointe ou adjoint technique des ingénieures, ingénieurs et scientifiques de recherche, aux divers plans : de préparation et de réalisation des projets d'installation électrique, éclairage, chauffage, production, transmission, distribution, utilisation et gestion de l'énergie électrique. Régler les dispositifs de commande; localiser, modifier, réparer ou changer les segments défecteux d'appareillage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *			
201-171-86	Mathématique appliquée I		75
201-271-86	Mathématique appliquée II		75
203-102-74	Mécanique		75
242-101-76	Sciences graphiques I		60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan		60
243-150-84	Circuits logiques		60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique		60
243-170-84	Circuits à courant continu		75
243-250-84	Commutation par semiconducteur		75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs		60
243-270-84	Circuits à courant alternatif		75
243-350-84	Circuits numériques		75
243-360-84	Micro-ordinateurs		60
243-370-84	Alimentation-thyristor		75
243-380-84	Machines électriques		75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles		75
243-460-84	Mesure en milieu industriel		75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires		75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines		75
243-490-84	Initiation au projet		45
		SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour 660 heures :			
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique		90
243-561-84	Électronique de réglage et de commande		60
243-571-84	Commande de machines		75
243-581-84	Technologie des machines		60
243-591-84	Projet I		45
243-641-84	Protection des installations électriques		60
243-661-84	Électronique de puissance		75
243-671-84	Systèmes automatisés		90
243-681-84	Production, transmission, distribution		60
243-691-84	Projet II		45
		TOTAL	**2 040**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit ; 243.01 *Électrodynamique*; 243.02 *Instrumentation et contrôle*; 243.03 *Électronique*; 243.05 *Équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-142	Dessinatrice, dessinateur de matériel électronique
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique
5131-001*	Estimatrice, estimateur en électricité
8736-110	Inspectrice, inspecteur d'installations électriques
8736-134	Technicienne, technicien d'essais électriques
9531-114	Contrôleuse, contrôleur de sous-station

* Code Repères

* * *

TITRE : **ÉLECTRODYNAMIQUE, COMMANDE ET RÉGULATION (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : électrodynamique 1 560 heures

Option : commande et régulation 1 545 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Vérifier le fonctionnement des principaux instruments et appareils utilisés en commande et automatisation de procédés industriels et en faire l'étalonnage, le réglage et la programmation; dessiner des schémas selon les normes industrielles; modifier et participer à la conception des systèmes destinés à l'automatisation; installer, dépanner, réparer et entretenir de façon sécuritaire des systèmes et des équipements industriels servant à la production, au transport, à la distribution et au contrôle de l'énergie électrique et à sa conversion en force motrice.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement de machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-244-92	Régulation et asservissement	75
243-536-92	Électronique industrielle	75
243-835-92	Projet en électronique industrielle	90
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus un bloc de cours choisi par l'établissement parmi les suivants :

Option : électrodynamique		
243-516-92	Réaliser des automatismes	60
243-526-92	Électrotechnique	75
243-546-92	Installer des systèmes d'électrodynamique	75
243-837-92	Technologie nouvelle en électronique industrielle	60
243-869-92	Commande électronique	75
	TOTAL	**1 560**

Option : commande et régulation		
243-547-92	Métrologie industrielle	75
243-834-92	Principe des micro-ordinateurs	90
243-836-92	Systèmes automatisés de commande	75
243-839-92	Stratégie d'automatisation	90
	TOTAL	**1 545**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pour assister les ingénieures et ingénieurs dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes. Rédiger des rapports, des spécifications, des cahiers de charges.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus 675 heures de cours choisis parmi les suivants :		
243-543-84	Automatisme industriel	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-593-84	Projet I	45
243-643-84	Analyse de systèmes	60
243-653-84	Transmission numérique	75
243-673-84	Vidéo	60
243-693-84	Projet II	45
plus un des 2 cours suivants:		
243-573-84	Audio	60
243-583-84	Périphériques	60
plus un cours à option parmi les suivants:		
243-633-84	Réalisation de circuits intégrés	105
243-663-84	Télécommunication	105
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	**2 055**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit : 243.01 *Électrodynamique*; 243.02 *Instrumentation et contrôle*; 243.03 *Électronique*; 243.05 *Équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
8535-002*	Technicienne, technicien en câblodistribution
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés théoriques et pratiques pour assister les ingénieures et ingénieurs dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes. Rédiger des rapports, des spécifications et instructions techniques, collaborer à la rédaction du cahier de charges.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-543-84	Automatisme industriel	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-593-84	Projet I	45
243-643-84	Analyse de systèmes	60
243-653-84	Transmission numérique	75
243-673-84	Vidéo	60
243-693-84	Projet II	45
plus un des 2 cours suivants:		
243-573-84	Audio	60
243-583-84	Périphériques	60
plus un cours à option parmi les suivants:		
243-633-84	Réalisation de circuits intégrés	105
243-663-84	Télécommunication	105
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE, AUTOMATISMES ET ROBOTIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.28

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 780 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour concevoir, modifier, installer et entretenir des automatismes industriels; collaborer à l'évaluation de l'implantation d'un système robotisé; comprendre la documentation technique et en expliquer clairement le contenu.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-86	Complément de mathématique (techniques industrielles)	75
241-345-86	Hydraulique industrielle	75
241-325-83	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-346-86	Pneumatique industrielle	60
241-425-83	Automatismes câblés	60
241-525-83	Automatismes programmés	75
241-625-86	Robotique industrielle	75
241-645-86	Asservissements hydrauliques	75
243-171-86	Éléments de circuits électriques	75
243-172-86	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-86	Équipements électriques et circuits de commande	75
	TOTAL	**780**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-351.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés théoriques et pratiques pour lire et interpréter les plans, les dessins et appliquer les règles de sécurité; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défectuosités constatées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-75	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	60
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	75
243-571-84	Commande de machines	60
243-581-84	Technologie de machines	45
243-591-84	Projet I	60
243-641-84	Protection des installations électriques	75
243-661-84	Électronique de puissance	90
243-671-84	Systèmes automatisés	45
243-691-84	Projet II	75
243-767-84	Installations électriques	60
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	75
	TOTAL	2 025

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.26

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-351.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; localiser, diagnostiquer et réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises pour l'entretien et la réparation des équipements; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défectuosités constatées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-551-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-661-84	Électronique de puissance	75
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-691-84	Projet II	45
243-767-84	Installations électriques	75
243-756-84	Application des micro-ordinateurs	60
	TOTAL	465

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.26

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 605 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Vérifier le fonctionnement des principaux instruments et appareils utilisés en commande et automatisation de procédés industriels et en faire l'étalonnage, le réglage et la programmation. Dessiner des schémas selon les normes industrielles. Modifier et participer à la conception des systèmes destinés à l'automatisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436;
  ou une formation jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement des machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-244-92	Régulation et asservissement	75
243-536-92	Électronique industrielle	75
243-547-92	Métrologie industrielle	75
243-834-92	Principes de micro-ordinateurs	90
243-835-92	Projet en électronique industrielle	90
243-836-92	Systèmes automatisés de commande	75
243-837-92	Technologie nouvelle en électronique industrielle	60
243-839-92	Stratégies d'automatisation	90
	TOTAL	**1 605**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ÉLECTROTECHNIQUE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 380 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à des spécialisations ultérieures multiples. Effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel; vérifier, étalonner et régler des systèmes de mesure. Développer les capacités à utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques; à exécuter des travaux de nature mécanique; à utiliser un micro-ordinateur; à analyser et à réaliser un circuit numérique et analogique; à effectuer des dessins et des croquis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	75
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique.

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour utiliser et entretenir les appareils audiovisuels. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, récepteurs de télévision, magnétoscopes; réaliser les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réalisation de documents audiovisuels et d'émissions de radio et de télévision. Actualisation en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	75
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour 660 heures :		
243-555-84	Systèmes RF	90
243-565-84	Systèmes vidéo	75
243-575-84	Systèmes audio	45
243-585-84	Techniques audiovisuelles	75
243-595-84	Projet	45
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	75
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	45
243-695-84	Projet de production	60
	TOTAL	**2 040**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit : 243.01 *Électrodynamique*; 243.02 *Instrumentation et contrôle*; 243.03 *Électronique*; 243.05 *Équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2799-004*	Technicienne, technicien en audiovisuel (scolaire)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
8535-118	Installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel
8535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
9555-110	Opératrice, opérateur du son

* Code Repères

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.59

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences pour utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audiovisuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, récepteurs de télévision, magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audiovisuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	90
243-555-84	Systèmes RF	75
243-565-84	Systèmes vidéo	45
243-575-84	Systèmes audio	75
243-585-84	Techniques audiovisuelles	45
243-595-84	Projet	75
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	45
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	60
243-695-84	Projet de production	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2799-004*	Technicienne, technicien en audiovisuel (scolaire)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
8535-118	Installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel
8535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
9555-110	Opératrice, opérateur du son

* Code Repères

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.30

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés requises pour utiliser, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les appareils audio et vidéo ainsi que les appareils d'émissions de radio et de télévision, réaliser des documents audiovisuels. Actualiser les connaissances en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-555-84	Systèmes RF	90
243-565-84	Systèmes vidéo	75
243-575-84	Systèmes audio	45
243-585-84	Techniques audiovisuelles	75
243-595-84	Projet	45
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	75
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	45
243-695-84	Projet de production	60
	TOTAL	660

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-118	Installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS BIO-MÉDICAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : **2 145 heures**

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-709-87	Électrophysiologie humaine appliquée	45
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliqué II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	60
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	30
243-809-84	Organisation hospitalière	75
243-810-87	Instrumentation d'analyse	60
243-811-87	Instrumentation de visualisation et d'exploration	90
243-812-87	Instrumentation de surveillance et de soins	30
243-813-87	Sécurité et normes en milieu hospitalier	75
243-814-87	Électronique bio-médicale	75
243-816-84	Stage d'observation	225
243-817-84	Stage de travaux pratiques	
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS BIO-MÉDICAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.27

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir compléter le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-709-87	Électrophysiologie humaine appliquée	45
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	60
243-770-84	Analyse pratique de circuits	60
243-809-87	Organisation hospitalière	30
243-810-87	Instrumentation d'analyse	75
243-811-87	Instrumentation de visualisation et d'exploration	60
243-812-87	Instrumentation de surveillance et de soins	90
243-813-87	Sécurité et normes en milieu hospitalier	30
243-814-87	Électronique bio-médicale	75
243-816-84	Stage d'observation	75
243-817-84	Stage de travaux pratiques	225
	TOTAL	**825**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 530 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assister l'ingénieure ou l'ingénieur dans la conception, la mise en plan et la réalisation technique des projets d'installations électriques; lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques aux normes du projet; rédiger les spécifications et les instructions techniques concernant l'estimation des frais et la durée des travaux d'installation; vérifier la conformité des travaux d'un chantier aux normes établies; rédiger des rapports sur l'état des travaux et sur les modifications techniques requises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement de machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-244-92	Régulation et asservissement	75
243-526-92	Électrotechnique	75
243-536-92	Électronique industrielle	75
243-546-92	Installer des systèmes d'électrodynamique	75
243-556-92	Organisation d'un réseau	90
243-566-92	Planifier une installation électrique	75
243-835-92	Projet en électronique industrielle	90
	TOTAL	**1 530**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION, AUTOMATISATION, ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 650 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer le bon fonctionnement des équipements automatiques de production; connaître, comprendre et utiliser adéquatement les techniques et les technologies actuelles et prévisibles de l'automatisation; collaborer à la rédaction du cahier des charges; collaborer au choix des équipements, en assurer l'installation, la mise en route, le dépannage, l'entretien et la programmation; vérifier les performances d'une installation et procéder aux réglages et aux étalonnages nécessaires; dessiner des schémas selon les normes industrielles reconnues.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
203-274-92	Mouvement et chaleur	75
241-517-92	Pneumatique, hydraulique et mécanismes	90
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement de machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-547-92	Métrologie industrielle	75
243-567-92	Effectuer la maintenance des systèmes automatisés	60
243-587-92	Code électrique	30
243-834-92	Principes des micro-ordinateurs	90
243-838-92	Stage en électronique industrielle	90
311-730-93	Santé et sécurité au travail	45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus environ 120 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

243-839-92	Stratégies d'automation	90
243-840-92	Systèmes distribués et ordinés	60
243-842-92	Instrumentation industrielle d'analyse	75
243-845-92	Logistique industrielle	75
243-846-92	Robotique	60
	TOTAL	**1 650**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION ET AUTOMATISATION (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.98

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera capable d'installer, d'entretenir, de maintenir, de réparer et de vérifier, de façon sécuritaire et efficace, l'équipement servant à la mesure et à l'automatisation de procédés industriels; de diagnostiquer et de dépanner les procédés, les systèmes et les appareillages de façon sécuritaire et efficace; d'utiliser avec rigueur les raisonnements, les méthodes, les langages et les techniques de résolution propres à l'automatisation des systèmes; de configurer, de programmer, d'étalonner les appareillages destinés à l'automatisation; de participer à la conception des systèmes destinés à l'automatisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
241-517-92	Pneumatique, hydraulique, mécanismes	90
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement des machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-547-92	Métrologie industrielle	75
243-567-92	Effectuer la maintenance des systèmes automatisés	60
243-834-92	Principe des micro-ordinateurs	90
243-836-92	Stage en électronique industrielle	90
311-921-66	Santé et sécurité au travail	30
387-971-83	Sociologie du travail	45
	TOTAL	**1 455**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Utiliser, choisir, étalonner, calibrer et réparer les éléments d'une boucle de contrôle, les instruments et les appareils impliqués dans l'ensemble des procédés industriels en usage dans les entreprises. Améliorer et développer le contrôle et la mesure des procédés industriels. Superviser le montage de systèmes de contrôle. Effectuer des tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques. Exécuter les schémas, simplifier, modifier, réaliser et réparer les systèmes faisant appel aux notions d'asservissement. Exercer une maintenance préventive sur ces différents systèmes de contrôle en industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour **495** heures :		
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-562-84	Automatisation	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-592-84	Projet I	45
243-652-84	Instrumentation d'analyse	75
243-662-84	Automatisation industrielle	90
243-692-84	Projet II	75
	SOUS-TOTAL	**1 875**
plus 2 cours pour environ **165** heures parmi les suivants :		
243-108-87	Commande et régulation par automate programmable	75
243-109-87	Électronique et électricité industrielles	90
243-542-84	Techniques d'interface	75
243-672-84	Télémesure	90
243-682-84	Télévision industrielle	90
	TOTAL	**2 040**

- Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune, soit 243.01 *Électrodynamique*, 243.02 *Instrumentation et contrôle*, 243.03 *Électronique*, 243.05 *Équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-592-84	Projet I	45
243-788-84	Techniques d'interfaces	60
243-789-84	Régulation	90
243-790-84	Instrumentation d'analyse	90
243-791-84	Régulation de procédé	120
243-792-84	Télémesures	60
243-793-84	Réalisation de projet	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.25

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-592-84	Projet I	45
243-788-84	Techniques d'interfaces	60
243-789-84	Régulation	90
243-790-84	Instrumentation d'analyse	90
243-791-84	Régulation de procédé	120
243-792-84	Télémesures	60
243-793-84	Réalisation de projet	60
	TOTAL	660

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **INSTRUMENTS DE BORD D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à résoudre des problèmes de mécanique, d'électricité, d'électronique et d'informatique inhérents aux instruments de bord d'aéronefs. Maîtriser les méthodes de contrôle ou de simulation par l'informatique; interpréter des écrits et schémas techniques en anglais et en français; concevoir et fabriquer des outils simples; vérifier les instruments d'aéronefs suivant les normes et les spécifications du manufacturier et/ou du ministère des Transports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-119-86	Instrumentation de propulseurs	75
241-121-86	Micro-usinage	60
241-122-86	Hydraulique et aérodynamique appliquées aux instruments de bord	75
280-220-78	Métal en feuille	45
280-615-86	Rédaction technique	45
280-601-86	Servomécanismes dans l'aviation	60
280-609-86	Instruments d'aéronefs	75
280-610-86	Systèmes et simulation	60
280-615-86	Stage d'atelier d'instruments de bord	75
280-712-84	Règlements et procédures	30
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MESURE ET INSTRUMENTATION PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 244.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEF : 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Utiliser les techniques et les outils appropriés de la technologie moderne. Approche systémique. Décrire les phénomènes physiques impliqués et établir leur relation avec les grandeurs physiques associées; maîtriser les techniques de mesure et interpréter les résultats; choisir et utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique; choisir l'instrumentation et préciser les conditions d'utilisation incluant les règles de sécurité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-78	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	60
244-130-84	Métrologie	90
244-135-84	Travaux d'atelier	75
244-140-84	Application de circuits numériques	60
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-156-84	Matériaux	75
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	60
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-401-81	Physique atomique	90
244-501-84	Projet I	75
244-521-82	Techniques du vide	75
244-531-84	Asservissement et rétroaction	90
244-601-82	Projet de technologie physique II	75
244-611-82	Techniques des rayonnements	60
244-631-81	Acoustique	75
244-641-84	Optique physique et lasers	
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique

* * *

TITRE : **MESURE ET INSTRUMENTATION PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 840 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques dans un certain nombre de technologies de pointe issues de la physique appliquée, décrire les phénomènes physiques impliqués, choisir l'instrumentation et utiliser les techniques associées à ces domaines, choisir l'instrumentation et en préciser les conditions d'utilisation optimales et sécuritaires, maîtriser les techniques de mesure et interpréter les résultats.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 244.51 *Technologie physique générale* ou le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-156-84	Matériaux	60
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-401-81	Physique atomique	60
244-521-82	Techniques du vide	75
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
244-611-82	Techniques des rayonnements	75
244-631-81	Acoustique	60
244-641-84	Optique physique et laser	75
244-712-85*	Métrologie et capteurs	75
244-713-85*	Techniques de traitement de signaux	30
244-714-85*	Actionneurs	45
	TOTAL	**840**

* Les personnes qui ont réussi le programme 244.51 sont exemptées de ces cours.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique

* * *

TITRE : **MICRO-ORDINATEUR GÉNÉRAL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 247.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-353.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 200 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Devenir en mesure d'intégrer les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent les systèmes de contrôle régis par ordinateur. Lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation de tels systèmes. Rédiger et coder dans le langage approprié les diagrammes de programmation fournis ou développés; vérifier et inspecter les pièces ou modules qui font partie intégrante d'un système ordiné.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-103-85	Périphériques	90
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.61

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-352.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques suivantes : entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs. Réaliser un projet selon les plans et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports et des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-764-84	Systèmes de développement	105
243-765-84	Systèmes d'exploitation	90
243-766-84	Projet	105
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	60
247-431-83	Programmation des entrées-sorties	75
247-521-83	Réseaux de communication	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.26

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-352.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, pouvant comporter des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs. Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports. Rédiger des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-764-84	Systèmes de développement	105
243-765-84	Systèmes d'exploitation	90
243-766-84	Projet	105
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	60
247-431-83	Programmation des entrées-sorties	75
247-521-83	Réseaux de communication	75
	TOTAL	**660**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.47

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-352.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le fonctionnement du microprocesseur et l'utiliser dans l'environnement industriel. Programmer les microprocesseurs en langage assembleur et en contrôler des éléments réels par le logiciel. Faire exécuter des programmes et dépanner des systèmes à base de microprocesseurs. Choisir, installer, entretenir et utiliser des périphériques. Réaliser une unité de micro-ordinateur pour effectuer un contrôle donné depuis le câblage jusqu'à la programmation. Se familiariser avec l'informatique industrielle et ses applications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-107-83	Modèles de circuit I	105
247-111-80	Logique I	60
247-112-80	Introduction à la programmation du micro-ordinateur	60
247-120-90	Modèles de circuit II	105
247-121-90	Logique II	90
247-122-90	Microprocesseurs	60
247-211-80	Micro-ordinateur	60
247-212-80	Techniques de programmation industrielle	60
247-311-90	Interface	105
247-313-90	Périphériques I	90
247-423-90	Périphériques II	90
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.25

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-352.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le fonctionnement du microprocesseur et l'utiliser dans l'environnement industriel. Programmer les microprocesseurs. Faire exécuter des programmes et dépanner des systèmes à base de microprocesseurs. Choisir, installer, entretenir et utiliser des périphériques. Réaliser une unité de micro-ordinateur pour effectuer un contrôle donné depuis le câblage jusqu'à la programmation. Se familiariser avec l'informatique industrielle et ses applications. Entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des micro-ordinateurs et des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs. Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plans	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-154-90	Unités motrices	30
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristors	75
243-702-78	Circuits à courant alternatif	45
243-719-79	Projet dépannage	105
243-764-84	Systèmes de développement	105
243-765-84	Systèmes d'exploitation	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	60
	TOTAL	1 185

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ORDINATEURS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-353.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 650 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'ordinateurs et des équipements électroniques numériques; configurer des systèmes d'ordinateurs et en réaliser l'intégration matérielle et logicielle; diagnostiquer un mauvais fonctionnement lié à une défaillance du logiciel ou du matériel et y remédier par une réparation efficace.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-314-92	Systèmes ordinés	60
243-334-92	Électronique analogique	105
243-354-92	Électronique numérique	60
243-364-92	Systèmes d'alimentation	90
243-605-92	Interfaces et commandes	105
243-615-92	Périphériques	105
243-635-92	Initiation aux projets	60
243-648-92	Communications numériques	75
243-847-92	Installer, configurer et dépanner un réseau et ses éléments	75
243-850-92	Ordinateurs et systèmes d'exploitation	105
243-851-92	Logiciels d'application	90
	SOUS-TOTAL	**1 560**
plus un cours au choix pour environ **90** heures parmi les suivants :		90
242-161-91	Dessin technique	60
243-344-92	Systèmes de télécommunications	75
243-374-92	Systèmes audio et vidéo	75
243-625-92	Moteurs et mécanismes	90
243-848-92	Réaliser son projet en ordinateurs	90
243-849-92	Technologie nouvelle en ordinateurs	90
	TOTAL	**1 650**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ORDINATEURS ET INSTRUMENTATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.28

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc : ordinateur 540 heures

Bloc : instrumentation et contrôle 495 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables aux ordinateurs ou à l'instrumentation. Effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel. Interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et numériques et les interrelier dans des systèmes fonctionnels. Assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier un système ordiné ou superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-701-89	Circuits à courant continu	45
243-707-89	Circuits numériques I	45
243-708-89	Circuits numériques II	45
243-709-89	Circuits numériques III	45
243-794-89	Modèles de circuits	45
243-795-89	Électronique I	45
243-796-89	Électronique II	45
243-797-89	Introduction aux circuits de contrôle	45
	SOUS-TOTAL	**360**

plus un des blocs de cours suivants :

Bloc : ordinateur

247-707-89	Introduction aux ordinateurs	45
247-708-89	Ordinateurs	45
247-709-89	Systèmes d'ordinateurs	90
	TOTAL	**540**

Bloc : instrumentation et contrôle

243-729-82	Instrumentation et analyse	45
243-730-82	Automation	45
243-731-82	Contrôleur programmable	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PLANIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.58

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques suivantes : assister l'ingénieure, l'ingénieur dans la conception, la mise en plans et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Lire, interpréter et adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques; élaborer les schémas nécessaires pour la réalisation d'un projet; établir les spécifications techniques et l'estimation des frais et la durée des travaux; vérifier les travaux des chantiers; rédiger des rapports sur l'état des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique	90
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-681-84	Production, transmission,distribution	60
243-691-84	Projet II	45
243-750-83	Estimation des travaux d'installation électrique	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **PLANIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.29

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour travailler sous la supervison de l'ingénieure ou l'ingénieur à la conception, à la mise en plan et à la réalisation technique des projets d'installations électriques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.76 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique	90
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-681-84	Production, transmission, distribution	60
243-691-84	Projet II	45
243-750-83	Estimation des travaux d'installation électrique	45
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 085 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports. Remplir les fiches techniques, établir les devis, conseiller et informer la clientèle et le personnel. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	90
243-508-85	Techniques de télécommunications RF	75
243-819-84	Liens de télécommunication	30
280-712-84	Règlements et procédures	90
280-713-84	Communications et navigation à courtes distances	90
280-714-84	Systèmes radar de navigation aérienne	60
280-715-84	Pilotage automatique et directeur de vol	90
280-716-84	Électricité d'aéronefs	105
280-718-84	Intégration des systèmes d'avionique	
	SOUS-TOTAL	**2 010**

plus un cours pour 75 heures parmi les suivants :

243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	75
280-717-84	Servitudes de bord	75
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique

* Code Repères

* * *

TITRE : **SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 085 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports. Remplir les fiches techniques, établir les devis, conseiller et informer la clientèle et le personnel. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	90
243-508-85	Techniques de télécommunications RF	75
243-819-84	Liens de télécommunication	30
280-712-84	Règlements et procédures	90
280-713-84	Communications et navigation à courtes distances	90
280-714-84	Systèmes radar de navigation aérienne	60
280-715-84	Pilotage automatique et directeur de vol	90
280-716-84	Électricité d'aéronefs	105
280-718-84	Intégration des systèmes d'avionique	90
	SOUS-TOTAL	**2 010**

plus un cours pour **75** heures parmi les suivants :

243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	75
280-717-84	Servitudes de bord	75
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique

* Code Repères

* * *

TITRE : **SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs. Remplir les fiches techniques et rédiger les rapports. Établir des devis, conseiller et informer la clientèle et le personnel non-spécialisé. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs afin de s'assurer qu'elles sont en bon état. Assurer partout la conformité aux normes du ministère des Transports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
280-123-88	Techniques de comunication-radio	90
280-124-88	Propagation et antennes d'aéronefs	60
280-127-88	Instruments de bord	60
280-128-88	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-130-88	Stage d'avionique	75
280-133-88	Systèmes de navigation	75
280-134-88	Systèmes électriques d'aéronefs	90
280-136-88	Servitudes de bord	75
280-138-88	Système radar de navigation	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-148-88	Système de navigation à longue distance	60
280-162-88	Ordinateurs de bord	60
280-173-88	Règlements aériens	30
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **SYSTÈMES ORDINÉS ET AUTOMATISÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 247.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 235 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser un système à base de microprocesseurs; ce système pourra être un ordinateur entouré de ses périphériques ou tout autre processus de création (design), de fabrication ou de contrôle industriel supporté par un micro-ordinateur. Construire un prototype matériel et logiciel; assembler, installer, entretenir, modifier le système. Optimiser l'exploitation des ressources du système en fonction des périphériques et établir des échanges d'information entre plusieurs de ceux-ci. Être en mesure d'intervenir tant sur le matériel que sur le logiciel d'un tel système.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-103-86	Périphériques	90
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
247-501-83	Systèmes électroniques ordinés	165
247-511-83	Logiciels d'application	150
247-521-83	Réseaux de communication	75
247-531-83	Systèmes de programmation industriels	135
247-601-83	Projet	315
247-611-83	Domaines d'application industriels	120
247-621-83	Techniques nouvelles	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	**2 235**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (AVIONIQUE) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 615 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer l'élève à exercer des tâches inhérentes aux techniques d'avionique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 522 ou 532 ou 534 ou GMA 151 à 155 inclusivement;
  Physique 422 ou 432 ou 434 ou 442 ou 452 ou GPY 151 et 152 + (153 ou 154).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-149-88	Éléments d'avionique	75
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	**615**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES NUMÉRIQUES APPLIQUÉES AUX ORDINATEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.92

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Entretenir, réparer et modifier les micro-ordinateurs et les périphériques. Connaissances sur les circuits, les micro-ordinateurs, la commutation, l'alimentation-thyristor, les circuits intégrés, les périphériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-583-84	Périphériques	60
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	**855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE CONCEPTION ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.16

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assister l'ingénieure ou l'ingénieur ou la chercheure ou le chercheur dans la conception et la mise au point de produits ou de procédés utilisant des circuits analogiques et numériques; participer à la mise au point de prototypes et définir un processus d'essai et de contrôle de la qualité; participer à l'élaboration des plans, des schémas et des notes techniques servant à l'entretien et au dépannage des appareils ou des systèmes électroniques en cours de fabrication; installer, entretenir et modifier des systèmes électroniques de diverses natures.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
201-401-92	Algèbre vectorielle	75
201-411-92	Calcul différentiel et intégral	75
203-406-92	Mécanique et thermodynamique	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-214-92	Entraînement des machines électriques	90
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-406-92	Automatiser un système	75
243-418-92	Programmer un microcontrôleur	75
243-428-92	Conception de circuits analogiques	105
243-438-92	Instrumentation	75
243-448-92	Concevoir et réaliser un système fonctionnel	135
243-468-92	Simulation et fabrication	90
	SOUS-TOTAL	**1 560**
plus 480 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
243-648-92	Communications numériques	75
243-864-92	Interfacer le matériel à un système d'exploitation	105
243-865-92	Circuits R.F.	75
243-866-92	Électronique de puissance	75
243-867-92	Systèmes asservis	75
243-868-92	Communications analogiques	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
8535-002*	Technicienne, technicien en câblodistribution

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE CONCEPTION ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc 1 : procédés industriels	1 560	heures
Bloc 2 : circuits électroniques	1 545	heures
Bloc 3 : électronique numérique	1 575	heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTRONIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Participer à titre de soutien technique aux travaux de conception de systèmes, de produits ou de procédés utilisant des circuits électroniques; participer au développement de prototypes et réaliser les essais relatifs à leur mise au point; participer à l'élaboration de plans et devis, de schémas ou autres documentations techniques; mettre au point et effectuer sous supervision des tests de contrôle de la qualité; installer, entretenir, réparer et modifier des systèmes électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
201-411-92	Calcul différentiel et intégral	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-408-92	Automatiser un système	75
243-418-92	Programmer un microcontrôleur	75
243-428-92	Conception de circuits analogiques	105
243-448-92	Concevoir et réaliser un système fonctionnel	135
243-468-92	Simulation et fabrication	90
	SOUS-TOTAL	**1 245**

De plus, l'un des blocs de cours suivants est choisi par l'établissement :

Bloc 1 : procédés industriels		
203-408-92	Mécanique et thermodynamique	75
243-214-92	Entraînement de machines électriques	90
243-438-92	Instrumentation	75
243-867-92	Systèmes asservis	75
	SOUS-TOTAL	**1 560**
Bloc 2 : circuits électroniques		
201-401-92	Algèbre vectorielle	75
243-865-92	Circuits R.F.	75
243-866-92	Électronique de puissance	75
243-868-92	Communications analogiques	75
	SOUS-TOTAL	**1 545**
Bloc 3 : Électronique numérique		
203-408-92	Mécanique et thermodynamique	75
243-438-92	Instrumentation	75
243-648-92	Communications numériques	75
243-864-92	Interfacer le matériel à un système d'exploitation	105
	TOTAL	**1 575**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option : ordinateurs	2 070	2 730	heures
Option : télécommunications	2 010	2 670	heures
Option : audiovisuel	2 040	2 700	heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Installer, dépanner, réparer et entretenir de l'équipement et des systèmes électroniques de natures diverses (ordinateurs, télécommunications, audiovisuel); dessiner des schémas, construire des prototypes de systèmes destinés à la manipulation des signaux électroniques et en faire la mise au point; participer à l'élaboration de projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-314-92	Systèmes ordinés	60
243-334-92	Électronique analogique	105
243-344-92	Systèmes de télécommunications	75
243-354-92	Électronique numérique	60
243-364-92	Systèmes d'alimentation	90
243-374-92	Systèmes audio et vidéo	75
	SOUS-TOTAL	**1 155**

plus les cours d'une des options suivantes :

Option : ordinateurs (435 heures de cours)

243-605-92	Interfaces et commandes	105
243-615-92	Périphériques	105
243-625-92	Moteurs et mécanismes	90
243-635-92	Initiation aux projets	60
243-648-92	Communications numériques	75

plus environ 480 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des cours au choix ci-dessous

TOTAL **2 070**

Option : télécommunications (375 heures de cours)

243-616-92	Systèmes et circuits R.F.	75
243-626-92	Systèmes de réception en télécommunications	75
243-636-92	Propagation des ondes et lignes de transmission	75
243-646-92	Antennes et filtration R.F.	75
243-648-92	Communications numériques	75

plus environ 480 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des cours au choix ci-dessous

TOTAL **2 010**

Option : audiovisuel (405 heures de cours)		
243-607-92	Utiliser les techniques et les moyens audiovisuels	75
243-617-92	Systèmes de télévision	75
243-627-92	Systèmes d'enregistrement et de sonorisation	75
243-647-92	Réparer les systèmes et équipements audio	75
243-657-92	Réparer les systèmes et équipements vidéo	105
plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous		
	TOTAL	**2 040**

Cours au choix		
243-635-92	Initiation aux projets	60
243-847-92	Installer, configurer et dépanner un réseau et ses éléments	75
243-848-92	Réaliser un projet en ordinateurs	90
243-849-92	Technologie nouvelle en ordinateurs	90
243-850-92	Ordinateurs et systèmes d'exploitation	105
243-851-92	Logiciels d'application	90
243-852-92	S'initier aux techniques de mesure et de dépannage en R.F.	60
243-853-92	Installer et vérifier des systèmes de télécommunications	90
243-854-92	Micro-ordinateurs et programmation spécialisée	75
243-855-92	Technologie nouvelle en télécommunications	60
243-856-92	Systèmes d'émission de télécommunications	60
243-857-92	Réaliser un projet en télécommunications	90
243-858-92	Microcontrôleurs	75
243-859-92	Systèmes de contrôle audiovisuel	60
243-860-92	Fournir un support technique à la production	75
243-861-92	Produire un document vidéo	75
243-862-92	S'intégrer au milieu de travail en audiovisuel	60
243-863-92	Magnétoscopie	75

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	**PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
8535-002*	Technicienne, technicien en câblodistribution

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option : électrodynamique	2 055	2 715	heures
Option : instrumentation et automatisation	2 070	2 730	heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Vérifier le fonctionnement des principaux instruments et appareils utilisés en commande et automatisation de procédés industriels et en faire l'étalonnage, le réglage et la programmation; dessiner des schémas selon les normes industrielles; modifier et participer à la conception de systèmes destinés à l'automatisation; installer, dépanner, réparer et entretenir de façon sécuritaire de l'équipement et des systèmes industriels servant à la production, au transport, à la distribution, au contrôle de l'énergie électrique et à sa conversion en force motrice, ainsi que ceux de types électronique, pneumatique, hydraulique ou électromécanique servant à la mesure, à la commande et à l'automatisation de procédés industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
203-274-92	Mouvement et chaleur	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	90
243-133-92	Technologie de l'électricité	60
243-143-92	Ordinateur-outil	105
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	90
243-204-92	Régulation de procédés	90
243-214-92	Entraînement des machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	75
243-234-92	Traitement de signal	75
243-244-92	Régulation et asservissement	
	SOUS-TOTAL	**1 125**

plus les cours d'une des options suivantes :

Option : électrodynamique (450 heures de cours)		60
243-516-92	Réaliser des automatismes	75
243-526-92	Électrotechnique	75
243-536-92	Électronique industrielle	75
243-546-92	Installer des systèmes d'électrodynamique	90
243-556-92	Organisation d'un réseau	75
243-566-92	Planifier une installation électrique	
plus environ 480 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous		
	TOTAL	**2 055**

Option : instrumentation et automatisation (465 heures de cours)		90
241-517-92	Pneumatique, hydraulique et mécanismes	75
243-527-92	Installer et mettre en marche une boucle de régulation	75
243-547-92	Métrologie industrielle	60
243-557-92	Éléments terminaux	60
243-567-92	Effectuer la maintenance des systèmes automatisés	75
243-577-92	Modifier ou concevoir un système automatisé	30
243-587-92	Code électrique	
plus environ 480 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous		
	TOTAL	**2 070**

Cours au choix

243-834-92	Principes des micro-ordinateurs	90
243-835-92	Projet en électronique industrielle	90
243-836-92	Systèmes automatisés de commande	75
243-837-92	Technologie nouvelle en électronique industrielle	60
243-838-92	Stage en électronique industrielle	90
243-839-92	Stratégies d'automatisation	90
243-840-92	Systèmes distribués et ordinés	60
243-841-92	Procédés industriels	60
243-842-92	Instrumentation industrielle d'analyse	75
243-843-92	Projet d'automatisation	90
243-844-92	Algorithmique et automatisation	60
243-845-92	Logistique industrielle	75
243-846-92	Robotique	60
243-869-92	Commande électronique	75

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
8535-002*	Technicienne, technicien en câblodistribution

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE RÉSEAUX DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1989, révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 275 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances générales sur les réseaux locaux: architectures, comptabilité de l'équipement et gestion des données. Acquérir des connaissances spécifiques sur les systèmes d'exploitation usuels dans l'environnement des réseaux locaux. Acquérir des connaissances sur les systèmes hybrides et sur l'installation des ponts et passerelles entre les réseaux locaux et les mini-ordinateurs. Développer les aptitudes nécessaires pour gérer efficacement un ou des réseaux de micro-ordinateurs en tenant compte des aspects matériel, logiciel et humain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en informatique ou une formation ou une expérience jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
247-710-92	Électronique et logique des réseaux	45
247-712-92	Introduction aux réseaux locaux	45
247-713-92	Matériel de la couche physique du réseau	60
247-714-92	Périphériques	135
247-715-92	Interconnexion de réseaux	60
247-716-92	Télécommunications I	60
247-717-92	Communication parallèle	75
247-718-92	Équipements de communication	45
247-719-92	Noeuds de réseaux	45
247-720-92	Télécommunications II	45
247-721-92	Réseaux de communication	60
247-722-92	Optimisation d'un réseau	60
247-723-92	Projet de réseau I	90
247-724-92	Projet de réseau II	60
247-725-92	Communication série	45
247-726-92	Techniques nouvelles	90
247-736-92	Installation de réseaux	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	75
420-739-92	Implantation de réseaux	45
420-740-92	Systèmes d'exploitation de mini et de micro-ordinateurs	45
420-961-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
	TOTAL	**1 275**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 247.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 205 heures
TOTALE : 2 865 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et habiletés pratiques pour réaliser un système de base de micro-processeur vs un micro-ordinateur et ses périphériques. Construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel. Architecture des ordinateurs, systèmes analogiques, programmation industrielle, interfaces, périphériques, logiciels d'application algorithmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	60
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
247-501-83	Systèmes électroniques ordinés	165
247-511-83	Logiciels d'application	150
247-521-83	Réseaux de communication	75
247-531-83	Systèmes de programmation industriels	135
247-601-83	Projet	315
247-611-83	Domaines d'application industriels	120
247-621-83	Techniques nouvelles	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	**2 205**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés
2183-150	Spécialiste, graphisme automatisé
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
5131-114	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien du traitement électronique des données.
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Lire, écrire, développer et mettre au point les programmes de toutes les couches logicielles d'un système ordiné; dessiner des schémas, construire des prototypes de systèmes ordinés ou de composants destinés à ces systèmes et en faire la mise au point; choisir, agencer et configurer les différentes parties (matérielle, logicielle) d'un système ordiné pour les intégrer dans des applications en temps réel; installer, entretenir et modifier des systèmes informatisés servant à l'acquisition et à la manipulation des données ou au contrôle des procédés; utiliser couramment les outils de pointe en dessin assisté par ordinateur (DAO) et en conception assistée par ordinateur (CAO), ainsi que les principaux progiciels utilisés en milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
247-205-92	Fabriquer un appareil ordiné	75
247-215-92	Architecture du microprocesseur	75
247-225-92	Électronique analogique et numérique	105
247-235-92	Systèmes numériques	60
247-245-92	Intégrer un système ordiné	60
247-255-92	Programmation temps réel	75
247-265-92	Interfaces et périphériques de systèmes	105
247-275-92	Unités de contrôle	105
247-285-92	Préparer un projet de conception	30
247-295-92	Systèmes ordinés temps réel	120
247-305-92	Signaux numériques rapides	60
247-315-92	Réaliser un projet de conception I	195
247-325-92	Transmission de données numériques	120
	SOUS-TOTAL	**1 755**
plus environ 375 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		90
247-801-92	Développer un logiciel de commande	135
247-802-92	Automatisation industrielle	75
247-803-92	Réaliser un projet de conception II	75
247-804-92	Nouvelles techniques en systèmes ordinés	
	TOTAL	**2 130**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.37

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 710 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Lire, écrire, développer et mettre au point les programmes de toutes les couches logicielles d'un système ordiné; dessiner des schémas, construire des prototypes de systèmes ordinés ou de composants destinés à ces systèmes et en faire la mise au point; choisir, agencer et configurer les différentes parties (matérielle, logicielle) d'un système ordiné pour les intégrer dans des applications en temps réel); installer, entretenir et modifier des systèmes informatisés servant à l'acquisition et à la manipulation des données et au contrôle de procédés; utiliser couramment les outils de pointe en DAO et CAO ainsi que les progiciels que l'on retrouve sur le marché du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
247-205-92	Fabriquer un appareil ordiné	75
247-215-92	Architecture du microprocesseur	75
247-225-92	Électronique analogique et numérique	105
247-235-92	Systèmes numériques	60
247-245-92	Intégrer un système ordiné	60
247-255-92	Programmation temps réel	75
247-265-92	Interfaces et périphériques de systèmes	105
247-275-92	Unités de contrôle	105
247-285-92	Préparer un projet de conception	30
247-295-92	Systèmes ordinés temps réel	120
247-325-92	Transmission de données numériques	120
247-802-92	Automatisation industrielle	135
247-803-92	Réaliser un projet de conception II	75
	TOTAL	**1 710**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 244.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme se compose de la première année du tronc commun d'électrotechnique, d'un bloc de cours relevant de la physique appliquée et de cours plus spécialisés, laissant aux collèges le choix d'une des spécialités suivantes : les techniques de génie physique, l'automatique et la robotique, la mesure et le contrôle de qualité, la gestion de l'énergie. L'objectif est de donner d'abord une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée par l'utilisation des techniques et des outils appropriés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 053-534 ou (053-534 OU 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-501-84	Projet I	90
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
	SOUS-TOTAL	575

plus environ 465 heures de cours choisis parmi les suivants :

241-250-80	Technologie de construction	60
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-149-84	Asservissement numérique	60
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de processus	75
244-153-84	Robotique	60
244-154-84	Opto-électronique industrielle	60
244-155-84	Contrôle de la qualité	60
244-156-84	Matériaux	60
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	60
244-164-84	Algorithmique et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-166-84	Automatisation du contrôle de la qualité	75
244-167-89	Technologie thermique, principes	75
244-302-89	Technologie thermique, applications I	90

244-303-89	Technologie thermique, applications II	90
244-304-89	Gestion de l'électricité	60
244-305-89	Rendements des procédés manufacturiers	60
244-306-89	Analyse des coûts de consommation d'énergie	45
244-401-81	Physique atomique	60
244-521-82	Techniques du vide	75
244-611-82	Techniques des rayonnements	75
244-631-81	Acoustique	60
244-641-84	Optique physique et lasers	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique
2117-264	Technicienne, technicien des sciences physiques en laboratoire
2165-014*	Technicienne, technicien de centrale nucléaire
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992 et révisé en 1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier et analyser les phénomènes physiques intervenant dans un procédé industriel ou dans une installation expérimentale; procéder au traitement du signal électrique et à l'acquisition de l'information concernant un phénomène physique; assister l'ingénieure ou l'ingénieur ou la chercheure ou le chercheur dans la conception et la mise au point de produits ou de procédés dans le domaine du génie physique et de la haute technologie mettant en cause l'instrumentation physique et les systèmes ordinés; choisir, utiliser, optimiser, entretenir et modifier des instruments et des procédés de haute technologie; participer à la gestion d'un projet, d'un atelier ou d'un laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-234-92	Traitement de signal	75
244-204-92	Techniques d'atelier	75
244-214-92	Mouvement et énergie	90
244-224-92	Technologie physique	75
244-234-92	Gestion et maintenance	75
244-244-92	Conditionnement et sources	75
244-254-92	Matière et chaleur	75
244-264-92	Instruments d'optique	60
244-274-92	Projet I	90
244-284-92	Capteurs	75
244-294-92	Actionneurs et leurs commandes	75
244-414-92	Acquisition et traitement de données	75
244-424-92	Projet II	90
244-434-92	Automatisation de base	75
	SOUS-TOTAL	**1 710**
plus 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
244-801-92	Techniques du vide	90
244-802-92	Acoustique appliquée	75
244-803-92	Optique physique et lasers	90
244-804-92	Radiations	90
244-805-92	Matériaux	75
244-806-94	Traitement ordiné de l'information	60
244-807-94	Techniques instrumentales ordinées	75
244-808-94	Séminaires	30
244-809-94	Technologie des matériaux	60
244-810-94	Optoélectronique appliquée	60
244-811-94	Technologie des rayonnements	75
244-812-94	Acoustique industrielle	60
	TOTAL	**2 130**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique
2117-264	Technicienne, technicien des sciences physiques en laboratoire
2165-014*	Technicienne, technicien de centrale nucléaire

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.36

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 665 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier et analyser les phénomènes physiques intervenant dans un procédé industriel ou dans une installation expérimentale; procéder au traitement du signal électrique et à l'acquisition de l'information concernant un phénomène physique; assister l'ingénieure et l'ingénieur ou la chercheuse et le chercheur dans la conception et la mise au point de produits ou de procédés dans le domaine du génie physique; choisir, utiliser, optimiser, entretenir et modifier des instruments et des procédés de haute technologie; participer à la gestion d'un projet, d'un atelier ou d'un laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-234-92	Traitement de signal	75
244-204-92	Techniques d'atelier	75
244-214-92	Mouvement et énergie	90
244-234-92	Gestion et maintenance	75
244-244-92	Conditionnement et sources	75
244-254-92	Matière et chaleur	75
244-264-92	Instruments d'optique	60
244-274-92	Projets I	90
244-284-92	Capteurs	75
	SOUS-TOTAL	**1 260**

De plus, l'établissement choisit **deux** cours pour environ **150** heures parmi ceux du bloc A et **trois** cours pour environ **225** heures parmi ceux du bloc B :

Bloc A : cours de spécialisation		
242-161-91	Dessin technique	60
244-224-92	Technologie physique	75
244-294-92	Actionneurs et leurs commandes	75
244-414-92	Acquisition et traitement de données	75
244-424-92	Projets II	90
244-434-92	Automatisation de base	75
Bloc B : cours au choix de l'établissement		
244-801-92	Techniques du vide	90
244-802-92	Acoustique appliquée	75
244-803-92	Optique physique et lasers	90
244-804-92	Radiations	90
244-805-92	Matériaux	75

D'autres cours au choix de l'établissement pourront être approuvés sur demande.

TOTAL **1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 244.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 410 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation de base en physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Utilisation des techniques et des outils appropriés. Analyser et interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre. Constituer et agencer une chaîne de mesure fonctionnelle. Réaliser un montage opérationnel complet. Analyser une situation concrète, concevoir une solution, réaliser les croquis, les schémas, les montages physiques et électroniques et contrôler les performances de la réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-501-84	Projets I	90
	TOTAL	**1 410**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.60

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	75
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	60
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	45
243-490-84	Initiation au projet	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-819-84	Liens de télécommunication	75
243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	90
243-821-84	Réseaux de télécommunications numériques	90
243-822-84	Les télécommunications radio bilatérales	90
243-823-84	Télévision	105
243-824-84	Projets	60
Cours facultatif :		
243-643-84	Analyse de systèmes	60
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 870 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir complété le programme 243.55 *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78 *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-174-91	Liens de transmission	90
243-175-91	Télécommunications numériques	90
243-177-91	Téléphonie et réseaux	90
243-555-84	Systèmes RF	90
243-673-84	Vidéo	60
243-821-84	Réseaux de télécommunications numériques	90
243-830-91	Télécommunications numériques de base	90
243-831-91	Instrumentation et techniques de dépannage	60
243-832-91	Stage	150
601-116-86	L'art de la rédaction technique	60
	TOTAL	870

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 155 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer l'équipement et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plans	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	45
243-490-84	Initiation aux projets	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-663-84	Systèmes de télécommunication R.F.	75
243-819-84	Liens de télécommunication	75
243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	90
243-821-84	Réseaux de télécommunications numériques	90
243-822-84	Les télécommunications radio bilatérales	90
243-823-84	Télévision	105
243-824-84	Projets	60
243-831-91	Instrumentation et techniques de dépannage	45
360-907-86	La recherche d'emploi	
	TOTAL	1 155

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 665 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dessiner des schémas et fabriquer un appareil à l'aide de techniques industrielles; installer, entretenir et modifier l'appareillage électronique servant au transport, au conditionnement ou à la conversion de signaux analogiques ou numériques utilisés principalement dans le domaine des communications; diagnostiquer et dépanner les systèmes de télécommunications à hautes fréquences en utilisant adéquatement l'instrumentation spécialisée.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-92	Modèles mathématiques I	75
201-271-92	Modèles mathématiques II	75
242-161-91	Dessin technique	60
243-123-92	Connaître la profession de technologue	60
243-133-92	Technologie de l'électricité	90
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-92	S'initier aux techniques industrielles	60
243-314-92	Systèmes ordinés	60
243-334-92	Électronique analogique	105
243-344-92	Systèmes de télécommunications	75
243-354-92	Électronique numérique	60
243-364-92	Systèmes d'alimentation	90
243-616-92	Systèmes et circuits R.F.	75
243-626-92	Systèmes de réception en télécommunications	75
243-636-92	Propagation des ondes et lignes de transmission	75
243-646-92	Antennes et filtration R.F.	75
243-648-92	Communications numériques	75
243-652-92	Initiation aux techniques de mesure et de dépannage en R.F.	60
243-653-92	Installer et vérifier des systèmes de télécommunications	90
243-656-92	Systèmes d'émission de télécommunications	60
	TOTAL	**1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TÉLÉPHONIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.52

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 153-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assumer des services techniques d'installation, de maintenance et de réparation de systèmes de télécommunications, en particulier dans les champs de la téléphonie cellulaire, des réseaux de transmission numérique, de la communication par satellite et des fibres optiques. Développer les habiletés intellectuelles et les méthodes de travail rendant capable de s'intégrer dans des équipes de spécialistes et de contribuer à l'essor du domaine des télécommunications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Détenir un DEC en électrotechnique (électronique ou audiovisuel) ou un DEC dans un des programmes des techniques physiques à condition de satisfaire aux préalables.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-174-92	Liens de transmission	90
243-175-92	Télécommunication numérique	90
243-176-92	Système radio bidirectionnel	90
243-177-92	Téléphonie et réseaux	90
243-178-92	Stage coopératif	405
	TOTAL	765

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

SECTEUR 10 : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1098	Carrosserie	DEP	1 575	– –	507
5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	ASP	900	– –	508
5070	Mécanique agricole	DEP	1 800	– –	509
1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	DEP	1 350	– –	510
5151	Mécanique automobile (spécialité)	ASP	450	– –	511
5055	Mécanique d'engins de chantier	DEP	1 800	– –	512
1484	Mécanique de bateaux de pêche	ASP	450	– –	513
1476	Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien	DEP	1 800	– –	514
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	1 800	– –	515
1250	Mécanique marine	DEP	1 350	– –	516
5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	DEP	900	– –	517
280.03	Entretien d'aéronefs	DEC	2 145	2 805	518
280.33	Mécanicien d'entretien d'aéronefs	AEC	1 485	– –	520
280.53	Techniques d'entretien d'aéronefs	CEC	1 875	– –	521
902.10	Techniques d'entretien d'aéronefs (initiation)	AEC	960	– –	522
902.08	Techniques d'entretien d'aéronefs (propulseurs)	AEC	660	– –	523
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	DEC	2 100	2 760	524

SECTEUR 10 : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

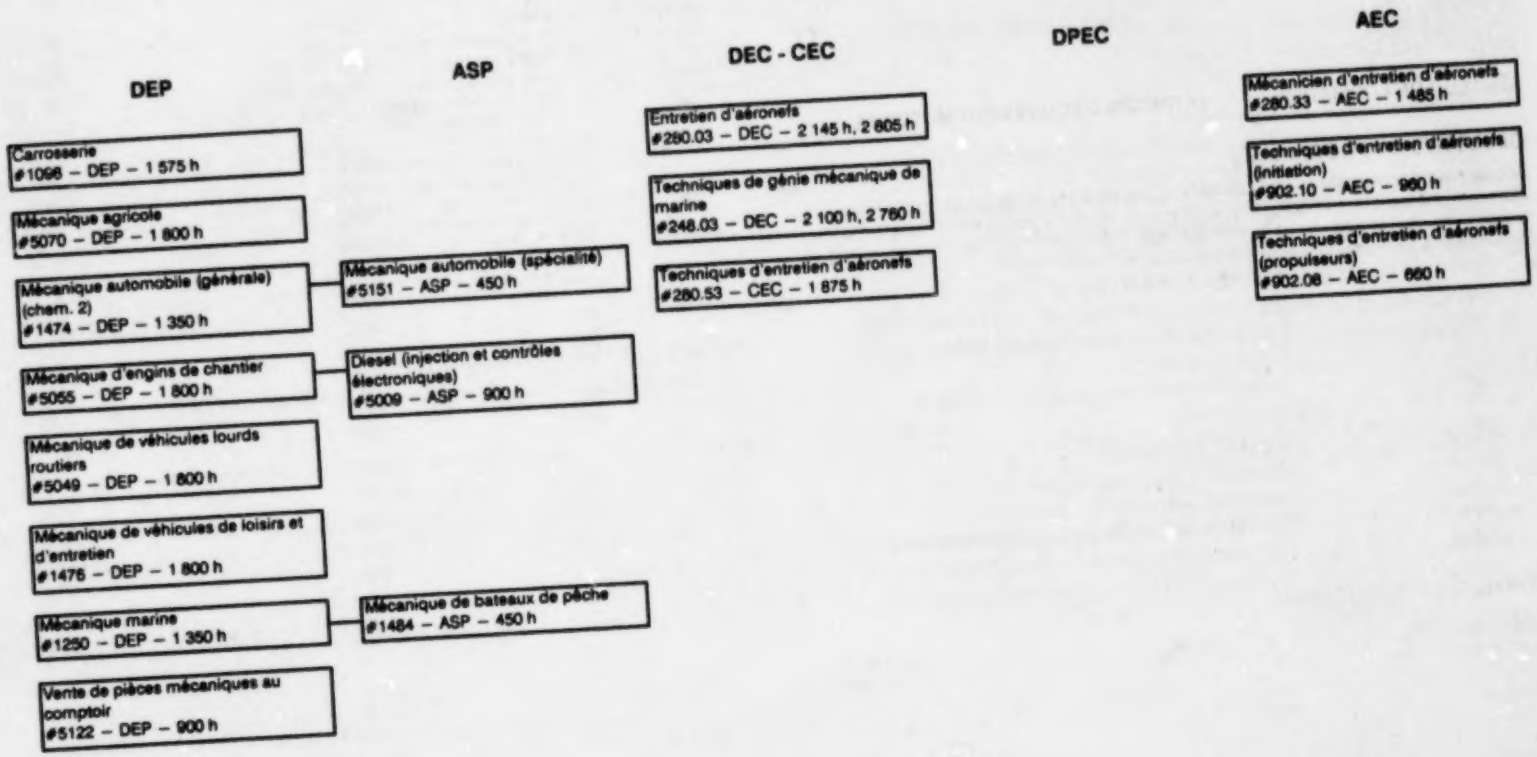

TITRE : **CARROSSERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1098

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-432.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 575 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer les éléments mécaniques endommagés, effectuer le redressement des cadres et des caisses, souder et réparer les plastiques, faire l'estimation des dommages, voir à la retouche et à l'application des finis sur le véhicule.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340012	Situation en regard du métier	30
340021	Santé et sécurité du travail	15
340032	Plans et traçage des patrons	30
340044	Travail général d'atelier	60
340052	Construction – caractéristiques	30
340064	Soudage et découpage	60
340075	Fabrication de pièces de remplacement	75
340084	Réparation – éléments bosselés	60
340094	Soudage à l'arc MIG, par points	60
340103	Réparation de circuits électriques	45
340113	Accessoires, réparation, remplacement, installation	45
340122	Plastiques – soudage et collage	30
340133	Vitres, glaces et garnitures	45
340143	Perforation et déchirure, réparation	45
340154	Réparation au plastique et plomb	60
340166	Préparation pour la peinture	120
340172	Ajustement des couleurs	30
340188	Application de la peinture	120
340192	Préparation pour la livraison	30
340205	Remplacement d'éléments amovibles	75
340218	Remplacement d'organes mécaniques	120
340228	Réparation des cadres et châssis	120
340236	Remplacement des éléments soudés	90
340243	Remplacement de panneaux de portes	45
340252	Élimination des fuites et bruits	30
340262	Moyens de recherche d'emploi	30
340275	Intégration au marché du travail	75
	TOTAL	**1 575**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8581-001*	Carrossière, carrossier
8581-142	Réparatrice, réparateur de carrosseries
8581-178	Ouvrière carrossière, ouvrier carrossier en voitures d'occasion

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1598 - *Automotive Body Repair and Repainting.*

TITRE : **DIESEL (INJECTION ET CONTRÔLES ÉLECTRONIQUES) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser, réparer et calibrer les pompes d'injection, analyser, réusiner et réparer les moteurs diesels, réparer les turbocompresseurs et les soufflantes, vérifier et réparer les systèmes électriques-électroniques, vérifier et corriger le rendement moteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

1251 : Mécanique de véhicules lourds (chem. 2)
ou 1751 : Machinery and Heavy Equipment Mechanics
ou 5055 Mécanique de machinerie lourde
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
361017	Analyse – pompes d'injection	105
361026	Réparation – pompes d'injection	90
361036	Calibration – pompes d'injection	90
361045	Réusinage – éléments moteurs diesels	75
361053	Analyse – état de moteurs diesels	45
361063	Stage en milieu de travail	45
361077	Réparation de moteurs diesels	105
361083	Réparation – turbo et soufflante	45
361096	Contrôle électronique – moteurs diesels	90
361104	Rendement – moteurs diesels	60
361117	Diagnostic de troubles	105
361123	Intégration au milieu de travail	45
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-112	Mécanicienne, mécanicien de machinerie lourde
8584-378	Mécanicienne, mécanicien de machines de construction
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE AGRICOLE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5070

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-438.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler les machines agricoles et vérifier, entretenir et réparer les différents éléments, mécanismes et systèmes de ces machines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
219012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
219022	Utilisation des outils, des équipements et des appareils d'atelier	30
219032	Lecture et interprétation de plans	30
219045	Soudage et coupage au gaz et à l'arc électrique	75
219051	Sélection des produits pétroliers	15
219062	Utilisation des outils d'ajustage et de fabrication mécanique	30
219074	Assemblage des éléments de la machinerie agricole	60
219084	Entretien périodique des tracteurs	60
219098	Réparation de systèmes mécaniques de transmission de puissance	120
219102	Application des règles de santé et de sécurité au travail	30
219114	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	60
219123	Application de principes d'électricité et d'électronique	45
219133	Réparation de la machinerie pour les semences	45
219143	Réparation de la machinerie pour la préparation de sols	45
219153	Réparation de la machinerie de fenaison	45
219166	Réparation des presses à foin	75
219176	Initiation au milieu de travail	90
219187	Réparation des mécanismes de la moissonneuse-batteuse	105
219193	Réparation des systèmes hydrauliques, électroniques et électriques de la moissonneuse-batteuse	45
219206	Réparation des relevages hydrauliques et électrohydrauliques	90
219213	Vérification et ajustement des boîtes de vitesses hydrauliques	45
219223	Vérification et ajustement des transmissions hydrostatiques	45
219233	Réparation de la machinerie d'ensilage	45
219243	Réparation des systèmes de pulvérisation et des épandeurs	30
219252	Réparation des systèmes d'air climatisé des machines agricoles	30
219261	Communication écrite	15
219273	Réparation des directions hydrauliques	45
219288	Réparation des moteurs	120
219295	Réparation des systèmes d'alimentation du moteur	75
219306	Réparation des systèmes électriques et électroniques du tracteur	90
219313	Réparation des boîtes de vitesses mécaniques des machines agricoles	45
219321	Utilisation des moyens de recherche d'emploi	15
219333	Intégration au milieu de travail	45
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-330	Mécanicienne, mécanicien de machines agricoles
Contexte québécois	Commis aux pièces

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (GÉNÉRALE) (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1474

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour approfondir les règles, les principes, les processus et les techniques en mécanique automobile, effectuer l'entretien des systèmes d'allumage, d'alimentation, d'injection et de la transmission automatique, faire les réparations mécaniques usuelles sur l'automobile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
341011	Formation et métier	15
341025	Service du véhicule	75
341035	Circuits électriques et accès	75
341044	Travail en atelier	60
341051	Santé et sécurité au travail	15
341061	Lubrifiants et solvants	15
341076	Principes d'électricité	90
341083	Soudage et oxycoupage	45
341092	Hydraulique et pneumatique	30
341102	Plans et croquis	30
341115	Système de démarrage et charge	75
341126	Réparation de la culasse	90
341136	Réparation du bloc-cylindre	90
341144	Entretien – système d'allumage	60
341154	Entretien – système d'alimentation	60
341165	Entretien – système d'injection	75
341173	Réparation de l'embrayage	45
341185	Réparation – boîtes de vitesses	75
341192	Entretien – transmission automatique	30
341214	Réparation – différentiel et arbres	60
341226	Réparation – suspension et direction	90
341235	Réparation des freins	75
341245	Introduction au marché du travail	75
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8580-122	Contremaîtresse, contremaître de mécaniciennes, de mécaniciens de véhicules automobiles
8581-110	Mécanicienne, mécanicien d'automobiles
8581-114	Mécanicienne, mécanicien motoriste
8581-122	Mécanicienne, mécanicien de boîtes de vitesses (automobiles)
8581-134	Mécanicienne, mécanicien de moteurs d'automobiles
8581-150	Réparatrice, réparateur de carburateurs
8581-166	Mécanicienne, mécanicien de freins de véhicules automobiles
8581-170	Réparatrice, réparateur de véhicules automobiles

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1974 - *Automobile Mechanics (General) (chem. 2)*.

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (SPÉCIALITÉ) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1990-1991 et révisé en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5151

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution des tâches principales de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la vérification et de l'ajustement du moteur, de la vérification et de la réparation des accessoires électriques et du système de chauffage et de climatisation, à l'exécution de la tâche de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la géométrie de l'automobile, la compréhension et l'application de notions particulières, et à l'exécution des tâches de la mécanicienne ou du mécanicien spécialisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1239 :	Mécanique automobile II
ou	1474 :	Mécanique automobile (générale)
ou	1739 :	Automobile Mechanics II
ou	1974 :	Automobile Mechanics
ou	347-500 :	Mécanique automobile II
ou	347-541 :	Mécanique automobile
ou	847-500 :	Automobile Mechanics II
ou	847-541 :	Automobile Mechanics

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
355011	Électricité et électronique – plans	15
355022	Électronique et systèmes ordinés	30
355035	Rendement du moteur	75
355043	Système de climatisation	45
355053	Systèmes électriques-électroniques	45
355062	Climatisation rendement moteur en industrie	30
355087	Transmission automatique	105
355092	Réparation de transmission automatique en industrie	30
355103	Géométrie de l'automobile	45
355112	Géométrie d'auto en industrie	30
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8580-122	Contremaîtresse, contremaître de mécaniciens de véhicules automobiles
8581-110	Mécanicienne, mécanicien d'automobiles
8581-114	Mécanicienne, mécanicien motoriste
8581-122	Mécanicienne, mécanicien de boîtes de vitesses (automobiles)
8581-134	Mécanicienne, mécanicien de moteurs d'automobiles
8581-146	Mécanicienne, mécanicien de climatisateurs d'automobiles
8581-150	Réparatrice, réparateur de carburateurs
8581-166	Mécanicienne, mécanicien de freins de véhicules
8581-170	Réparatrice, réparateur de véhicules automobiles

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5651 - *Automotive Specialty Mechanics*.

TITRE : **MÉCANIQUE D'ENGINS DE CHANTIER (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5055

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de vérifier, de démonter, de réparer, de remonter et d'ajuster les embrayages standards et hydrauliques, les transmissions ordinaires et semi-automatiques, les freins hydrauliques, les boîtiers de direction, les embrayages de direction, les suspensions et les arbres de commande des tracteurs, des niveleuses, des bouteuses, des camions lourds hors-route et des autres engins de chantier; d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation et d'injection; de faire la mise au point des moteurs diesels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350111	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
350131	Plans et croquis	15
350145	Travail général d'atelier	75
350155	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	75
350174	Oxycoupage et soudage à l'étain, au gaz et à l'arc	60
350181	Huiles, graisses et solvants	15
350193	Réparation d'équipements pneumatiques	45
350204	Réparation du système de freinage hydraulique et vérification des roues	60
350216	Réparaiion de trains de roulement, d'embrayages de direction et de réductions finales	90
350225	Réparation des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses manuelle	75
341076	Application des principes d'électricité et d'électronique	90
350233	Réparation des circuits électriques et des accessoires des cabines	45
350245	Réparation des systèmes de charge et de démarrage	75
350255	Entretien périodique d'engins de chantier	75
350264	Intégration au marché du travail I	60
350275	Entretien des systèmes d'alimentation d'essence et d'allumage	75
350286	Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesels	90
350296	Vérification et mise au point des moteurs diesels	90
350303	Vérification et remplacement du moteur	45
350313	Vérification et remplacement de la culasse	45
350327	Réparation du bloc-cylindres	105
350348	Réparation des équipements hydrauliques	120
350354	Vérification, entretien et réglage de transmissions hydrostatiques	60
350338	Réparation des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses semi-automatique	120
350363	Réparation de directions	45
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
350376	Intégration au marché du travail II	90
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-112	Mécanicienne, mécanicien de machinerie lourde
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE BATEAUX DE PÊCHE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1484

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et entretenir le circuit de distribution et le groupe électrogène, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de refroidissement du moteur, vérifier et entretenir les transmissions mécaniques et hydrauliques, l'arbre de couche, l'équipement de pont, les systèmes de chauffage et de réfrigération, réparer la machinerie, l'équipement et la tuyauterie du bateau pour l'hivernage.

CONDITIONS D'ADMISSION

1242 : Mécanique diesel II
ou 1246 : Mécanique diesel II
ou 1247 : Mécanique marine
ou 1250 : Mécanique marine
ou 1742 : Diesel Mechanics II
ou 1746 : Diesel Mechanics II
ou 1747 : Marine Mechanics
ou 1750 : Marine Mechanics
ou 351-500 : Mécanique marine
ou 352-541 : Mécanique de bateau de pêche
ou 851-500 : Marine Mechanics
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
352018	Transmission de pouvoirs	120
352022	Sécurité et sauvetage	30
352033	Stabilité du navire	45
352043	Nomenclature navale	45
352053	Entretien de l'équipement	45
352063	Réfrigération – bateau de pêche	45
352074	Systèmes hydrauliques	60
352084	Stage en milieu de travail	60
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8592-202	Mécanicienne, mécanicien de bateau à moteur

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE VÉHICULES DE LOISIRS ET D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1476
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-443.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, réparer et ajuster toutes les pièces d'un moteur monocylindrique deux et quatre temps sur les tondeuses à gazon, les motoneiges, les tracteurs de jardin, les moteurs hors-bord, les motocyclettes, les voiturettes de golf, etc., vérifier et réparer les circuits d'allumage, les différentes parties du système d'alimentation, les systèmes de lubrification et de refroidissement, assurer le service et l'entretien des véhicules légers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
364011	Intégration à la formation	15
364025	Outils et travail manuel	75
364031	Santé et sécurité au travail	15
364042	Organes d'assemblage	30
364056	Moteurs à 2 temps et à 4 temps	90
364061	Systèmes de lubrification	15
364071	Systèmes de refroidissement	15
364087	Électricité de base	105
364091	Instruments de mesure	15
364101	Lubrifiants et solvants	15
364111	Coussinets et dispositifs d'étanchéité	15
364123	Schémas et croquis	45
364134	Transmission de puissance	60
364142	Embrayages	30
364154	Systèmes d'allumage	60
364162	Systèmes de démarrage	30
364173	Systèmes de charge	45
364184	Système – alimentation et échappement	60
364193	Tondeuses à gazon	45
364205	Souffleuses à neige	75
364213	Tronçonneuses	45
364223	Soudage et oxycoupage	45
364231	Thermodurcissables et finis	15
364246	Tracteurs de jardin	90
364255	Motoneige, le châssis	75
364263	Motoneige, le moteur	45
364278	Moteur hors-bord	120
364281	Embarcation	15
364293	Stage en milieu de travail I	45
364306	Véhicules tout terrain	90
364318	Motocyclettes (moteur)	120
364328	Motocyclettes (châssis I)	120
364335	Motocyclettes (châssis II)	75
364343	Stage en milieu de travail II	45
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8581-132	Mécanicienne, mécanicien de véhicules récréatifs
8581-158	Réparatrice, réparateur de motocyclettes
8581-174	Réparatrice, réparateur de motoneiges
8589-001*	Mécanicienne, mécanicien de machinerie légère

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5049

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de vérifier, de démonter, de réparer, de remonter et d'ajuster les embrayages à disque, les transmissions ordinaires et automatiques, les freins hydrauliques et pneumatiques, les boîtiers de direction, les suspensions et les arbres de commande des véhicules lourds routiers (tracteurs routiers, camions et autobus); d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation et d'injection; de faire la mise au point des moteurs diesels; de faire les réparations des circuits électriques et des accessoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350361	Métier et formation	15
350121	Santé et sécurité au travail	15
350145	Travail général d'atelier	75
350174	Oxycoupage et soudage à l'étain, au gaz et à l'arc	60
350181	Huiles, graisses et solvants	15
350131	Plans et croquis	15
350405	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	75
350413	Vérification, réparation et remplacement des roues et de leurs éléments	45
350424	Entretien et réparation des suspensions et des cadres de châssis	60
350435	Entretien et réparation de la direction mécanique et à assistance hydraulique	75
350445	Réparation du système de freinage hydraulique	75
350456	Réparation du système de freinage pneumatique	90
350466	Réparation des boîtes manuelles, boîtes de transfert, joints et arbres	90
350472	Entretien et remplacement des embrayages à disque(s)	30
350482	Entretien et remplacement de la transmission automatique	30
350395	Entretien périodique du véhicule	75
350494	Intégration au marché du travail I	60
350505	Réparation des différentiels et des arbres de roue	75
341076	Application des principes d'électricité et d'électronique	90
350245	Réparation des systèmes de charge et de démarrage	75
350275	Entretien des systèmes d'alimentation d'essence et d'allumage	75
350514	Réparation des accessoires électriques et de leurs circuits	60
350523	Réparation des éléments de la cabine	45
350286	Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesels	90
350296	Vérification et mise au point des moteurs diesels	90
350533	Vérification et remplacement du moteur	45
350544	Vérification et remplacement de la culasse et du frein Jacobs	60
350327	Réparation du bloc-cylindres	105
350556	Intégration au marché du travail II	90
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8581-116	Mécanicienne, mécanicien de véhicules de transport commerciaux
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE MARINE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1250

CLASSIFICATION : CODE CUISEP ; 455-445.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, démonter, réparer, remonter et ajuster toutes les pièces de différents types de moteurs marins, vérifier et réparer les circuits électriques (d'éclairage, de démarrage, de charge, de chauffage, de ventilation et de préchauffage du moteur), vérifier et entretenir les circuits séries-parallèles de 12, 24 et 32 volts, les accumulateurs, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de lubrification, d'alimentation, vérifier et entretenir les turbo-chargeurs, vérifier, procéder à la pose et dépose des différents types d'injecteurs et de pompes d'injection, vérifier, réparer et ajuster les régulateurs de vitesse mécaniques, pneumatiques et hydrauliques, à vitesse limitée, variable ou constante, diagnostiquer les troubles du moteur et de ses accessoires, effectuer la mise au point et les ajustements qui s'imposent.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
351011	Santé et sécurité au travail	15
351023	Outils et appareils d'atelier	45
351033	Soudage – oxycoupage	45
351047	Moteurs marins	105
351053	Hydraulique	45
351065	Électricité élémentaire	75
351072	Rédaction de rapports	30
351086	Éléments de dessin	90
351096	Moteur diesel – démontage	90
351105	Moteur diesel – réparation	75
351116	Moteur diesel – assemblage	90
351122	Soudage à l'arc métallique	30
351135	Démarrage, charge, jauges	75
351146	Stage industriel	90
351153	Système d'alimentation	45
351164	Système d'admission d'air	60
351177	Injection	105
351183	Système de refroidissement	45
351197	Mise au point du moteur	105
351206	Électricité appliquée	90
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8592-202	Mécanicienne, mécanicien de bateau à moteur

* * *

TITRE : **VENTE DE PIÈCES MÉCANIQUES AU COMPTOIR (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5122
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conseiller la cliente ou le client sur le type et la qualité de la marchandise, vendre des pièces de rechange, des machines, des outils, des appareils et des accessoires pour véhicules moteurs, au comptoir d'un établissement commercial, d'un atelier de réparation ou d'un magasin de pièces, utiliser son système informatique pour tenir à jour un inventaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354206	Identification – outillage et équipement	90
354216	Moteur et systèmes connexes	120
354236	Connaissance des produits I	120
354238	Approvisionnement	120
354243	Vente I	45
354266	Châssis et accessoires	75
354266	Connaissance des produits II	75
354276	Informatique : notions de base	75
354286	Vente II	45
354293	Stage en milieu de travail I	60
354304	Stage en milieu de travail II	
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-126	Commis-vendeuse, commis-vendeur de pièces d'équipement motorisé
5135-186	Commis-vendeuse, commis-vendeur d'accessoires automobiles

* * *

TITRE : **ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes, c'est-à-dire : connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs; expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef; utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages; connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada; produire des rapports techniques en français et en anglais.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
241-159-88	Travaux d'atelier I	60
241-169-88	Travaux d'atelier II	60
241-178-88	Mécanique des fluides	60
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-142-90	Fonctionnement et réfection des moteurs à pistons d'aéronefs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-145-88	Protection des matériaux aéronautiques et méthodes d'inspection	75
280-146-88	Construction, fonctionnement et entretien des hélices	45
280-147-88	Analyse de performances aux bancs d'essais	90
280-149-88	Éléments d'avionique	75
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-152-89	Construction et performances des moteurs à réaction	105
280-153-88	Servitudes hydrauliques et pneumatiques d'aéronefs	75
280-154-88	Commandes et gouvernes d'aéronefs	60
280-155-88	Réparation structurale d'aéronefs	90
280-157-90	Théorie de vol des aéronefs à voilures tournantes	45
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
	SOUS-TOTAL	1 980

plus environ 255 heures de cours choisis parmi les suivants :

203-975-74	Statique graphique et analytique	45
241-179-88	Inspection dimensionnelle et contrôle de la qualité	60
241-180-88	Atelier de réfection mécanique	60
280-156-90	Mécanique de vol des avions	45
280-158-90	Stage d'entretien d'aéronefs	75
280-160-88	Atelier de réparation de cellules	60
280-168-90	Stage d'entretien d'avions	60
280-169-90	Stage d'entretien d'hélicoptères	60
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-210	Technicienne, technicien en génie aérospatial
8526-242	Contrôleuse, contrôleur de montages et d'équipements d'aéronefs
8582-108*	Mécanicienne, mécanicien d'entretien d'aéronefs
8582-110	Mécanicienne, mécanicien d'aéronefs
8582-114	Mécanicienne, mécanicien d'accessoires d'aéronefs
8586-130	Vérificatrice, vérificateur de moteurs d'aéronefs

* Code Repères

* * *

TITRE : **MÉCANICIEN D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 485 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, la technologie et les habiletés requises pour effectuer l'entretien préventif d'aéronef en général selon les recommandations du manufacturier et du ministère des Transports. Remplir les différents réservoirs, nettoyer l'aéronef, réparer ou changer les gouvernes et les ajuster, assurer le bon fonctionnement des divers dispositifs, instruments et des moteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-280-78	Lecture de plans	60
243-280-78	Électricité de base de l'avion	60
243-281-78	Électronique aéronautique	75
280-110-74	Cellule	90
280-120-78	Machines-outils	45
280-220-78	Métal en feuille	45
280-230-77	Propulseurs I	90
280-310-78	Mécanisme et contrôle de vol	60
280-320-78	Règlements et procédures	30
280-413-74	Métallurgie	90
280-433-78	Propulseurs II	90
280-450-74	Rapport aéronautique	45
280-520-78	Instruments de bord	60
280-533-78	Propulseurs III	120
280-550-74	Systèmes d'aéronefs	75
280-553-78	Stage d'entretien I	45
280-563-78	Hélicoptères I	60
280-623-78	Thermodynamique II	75
280-633-74	Aérodynamique	45
280-653-78	Stage d'entretien II	60
280-663-78	Hélicoptères II	75
280-711-78	Structures aéronautiques métalliques	90
	TOTAL	1 485

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME
8582-110	Mécanicienne, mécanicien d'aéronefs

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer l'élève à exercer avec compétence les tâches inhérentes aux techniques d'entretien d'aéronefs. Il permet d'acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de leurs systèmes et composants de technologie récente. De plus, après avoir complété le programme, les techniciennes et les techniciens pourront, dans les délais requis, se présenter aux examens de Transports Canada et obtenir une licence en entretien d'aéronefs, catégorie M.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-159-88	Travaux d'atelier I	60
241-169-88	Travaux d'atelier II	60
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-88	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-142-90	Fonctionnement et réfection des moteurs à pistons d'aéronefs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-145-88	Protection des matériaux aéronautiques et méthodes d'inspection	75
280-146-88	Construction, fonctionnement et entretien des hélices	45
280-147-88	Analyse de performances aux bancs d'essais	90
280-149-88	Éléments d'avionique	75
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-152-89	Construction et performances des moteurs à réaction	105
280-153-88	Servitudes hydrauliques et pneumatiques d'aéronefs	75
280-154-88	Commandes et gouvernes d'aéronefs	60
280-155-88	Réparation structurale d'aéronefs	90
280-157-90	Théorie de vol des aéronefs à voilures tournantes	45
280-158-90	Stage d'entretien d'aéronefs	75
280-160-88	Atelier de réparation de cellules	60
280-166-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-168-90	Stage d'entretien d'avions	60
280-169-90	Stage d'entretien d'hélicoptères	60
280-341-92	Aérodynamique	45
280-560-88	Systèmes d'aéronefs	75
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (INITIATION) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.10

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer l'élève à exercer avec compétence les tâches inhérentes à la technicienne ou au technicien d'entretien d'aéronefs. Ce programme permettra d'acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes de technologie récente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 522 ou 532 ou 534 ou GMA 151 à 155 inclusivement;
  Physique 422 ou 432 ou 434 ou 442 ou 452 ou GPY 151 et 152 + (153 ou 154).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-153-88	Servitudes hydrauliques et pneumatiques d'aéronefs	75
280-154-88	Commandes et gouvernes d'aéronefs	60
280-157-90	Théorie de vol des aéronefs à voilures tournantes	45
280-158-90	Stage d'entretien d'aéronefs	75
280-160-88	Atelier de réparation de cellules	60
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-168-90	Stage d'entretien d'avions	60
280-169-90	Stage d'entretien d'hélicoptères	60
280-341-92	Aérodynamique	45
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (PROPULSEURS) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.08

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer l'élève à exercer des tâches inhérentes aux techniques d'entretien des propulseurs d'aéronefs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 522 ou 532 ou 534 ou GMA 151 à 155 inclusivement;
  Physique 422 ou 432 ou 434 ou 442 ou 452 ou GPY 151 et 152 + (153 ou 154).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-142-90	Fonctionnement et réfection des moteurs à piston d'aéronefs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-146-88	Construction, fonctionnement et entretien des hélices	45
280-147-88	Analyse de performance aux bancs d'essais	90
280-152-89	Construction et performances des moteurs à réaction	105
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	**660**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures
TOTALE : 2 760 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilité à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes. Ils seront capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le *personnel machine* de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-967-80	Résistance des matériaux	90
203-976-74	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
243-349-82	Électricité III	60
248-143-88	Initiation aux navires et aux machines auxiliaires	120
248-203-88	Technologie générale des machines	45
248-243-88	Moteurs diesels marins	120
248-343-88	Chaudières et plan vapeur	120
248-353-88	Construction	45
248-363-82	Dessin technique	60
248-423-78	Chimie appliquée I	45
248-443-88	Turbines à vapeur et conduite des machines auxiliaires	105
248-463-82	Dessin spécialisé	60
248-483-82	Physique thermique I	60
248-523-88	Métaux utilisés dans la marine	60
248-533-75	Électrotechnique I	60
248-543-78	Chimie appliquée II	45
248-553-88	Stabilité	60
248-570-78	Automation et contrôle I	60
248-583-82	Physique thermique II	60
248-613-78	Physique appliquée	45
248-623-91	Supervision technique des moteurs diesels marins	60
248-633-75	Électrotechnique II	60
248-643-82	Réfrigération et air climatisé	45
248-653-88	Propulsion	60
248-673-78	Automation et contrôle II	60
248-683-88	Physique thermique III	60
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9153-110	Chef-mécanicienne, chef-mécanicien de navire
9153-114	Officière mécanicienne, officier mécanicien de marine

* * *

SECTEUR 11 : FABRICATION MÉCANIQUE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5126	Conduite de machines industrielles	DEP	900	– –	529
1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	DEP	1 350	– –	530
5027	Dessin industriel	DEP	1 800	– –	531
5158	Fabrication de moules	DEP	1 200	– –	532
5041	Matriçage	ASP	900	– –	533
1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	ASP	1 350	– –	534
5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	DEP	900	– –	535
5067	Montage de structures en aérospatiale	DEP	1 320	– –	536
5050	Montage mécanique en aérospatiale	DEP	1 200	– –	537
5051	Montage-câblage en aérospatiale	DEP	1 500	– –	538
5042	Outillage	ASP	900	– –	539
1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	DEP	1 800	– –	540
5019	Usinage sur machines-outils à commande numérique	ASP	900	– –	541
902.15	Conception assistée par ordinateur, CAO-DAO	AEC	480	– –	542
280.01	Construction aéronautique	DEC	2 130	2 790	543
901.43	Construction aéronautique	AEC	765	– –	545
241.52	Dessin de conception mécanique	CEC	2 025	– –	546
900.92	Fabrication en matériaux composites	AEC	1 455	– –	547
241.51	Fabrication mécanique	CEC	2 235	– –	548
902.17	Fabrication mécanique	AEC	825	– –	549
241.50	Formation générale en techniques de génie mécanique	CEC	1 350	– –	550
241.55	Outillage	CEC	2 040	– –	551
241.54	Production automatisée	CEC	2 010	– –	552
241.53	Programmation en commande numérique	CEC	2 145	– –	553
902.18	Programmation en commande numérique	AEC	795	– –	554
900.23	Rédaction technique en aéronautique	AEC	1 050	– –	555

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
900.03	Robotique	AEC	1 695	– –	556
248.01	Techniques d'architecture navale	DEC	2 025	2 685	557
902.09	Techniques d'entretien d'aéronefs (structures)	AEC	660	– –	559
241.06	Techniques de génie mécanique	DEC	2 115	2 775	560
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	DEC	2 055	2 715	562
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	DEC	2 070	2 730	564
901.44	Techniques du génie industriel	AEC	900	– –	566
235.01	Technologie du génie industriel	DEC	1 830	2 490	567
241.56	Transformation des matériaux composites	CEC	2 055	– –	569

SECTEUR 11 :

FABRICATION MÉCANIQUE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

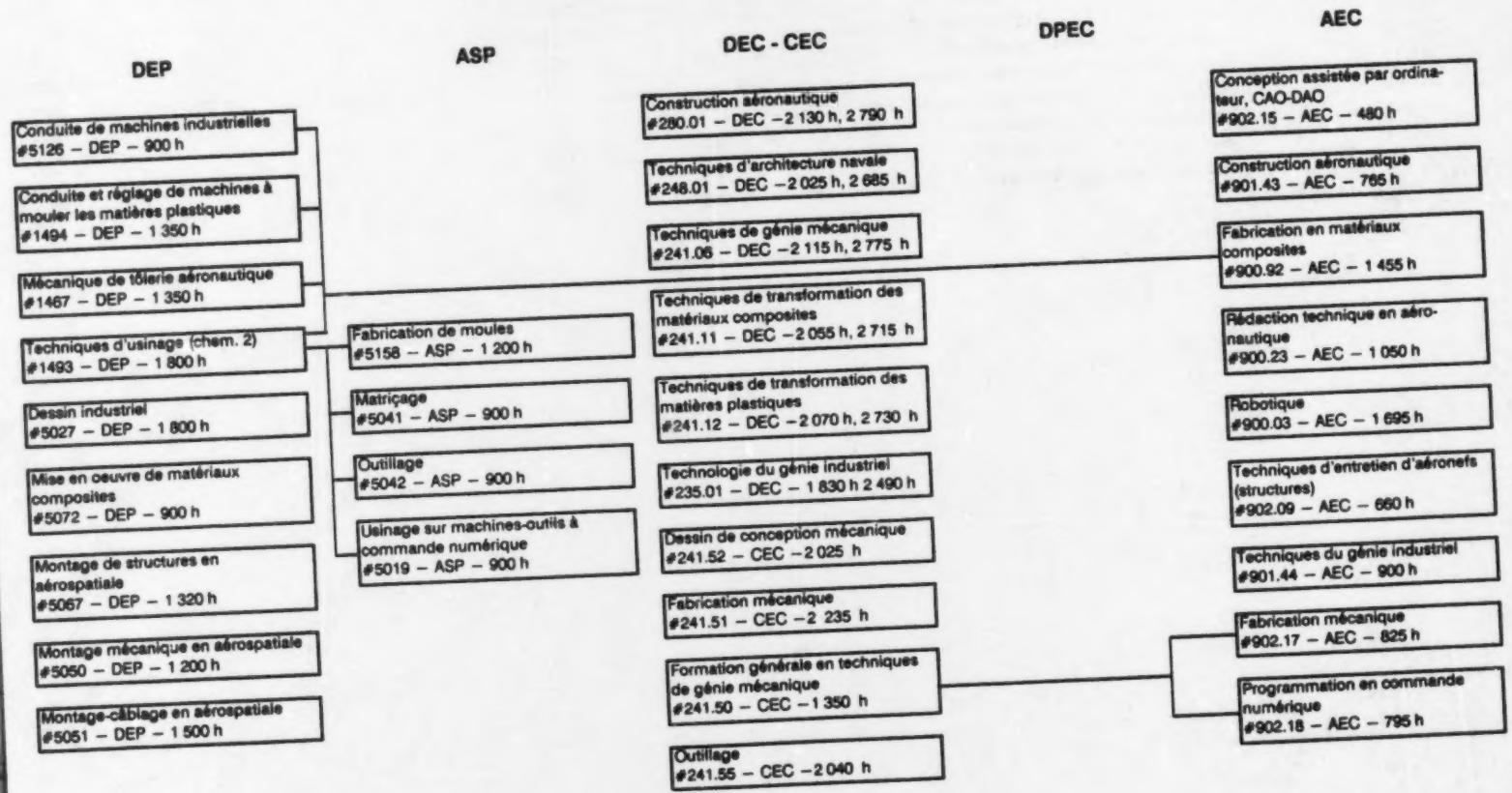

DEP ASP DEC - CEC DPEC AEC

Production automatisée
#241.54 – CEC – 2 010 h

Programmation en commande numérique
#241.53 – CEC – 2 145 h

Transformation des matériaux composites
#241.56 – CEC – 2 055 h

TITRE : **CONDUITE DE MACHINES INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5126
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer des machines de production, assurer et maintenir les préparatifs et la mise en marche de la machine de production, assurer une qualité de production, une lubrification et un entretien préventif par une vérification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366611	Le métier	15
366622	Communication en milieu de travail	30
366632	Mathématiques appliquées	30
366642	Dessin industriel	30
366652	Lecture de plans	30
366662	Organes de machines et matériel industriels	30
366672	Initiation à la métrologie et au système métrique	15
366681	Outils et travail manuel	75
366695	Usinage sur machines-outils	45
366703	Opérations d'ordinateurs	75
366715	Théorie d'électricité	60
366724	Notions d'électronique	15
366731	Hydraulique pneumatique de base	60
366744	Composantes hydrauliques et pneumatiques	30
366752	Contrôle et signalisation automatiques	15
366761	Manutention	30
366772	Sécurité industrielle	30
366782	Notions de soudage	30
366792	Notion de tôlerie	45
366803	Initiation à la commande numérique	30
366812	Initiation à la robotique	15
366821	Notions de tuyauterie	30
366832	Lubrification	30
366842	Entretien préventif	75
366855	Stage en milieu industriel	
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8315-122	Conductrice, conducteur de machines-outils de production en série

* * *

TITRE : **CONDUITE ET RÉGLAGE DE MACHINES À MOULER LES MATIÈRES PLASTIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1494
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour monter, régler et mettre en service les divers types de presses de moulage par injection, par extrusion, par soufflage ou par compression des matières plastiques, en respectant les caractéristiques de chaque procédé et la matière en cause, assurer la conformité du produit aux devis de production, assurer l'entretien de l'équipement et des accessoires afin d'en optimaliser le rendement, effectuer les corrections mineures aux moules en fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
345011	Le programme – le métier	15
345021	Santé et sécurité	15
345034	Lecture de plans et devis	60
345046	Travail manuel	90
345052	Méthodes de moulage des matières plastiques	30
345067	Moules et filières pour le plastique	105
345073	Installation et réglage des équipements connexes	45
345086	Processus de moulage par injection	90
345092	Matériaux thermoplastiques	30
345105	Moules et filières : installation	75
345116	Processus d'extrusion	90
345127	Préparation des machines	105
345135	Équipement : entretien préventif	75
345142	Plastiques : métrologie appliquée	30
345153	Matières plastiques : tests appropriés	45
345163	Systèmes – refroidissement-chauffage	45
345177	Conduite d'une extrudeuse	105
345187	Conduite d'une machine à injection	105
345194	Contrôle de la qualité	60
345203	Opération de fin de production	45
345216	Stages industriels	90
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8573-110	Régleuse, régleur de machines à mouler les matières plastiques
8573-118	Conductrice, conducteur de presse à façonner les matières plastiques

* * *

TITRE : **DESSIN INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5027

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-700.9P

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et rapidité, à l'aide des instruments usuels de dessin et grâce à un poste de travail informatisé (DAO), des travaux de dessin qui se rapportent plus précisément au domaine industriel tels que le dessin de fabrication mécanique, d'ensemble, d'illustration, le dessin, le bâti de machine et la schématisation dans les secteurs hydraulique, pneumatique, électrique et la canalisation industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
326011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
326025	Tracés de base	75
326036	Projection orthogonale	120
326046	Dessin en perspective	75
326056	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	90
326065	Dessin simple de fabrication	75
326075	Notions de mathématiques	45
326083	Situation des pièces d'un mécanisme	45
326093	Organes de liaison mécaniques	45
326103	Cotation fonctionnelle	45
326116	Procédés de fabrication	90
326126	Dessin d'ensemble d'un mécanisme simple	90
326136	Développement d'un objet	90
326148	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
326156	Organes de transmission	90
326161	Correction d'un dessin	15
326176	Dessin complexe de fabrication	90
326184	Relevé d'un objet technique	60
326195	Dessin d'ensemble d'un mécanisme complexe	75
326202	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
326213	Dessin en vue explosée	45
326226	Bâti d'une machine	90
326236	Schématisation d'un système	90
326247	Conception d'un objet technique	105
326256	Intégration au milieu de travail	90
	TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-118	Examinatrice, examinateur de dessins industriels
2163-122	Dessinatrice, dessinateur de détails
2163-138	Dessinatrice, dessinateur d'installations électriques
2163-154	Dessinatrice, dessinateur en construction mécanique
2163-158	Dessinatrice, dessinateur des mines
2163-176	Illustratrice, illustrateur de publications techniques

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5627 - *Industrial Drafting*.

TITRE : **FABRICATION DE MOULES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5158

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour permettre de réaliser correctement et avec des performances acceptables les tâches et les activités inhérentes à la fabrication de moules; ces habiletés permettront d'interpréter des plans, de résoudre des problèmes mathématiques et d'effectuer la mise au point du moule et des correctifs appropriés, s'il y a lieu, et cela avec minutie et précision.

CONDITIONS D'ADMISSION

1493 : Techniques d'usinage (chem. 2)

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365611	Métier et formation	15
365624	Lecture de plans de moules	60
365633	Mathématique appliquée aux moules	45
365648	Usinage des composants de moules sur des machines-outils conventionnelles	120
365653	Fabrication des gabarits de copiage pour des machines-outils duplicatrices	45
365668	Usinage sur machines-outils duplicatrices	120
365674	Correction des programmes pour la commande numérique	60
365687	Usinage par électro-érosion	105
365696	Usinage des composants de moules sur des machines-outils à commande numérique	120
365608	Finition des empreintes des noyaux et des composants de moules	120
365614	Perçage des canaux de refroidissement / chauffage et installation des cartouches chauffantes	60
365628	Assemblage des composants de moules	120
365636	Réparation, modification et entretien des moules	120
365646	Stage en milieu de travail	90
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-112	Mouliste

* * *

TITRE : **MATRIÇAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5041

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser toutes variétés de spécifications concernant la fabrication de poinçons et de matrices, tracer les éléments qui servent à la fabrication de poinçons et de matrices, régler et opérer les machines-outils d'atelier, ajuster et assembler des pièces en vue de la fabrication ou de la préparation de matrices d'estampage, démonter, réparer ou remplacer des pièces de matrices.

CONDITIONS D'ADMISSION

ou 1266 : Machiniste général II
ou 1493 : Techniques d'usinage
ou 1766 : General Machinist II
ou 1993 : Machining Technics
ou 373-500 : Machiniste général II
ou 873-500 : General Machinist II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366301	Métier et formation	15
366312	Mathématique appliquée - outillage, matriçage	30
366323	Pointage et pointage-rectifiage	45
366332	Métallurgie d'outils de production	30
366342	Métrologie appliquée au matriçage	30
366353	Techniques d'assemblage de matrices	45
366362	Étude fonctionnelle - presses	30
366371	Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
366388	Fabrication d'un outil à découpe simple	120
366392	Usinage par électro-érosion	30
366402	Analyse d'un plan d'outil de presse	30
366412	Rectification plane de formes irrégulières	30
366421	Communication en milieu de travail	15
366432	Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
366446	Fabrication d'un outil - frappe à fond	120
366456	Intégration au milieu de travail	90
366467	Fabrication d'un outil progressif	105
366476	Assemblage d'un outil progressif	90
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-110	Outilleuse-matriceuse, outilleur-matriceur
8311-118	Ajusteuse, ajusteur en matrices à l'établi pour presse mécanique
8311-138	Finisseuse, finisseur de matrices
8316-110	Contrôleuse, contrôleur d'outils et de calibres
8395-126	Matriceuse, matriceur

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE TÔLERIE AÉRONAUTIQUE (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1467

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-487.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour créer et tracer des patrons de formes diverses, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuille, en plaque, ou toutes autres formes utilisées en structure, exécuter des travaux sur le métal en feuille et les profilés en aéronautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
317014	Mathématique	60
317023	Technologie appliquée	45
317034	Lecture de plans	60
317044	Développement I	60
317055	Travail du métal mince I	75
317065	Travail du métal mince II	75
317075	Soudage	75
317085	Développement II	30
317092	Métal en plaque I	30
317108	Métal en plaque II	120
317112	Stage en entreprise I	30
317126	Moteur à turbine I	90
317137	Moteur à turbine II (cellule)	105
317143	Moteur à turbine III (cellule)	45
317153	Dessin d'aéronautique	45
317164	Rivetage	90
317175	Gabarits et matrices	75
317185	Fabrication d'un aileron	75
317198	Assemblage – flotteurs d'avion	120
317201	Recherche d'emploi	15
317212	Stage en entreprise II	30
317222	Stage en entreprise III	30
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8333-118	Tôlière, tôlier
8515-110	Conductrice, conducteur de riveteuse à commande numérique
8515-118	Assembleuse, assembleur de structures d'avions
8515-134	Conductrice, conducteur d'appareils à coller les métaux
8515-138	Monteuse, monteur d'éléments de cellules d'aéronefs

* * *

TITRE : **MISE EN OEUVRE DE MATÉRIAUX COMPOSITES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5072

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-463.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches telles que fabriquer un moule en matériaux composites et le préparer en vue de la fabrication d'une pièce selon le procédé de mise en oeuvre approprié (moulage au contact, par projection simultanée, par enroulement, au sac, par injection ou par compression), assembler par collage des pièces métalliques, revêtir par stratification des matériaux comme le bois, le métal et le thermoplastique et réparer des objets en matériaux composites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
277411	Métier et formation	15
277421	Santé et sécurité du travail	15
277432	Mathématique	30
277442	Introduction aux matériaux composites	30
277452	Outillage et équipement	30
277464	Moulage au contact I	60
277472	Projection simultanée I	30
277485	Moulage au contact II	75
277494	Projection simultanée II	60
277504	Croquis et lecture de plans	60
277511	Terminologie bilingue	15
277522	Moulage par enroulement	30
277531	Contrôle de la qualité	15
277546	Fabrication et entretien de moules	90
277552	Revêtement par stratification	30
277564	Moulage au sac	60
277571	Collage de pièces métalliques	15
277583	Moulage par injection	45
277592	Moulage - compression à froid	30
277603	Réparation d'objets en matériaux composites	45
277612	Façonnage des thermoplastiques	30
277621	Automatisation	15
277635	Stage en milieu de travail	75
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8579-122	Pulvérisatrice, pulvérisateur de résines thermodurcissables
8579-134	Confectionneuse, confectionneur d'articles en matières plastiques
8579-150	Lamineuse, lamineur de fibre de verre
8579-154	Monteuse, monteur de moules

* * *

TITRE : **MONTAGE DE STRUCTURES EN AÉROSPATIALE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5067
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 1 320 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins techniques; appliquer des règles de santé et de sécurité; appliquer des notions relatives aux matériaux de l'industrie aérospatiale; appliquer des techniques d'assemblage auxiliaires; appliquer des produits scellants; percer, riveter et dériveter des pièces; fabriquer des pièces de structures simples; réaliser un sous-assemblage, un assemblage simple et un assemblage complexe; installer un système secondaire; modifier un assemblage; s'intégrer au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365311	Métier et formation	15
365323	Fonctionnement d'un aéronef	45
365338	Interprétation de dessins	120
365343	Procédures de travail	45
365352	Santé et sécurité du travail	30
365364	Matériaux	60
365378	Fabrication de pièces simples	120
365385	Perçage	75
365398	Rivetage et dérivetage	120
365402	Techniques d'assemblage auxiliaires	30
365411	Produits scellants	15
365426	Sous-assemblage	90
365438	Assemblage simple	120
365441	Qualité intégrale	15
365458	Assemblage complexe	120
365466	Système secondaire	90
365478	Modification d'un assemblage	120
365482	Recherche d'emploi	30
365494	Intégration au travail	60
	TOTAL	**1 320**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8515-114	Monteuse-régleuse, monteur-régleur d'aviation
8515-118	Ajusteuse-monteuse, ajusteur-monteur d'aviation
8515-130	Ajusteuse-monteuse, ajusteur-monteur d'aviation au banc
8515-138	Monteuse, monteur d'éléments de cellules d'aéronef

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5567 - *Airframe Assembly*.

TITRE : **MONTAGE MÉCANIQUE EN AÉROSPATIALE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5050
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins techniques; appliquer des règles de santé et sécurité; appliquer les techniques de montage; réparer, monter et installer un système mécanique ou hydraulique et ses sous-ensembles; équilibrer un rotor, s'intégrer au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
368221	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
368235	Principes de fonctionnement d'un séronef	75
368247	Interprétation de dessins techniques	105
368254	Interprétation de procédures de travail	60
368262	Santé et sécurité du travail	30
368277	Techniques de montage	105
368286	Montage d'un sous-ensemble d'un système mécanique	90
368295	Équilibrage d'un rotor	75
368308	Montage d'un système mécanique	120
368315	Réparation d'un système mécanique	120
368324	Montage d'un sous-ensemble d'un système hydraulique	60
368336	Montage d'un système hydraulique	90
368344	Réparation d'un système hydraulique	75
368356	Installation d'un système	90
368362	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
368374	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx-xxx	Ajusteuse-monteuse, ajusteur-monteur
xxxx-xxx	Installatrice-monteuse, installateur-monteur
xxxx-xxx	Mécanicienne, mécanicien d'appareillage hydraulique d'aviation
xxxx-xxx	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
xxxx-xxx	Monteuse, monteur de moteurs à combustion interne
xxxx-xxx	Monteuse, monteur de turbines
xxxx-xxx	Monteuse-régleuse, monteur-régleur

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5550 - ***Aerospace Mechanical Assembly***.

TITRE : **MONTAGE-CÂBLAGE EN AÉROSPATIALE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5051
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins d'assemblage et d'électricité; appliquer les techniques de sertissage, de brazage tendre et de métallisation; préparer, former et installer un faisceau électrique et ses composante; assembler les composantes électriques d'un système électrique, le modifier et en assurer le bon fonctionnement; effectuer des tests sur les composantes électriques; appliquer des notions d'électricité en aérospatiale; appliquer des notions de santé et sécurité; se situer au regard de la qualité intégrale; s'intégrer au milieu du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
368011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
368023	Principes de fonctionnement d'un aéronef	45
368036	Dessins d'assemblage et d'électricité d'aéronefs	90
368042	Procédures de travail	30
368052	Santé et sécurité au travail	30
368067	Sertissage	105
368078	Brasage tendre	120
368085	Préparation d'un faisceau électrique	75
368096	Formation d'un faisceau électrique	120
368101	Métallisation des composantes modulaires et principales	15
368118	Assemblage des composantes modulaires et principales	120
368121	Qualité intégrale	15
368128	Installation d'un faisceau électrique et de ses composantes	120
368135	Notions d'électricité en aérospatiale	75
368172	Communication en milieu de travail	30
368146	Test sur les composantes	90
368158	Vérification et entretien d'un système électrique	120
368166	Modification d'un système électrique	90
368185	Systèmes avioniques	75
368192	Évolution de la technologie	30
368202	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
368214	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8539-154	Monteuse-câbleuse, monteur-câbleur (aéronefs et astronefs)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5551 - *Aerospace Electrical Assembly*.

TITRE : **OUTILLAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5042

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer, ajuster et assembler des pièces pour fabriquer et réparer des outils de coupe, des gabarits de guidage, d'ablocage, d'assemblage, des calibres ou de l'outillage de machiniste; appliquer des connaissances et des principes d'outillage, de mathématique d'atelier, de propriétés des métaux et de processus de traçage, d'usinage et d'assemblage.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1266 :	Machiniste général II
ou	1493 :	Techniques d'usinage
ou	1766 :	General Machinist II
ou	1993 :	Machining Technics
ou	373-500 :	Machiniste général II
ou	873-500 :	Machining Technics II
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366481	Métier et formation	15
366312	Mathématique appliquée - outillage, matriçage	30
366323	Pointage et pointage-rectifiage	45
366332	Métallurgie d'outils de production	30
366492	Métrologie de gabarits	30
366503	Techniques d'assemblage de gabarits	45
366512	Étude fonctionnelle de machinerie	30
366525	Fabrication d'un gabarit de perçage	75
366392	Usinage par électro-érosion	30
366532	Analyse d'un plan de gabarit	30
366546	Fabrication d'un gabarit de tournage	90
366371	Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
366421	Communication en milieu de travail	15
366558	Fabrication d'un gabarit de fraisage	120
366412	Rectification plane de formes irrégulières	30
366432	Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
366564	Fabrication de calibres de contrôle	60
366456	Intégration au milieu de travail	90
366578	Fabrication d'un outil de coupe	90
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-110	Outilleuse-matriceuse, outilleur-matriceur
8311-130	Outilleuse, outilleur
8311-134	Outilleuse, outilleur d'outils de coupe
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-266	Outilleuse-rectifieuse, outilleur-rectifieur

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'USINAGE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1493

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et selon les données de devis ou des dessins, les travaux de sciage, limage, taraudage, tournage, fraisage, filetage au tour, à l'aide d'instruments de base et de l'équipement spécialisé, et pour effectuer toute autre tâche d'usinage selon les croquis de pièces mécaniques en rapport avec la demande de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
344551	Sensibilisation à la profession	15
344032	Santé et sécurité au travail	30
344563	Mathématique appliquée	45
344572	Organes de machine	30
344582	Matériaux industriels	30
344042	Métrologie	30
344592	Les abrasifs	30
344072	Les outils de coupe	30
344605	Travaux de perçage et d'établi	75
344614	Introduction : lecture de plans	60
344622	Procédés de montage	30
344634	Procédés d'usinage	60
344118	Tournage cylindrique	120
344178	Fraisage parallèle, perpendiculaire	120
344643	Tournage conique	45
344205	Filetage au tour	75
344313	Rectification plane	45
344212	Initiation au métier	30
344652	Entretien préventif	30
344662	Appareil diviseur, table rotative	30
344674	Lecture de plans avancée	60
344684	Ajustage et assemblage	60
344324	Rectification cylindrique	60
344698	Fraisage angulaire, formes et circulaire	120
344343	Programmation manuelle	45
344415	Initiation au tour à CN	75
344425	Initiation à la fraiseuse à CN	75
344701	Moyens de recherche d'emploi	15
344718	Projets de fraisage	120
344728	Projets de tournage	120
344366	Intégration au marché du travail	90
	TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8313-001*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de tours
8313-002*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de perceuses
8313-003*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur d'aléseuses
8313-138	Confectionneuse, confectionneur d'instruments mécaniques
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-178	Traceuse-mécanicienne, traceur-mécanicien
8313-218	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de rectifieuses
Contexte québécois	Machiniste générale, machiniste général

* Code **Repères**

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1993 - *Machining Technics (chem. 2)*.

TITRE : **USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5019

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et opérer des machines à contrôle numérique utilisées dans les opérations de fraisage, de perçage, d'alésage, de taraudage et dans d'autres opérations sur pièces mécaniques, positionner et fixer les gabarits d'ablocage selon les indications de la feuille d'opération, monter les accessoires, les outils de coupe et la pièce à usiner, installer les rubans ou les cartes perforées, placer en relation les coordonnées du système et de la pièce, observer la séquence des opérations, ajuster les butées, vérifier la conformité de la pièce aux plans et devis, apporter ou commander les corrections nécessaires au programme, remplacer les outils usés ou défectueux.

CONDITIONS D'ADMISSION

1266 : Machiniste général II
ou 1493 : Techniques d'usinage
ou 1766 : General Machinist II
ou 1993 : Machining Technics
ou 373-500 : Machiniste général II
ou 873-500 : Machining Technics II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
392291	Évolution technologique	15
392301	Production, compétition et qualité	15
392312	Mathématique	30
392322	Lecture de plans complexes	30
392331	Technologie de la coupe	15
392341	Procédé d'usinage	15
392353	Programmation manuelle	45
392366	Pièces simples au tour à CN	90
392376	Pièces simples – fraiseuse à CN	90
392381	Méthodes de montage	15
392391	Qualité – contrôle statistique	15
392405	Programmation automatique	75
392418	Pièces complexes au tour à CN	120
392428	Pièces complexes – fraiseuse à CN	120
392438	Programmation, réglage, conditionnement des MOCN	120
392446	Intégration au milieu de travail	90
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-170	Conductrice, conducteur d'aléseuse de gabarits à commande numérique
8313-242	Conductrice, conducteur de machines-outils à commandes numériques

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5519 - *Numerical Control Machine Tool Operation.*

TITRE : **CONCEPTION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR, CAO-DAO (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Familiariser à la conception et à la production de dessins techniques complets et variés utilisant la CAO-DAO, familiariser à l'utilisation de terminaux graphiques, de la table traçante, de la tablette graphique ou d'autre matériel infographique, explorer les différentes possibilités de la CAO-DAO, familiariser au fonctionnement de logiciels de CAO-DAO, développer différentes techniques de modelage, d'habillage, de cotation et de mise en plan sur support CAO-DAO.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Avoir complété 11 années de scolarité et avoir réussi les cours de mathématiques GMA 151 à 155 (MA 522) et de dessin général ou spécialisé de l'ordre secondaire, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

  Et posséder une expérience de travail en dessin industriel appliqué : technologie de l'architecture, de la mathématique du bâtiment, de la mécanique ou détenir un DEC dans l'une des techniques physiques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-133-85	CAO modélisation	60
241-182-85	Projet de CAO	60
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-111-79	Géométrie descriptive	45
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
242-461-91	Techniques avancées du dessin assisté par ordinateur	60
242-561-91	Techniques d'optimisation du dessin assisté par ordinateur	60
420-113-86	Système d'exploitation des micro-ordinateurs	75
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988, révisé en 1990 et 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener les étudiantes et étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Connaître l'ensemble des étapes de construction de ces engins. Réaliser les essais en laboratoire sur prototype.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-107-88	Calculs des corps rigides	75
203-114-88	Résistance des matériaux	75
241-104-85	Cotation fonctionnelle	75
241-165-88	Contrôle de qualité	60
241-166-88	Géométrie des outils de coupe	45
241-167-88	Programmation commande numérique	90
241-168-88	Dessins de détails par ordinateur	45
241-992-77	Initiation aux machines-outils et aux procédés de fabrication	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-109-88	Géométrie descriptive	45
242-201-76	Sciences graphiques II	60
243-171-85	Éléments de circuits électriques	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-103-88	Analyse de construction propulseurs	120
280-104-88	Aérodynamique	90
280-105-88	Analyse de fabrication des structures aéronautiques	75
280-106-88	Fabrication d'éléments de structures aéronautiques	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-521-90	Thermodynamique appliquée aux propulseurs d'aéronefs	90
280-551-88	Conception, montage et gabarits	105
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-172-88	Programmation de machines C/N et robots	75
241-173-88	Conception de pièces aéronautiques en composites	75
243-105-88	Électronique d'instrumentation	75
280-107-88	Projet de conception et étalonnage d'appareils et instruments	75
280-108-88	Essais moteurs et rapports synthèses	75
280-109-88	Essais en soufflerie et rapports synthèses	75
280-112-88	Construction, structure et montages	75
280-114-93	Analyse de produits expérimentaux	45
280-116-88	Méthodes d'assemblage et illustrations techniques	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
280-641-93	Stage en construction, structure et montage	90
	TOTAL	**2 130**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie aérospatial

2165-210	Technicienne, technicien en génie aérospatial
8515-126	Mécanicienne, mécanicien d'appareillage hydraulique d'aviation
8515-130	Ajusteure-monteuse, ajusteur-monteur d'aviation au banc
8526-242	Contrôleuse, contrôleur de montages et d'équipements d'aéronefs
8535-110	Monteuse, monteur de matériel électronique aéronautique
8588-110	Mécanicienne, mécanicien d'instruments de bord

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à des personnes travaillant dans le domaine de la fabrication aéronautique et dont les tâches principales consistent à opérer des machines servant à la production de composantes et d'ensembles aéronautiques, d'acquérir les connaissances et habiletés associées au processus de conception, d'outillage et de planification de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-167-86	Programmation commande numérique	90
241-992-77	Initiation aux machines outils et aux procédés de fabrication	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
270-108-86	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-103-86	Analyse de construction propulseurs	120
280-551-74	Conception montage et gabarits	105
280-561-84	Propulseurs à turbine	60
280-571-84	Structure et aérodynamique de base	45
	TOTAL	765

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-110	Monteuse, monteur de matériel électronique aéronautique

* * *

TITRE : **DESSIN DE CONCEPTION MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'exécuter des tâches spécialisées comme: analyser les données techniques d'un projet et en préparer les schémas, effectuer les calculs et les dessins de fabrication, concevoir des outils de montage et de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	90
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-107-85	Dessin d'équipement et de transmission de mouvement	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-133-85	CAO modélisation	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-443-80	Projet I	75
241-503-80	Étude et conception de machines I	75
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-543-80	Projets II	75
241-603-80	Étude et conception de machines II	90
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-200-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.92

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une connaissance pratique du domaine des matériaux composites permettant d'oeuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité. Choisir les combinaisons fibres/résines optimun avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces. Méthodes de fabrication en fonction des coûts, des dimensions et des formes. Apprendre à usiner différentes pièces en matériaux composites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-444 ou 054-454, ancien programme).
  ou
  Un DEP dans le domaine de la fabrication mécanique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Compléments de mathématiques (techniques industrielles)	75
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-640-80	Contrôle de la qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
Connaissances spécialisées :		
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillage	75
241-150-86	Mise en forme des composites I	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	135
241-158-85	Projet de fabrication en matériaux composites	135
	TOTAL	**1 455**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **FABRICATION MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985, révisé en 1990 et 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 235 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'exécuter des tâches spécialisées telles que : faire l'analyse des dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication et assurer l'ordre logique des opérations; produire l'outillage; vérifier la qualité d'une production; programmer, monter et régler les machines-outils; fabriquer des prototypes; installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine est conforme au devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-132-85	Gestion de la production	90
241-139-85	Outillage de production	60
241-140-85	Procédés de fabrication	105
241-210-80	Techniques de machines-outils I	60
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	105
241-310-80	Techniques de machines-outils II	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	105
241-410-85	Techniques de machines-outils III	60
241-490-80	Dessin d'outils	90
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-520-80	Énergie des fluides I	60
241-521-85	Analyse de fabrication	45
241-530-80	Dessin de montages	60
241-541-85	Planning	75
241-601-80	Projet de fabrication	45
241-640-85	Contrôle de la qualité	60
241-715-84	Introduction à la CAO	45
241-920-80	Estimation	60
242-101-76	Sciences graphiques I	45
242-206-78	Sciences graphiques	60
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 235**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique

* Code Repères

* * *

TITRE : **FABRICATION MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.17

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes et capable d'analyser les dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication; de produire l'outillage; de planifier, organiser et coordonner la production; de vérifier la qualité d'une production; de monter, régler et opérer les machines-outils conventionnelles; de programmer et opérer les machines-outils à commande numérique; de fabriquer des prototypes; de monter des ensembles mécaniques, les ajuster et en vérifier la performance.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  CEC *Formation générale en techniques de génie mécanique* (241.50) ou toute autre formation jugée suffisante par le collège.

  Note :
  L'élève qui a réussi les 20 cours du programme 241.50 pourra obtenir le CEC 241.53 *Programmation en commande numérique*. À celle ou celui qui aura complété, en plus, les cours obligatoires de français et de philosophie ainsi que les cours complémentaires, on remettra un DEC en *Techniques de génie mécanique*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-206-85	Dynamique	45
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-140-85	Procédés de fabrication	60
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-541-85	Planning	60
241-601-80	Projet de fabrication	75
241-640-85	Contrôle de la qualité	45
241-920-80	Estimation	45
	TOTAL	825

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **FORMATION GÉNÉRALE EN TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés essentielles pour effectuer des tâches non spécialisées dans le domaine de la mécanique telles que : conduire les machines-outils à commande numérique à 2 ou 3 axes; inspecter une production; modifier, préparer des plans de projets; réaliser des assemblage et des ajustements; exécuter des tâches dans le domaine de la maintenance; oeuvrer dans le domaine de la représentation technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	90
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **OUTILLAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de faire l'analyse des pièces à produire, d'en déterminer le processus de fabrication, de concevoir et de fabriquer tout l'outillage nécessaire à sa production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-126-85	CAO avancée	60
241-134-85	Dessin d'outils spécialisés	75
241-139-85	Outillage de production	90
241-141-85	Fabrication, poinçons et matrices	45
241-142-85	Fabrication de moules	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-490-80	Dessin d'outils	60
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **PRODUCTION AUTOMATISÉE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les capacités de faire l'analyse d'une fonction à automatiser, d'élaborer la solution, les plans et les devis; d'améliorer et réparer les automatismes existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-128-85	Robotique	60
241-135-85	Automate, contrôle analogique et numérique programmé	60
241-136-85	Automate, logique séquentielle programmée	60
241-137-85	Projet d'automation	75
241-138-85	Robotique, implantation et programmation	60
241-143-85	Lancement de production automatisée	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-370-80	Automatismes II	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-620-80	Énergies des fluides II	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PROGRAMMATION EN COMMANDE NUMÉRIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985, révisé en 1990 et 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques afin d'exécuter des tâches spécialisées relevant du service des méthodes, soit : analyser les pièces à usiner; concevoir les programmes de machines à commande numérique à plusieurs axes (par langages machines et par ordinateurs); procéder au choix de l'outillage; choisir les équipements et les standards d'exploitation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	75
241-125-85	Contrôle dimensionnel assisté par ordinateur	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
241-720-85	Programmation manuelle (avancée)	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-126	Programmeuse, programmeur de machines-outils à commande numérique

* * *

TITRE : **PROGRAMMATION EN COMMANDE NUMÉRIQUE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.18

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes et capable de rédiger la gamme d'usinage (choix de l'outillage approprié et détermination des paramètres d'outillage); de concevoir les montages et outillages spéciaux; de faire de la programmation manuelle de machines-outils; de faire de la programmation de machines-outils à l'aide de logiciels tels que Smartcam (contournage, surfaces sculptées); de procéder à l'usinage des pièces; de vérifier l'exactitude des pièces à l'aide d'instruments de mesure incluant les coordinatomètres (machines à mesurer les coordonnées); de superviser des opératrices et des opérateurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  CEC *Formation générale en techniques de génie mécanique* (241.50) ou toute autre formation jugée suffisante par le collège.

  Note :

  L'élève qui a réussi les 20 cours du programme 241.50 pourra obtenir le CEC 241.53 *Programmation en commande numérique*. À celle ou celui qui aura complété, en plus, les cours obligatoires de français et de philosophie ainsi que les cours complémentaires, on remettra un DEC en *Techniques de génie mécanique*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-205-85	Dynamique	45
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	75
241-125-85	Contrôle dimensionnel assisté par ordinateur	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-720-85	Programmation manuelle avancée	60
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **RÉDACTION TECHNIQUE EN AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.23

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'élève sera en mesure de produire pour l'aéronautique, des documents techniques en français et en anglais, de réviser des documents techniques, de sélectionner les normes propres aux publications à produire et d'utiliser les techniques de production assistées par ordinateur compatibles avec la rédaction de textes techniques en aéronautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-444 ou 054-454, ancien programme);
  Anglais 134-514;
  Français 586 ou l'équivalent.

  Avant d'être admis à ce programme, l'élève devra réussir un test en français écrit et un test en langue anglaise.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-105-86	Illustrations techniques	60
242-108-86	Lecture de plans d'aéronefs	60
280-132-86	L'industrie aéronautique et la rédaction technique	15
280-135-86	Normes en rédaction aéronautique	60
280-137-86	Rédaction technique à des fins particulières	60
280-139-86	Stage dans l'industrie	180
280-140-86	Projet dirigé	30
280-705-91	Cellule	45
280-706-91	Propulseurs	60
280-707-91	Notions d'électricité de base d'aéronefs	45
280-708-91	Systèmes d'aéronefs	45
280-709-91	Instruments de bord	45
280-710-91	Électronique aéronautique	45
350-103-86	Communication en situation de travail	45
401-106-86	Gestion d'un projet de publication	45
581-105-86	Publication assistée par ordinateur	30
601-112-86	Français technique	30
603-116-86	L'art de la rédaction technique	45
603-117-86	Révision de documents techniques	60
604-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
		45
	TOTAL	1 050

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3351-178	Rédactrice, rédacteur technique

* * *

TITRE : **ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-354.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 695 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés nécessaires aux techniciennes et techniciens en robots industriels. Analyser les caractéristiques des robots industriels. Concevoir, modifier et installer des circuits d'automatisation pneumatique et des circuits hydrauliques. Analyser et vérifier le fonctionnement et le contrôle de machines électriques. Appliquer les techniques de programmation sur les robots industriels. Évaluer et modifier différents systèmes d'automatismes industriels. Assurer les systèmes de sécurité et le programme d'entretien et de dépannage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-77	Mathématique générale et appliquée	75
203-102-74	Mécanique	75
241-215-84	Hydraulique industrielle	60
241-315-84	Pneumatique industrielle	45
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-707-84	Mécanique I	75
241-708-84	Mécanique II	75
242-902-78	Initiation au dessin industriel	45
243-150-84	Circuits logiques	60
243-825-84	Électronique de base	90
243-826-84	Machines rotatives et contrôle de base	90
243-827-84	Semiconducteurs	45
243-828-84	Amplification et contrôle de signaux	75
243-829-84	Microprocesseur et langage assembleur	105
244-702-84	Développement des robots	90
244-703-84	Interfaces et senseurs en robotique	75
244-704-84	Programmation de robots I	60
244-705-84	Automatismes	75
244-706-84	Applications des robots	60
244-707-84	Programmation de robots II	60
244-708-84	Installation et dépannage de robots	75
244-709-84	Projet I	45
244-710-84	Projet II	75
420-720-84	Introduction à la programmation et au langage basic	60
	TOTAL	**1 695**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-006*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ARCHITECTURE NAVALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration des plans nécessaires au projet de construction ou de réparation de tout type de navires : marchands, de passagers, de pêche, de plaisance. Voir aux modes d'installation de la machinerie, des tuyauteries et des systèmes électriques, établir les plans de structures métalliques ou de tout autre matériau utilisé dans la construction du navire. Assurer le contrôle des éléments des structures et des soudures. Assurer le bon fonctionnement de la production, du montage et de l'armement. Établir les dossiers de fabrication et l'estimation des coûts. Participer aux essais en chantier et en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-967-80	Résistance des matériaux	90
203-976-74	Statique graphique et analytique	45
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-248-80	Dessin spécialisé I	45
248-101-90	Initiation à la construction navale	75
248-241-90	Introduction à la salle des machines d'un navire	75
248-301-90	Structure du maître-couple et des ponts	90
248-341-90	Circuits réels et machineries auxiliaires	75
248-381-90	Thermodynamique appliquée en architecture navale	90
248-401-90	Structure de cloison et double-fonds	90
248-441-90	Aménagement de la salle des machines	75
248-451-90	Stabilité du navire	60
248-501-90	Structure de l'extrémité arrière et bordé	90
248-521-90	Technologie de production en construction navale	120
248-541-90	Hydraulique et systèmes spécifiques	90
248-551-90	Calculs avancés de stabilité du navire	60
248-591-90	Matériaux et procédés d'assemblage	120
248-641-90	Électricité et systèmes spécifiques	90
420-718-90	Initiation à l'informatique en architecture navale	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

248-481-90	Installation de ponts et finition	90
248-491-90	Projet de conception	45
248-561-90	Dessin spécialisé en architecture navale	75
248-571-90	Projet de réparation	45
248-581-90	Conception de la coque et sélection du propulseur	60
248-601-90	Superstructure et charpente avant	90
248-651-90	Hydrodynamique et calculs réglementaires	60
248-661-90	Projet d'analyse de production	45
248-921-90	Fabrication assistée par ordinateur en architecture navale	75
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-150	Dessinatrice, dessinateur en construction navale
2165-138	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie naval
2165-242	Technicienne, technicien en génie naval

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (STRUCTURES) (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.09

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer l'élève à exercer des tâches inhérentes aux techniques d'entretien des structures d'aéronefs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 522 ou 532 ou 534 ou GMA 151 à 155 inclusivement;
  Physique 422 ou 432 ou 434 ou 442 ou 452 ou GPY 151 et 152 + (153 ou 154).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-159-66	Travaux d'atelier I	60
241-169-66	Travaux d'atelier II	60
242-106-66	Lecture de plans d'aéronefs	60
270-106-66	Technologie des matériaux appliquée à l'aéronautique	75
280-143-66	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-66	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-145-66	Protection des matériaux aéronautiques et méthodes d'inspection	75
280-155-66	Réparation structurale d'aéronefs	90
280-160-66	Ateliers de réparation de cellules	60
280-165-66	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
604-105-66	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	660

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Afin de répondre aux besoins régionaux, le collège devra déterminer une ou des voies de sortie telles que : techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation, etc. Il choisira ses objectifs en conséquence. Objectifs possibles :

- fabriquer des prototypes, réparer des appareils et des instruments;
- produire les dessins et les programmes d'usinage;
- planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnancement d'une fabrication mécanique;
- établir le temps des opérations de fabrication;
- effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
- organiser la manutentiuon des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail : concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production;
- choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;
- programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus les cours suivants pour 870 heures :		
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
270-104-85	Traitements thermiques	60
plus environ 525 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-107-85	Dessin d'équipement de transmission de mouvement	60
241-108-85	C/N, langage APT avancé	60
241-109-85	C/N, langage compact II	60
241-111-85	C/N, langage compact II, avancé	60
241-112-85	C/N, langage élan	60
241-113-85	C/N, langage élan avancé	

241-114-85	C/N, langage genesys	60
241-115-85	C/N, langage genesys avancé	45
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	75
241-125-85	Contrôle dimensionnel assité par ordinateur	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-127-85	Stage industriel	45
241-128-85	Robotique	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-133-85	CAO modélisation	60
241-134-85	Dessin d'outils spécialisés	75
241-135-85	Automate, contrôle analogique et numérique programmé	60
241-136-85	Automate, logique séquentielle programmée	60
241-137-85	Projet d'automation	75
241-138-85	Robotique, implantation et programmation	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-140-85	Procédés de fabrication	60
241-141-85	Fabrication, poinçons et matrices	45
241-142-85	Fabrication de moules	45
241-143-85	Lancement de production automatisée	60
241-370-80	Automatisme II	60
241-443-80	Projets I	75
241-461-80	Techniques d'entretien I	75
241-490-80	Dessin d'outils	60
241-503-80	Étude et conception de machines I	75
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-541-85	Planning	60
241-543-80	Projets II	75
241-601-80	Projet de fabrication	75
241-603-80	Étude et conception de machines II	90
241-620-80	Énergie des fluides II	45
241-621-85	Techniques de fabrication	60
241-633-80	Dessin de structure d'acier	45
241-640-85	Contrôle de la qualité	45
241-643-80	Projets III	45
241-680-80	Conception de tuyauterie	45
241-687-85	Stage industriel	120
241-690-80	Conception de systèmes hydrauliques et pneumatiques	45
241-720-85	Programmation manuelle (avancée)	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-917-80	Contrôle statistique de la qualité	45
241-920-80	Estimation	45
241-930-75	Dessin électromécanique	45
241-960-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
243-328-85	Électromécanique	60
270-105-85	Procédés de soudage	45
420-318-85	Introduction à la programmation appliquée	60
	TOTAL	**2 115**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-177	Spécialiste en CAO, cartes de circuits imprimés
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique
2183-126	Programmeuse, programmeur de machines-outils à commande numérique
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites; il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opératrices et opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus les cours suivants pour **1 215 heures** :		
202-117-86	Notions de chimie des polymères appliquées	60
241-101-85	Dessin de constructions mécaniques	75
241-105-85	C/N, langage apt 2 axes	60
241-144-86	Application de l'informatique aux instruments d'analyse	60
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillages	75
241-150-86	Mise en forme des composites	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	75
241-158-86	Projet de fabrication en matériaux composites	135
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-640-85	Contrôle de qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
plus un minimum de **120 heures** de cours choisis parmi les suivants :		
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-155-86	Conception de pièces structurales pour le secteur de la corrosion	60
241-156-86	Conception et design d'outillage de production	60
241-157-86	Estimation et prix de revient des pièces moulées	60
241-920-80	Estimation	45
	TOTAL	**2 055**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-019*	Technicienne, technicien en transformation des matériaux composites

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 5-417.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et des habiletés conférant de la polyvalence et des spécialisations fonctionnelles. Établir et rédiger des spécifications de production; analyser les problèmes d'une chaîne de production; connaître, entretenir, rectifier l'état des équipements; entretien préventif, achat des pièces de rechange; inspection des échantillons. Pour les bureaux d'études, développer des habiletés à adapter des plans, des devis, des spécifications, des choix d'outillage et de matériaux, des prévisions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536 ;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus les cours suivants pour **945** heures :		
202-121-86	Notions fondamentales de chimie I	75
202-122-86	Notions fondamentales de chimie II	75
211-104-86	Techniques de transformation des matières plastiques I	120
211-105-86	Technologie des matériaux polymères I	90
211-106-86	Techniques de transformation des matières plastiques II	120
211-107-86	Propriétés physiques des plastiques	60
211-108-86	Dessin d'outils et moules I	75
211-109-86	Étude et conception d'une pièce en plastique I	60
211-114-86	Dessin d'outils et moules II	60
211-118-86	Contrôle de la qualité des matières et produits plastiques	45
211-119-86	Organisation des ateliers	45
241-163-86	Dépannage mécanique	60
243-102-86	Dépannage électrique	60
plus environ **405** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
211-110-86	Projet	90
211-115-86	Étude et conception d'une pièce en plastique II	105
211-116-86	Techniques de transformation des caoutchoucs	60
211-117-86	Techniques de transformation des plastiques renforcés et composites	60
211-120-86	Stage industriel	105
211-121-86	Technologie des matériaux polymères II	105
211-122-86	Comportement physique des polymères	45
211-123-86	Résines plastiques	45
211-124-86	Fabrication des moules	120
211-125-86	Dessin	75
211-126-86	Introduction à la conception de moules par CAO	45

211-127-92	Optimisation des processus de transformation	60
211-128-92	Conception et design d'une pièce en plastique	45
241-132-85	Gestion de la production	60
241-541-85	Planning	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-920-80	Estimation	45
241-960-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
410-176-86	Gestion du personnel	30
410-924-74	Surveillance du personnel en production	45
	TOTAL	**2 070**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5133-146	Représentante, représentant de commerce d'articles de plastique
8570-001*	Technicienne, technicien à la fabrication (matières plastiques)
8570-122	Contremaîtresse, contremaître à la fabrication, à la réparation d'articles de plastique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DU GÉNIE INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.44

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-410/420.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production en vue d'améliorer la productivité, l'efficacité et l'efficience d'une industrie petite ou moyenne. L'élève sera capable d'élaborer des alternatives et d'implanter des solutions concernant les difficultés actuelles des entreprises : réduction des délais de livraison; gestion de la qualité; réduction des coûts de fabrication et établissement de système de prix de revient.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une expérience professionnelle liée à la fabrication d'objets en série ou à la fabrication dans un contexte nécessitant plusieurs postes de travail.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-401-90	Management	60
401-918-79	Étude des mouvements et des temps	90
410-801-90	Planification et contrôle de la production	75
410-805-90	Assurance et contrôle de la qualité	75
410-813-90	Méthodes et procédures de production	60
410-814-90	Qualité totale	45
410-919-79	Prix de revient et systèmes	90
410-923-79	Stage dans l'industrie	270
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie industriel
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 235.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production dans une optique d'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de l'efficience d'une organisation; lui permettre de s'initier aux différentes technologies constituant les systèmes de production modernes et aux divers processus de production de biens et de services; développer chez l'élève des habiletés en communication et des aptitudes en relations interpersonnelles lui permettant d'intervenir en tenant compte de tout l'environnement humain et social de l'organisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
202-106-91	Chimie industrielle	60
203-208-91	Physique générale	60
235-101-91	Matériaux industriels et procédés de transformation	75
235-201-91	Planification et contrôle de la production	75
235-202-91	Gestion des matières et des entrepôts	60
235-301-91	Mesure du travail	60
235-302-91	Méthodes et procédures	60
235-303-91	Techniques d'aménagement	60
235-304-91	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
235-401-91	Assurance et contrôle de la qualité	75
241-301-91	Techniques de mesure	60
241-401-91	Mécanique industrielle	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-241-85	Lecture de plans, schématisation et croquis	45
243-506-91	Électricité appliquée et automatisation industrielle	75
350-235-91	Développement organisationnel	60
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
410-302-91	Comptabilité	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 545**
plus environ 285 heures de cours parmi les suivants :		
235-600-91	Optimisation des systèmes de production	60
235-601-91	Gestion de produits	60
235-602-91	Gestion de projet	45
235-603-91	Projet de fin d'études en génie industriel	45
235-604-91	Stage industriel	120
235-605-91	Gestion de la qualité	45
241-614-91	Gestion de l'entretien	75
241-615-85	Systèmes de production automatisée	75
241-686-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
401-401-90	Management	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie industriel

* * *

TITRE : **TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir une connaissance pratique en fabrication dans le domaine des matériaux composites. Permettre d'oeuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité. Permettre de choisir les combinaisons fibres-résines et additifs optima avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces de même que les méthodes de fabrication en fonction des coûts des dimensions et des formes. Usiner différentes pièces, oeuvrer au secteur du design, des achats ou du marketing.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-65	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-65	Cinématique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-85	Dessin de constructions mécaniques	60
241-105-85	C/N, langage apt 2 axes	60
241-144-86	Application de l'informatique aux instruments d'analyse	60
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillage	75
241-150-86	Mise en forme des composites I	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	105
241-210-80	Techniques de machines-outils I	60
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	105
241-310-80	Techniques de machines-outils II	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	45
242-206-78	Sciences graphiques	60
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ 300 heures de cours choisis parmi les suivants :

241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-155-86	Conception de pièces structurales pour le secteur de la corrosion	60
241-156-86	Conception et design d'outillage de production	60
241-157-86	Estimation et prix de revient des pièces moulées	135
241-158-85	Projet de fabrication en matériaux composites	45
241-640-80	Contrôle de la qualité	45
241-920-80	Estimation	
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-019*	Technicienne, technicien en transformation des matériaux composites
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* Code Repères

SECTEUR 12 : FORESTERIE ET PAPIER

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5004	Abattage et façonnage des bois	DEP	960	– –	574
5096	Affûtage	DEP	900	– –	575
1179	Aménagement de la forêt	DEP	1 350	– –	576
5102	Classement des bois débités	DEP	900	– –	577
1086	Pâtes et papiers (opération) (chem. 2)	DEP	900	– –	578
5101	Récolte de la matière ligneuse	DEP	900	– –	579
5097	Sciage et classage	DEP	900	– –	580
1351	Sylviculture (chem. 2)	DEP	900	– –	581
902.45	Actualisation en technologie forestière	AEC	1 350	– –	582
190.32	Administration et mesure	AEC	555	– –	584
902.43	Amélioration des pratiques en technologie forestière	AEC	975	– –	585
190.04	Aménagement forestier	DEC	780	– –	586
190.54	Aménagement forestier	CEC	1 965	2 625	588
190.43	Aménagement forestier	AEC	1 965	– –	589
902.44	Application des techniques d'aménagement forestier	AEC	855	– –	590
147.32	Exploitation et gestion forestière	CEC	795	– –	591
147.51	Exploitation forestière	AEC	960	– –	592
147.31	Exploitation forestière	AEC	2 055	– –	594
190.42	Exploitation forestière	AEC	495	– –	595
902.14	Formation générale en techniques papetières	AEC	930	– –	596
902.42	Initiation à la technologie forestière	AEC	915	– –	597
190.31	Initiation aux techniques forestières	AEC	780	– –	598
900.50	Techniques forestières : administration et aménagement	DEC	900	– –	599
232.01	Techniques papetières	DEC	1 110	– –	600
190.20	Technologie forestière	DEC	2 010	2 670	601
190.03	Transformation des produits forestiers	DEC	1 825	2 485	603
			1 980	2 640	

SECTEUR 12 : **FORESTERIE ET PAPIER**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

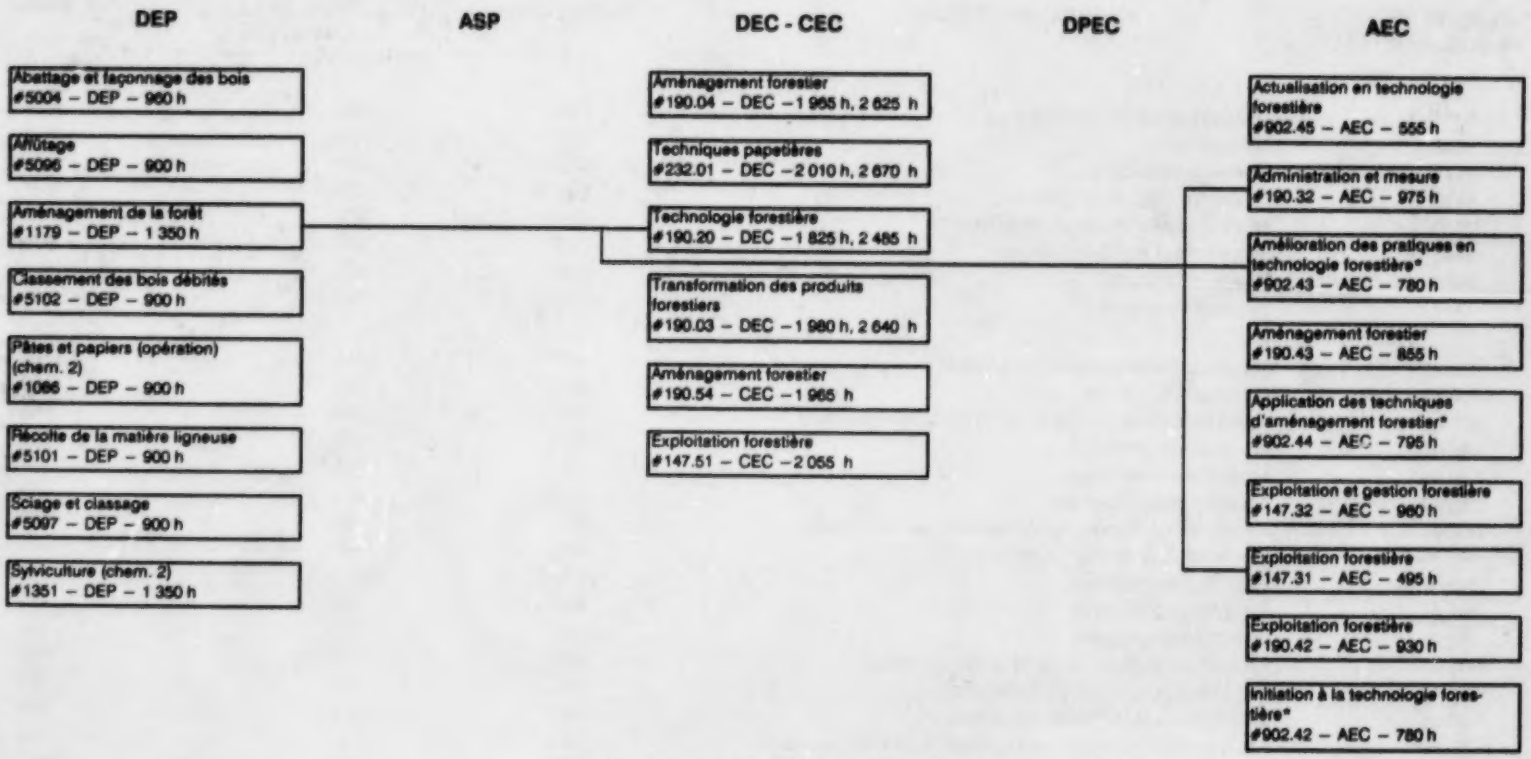

* Le programme 902.42 est un préalable au programme 902.43, qui est lui-même un préalable au programme 902.44.

DEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Formation générale en techniques papetières
#902.14 – AEC – 915 h

Initiation aux techniques forestières
#190.31 – AEC – 900 h

Techniques forestières : administration et aménagement
#900.80 – AEC – 1 110 h

TITRE : **ABATTAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5004
CLASSIFICATION : CODE CUISEP :
DURÉE DE LA FORMATION : 960 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à l'abattage, l'ébranchage, le tronçonnage et le transport du bois jusqu'au chemin de camion à l'aide des engins forestiers suivants : abatteuse-façonneuse, abatteuse-groupeuse, ébrancheuse, porteur autochargeur et débusqueur à pinces.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
xxxxxx	Métier et formation	15
xxxxxx	Santé et sécurité au travail	15
xxxxxx	Foresterie et modalités d'intervention	75
xxxxxx	Techniques de secourisme	15
xxxxxx	Optimisation du rendement matière	15
xxxxxx	Oxycoupage, soudage et brasage	30
xxxxxx	Entretien préventif et dépannage d'engins	120
xxxxxx	Conduite d'une ébrancheuse	30
xxxxxx	Conduite d'un débardeur à pince	30
xxxxxx	Conduite d'une abatteuse-groupeuse	45
xxxxxx	Conduite d'un porteur autochargeur	30
xxxxxx	Conduite d'une abatteuse-façonneuse	75
xxxxxx	Abattage d'arbres : abatteuse-groupeuse	90
xxxxxx	Débardage d'arbres entiers	60
xxxxxx	Ébranchage d'arbres	45
xxxxxx	Abattage d'arbres : abatteuse-façonneuse	120
xxxxxx	Débardage de billes	75
xxxxxx	Moyens de recherche d'emploi	15
xxxxxx	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	960

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7513-001*	Opératrice, opérateur de machinerie lourde forestière
7517-118	Conductrice, conducteur de tracteur forestier

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AFFÛTAGE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5096

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 456-461.9P

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que l'affûtage, l'entretien et le réglage des outils tranchants d'une usine de transformation des bois (scies circulaires, alternatives et à ruban, couteaux d'acier, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
232511	Outillage	15
232523	Transformation de matériaux (carbure)	45
232531	Manutention et sécurité	15
232541	Entretien des machines-outils	15
232551	Tournage des meules	15
232561	Scie circulaire (machine-outil)	90
232576	Tensionnage – scies circulaires	90
232586	Soudage de scies à ruban	60
232594	Affûtage des scies à ruban	90
232606	Planage des scies à ruban	45
232613	Soudage au CC, CA ou TIG	15
232621	Réparation des tenons	15
232631	Soudage des scies circulaires	15
232641	Affûtage des scies circulaires	15
232651	Avoyage et rectifiage – scies circulaires	45
232661	Aiguisage des couteaux	60
232673	Avoyage et rectifiage – scies ruban	60
232684	Dépannage – machineries scierie	90
232694	Scie à ruban (machine-outil)	15
232706	Tensionnage des scies à ruban	60
232711	Électricité	
232724	Stage en milieu de travail	
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8315-126	Affûteuse, affûteur d'outils de machine à bois
8319-150	Réparatrice-affûteuse, réparateur-affûteur de scies

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1179

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toute saison dans les différentes branches d'activités forestières au Québec; effectuer des tâches telles que le mesurage (en tout mode et en tout lieu), la direction d'équipes d'inventaire, l'utilisation d'instruments d'arpentage, le marquage des coupes, la plantation, l'entretien des arbres, la surveillance de différents travaux, le contrôle des coupes effectuées, l'observation aérienne, le traçage des chemins, la détermination des aires de coupe, les inspections diverses relatives à la protection des forêts et de la faune.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
228011	Organisation – Foresterie au Québec	15
228024	Cartographie	60
228033	Éléments de botanique	45
228042	Éléments d'entomologie	30
228054	Dendrologie	60
228062	Survie en forêt	30
228074	Dessin technique	60
228085	Utilisation des équipements légers	75
228092	Protection des incendies de forêts	30
228103	Santé, sécurité, premiers soins	45
228111	Éléments de pathologie	15
228126	Sylviculture et reboisement	90
228132	Photogrammétrie, photo-interprétation	30
228144	Dendrométrie	60
228153	Exploitation forestière	45
228162	Faune au Québec	30
228171	Utilisation des essences forestières	15
228184	Mesurage des bois tronçonnés	60
228192	Mesurage masse-volume	30
228203	Nivellement, mesurage – distance	45
228212	Stage en milieu de travail I	30
228225	Inventaire forestier	75
228232	Classement des billes feuillues	30
228244	Mesurage de bois non tronçonnés	60
228252	Mesurage volumétrique	30
228262	Mesurage des copeaux et résidus	30
228271	Courbes circulaires	15
228282	Opération théodolite I	30
228291	Carnet de notes	15
228303	Ligne, polygone et mise en plan	45
228313	Coupe et débardage	45
228322	Géologie et pédologie	30
228331	Aménagement forestier	15
228342	Stage en milieu de travail II	30
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7510-122	Mesureuse, mesureur de bois
7510-126	Contremaîtresse forestière, contremaître forestier
7511-110	Agente forestière, agent forestier
7511-112	Agente, agent de prévention des incendies de forêt
7511-114	Patrouilleuse forestière, patrouilleur forestier
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

* * *

TITRE : **CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5102

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que le classement des billes et du bois de sciage ainsi que l'utilisation de logiciels en rapport avec la gestion et les opérations d'une cour à bois, voir au séchage du bois, à l'achat et à la vente ainsi qu'à la gestion d'une cour à bois résineux et feuillus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
236613	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
236321	Santé et sécurité au travail	15
236334	Différenciation des caractères internes et externes des essences commerciales	60
236344	Mesurage et calcul des pièces et des débits	60
236352	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences feuillues	30
236366	Classement des pièces de bois d'essences feuillues de qualité régulière	90
236374	Séchage des essences feuillues et résineuses	60
236383	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences résineuses	45
236394	Intégration au milieu de travail en classement des feuillus (stage)	60
236401	Utilisation des logiciels en rapport avec les opérations et la gestion d'une cour à bois	15
236415	Classement des pièces de sapin, d'épinette et du pin gris selon les catégories d'utilisation	75
236426	Classement des pièces de bois de pin blanc et rouge de l'est	90
236432	Gestion des activités d'une cour à bois	30
236442	Application de connaissances sur le commerce du bois	30
236453	Classement des pièces de bois en fonction des critères de l'inspection standard et des produits spéciaux	45
236462	Application des notions de mesurage et classement des billes destinées au sciage	30
236472	Premiers soins	30
236482	Les nouvelles technologies	30
236491	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
236504	Intégration au milieu de travail en classement des résineux ou des pins	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7516-001*	Classeuse-mesureuse, classeur-mesureur
7516-122	Trieuse, trieur de billes
8230-110	Contremaîtresse, contremaître de scierie
8235-110	Conductrice, conducteur de séchoir à bois
8236-114	Marqueuse, marqueur de bois de construction

* Code Repères

* * *

TITRE : **PÂTES ET PAPIERS (OPÉRATION) (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1086

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les quatre principaux procédés d'obtention des pâtes (mécanique, thermomécanique, chimique et kraft) et les traitements qui leur sont appliqués, pour procéder aux essais en laboratoire sur les pâtes et papiers, prendre les décisions et poser les gestes qui s'imposent aux différentes étapes de la fabrication du papier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
376011	Historique et actualisation	15
376022	Initiation à la sécurité	30
376301	Secourisme – milieu de travail	15
376032	Technologie du bois	30
376051	Exploitation forestière	15
376262	Préparation du bois	30
376062	Interprétation des données I	30
376041	Mécanique appliquée	15
376323	Pâtes mécaniques de meules	45
376121	Fonctionnement et entretien d'un système de pompage	15
376093	Instrumentation et contrôle	45
376102	Intégration – milieu de travail	30
376111	Interprétation – plan mécanique	15
376272	Essais sur pâtes et papiers	30
376141	Utilisation de logiciels	15
376183	Traitement des pâtes	45
376332	Protection de l'environnement	30
376155	Pâte thermomécanique	75
376163	Pâtes chimiques	45
376174	Pâte kraft	60
376193	Machine à papier – section humide	45
376203	Machine à papier – section sèche	45
376212	Étude des produits	30
376221	Emballage et expédition	15
376291	Interprétation des données II	15
376313	Recyclage et désencrage	45
376255	Stages en entreprises	75
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251-110	Conductrice, conducteur de lessiveur en continu
8251-114	Conductrice, conducteur de pile blanchisseuse
8251-138	Lessiveuse, lessiveur de pâte écrue
8251-142	Préparatrice, préparateur de pâte à papier
8251-146	Blanchisseuse, blanchisseur de pâte à papier
8253-158	Ouvrière, ouvrier de machine à papier

* * *

TITRE : **RÉCOLTE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5101
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui permettent une intégration harmonieuse des milieux scolaire et de travail, l'accomplissement sans danger des travaux, l'obtention des éléments de base nécessaires à l'exécution des tâches, la conduite et l'entretien des machines et des appareils, l'exécution des tâches d'abattage, d'ébranchage, de tronçonnage et de débardage en opération forestière, l'exécution des tâches d'interventions sylvicoles : empilage mécanisé, construction de ponceaux, réparation de chemins forestiers, plantation d'arbres, entretien d'un peuplement et coupes d'éclaircies en aménagement forestier, la gestion d'une entreprise artisanale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233212	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
233221	Santé et sécurité au travail	15
233234	Utilisation et entretien de la scie à chaîne et de la débroussailleuse	60
233242	Différenciation des principales essences commerciales	30
233252	Classement des bois tronçonnés	30
233265	Abattage, ébranchage et tronçonnage	75
233272	Conduite et entretien d'une débardeuse	30
233283	Gestion d'une entreprise artisanale	45
233295	Débardage des bois tronçonnés et non tronçonnés	75
233304	Intégration au milieu de travail -- opérations forestières (stage)	60
233315	Dépannage des engins forestiers	75
233322	Premiers soins	30
233332	Techniques de protection des forêts contre les incendies	30
233343	Traitements sylvicoles et modalités d'intervention en milieu forestier	45
233352	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
233372	Empilage mécanisé	45
233381	Application de notions de mesurage	15
233392	Réparation de chemins et construction de ponceaux forestiers	30
233394	Plantation d'arbres et entretien d'un peuplement	60
233403	Coupes d'éclaircie commerciale et de régénération	45
233414	Intégration au milieu de travail -- entretien d'un peuplement et plantation (stage)	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7511-116	Ouvrière, ouvrier sylvicole
7513-122	Ouvrière, ouvrier d'exploitation forestière
7517-125	Conductrice, conducteur de débardeuse-porteuse (tracteur forestier)
7518-122	Planteuse, planteur d'arbres

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5601 - *Timber Harvesting*.

TITRE : **SCIAGE ET CLASSAGE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5097

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer les machines de scieries telles que l'écorceuse, la scie principale, la scie à refendre, la déligneuse, l'ébouteuse, surveiller l'opération de déchiquetage, classer le bois rond et scié.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
230423	Classement : résineux – planches	45
230432	Classement du bois de colombage et appareils de charpente	30
230442	Classement : solives, madrier de charpente	30
230466	Classement : feuillus – qualités	90
230491	Feuillus : réglementation, officialisation, inspection	15
230534	Classement : pin blanc et rouge	60
230543	Classement : charpente claire, structure-résineux	45
230551	Classement : grosses pièces-résineux	15
230564	Classement : bouleau jaune et érable	60
230572	Classement standard et spécifique des feuillus	30
230411	Santé et sécurité au travail	15
230454	Technologie des machines	60
230461	Opération du tourne-billes	15
230475	Sciage des bois résineux	75
230502	Opération du chariot	30
230513	Opération – machines de scieries	45
230522	Identification des bois	30
230586	Sciage des bois feuillus	90
230594	Sciage : pin blanc et pin rouge	60
230604	Stage en milieu de travail	60
	TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8231-110	Scieuse, scieur de bois d'oeuvre
8231-114	Conductrice, conducteur de déligneuse automatique en scierie
8231-118	Scieuse, scieur de planches
8231-126	Conductrice, conducteur de scies multilames pour billes
8231-130	Conductrice, conducteur de raboteuse
8231-138	Scieuse-coupeuse, scieur-coupeur de billes
8236-114	Classeuse, classeur de bois de construction

* * *

TITRE : **SYLVICULTURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1351

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'initier au métier, à la foresterie et au marché du travail; acquérir les compétences relatives à la préparation et à la mise en production des milieux de culture en pépinière qui requièrent l'organisation et la surveillance des activités et l'utilisation de la machinerie et des appareils; avoir les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation d'un inventaire forestier, à la réalisation des travaux sylvicoles en appliquant les normes de protection, de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
235011	Formation en sylviculture	15
235023	Récolte fruits et traitement des semences	45
235033	Productions – aires extérieures	45
235046	Traitement précommercial et élagage	90
235053	Notions de botanique	45
225064	La dendrologie	60
235072	Tracteur agricole et équipement	30
235082	Utilisation scie à chaîne et débroussaillage	30
235091	Techniques de vie en forêt	15
235102	Infrastructure – centre production	30
235112	La carte et la boussole	30
235121	Santé et sécurité au travail	15
235132	Production – plants en récipient	30
235142	Environnement – centre de production	30
235155	Suivi de croissance	75
236164	Irrigation, fertilisation et pesticides	60
235174	Éclaircie, repiquage, sarclage	60
235184	Stage en pépinière	60
235191	Logiciels en foresterie	15
235202	Minéraux essentiels à l'arbre	30
235212	Agents nuisibles	30
235222	Les pesticides – utilisation sécuritaire	30
235232	Premiers soins	30
235242	Multiplication des végétaux	30
235252	Inventaire et expédition des plants	60
235264	Stage en forêt	30
235272	Localisation – aire intervention	60
235284	Inventaire – régénération et intervention	45
235293	Préparation terrain – reboisement	60
235304	Plantation d'arbres	45
235313	Entretien d'une plantation	30
235322	Intégration au milieu de travail	15
235331	Protection contre incendies	45
235343	Gestion d'une entreprise	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2139-110	Sylvicultrice, sylviculteur
7511-116	Ouvrière, ouvrier sylvicole

* * *

TITRE : **ACTUALISATION EN TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.45

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Accroître les compétences et l'employabilité des diplômées ou des diplômés d'études collégiales en *Techniques forestières* afin de faire face aux nouveaux défis et enjeux liés aux technologies de pointe en aménagement forestier, à la conservation des forêts, à la protection de l'environnement et au développement durable.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Posséder un diplôme d'études collégiales en *Techniques forestières : aménagement ou exploitation* (anciens DEC 190.01 et 190.02).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-605-92	Écologie forestière appliquée	60
190-627-92	Projet	60
190-630-92	Utilisation de logiciels spécialisés	60
401-191-92	Supervision de personnel et communication	60
410-749-86	Rédaction de rapports	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 5 cours pour environ 270 heures choisis par le collège parmi les suivants :

Écologie et conservation des forêts		
190-616-92	Phytopathologie forestière	60
190-617-92	Entomologie forestière	60
190-618-92	Pédologie forestière	60
190-634-92	Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	30
190-635-92	Tournée écologique et industrielle	45
190-716-93	Aménagement intégré des ressources	45
190-720-93	Inventaires écologiques	45
Sylviculture		
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
190-615-92	Production de plants forestiers	60
190-628-92	Introduction aux systèmes d'information géographique	45
Exploitation		
190-522-92	Outillage et machinerie	60
190-531-92	Programmation et contrôle des interventions forestières	60
190-619-92	Récolte des bois II	60
190-625-92	Infrastructures forestières II	60
190-626-92	Notions de mesurage des bois abattus	60
Technologie de pointe		
190-629-92	Utilisation des systèmes d'information géographique en foresterie	45
190-717-93	Photo-interprétation forestière II	45
190-718-93	Utilisation de la télédétection en foresterie	45
190-721-93	Actualisation professionnelle en technologie forestière	45
Conseiller forestier		
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
190-719-93	Gestion de la forêt privée	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-782-93	Communication	30
589-745-91	S'exprimer en public	30
Gestion de projet		
190-608-92	Gestion des travaux sylvicoles	60
401-190-92	Gestion de projets	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-532-90	Gestion du personnel	60
410-602-90	Formation et développement du personnel	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
	TOTAL	**555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET MESURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel oeuvrant dans le domaine des techniques forestières et particulièrement dans le secteur du mesurage, de se perfectionner en administration et mesure.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être détentrice ou détenteur d'un diplôme d'études professionnelles avec la mention de *garde forestier* ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-902-76	Stage	120
190-905-76	Dendrométrie et mesurage des bois abattus	90
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
241-190-82	Mécanique forestière	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-915-76	Approvisionnement	45
401-923-76	Organisation et méthodes	45
401-925-76	Personnel	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-999-82	Comptabilité	45
410-604-79	Gestion des matériaux et inventaires	60
410-660-74	Administration	45
420-911-75	Introduction au langage fortran	45
	TOTAL	975

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

* * *

TITRE : **AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 780 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de permettre un cheminement progressif vers le champ de spécialisation du diplôme d'études collégiales en *Aménagement forestier* (190.04), et un arrimage avec certains programmes de formation professionnelle de niveau secondaire. Dans une perspective d'employabilité et de formation continue, cette attestation permettra l'acquisition de compétences spécifiques en aménagement forestier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Posséder une attestation d'études collégiales en *Initiation à la technologie forestière* (902.42).

  OU

  Posséder un diplôme d'études professionnelles, option aménagement de la forêt ou garde forestier.

  Avoir réussi au collégial les cours suivants :
  Complément de mathématique 201-191-92;
  Cartes et photographies aériennes 230-194-92.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-192-92	Écologie générale	60
190-108-92	Utilisation de l'arbre	60
190-230-92	Botanique forestière	60
190-304-92	Dépôts et sols forestiers	75
190-314-92	Inventaires forestiers	60
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-592-92	Stages	135
190-631-92	Aménagement forestier	75
230-192-92	Topométrie forestière II	75
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
	SOUS-TOTAL	**720**
plus un cours pour environ 60 heures choisi par le collège parmi les suivants :		
Communication écrite		
410-749-86	Rédaction de rapports	45
601-103-85	Communication et écritures	45
Sylviculture		
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
Supervision des travaux		
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-532-90	Gestion du personnel	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
	TOTAL	**780**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992, révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des spécialistes aptes à participer à la mise en valeur des ressources forestières en collaborant à la planificaton et à la gestion des travaux de production et de récolte de la matière ligneuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-92	Botanique générale	60
101-192-92	Écologie générale	60
190-108-92	Utilisation de l'arbre	60
190-210-92	Dendrométrie	75
190-230-92	Botanique forestière	60
190-304-92	Dépôts et sols forestiers	75
190-314-92	Inventaires forestiers	60
190-320-92	Dendrologie	60
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-504-92	Récolte des bois I	75
190-552-92	Infrastructures forestières I	60
190-592-92	Stages	135
190-604-92	Régénération artificielle des forêts	45
190-621-92	Écologie des forêts du Québec	75
190-631-92	Aménagement forestier	75
190-641-92	Protection des forêts	75
190-661-92	Photo-interprétation forestière I	60
201-191-92	Complément de mathématique	75
230-190-92	Topométrie forestière I	60
230-192-92	Topométrie forestière II	75
230-194-92	Cartes et photographies aériennes	60
401-190-92	Gestion de projets	60
401-191-92	Supervision de personnel et communication	60
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
	SOUS-TOTAL	**1 620**

plus environ 345 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

190-510-92	Mesurage des bois abattus	90
190-522-92	Outillage et machinerie	60
190-531-92	Programmation et contrôle des interventions forestières	60
190-605-92	Écologie forestière appliquée	60
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
190-608-92	Gestion des travaux sylvicoles	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
190-615-92	Production de plants forestiers	60
190-616-92	Phytopathologie forestière	60
190-617-92	Entomologie forestière	60
190-618-92	Pédologie forestière	60
190-619-92	Récolte des bois II	60
190-625-92	Infrastructures forestières II	60
190-626-92	Notions de mesurage des bois abattus	60
190-627-92	Projet	60
190-628-92	Introduction aux systèmes d'information géographique	45
190-629-92	Utilisation des systèmes d'information géographique en foresterie	45
190-630-92	Utilisation de logiciels spécialisés	60
190-634-92	Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	30
190-635-92	Tournée écologique et industrielle	45
190-716-93	Aménagement intégré des ressources	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture
7510-110	Travailleuse, travailleur spécialisés dans la conservation
7511-113	Spécialiste de la conservation de la forêt
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des spécialistes aptes à participer à la mise en valeur des ressources forestières en collaborant à la planification et à la gestion des travaux de production et de récolte de la matière ligneuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-92	Botanique générale	60
101-192-92	Écologie générale	60
190-108-92	Utilisation de l'arbre	60
190-210-92	Dendrométrie	75
190-230-92	Botanique forestière	60
190-304-92	Dépôts et sols forestiers	75
190-314-92	Inventaires forestiers	60
190-320-92	Dendrologie	60
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-504-92	Récolte des bois I	75
190-552-92	Infrastructures forestières I	60
190-592-92	Stages	135
190-604-92	Régénération artificielle des forêts	45
190-621-92	Écologie des forêts du Québec	75
190-631-92	Aménagement forestier	75
190-641-92	Protection des forêts	75
190-661-92	Photo-interprétation forestière I	60
201-191-92	Complément de mathématique	75
230-190-92	Topométrie forestière I	60
230-192-92	Topométrie forestière II	75
230-194-92	Cartes et photographies aériennes	60
401-190-92	Gestion de projets	60
401-191-92	Supervision de personnel et communication	90
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
	SOUS-TOTAL	**1 620**

plus environ 345 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

190-510-92	Mesurage des bois abattus	90
190-522-92	Outillage et machinerie	60
190-531-92	Programmation et contrôle des interventions forestières	60
190-605-92	Écologie forestière appliquée	60
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
190-608-92	Gestion des travaux sylvicoles	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
190-615-92	Production de plants forestiers	60
190-616-92	Phytopathologie forestière	60
190-617-92	Entomologie forestière	60
190-618-92	Pédologie forestière	60
190-619-92	Récolte des bois II	60
190-625-92	Infrastructures forestières II	60
190-626-92	Notions de mesurage des bois abattus	60
190-627-92	Projet	60
190-628-92	Introduction aux systèmes d'information géographique	45
190-629-92	Utilisation des systèmes d'information géographique en foresterie	45
190-630-92	Utilisation de logiciels spécialisés	60
190-634-92	Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	30
190-635-92	Tournée écologique et industrielle	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : FORESTERIE ET PAPIER

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Spécialiser l'élève de façon qu'il soit en mesure de recueillir les données de base nécessaires à l'aménagiste forestier. Préparer l'élève à surveiller l'exécution des travaux d'amélioration prescrits par l'ingénieure ou l'ingénieur responsable.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être détentrice ou détenteur d'un diplôme d'études professionnelles avec mention en foresterie ou d'une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-501-82	Sylviculture	90
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
	SOUS-TOTAL	**615**

plus 4 cours au choix pour environ 240 heures parmi les suivants :

190-320-82	Dendrologie	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-631-82	Aménagement forestier	60
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
601-934-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	TOTAL	**855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **APPLICATION DES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.44

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans une perspective d'employabilité et de formation continue, permettre l'acquisition de compétences particulières dans les domaines suivants : sylviculture, exploitation, écologie et conservation des forêts. Cette attestation permettra à l'élève de compléter les cours du champ de spécialisation du diplôme d'études collégiales en *Aménagement forestier* (190.04).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une attestation d'études collégiales en *Amélioration des pratiques en technologie forestière* (902.43).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-552-92	Infrastructures forestières I	60
190-604-92	Régénération artificielle des forêts	45
190-621-92	Écologie des forêts du Québec	75
190-627-92	Projet	60
190-630-92	Utilisation de logiciels spécialisés	60
190-641-92	Protection des forêts	75
190-661-92	Photo-interprétation forestière I	60
401-190-92	Gestion de projets	60
401-191-92	Supervision de personnel et communication	60
	SOUS-TOTAL	**555**

plus environ **240** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

Écologie et conservation des forêts		
190-605-92	Écologie forestière appliquée	60
190-616-92	Phytopathologie forestière	60
190-617-92	Entomologie forestière	60
190-618-92	Pédologie forestière	60
190-634-92	Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	30
190-635-92	Tournée écologique et industrielle	45
190-716-93	Aménagement intégré des ressources	45
Sylviculture		
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
190-608-92	Gestion des travaux sylvicoles	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
190-615-92	Production de plants forestiers	60
Exploitation		
190-522-92	Outillage et machinerie	60
190-531-92	Programmation et contrôle des interventions forestières	60
190-619-92	Récolte des bois II	60
190-625-92	Infrastructures forestières II	60
190-626-92	Notions de mesurage des bois abattus	60
190-628-92	Introduction aux systèmes d'information géographique	45
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET GESTION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel oeuvrant dans le secteur du milieu naturel d'acquérir des connaissances et d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques du milieu naturel, spécialisation : exploitation forestière.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-230-77	Approche quantitative du milieu naturel	60
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-420-77	Principes d'exploitation et d'aménagement forestier	60
147-430-77	Traitements sylvicoles	45
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-460-77	Voirie et campements	30
147-511-78	Mesurage	60
147-520-78	Organisation du travail	45
147-580-78	Budgétisation en milieu naturel	15
147-601-78	Gestion forestière	30
147-611-78	Contrôle de production	90
147-621-78	Systèmes d'exploitation	150
147-630-78	Protection des forêts	30
147-631-78	La sécurité	30
147-641-78	Lois et règlements forestiers	15
147-651-78	Mécanique forestière	45
147-702-80	Plan de coupe	30
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
230-347-78	Topographie et photo-interprétation II	30
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assister les ingénieures forestières et les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle des forêts en agissant comme contremaîtresse ou contremaître de la construction des chemins, des opérations de coupe, du débusquage, etc. Interpréter des cartes topographiques et des photos aériennes pour localiser et identifier la nature et l'organisation du sol et de la forêt; localiser les peuplements forestiers et en inventorier l'état en utilisant divers appareils. Analyser les possibilités de coupe, en surveiller l'exécution, décider de la machinerie; déterminer l'emplacement des chemins d'accès, définir les besoins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-107-77	La matière et les éléments abiotiques I	75
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-207-77	La matière et les éléments abiotiques II	60
101-227-77	Habitats et écosystèmes II	60
101-337-77	Connaissances des végétaux	60
147-120-77	Principes d'orientation et de survie en forêt	15
147-210-77	Analyse du milieu et principes d'instrumentation	45
147-220-77	Expression écrite et audio-visuelle	15
147-230-77	Approche quantitative du milieu naturel	60
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-330-77	Les poissons	45
147-340-77	La faune terrestre et avienne	45
147-350-77	Principes d'échantillonnage végétal et animal	30
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-420-77	Principes d'exploitation et d'aménagement forestier	60
147-430-77	Traitements sylvicoles	45
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-450-77	Voirie et campements	30
147-460-77	Peuplements forestiers II	60
147-510-78	Effets météorologiques	15
147-511-78	Mesurage	60
147-520-78	Organisation du travail	45
147-526-78	Analyse des végétaux	45
147-530-78	Lois et règlements	30
147-540-78	Méthodes et techniques entomologiques	15
147-550-78	Mécanique et dépannage	15
147-555-78	Analyse des sols	30
147-560-78	Taxonomie végétale	30
147-570-78	Survie et premiers soins	15
147-571-78	Analyse du peuplement forestier	30
147-580-78	Budgétisation en milieu naturel	15
147-590-78	Communication-radio	15
147-601-78	Gestion forestière	30
147-610-78	Plan de coupe	60
147-611-78	Contrôle de production	90
147-620-78	Campements	15
147-621-78	Systèmes d'exploitation	150
147-630-78	Protection des forêts	30
147-631-78	La sécurité	30
147-641-78	Lois et règlements forestiers	15
147-651-78	Mécanique forestière	45
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
230-247-78	Topographie et photo-interprétation I	30
230-347-78	Topographie et photo-interprétation II	30
230-447-78	Arpentage (topométrie)	60
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habilités requises pour assister l'ingénieure forestière et l'ingénieur forestier dans l'exploitation rationnelle des forêts. Pouvoir exercer une fonction de responsable au niveau de la surveillance et de la coordination dans les travaux relatifs à la construction des chemins, à la coupe du bois et au débusquage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder un diplôme d'études professionnelles avec la mention *garde-forestier*.
  Avoir 6 années d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-107-77	La matière et les éléments abiotiques I	75
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-207-77	La matière et les éléments abiotiques II	60
101-227-77	Habitats et écosystèmes II	60
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	495

* L'ajout à ces cours des équivalences et des cours d'actualisation appropriée permettra l'obtention du Certificat d'études collégiales (CEC) en 147.51 *Exploitation forestière*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux candidates et candidats les plus valables parmi les mesureuses et mesureurs, vérificatrices et vérificateurs, garde-forestières et garde-forestiers et contremaîtresses et contremaîtres, de se perfectionner dans le domaine de l'exploitation forestière. Ajouter à cette formation spécialisée des connaissances pour la gestion en vue d'occuper des fonctions comportant des responsabilités administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder 5 années d'expérience en exploitation forestière ou dans un champ professionnel connexe.
  Être ou avoir été contremaîtresse ou contremaître au niveau de l'exploitation forestière ou dans un champ professionnel connexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-430-82	Gestion forestière	60
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-552-82	Construction forestière I	75
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-102-82	Mathématique	75
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
601-105-78	Français I	45
	SOUS-TOTAL	**780**
plus 3 cours au choix pour environ 150 heures parmi les suivants :		
350-914-77	Relations humaines	45
401-419-79	Relations de travail	60
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-905-76	Évaluation des tâches et plans bonis	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

* * *

TITRE : **FORMATION GÉNÉRALE EN TECHNIQUES PAPETIÈRES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 915 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés propres au domaine de la production des pâtes et papiers. Plus précisément, au terme de ce programme, l'élève sera en mesure d'accomplir les tâches liées à la production et au contrôle de la qualité du papier et du carton.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être en situation de travail ou avoir des acquis expérientiels pertinents.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-502-85	Compléments de mathématique (Techniques de la chimie)	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
232-114-92	Les structures du bois	60
232-224-85	Introduction aux pâtes et papiers	60
232-324-85	Préparation du bois à pâte et les pâtes mécaniques	90
232-334-85	Raffinage et micrographie	60
232-344-92	Le recyclage des papiers et cartons	45
232-544-92	Santé et sécurité industrielle	30
232-634-92	Caractérisation des papiers et des cartons	90
232-644-92	Machines à papier	105
	SOUS-TOTAL	**690**

plus environ **225** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

232-414-92	Instrumentation et régulation automatique	75
232-424-85	Blanchiment et essais chimiques des pâtes	60
232-504-85	Projet dirigé I	60
232-514-92	Traitements de l'eau et pollution	60
232-534-92	Traitements des papiers	90
232-554-85	Pâtes chimiques	105
232-624-92	Contrôle de la qualité	45
	TOTAL	**915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INITIATION À LA TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 780 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de permettre un cheminement progressif vers le champ de spécialisation du diplôme d'études collégiales en *Aménagement forestier* (190.04). Dans une perspective de formation initiale, d'employabilité et de formation continue, cette attestation permettra l'acquisition de compétences de base en aménagement forestier et de compétences particulières dans l'un ou l'autre des domaines suivants : sylviculture, mesurage des bois abattus, gestion de la forêt, supervision du personnel et inventaire forestier. Pour s'inscrire à l'examen provincial en mesurage, une partie du stage devra s'effectuer sous la supervision d'une mesureuse ou d'un mesureur de bois licencié.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une année d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-92	Botanique générale	60
190-210-92	Dendrométrie	75
190-320-92	Dendrologie	60
190-504-92	Récolte des bois I	75
190-592-92	Stages	135
201-191-92	Complément de mathématique	75
230-190-92	Topométrie forestière I	60
230-194-92	Cartes et photographies aériennes	60
601-103-85	Communication et écritures	45
	SOUS-TOTAL	**645**

plus un bloc de cours pour environ 135 heures choisi par le collège parmi les suivants :

Supervision de personnel		
401-191-92	Supervision de personnel et communication	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
Gestion de la forêt		
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-719-93	Gestion de la forêt privée	45
Sylviculture		
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
Mesurage des bois abattus		
190-108-92	Utilisation de l'arbre	60
190-510-92	Mesurage des bois abattus	90
190-722-93	Contexte forestier et mesurage des bois abattus	45
Inventaire forestier		
190-314-92	Inventaires forestiers	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
	TOTAL	**780**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES FORESTIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'obtenir les connaissances de base en exploitation forestière et d'être initié aux tâches administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-999-82	Comptabilité	45
420-911-75	Introduction au langage fortran	45
	SOUS-TOTAL	**540**

plus environ 360 heures de cours choisis parmi les suivants :

190-501-82	Sylviculture	90
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-613-82	Séchage du bois	60
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-633-82	Dessin mécanique de machines et bâtiments	60
190-643-82	Méthodes et rendements	90
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits forestiers

* * *

TITRE : **TECHNIQUES FORESTIÈRES : ADMINISTRATION ET AMÉNAGEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel oeuvrant dans le domaine de la foresterie, particulièrement dans le secteur de l'aménagement, de se perfectionner dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, de même que dans l'application technique des différentes connaissances relatives à l'aménagement des forêts.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une année d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-501-82	Sylviculture	90
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-510-82	Mesurage des bois abatus	90
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-211-75	Algèbre	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-919-75	Introduction à un langage de programmation	45
	TOTAL	1 110

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **TECHNIQUES PAPETIÈRES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 232.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens qui pourront travailler dans chacune des sphères d'activité du domaine de la production des pâtes et papiers, du contrôle des procédés, de la finition et de la transformation des papiers. Il contribue ainsi à la formation des spécialistes nécessaires à la viabilité et à la rentabilité de cette industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	60
232-114-92	Les structures du bois	60
232-224-85	Introduction aux pâtes et papiers	90
232-324-85	Préparation du bois à pâte et les pâtes mécaniques	60
232-334-85	Raffinage et micrographie	45
232-344-92	Le recyclage des papiers et cartons	75
232-414-92	Instrumentation et régulation automatique	60
232-424-85	Blanchiment et essais chimiques des pâtes	60
232-514-92	Traitement de l'eau et pollution	75
232-524-92	Cellulose	90
232-534-92	Traitement des papiers	30
232-544-92	Santé et sécurité industrielle	105
232-554-85	Pâtes chimiques	45
232-624-92	Contrôle de la qualité	90
232-634-92	Caractérisation des papiers et des cartons	105
232-644-92	Machines à papier	75
232-674-92	Opérations fondamentales de production des pâtes et papiers	60
242-163-91	Lecture et croquis de dessin technique	
	SOUS-TOTAL	**1 770**

plus environ 240 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

232-504-85	Projet dirigé I	60
232-604-85	Projet dirigé II	60
232-684-92	Stage industriel	195
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8250-118	Contremaîtresse, contremaître
8256-110	Essayeuse, essayeur en laboratoire (pâte et papier)
8256-112	Contrôleuse, contrôleur de papier
8256-114	Vérificatrice, vérificateur de papier

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 825 heures
TOTALE : 2 465 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du programme 1179 *Aménagement de la forêt* (anciennement 228-500 *Garde-forestier*).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
  Posséder un diplôme d'études professionnelles avec la mention *Garde-forestier* ou un diplôme d'études professionnelles avec la mention *Aménagement de la forêt*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
	SOUS-TOTAL	**900**

plus les cours de l'un ou l'autre des 3 programmes 190.01, 190.02 et 190.03 pour environ **925** heures :

Cours du programme 190.01 :

190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-593-82	Stage	90
190-613-82	Séchage du bois	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-82	Dessin d'implantation	60
190-643-82	Méthodes et rendements	90
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-82	Stage	120
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

Cours du programme 190.02 :

190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-552-82	Construction forestière I	75
190-592-82	Stage	135
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-642-82	Protection des forêts contre le feu	60
190-652-82	Construction forestière II	75
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
241-190-82	Mécanique forestière	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

Cours du programme 180.03 :

180-501-82	Sylviculture	90
180-510-82	Mesurage des bois abattus	90
180-521-82	Écologie forestière I	75
180-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
180-551-82	Pédologie forestière	75
180-561-82	Stage en forêt	75
180-611-82	Pépinière et reboisement	75
180-621-82	Écologie forestière II	90
180-631-82	Aménagement forestier	60
180-641-82	Protection des forêts	90
180-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	1 035

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture
7510-110	Contremaîtresse, contremaître de travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
7511-113	Spécialiste de la conservation de la forêt
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

* * *

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des spécialistes capables d'exécuter, contrôler et diriger les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers : sciage, rabotage, façonnage des bois, déroulage, contre-plaqué, panneaux de fibres, particules, traitement des bois. Production et outillage, procédés de transformation, séchage, conditionnement et traitement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
	SOUS-TOTAL	**1 035**
plus les cours suivants pour 945 heures :		
190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-593-82	Stage	90
190-613-82	Séchage du bois	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-82	Dessin d'implantation	60
190-643-82	Méthodes et rendements	90
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-82	Stage	120
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 980**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 190.01 *Aménagement forestier*, 190.02 *Exploitation forestière* et 190.03 *Transformation des produits forestiers*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits forestiers
5131-132	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'équipement lourd
8230-118	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers à la fabrication du contre-plaqué et travailleurs assimilés
8230-122	Contremaîtresse, contremaître de scieurs de bois d'oeuvre et travailleurs assimilés
8230-126	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers au traitement du bois
8256-114	Vérificatrice, vérificateur de papier

* * *

SECTEUR 13 : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5156	Impression et finition	DEP	1 350	– –	609
5059	Préparation à l'impression	DEP	1 800	– –	610
5152	Reprographie et façonnage	DEP	840	– –	612
901.25	Animation radiophonique	AEC	765	– –	613
589.01	Art et technologie des média				
	(bloc : télévision)	DEC	1 950	2 610	614
	(bloc : information écrite)	DEC	1 950	2 610	614
	(bloc : radio)	DEC	1 965	2 625	614
	(bloc : publicité)	DEC	1 950	2 610	614
902.16	Estimation en imprimerie	AEC	690	– –	617
901.55	Gestion des documents administratifs	AEC	465	– –	618
581.54	Impression	CEC	2 145	– –	619
901.13	Impression offset	AEC	600	– –	620
570.70	Infographie en cinéma et télévision	DPEC	570	– –	621
901.86	Infographie en édition et imprimerie	AEC	945	– –	622
901.26	Information radiophonique	AEC	795	– –	623
901.69	Intervention en communications dans les organisations	AEC	855	– –	624
901.75	Langue et culture hispaniques	AEC	405	– –	625
901.17	Micro-édition	AEC	540	– –	626
581.53	Montage photolithographique	CEC	1 920	– –	627
901.53	Montage vidéo de base				
	(bloc A : débutantes et débutants)	AEC	705	– –	628
	(bloc B : gens du cinéma)	AEC	600	– –	628
	(bloc C : gens de la vidéo)	AEC	555	– –	628
589.70	Montage vidéo de pointe	DPEC	885	– –	629
901.81	Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone	AEC	1 125	– –	630

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
901.12	Photolithographie	AEC	585	– –	631
901.14	Photomécanique	AEC	690	– –	632
901.16	Reliure industrielle	AEC	570	– –	633
581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie	DEC	1 810	2 470	634
581.04	Techniques de l'impression	DEC	2 145	2 805	636
393.00	Techniques de la documentation	DEC	1 785	2 445	637
393.51	Techniques de la documentation	CEC	1 815	– –	638
581.02	Techniques de la typographie	DEC	2 010	2 670	639
900.43	Techniques de médiatique	AEC	1 260	– –	641
570.09	Techniques de muséologie	DEC	1 950	2 610	642
581.03	Techniques du montage photolithographique	DEC	1 920	2 580	643
581.06	Techniques du traitement de l'image	DEC	1 930	2 590	644
900.99	Techniques muséologiques	AEC	795	– –	646
581.56	Traitement de l'image	CEC	1 930	– –	647
581.52	Typographie	CEC	2 010	– –	648
901.15	Typographie	AEC	555	– –	649

SECTEUR 13 : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Impression et finition #5156 – DEP – 1 350 h
- Préparation à l'impression #5059 – DEP – 1 800 h
- Reprographie et façonnage #5152 – DEP – 840 h

ASP

DEC - CEC

- Art et technologie des médias (bloc : télévision) #589.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h
- Art et technologie des médias (bloc : information écrite) #589.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h
- Art et technologie des médias (bloc : radio) #589.01 – DEC – 1 965 h, 2 625 h
- Art et technologie des médias (bloc : publicité) #589.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h
- Techniques de gestion de l'imprimerie #581.08 – DEC – 1 810 h, 2 470 h
- Techniques de l'impression #581.04 – DEC – 2 145 h, 2 805 h
- Techniques de la documentation #393.00 – DEC – 1 785 h, 2 445 h
- Techniques de la typographie #581.02 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Techniques de muséologie #570.09 – DEC – 1 950 h, 2 610 h

DPEC

- Montage vidéo de pointe #589.70 – DPEC – 885 h
- Infographie en cinéma et télévision #570.70 – DPEC – 570 h

AEC

- Animation radiophonique #901.25 – AEC – 765 h
- Estimation en imprimerie #902.16 – AEC – 690 h
- Gestion des documents administratifs #901.55 – AEC – 465 h
- Impression offset #901.13 – AEC – 600 h
- Infographie en édition et imprimerie #901.86 – AEC – 945 h
- Information radiophonique #901.26 – AEC – 795 h
- Intervention en communications dans les organisations* #901.69 – AEC – 855 h
- Langue et culture hispaniques #901.75 – AEC – 405 h
- Micro-édition #901.17 – AEC – 540 h

* Un DEC, CEC, DPEC ou AEC permet d'accéder à ce programme.

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Techniques du montage photolithographique #581.03 – DEC – 1 920 h, 2 580 h		Montage vidéo de base** (bloc A : débutantes et débutants) #901.53 – AEC – 705 h
		Techniques du traitement de l'image #581.06 – DEC – 1 930 h, 2 590 h		Montage vidéo de base** (bloc B : gens du cinéma) #901.53 – AEC – 600 h
		Impression #581.54 – CEC – 2 145 h		Montage vidéo de base** (bloc C : gens de la vidéo) #901.53 – AEC – 555 h
		Montage photolithographique #581.53 – CEC – 1 920 h		Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone #901.81 – AEC – 1 125 h
		Techniques de la documentation #393.51 – CEC – 1 815 h		Photolithographie #901.12 – AEC – 585 h
		Traitement de l'image #581.56 – CEC – 1 930 h		Photomécanique #901.14 – AEC – 690 h
		Typographie #581.52 – CEC – 2 010 h		Reliure industrielle #901.16 – AEC – 570 h
				Techniques de médiatique #900.43 – AEC – 1 260 h
				Techniques muséologiques #900.99 – AEC – 795 h
				Typographie #901.15 – AEC – 555 h

** Ce programme permet d'accéder au DPEC 589.70, *Montage vidéo de pointe*

TITRE : **IMPRESSION ET FINITION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995; il remplace 5060, Impression et finition***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5156

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la préparation des matières premières, à la production de clichés pour l'impression, à la mise en route de différents types de presse offset et sérigraphiques, à la production de différents types d'imprimés, à la finition d'un imprimé, à l'entretien et à la mécanique de base des presses offset et sérigraphiques ainsi que des appareils de finition.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
482211	Métier et formation	15
482221	Santé et sécurité	15
482234	Préparation de presse offset	60
482242	Entretien de presse offset	30
482254	Techniques de finition	60
482268	Impression de caractères	120
482278	Teintes et demi-tons	120
482285	Photolithographie de base	75
482294	Matières premières	60
482302	Écrans de sérigraphie	30
482318	Impression en sérigraphie	120
482326	Impression d'un aplat	90
482336	Impression en deux couleurs	90
482344	Estimation des coûts	60
482355	Numérotation et perforation	75
482362	Recherche d'emploi	30
482378	Impression polychrome	120
482384	Quadrichromie en sérigraphie	60
482398	Milieu de travail	120
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4141-146	Commis au duplicateur
8593-158	Conductrice, conducteur de guillotine
8593-254	Ouvrière, ouvrier à la perforeuse
9512-126	Conductrice, conducteur de presse offset (à feuilles)
9512-172	Pressière, pressier
9512-188	Margeuse, margeur de rotative à bobines
9512-206	Aide-pressière, aide-pressier
9517-130	Plieuse, plieur à la machine
9517-142	Découpeuse, découpeur au massicot
9517-146	Ouvrière, ouvrier d'atelier de reliure
9517-158	Ouvrière, ouvrier à la perforeuse
9517-162	Ouvrière, ouvrier à la reliure spirale
9517-166	Aide-relieuse, aide-relieur
9519-154	Conductrice, conducteur de presse à sérigraphie
9519-158	Sérigraphiste à la main
9519-162	Chargeuse, chargeur de presse à sérigraphie
9519-202	Conductrice, conducteur de presse à polycopier offset

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5656 - *Printing and Finishing*.

TITRE : **PRÉPARATION À L'IMPRESSION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5059

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de tracés de base et de techniques de dessin commercial, à la maîtrise des techniques de micro-édition; à l'emploi des appareils et des logiciels utilisés pour la composition typographique et pour la réalisation d'un prêt-à-photographier; à la maîtrise des techniques de reproduction photographique; à l'assemblage de divers éléments photographiques sur plusieurs supports en report et au clichage des supports imprimants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
482012	Situation – métier et formation	30
482026	Support informatique	120
482038	Techniques de dessin	120
482045	Confection de maquette	75
482057	Annonces publicitaires	105
482066	Techniques de la couleur	90
482074	Production galées d'édition	60
482084	Prêts-à-photo d'édition	60
482095	Méthodes de mise en page	75
482104	Techniques illustration N/B	60
482117	Prêts-à-photo commerciaux	105
482122	Santé et sécurité au travail	30
482135	Techniques de reproduction photographique	75
482144	Montage-film	60
482157	Règles typographiques	105
482164	Techniques illustration couleur	60
482178	Travail d'édition	120
482187	Images tramées par ordinateur	105
482196	Projet d'imprimé commercial	120
482202	Moyens de recherche d'emploi	30
482216	Préparation supports d'impression	90
482227	Intégration au travail	105
	TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-118	Dessinatrice commerciale, dessinateur commercial
3314-136	Maquettiste
3314-146	Lettreuse, lettreur
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
3319-166	Marqueuse, marqueur de copie
4141-118	Claviste de photocomposeuse
4141-138	Claviste de composeuse à distance
9511-114	Imposeuse, imposeur
9511-118	Metteuse, metteur en page
9511-126	Ouvrière, ouvrier au tirage
9511-128	Compositrice, compositeur (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie
9511-132	Correctrice, correcteur de l'épreuve en première
9511-133	Opératrice, opérateur de scanner
9511-135	Opératrice, opérateur de reproductrice d'image
9513-130	Monteuse, monteur de cliché
9515-122	Clicheuse, clicheur offset

9515-124	Clicheuse, clicheur de plaques en plastique
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-138	Pelliculeuse-maquettiste, pelliculeur-maquettiste
9515-140	Tireuse, tireur d'épreuves photographiques
9515-146	Retoucheuse, retoucheur en photogravure
9515-162	Opératrice, opérateur de caméra électrostatique
9515-164	Clicheuse, clicheur de plaques de papier
9515-170	Préparatrice, préparateur de pochoir pour sérigraphie
9515-171	Assembleuse, assembleur de négatifs
9519-150	Coupeuse, coupeur de pochoir
9519-158	Sérigraphiste à la main

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5559 - *Prepress Work*.

TITRE : **REPROGRAPHIE ET FAÇONNAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5152

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 840 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller; organiser un travail de production; reproduire des documents en une ou plusieurs couleurs à l'aide d'un copieur, d'un copieur-duplicateur et d'un duplicateur digital; effectuer le façonnage de travaux et s'intégrer rapidement à un centre de reprographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
480011	Métier et formation	15
480026	Techniques de façonnage	90
480033	Production de formulaires	45
480042	Communication	30
480052	Techniques de montage	30
480063	Organisation de la production	45
480074	Service à la clientèle	60
480085	Documents simples d'édition	75
480094	Initiation – marché du travail	60
480102	Gestion de la qualité	30
480112	Recherche d'emploi	30
480123	Reproduction en quadrichromie	45
480137	Documents commerciaux	105
480148	Documents complexes d'édition	120
480154	Intégration au travail	60
	TOTAL	**840**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx-xxx	Commis de travail général de bureau
xxxx-xxx	Conductrice, conducteur de machines à imprimer
xxxx-xxx	Commis à la production
xxxx-xxx	Conductrice, conducteur de machines à façonner le papier
xxxx-xxx	Conductrice, conducteur de machines à relier et de finition

* * *

TITRE : **ANIMATION RADIOPHONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.25

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Adressé à une clientèle autochtone, le programme vise à développer des compétences professionnelles dans le champ de l'animation radiophonique. Il prépare à exercer de multiples tâches liées à l'animation dans une station de radio, qu'elle soit commerciale, communautaire ou d'État (le service nordique de la CBC, par exemple). D'autre part, les personnes engagées dans les nombreuses stations de radio communautaire amérindiennes seront en mesure d'assurer la qualité des émissions et par voie de conséquence la rentabilité de ces médias qui jouent un rôle-clé chez les autochtones, tant pour la survivance culturelle que pour la prise en charge du processus éducatif.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-103-86	Communication en situation de travail	45
387-973-83	Sociologie et moyens de communication	45
410-746-78	Développement personnel	30
589-201-86	Média et professions	90
589-221-86	Le souffle, le son et la voix	60
589-404-86	Traitement des contenus radiophoniques	120
589-411-86	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
589-534-86	Musique, média et programmation musicale	60
589-949-86	Animation dans les média	60
589-971-86	Techniques d'entrevue : radio et télévision	60
589-978-86	Pratique intensive de la communication radiophonique	135
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur

* * *

TITRE : **ART ET TECHNOLOGIE DES MÉDIA (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 589.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 510-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Bloc : télévision	1 950	2 610 heures
Bloc : information écrite	1 950	2 610 heures
Bloc : radio	1 965	2 625 heures
Bloc : publicité	1 950	2 610 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les méthodes propres aux communications, d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique, de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique, historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession. Un choix doit être fait parmi quatre blocs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
330-951-75	Histoire du Québec de 1867 à nos jours	45
385-901-88	La vie politique	45
387-973-83	Sociologie des moyens de communication	45
589-101-88	Le processus de la communication	75
589-111-88	Recherche et analyse de l'actualité internationale	60
589-201-88	Média et professions	90
589-221-86	Le souffle, le son et la voix	60
589-311-88	Recherche et analyse de l'actualité canadienne	60
589-411-88	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
601-911-76	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**630**

plus un des 4 blocs suivants :

Bloc : télévision

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-302-88	Introduction au studio de télévision	105
589-322-88	La communication orale en télévision	60
589-402-88	Pratique du studio de télévision	105
589-412-88	Éléments de cinématographie électronique	60
589-542-88	Scénarisation et analyse télévisuelle	60
589-552-88	Mise en scène en télévision I	60
589-562-88	La réalisation télévisuelle	180
589-572-88	La prise de vues électronique	60
589-622-88	Montage et mixage sonore en vidéographie	60
589-652-88	Stage en télévision	165
589-662-88	Sémiologie télévisuelle	45
	SOUS-TOTAL	**1 650**

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-985-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-941-88	L'information à la télévision	60
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-985-88	Scénographie I	60
589-986-88	Scénographie II	60
589-987-88	Mise en scène en télévision II	60
589-988-88	Présentateur en télévision	60
589-989-88	Animateur en télévision	150
589-990-88	La création en télévision	150
589-991-88	Montage et traitement de l'image	150
589-992-88	Imagerie électronique	
	TOTAL	**1 950**

Bloc : information écrite

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-303-88	Traduction écrite de la pensée	105
589-323-88	La communication orale en information écrite	60
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
589-513-88	Les genres rédactionnels	165
589-533-88	Mise en pages I	90
589-553-88	Photo de presse I	60
589-613-88	Enquêtes, reportages et productions journalistiques	135
589-633-88	Mise en pages II	45
589-653-88	Stage en information écrite	165
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ 285 heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les cours suivants :

589-401-88	Techniques photographiques	45
589-940-88	L'information à la radio	60
589-941-88	L'information à la télévision	60
589-942-88	Langage-média	60
589-943-88	Journalisme spécialisé	45
589-944-88	Analyse comparative de l'information	60
589-945-88	Photo de presse II	60
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-949-88	Animation dans les médias	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-988-88	Présentateur en télévision	60
	TOTAL	**1 950**

Bloc : radio

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-304-88	Introduction à la radio	105
589-324-88	La communication orale en radio I	60
589-404-88	Traitement des contenus radiophoniques	105
589-424-88	La communication orale en radio II	60
589-504-88	Approche des publics radiophoniques	135
589-524-88	La communication orale en radio III	90
589-534-88	Musique, média et programmation musicale	60
589-554-88	Service des nouvelles radio I	135
589-624-88	La communication orale en radio IV	60
589-654-88	Stage en radio	165
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ 300 heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

589-301-88	Initiation à la photo	45
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-969-88	Son I	60
589-970-88	Son II	60
589-971-88	Techniques d'entrevue : radio et télévision	60
589-972-88	Créativité publicitaire en radio	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-975-88	Techniques d'enquêtes radiophoniques	135
589-976-88	Service des nouvelles radio II	60
589-977-88	Reportage télévisuel	135
589-978-88	Pratique intensive de la communication radiophonique	60
589-986-88	Présentateur en télévision	60
589-989-88	Animateur en télévision	60
	TOTAL	**2 625**

Bloc : publicité

570-106-79	Dessin et illustration I	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-305-88	Publicité et graphisme	75
589-325-88	La communication orale en publicité	60
589-401-88	Techniques photographiques	45
589-405-88	La publicité et l'imprimé	75
589-515-88	Conception des messages publicitaires	60
589-525-88	Création graphique I	60
589-555-88	La communciation publicitaire	120
589-605-88	Campagne publicitaire	105
589-615-88	Techniques de reproduction I	60
589-635-88	Média publicitaires	60
589-655-88	Stage en publicité	165
	SOUS-TOTAL	**1 650**

plus environ 300 heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-965-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-955-88	Photographie publicitaire	60
589-956-88	Publicité et média électroniques	60
589-959-88	Création graphique II	60
589-960-88	Conception graphique électronique	60
589-961-88	Techniques de reproduction graphique II	150
589-992-88	Imagerie électronique	150
	TOTAL	**1 950**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-136	Maquettiste
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
3330-002*	Scripte, script
3330-003*	Régisseuse, régisseur
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur
3337-122	Animatrice, animateur
3337-130	Présentatrice, présentateur de disques (radio)
3339-120	Éclairagiste
3339-126	Technicienne, technicien de production (télévision)
3351-174	Reporter
3351-194	Secrétaire de rédaction
3353-128	Recherchiste
9551-126	Aiguilleuse, aiguilleur
Contexte québécois	Assistante-productrice, assistant-producteur de messages publicitaires
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de programmes musicaux
Contexte québécois	Technicienne, technicien du son

* Code Repères

* * *

TITRE : **ESTIMATION EN IMPRIMERIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.16

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences de base liées à la réalisation des tâches de la fonction de travail qui ont trait à l'application de méthodes de travail, aux sciences et aux technologies; développer les compétences particulières liées à l'exécution des tâches de la fonction de travail d'estimation; développer les compétences requises pour une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail; développer les compétences liées au développement intégral de la personne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Pour être admise à ce programme, la personne doit posséder une expérience industrielle jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
420-759-93	Initiation au micro-ordinateur	30
581-704-93	Fonction de travail et formation	30
581-706-93	Éléments de préimpression	60
581-709-93	Éléments d'impression et de finition	45
581-710-93	Sélection de matériaux en imprimerie	45
581-718-93	Plans d'imposition en imprimerie	45
581-719-93	Méthodes d'évaluation	45
581-720-93	Initiation à l'estimation en imprimerie	30
581-724-93	Analyse des coûts de production	45
581-728-93	Études de temps et de mouvements en estimation-imprimerie	30
581-729-93	Cycle de gestion en estimation-imprimerie	30
581-730-93	Recherche et gestion d'information	30
581-734-93	Devis estimatif en imprimerie	45
581-738-93	Communication et travail en équipe	60
581-739-93	Estimation assistée par ordinateur	30
581-740-93	Résolution de problèmes en imprimerie	30
581-743-93	Devis estimatif complexe en imprimerie	60
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 523-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir une formation spécialisée permettant de réaliser les tâches techniques reliées à la gestion de documents administratifs, notamment dans le contexte de la mise en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur les archives. Cette formation vise la maîtrise des différentes opérations de création, d'identification, d'indexation, de classement, d'élimination, de conservation et de versement des documents administratifs. De plus, elle permet de se familiariser avec les techniques de gestion informatisée des documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
393-470-82	Archivistique	45
393-701-90	Principe de gestion des documents	30
393-702-90	Implantation d'un programme de gestion des documents	30
393-703-90	Création des documents	30
393-704-90	Traitement des documents actifs	45
393-705-90	Traitement des documents semi-actifs	45
393-706-90	La micrographie	30
393-707-90	Gestion documentaire informatisée	45
393-708-90	Gestion des documents et administration	45
393-709-90	Projet d'intégration	30
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	SOUS-TOTAL	**420**

plus un cours au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

385-942-73	Les systèmes politiques du Québec et du Canada	45
393-420-82	Documents officiels	60
401-948-77	Contentieux administratif	45
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Technicienne, technicien en documentation administrative

* * *

TITRE : **IMPRESSION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation rend l'élève capable : d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impresssion; d'imprimer des travaux avec couleurs juxtaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec patte et outpuse, destiné à la reliure collée et brochée.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-104-88	Initiation à l'impression offset	150
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-204-88	Contrôle de l'impression	180
581-205-88	Éléments et procédés de reliure	75
581-304-88	Impression de travaux polychromes	195
581-341-88	Imposition	45
581-344-88	Relations encres-papiers-machines	60
581-345-88	Débitage du papier	60
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-404-88	Impression de travaux d'édition	195
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-504-88	Impression de travaux spéciaux et presse multi-couleur	225
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-604-88	Recherche de la qualité et de la productivité	240
	SOUS-TOTAL	**1 935**

plus environ **210** heures de cours choisis parmi les suivants :

581-114-88	Les matières premières utilisées en impression	30
581-414-88	Montages photolithographiques et plaques	45
581-544-88	Systèmes mécaniques et électroniques	45
581-554-88	Prévention et solution des problèmes d'impression	30
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-634-88	Contrôle de la qualité en imprimerie II	60
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **IMPRESSION OFFSET (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.13

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme prépare les élèves à oeuvrer au niveau des presses offset à titre de pressières et pressiers sur les duplicateurs offset, sur les presses à feuilles de format moyen, de grand format et multi-couleur ou à remplir des tâches qui s'y rattachent directement, concernant le contrôle de qualité, les encres, les matières premières. Il vise la maîtrise du procédé lithographique offset par l'acquisition de connaissances de base sur les matières premières et leur utilisation ainsi que sur les équipements, leurs caractéristiques et leurs principes de fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-840-88	Impression offset I	60
581-841-88	Mécanique du duplicateur offset	60
581-842-88	Impression sur duplicateur offset	60
581-843-88	Impression offset II	60
581-844-88	Les encres offset et les mélanges de couleur	60
581-845-88	Impression offset III	60
581-878-88	Techniques de reliure industrielle	45
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INFOGRAPHIE EN CINÉMA ET TÉLÉVISION (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.70

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal de ce programme est d'assurer la formation d'artistes capables de prendre en charge les activités de création et de production de cette industrie. Il s'adresse principalement aux graphistes, conceptrices et concepteurs visuels intéressés par l'application de l'infographie dans les milieux du film et de la vidéo.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un DEC en 570.06 *Graphisme*, ou en 589.01 *Art et technologie des médias*; ou une autre formation pertinente en arts plastiques ou en arts appliqués; ou une expérience de travail équivalente.

  De plus, soumettre un portfolio qui peut être composé de productions provenant du milieu des arts visuels, du cinéma ou de la vidéo.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
570-135-90	Introduction à l'infographie	45
570-137-90	Production infographique en deux dimensions	60
570-139-90	Animation infographique en deux dimensions	60
570-140-90	Scénarisation et infographie I	60
570-141-90	Scénarisation et infographie II	60
570-143-90	Technologie et infographie	60
570-145-90	Synthèse d'images	60
570-148-90	Animation infographique en trois dimensions	60
570-149-90	Infographie et production audiovisuelle	45
570-157-90	Projets en production infographique	60
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INFOGRAPHIE EN ÉDITION ET IMPRIMERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.86

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des habiletés liées à production de travaux en communications graphiques; à l'application de principes et de règles de base dans le domaine de l'infographie; à la gestion de projets et au développement intégral de la personne; développer des habiletés requises pour une intégration harmonieuse du milieu de l'infographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Pour être admise à ce programme, la personne doit avoir réussi au moins 5 cours dans une des attestations d'études collégiales suivantes : 900.49 *Techniques en graphisme*; 901.12 *Photolithographie*; 901.14 *Photomécanique*; 901.15 *Typographie*; ou la personne doit posséder 2 années d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-880-91	L'infographie dans les communications graphiques	30
581-881-91	Utilisation du micro-ordinateur et de logiciels de dessin	30
581-882-91	Planification d'un projet à l'aide d'un micro-ordinateur	30
581-883-91	Application du *basic design* à l'aide du micro-ordinateur	30
581-884-91	Production d'esquisses simples avec un micro-ordinateur	60
581-885-91	Physique et psychologie de la couleur	60
581-886-91	Principes et les règles de base en typographie	60
581-887-91	Réalisation d'une illustration simple sur micro-ordinateur	60
581-889-91	Production de maquettes avec un micro-ordinateur	60
581-890-91	Mise en page en conformité avec la maquette	60
581-896-91	Application de notions de base en imposition	30
581-897-91	Montage des éléments en conformité avec la maquette	60
581-898-91	Gestion d'un environnement informatique	45
581-899-91	Préparation d'un devis estimatif pour un projet choisi	30
	SOUS-TOTAL	**645**

plus les cours suivants pour **300** heures :

Option conception		
581-888-91	Application de techniques de créativité	30
581-891-91	Retouches électroniques d'images	60
581-894-91	Traitement simple d'images par micro-ordinateur	30
Option production		
581-892-91	Application de notions de densitométrie	30
581-893-91	Contraintes liées aux papiers, aux encres et à l'impression	60
581-895-91	Traitement complexe d'images par micro-ordinateur	90
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **INFORMATION RADIOPHONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.26

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 511-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Adressé à une clientèle autochtone, le programme vise à développer des compétences professionnelles dans le champ de l'information radiophonique. Il prépare à exercer de multiples tâches liées à l'information dans une station de radio, qu'elle soit commerciale, communautaire, ou d'État (le service nordique de la CBC, par exemple). D'autre part, les personnes diplômées engagées dans les nombreuses stations de radio communautaires amérindiennes seront en mesure d'assurer la qualité des émissions et par conséquent la rentabilité de ces média qui jouent un rôle clé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-103-88	Communication en situation de travail	45
387-973-83	Sociologie et moyens de communication	45
410-746-78	Développement personnel	30
589-201-88	Média et professions	90
589-221-88	Le souffle, le son et la voix	60
589-304-88	Introduction à la radio	105
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
589-404-88	Traitement des contenus radiophoniques	120
589-411-88	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
589-554-88	Service des nouvelles radio I	135
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur

* * *

TITRE : **INTERVENTION EN COMMUNICATIONS DANS LES ORGANISATIONS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.69

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 510-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Pouvoir appliquer les connaissances théoriques actuelles sur le processus de la communication à la pratique des communications dans une organisation; être capable d'évaluer la place et le rôle des activités de communication interne et externe d'une organisation; être capable de communiquer de façon efficace et appropriée dans différentes situations propres au monde du travail; être capable d'appliquer les techniques propres à la collecte, au traitement et à la gestion de l'information; maîtriser les techniques d'écriture propres à différents genres rédactionnels et à différents types de documents; être capable d'organiser la tenue d'événements spéciaux et promotionnels : expositions, colloques, conférences de presse; être capable de superviser le travail de production de documents imprimés et audiovisuels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Posséder un diplôme de niveau collégial (DEC, CEC, AEC OU DPEC) ou une formation jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
412-807-89	Rédaction spécialisée	45
420-951-91 ou 420-952-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS® / Notions d'informatique dans un environnement Macintosh®	45
589-101-88	Le processus de la communication	75
589-738-91	Communications dans les organisations I	75
589-739-91	Communications dans les organisations II	90
589-740-91	Collecte, traitement et gestion de l'information	60
589-741-91	Techniques audiovisuelles	60
589-742-91	Techniques du graphisme et de l'imprimerie	60
589-743-91	Projet de fin d'études	120
601-911-76*	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**720**
plus environ 135 heures de cours parmi les suivants :		
412-615-89	Bases et banques de données	60
412-802-89	Micro-ordinateurs et applications bureautiques	60
412-805-89	Traitement de l'image	45
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
	TOTAL	**855**

* L'élève pourrait devoir suivre ce cours, selon son résultat à un test de compétence linguistique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **LANGUE ET CULTURE HISPANIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 252-210.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève sera capable : d'entretenir une conversation en espagnol; de traduire en français les textes d'espagnol et vice versa; de situer la langue apprise dans les principaux aspects de la culture hispanique, tant en Espagne que dans les pays hispano-américains.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
607-101-89	Espagnol I	45
607-201-89	Espagnol II	45
607-301-89	Espagnol III	45
607-401-89	Espagnol IV	45
607-901-89	Espagnol avancé	45
	SOUS-TOTAL	**225**

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :

607-421-70	Le roman espagnol contemporain	45
607-422-70	Le roman hispano-américain contemporain	45
607-423-70	Histoire de la littérature espagnole	45
607-424-70	Histoire de la littérature hispano-américaine	45
607-911-76	Espagnol spécialisé et technique I	45
607-912-76	Espagnol spécialisé et technique II	45

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :

607-411-70	Introduction à la civilisation espagnole	45
607-412-70	Introduction à la civilisation hispano-américaine	45
607-425-70	Le XX^{e} siècle hispanique	45
607-426-70	Cours monographique	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MICRO-ÉDITION (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.17

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Maîtriser les techniques de micro-édition, l'emploi de l'appareillage et des logiciels. Évaluer la qualité des ouvrages aux plans esthétique et technique et effectuer le traitement requis. Appliquer aux étapes préparatoires les règles relatives aux modes opérationnels de la photolithographie, de la photomécanique, de l'impression et de la reliure afin d'en faciliter le cheminement. Connaître les principales matières premières utilisées en édition, leurs caractéristiques et leur utilisation. Appliquer les règles de la sous-traitance, de l'estimation des coûts et de l'évaluation de la qualité des produits finis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-850-88	Budgétisation et sous-traitance	60
581-851-88	La saisie de textes	45
581-852-88	Appareillage et logiciels de micro-édition	45
581-853-88	Techniques de micro-édition	60
581-855-91	Esthétique graphique	75
581-856-88	La mise en pages assistée par ordinateur	60
581-857-88	Le traitement des images en micro-édition	30
581-858-88	Exigences et contraintes des techniques d'imprimerie	60
	SOUS-TOTAL	**435**

plus 2 cours pour environ 120 heures choisis parmi les suivants :

420-900-74	Initiation à l'informatique	45
581-550-79	Estimation	75
581-714-83	Contrôle de la qualité en imprimerie	60
581-854-91	Systèmes de communication	30
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation rend l'élève capable : de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de réaliser des mises en pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-88	Imposition	45
581-373-88	Tracés d'imposition I	75
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-407-88	Aspect esthétique des maquettes	60
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-483-88	Quadrichromies de teintes	90
581-543-88	Pelliculage de travaux en quadrichromie I	90
581-563-88	Procédés électroniques de montage photolithographique I	90
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-643-88	Pelliculage de travaux en quadrichromie II	90
581-653-88	Typomontage	45
581-663-88	Procédés électroniques de montage photolithographiques II	90
	SOUS-TOTAL	**1 605**

plus environ 315 heures de cours choisis parmi les suivants :

203-980-74	Optique instrumentale	45
581-323-88	Pelliculage de travaux polychromes II	120
581-473-88	Tracés d'imposition II	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-573-88	Montage pour les répétitions	60
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MONTAGE VIDÉO DE BASE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc A : pour les débutantes et débutants dans le domaine 705 heures

Bloc B : pour les personnes provenant de l'industrie du cinéma 600 heures

Bloc C : pour les personnes provenant de l'industrie de la vidéo 555 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme fournit une formation de base spécifique au montage film et vidéo en lien avec l'évolution technologique rapide des dernières années. Cette formation préparera à exercer l'ensemble des tâches techniques et artistiques liées au montage hors-ligne, allant du choix technique des images de tournage jusqu'au mixage sonore, et ce, en excluant les tâches plus fines du montage en ligne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
589-412-88	Éléments de cinématographie électronique	60
589-542-88	Scénarisation et analyse télévisuelle	60
589-622-88	Le montage et mixage sonore en vidéographie	60
589-732-90	Montage vidéo hors-ligne	75
589-991-88	Montage et traitement de l'image	150
601-204-85 ou 601-111-85	Communication et média Français	45 45
	SOUS TOTAL	450

plus un des 3 blocs de cours suivants :

Bloc A : pour les débutantes et débutants dans le domaine

530-910-77	Histoire du cinéma	60
570-504-79	Cinéma I	45
589-572-88	La prise de vue électronique	60
589-662-88	La sémiologie télévisuelle	90
	TOTAL	750

Bloc B : pour les personnes provenant de l'industrie du cinéma

589-572-88	La prise de vue électronique	60
589-662-88	La sémiologie télévisuelle	90
	TOTAL	600

Bloc C : pour les personnes provenant de l'industrie de la vidéo

530-910-77	Histoire du cinéma	60
570-504-79	Cinéma I	45
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MONTAGE VIDÉO DE POINTE (collégial)**

STATUT : ***Programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 589.70

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des monteuses et monteurs vidéo haut de gamme qui se destinent à un emploi dans l'industrie du film et de la vidéo. Il fournit un perfectionnement spécialisé à des personnes ayant déjà acquis une formation collégiale liée à ce secteur d'activité, ou encore à des personnes qui possèdent une expérience de travail. Il prépare des artisanes et artisans visuels capables de composer avec des outils de haute technologie mis à leur disposition.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

Détenir un DEC en 243.05 *Équipements audiovisuels* ou
247.01 *Technologie de systèmes ordinés* ou
589.01 *Art et technologie des médias*;
ou un CEC en 243.51 *Équipements audiovisuels* ou
247.51 *Systèmes ordinés et automatisés*;
ou une AEC en 901.53 *Montage vidéo de base*;
ou une expérience de travail équivalente et un portefeuille *(portfolio)*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
247-798-90	Systèmes ordinés en montage vidéo	75
589-709-90	Histoire du montage film	60
589-710-90	Langage et analyse du montage film et vidéo	135
589-711-90	Aspects narratifs de l'histoire de l'art	90
589-714-90	Technologie vidéo professionnelle en montage	75
589-715-90	Montage vidéo de finition : type conformation	90
589-716-90	Montage vidéo de finition avec effets	165
589-732-90	Montage vidéo hors-ligne	75
589-733-90	Montage vidéo : réalité économique et éthique	75
589-922-90	Communication visuelle	45
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3330-110	Directrice, directeur de productions cinématographiques

* * *

TITRE : **MUSÉOLOGIE, ANIMATION CULTURELLE EN MILIEU AUTOCHTONE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.81

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 525-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 125 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formation professionnelle *Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone* permettra à l'élève l'atteinte des objectifs suivants : acquérir des connaissances sur l'ethnologie, l'histoire, la culture matérielle et l'art amérindien; développer des habiletés d'animation pour intervenir auprès des groupes et des organismes culturels; participer à la conception et à la réalisation d'expositions et d'événements à caractère culturel; participer au développement de stratégies et d'outils de communication auprès du public et des médias; maîtriser certains aspects pratiques de l'animation culturelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-708-91	Principes de l'animation culturelle et ses outils d'intervention	60
360-101-85	Théorie et pratique de la recherche	15
360-110-91	Méthodologie et rédaction	45
381-913-76	Ethnologie amérindienne	45
381-923-91	Culture matérielle et archéologie autochtone	45
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
520-102-91	L'art et l'artisanat amérindiens	45
570-800-90	Institutions muséales	45
570-801-91	L'exposition et ses techniques de réalisation	60
570-811-91	Les différentes activités de l'environnement culturel	45
570-821-91	Éléments d'enregistrement et de catalogage	30
570-831-91	Introduction aux principes de conservation	30
570-870-90	Techniques audiovisuelles d'expositions	30
570-871-91	Projet de fin d'études	75
570-881-91	Stage d'observation	75
570-891-91	Stage d'intégration	210
589-744-91	Éléments de communication et relations publiques	45
601-911-76	Français écrit	45
604-104-82	Anglais élémentaire IV	45
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-302-82	Anglais intermédiaire II	45
	TOTAL	**1 125**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PHOTOLITHOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances nécessaires pour œuvrer dans un atelier de photolithographie : le traitement des films, les techniques de pelliculage monochrome, polychrome et quadrichrome ainsi que le traitement de la plaque, et enfin le pelliculage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-421-88	Densitométrie	30
581-830-88	Pelliculage I (introduction au pelliculage)	60
581-831-88	Pelliculage II (pour imposition)	60
581-832-88	Pelliculage III (polychrome I)	60
581-833-88	Pelliculage IV (polychrome II)	60
581-834-88	Pelliculage V (quadrichromie)	60
581-835-88	Pelliculage VI (pelliculage électronique)	60
581-860-88	Éléments de photomécanique et reproduction de traits	60
581-861-88	Reproduction de traits avancée et reproduction tramée	60
	TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PHOTOMÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

A la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation nécessaire lui permettant d'exercer les fonctions de technicienne ou technicien en reproduction photomécanique noir et blanc et couleurs. Sous une surveillance immédiate, il sera apte à reproduire photographiquement les originaux noir et blanc de traits et à tons continus : sur le banc de reproduction et par contact. Il sera capable de travailler à la sélection d'originaux couleurs par méthode optique électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-516-88	Logiciels de traitement de l'image	45
581-666-88	Montage électronique	75
581-830-88	Pelliculage I (introduction au pelliculage)	60
581-860-88	Éléments de photomécanique et reproduction de traits	60
581-861-88	Reproduction de traits avancée et reproduction tramée	60
581-862-88	Reproduction tramée avancée	60
581-863-88	Densitométrie	60
581-865-88	Sélection et reproduction des couleurs	75
581-866-88	Scanner I	60
581-867-88	Scanner II	60
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **RELIURE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.16

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à effectuer des opérations de coupage, pliage, assemblage, brochage, reliure thermo-plastique dans un atelier de reliure industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-670-88	Éléments de coupe de papier	60
581-671-88	Compléments de coupe de papier	75
581-672-88	Éléments de pliage mécanique	60
581-673-88	Compléments de pliage mécanique	60
581-674-88	L'encarteuse - brocheuse - rogneuse I (éléments)	60
581-675-88	L'encarteuse - brocheuse - rogneuse II (compléments)	60
581-676-88	Reliure thermo-plastique	60
581-677-88	Spécialités complémentaires en reliure industrielle	60
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DE L'IMPRIMERIE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 810 heures
TOTALE : 2 470 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et techniciens aptes à occuper des fonctions de gestion reliées à la production des imprimés. Dans le secteur communications graphiques, les élèves seront capables de connaître les produits, les entreprises, les techniques de production et les conditions où elles s'effectuent. Dans le secteur de la gestion industrielle, ils apprendront les éléments de mathématiques nécessaires aux activités de gestion; l'utilisation du micro-ordinateur et l'application des méthodes de planification de projets de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-302-85	Compléments de mathématiques (techniques de la gestion)	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-408-90	Introduction à l'étude du travail	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-538-90	Gestion de projets et ordonnancement	60
410-548-90	Gestion des matériaux en imprimerie	60
410-648-90	Gestion de la qualité en imprimerie	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
570-181-90	Conception des documents imprimés	45
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-182-90	Procédés typographiques	75
581-183-90	Procédés photolithographiques	90
581-184-90	Procédés d'impression	75
581-185-90	Prodécés de finition	45
581-186-90	Procédés de traitement de l'image	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-508-90	Analyse des travaux, des coûts et devis de production	75
581-608-90	Stage	105
	SOUS-TOTAL	**1 575**
plus environ 235 heures de cours choisis parmi les suivants :		
203-933-88	La couleur	45
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-560-90	Représentation commerciale	45
410-803-90	Techniques d'aménagement	60
410-804-90	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
	TOTAL	**1 810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
5177-134	Représentante, représentant en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE L'IMPRESSION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'élève de devenir technicienne ou technicien en impression. Des connaissances acquises par l'étude théorique et pratique, par l'emploi d'appareils de contrôle reliés aux travaux de la séquence d'imprimerie (plaque, encre, papier, mouillage) dans le contrôle de la qualité, permettent d'analyser, de comprendre et de résoudre les problèmes relatifs à l'impression. Des connaissances en mécanique et en électronique permettent à l'élève de comprendre, de contrôler et de maîtriser les différents procédés d'impression.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-104-88	Initiation à l'impression offset	150
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-204-88	Contrôle de l'impression	180
581-205-88	Éléments et procédés de reliure	75
581-304-88	Impression de travaux polychromes	195
581-341-88	Imposition	45
581-344-88	Relations encres-papiers-machines	60
581-345-88	Débitage du papier	60
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-404-88	Impression de travaux d'édition	195
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-504-88	Impression de travaux spéciaux et presse multi-couleur	255
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-604-88	Recherche de la qualité et de la productivité	240
	SOUS-TOTAL	**1 935**

plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

581-114-88	Les matières premières utilisées en impression	30
581-414-88	Montages photolithographiques et plaques	45
581-544-88	Systèmes mécaniques et électroniques	45
581-554-88	Prévention et solution des problèmes d'impression	30
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-634-88	Contrôle de la qualité en imprimerie II	60
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
5177-134	Représentante, représentant en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9512-126	Conductrice, conducteur de presse offset
9512-142	Conductrice, conducteur de presse-rotative
9517-110	Relieuse, relieur à la main
9517-126	Relieuse industrielle, relieur industriel
9519-158	Sérigraphiste à la main

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 393.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 523-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 785 heures
TOTALE : 2 445 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour assumer les tâches usuelles des bibliothèques, les dépôts d'archives, les librairies, les centres de documentation; effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
387-393-82	Relations du travail	60
393-110-82	Introduction à la documentation	60
393-120-82	Recherche et instruments de référence	60
393-130-82	Édition et commerce du livre	30
393-210-82	Gestion des documents	60
393-220-82	Analyse documentaire et indexation	60
393-230-82	Présentation matérielle des travaux	45
393-240-82	Classification décimale de Dewey	75
393-260-82	Catalogage des monographies	75
393-310-82	Classement de documents et de fiches	60
393-320-82	Documentation audiovisuelle	45
393-340-82	Préservation, réparation et conservation	30
393-360-82	Catalogage des autres supports	45
393-410-82	Classification Library of Congress	75
393-420-82	Documents officiels	60
393-430-82	Acquisitions	60
393-440-82	Publication en série	45
393-450-82	Circulation de la documentation	30
393-470-82	Archivistique	45
393-520-82	Projet de recherche	45
393-590-82	Stages	375
393-620-82	Publicité, animation et diffusion	60
393-630-82	Séminaire sur les milieux documentaires	45
393-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
401-393-82	La comptabilité en documentation	60
401-923-76	Organisation et méthodes	45
412-541-86 ou 412-916-77	Traitement de texte ou Initiation à la dactylographie	45 ou 45
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	TOTAL	**1 785**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1173-126	Analyste en gestion de documents
2353-134	Bibliotechnicienne, bibliotechnicien
2359-001*	Technicienne, technicien en documentation
4169-130	Documentaliste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1982, en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 393.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 523-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à des personnes travaillant dans le domaine de la documentation d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation. Il permet d'exécuter un ensemble de tâches et de prendre une série de décisions relatives au fonctionnement d'un milieu documentaire tel que la bibliothèque, le centre de documentation, le dépôt d'archives ou la librairie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
387-393-82	Relations du travail	60
393-110-82	Introduction à la documentation	60
393-120-82	Recherche et instruments de référence	90
393-130-82	Édition et commerce du livre	30
393-210-82	Gestion des documents	60
393-220-82	Analyse documentaire et indexation	60
393-230-82	Présentation matérielle des travaux	45
393-240-82	Classification décimale de Deway	75
393-260-82	Catalogage des monographies	75
393-310-82	Classement de documents et de fiches	60
393-320-82	Documentation audiovisuelle	45
393-340-82	Préservation, réparation et conservation	30
393-360-82	Catalogage des autres supports	45
393-410-82	Classification Library of Congress	75
393-420-82	Documents officiels	60
393-430-82	Acquisitions	60
393-440-82	Publication en série	45
393-450-82	Circulation de la documentation	30
393-470-82	Archivistique	45
393-520-82	Projet de recherche	45
393-590-82	Stages	375
393-620-82	Publicité, animation et diffusion	60
393-630-82	Séminaire sur les milieux documentaires	45
393-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
401-393-82	La comptabilité en documentation	60
401-923-76	Organisation et méthodes	45
412-916-77	Initiation à la dactylographie	45
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2353-134	Bibliotechnicienne, bibliotechnicien

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE LA TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et d'en faire le marquage en conformité avec la maquette; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la compositon des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise en pages de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-102-88	Initiation à la photocomposition	60
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-202-88	Principes de composition I	60
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-232-88	Introduction aux procédés photographiques	30
581-302-88	Principe de composition II	60
581-312-88	Typomontage I	75
581-322-88	Photocomposition I	75
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-402-88	La copie et le marquage	60
581-407-88	Aspect esthétique des maquettes	60
581-412-88	Typomontage II	75
581-421-88	Densitométrie	30
581-422-88	Photocomposition II	75
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-502-88	Règles de composition I	60
581-512-88	Typomontage III	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-522-88	Photocompositon III	75
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-622-88	Photocomposition IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 695**

plus les cours suivants pour 315 heures :

581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-602-88	Règles de compositon II	60
581-612-88	Typomontage IV	75
581-652-88	Mise en pages électronique II	90
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie

4199-174	Correctrice, correcteur d'épreuves
9511-128	Typographe (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie
9511-138	Conductrice, conducteur de photocomposeuse

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉDIATIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 510-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des individus capables de réaliser des services interactifs pouvant être diffusés sur des réseaux télématiques, téléphoniques ou câblodistribués, ou sur bornes interactives automatisées et autonomes. Permettre d'acquérir les connaissances de base dans le domaine de la télématique et des télécommunications; développer des habiletés de base en systèmes informatiques et dans l'utilisation des appareils périphériques de soutien à la production de services interactifs; acquérir des savoirs et des habiletés en ergonomie cognitive et en graphisme; approfondir ses connaissances en communication française écrite et les adapter aux média électroniques. Permettre d'acquérir des habiletés en gestion de projets ainsi que d'opérer une console vidéotex et d'y créer des formes graphiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
420-104-84	Éléments physiques des ordinateurs	45
420-207-85	Introduction aux systèmes informatiques	45
589-718-90	Introduction à la télématique et aux télécommunications	90
589-719-90	Gestion de services interactifs	45
589-720-90	Ergonomie cognitive	60
589-721-90	Techniques graphiques de base	60
589-722-85	Opération sur console vidéotex	90
589-723-85	Création graphique sur console vidéotex	45
589-725-90	Rédaction pour l'édition électronique	45
589-726-90	Gestion de projets	60
589-727-90	Réalisation d'un service vidéotex en mode diffusé	90
589-728-90	Réalisation d'un service interactif en média intégrés	90
589-729-90	Réalisation d'un service interactif en diffusion autonome	90
589-731-90	Réalisation d'un service vidéotex en réseau téléphonique	45
589-734-90	Serveur télématique	45
589-735-90	Animation de services télématiques	90
589-736-90	Réalisation d'un service vidéotex en réseau câblodistribué	90
589-737-90	Projet de fin d'études	45
601-911-76	Français écrit	
	SOUS-TOTAL	**1 215**
plus un cours de 45 heures choisi parmi les suivants :		45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45
601-111-85	Français	45
604-102-82	Anglais élémentaire II	
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4113-001*	Opératrice, opérateur d'unité de vidéotex

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MUSÉOLOGIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.09

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 525-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus particulièrement en mesure de protéger les biens culturels, que ceux-ci soient en exposition, en transit ou en réserve; d'aménager les espaces d'exposition; d'installer les biens en réserve; d'apporter un soutien technique à la documentation des collections; d'emballer et de mettre en transport les biens.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
412-241-92	Rédaction de documents administratifs	45
420-954-92	Initiation à l'informatique	45
511-109-93	Réalisation de dessins et de croquis	45
570-160-93	Profession et formation en techniques de muséologie	30
570-161-93	Utilisation des outils et de l'équipement	60
570-163-93	Distinction des caractéristiques des établissements muséaux	60
570-165-93	Utilisation de techniques de sculpture	45
570-205-93	Définition et contrôle des facteurs de détérioration	60
570-208-93	Sélection et transformation des matériaux	60
570-213-93	Application des notions d'histoire du Québec en muséologie	45
570-215-93	Protection de tableaux	60
570-301-93	Protection d'oeuvres textiles	60
570-316-93	Réalisation de plans d'expositions muséales	60
570-416-93	Protection d'objets faits de matériaux organiques	75
570-419-93	Protection de documents d'archives et d'oeuvres sur papier	60
570-425-93	Utilisation des systèmes documentaires en muséologie	45
570-428-93	Fabrication d'éléments graphiques en deux dimensions	60
570-434-93	Protection de documents audiovisuels et informatiques	60
570-509-93	Protection d'objets de matières inorganiques et synthétiques	75
570-519-93	Prise de photographie de biens culturels	45
570-528-93	Saisie informatique de données des collections muséales	45
570-530-93	Emballage et mise en transport de biens culturels	90
570-531-93	Installation de systèmes d'éclairage en milieu muséal	45
570-535-93	Soutien technique à la documentation des collections	60
570-609-93	Aménagement d'une réserve	60
570-619-93	Réalisation d'une exposition muséale	90
570-628-93	Intégration au milieu de travail	240
	SOUS-TOTAL	**1 725**

plus 225 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-649-93	Négociation des contrats de production ou de travail	30
570-630-93	Utilisation de logiciels d'aménagement d'espaces	60
589-639-93	Sélection, installation, entretien d'équipement multimédia	90
604-659-93	Anglais de la muséologie	45
	TOTAL	**1 950**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DU MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes; de réaliser des mises en pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-88	Imposition	45
581-373-88	Tracés d'imposition I	75
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-407-88	Aspect esthétique des maquettes	60
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-483-88	Quadrichromies de teintes	90
581-543-88	Pelliculage de travaux en quadrichromie I	90
581-563-88	Procédés électroniques de montage photolithographique I	90
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-643-88	Pelliculage de travaux en quadrichromie II	90
581-653-88	Typomontage	45
581-663-88	Procédés électroniques de montage photolithographiques II	90
	SOUS-TOTAL	**1 605**

plus environ 315 heures de cours choisis parmi les suivants :

203-960-74	Optique instrumentale	45
581-323-88	Pelliculage de travaux polychromes II	120
581-473-88	Tracés d'imposition II	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-573-88	Montage pour les répétitions	60
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
8539-162	Photolithographe (matériel électronique)
9514-126	Photolithographe
9515-110	Retoucheuse, retoucheur de clichés de photogravures
9515-122	Clicheuse, clicheur offset
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-138	Pelliculeuse-maquettiste, pelliculeur-maquettiste

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNIQUES DU TRAITEMENT DE L'IMAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 930 heures
TOTALE : 2 590 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et d'appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique appliquables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les sytèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
203-980-74	Optique instrumentale	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-106-88	Reproduction noir et blanc par contact	90
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	45
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	30
581-121-88	Communications graphiques	45
581-206-88	Densitométrie en photomécanique	60
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	75
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-306-88	Densitométrie : contrôle des tons	135
581-326-88	Sélection des couleurs I	90
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	45
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-406-88	Encres et corrections en sélection des couleurs	135
581-426-88	Sélection des couleurs II	90
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	135
581-546-88	Sélection sur scanner I	90
581-601-88	Projet de fin d'études	135
581-646-88	Sélection sur scanner II	75
581-666-88	Montage électronique	
	SOUS-TOTAL	**1 680**
	plus environ 250 heures de cours choisis parmi les suivants :	
581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-446-88	Laboratoire d'agrandissement photographique noir et blanc	60
581-516-88	Logiciels de traitement de l'image	45
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-536-88	Laboratoire d'agrandissement photo couleurs	60
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-656-88	Duplication et photomontage	90
	TOTAL	**1 930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-130	Imprimeuse, imprimeur par contact
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES MUSÉOLOGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.99

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 525-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permettra à l'élève d'être sensibilisé à la mission des institutions muséales et aux diverses applications informatiques utilisées : appliquer les normes et mesures de conservation préventive; réaliser les supports des biens culturels en entreposage, en exposition ou en transit; appliquer les règles et techniques de conservation préventive concernant les oeuvres sur papier, les textiles, les peintures et les sculptures polychromes, les objets et le mobilier; participer à l'enregistrement et au catalogage des biens culturels; utiliser les systèmes documentaires automatisés; utiliser les appareils audiovisuels couramment employés dans les institutions muséales; réaliser les éléments graphiques en deux dimensions requis pour un objet d'exposition; identifier et travailler les différents matériaux selon leur particularité; produire les plans d'aménagements assistés par ordinateur; réaliser le montage, l'entretien et le démontage d'un projet d'exposition.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
393-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-800-90	Institutions muséales	45
570-805-90	Introduction à la conservation préventive	60
570-810-90	Conservation préventive d'oeuvres sur papier	30
570-815-90	Conservation préventive des textiles	30
570-820-90	Conservation préventive des oeuvres d'art polychromes	30
570-825-90	Conservation préventive des objets et du mobilier	30
570-830-90	Supports de biens culturels	30
570-835-90	Emballage de biens culturels	30
570-840-90	Stage en conservation préventive	45
570-845-90	Enregistrement et catalogage des biens culturels	60
570-850-90	Stages en enregistrement et catalogage	45
570-855-90	Espaces d'expositions	45
570-860-90	Outils et matériaux	45
570-865-90	Éléments graphiques en deux dimensions	30
570-870-90	Techniques audiovisuelles d'expositions	30
570-875-90	Aménagement d'espaces muséaux assisté par ordinateur	60
570-880-90	Montage, entretien, démontage	60
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TRAITEMENT DE L'IMAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable: d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et d'appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique appliquables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
203-980-74	Optique instrumentale	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-106-88	Reproduction noir et blanc par contact	45
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-206-88	Densitométrie en photomécanique	45
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-306-88	Densitométrie : contrôle des tons	75
581-326-88	Sélection des couleurs I	135
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-406-88	Encres et corrections en sélection des couleurs	45
581-426-88	Sélection des couleurs II	135
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-546-88	Sélection sur scanner I	135
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-646-88	Sélection sur scanner II	135
581-666-88	Montage électronique	75
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus environ 250 heures de cours choisis parmi les suivants :

581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-446-88	Laboratoire d'agrandissement photographique noir et blanc	60
581-516-88	Logiciels de traitement de l'image	45
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-536-88	Laboratoire d'agrandissement photo couleurs	60
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-656-88	Duplication et photomontage	90
	TOTAL	**1 930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-130	Imprimeuse, imprimeur par contact
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : de réaliser la mise en pages de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et d'en faire le marquage en conformité avec la maquettes; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise en pages de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-102-88	Initiation à la photocomposition	60
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-202-88	Principes de composition I	60
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-232-88	Introduction aux procédés photographiques	30
581-302-88	Principe de composition II	60
581-312-88	Typomontage I	75
581-322-88	Photocomposition I	75
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-402-88	La copie et le marquage	60
581-407-88	Aspect esthétique des maquettes	60
581-412-88	Typomontage II	75
581-421-88	Densitométrie	30
581-422-88	Photocomposition II	75
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-502-88	Règles de composition I	60
581-512-88	Typomontage III	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-522-88	Photocomposition III	75
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-622-88	Photocomposition IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 695**

plus les cours suivants pour 315 heures :

581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-602-88	Règles de compositon II	60
581-612-88	Typomontage IV	75
581-652-88	Mise en pages électronique II	90
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
4199-174	Correctrice, correcteur d'épreuves
9511-128	Typographe (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation de base lui permettant d'exercer les fonctions de typographe, de correctrice et correcteur d'épreuves et de responsable de la communication électronique. De plus, selon les cours au choix qui s'ajouteront à la formation de base, l'élève pourra remplir des fonctions de metteuse et metteur en page manuel et électronique ou des fonctions de marqueuse et marqueur de copie, de claviste ou d'opératrice et d'opérateur de photocomposeuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-102-88	Initiation à la photocomposition	60
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-312-88	Typomontage I	75
581-820-91	Éléments de typographie	75
	SOUS-TOTAL	**285**
plus 4 cours au choix pour environ 270 heures parmi les suivants :		
581-322-88	Photocomposition I	75
581-402-88	La copie et le marquage	60
581-412-88	Typomontage II	75
581-422-88	Photocomposition II	75
581-512-88	Typomontage III	75
581-617-88	Réseaux de communications	45
581-652-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-652-88	Mise en pages électronique II	90
581-821-88	Micro-éditique	60
581-879-91	Interprétation de la copie	75
	TOTAL	**555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

SECTEUR 14 : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1341	Horlogerie-bijouterie	DEP	1 350	– –	653
1020	Horlogerie électronique	ASP	450	– –	654
1005	Horlogerie-rhabillage	ASP	450	– –	655
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	ASP	450	– –	656
5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	ASP	450	– –	657
1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	DEP	1 350	– –	658
1490	Mécanique industrielle (chem. 2)	DEP	1 800	– –	659
1489	Réparation d'armes à feu	DEP	1 350	– –	661
1067	Serrurerie : installation et entretien	DEP	1 185	– –	662
241.57	Hydraulique, pneumatique et automatismes	CEC	1 545	– –	663
902.29	Hydraulique, pneumatique et mécanismes industriels	AEC	765	– –	664
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	DEC	2 055	2 715	665

SECTEUR 14 : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

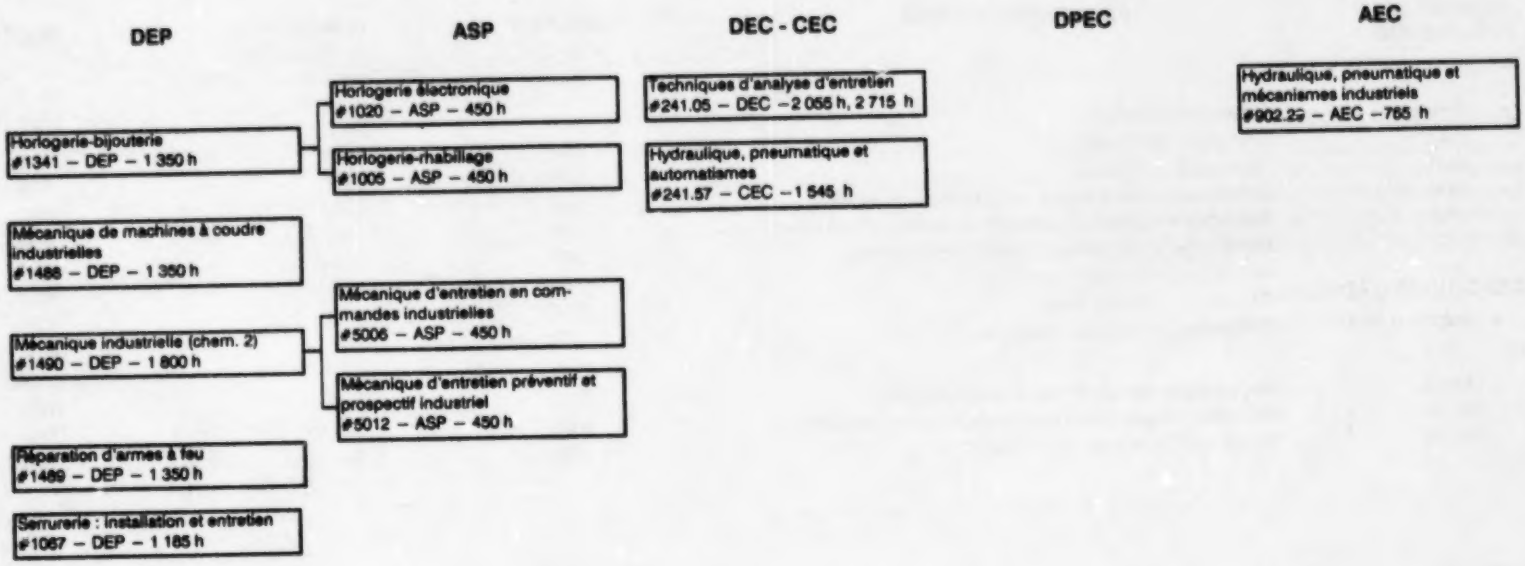

TITRE : **HORLOGERIE-BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1341

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-470.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement des différents types d'appareils horaires, démonter ces appareils, les réparer et en faire la mise au point en remplaçant, en corrigeant, en nettoyant ou en réglant leurs diverses composantes à l'aide de l'outillage et de l'équipement approprié, initier l'élève à certains travaux de réparation générale sur des bijoux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383101	Notions de métrologie	15
383111	Introduction au soudage tendre	15
384011	Outillage de base en horlogerie-bijouterie	15
384021	Matériaux usuels	15
384031	Manutention et sécurité	15
384045	Techniques d'usinage manuel I	75
384051	Transformation thermique	15
384062	Éléments de dessin et croquis	30
384072	Tour d'horloger et accessoires	30
384085	Notions de tournage	75
384092	Parties et organes – micro-mécanique simple	30
384102	Montage et démontage – micro-mécanique simple	30
384112	Organe récepteur-distribution I	30
384122	Organe réglant	30
384132	Projet synthèse I	30
384142	Utilisation des plans et manuels de service	30
384151	Dépistage de problèmes de réveille-matin	15
384161	Limage de précision	15
384172	Techniques d'usinage manuel II	30
384182	Tournage de précision	30
384192	Parties et organes – montre remontage manuel	30
384202	Manipulation et correction de spiraux	30
384212	Montage et démontage d'une montre à remontage manuel	30
384222	Organe récepteur-distribution II	30
384232	Coussinets anti-chocs	30
384243	Organe réglant d'une montre à remontage manuel	45
384253	Boîtiers et leurs éléments	45
384261	Nettoyage et lubrification	15
384273	Mise en ordre – réveille-matin et montres	45
384282	Projet synthèse II	30
384293	Rhabillage d'un balancier	45
384302	Parties et organes du mécanisme à calcul automatique	30
384313	Montage et démontage du mécanisme à calcul automatique	45
384322	Échappement à ancre suisse	30
384335	Rhabillage d'un mécanisme à calcul automatique	75
384342	Réglage de précision	30
384354	Sonnerie d'horloge	60
384365	Dépistage et anomalies de fonctionnement	75
384374	Initiation à la bijouterie	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6527-118	Monteuse, monteur de balances
6527-122	Ajusteuse, ajusteur de spiraux
6527-138	Horlogère, horloger
6527-146	Horlogère-régleuse, horloger-régleur
6587-110	Horlogère rhabilleuse, horloger rhabilleur
6591-122	Bijoutière, bijoutier

TITRE : **HORLOGERIE ÉLECTRONIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-473.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires, réparer différentes catégories de montres telles que les montres électroniques à balancier spiral, les montres à diapason, à quartz numérique, à quartz analogique et en faire la mise au point, effectuer des micro-soudures, assurer la gérance d'une petite entreprise commerciale d'horlogerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

1341 : Horlogerie-bijouterie

ou 1841 : Clock and Watchmaker

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
397012	Initiation aux affaires	30
397024	Électronique de base en horlogerie	60
397033	Construction électromécanique – horlogerie	45
397041	Plans et manuels de service	15
397051	Modes d'utilisation des appareils de mesure	15
397062	Montres électroniques à balancier spiral	30
397074	Montres électroniques à diapason	60
397081	Montres électroniques à quartz numérique	15
397093	Montres électroniques à quartz analogique	45
397101	Micro-soudage	15
397116	Réparations générales	90
397122	Stage commercial	30
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8527-110	Étalonneuse, étalonneur de balances
8527-138	Horlogère, horloger

* * *

TITRE : **HORLOGERIE-RHABILLAGE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-473.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires (mécaniques, électriques ou électroniques) et des instruments indicateurs à cadran en examinant le mouvement et les mécanismes, évaluer les coûts d'entretien et de réparation, préparer ces appareils et en faire la mise au point, assurer les opérations commerciales et administratives d'une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1259 : Horlogerie
ou 1263 : Mécanique d'instruments de précision
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1759 : Watch and Clock Repairs
ou 1763 : Precision Instrument Mechanic
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 384-500 : Horlogerie
ou 390-500 : Mécanique d'instruments de précision
ou 884-500 : Watch and Clock Repairs
ou 890-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
391014	Bijouterie – réparation mineure	60
391022	Échappement et organes réglants	30
391032	Sonneries d'horloges	30
391043	Horloges – entretien et réparation	45
391051	Réglage de balancier et spiral	15
391061	Rhabillage – montres classiques	15
391071	Mécanisme automatique d'affichages variés	15
391082	Rhabillage mécanique à calibrage automatique	30
391091	Ajustage de précision	15
391102	Chronographes et compteurs	30
391112	Rhabillages micro-mécaniques complexes	30
391121	Plans et manuels de service	15
391136	Réparation d'horloges et de montres mécaniques	90
391142	Stage commercial	30
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8587-110	Horlogère rhabilleuse, horloger rhabilleur
8587-114	Réparatrice, réparateur de taximètres

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN EN COMMANDES INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5006
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP
SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour installer, réparer, entretenir et mettre en service des commandes par hydraulique proportionnelle et automates programmables, avec une expertise très avancée en ce qui a trait aux commandes des systèmes mécaniques, hydrauliques, électrohydrauliques, à hydraulique proportionnelle, des systèmes pneumatiques et électropneumatiques, effectuer du dépannage, poser des diagnostics, réparer, installer ces machines, travailler sur les commandes de systèmes (pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, équipement de manutention, compresseurs, moteurs électriques, etc.), porter un intérêt aux nouvelles technologies et s'intéresser au travail scientifique.

CONDITIONS D'ADMISSION

1490 : Mécanique industrielle (chem. 2)
ou 1990 : Industrial Machinery Mechanics
ou 582-500 : Mécanique d'entretien II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366011	Situation en regard du métier	15
366024	Réalisation – circuits hydrauliques complexes	60
366034	Applications-notions hydrauliques proportionnelles	60
366044	Commande hydraulique proportionnelle – installation et réparation	60
366053	Circuit pneumatique complémentaire – montage et dépannage	45
366062	Manipulations industrielles	30
366075	Automates programmables et ordinateurs	75
366083	Commande et manipulation industrielle – installation	45
366094	Intégration au marché du travail	60
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET PROSPECTIF INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir de l'information sur les paramètres de fonctionnement de l'équipement, poser des diagnostics dans le but de prévenir ou détecter les bris éventuels, procéder à l'élaboration, à l'application et à la modification de programmes d'entretien, entretenir des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques à partir de fiches d'entretien (manuelles ou informatisées) qui décrivent les tâches courantes à effectuer ou les lectures à faire et les mesures à prendre, utiliser des logiciels d'entretien, des appareils de lecture et d'analyse pour la compréhension globale et systématique du fonctionnement des machines industrielles et pour la lecture de plans et devis plus complexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

1490 : Mécanique industrielle (chem. 2)
ou 1990 : Industrial Machinery Mechanics
ou 582-500 : Mécanique d'entretien II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
367011	Situation en regard du métier	15
367022	Interprétation de plans complexes	30
367034	Application de mesure de vibration	60
367043	Notions – entretien préventif et prospectif	45
367055	Logiciels d'entretien planifié	75
367065	Diagnostic problème analyse vibratoire	75
367076	Élaboration de système d'entretien planifié	90
367084	Intégration au marché du travail	60
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5512 - *Preventive and Prospective Industrial Maintenance Mechanics*.

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1488

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir, lire et interpréter l'information pertinente à l'exercice de la profession; adopter les attitudes et les comportements généraux favorables à une saine collaboration entre les travailleuses et travailleurs du métier; appliquer un programme d'inspection et d'entretien périodique, souder et découper des métaux, enseigner les techniques de fonctionnement et d'entretien à diverses personnes, installer, mettre en marche, réparer les machines, effectuer des modifications simples sur les machines; augmenter sa capacité d'adaptation aux changements technologiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
395014	Le métier et le programme	60
395022	Santé et sécurité au travail	30
395032	Lecture de plans	30
395042	Réalisation de schémas, croquis	30
395052	La communication	30
395061	Instruments de mesure (utilisation)	15
395073	Affûtage des outils de coupe	45
395084	La lubrification	60
395092	Raccordement de canalisations	30
395105	Entretien préventif	75
395111	Fixation des pièces	15
395122	Sciage et découpage	30
395138	Usinage de micromécanismes	120
395145	Soudage et oxycoupage	75
395151	Diagnostic de fonctionnement	15
395162	Les machines à coudre	30
395171	Le fonctionnement des machines	15
395186	L'installation	90
395191	Instruments de mesure et contrôle	15
395201	Montage-démontage de pièces	15
395211	Enseignement	15
395224	Entretien des systèmes mécaniques	60
395233	Mise à l'essai	45
395244	Entretien des systèmes pneumatiques	60
395252	Entretien des systèmes électriques	30
395265	Entretien des systèmes électroniques	75
395274	Réparation de machines	60
395283	Modification d'équipements	45
395291	Perfectionnement et mise à jour	15
395308	Stage industriel	120
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-198	Mécanicienne, mécanicien de machines à coudre

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE INDUSTRIELLE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1480

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'installation, l'entretien, la réparation, le dépannage et la modification de systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques, assistés par ordinateurs ou par automates programmables, participer au montage de l'équipement d'une ligne de production ou à la mise en chantier d'une usine, posséder des notions d'électricité, d'électronique, de soudage, de tuyauterie, d'usinage, d'analyse de vibrations, de même qu'en automatisation, travailler avec de l'équipement ou des systèmes tels que les pompes, les presses, les ventilateurs, les variateurs et réducteurs de vitesse, les convoyeurs, les compacteurs, les compresseurs, les moteurs électriques, l'équipement de manutention et des machines industrielles de production.

Note : La réussite de la formation (DEP) en plus des modules Santé et sécurité : construction (ECE-183, 343012) et Organismes de la construction (KDN-186, 255001) donnera accès au carnet d'apprentissage sur les chantiers (Métiers régis de la construction).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
342011	Métier et formation	15
342023	Mathématiques appliquées	45
342032	Traçage de croquis et schémas	30
342043	Organes, matériaux, structures	45
342052	Santé et sécurité du travail	30
342062	Instruments de précision	30
342074	Lecture de plans, devis, manuels	60
342106	Usinage manuel	90
342126	Usinage sur machines-outils	90
342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
342142	Lubrification	30
342152	Manutention et grésge	30
342174	Alignement conv., optique, APO	60
342093	Arbres, roulements, coussinets	45
342084	Éléments transmission, transformation	60
342113	Dispositifs de transmission	45
342272	Pompes et moteurs hydrauliques	30
342162	Compresseurs, moteurs pneumatiques	30
342195	Pompes et compresseurs	75
342202	Initiation au métier (stage 1)	30
342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30
342234	Soudage à l'arc électrique	60
342182	Tôlerie : développement, assemblage	30
342264	Électricité appliquée	60
342282	Électronique appliquée	30
342246	Circuits pneumatiques	90
342256	Circuits hydrauliques	90
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
342291	Moyens de recherche d'emploi	15
342315	Analyse vibration, équilibrage	75
342334	Entretien préventif, prospectif	60
342327	Systèmes automatisés APO ou APA	105
342344	Intégration, travail (stage 2)	60
342356	Équipements, systèmes industriels	90
	TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1990 - *Industrial Machinery Mechanics*.

TITRE : **RÉPARATION D'ARMES À FEU (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1489

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-475.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation des armes à feu, gérer un commerce d'armes à feu (comptabilité, gestion des affaires), réparer et entretenir des mécanismes d'armes à feu; acquérir les notions de balistique et les habiletés motrices nécessaires au rechargement des munitions et à l'ajustement final d'une arme; avoir les connaissances et les habiletés minimales pour l'entretien et la réparation des fusils et des armes à possession restreinte.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
390011	Le métier et l'industrie	15
390022	Sécurité et réglementation	30
390033	Gestion budgétaire	45
390042	Initiation à la vente	30
390051	Notions de lecture de plans	15
390061	La métrologie	15
390076	Coupage, limage et polissage	90
390084	Perçage, filetage et fraisage	60
390096	Le tournage	90
390102	Entretien des outils	30
390112	Soudure et traitement thermique	30
390123	Mécanismes à verrou	45
390133	Mécanismes à charnière	45
390144	Mécanismes à levier	60
390154	Mécanismes à coulisse	60
390166	Mécanismes semi-automatiques	90
390175	Le canon d'un fusil	75
390185	Le canon d'une carabine	75
390192	Armes à poudre noire	30
390204	Pistolets et revolvers	60
390217	Les crosses	105
390226	Techniques de bleuissement	90
390234	Notions de balistique	60
390243	Rechargement des munitions	45
390252	Systèmes de visée	30
390262	Ajustement final de l'arme	30
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8589-122	Armurière, armurier

* * *

TITRE : **SERRURERIE : INSTALLATION ET ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1067

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 185 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour lire, comprendre les plans, reconnaître et traiter les différents matériaux, démonter, remonter différents types de serrures, de fermoirs et de barres de panique à l'aide de codes et d'outils et en assurer l'entretien, effectuer le déverrouillage de la serrure et la profilation d'une clé à l'aide de plans et de devis, connaître la marche à suivre pour effectuer les changements de codes, de serrures ou reproduire des clés de valises, de portes ou de serrures d'allumage des voitures, déceler et réparer les mauvais fonctionnements.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255741	Introduction à la serrurerie	15
255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
255712	Outils et équipements de sécurité	30
255694	Lecture de plans et élaboration de devis	60
255704	Identification des matériaux	60
255714	La clé – introduction et profilation	60
255724	Système de clés «maîtresses»	60
255726	Les serrures	90
255736	Installation et entretien de serrures	90
255722	Charnières et ajustement de portes	30
255745	Les barillets à utilisation courante	75
255755	Les barillets à mécanisme spécial	75
255732	Les cadenas	30
255746	Notions d'électricité et système	90
255734	Serrures d'autos américaines	60
255744	Serrures d'autos importées	60
255751	Serrures de motos	15
255742	Serrures à mécanisme numérique	30
255753	Serrures à levier	45
255752	Les mécanismes de coffres-forts	30
255756	Fermoirs de porte	90
255754	Organisation de l'atelier	60
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8589-146	Serrurière, serrurier
8793-110	Serrurière, serrurier de bâtiment

* * *

TITRE : **HYDRAULIQUE, PNEUMATIQUE ET AUTOMATISMES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985, révisé en 1991 et 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 450-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 545 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour installer et entretenir des systèmes automatisés comprenant de l'hydraulique, de la pneumatique et de l'électromécanique; concevoir et modifier les systèmes automatisés simples, la programmation d'automates programmables et robotisés et la programmation simple d'un micro-ordinateur relié à un système automatisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-206-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-245-85	Hydraulique industrielle	75
241-325-93	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-345-85	Pneumatique industrielle	60
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-425-93	Automatismes câblés	60
241-435-91	Initiation aux techniques d'usinage	75
241-525-93	Automatismes programmés	75
241-566-85	Lubrification et lubrifiants	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-272-92	Lecture de plans	45
242-361-91	Technique de base du dessin assisté par ordinateur	60
243-171-88	Éléments de circuits électriques	75
243-172-88	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-88	Équipements électriques et circuits de commande	75
	SOUS-TOTAL	**1 185**

plus environ 360 heures de cours au choix parmi les suivants :

241-103-85	Santé, sécurité et hygiène industrielle	30
241-127-85	Stage industriel	45
241-335-85	Mesures statiques et dynamique	60
241-535-91	Analyse de mécanismes industriels	75
241-615-93	Systèmes de production automatisée	75
241-625-85	Robotique industrielle	75
241-635-91	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-645-85	Asservissements hydrauliques	75
241-655-91	Analyse de vibrations et des sons	45
241-675-85	Microthèse	75
241-687-85	Stage industriel	120
241-725-93	Introduction aux moteurs à combustion interne	75
241-735-93	Analyse avancée des vibrations	60
241-745-93	Transmission hydrostatique	75
270-101-91	Technologie des matériaux	45
270-102-91	Technologie du soudage	45
	TOTAL	**1 545**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **HYDRAULIQUE, PNEUMATIQUE ET MÉCANISMES INDUSTRIELS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.29

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 450-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour concevoir, modifier, installer et entretenir des réseaux hydrauliques et pneumatiques et des mécanismes industriels, ainsi que comprendre la documentation technique et en expliquer clairement le contenu.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Complément de mathématique (techniques industrielles)	75
203-105-85	Introduction à la physique (techniques physiques)	75
241-245-85	Hydraulique industrielle	75
241-345-85	Pneumatique industrielle	60
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-435-91	Initiation aux techniques d'usinage	75
241-535-91	Analyse de mécanismes industriels	75
241-635-91	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-665-91	Analyse des vibrations et des sons	45
241-666-85	Lubrification et lubrifiants	45
270-101-91	Technologie des matériaux	45
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ANALYSE D'ENTRETIEN (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985, révisé en 1991 et 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et habiletés pour : planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle; planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité; concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-103-85	Santé, sécurité et hygiène industrielle	30
241-175-93	Gestion de la maintenance industrielle I	45
241-245-85	Hydraulique industrielle	75
241-325-93	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-335-85	Mesures statiques et dynamiques	60
241-345-85	Pneumatique industrielle	60
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-425-93	Automatismes câblés	60
241-435-91	Initiation aux techniques d'usinage	75
241-525-93	Automatismes programmés	75
241-535-91	Analyse de mécanismes industriels	75
241-635-91	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-655-93	Gestion de la maintenance industrielle II	75
241-665-91	Analyse des vibrations et des sons	45
241-686-85	Lubrification et lubrifiants	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-272-92	Lecture de plans	45
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
243-171-88	Éléments de circuits électriques	75
243-172-88	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-88	Équipements électriques et circuits de commande	75
270-101-91	Technologie des matériaux	45
	SOUS-TOTAL	**1 755**
plus environ 300 heures de cours choisis parmi les suivants :		
241-510-90	Projet d'entretien industriel	75
241-605-85	Technologies avancées en processus industriels	45
241-615-93	Systèmes de production automatisée	75
241-625-85	Robotique industrielle	75
241-645-85	Asservissements hydrauliques	75
241-675-85	Microthèse	75
241-687-85	Stage industriel	120
241-688-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
241-695-85	Estimation de projet d'optimisation et d'entretien	60

241-725-93	Introduction aux moteurs à combustion interne	75
241-735-93	Analyse avancée des vibrations	60
241-745-93	Transmission hydrostatique	75
270-102-91	Technologie du soudage	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8586-001*	Technicienne, technicien en entretien de systèmes industriels

* Code Repères

* * *

SECTEUR 15 : MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5153	Conduite d'engins de chantier	DEP	1 155	– –	669
5091	Conduite de grues	DEP	900	– –	670
5098	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	630	– –	671
5109	Extraction de minerai	DEP	690	– –	672
5111	Forage et dynamitage	DEP	675	– –	673
5107	Opération de forage au diamant – surface	DEP	600	– –	674
5110	Opération des équipements de traitement de minerai	DEP	900	– –	675
271.02	Exploitation	DEC	2 055	2 715	676
271.32	Exploitation de gisements	AEC	1 365	– –	678
271.01	Géologie appliquée	DEC	2 055	2 715	679
271.03	Minéralurgie	DEC	2 070	2 730	681
900.09	Transformation des substances minérales	AEC	1 230	– –	683

SECTEUR 15 :

MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Conduite d'engins de chantier
  #5153 – DEP – 1 155 h
- Conduite de grues
  #5091 – DEP – 900 h
- Conduite de machinerie lourde en voirie forestière
  #5098 – DEP – 630 h
- Extraction de minerai
  #5109 – DEP – 690 h
- Forage et dynamitage
  #5111 – DEP – 675 h
- Opération de forage au diamant – surface
  #5107 – DEP – 600 h
- Opération des équipements de traitement de minerai
  #5110 – DEP – 900 h

ASP

DEC - CEC

- Exploitation
  #271.02 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
- Géologie appliquée
  #271.01 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
- Minéralurgie
  #271.03 – DEC – 1 950 h, 2 610 h

DPEC

AEC

- Exploitation de gisements
  #271.32 – AEC – 1 365 h
- Transformation des substances minérales
  #900.09 – AEC – 1 230 h

TITRE : **CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5153

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 155 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à la conduite du bouteur, de la niveleuse, de la chargeuse, de la chargeuse-pelleteuse et de la pelle; construire et entretenir des routes et des ouvrages; effectuer des travaux d'excavation; charger des camions; niveler de grandes surfaces.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
341411	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
341422	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
341434	Entretien préventif et dépannage	60
341443	Technologie de base	45
341452	Notions de compactage et épandage des enrobés	30
341461	Communication en milieu de travail	15
341472	Conduite d'une chargeuse et installation sur un fardier	30
341482	Conduite d'une chargeuse-pelleteuse	30
341493	Conduite d'un bouteur et installation sur un fardier	45
341502	Conduite d'une pelle et installation sur un fardier	30
341513	Conduite d'une niveleuse	45
341524	Préparation du terrain	60
341536	Excavation de tranchées et manutention d'objets	90
341544	Creusage de fossés	60
341554	Creusage de caves	60
341564	Chargement de camions	60
341573	Épandage et nivellement de matériaux	45
341588	Construction d'infrastructures	120
341596	Réparation et entretien de routes et d'ouvrages	90
341605	Nivellement de surfaces	75
341612	Désagrégation de matériaux	30
341621	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
341631	Moyens de recherche d'emploi	15
341644	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	**1 155**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8711-126	Conductrice, conducteur de bouteur
8711-146	Conductrice, conducteur de niveleuse
8711-130	Conductrice, conducteur de pelle à benne traînante
8711-136	Conductrice, conducteur de pelle rétrocaveuse
8711-174	Conductrice, conducteur de chargeuse mécanique

* * *

TITRE : **CONDUITE DE GRUES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5091

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives aux manœuvres d'un camion-flèche, d'une grue automotrice, d'une grue télescopique sur camion, de grues conventionnelles sur camion et sur chenilles, installer et assembler une grue, charger, décharger et déplacer des matériaux, monter des structures, manœuvrer un godet à béton et une nacelle et lever des charges avec deux grues.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255022	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
340326	Entretien et dépannage de grues	90
340331	Direction des opérations de la grue par signaux	15
340342	Manœuvre d'un camion-flèche	30
340352	Manœuvre d'une grue automotrice	30
340364	Interprétation de tableaux de charges et de plans de levage	60
340372	Gréage et élingage	30
340382	Manœuvre d'une grue télescopique sur camion	30
340393	Manœuvre de grues conventionnelles sur camion et sur chenilles	45
340402	Installation de la grue et érection de la fléchette	30
340416	Déchargement, installation et assemblage d'une grue	90
340424	Chargement et déchargement de matériaux	60
340434	Déplacement de matériaux	60
340444	Manœuvre d'un godet à béton et d'une nacelle	60
340455	Montage de structures	75
340472	Levage de charges avec deux grues	30
340482	Installation de différents appareils de manutention	30
255001	Organismes de l'industrie de la construction	15
340491	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
340504	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9311-130	Conductrice, conducteur de grue automotrice
Contexte québécois	Grutière, grutier

* * *

TITRE **CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5098
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent la participation du personnel d'ingénierie d'une compagnie forestière en fonction de la planification globale d'un réseau routier en forêt; acquérir les habiletés et les habitudes professionnelles nécessaires pour exécuter les diverses étapes de la construction d'un chemin forestier ainsi que tous les travaux connexes à ce secteur d'activités pour opérer en toute sécurité la machinerie lourde forestière et l'entretenir.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- **Âge** : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- **Âge** : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
227113	Techniques de conduite en machinerie forestière	45
227121	Sécurité et premiers soins	15
227132	Notions de mécanique	30
227142	Notions d'hydraulique	30
227151	Notions d'électricité	15
227164	Entretien et réparation	60
227176	Entretien et mécanique	90
227186	Conduite – bélier mécanique	90
227195	Conduite – pelle hydraulique	75
227205	Planification en construction de chemin forestier	75
227212	Organisation et contrôle	30
227225	Projet de construction de chemin forestier	75
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7513-001*	Opératrice, opérateur de machinerie lourde forestière
7517-118	Conductrice, conducteur de tracteur forestier

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXTRACTION DE MINERAI (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5109

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100 SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour se protéger contre les dangers inhérents à la pratique du métier, pour entretenir et opérer selon les règles de sécurité de l'équipement léger, pour effectuer des sautages secondaires, du boulonnage de parois, certains travaux de boisage et de remblayage et du déblayage, forage, dynamitage (DFD) dans des fronts de taille de dimensions variées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
499313	La protection du personnel	45
499321	Les premiers soins	15
499333	Entretien des équipements de minerai léger	45
499342	Opération des équipements de minerai léger	30
499352	Description des techniques de remblayage, boisage et de DFD	30
499361	Transport du matériel dans les mines souterraines	15
499371	Évaluation des besoins en matériel et équipement	15
499381	Inspection générale – sécurité	15
499394	Inspection générale et correction de mesures non sécuritaires – DFD	90
499406	Le boulonnage du roc	75
499417	DFD de fronts de taille de petites dimensions	105
499427	DFD de fronts de taille de grandes dimensions	105
499431	Les sautages secondaires	15
499441	Le boisage d'un chantier	15
499452	Le remblayage d'un chantier	30
499465	DFD en galeries, en monteries et en niveaux	75
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7719-001*	Mineure, mineur
7719-150	Perceuse, perceur de galerie
7719-154	Mineure, mineur
7719-164	Puisatière, puisatier
7719-170	Poseuse, poseur de boulons dans le toit (mines et carrières)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FORAGE ET DYNAMITAGE (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5111

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 675 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conduire la machinerie et l'outillage de forage, prendre les mesures appropriées pour dynamiter sans danger selon les règles de sécurité, charger des explosifs, faire du sautage en tranchée, en carrière, etc., installer les charges et effectuer les dynamitages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258201	Mathématiques appliquées	15
258214	Lecture de plans	60
255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
258222	Géologie et minéralogie	30
258234	Théorie des explosifs	60
258246	Plan de sautage	90
258256	Électricité	90
258266	Forage	90
258272	Chargement	30
258284	Sautage	60
258291	Transport de produits dangereux	15
258301	Installation d'un chantier	15
258312	Produits sur le marché	30
258322	Lois sur les explosifs	30
258332	Marché du travail	30
	TOTAL	**675**

Remarques :

Métier régi par la loi 69 ou non, selon que la travailleuse ou le travailleur occupe un emploi sur un chantier de construction.

Un programme intitulé *Boutefeu* est disponible à titre de perfectionnement. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour le programme débutant, en plus d'une expérience d'un an avec le boutefeu. Une formation de 145 heures en boutefeu peut compenser pour l'absence d'expérience pratique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7715-110	Dynamiteuse, dynamiteur

* * *

TITRE : **OPÉRATION DE FORAGE AU DIAMANT – SURFACE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5107
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-100.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour décrire la nature de l'industrie du forage au diamant en expliquant les termes géologiques courants à communiquer dans le milieu du travail; exploiter les techniques rattachées au transport ou au déménagement du matériel ou de l'équipement, opérer sécuritairement l'équipement de forage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258113	Industrie : forage du diamant – géologie – communications	45
258123	Pratique de la sécurité et habitudes de travail	45
258133	Utilisation des outils	45
258143	Participation aux opérations de déplacement	45
258154	Montage et démontage de l'équipement de forage	60
258168	Opération, entretien : équipement de forage en surface	120
258175	Opération, entretien : équipement de forage sous terre	75
258186	Opération, entretien de l'équipement auxiliaire	90
258195	Application de techniques spéciales de forage	75
	TOTAL	**600**

Remarque

Ce programme s'applique au forage au diamant en surface; les procédés de forage au diamant sous terre pourraient faire l'objet d'un complément de formation. Un tronc commun sur ces deux volets pourrait exister.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7715-126	Conductrice, conducteur de carotteur (construction, mines, carrières)

* * *

TITRE : **OPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE MINERAI (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5110

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 439-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la fragmentation du minerai pour évaluer le rendement d'un circuit de broyage et de classification, effectuer, par flottation, la concentration du minerai, effectuer cette concentration du minerai d'or par dissolution des matières solubles, évacuer et traiter les résidus de la concentration de minerai.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
498212	Introduction à la vie professionnelle	30
498222	Santé et sécurité au travail	30
498232	Notions de mathématique	30
498241	Système international d'unités	15
498253	Notions de physique I (mécanique)	45
498262	Notions de physique II (électricité)	30
498274	Notions de chimie (utilisation des réactifs)	60
498285	Le concassage	75
498296	Le broyage et la classification	90
498303	Le bilan de masse	45
498311	Communication au travail	15
498328	Le procédé de flottation	120
498332	Le démouillage d'un concentré	30
498343	Le bilan métallurgique	45
498356	Le procédé Merrill-Crowe	120
498366	Le procédé CEP	90
498372	La disposition des résidus de la concentration	30
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8111-110	Conductrice, conducteur d'installation de broyage
8111-130	Ouvrière, ouvrier au concasseur
8113-114	Conductrice, conducteur de broyeur et d'appareils de flottation
8113-142	Ouvrière, ouvrier aux cuves de précipitation
Contexte québécois	Opératrice, opérateur d'équipement de minerai

* * *

TITRE : **EXPLOITATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en œuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions doivent tenir compte des contraintes environnementales et peuvent se ramener à deux titres : les services techniques et la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	30
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	60
271-140-92	Construction minière I	45
271-150-92	Concassage et criblage	60
271-160-92	Exploitation des mines I	45
271-210-92	Broyage et classification	60
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	45
271-350-92	Topométrie minière I	60
271-360-92	Exploitation des mines II	30
271-410-92	Séparations minéralurgiques	60
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-502-92	Forage et abattage des roches	60
271-512-92	Manutention des matériaux abattus	60
271-540-92	Aérage I	60
271-542-92	Contrôle de terrains miniers	75
271-622-92	Soutènement et instrumentation	60
271-630-92	Opérations minières	45
271-642-92	Aérage II	45
271-650-92	Topométrie souterraine	60
271-920-92	Hygiène et sécurité	60
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ 345 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-971-92	Électricité appliquée	45
271-240-92	Construction minière II	60
271-450-92	Topométrie minière II	30
271-530-92	Systèmes hydrauliques	45
271-602-92	Projet d'exploitation	45
271-802-92	Topométrie minière III	60

271-612-92	Fonçage de puits	30
271-620-92	Dynamique des pulpes	60
271-630-92	Exhaure des eaux	45
271-642-92	Robotisation minière	45
271-650-92	Bonification des granulats	60
271-660-92	Restauration et traitement des sites contaminés	60
271-680-92	Hydrogéologie minière	60
271-683-92	Mécanique, hydraulique et pneumatique	60
271-692-92	Stage en exploitation	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-003*	Technicienne, technicien en exploitation minière
2165-254	Technicienne, technicien en génie minier
5131-132	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'équipement lourd
7710-114	Contremaîtresse, contremaître de mineurs et carriers spécialisés dans le havage, le chargement et la manutention
7719-112	Inspectrice, inspecteur des mines

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXPLOITATION DE GISEMENTS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1982***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 365 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences permettant d'assumer les responsabilités de la production, du bon rendement, de l'entretien de l'équipement et du rôle de surveillance; exécuter les relevés des chantiers, galeries et monteries, la mise en plans et sections des données, le calcul des volumes sur plan et section; exécuter le relevé de ventilation, le contrôle de l'hygiène, l'aération, l'ajustement du système, la mise en plan des données; permettre l'étude du temps et mouvement, la mise au point de standards; permettre la compilation du travail effectué dans les chantiers et autres ouvertures, le calcul des primes, le calcul des dépenses pour tel ou tel travail, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Posséder une expérience pertinente d'un an à l'emploi d'une entreprise minière ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
230-910-78	Topométrie I	60
230-920-78	Topométrie II	60
230-930-78	Topométrie III	90
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-310-76	Géométrie cotée I	45
242-410-76	Géométrie cotée II	45
271-130-82	Exploitation des mines	45
271-220-82	Concassage et broyage	60
271-430-82	Évaluation des gisements	75
271-502-82	Forage et abattage des roches	60
271-512-82	Manutention des matériaux abattus	60
271-540-82	Aérage I	45
271-602-82	Projet d'exploitation	45
271-642-82	Aérage II	45
271-650-82	Topométrie souterraine	60
271-902-79	Éléments de minéralogie pétrologie et gitologie	60
271-912-79	Pressions de terrains et soutenements	60
271-920-82	Environnement et sécurité	45
271-922-79	Géologie structurale	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	Anglais langue seconde*	45
	TOTAL	1 365

* Le cours suivi par l'élève est déterminé par le collège à la suite d'un test.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-003*	Technicienne, technicien en exploitation minière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GÉOLOGIE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 433-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche des gisements, (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation, aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géologie de l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	45
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	60
242-161-91	Dessin technique	30
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	60
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	45
271-140-92	Construction minière I	60
271-150-92	Concasssage et criblage	45
271-160-92	Exploitation des mines I	60
271-210-92	Broyage et classification	45
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	60
271-350-92	Topométrie minière I	30
271-360-92	Exploitation des mines II	60
271-410-92	Séparations minéralurgiques	75
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-520-92	Géologie structurale	75
271-531-92	Géophysique appliquée I	45
271-541-92	Prospection géochimique	45
271-610-92	Géologie régionale	60
271-611-92	Gîtes minéraux	45
271-630-92	Opérations minières	75
271-631-92	Géophysique appliquée II	
	SOUS-TOTAL	**1 605**

plus environ **450** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-833-92	Dépannage électronique	45
271-511-92	Géologie de l'environnement	60
271-521-92	Géologie minière	90
271-542-92	Contrôle de terrains miniers	75
271-571-92	Lames minces	30
271-641-92	Hydrogéologie	90
271-660-92	Sections polies	30
271-681-92	Géotechnique	60

271-801-92	Géologie du quaternaire	60
271-811-92	Photogéologie	45
271-821-92	Géophysique de l'environnement	75
271-831-92	Forages d'eau	45
271-841-92	Caractérisation des granulats	60
271-850-92	Bonification des granulats	60
271-861-92	Caractérisation et restauration des sites contaminés	60
271-871-92	Projet de géologie	45
271-880-92	Hydrogéologie minière	60
271-891-92	Stage en géologie	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-118	Tecnicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en géologie
2117-252	Technicienne, technicien des sciences géologiques
2117-276	Technicienne, technicien en géophysique
2165-012*	Technicienne, technicien en prospection minière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MINÉRALURGIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires à la technicienne et au technicien en minéralurgie dans les services techniques ou dans la production : connaissance des minerais et de leurs substances; comment isoler les substances recherchées; maîtrise des opérations de concassage, broyage, tamisage et séchage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	30
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	60
271-140-92	Construction minière I	45
271-150-92	Concassage et criblage	60
271-160-92	Exploitation des mines I	45
271-210-92	Broyage et classification	60
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	45
271-350-92	Topométrie minière I	60
271-360-92	Exploitation des mines II	30
271-410-92	Séparations minéralurgiques	60
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-503-92	Flottation	90
271-510-92	Analyse des minerais	75
271-523-92	Hydrométallurgie	75
271-543-92	Traitement des rejets	75
271-603-92	Séparation solide-liquide et agglomération	75
271-630-92	Opérations minières	45
271-633-92	Instrumentation, contrôle et modélisation	75
271-920-92	Hygiène et sécurité	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ 315 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

202-112-86	Chimie en milieu aqueux	60
243-971-92	Électricité minière	45
271-540-92	Aérage I	60
271-613-92	Pyrométallurgie	60
271-643-92	Entreposage et manutention	45
271-660-92	Sections polies	30
271-693-92	Projet de minéralurgie	45
271-803-92	Traitement de l'amiante	60
271-813-92	Minéraux industriels	45
271-820-92	Dynamique des pulpes	60
271-830-92	Exhaure des eaux	45
271-843-92	Calculs minéralurgiques	45
271-850-92	Bonification des granulats	60
271-860-92	Restauration et traitement des sites contaminés	60
271-873-92	Biominéralurgie	30

271-883-92	Mécanique, hydraulique et pneumatique	60
271-893-92	Stage en minéralurgie	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	TOTAL	**2 070**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-004*	Technicienne, technicien en minéralurgie
2117-240	Essayeuse, essayeur de métaux précieux

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TRANSFORMATION DES SUBSTANCES MINÉRALES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.09

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des personnes aptes à opérer adéquatement des installations de transformation de substances minérales par des procédés chimiques de hautre température; appliquer des opérations chimiques fondamentales au domaine de la chimie minérale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
	Initiation au milieu de travail et au programme	60
201-227-77	Statistique et contrôle	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	90
210-302-78	Opérations fondamentales I	90
210-330-78	Essais et mesures physico-chimiques I	120
210-515-84	Opérations fondamentales IV	45
210-610-78	Instrumentation des procédés	45
242-901-79	Lecture de plan et devis	30
271-104-84	Méthodologie du travail en technologie minérale	75
271-105-84	Analyse de projets I	60
271-106-84	Propriétés et usages des minéraux et roches	75
271-107-84	Analyse de projets II	60
271-108-84	Préparation des substances minérales	90
271-109-84	Amiante et silicates	75
271-111-84	Analyse de projets III	90
271-112-84	Chimie des hautes températures	30
271-562-82	Machines et éléments de machines	45
401-104-84	Éléments de gestion	
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-004*	Technicienne, technicien en minéralurgie

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
5020	Assemblage de structures métalliques	DEP	1 350	– –	687
5021	Ferblanterie-tôlerie	DEP	1 365	– –	688
1219	Moulage-fondage	DEP	1 350	– –	689
1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	DEP	1 350	– –	690
1052	Soudage-assemblage	ASP	525	– –	691
1049	Soudage général	DEP	1 350	– –	692
5069	Soudage sur tuyaux	ASP	600	– –	693
270.02	Contrôle de la qualité	DEC	1 890	2 550	694
270.51	Contrôle de la qualité	CEC	1 950	– –	696
900.10	Essais non destructifs	AEC	465	– –	697
270.50	Métallurgie générale	CEC	1 395	– –	698
270.04	Procédés métallurgiques	DEC	1 920	2 580	699
270.53	Procédés métallurgiques	CEC	1 965	– –	701
270.03	Soudage	DEC	1 920	2 580	702
270.52	Soudage	CEC	1 995	– –	704

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

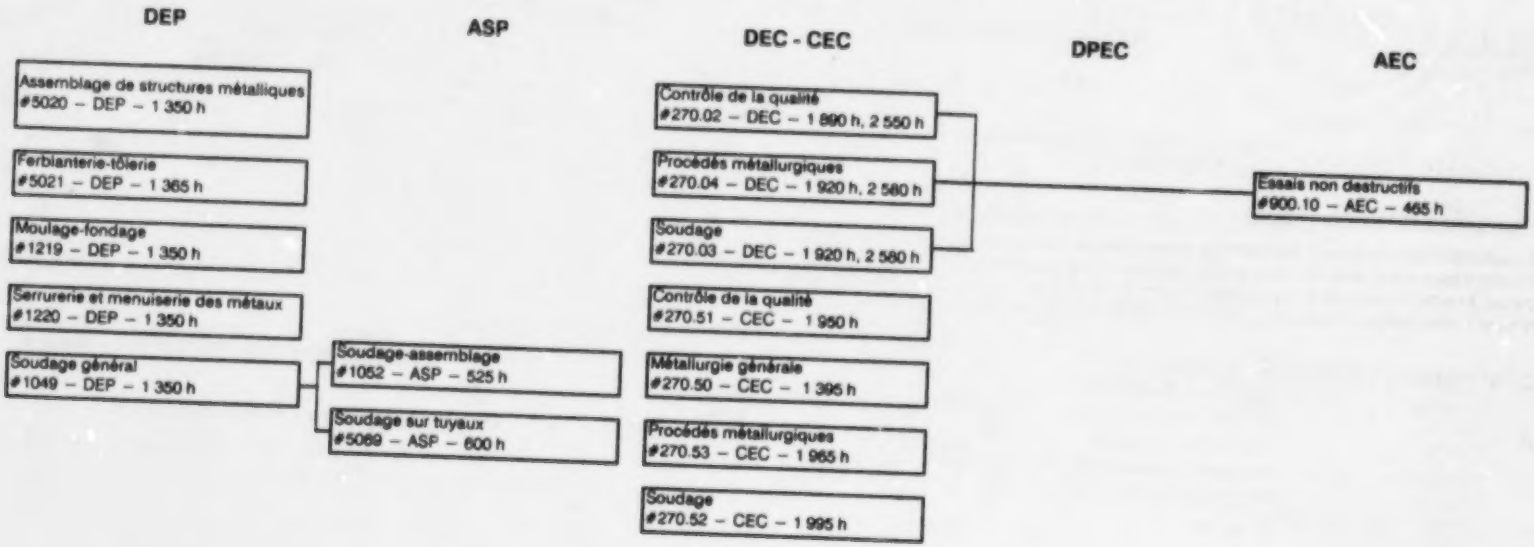

TITRE : **ASSEMBLAGE DE STRUCTURES MÉTALLIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-480.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour lire des plans d'assemblage d'éléments de structures et interpréter des plans d'ossatures, préparer les pièces à l'aide du procédé d'oxycoupage, assembler les pièces en sous-modules afin de réaliser l'assemblage d'ossatures par procédés mécaniques et thermiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation : métier et formation	15
303042	Santé et sécurité	30
303387	Croquis, schémas et dessins	105
303392	Instruments de mesure, outils	30
303402	Connaissances des matériaux	30
303413	Coupage des profilés par oxycoupage	45
303425	Application des procédés thermiques	75
303433	Interprétation des plans de membrures	45
303445	Assemblage de membrures	75
303455	Plans de colonnes et poutres	75
303463	Procédé d'assemblage mécanique	45
303472	Dessin de patrons simples	30
303482	Levage et manutention	30
303082	Principes de métallurgie	30
303495	Assemblage de colonnes et poutres	75
303505	Interprétation de plans de fermes	75
303516	Assemblage de fermes	90
303241	Communication au travail	15
303522	Fabrication de gabarits	30
303535	Interprétation des plans d'ossatures	75
303542	Redressement de profilés	30
303555	Assemblage d'ossatures	75
303361	Moyens de recherche d'emploi	15
303565	Plans de type architectural	75
303574	Assemblage architectural	60
303585	Intégration au travail	75
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8337-122	Charpentière, charpentier en acier de construction
8337-126	Traceuse, traceur de charpentes métalliques

* * *

TITRE : **FERBLANTERIE-TÔLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5021

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-487.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 365 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer des croquis et des patrons, lire et interpréter des plans de fabrication et d'installation, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuilles, installer des réseaux de distribution et d'évacuation d'air, installer des toitures de métal.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation : métier et formation	15
303387	Croquis, des schémas et dessins	105
303592	Notions de trigonométrie	30
303603	Patrons-pièces rectangulaires	45
303042	Santé et sécurité	30
303392	Instruments de mesures, outils	30
303613	Machines-outils de coupe et de façonnage	45
303463	Techniques d'assemblage mécanique	45
303623	Fabrication de pièces rectangulaires	45
303634	Fabrication de raccords rectangulaires	60
303082	Principes de métallurgie	30
303644	Interprétation de plans de fabrication	60
303655	Patrons d'objets cylindriques	75
303664	Procédés thermiques de coupe	60
303673	Fabrication de pièces cylindriques	45
303686	Utilisation techniques d'assemblage thermique	90
303692	Logiciel de développement	30
303704	Fabrication de raccords cylindriques	60
255002	Santé et sécurité (construction)	30
303714	Interprétation plans d'installation	60
303722	Montage d'échafaudages	30
303482	Levage et manutention	30
303732	Ancrage et suspension	30
303742	Installation de revêtements métalliques	30
303752	Recouvrement de toitures métalliques	30
303764	Applications de principes de ventilation	60
303775	Réseaux de distribution d'air et d'évacuation	75
303361	Moyens de recherche d'emploi	15
255001	Organismes de la construction	15
303784	Intégration au travail	60
	TOTAL	**1 365**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8333-118	Tôlière, tôlier
8333-126	Modeleuse, modeleur de meubles métalliques
8333-134	Découpeuse, découpeur de métaux en feuilles
8333-138	Finisseuse, finisseur de tôles
8793-112	Poseuse, poseur de panneaux muraux métalliques
Contexte québécois	Ferblantière, ferblantier

* * *

TITRE : **MOULAGE-FONDAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1219

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer des moules et des noyaux, mélanger les sables de fonderie, analyser les différents alliages ferreux et non ferreux, entretenir et faire fonctionner les fours qui servent à la fusion des métaux, fondre et couler avec différents métaux, démouler, ébarber, meuler et polir les pièces coulées, effectuer les cordons de soudure, entretenir l'équipement et l'outillage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
315012	Techniques du métier	30
315024	Dessin de base	60
315033	Étude des sables	45
315041	Métallurgie	15
315055	Moulage au banc (aluminium)	75
315062	Étude de fusion de l'aluminium	30
315072	Entretien des fours à fusion	30
315085	Moulage au plancher (aluminium)	75
315096	Fabrication et reconditionnement : sable moulé	90
315104	Moulage au banc (aluminium et cuivre)	60
315112	Étude de fusion (aluminium et cuivre)	30
315122	Démoulage et désablage des pièces	30
315135	Finition des pièces	75
315144	Organisation de la coulée	60
315152	Moulage au plancher (aluminium et cuivre)	30
315162	Entretien – équipement et chantier	30
315173	Noyautage	45
315181	Défauts de fonderie : causes, remplacements	15
315194	Moulage au banc (fonte)	60
315201	Ébarbage	15
315213	Étude de fusion (fonte, acier)	45
315226	Moulage au plancher (fonte)	90
315231	Pyromètre	15
315246	Moulage, moule mécanique	90
315252	Systèmes de coulée et masselottage	30
315261	Produits exothermiques	15
315271	Moulage en sable (sans cuisson)	15
315281	Fabrication de fausses pièces	15
315293	Meulage et polissage des pièces de fonte	45
315306	Stage en milieu de travail	90
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8131-114	Conductrice, conducteur de haut-fourneau
8131-126	Conductrice, conducteur de four (métallurgie)
8137-001*	Couleuse, couleur de fonderie
8137-110	Couleuse, couleur de modèles
8137-114	Mouleuse, mouleur de sable
8137-146	Mouleuse, mouleur sur machine
8137-174	Conductrice, conducteur de machine à couler sous pression

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SERRURERIE ET MENUISERIE DES MÉTAUX (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1220
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer, façonner, transformer et installer des objets ou articles de métaux ouvrés, manuellement ou à l'aide de machines-outils.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

---

Note : Pour travailler dans les chantiers de construction, les candidates et les candidats doivent posséder un certificat de classification émis par la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi qu'une carte et un carnet d'apprentissage valides.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
308162	Sécurité sur les chantiers de construction	30
320013	Outils de coupe manuelle et mécanique	45
320023	Initiation au soudage au gaz	45
320031	Mathématique appliquée	15
320041	Instruments de mesure et de traçage	15
320056	Dessin et lecture de plans	90
320062	Oxycoupage	30
320077	Soudage arc électrique à plat	105
320081	Matériaux de fabrication métallique	15
320092	Manutention, levage et échaffaudage	30
320104	Soudage arc électrique horizontal	60
320113	Procédés d'assemblage	45
320122	Redressements cintraux manuel et mécanique	30
320132	Machines-outils de tôlerie	30
320143	Ouvrages de serrurerie hors-bâtiment	45
320154	Croquis et développements	60
320162	Forgeage et martelage	30
320172	Analyse de fabrication et législation	30
320182	Gabarits de formage et d'assemblage	30
320196	Soudage arc électrique vertical	90
320204	Ouvrages de défense	60
320212	Raccords de tuyauterie	30
320223	Soudage, procédé MIG	45
320231	Traitement des surfaces	15
320244	Ouvrages de protection	60
320254	Soudage arc électrique plafond	60
320264	Escaliers de métal droits	60
320276	Escaliers de métal colimaçon	90
320284	Stage en milieu de travail	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8529-198	Monteuse, monteur d'articles métalliques
8793-110	Serrurière, serrurier de bâtiment

* * *

TITRE : **SOUDAGE-ASSEMBLAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1052

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 525 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage-assemblage, réaliser des projets d'assemblage et de soudage d'éléments de base, d'éléments de structure, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudure, appliquer des notions de calcul et d'estimation, interpréter des plans industriels et exécuter des dessins d'élaboration.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1049 :	Soudage général
ou	1217 :	Soudage général
ou	1374 :	Soudage
ou	1464 :	Soudage général
ou	1549 :	General Welding
ou	1717 :	General Welder
ou	1874 :	General Welding
ou	1964 :	General Welding
ou	308-500 :	Soudeuse générale, soudeur général
ou	808-500 :	General Welder
ou	Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.	

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
301367	Lecture de plans	105
301371	Notions de calcul	15
301382	Santé et sécurité	30
301391	Techniques de montage	15
301403	Assemblage de base I	45
301411	La qualité des assemblages	15
301423	Assemblage de base II	45
301433	Élément de structure – assemblage	45
301441	Pliage et cintrage – équipement	15
301453	Assemblage industriel I	45
301462	Notions d'estimation	30
301474	Assemblage industriel II	60
301484	Structure métallique – assemblage	60
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-114	Soudeuse-monteuse, soudeur-monteur
8335-214	Soudeuse, soudeur (assemblage)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1552 - *Welding Assembly*.

TITRE : **SOUDAGE GÉNÉRAL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1049

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder les métaux par les procédés oxyacétylénique, à l'arc électrique avec électrode enrobée, à l'arc sous gaz avec fil plein, à l'arc avec fil fourré, à l'arc avec électrode de tungstène, appliquer les règles de santé et de sécurité, contrôler la qualité des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
303023	Soudage au gaz oxyacétylique (OAW)	45
303036	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW I)	90
303042	Application des règles de santé et de sécurité	30
303063	Coupage des métaux ferreux par oxycoupage	45
303072	Application des procédés OAW et SMAW	30
303082	Application de principes de métallurgie	30
303102	Application de notions d'électricité et de notions sur les gaz	30
303112	Préparation des tôles à souder et techniques d'assemblage	30
303122	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW II)	30
303135	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW III)	75
303144	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW IV)	60
303166	Interprétation de plans et de symboles	90
303171	Contrôle de la qualité des produits	15
303195	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW I)	75
303202	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW II)	30
303212	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW III)	30
303227	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW IV)	105
303241	Communication en milieu de travail	15
303252	Utilisation de l'appareillage propre au soudage	30
303272	Application des procédés de soudage GMAW, FCAW, GTAW	30
303292	Application de traitements thermiques	30
303306	Soudage à l'arc avec fil fourré (FCAW)	90
303374	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAWI)	60
303325	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW II)	75
303336	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW III)	90
303341	Situation au regard de l'évolution technologique	15
303361	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
303343	Intégration au marché du travail	45
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-110	Régleuse, régleur de machine à souder par résistance
8335-118	Soudeuse, soudeur d'outils et de matrices
8335-126	Soudeuse, soudeur au gaz et à l'arc électrique
8335-138	Soudeuse, soudeur à l'arc électrique
8335-142	Soudeuse, soudeur au gaz
8335-142	Soudeuse, soudeur au chalumeau
8335-150	Soudeuse, soudeur à l'arc en atmosphère gazeuse
8335-210	Conductrice, conducteur de machine à braser

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1549 - *General Welding*.

TITRE : **SOUDAGE SUR TUYAUX (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5069

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder des tuyaux par le procédé à l'arc électrique avec électrodes enrobées, par le procédé à l'arc électrique sous gaz avec électrode de tungstène, interpréter la classification des tuyaux et interpréter les normes.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1049 :	Soudage général
ou	1217 :	Soudage général
ou	1374 :	Soudage
ou	1464 :	Soudage général
ou	1549 :	General Welding
ou	1717 :	General Welder
ou	1874 :	General Welding
ou	1964 :	General Welding
ou	308-500 :	Soudage général
ou	808-500 :	General Welder

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
301491	Application des règles de santé et de sécurité	15
301533	Interprétation des plans de tuyauterie	45
301541	Interprétation de la classification des tuyaux	15
301551	Interprétation des normes	15
301561	Application des techniques opératoires de soudage sur tuyaux	15
301572	Coupage des tuyaux par oxycoupage	30
301582	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (1G)	30
301594	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (2G)	60
301606	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (5G)	90
301614	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (6G)	60
301623	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (2G)	45
301633	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (5G)	45
301643	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (6G)	45
301652	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (inoxydable 2G)	30
301661	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (inoxydable 5G)	15
301663	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (aluminium 2G)	45
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-122	Soudeuse, soudeur de récipients pour fluides sous pression
8335-150	Soudeuse, soudeur à l'arc en atmosphère gazeuse
8791-118	Soudeuse, soudeur en tuyauterie

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5569 - *Pipe Welding*.

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 890 heures
TOTALE : 2 550 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. La formation des techniciennes et techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire, soit de recherche, soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non destructif (radiographie, ultrasons).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
	SOUS-TOTAL	**990**
plus les cours suivants pour **720** heures :		
270-420-86	Protection de métaux	60
270-502-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-532-86	Ultrasons	75
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-602-86	Projet de fin d'études	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-622-86	Assurance qualité	30
270-630-86	Mesures	60
270-632-86	Contrôle des procédés de production	45
270-652-86	Inspection en service	45
plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
270-610-86	Matériaux industriels	60
270-640-86	Collage des matériaux	45
270-642-86	Stages industriels en contrôle de la qualité	60
270-660-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 890**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 271.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
8146-110	Vérificatrice, vérificateur du traitement thermique des métaux
8146-118	Essayeuse, essayeur de la résistance du métal à la rupture
8336-114	Vérificatrice, vérificateur de fabrication de produits métalliques

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome la préparation des pièces et l'interprétation des structures métallographiques. Établissement des procédures et réalisation des traitements thermiques; contrôle et opération de bains de galvanoplatie; réalisation d'essais de corrosion des métaux; détermination de la compositon chimique des métaux par l'utilisation non destructifs en radiographie, ultrasons, magnétoscopie et ressuage. Lecture des plans des pièces à analyser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**
plus les cours suivants pour 555 heures :		
270-502-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-532-86	Ultrasons	75
270-602-86	Projet de fin d'études	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45
270-622-86	Assurance qualité	30
270-630-86	Mesures	60
270-632-86	Contrôle des procédés de production	45
270-652-86	Inspection en service	45
	TOTAL	**1 950**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **ESSAIS NON DESTRUCTIFS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.10

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Favoriser la mobilité du personnel à l'intérieur du domaine des esssais non destructifs en leur donnant accès à un programme de perfectionnement en radiographie, en ultrasons, en magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault. Aider l'élève à organiser son travail efficacement et à travailler en équipe tout en développant sa motivation et son sens de la responsabilité professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 200.00 *Techniques physiques* (programmes de la série 200)
  ou avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

  Détenir une certification de niveau I de l'Office des normes générales du Canada en radiographie industrielle ou en ultrasons ou en magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
270-112-86	Méthodologie du travail	30
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-450-86	Lecture de plans	60
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-532-86	Ultrasons	75
270-610-86	Matériaux industriels	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-622-86	Assurance qualité	30
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **MÉTALLURGIE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 395 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de tâches de contrôle de production, d'inspection ou d'essais sur des pièces métalliques moulées, forgées ou des ensembles soudés. Réaliser, sous supervision d'une technicienne, d'un technicien ou d'une ingénieure, d'un ingénieur, des essais mécaniques ou non destructifs courants. Lire les plans permettant de participer à la mise en fabrication des pièces ou d'assemblages métalliques. Relever des données permettant le contrôle du processus de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	TOTAL	**1 395**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les techniciennes et techniciens en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation, ou réaliser de façon autonome, la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
	SOUS-TOTAL	**990**
plus les cours suivants pour 750 heures :		
270-420-86	Protection des métaux	60
270-504-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-514-86	Essais mécaniques et non destructifs	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-544-86	Procédés de réduction et d'affinage	75
270-564-86	Fonderie	60
270-574-86	Appareils de fusion	45
270-604-86	Projet de fin d'études	60
270-624-86	Fusion et élaboration d'alliages	75
270-630-86	Mesures	60
270-644-86	Mise en forme	60
270-654-86	Mise en fabrication de moulages	60
plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
270-610-86	Matériaux industriels	60
270-634-86	Stages industriels en procédés métallurgiques	60
270-640-86	Collage des matériaux	45
270-660-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 920**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 271.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
5131-154	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien en métaux
8130-001*	Contremaîtresse, contremaître des métallurgistes et travailleurs assimilés

* Code Repères

* * *

TITRE : **PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaisssances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome : la planification et la mise en fabrication de la production de produits métalliques; le développement et le contrôle du processus de production; la vérification de toutes les étapes mises en oeuvre lors de l'élaboration et la transformation des métaux; la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques; l'établissement des procédures; la réalisation d'essais mécaniques; l'analyse et l'interprétation des résultats.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (061-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus les cours suivants pour **570** heures :

270-504-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-514-86	Essais mécaniques et non destructifs	75
270-544-86	Procédés de réduction et d'affinage	75
270-574-86	Appareils de fusion	45
270-604-86	Projet de fin d'études	60
270-624-86	Fusion et élaboration d'alliages	75
270-630-86	Mesures	60
270-644-86	Mise en forme	60
270-654-86	Mise en fabrication de moulages	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **SOUDAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les connaissances acquises en métallurgie, ainsi que dans les techniques de soudage, rendent les techniciennes, les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées. Les techniciennes et techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Mathématique 064-536,
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*			
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I		75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)		75
202-114-86	Chimie générale I		60
202-116-86	Chimie générale II		60
203-102-74	Mécanique		75
203-202-74	Électricité et magnétisme		75
242-101-76	Sciences graphiques I		60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations		60
270-120-86	Métallographie		30
270-210-86	Métallurgie physique		75
270-310-86	Métaux et alliages industriels		75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles		30
270-410-86	Traitements thermiques		75
270-420-86	Protection des métaux		60
270-430-86	Technologie du soudage		60
270-440-86	Corrosion		45
270-450-86	Lecture de plans		60
		SOUS-TOTAL	**990**
plus les cours suivants pour **750** heures :			
270-503-86	Projets de laboratoire dirigés		60
270-513-86	Études d'ensembles soudés		60
270-523-86	Métallurgie du soudage		75
270-533-86	Équipement de soudage		60
270-543-86	Mécanique des ensembles soudés		30
270-553-86	Produits d'apport		60
270-563-86	Techniques de soudage		60
270-603-86	Projet de fin d'études		30
270-620-86	Défauts métallurgiques		75
270-623-86	Procédés de soudage		75
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures		45
270-663-86	Procédures de soudage		45
270-673-86	Procédés spéciaux de soudage		60
plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :			
270-610-86	Matériaux industriels		60
270-633-86	Stages industriels en soudage		45
270-640-86	Collage des matériaux		

270-680-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 920**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 271.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
8130-002*	Contremaîtresse, contremaître à la fabrication de la soudure
8336-110	Vérificatrice, vérificateur en soudure
8335-334	Technicienne-soudeuse, technicien-soudeur

* Code Repères

* * *

TITRE : **SOUDAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome la préparation des pièces et l'interprétation des structures métallographiques. Établissement des procédures et réalisation des traitements thermiques. Le régime régulier à temps complet ou à temps partiel est offert aux candidates et candidats. Les titulaires de ce programme sont capables de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires tant au niveau de l'entreprise privée que dans les organismes publics ou parapublics.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**
plus les cours suivants pour 600 heures :		
270-503-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-513-86	Études d'ensembles soudés	60
270-523-86	Métallurgie du soudage	75
270-533-86	Équipement de soudage	60
270-543-86	Mécanique des ensembles soudés	75
270-553-86	Produits d'apport	30
270-563-86	Techniques de soudage	60
270-603-86	Projet de fin d'études	60
270-623-86	Procédés de soudage	75
270-673-86	Procédés spéciaux de soudage	45
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-334	Technicienne-soudeuse, technicien-soudeur

* * *

SECTEUR 17 : **TRANSPORT**

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
5143	Conduite de camions	DEP	615	– –	708
5150	Information aérienne	DEP	900	– –	709
900.40	Enseignement pratique (motocyclette)	AEC	390	– –	710
900.39	Enseignement pratique (véhicule de promenade)	AEC	390	– –	711
900.41	Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)	AEC	270	– –	712
901.99	Logistique du transport continental	AEC	765	– –	713
248.02	Navigation	DEC	2 055	2 715	714
280.02	Pilotage d'aéronefs				
	(option : multimoteurs aux instruments)	DEC	1 755	2 415	716
	(option : hydravion)	DEC	1 590	2 250	716
	(option : hélicoptère)	DEC	1 680	2 340	716
902.06	Pilotage d'aéronefs				
	(option : multimoteurs aux instruments)	AEC	1 500	– –	718
	(option : hydravion)	AEC	1 335	– –	718
	(option : épandage de produits)	AEC	1 170	– –	718
	(option : instruction de vol)	AEC	1 380	– –	718
	(option : hélicoptère)	AEC	1 380	– –	718
900.16	Radiocommunication maritime	AEC	1 800	– –	720
410.12	Techniques administratives (option : transport)	DEC	1 455	1 935	721
410.57	Transport	CEC	1 260	– –	723
415.47	Transport	AEC	570	– –	724

SECTEUR 17 :

TRANSPORT

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Conduite de camions
  #5143 – DEP – 615 h
- Information aérienne
  #5150 – DEP – 900 h

ASP

DEC - CEC

- Navigation
  #248.02 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
- Pilotage d'aéronefs (option : multimoteurs aux instruments)
  #280.02 – DEC – 1 755 h, 2 415 h
- Pilotage d'aéronefs (option : hydravion)
  #280.02 – DEC – 1 590 h, 2 250 h
- Pilotage d'aéronefs (option : hélicoptère)
  #280.02 – DEC – 1 680 h, 2 340 h
- Techniques administratives (option : transport)
  #410.12 – DEC – 1 455 h, 1 935 h
- Transport
  #410.57 – CEC – 1 335 h

DPEC

AEC

- Enseignement pratique (motocyclette)
  #900.40 – AEC – 390 h
- Enseignement pratique (véhicule de promenade)
  #900.39 – AEC – 390 h
- Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)
  #900.41 – AEC – 270 h
- Logistique du transport continental
  #901.99 – AEC – 765 h
- Pilotage d'aéronefs (option : multimoteurs aux instruments)
  #902.06 – AEC – 1 500 h
- Pilotage d'aéronefs (option : hydravion)
  #902.06 – AEC – 1 335 h
- Pilotage d'aéronefs (option : épandage de produits)
  #902.06 – AEC – 1 170 h
- Pilotage d'aéronefs (option : instruction de vol)
  #902.06 – AEC – 1 380 h
- Pilotage d'aéronefs (option : hélicoptère)
  #902.06 – AEC – 1 380 h

DEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Radiocommunication maritime
#900.16 – AEC – 1 800 h

Transport
#415.47 – AEC – 570 h

TITRE : **CONDUITE DE CAMIONS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5143

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 615 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches telles que conduire un véhicule lourd en circuit interne, effectuer des travaux de dépannage, effectuer le chargement et le déchargement d'un camion, conduire un camion porteur et conduire un tracteur semi-remorque.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340511	Métier et formation	15
340523	Lois et règlements	45
340534	Fonctionnement d'un camion	60
340541	Santé et sécurité	15
340551	Équipement de navigation	15
340566	Conduite : manoeuvres de base	90
340571	Mathématique et physique	15
340582	Travaux de dépannage	30
340593	Chargement et déchargement	45
340604	Conduite : camions porteurs	60
340618	Conduite : tracteurs semi-remorques	120
340621	Lancement d'une entreprise	15
340636	Stage en milieu de travail	90
	TOTAL	**615**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9175-110	Conductrice, conducteur de camion
9175-122	Routière, routier

* * *

TITRE : **INFORMATION AÉRIENNE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme Télécommunications (opération), réaménagé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5150

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer les télécommunications entre les stations au sol, les aéronefs et les navires, utiliser les connaissances de base dans des matières connexes, interpréter la météorologie, le contrôle aérien, le contrôle maritime et l'utilisation des télétypes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
292012	Météorologie 1	30
292022	Météorologie 2	30
292153	Météorologie 3	45
292033	Observations météorologiques	45
292042	L'avion et ses instruments	30
292054	Navigation aérienne (VFR)	60
292181	Navigation aérienne (IFR)	15
292061	Les instruments de navigation	15
292083	Communications francophones	45
292102	Terminologie anglophone	30
292093	Communications anglophones	45
292114	Apprentissage de la dactylographie 1	60
292144	Météorologie 4	60
292163	Météorologie 5	45
292071	Les bandes de fréquence	15
292131	Géographie physique et politique	15
292174	Prévisions météorologiques	60
292194	Poids et centrage des avions	60
292244	Apprentissage de la dactylographie 2 et micro-ordinateur	60
292125	Approche du milieu de travail et stages	75
292201	Réglementation aérienne	15
292233	Apprentissage du pilotage	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9553-110	Radiotélégraphiste
9553-114	Radiotéléphoniste
9553-118	Télégraphiste

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT PRATIQUE (MOTOCYCLETTE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-443.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 390 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'élève devra être capable : de planifier et d'organiser son enseignement pratique de la conduite d'une motocyclette; d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à la pratique de la conduite d'une motocyclette.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Être titulaire d'un permis de conduire de la classe 5A.
  Posséder une expérience pratique récente et significative de la conduite d'une motocyclette.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-512-87	Facteurs de conduite liés à l'état de la santé du conducteur	45
311-522-87	Lois et règlements	45
311-562-87	Communication liée à l'enseignement pratique de la conduite	45
311-713-87	Technologie d'un véhicule routier	15
311-715-87	Technologie d'une motocyclette	15
311-716-87	Méthodes et techniques d'enseignement pratique	30
311-717-87	Techniques de conduite d'une motocyclette	60
311-719-87	Élaboration des séances d'enseignement (motocyclette)	45
311-720-87	Mesures de sécurité pour les situations d'urgence	15
311-721-87	Techniques d'animation	15
311-723-87	Stage lié à l'enseignement pratique de la conduite d'une motocyclette	60
	TOTAL	**390**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-001*	Monitrice, moniteur de conduite d'une motocyclette

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT PRATIQUE (VÉHICULE DE PROMENADE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 390 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'élève devra être capable : de planifier et d'organiser son enseignement pratique de la conduite d'un véhicule de promenade; d'enseigner les contenus reliés à la pratique de la conduite d'un véhicule de promenade; d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à la pratique de la conduite d'un véhicule de promenade.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Être titulaire d'un permis de conduire de la classe 41 ou 42.
  Posséder une expérience pratique récente et significative de la conduite d'un véhicule de promenade à transmission automatique et manuelle.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-512-87	Facteurs de conduite liés à l'état de la santé du conducteur	45
311-522-87	Lois et règlements	45
311-532-87	Techniques de conduite d'un véhicule de promenade	60
311-562-87	Communication liée à l'enseignement pratique de la conduite	45
311-713-87	Technologie d'un véhicule routier	15
311-714-87	Technologie d'un véhicule de promenade	15
311-716-87	Méthodes et techniques d'enseignement pratique	30
311-718-87	Élaboration des séances d'enseignement (véhicule de promenade)	45
311-720-87	Mesures de sécurité pour les situations d'urgence	15
311-721-87	Techniques d'animation	15
311-722-87	Stage lié à l'enseignement pratique de la conduite d'un véhicule de promenade	60
	TOTAL	**390**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-002*	Instructrice, instructeur en conduite de véhicules automobiles
2797-146	Monitrice, moniteur de conduite automobile

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (VÉHICULE DE PROMENADE OU MOTOCYCLETTE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 270 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève capable de planifier et d'organiser son enseignement théorique de la conduite de véhicules routiers; d'enseigner la théorie reliée à la conduite de véhicules routiers; d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à l'enseignement théorique de la conduite de véhicules routiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Être titulaire d'un permis de moniteur en conduite de véhicule de promenade ou d'une motocyclette émis par la SAAQ.
  Avoir exercé la profession de monitrice ou moniteur en conduite de véhicule de promenade ou en conduite de motocyclette pendant deux ans.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-724-87	Méthodes et techniques d'enseignement théorique	75
311-725-87	Actualisation des connaissances techniques	30
311-726-87	Techniques d'évaluation	30
311-727-85	Méthodologie de l'enseignement à des groupes restreints	60
311-728-87	Stage lié à l'enseignement théorique	75
	TOTAL	**270**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-002*	Instructrice, instructeur en conduite de véhicules automobiles

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **LOGISTIQUE DU TRANSPORT CONTINENTAL (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.93

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 125-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences relatives à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail, à l'utilisation de techniques mathématiques et informatiques nécessaires à l'accomplissement de la tâche; augmenter les compétences relatives à la communication; développer des compétences relatives à la mise en pratique des normes et des règlements dans l'acheminement des marchandises, à la structuration de plans d'acheminement de marchandises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-207-93	Compléments de mathématiques en logistique du transport	45
201-247-93	Statistique et logistique du transport	45
320-217-93	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
415-107-93	Situation de la profession et de la formation en logistique	45
415-117-93	Stratégies de négociation et de vente en logistique	60
415-127-93	Informatique appliquée à la logistique du transport	60
415-137-93	Tarification en logistique du transport de marchandises	30
415-147-93	Réglementation et libre-échange en logistique du transport	75
415-157-93	L'environnement et le transport des matières dangereuses	60
415-167-93	Contrats et assurances en logistique du transport	90
415-177-93	Prix de revient en logistique du transport de marchandises	45
415-187-93	Le transport routier dans la logistique	45
415-197-93	Le transport ferroviaire dans la logistique	45
604-307-93	L'anglais mis en pratique dans le monde des transports	60
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **NAVIGATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en navigation capables d'assumer les fonctions d'officière navigatrice ou d'officier navigateur sur un navire. Développer des habiletés et des compétences théoriques et pratiques concernant les manoeuvres de navigation côtière et au long cours. Utiliser les techniques modernes de navigation qui sont : la cartographie, la navigation électronique, la météorologie, la navigation astronomique. Connaître les lois et les règlements de la marine marchande. Assurer la sécurité en mer. Connaître les règlements concernant la construction et la stabilité du navire. Assurer l'entretien du navire, des équipements de sauvetage et des équipements de navigation. Diriger les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des cargaisons. Assurer l'administration et la rentabilité du navire. Ce programme de type coopératif permet aux élèves de parfaire leurs connaissances théoriques en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
  Examen de la vue obligatoire (exigence de Transports Canada).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-246-82	Mathématique appliquée	60
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-965-78	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
248-112-82	Technologie maritime	45
248-122-82	Navigation côtière I	45
248-202-82	Cargaison I	45
248-222-82	Navigation côtière II	45
248-302-82	Cargaison II	60
248-312-82	Règles de route	45
248-322-82	Navigation côtière III	45
248-352-82	Construction I	45
248-362-82	Connaissances maritimes I	45
248-372-82	Astronomie nautique	75
248-392-82	Aides à la navigation I	75
248-402-82	Navigation électronique simulée	45
248-422-82	Navigation côtière IV	60
248-452-82	Stabilité I	75
248-472-82	Navigation astronomique I	45
248-482-82	Météorologie I	60
248-492-82	Aides à la navigation II	45
248-542-82	Machines marines I	75
248-552-82	Stabilité II	45
248-562-82	Connaissances maritimes II	75
248-572-82	Navigation astronomique II	45
248-582-82	Météorologie II	90
248-592-82	Aides à la navigation III	75
248-602-82	Cargaison III	45
248-622-82	Navigation côtière V	45
248-642-82	Machines marines II	60
248-652-82	Contruction II	60
248-662-82	Connaissances maritimes III	
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9151-110	Commandante, commandant de navire
9151-114	Lieutenante, lieutenant de la marine marchande
9151-116	Première lieutenante, premier lieutenant d'installation de forage
9151-118	Pilote de navires
9151-130	Élève-officière, élève-officier de pont

* * *

TITRE : **PILOTAGE D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Option : multimoteurs aux instruments	1 755	2 415 heures
Option : hydravion	1 590	2 250 heures
Option : hélicoptère	1 680	2 340 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer les candidates et candidats à exercer avec compétence les tâches inhérentes au pilotage d'aéronef (avion ou hélicoptère). Ce programme permettra d'acquérir les connaissances théoriques et de développer les habiletés pratiques nécessaires à une ou un pilote dans l'exercice de ses fonctions tant sur le plan national qu'international.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Anglais 134-514.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	45
280-202-91	Introduction au pilotage	15
280-222-91	Réglementation et contrôle de la circulation aérienne	15
280-268-91	Vol sur simulateur I	30
280-302-91	Météorologie I	45
280-308-91	Initiation au vol visuel	45
280-312-91	Théorie de vol I	90
280-318-91	Le vol visuel du pilote privé	15
280-322-91	Éléments de cartographie et de magnétisme	45
280-332-91	Propulseurs à pistons	30
280-342-91	Instruments de bord et radionavigation élémentaire	45
280-368-91	Vol sur simulateur II	45
280-402-91	Météorologie II	30
280-418-91	Initiation au vol aux instruments	45
280-422-91	Navigation visuelle I	45
280-432-91	Cellules et systèmes d'aéronefs	30
280-452-91	Règlements et discipline de l'air	30
280-462-91	Vol de nuit	30
280-522-91	Navigation visuelle II	30
280-532-91	Propulseurs à turbine	30
280-552-91	Principes d'exploitation de compagnies aériennes	30
280-562-91	Performances des aéronefs	30
280-572-91	Navigation aux instruments	30
280-662-91	Communications aériennes	30
plus les cours suivants pour 210 heures choisis par l'établissement :		
280-178-91	Survie I	30
280-182-91	Le monde de l'aviation	15
280-192-91	Aéromédecine	30
280-278-91	Survie II	45
280-558-91	Facteurs humains en pilotage d'aéronefs	45
280-602-91	Météorologie III	15
280-678-91	Stage	
	SOUS-TOTAL	**1 338**

plus une des options suivantes :

Option : multimoteurs aux instruments		
280-468-91	Vol sur simulateur III	15
280-472-91	Systèmes du BE-55	15
280-508-91	Pilotage professionnel de ligne	75
280-568-91	Vol sur simulateur IV	60
280-578-91	Vol de navigation	15
280-608-91	Pilotage d'avions multimoteurs	30
280-612-91	Théorie de vol II	30
280-618-91	Vol aux instruments	75
280-652-91	Réglementation et conduite du vol aux instruments	60
280-668-91	Vol sur simulateur V	15
280-482-91	Nouvelle technologie en instrumentation	30
	TOTAL	**1 755**

Option : hydravion		
280-442-91	Théorie de vol sur hydravion	30
280-518-91	Pilotage professionnel de brousse	45
280-578-91	Vol de navigation	15
280-638-91	Pilotage d'avions équipés de roues ou de skis	45
280-642-91	Théorie de vol sur avions équipés de roues ou de skis	30
280-658-91	Pilotage d'hydravion	90
	TOTAL	**1 980**

Option : hélicoptère		
280-428-91	Initiation au pilotage d'hélicoptère	45
280-448-91	Pilotage intermédiaire d'hélicoptère	60
280-528-91	Pilotage professionnel d'hélicoptère	105
280-548-91	Pilotage opérationnel d'hélicoptère	30
280-582-91	Introduction à l'hélicoptère	30
280-592-91	Principes de vol d'hélicoptère	30
280-672-91	L'hélicoptère turbopropulsé	45
	TOTAL	**1 980**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-122	Instructrice, instructeur pilote d'avion
9111-001*	Pilote de brousse
9111-110	Pilote d'essai
9111-118	Pilote d'avion
9111-126	Pilote d'hélicoptère
9111-128	Officière, officier pilote
9111-134	Pilote d'avion épandeur
9111-138	Navigatrice, navigateur

* Code Repères

* * *

TITRE : **PILOTAGE D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : multimoteurs aux instruments	1 500	heures
Option : hydravion	1 335	heures
Option : épandage de produits	1 170	heures
Option : instruction de vol	1 380	heures
Option : hélicoptère	1 380	heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Pilotage d'aéronefs* vise à préparer les candidates et candidats à exercer avec compétence les tâches inhérentes au pilotage d'un avion. Ce programme permettra d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de la fonction de pilote tant au plan local et national qu'au plan international.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Anglais 134-514;
  ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.
  Avoir réussi un examen médical prescrit par Transports Canada.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
280-192-91	Aéromédecine	15
280-202-91	Introduction au pilotage	45
280-222-91	Réglementation et contrôle de la circulation aérienne	15
280-268-91	Vol sur simulateur I	15
280-302-91	Météorologie I	30
280-308-91	Initiation au vol visuel	45
280-312-91	Théorie de vol I	45
280-318-91	Le vol visuel du pilote privé	90
280-322-91	Éléments de cartographie et de magnétisme	15
280-332-91	Propulseurs à pistons	45
280-342-91	Instruments de bord et radionavigation élémentaire	30
280-368-91	Vol sur simulateur II	45
280-402-91	Météorologie II	45
280-418-91	Initiation au vol aux instruments	30
280-422-91	Navigation visuelle I	45
280-432-91	Cellules et systèmes d'aéronefs	45
280-452-91	Règlements et discipline de l'air	30
280-462-91	Vol de nuit	30
280-522-91	Navigation visuelle II	30
280-532-91	Propulseurs à turbine	30
280-552-91	Principes d'exploitation de compagnies aériennes	30
280-562-91	Performances des aéronefs	30
280-572-91	Navigation aux instruments	30
280-602-91	Météorologie III	45
280-692-91	Communications aériennes	30
	SOUS-TOTAL	**1 035**

plus les cours d'une des options suivantes :

Option : multimoteurs aux instruments

280-468-91	Vol sur simulateur III	15
280-472-93	Systèmes d'un avion bimoteur	15
280-482-91	Nouvelle technologie en instrumentation	30
280-508-91	Pilotage professionnel de ligne	75
280-558-91	Facteurs humains en pilotage d'aéronefs	45
280-568-91	Vol sur simulateur IV	60
280-578-91	Vol de navigation	15
280-608-91	Pilotage d'avions multimoteurs	30
280-612-91	Théorie de vol II	30
280-618-91	Vol aux instruments	75

280-652-91	Réglementation et conduite du vol aux instruments	60
280-668-91	Vol sur simulateur V	15
	TOTAL	**1 500**

Option : hydravion

280-178-91	Survie I	30
280-278-91	Survie II	30
280-442-91	Théorie de vol sur hydravion	30
280-518-91	Pilotage professionnel de brousse	45
280-638-91	Pilotage d'avions équipés de roues ou de skis	45
280-642-91	Théorie de vol sur avions équipés de roues ou de skis	30
280-658-91	Pilotage d'hydravion	90
	TOTAL	**1 335**

Option : épandage de produits

280-518-91	Pilotage professionnel de brousse	45
280-617-93	Vols d'épandage de produits	90
	TOTAL	**1 170**

Option : instruction de vol

280-462-91	Nouvelle technologie en instrumentation	30
280-508-91	Pilotage professionnel de ligne	75
280-612-91	Théorie de vol II	30
280-652-91	Réglementation et conduite du vol aux instruments	60
280-702-83	Principes d'apprentissage	30
280-703-83	Techniques d'enseignement sur les licences et annotations	30
280-704-83	Didactique enseignement au sol, en vol	60
280-722-93	Pilotage professionnel-instruction de vol	30
	TOTAL	**1 380**

Option : hélicoptère

280-428-91	Initiation au pilotage d'hélicoptère	45
280-448-91	Pilotage intermédiaire d'hélicoptère	60
280-528-91	Pilotage professionnel d'hélicoptère	105
280-548-91	Pilotage opérationnel d'hélicoptère	30
280-562-91	Introduction à l'hélicoptère	30
280-592-91	Principes de vol d'hélicoptère	30
280-672-91	L'hélicoptère turbopropulsé	45
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparant à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **RADIOCOMMUNICATION MARITIME (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.16

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 800 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pertinentes aux opératrices et opérateurs radio et aux techniciennes et techniciens polyvalents en électronique maritime pour les fonctions de communication dans la marine marchande, la garde côtière, l'industrie maritime, la pêche. Préparer à l'obtention du certificat général de *Radiocommunication maritime*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-148-85	Électronique I	165
243-248-85	Électronique II	180
248-115-85	Météo	30
248-125-85	Géographie maritime	45
248-135-85	Environnement maritime	45
248-145-85	Code Morse I et dactylo-son	120
248-155-85	Trafic et procédures I	90
248-215-85	Fonctionnement des appareils de radiocommunication	30
248-225-85	Appareils de radiocommunication I	60
248-235-85	Appareils de radiocommunication II	105
248-245-85	Code Morse II	105
248-255-85	Trafic et procédures II	60
248-325-85	Rédaction de rapport	30
248-335-85	Émetteurs et récepteurs de marine	225
248-345-85	Code Morse III	75
248-355-85	Trafic et procédures III	75
248-425-85	Dépannage	60
248-435-85	Systèmes électroniques maritimes	75
248-445-85	Appareils d'aide à la navigation	90
248-455-85	Applications du micro-ordinateur	45
604-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
604-909-83	Anglais à des fins spécifiques II	45
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION : TRANSPORT) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 125-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures
TOTALE : 1 935 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option TRANSPORT initie l'étudiante ou l'étudiant à la complexité des problèmes liés au transport et les forme par l'acquisition de connaissances, de techniques de gestion et de méthodes de travail spécifiques au transport et à la logistique, et à contribuer à la solution de ces problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ 390 heures de cours choisis parmi les suivants :

320-945-92	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
410-507-90	Techniques de transport I	75
410-517-90	Droit du transport	60
410-527-90	Logistique I	60
410-537-92	Économie et marketing des transports	60
410-547-92	Transport de personnes	45
410-557-92	Gestion de l'entretien	45
410-567-92	Simulation informatique en transport-logistique	60
410-587-92	Gestion du transport de marchandises dangereuses	60
410-597-90	Projet de fin d'études en transport I	60
410-607-90	Techniques de transport II	75
410-627-90	Logistique II	60
410-687-90	Stage en transport	60
410-697-90	Projet de fin d'études en transport II	45
410-796-91	Économie des transports	45
604-917-92	Anglais du transport	45
	TOTAL	**1 455**

- Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-126	Douanière, douanier
1179-202	Experts-conseil, expert-conseil en transport de marchandises
4199-154	Coordonnatrice, coordonnateur du transport de voyageurs par autobus

* * *

TITRE : **TRANSPORT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 125-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer des gestionnaires des opérations de transport. Il s'adresse particulièrement aux travailleuses et travailleurs de l'industrie du transport qui veulent se perfectionner dans la gestion ou acquérir des compétences dans ce domaine. Il permet de participer à la gestion des opérations de transport des personnes et des marchandises en fournissant les éléments logistiques appropriés pour la résolution de problèmes liés au transport.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-945-79	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-507-79	Techniques de transport I	75
410-517-79	Droit et ses incidences économiques en transport	45
410-527-79	Logistique et applications au transport I	45
410-540-79	Finance I	60
410-597-79	Projet de fin d'études I	60
410-607-79	Techniques de transport II	75
410-627-79	Logistique et application au transport II	45
410-637-79	Marketing du transport	45
410-697-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-76	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 218**

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-202	Experte-conseil, expert-conseil en transport de marchandises

* * *

TITRE : **TRANSPORT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 415.47

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 125-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : TRANSPORT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer la personne à évoluer dans le domaine du transport en lui donnant des outils précis qui lui permettront de se rendre très rapidement productive dans l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-945-79	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-430-74	Marketing I	60
410-507-79	Techniques de transport I	75
410-517-79	Droit et ses incidences économiques en transport	45
410-527-79	Logistique et applications au transport I	45
410-607-79	Techniques de transport II	75
410-627-79	Logistique et applications au transport II	45
410-637-79	Marketing du transport	45
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-202	Experts-conseil, expert-conseil en transport de marchandises

* * *

SECTEUR 18 : TEXTILE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1090	Conception et techniques vestimentaires	DEP	1 800	– –	727
1073	Confection et retouche de vêtements	DEP	990	– –	729
5077	Confection industrielle de vêtements haut de gamme	DEP	1 350	– –	730
5145	Cordonnerie	DEP	900	– –	731
1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	DEP	1 200	– –	732
1013	Coupe et confection du cuir	DEP	1 230	– –	733
5082	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	DEP	690	– –	734
5132	Réparation et retouche de vêtements	DEP	750	– –	735
571.04	Commercialisation de la mode	DEC	1 765	2 425	736
571.64	Commercialisation de la mode	CEC	1 765	– –	738
571.07	Design de mode (option : mode masculine)	DEC	2 115	2 775	739
	Design de mode (option : mode féminine)	DEC	2 115	2 775	739
571.67	Design de mode (option : mode masculine)	CEC	2 115	– –	741
	Design de mode (option : mode féminine)	CEC	2 115	– –	741
900.72	Dessin de la mode	AEC	1 335	– –	743
251.02	Fabrication	DEC	1 905	2 565	744
251.52	Fabrication	CEC	1 905	– –	745
251.01	Finition	DEC	1 905	2 565	746
251.51	Finition	CEC	1 905	– –	747
571.03	Gestion de la production du vêtement	DEC	1 905	2 310	748
571.31	Industrie de la mode	CEC	1 650	– –	750
900.71	Mise en marché de la mode	DEC	495	– –	751
571.63	Production de la mode	AEC	1 650	– –	752
		AEC	1 665	– –	
		CEC			

SECTEUR 18 :

TEXTILE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

- Conception et techniques vestimentaires
  #1090 – DEP – 1 800 h
- Confection et retouche de vêtements
  #1073 – DEP – 990 h
- Confection industrielle de vêtements haut de gamme
  #5077 – DEP – 1 350 h
- Cordonnerie
  #5145 – DEP – 900 h
- Coupe et confection de vêtements féminins et masculins
  #1074 – DEP – 1 200 h
- Coupe et confection du cuir
  #1013 – DEP – 1 230 h
- Nettoyage à sec et entretien de vêtements
  #5082 – DEP – 690 h
- Réparation et retouche de vêtements
  #5132 – DEP – 750 h

ASP

DEC - CEC

- Commercialisation de la mode
  #571.04 – DEC – 1 765 h, 2 425 h
- Design de mode
  #571.07 – DEC – 2 115 h, 2 775 h
- Fabrication
  #251.02 – DEC – 1 905 h, 2 565 h
- Finition
  #251.01 – DEC – 1 905 h, 2 565 h
- Gestion de la production du vêtement
  #571.03 – DEC – 1 650 h, 2 310 h
- Commercialisation de la mode
  #571.64 – CEC – 1 765 h
- Design de mode
  #571.67 – CEC – 2 115 h
- Fabrication
  #251.52 – CEC – 1 905 h
- Finition
  #251.51 – CEC – 1 905 h
- Production de la mode
  #571.63 – CEC – 1 665 h

DPEC

AEC

- Dessin de la mode
  #900.72 – AEC – 1 335 h
- Industrie de la mode
  #571.31 – AEC – 495 h
- Mise en marché de la mode
  #900.71 – AEC – 1 065 h

TITRE : **CONCEPTION ET TECHNIQUES VESTIMENTAIRES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1090

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215.C0.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : TEXTILE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la réalisation des tâches relatives à la conception de patrons de vêtements ainsi qu'à la confection de ces derniers, à l'intégration au dispositif de formation ainsi qu'au marché du travail, à l'application des connaissances et des techniques relatives à la conception et aux techniques vestimentaires, des techniques de réalisation de patrons, au fonctionnement et à l'entretien des diverses machines à coudre et des divers appareils spécialisés, à la résolution de problèmes et à la gestion de dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
428012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
428025	Patron de jupes et de pantalons	75
428036	Patron de corsages, manches et cols	90
428044	Vêtement de nuit : modification de patron et confection	60
428055	Vêtement de ville : modification de patron et confection	75
428064	Fonctionnement d'une machine à coudre régulière	60
428072	Base du dessin	30
428122	Dessin géométral	30
428095	Vêtement sport : réalisation de patron et confection	75
428105	Réalisation d'un patron et d'un prototype	75
428011	Fonctionnement d'équipements spécialisés	15
428082	Dessin technique	30
428133	Fibres textiles et tissus	45
428143	Moulage de jupes	45
428155	Moulage de corsages, manches et cols	75
428166	Graduation de patrons	90
428173	Conception d'un vêtement	45
428182	Initiation au marché du travail	30
428195	Conception et réalisation d'un vêtement de complexité moyenne	75
428203	Croquis de mode	45
428213	Histoire du costume	45
428228	Graduation et placement de patrons assistés par ordinateur	120
428236	Réalisation de gabarits	90
428248	Conception et réalisation d'une collection de vêtements	120
428252	Organisation d'un défilé de mode	30
428264	Intégration au marché du travail	60
428272	Dessin de mode sur ordinateur	30
428285	Réalisation de patron sur ordinateur	75
428293	Procédure de résolution de problèmes	45
428302	Gestion de dossiers	30
428312	Planification d'une PME	30
428322	L'utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste
8551-001*	Patronnière, patronnier en art vestimentaire
8551-130	Gradueuse, gradueur de patrons ou en confection
8551-142	Traceuse, traceur de patrons

8553-154	Essayeuse, essayeur de vêtements pour dames
8553-174	Costumière, costumier (cinéma, télévision, théâtre)
8553-186*	Habilleuse, habilleur et préposés, préposé aux parades de mode

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1590 - *Clothing Design and Construction.*

TITRE : **CONFECTION ET RETOUCHE DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1073

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 990 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, tailler et coudre à la main ou à la machine des vêtements selon les indications du bon de commande et des méthodes d'assemblage en vue de la réalisation de montages en confection de vêtements faits sur mesure ou prêts à porter.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
425962	Réalité du métier	30
425988	Confection de vêtements	90
425934	Techniques de couture	60
425985	Adaptation du patron	75
425972	Textile	30
425993	Étude de la demande	45
425982	Préparation de la confection d'une jupe simple	30
425901	Préparation de la confection d'un gilet	15
425911	Préparation de la confection d'un pantalon	15
425921	Préparation de la confection d'un chemisier	15
425992	Préparation de la confection d'une robe	30
425931	Préparation de la confection deux-pièces ou manteau	15
425941	Finition de la confection d'une jupe simple	15
425951	Finition de la confection d'un gilet	15
425961	Finition de la confection d'un pantalon	15
425971	Finition de la confection d'un chemisier	15
425981	Finition de la confection d'une robe	15
425991	Finition de la confection deux-pièces ou manteau	15
425906	Retouche d'un vêtement	90
425944	Réalisation du montage d'une jupe simple	60
425954	Réalisation du montage d'un gilet	60
425964	Réalisation du montage d'un pantalon	60
425974	Réalisation du montage d'un chemisier	60
425984	Réalisation du montage d'une robe	60
425994	Réalisation du montage deux-pièces ou manteau	60
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-110	Tailleuse, tailleur de vêtements sur mesure
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection
Contexte québécois	Préparatrice, préparateur d'échantillons de vêtements

* * *

TITRE : **CONFECTION INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS HAUT DE GAMME (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5077
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des patrons et des dessins techniques de vêtements, entretenir et utiliser des machines à coudre industrielles, couper et confectionner des vêtements, appliquer des connaissances et des techniques relatives aux modes de production à la chaîne, en série et modulaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
429012	Métier et formation	30
429025	Machines à coudre industrielles	75
429034	Techniques de confection	60
429042	Fibres textiles et tissus	30
429053	Interprétation de patrons	45
429066	Coupe et confection de lingerie	90
429072	Interprétation de dessins techniques	30
429086	Coupe et confection de vêtements d'enfants	90
429095	Confection de vêtements sport	75
429107	Confection de robes et de chemisiers	105
429117	Confection de jupes et de pantalons	105
429122	Communication interpersonnelle	30
429136	Confection de vêtements en série	90
429146	Confection de blousons	90
429157	Confection de blazers	105
429167	Confection de manteaux	105
429171	Moyens de recherche d'emploi	15
429186	Production de vêtements à la chaîne et modulaire	90
429196	Intégration au milieu de travail	90
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-146	Couturière, couturier industriel
8553-178	Échantillonneuse, échantillonneur

* * *

TITRE : **CONFECTION INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS HAUT DE GAMME (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5077

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des patrons et des dessins techniques de vêtements, entretenir et utiliser des machines à coudre industrielles, couper et confectionner des vêtements, appliquer des connaissances et des techniques relatives aux modes de production à la chaîne, en série et modulaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
429012	Métier et formation	30
429025	Machines à coudre industrielles	75
429034	Techniques de confection	60
429042	Fibres textiles et tissus	30
429053	Interprétation de patrons	45
429066	Coupe et confection de lingerie	90
429072	Interprétation de dessins techniques	30
429086	Coupe et confection de vêtements d'enfants	90
429095	Confection de vêtements sport	75
429107	Confection de robes et de chemisiers	105
429117	Confection de jupes et de pantalons	105
429122	Communication interpersonnelle	30
429136	Confection de vêtements en série	90
429146	Confection de blousons	90
429157	Confection de blazers	105
429167	Confection de manteaux	105
429171	Moyens de recherche d'emploi	15
429186	Production de vêtements à la chaîne et modulaire	90
429196	Intégration au milieu de travail	90
	TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-146	Couturière, couturier industriel
8553-178	Échantillonneuse, échantillonneur

* * *

TITRE : **CORDONNERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5145

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer divers articles et gérer une cordonnerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
429212	Métier et formation	30
429222	Fabrication et vérification	30
429235	Techniques de base	75
429243	Banc de finition	45
429253	Réparation et pose de talons	45
429263	Machines à coudre	45
429274	Réparation et pose de semelles	60
429284	Réparation de tiges	60
429292	Réparation d'articles divers	30
429302	Moyens de recherche d'emploi	30
429314	Initiation – milieu de travail	60
429322	Cuir, matériaux et produits	30
429333	Service et vente	45
429343	Teinture et entretien	45
429354	Fabrication d'articles divers	60
429363	Modifications orthopédiques	45
429373	Gestion d'une TPE	45
429386	Intégration	120
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8561-110	Bottière, bottier
8561-114	Cordonnière, cordonnier
8561-118	Cordonnière, cordonnier en usine
8561-126	Couseuse, couseur à la machine

* * *

TITRE : **COUPE ET CONFECTION DE VÊTEMENTS FÉMININS ET MASCULINS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1074

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer diverses fonctions de travail relatives à la sélection et aux contrôles de qualité des textiles utilisés, avoir les habiletés relatives au dessin et à la gradation de patrons, les habiletés quant à la coupe du prêt-à-porter et du sur mesure, les habiletés relatives à la confection de la jupe, du pantalon, du veston et du paletot.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
425681	Introduction au métier et au programme	15
425682	Notions de base en textile	30
425683	Introduction au dessin et à la gradation de patrons	45
425873	Dessin et gradation de patrons de jupes	45
425806	Dessin et gradation de patrons de pantalons	90
425826	Dessin et gradation de patrons de vestons	90
425836	Dessin et gradation de patrons de paletots	90
425846	Coupe de vêtements prêts-à-porter	90
425790	Coupe de vêtements sur mesures	90
425884	Assemblage de la jupe	60
425891	Finition de la jupe	15
425856	Assemblage du pantalon masculin	90
425894	Assemblage du pantalon féminin	60
425892	Finition du pantalon	30
425876	Assemblage du veston masculin	90
425886	Assemblage du veston féminin	90
425883	Finition du veston	45
425896	Assemblage du paletot	60
425893	Finition du paletot	45
	TOTAL	1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection
8553-118	Tailleuse, tailleur de vêtements pour hommes

* * *

TITRE : **COUPE ET CONFECTION DU CUIR (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1013

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 230 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour confectionner des articles de maroquinerie, des chaussures et des vêtements selon le patron désigné, assortir les matériaux, regrouper les parties coupées et les marquer selon la pointure, effectuer à la main ou à la machine les différentes techniques (traçage, parage, rempliage, couture, montage, finition, etc.) qui se rapportent à la confection d'articles de cuir, indiquer sur le matériel les encochures désignées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
426014	Identification des cuirs	60
426022	Identification – techniques de coupe	30
426035	Outillage de la coupe	75
426044	Réalisation des opérations préparatoires	60
426055	Types de machines à coudre	75
426062	Identification et posage des accessoires et garnitures	30
426074	Taille, confection – ceintures	60
426084	Taille, confection des sacs I	60
426092	Taille, confection des sacs II	30
426102	Taille, confection des porte-monnaie	30
426116	Taille, confection des porte-documents	90
426124	Taille, confection des sandales	60
426134	Taille, confection des mocassins	60
426146	Taille, confection des souliers	90
426154	Taille, confection des bottes	60
426164	Taille, confection des vestes sans manche	60
426174	Taille, confection des jupes	60
426184	Taille, confection des pantalons	60
426194	Doublures, fournitures – vestons	90
426206	Taille, confection des vestons	30
426212	Réparation – imperfections des produits finis	60
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection (cuir)
8561-110	Bottière-maroquinière, bottier-maroquinier
8569-001*	Couseuse, couseur en confection de cuir
8569-010*	Confectionneuse, confectionneur d'articles en cuir
8569-130	Réparatrice, réparateur de bagages
8569-158	Ouvrière, ouvrier du cuir

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **NETTOYAGE À SEC ET ENTRETIEN DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1993-1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5082

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 545-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de préciser la nature de fibres, de taches, de garnitures et d'articles divers en vue de choisir un procédé d'entretien tel que le lavage à la main, le lavage à la machine, le nettoyage à sec et le pressage; d'effectuer le travail; d'utiliser et d'entretenir l'équipement; d'effectuer des traitements complémentaires tels que l'imperméabilisation et les réparations mineures; d'assurer le service à la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
425311	Métier et formation	15
425326	Fibres textiles et confection	90
425332	Communication en milieu de travail	30
425343	Tenue de comptoir	45
425355	Utilisation et entretien de l'équipement	75
425364	Nettoyage d'articles	60
425377	Détachage d'articles	105
425388	Pressage d'articles	120
425394	Traitements complémentaires	60
425402	Moyens de recherche d'emploi	30
425414	Intégration au milieu de travail	60
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6163-110	Nettoyeuse, nettoyeur à sec
6163-118	Détacheuse, détacheur de tissus
6165-114	Repasseuse, repasseur de vêtements de soie (presseuse, presseur de finition)
6165-126	Repasseuse, repasseur à la machine (presseuse, presseur)

* * *

TITRE : **RÉPARATION ET RETOUCHE DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5132
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 750 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : TEXTILE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer les vêtements abîmés, remplacer des morceaux, faire le rapiéçage ou le reprisage des déchirures ou des trous, effectuer l'ajustement des vêtements après avoir déterminé les transformations ou les retouches à faire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
427111	Initiation à la réparation et à la retouche du vêtement	15
427123	Machine à coudre régulière	45
427131	Machines spécialisées	15
427143	Techniques – confection industrielle	45
427153	Techniques de coupe	45
427161	Travaux de couture à la main	15
427174	Vêtement de cuir-réparation et retouche	60
427184	Vêtement : raccommodage et reprisage	60
427195	Vêtement : réparation de défauts	75
427204	Remplacement – pièces vêtements	60
427215	Agrandir, allonger, élargir le vêtement	75
427225	Raccourcir, rétrécir, rapetisser	75
427235	Abaisser, remonter les parties du vêtement	75
427245	Modification – forme de vêtement	75
427251	Techniques – mesurage et ajustage	15
	TOTAL	750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-146	Couturière, couturier
8553-150	Couturière-réparatrice, couturier-réparateur de vêtements pour dames

* * *

TITRE : **COMMERCIALISATION DE LA MODE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 765 heures
TOTALE : 2 425 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : TEXTILE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits; planifier les achats-collections saisonnières; effectuer les prévisions budgétaires; contrôler la distribution; organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle; former, gérer et motiver le personnel; utiliser la stratégie de marketing; organiser des activités promotionnelles, de publicité et de relations publiques; effectuer la mise en place des services à la clientèle; inciter l'esprit d'entrepreneurship dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-110-90	Comptabilité I	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-204-91	Canaux de distribution	45
571-234-91	Coordination et promotion de la mode	75
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-334-91	Stage d'initiation au commerce de mode	75
571-404-91	Communication mode	45
571-434-91	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-91	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-534-91	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-544-91	Recherche commerciale	45
571-554-91	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-634-91	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-921-91	Application de l'informatique dans les commerces de mode	45
	SOUS-TOTAL	**1 290**

plus environ 475 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-564-91	Stage de commercialisation de la mode	195
571-664-91	Projet de commercialisation de la mode	75
571-764-91	Service à la clientèle	45
Spécialisation gros		
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-714-91	Commercialisation de mode au gros	45
571-734-91	Représentant des ventes dans l'industrie de la mode	45
571-744-91	Exportation	45
571-754-91	Processus de production vestimentaire	45
Spécialisation détail		
571-504-91	Commercialisation de mode au détail	45
571-594-91	Vente au détail dans l'industrie de la mode	45
571-674-91	Développement de produits mode	45
571-694-91	Systèmes d'aménagement d'un commerce de mode	45
571-704-91	Importation	45
	TOTAL	**1 765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-003*	Coordonnatrice, coordonnateur de mode
5133-134	Représentante, représentant de commerce en vêtements et autres produits textiles

* Code Repères

* * *

TITRE : **COMMERCIALISATION DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.64

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève apte à : analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits; planifier les achats-collections saisonnières; effectuer les prévisions budgétaires; contrôler la distribution; organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle; former, gérer et motiver le personnel; utiliser les divers outils de gestion moderne assistée par ordinateur; planifier la stratégie de marketing; organiser des activités promotionnelles, de publicité et de relations publiques; effectuer la mise en place des services à la clientèle; inciter l'esprit d'entrepreneurship dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-164-91	Commercialisation de la mode	45
571-204-91	Canaux de distribution	45
571-234-91	Coordination et promotion de la mode	75
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-334-91	Stage d'initiation au commerce de mode	75
571-404-91	Communication mode	45
571-434-91	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-91	La mode et le consommateur	45
571-534-91	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-544-91	Recherche commerciale	45
571-554-91	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-634-91	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-921-91	Application de l'informatique dans les commerces de mode	45
	SOUS-TOTAL	**1 290**
plus environ 475 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
571-564-91	Stage de commercialisation de la mode	195
571-664-91	Projet de commercialisation de la mode	75
571-764-91	Service à la clientèle	45
Spécialisation gros		
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-714-91	Commercialisation de mode au gros	45
571-734-91	Représentant des ventes dans l'industrie de la mode	45
571-744-91	Exportation	45
571-754-91	Processus de production vestimentaire	45
Spécialisation détail		
571-504-91	Commercialisation de mode au détail	45
571-594-91	Vente au détail dans l'industrie de la mode	45
571-674-91	Développement de produits mode	45
571-694-91	Systèmes d'aménagement d'un commerce de mode	45
571-704-91	Importation	45
	TOTAL	**1 765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-003*	Coordonnatrice, coordonnateur de mode
5133-134	Représentante, représentant de commerce en vêtements et autres produits textiles

* Code **Repères**

TITRE : **DESIGN DE MODE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option : mode masculine	2 115	2 775	heures
Option : mode féminine	2 115	2 775	heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens dont le rôle est de concevoir des vêtements de qualité et, plus précisément, de créer des styles et des modèles de vêtements répondant aux tendances diverses de la mode ainsi qu'aux besoins des divers marchés cibles; d'effectuer des recherches sur les matières utilisées; de réaliser les patrons et de confectionner les prototypes. Le programme permet d'acquérir une compétence technique et une ouverture sur l'histoire, sur la culture et sur la société qui rendent les diplômées et diplômés aptes à s'adapter rapidement et efficacement aux exigences du marché du travail dans le domaine de la mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-302-93	Histoire du costume	45
571-121-93	Dessin de mode I	75
571-131-93	Dessin de patrons masculins I	30
571-140-93	Textiles I	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-171-93	Techniques de confection I	75
571-221-93	Dessin de mode II	75
571-231-93	Dessin de patrons masculins II	30
571-240-93	Textiles II	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-93	Coupe moulage II	45
571-271-93	Techniques de confection II	75
571-407-93	La mode contemporaine	45
plus les cours d'une des deux options suivantes :		
Option : mode masculine		
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-301-93	Confection masculine I	75
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-331-93	Dessin de patrons masculins III	60
571-341-93	Moulage et développement masculins I	45
571-401-93	Confection masculine II	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-431-93	Dessin de patrons masculins IV	60
571-441-93	Moulage et développement masculins II	45
571-501-93	Confection masculine III	75
571-521-93	Conception et illustration III	75
571-531-93	Dessin de patrons masculins V	60
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-541-93	Moulage et développement masculins III	60
571-601-93	Confection masculine IV	75
571-621-93	Conception et illustration IV	60
571-631-93	Dessin de patrons masculins VI	60
571-641-93	Moulage et développement masculins IV	60
571-761-93	Gradation de patrons masculins	45
	SOUS-TOTAL	**1 890**
Option : mode féminine		
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-351-93	Dessin de patrons féminins III	60
571-361-93	Moulage et développement féminins I	45
571-371-93	Confection féminine I	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-451-93	Dessin de patrons féminins IV	60
571-461-93	Moulage et développement féminins II	45
571-471-93	Confection féminine II	75
571-481-93	Gradation de patrons féminins	45

571-521-93	Conception et illustration III	75
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-561-93	Dessin de patrons féminins V	60
571-561-93	Moulage et développement féminins III	60
571-571-93	Confection féminine III	75
571-621-93	Conception et illustration IV	60
571-651-93	Dessin de patrons féminins VI	60
571-661-93	Moulage et développement féminins IV	60
571-671-93	Confection féminine IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 890**

plus environ 225 heures de cours choisis par l'établissement parmi les blocs suivants :

Bloc gestion		
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-507-93	Entrepreneur de mode	45
Bloc projets d'atelier et coordination		
571-510-90	Coordination de mode	45
571-581-93	Projet d'atelier et mise au point I	60
571-630-93	Atelier de coordination	75
571-681-93	Projet d'atelier et mise au point II	60
Bloc culture générale		
571-374-93	La mode : moyen d'expression	45
571-381-93	Garnitures de vêtements	45
571-444-93	La mode et le consommateur	45
571-905-93	Mode et manifestations culturelles	45
571-909-90	Vêtements de représentation et de scène	45
Bloc stage		
571-607-93	Recherche dynamique d'emploi	30
571-791-93	Stage dans l'industrie du vêtement	75
Bloc CFAO		
571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45
Bloc conception et illustration		
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-360-93	Stylisme I, assisté par ordinateur	45
571-460-93	Stylisme II, assisté par ordinateur	45
571-560-93	Techniques d'illustration assistées par ordinateur	45
571-660-93	Stage en illustration	105
571-696-93	Projet en illustration	105
571-771-93	Initiation au dessin informatisé	45
Bloc dessin d'accessoires et bijoux mode		
571-514-93	Histoire des accessoires et des bijoux	45
571-542-93	Dessin d'accessoires	90
571-570-93	Dessin de bijoux mode	45
571-584-93	Fabrication de bijoux mode I	90
571-616-93	Stage dans l'industrie d'accessoires et de bijoux mode	105
571-640-93	Dessin de patrons d'accessoires	90
571-670-93	Fabrication d'accessoires	90
571-684-93	Fabrication de bijoux mode II	90
571-686-93	Commercialisation d'accessoires et de bijoux mode	45
571-901-93	Chapellerie	45
Bloc conception et imprimés textiles		
571-192-93	Conception d'imprimés textiles I	45
571-292-93	Conception d'imprimés textiles II	45
571-392-93	Conception d'imprimés textiles III	45
571-492-93	Conception d'imprimés textiles IV	45
571-692-93	Projet de conception d'imprimés textiles	105
Bloc dessin de fourrure		
571-603-93	Initiation à la fabrication de vêtements de fourrure (manteaux)	90
571-604-93	Dessin de patrons pour fourrure I	90
571-605-93	Dessin de patrons pour fourrure II	90
571-614-93	Stage dans l'industrie de la fourrure	105
571-617-93	Projet d'atelier de fourrure	90
571-627-93	Dessin de fourrure	45
Bloc mode pour enfants		
571-102-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants I	45
571-202-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants II	45
571-302-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants III	45
571-402-93	Confection pour enfants I	45
571-502-93	Confection pour enfants II	45
571-602-93	Dessin de mode pour enfants	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **DESIGN DE MODE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.67

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option : mode masculine 2 115

Option : mode féminine 2 115

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens dont le rôle est de concevoir des vêtements de qualité et, plus précisément, de créer des styles et des modèles de vêtements répondant aux tendances diverses de la mode ainsi qu'aux besoins des divers marchés cibles; d'effectuer des recherches sur les matières utilisées; de réaliser les patrons et de confectionner les prototypes. Le programme permet d'acquérir une compétence technique et une ouverture sur l'histoire, sur la culture et sur la société qui rendent les diplômées et diplômés aptes à s'adapter rapidement et efficacement aux exigences du marché du travail dans le domaine de la mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-302-93	Histoire du costume	45
571-121-93	Dessin de mode I	75
571-131-93	Dessin de patrons masculins I	30
571-140-93	Textiles I	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-171-93	Techniques de confection I	75
571-221-93	Dessin de mode II	75
571-231-93	Dessin de patrons masculins II	30
571-240-93	Textiles II	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-93	Coupe moulage II	45
571-271-93	Techniques de confection II	75
571-407-93	La mode contemporaine	45
plus les cours d'une des deux options suivantes :		
Option : mode masculine		
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-301-93	Confection masculine I	75
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-331-93	Dessin de patrons masculins III	60
571-341-93	Moulage et développement masculins I	45
571-401-93	Confection masculine II	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-431-93	Dessin de patrons masculins IV	60
571-441-93	Moulage et développement masculins II	45
571-501-93	Confection masculine III	75
571-521-93	Conception et illustration III	75
571-531-93	Dessin de patrons masculins V	60
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-541-93	Moulage et développement masculins III	60
571-601-93	Confection masculine IV	75
571-621-93	Conception et illustration IV	60
571-631-93	Dessin de patrons masculins VI	60
571-641-93	Moulage et développement masculins IV	60
571-761-93	Gradation de patrons masculins	45
	SOUS-TOTAL	**1 860**
Option : mode féminine		
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-351-93	Dessin de patrons féminins III	60
571-361-93	Moulage et développement féminins I	45
571-371-93	Confection féminine I	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-451-93	Dessin de patrons féminins IV	60
571-461-93	Moulage et développement féminins II	45
571-471-93	Confection féminine II	75
571-481-93	Gradation de patrons féminins	45
571-521-93	Conception et illustration III	75
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-551-93	Dessin de patrons féminins V	60
571-561-93	Moulage et développement féminins III	60
571-571-93	Confection féminine III	75

571-521-93	Conception et illustration IV	60
571-551-93	Dessin de patrons féminins VI	60
571-561-93	Moulage et développement féminins IV	60
571-571-93	Confection féminine IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 890**

plus environ **225** heures de cours choisis par l'établissement parmi les blocs suivants :

Bloc gestion

401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-599-82	Comptabilité	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-507-93	Entrepreneur de mode	45

Bloc projets d'atelier et coordination

571-510-90	Coordination de mode	45
571-581-93	Projet d'atelier et mise au point I	60
571-630-93	Atelier de coordination	75
571-681-93	Projet d'atelier et mise au point II	60

Bloc culture générale

571-374-93	La mode : moyen d'expression	45
571-381-93	Garnitures de vêtements	45
571-444-93	La mode et le consommateur	45
571-905-93	Mode et manifestations culturelles	45
571-909-90	Vêtements de représentation et de scène	45

Bloc stage

571-607-93	Recherche dynamique d'emploi	30
571-791-93	Stage dans l'industrie du vêtement	75

Bloc CFAO

571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45

Bloc conception et illustration

571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-360-93	Stylisme I, assisté par ordinateur	45
571-460-93	Stylisme II, assisté par ordinateur	45
571-560-93	Techniques d'illustration assistées par ordinateur	45
571-660-93	Stage en illustration	105
571-696-93	Projet en illustration	105
571-771-93	Initiation au dessin informatisé	45

Bloc dessin d'accessoires et bijoux mode

571-514-93	Histoire des accessoires et des bijoux	45
571-542-93	Dessin d'accessoires	90
571-570-93	Dessin de bijoux mode	45
571-584-93	Fabrication de bijoux mode I	90
571-616-93	Stage dans l'industrie d'accessoires et de bijoux mode	105
571-640-93	Dessin de patrons d'accessoires	90
571-670-93	Fabrication d'accessoires	90
571-684-93	Fabrication de bijoux mode II	90
571-686-93	Commercialisation d'accessoires et de bijoux mode	45
571-901-93	Chapellerie	45

Bloc conception et imprimés textiles

571-192-93	Conception d'imprimés textiles I	45
571-292-93	Conception d'imprimés textiles II	45
571-392-93	Conception d'imprimés textiles III	45
571-492-93	Conception d'imprimés textiles IV	45
571-692-93	Projet de conception d'imprimés textiles	105

Bloc dessin de fourrure

571-603-93	Initiation à la fabrication de vêtements de fourrure (manteaux)	90
571-604-93	Dessin de patrons pour fourrure I	90
571-605-93	Dessin de patrons pour fourrure II	90
571-614-93	Stage dans l'industrie de la fourrure	105
571-617-93	Projet d'atelier de fourrure	90
571-627-93	Dessin de fourrure	45

Bloc mode pour enfants

571-102-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants I	45
571-202-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants II	45
571-302-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants III	45
571-402-93	Confection pour enfants I	45
571-502-93	Confection pour enfants II	45
571-602-93	Dessin de mode pour enfants	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **DESSIN DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à créer et préparer des patrons pour les vêtements de toutes catégories, dessiner des vêtements sous forme de croquis; les interpréter en mousseline ou en tissu; créer des patrons en papier; étudier un vêtement expérimental sur un mannequin pour pouvoir y apporter les changements nécessaires; confectionner des échantillons.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : confection et dessin de patrons		
571-162-82	Dessin de patrons I	90
571-172-82	Moulage I	60
571-182-81	Confection I	45
571-262-82	Dessin de patrons II	90
571-272-82	Moulage II	60
571-282-81	Confection II	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-362-82	Dessin de patrons III	90
571-372-82	Moulage III	60
571-382-81	Confection III	45
571-482-82	Confection IV	90
571-582-82	Confection V	90
Bloc B : design		
571-152-82	Dessin de morphologie humaine	45
571-250-82	Formes et couleurs	45
571-322-82	Croquis de mode	45
571-552-82	Conception I	45
571-632-82	Dessin de mode masculine	45
571-652-82	Conception II	45
Bloc C : textiles		
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-192-81	Conception d'imprimés textiles	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-292-81	Conception d'imprimés textiles II	45
Bloc D : histoire du costume		
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
	TOTAL	1 335

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FABRICATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en filés ou en non-tissés et des filés en tricot, en tissus et en tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-202-91	Épreuves physiques sur fibres et rubans	45
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-302-91	Préparation et transformation des fibres en rubans	75
251-322-91	Armure, analyse et identification des tissus I	45
251-332-91	Épreuves physiques sur mèches et filés	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-402-91	Transformation des rubans en filés	75
251-412-91	Tricot rectiligne	60
251-422-91	Armure, analyse et identification des tissus II	60
251-432-91	Préparation au tissage	75
251-502-91	Préparation et transformation : synthétiques et mélanges	75
251-521-91	Fabrication des non-tissés et du tapis	60
251-522-91	Épreuves physiques sur tissus et tricots	45
251-532-91	Tissage et métiers à tisser	75
251-540-91	Finition des matières textiles	60
251-552-91	Organisation, mesure et évaluation du travail dans l'usine	60
251-622-91	Armure, analyse et identification des tissus III	45
251-682-91	Gestion de la qualité en fabrication	60
251-692-91	Gestion des opérations en fabrication	60
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

242-101-76	Sciences graphiques I	60
251-512-91	Tricot circulaire	60
251-562-91	Environnement interne et production	60
251-572-91	Tendance du design en fabrication textile	45
251-662-91	Procédés particuliers et développement en fabrication	45
251-672-91	Plan d'usine textile	60
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des textiles
2117-268	Technicienne, technicien en textiles
3313-146	Modéliste en textiles
8260-118	Contremaîtresse, contremaître des finisseuses et finisseurs de produits textiles
8260-122	Contremaîtresse, contremaître des contrôleuses et contrôleurs de produits textiles

TITRE : **FABRICATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en filés ou en non-tissés et des filés en tricot, en tissus et en tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe I; ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-202-91	Épreuves physiques sur fibres et rubans	45
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-302-91	Préparation et transformation des fibres en rubans	75
251-322-91	Armure, analyse et identification des tissus I	45
251-332-91	Épreuves physiques sur mèches et filés	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-402-91	Transformation des rubans en filés	75
251-412-91	Tricot rectiligne	60
251-422-91	Armure, analyse et identification des tissus II	60
251-432-91	Préparation au tissage	75
251-502-91	Préparation et transformation : synthétiques et mélanges	75
251-521-91	Fabrication des non-tissés et du tapis	60
251-522-91	Épreuves physiques sur tissus et tricots	45
251-532-91	Tissage et métiers à tisser	75
251-540-91	Finition des matières textiles	60
251-552-91	Organisation, mesure et évaluation du travail dans l'usine	60
251-622-91	Armure, analyse et identification des tissus III	45
251-682-91	Gestion de la qualité en fabrication	60
251-692-91	Gestion des opérations en fabrication	60
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

242-101-76	Sciences graphiques I	60
251-512-91	Tricot circulaire	60
251-562-91	Environnement interne et production	60
251-572-91	Tendance du design en fabrication textile	45
251-662-91	Procédés particuliers et développement en fabrication	45
251-672-91	Plan d'usine textile	60
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des textiles
2117-268	Technicienne, technicien en textiles
3313-146	Modéliste en textiles
8260-118	Contremaîtresse, contremaître des finisseuses et finisseurs de produits textiles
8260-122	Contremaîtresse, contremaître des contrôleuses et contrôleurs de produits textiles

* * *

TITRE : **FINITION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-230.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles; il sera en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles; de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière** :
  Mathématique 064-436,
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-65	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-62	Chimie générale	75
202-221-91	Chimie des solutions et finition des textiles	60
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-211-91	Synthèse des colorants et des fibres textiles	45
251-301-91	Finition de la laine	90
251-321-91	Propriétés des fibres	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-401-91	Finition des fibres artificielles et synthétiques	90
251-501-91	Finition du coton et du coton-polyester	210
251-511-91	Mesure et nuançage des couleurs	45
251-541-91	Gestion des opérations en finition	60
251-560-91	Évaluation quantitative de la qualité	90
251-611-91	Contrôle de la qualité des couleurs	45
251-631-91	Gestion de la qualité en finition	60
251-641-91	Épreuves chimiques	90
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**
plus 420 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
243-510-91	Automatisation des procédés et de leur contrôle	60
251-331-91	Conversion des fibres	45
251-551-91	Impression et design	90
251-601-91	Finition des textiles : production et contrôle	225
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-130	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste des textiles
2117-266	Technicienne, technicien en textiles
5133-134	Représentante, représentant de commerce en vêtements et autres produits textiles

* * *

TITRE : **FINITION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-230.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles; il sera en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles; de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Mathématique 064-436;
  Sciences physiques 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-221-91	Chimie des solutions et finition des textiles	60
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-211-91	Synthèse des colorants et des fibres textiles	45
251-301-91	Finition de la laine	90
251-321-91	Propriétés des fibres	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-401-91	Finition des fibres artificielles et synthétiques	90
251-501-91	Finition du coton et du coton-polyester	210
251-511-91	Mesure et nuançage des couleurs	45
251-541-91	Gestion des opérations en finition	60
251-550-91	Évaluation quantitative de la qualité	90
251-611-91	Contrôle de la qualité des couleurs	45
251-631-91	Gestion de la qualité en finition	90
251-641-91	Épreuves chimiques	90
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus 420 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-510-91	Automatisation des procédés et de leur contrôle	60
251-331-91	Conversion des fibres	45
251-551-91	Impression et design	90
251-601-91	Finition des textiles : production et contrôle	225
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-130	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste des textiles
2117-268	Technicienne, technicien en textiles
5133-134	Représentante, représentant de commerce en vêtements et autres produits textiles

* * *

TITRE : **GESTION DE LA PRODUCTION DU VÊTEMENT (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 650 heures
TOTALE : 2 310 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'ure usine : sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-105-77	Algèbre vectorielle et linéaire : géométrie	75
201-117-73	Éléments de statistique	45
242-960-81	Dessin technique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-163-81	Dessin de patrons	45
571-182-81	Confection I	45
571-203-86	Dessin de patrons appliqué à la production	45
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-243-83	Gestion et contrôle de production de la mode	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-282-81	Confection II	45
571-303-93	Gestion de la qualité dans l'industrie du vêtement	60
571-323-93	Gestion de la coupe industrielle de vêtements	60
571-353-83	Étude du travail et mesure des temps I	45
571-382-81	Confection III	45
571-403-93	Stage d'initiation à la gestion de la production du vêtement	75
571-453-83	Étude du travail et mesure des temps II	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-493-81	Ordonnancement de la production	45
571-503-93	Gestion des nouvelles techniques en production du vêtement	45
571-663-93	Projet de fin d'études en gestion de production du vêtement	75
571-683-82	Aménagement des ateliers de production	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**

plus environ **270** heures de cours offerts par le collège parmi les suivants :

571-513-81	Notions de physique appliquée	60
571-623-82	Stage de production de mode II	180
571-643-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement I	30
571-653-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement II	30
571-656-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-90	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45
571-920-82	L'informatique en production de mode	45
	TOTAL	**1 650**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-004*	Coordonnatrice, coordonnateur de la production de la mode
8550-114	Contremaîtresse, contremaître de couturiers

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INDUSTRIE DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux gens de l'industrie manufacturière. Il vise à leur offrir non pas une formation de base, mais des cours de perfectionnement. Les objectifs sont : acquérir des connaissances susceptibles de rendre aptes à occuper divers postes du domaine de la couture et de la mode; faire comprendre le processus de fabrication du vêtement; parfaire les connaissances dans le domaine du vêtement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
571-102-76	Techniques de couture	45
571-112-76	Confection I	45
571-132-76	Coupe à plat I	45
571-212-76	Confection II	45
571-232-76	Coupe à plat II	45
571-312-76	Confection III	45
571-351-82	Coupe à plat III	45
571-412-76	Confection IV	45
571-701-83	Construction d'un mannequin personnel	45
571-702-83	Agencement de garde-robe et étude des couleurs	45
571-703-83	Connaissance des tissus (fibres et matériaux)	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MISE EN MARCHÉ DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 065 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre la personne capable : d'acheter les marchandises destinées à la vente chez les grossistes ou les détaillants; d'étudier les besoins d'une entreprise afin de déterminer la quantité et le type de marchandises nécessaires à sa bonne marche; d'évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction des prix, de la qualité et du service désiré; de négocier les prix, les conditions de crédit, les escomptes, les délais de livraison, l'autorisation de paiement des factures et le retour des marchandises défectueuses; de contrôler les inventaires; de former et motiver le personnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : achat et mise en marché		
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-574-82	Marketing de la mode I	45
401-575-82	Marketing de la mode II	45
401-999-82	Comptabilité	45
571-164-82	Mise en marché de la mode	45
571-434-82	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-79	La mode et le consommateur	45
571-534-82	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-634-82	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-664-83	Projet de mise en marché de la mode	75
Bloc B : affaires		
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-916-76	Droit des affaires	45
571-270-82	Attitude et comportement au travail	45
571-473-83	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
Bloc C : mode et promotion		
401-934-79	Vente	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-174-79	Information et relations publiques	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-250-82	Formes et couleurs	45
571-554-82	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-620-82	Coordination de mode et promotion	45
	TOTAL	**1 065**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PRODUCTION DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.63

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 665 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **TEXTILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine : sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-122-82	Mathématique appliquée	75
242-960-81	Dessin technique	45
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-916-76	Droit des affaires	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-103-81	Introduction à la production de mode	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-163-81	Dessin de patrons	45
571-182-81	Confection I	45
571-203-88	Dessin de patrons appliqué en production	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-243-83	Gestion et contrôle de la production	45
571-270-82	Attitude et comportement au travail	45
571-282-81	Confection II	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-350-82	Forme et composition du vêtement	45
571-353-83	Étude du travail et mesure des temps I	45
571-382-81	Confection III	45
571-453-83	Étude du travail et mesure des temps II	45
571-463-83	Coupe industrielle	60
571-473-83	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-493-81	Ordonnancement de la production	45
571-523-82	Stage de production de mode I	135
571-693-82	Aménagement des ateliers de production	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus environ **270** heures de cours offerts par le collège parmi les suivants :

571-513-81	Notions de physique appliqué	60
571-623-82	Stage de production de mode II	180
571-643-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement I	30
571-653-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement II	30
571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45
571-920-82	L'information en production de mode	45
	TOTAL	**1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-004*	Coordonnatrice, coordonnateur de la production de la mode
8550-114	Contremaîtresse, contremaître de couturiers

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 19 : SANTÉ

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
5081	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	DEP	630	– –	758
5105	Assistance aux personnes à domicile	DEP	900	– –	759
5144	Assistance dentaire	DEP	1 500	– –	760
5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	DEP	960	– –	761
5141	Assistance technique en pharmacie	DEP	1 200	– –	762
1094	Santé, assistance et soins infirmiers	DEP	1 800	– –	763
901.70	Actualisation en techniques de laboratoire médical	AEC	645	– –	764
900.58	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	AEC	480	– –	765
142.72	Appareillage de radiodiagnostic	DPEC	225	– –	766
411.01	Archives médicales	DEC	1 905	2 565	767
160.02	Audioprothèse	DEC	1 830	2 490	768
140.75	Biochimie	DPEC	405	– –	769
140.78	Cytotechnologie	DPEC	1 080	– –	770
140.52	Électrophysiologie médicale	CEC	1 875	– –	771
352.71	Gérontologie	DPEC	225	– –	772
900.15	Gérontologie	AEC	825	– –	773
140.73	Hématologie	DPEC	405	– –	774
140.74	Histotechnologie	DPEC	405	– –	775
142.75	Imagerie radio-ultrasonore	DPEC	945	– –	776
140.72	Immunologie	DPEC	405	– –	777
901.90	Intégration à la profession infirmière au Québec	AEC	525	– –	778
902.11	Mécanique d'orthèses du pied	AEC	1 395	– –	779
902.12	Mécanique d'orthèses et de prothèses orthopédiques	AEC	1 350	– –	780
140.71	Microbiologie	DPEC	375	– –	781
180.74	Perfectionnement en salle d'opération	DPEC	1 095	– –	782
902.50	Pharmacovigilance en soins infirmiers	AEC	360	– –	783

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
180.71	Santé mentale et soins infirmiers psychiatriques	DPEC	975	– –	784
180.01	Soins infirmiers	DEC	2 115	2 775	785
180.21	Soins infirmiers	DEC	1 425	2 085	786
180.73	Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires	DPEC	675	– –	787
180.78	Soins infirmiers en gérontologie et en gériatrie	DPEC	405	– –	788
180.77	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	DPEC	765	– –	789
180.76	Soins infirmiers en urgence	DPEC	570	– –	790
900.61	Techniques ambulancières	AEC	810	– –	791
112.01	Techniques d'acupuncture	DEC	1 875	2 535	792
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	DEC	2 205	2 865	793
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	DEC	1 800	2 460	794
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	DEC	2 115	2 775	795
141.51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	CEC	2 115	– –	796
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	DEC	2 055	2 715	797
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	DEC	1 935	2 595	798
110.02	Techniques de denturologie	DEC	1 860	2 520	799
120.01	Techniques de diététique	DEC	1 875	2 535	800
142.02	Techniques de médecine nucléaire	DEC	2 265	2 925	801
142.01	Techniques de radiodiagnostic	DEC	2 145	2 805	802
142.03	Techniques de radiothérapie	DEC	1 935	2 595	803
144.00	Techniques de réadaptation	DEC	3 165	3 825	804
171.01	Techniques de thanatologie	DEC	2 055	2 715	805
171.51	Techniques de thanatologie	CEC	1 230	– –	806
110.01	Techniques dentaires	DEC	2 025	2 685	807
140.01	Technologie de laboratoire médical	DEC	2 310	2 970	808

SECTEUR 19 :

SANTÉ

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

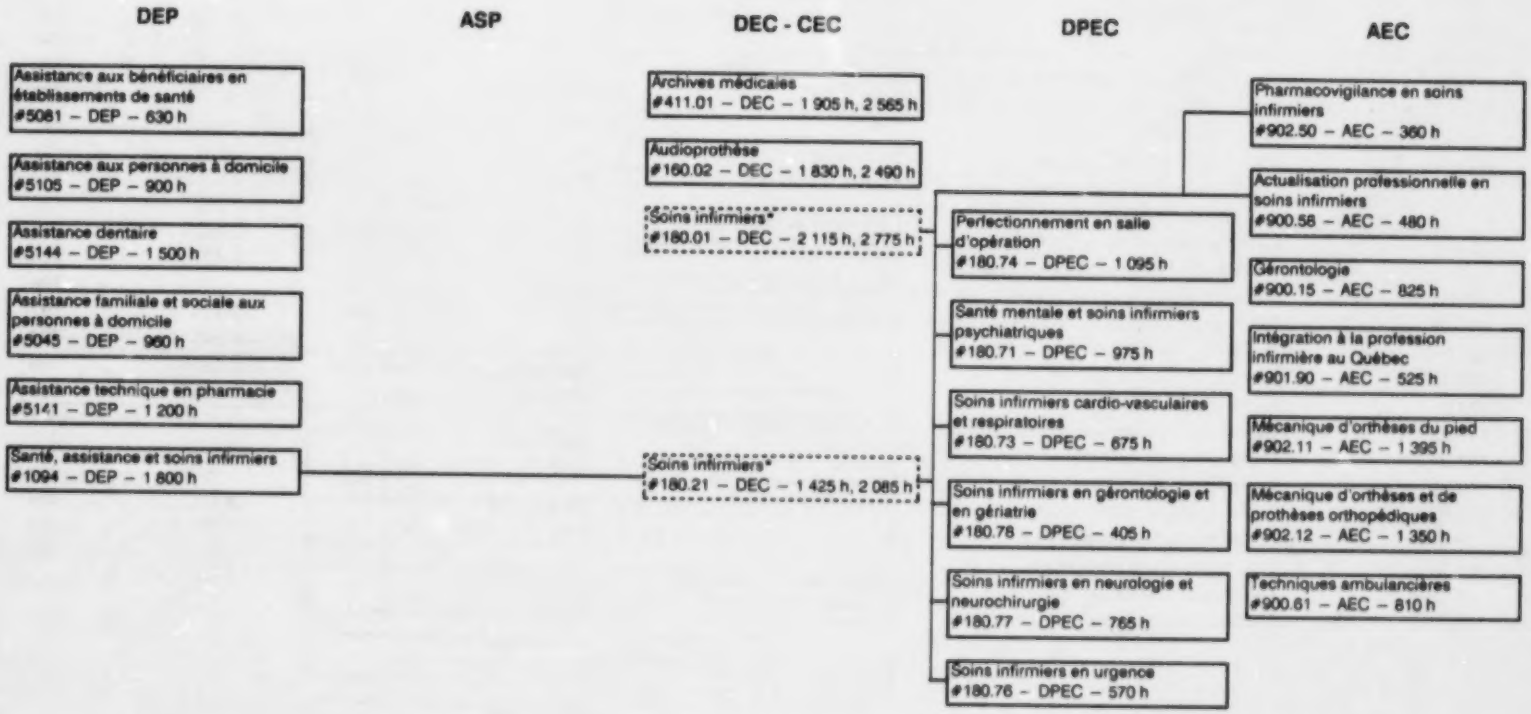

* Pour des raisons pratiques, ces programmes apparaissent à deux reprises dans l'organigramme du présent secteur.

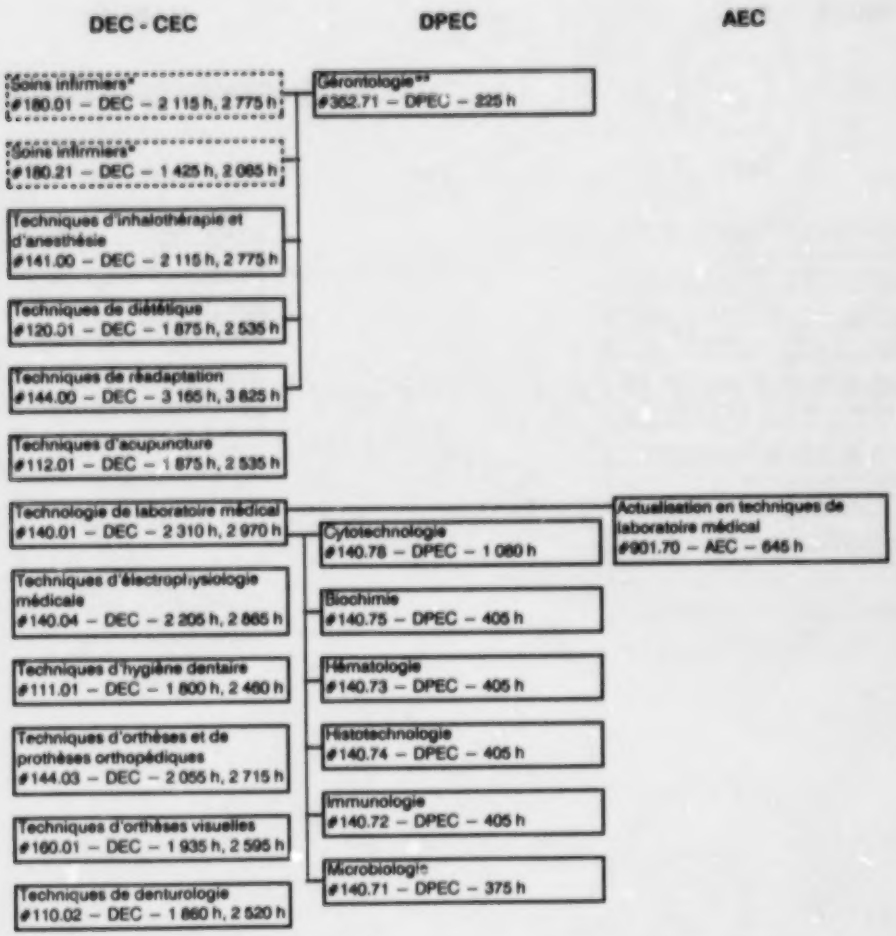

* Pour des raisons pratiques, ces programmes apparaissent à deux reprises dans l'organigramme du présent secteur.

** Les DEC 351.03, 388.01 et 391.01 du secteur 21 permettent aussi d'accéder à ce programme.

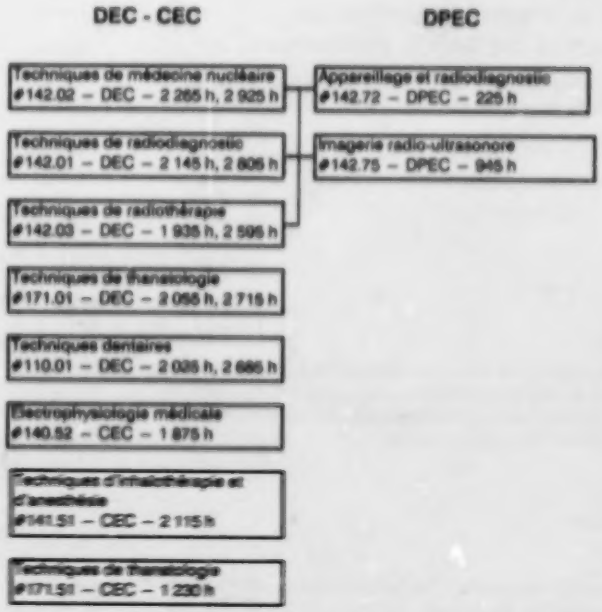
DEP
ASP
DEC - CEC
DPEC
AEC
Techniques de médecine nucléaire
#142.02 – DEC – 2 265 h, 2 925 h
Techniques de radiodiagnostic
#142.01 – DEC – 2 145 h, 2 805 h
Techniques de radiothérapie
#142.03 – DEC – 1 935 h, 2 595 h
Techniques de thanatologie
#171.01 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
Techniques dentaires
#110.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h
Électrophysiologie médicale
#140.52 – CEC – 1 875 h
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie
#141.51 – CEC – 2 115 h
Techniques de thanatologie
#171.51 – CEC – 1 230 h
Appareillage et radiodiagnostic
#142.72 – DPEC – 225 h
Imagerie radio-ultrasonore
#142.75 – DPEC – 945 h

TITRE : **ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5081

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-000 SP

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'application de mesures préventives en milieu de travail, à la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés, à l'exécution des tâches du métier dans des conditions réelles de travail et dans diverses catégories d'établissements de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
250402	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
250412	Notions d'hygiène et d'asepsie	30
250423	Notions sur le développement de la personne	45
250433	Communication et travail d'équipe	45
250442	Notions sur les maladies les plus courantes	30
250453	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	45
250461	Règles de l'éthique professionnelle	15
250475	Principes et techniques de soins et d'entretien	75
250482	Santé et sécurité du travail	30
250507	Prestation de soins en centre d'hébergement et de soins de longue durée	105
250492	Premiers soins	30
250511	Planification de sa démarche de recherche d'un emploi	15
250524	Prestation de soins en milieu psychiatrique	60
250535	Prestation de soins en centre hospitalier de courte durée	75
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Préposée, préposé aux bénéficiaires

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : *5581 - Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments.*

TITRE : **ASSISTANCE AUX PERSONNES À DOMICILE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5105
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000 SP
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes d'intervention nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile afin de prévenir la détérioration de la vie familiale ou individuelle, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées; susciter une réorganisation des activités qui améliore les conditions de vie à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
253012	Sensibilisation à la profession	30
253021	Méthodologie appliquée	15
253031	Techniques de travail d'équipe	15
253042	Techniques d'organisation	30
253052	Économie familiale appliquée	30
253064	Psychologie – relations humaines	60
253076	Société – problèmes, ressources	90
253082	La dynamique familiale	30
253092	Notions de sexologie	30
253104	Notions de gérontologie	60
253112	Approche – personne handicapée	30
253122	Techniques de déplacement	30
253132	Éthique professionnelle	30
253143	Concepts – santé et maladie	45
253152	L'organisme humain et son hygiène	30
253163	Principes de nutrition	45
253171	Soins – nourisson et enfant	15
253182	Soins aux personnes alitées	30
253191	Soins d'urgence à domicile	15
253202	Pratique en établissement de santé	30
253216	Pratique à domicile – stage I	90
253228	Pratique à domicile – stage II	120
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Auxiliaire familiale et sociale, auxiliaire familial et social

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5605 - *Home Care Assistance*.

TITRE : **ASSISTANCE DENTAIRE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5144

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-810.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour prendre les rendez-vous, accueillir la clientèle, préparer le matériel nécessaire et assister le ou le dentiste dans la prestation de traitements bucco-dentaires, donner les conseils post-opératoires, exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements, au contrôle de la contamination, à la gestion des déchets biomédicaux ainsi qu'à l'administration des affaires courantes, fabriquer des pièces et des modèles en laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 466 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254412	Métier et démarche de formation	30
254424	Anatomie bucco-dentaire	60
254433	Maladies bucco-dentaires	45
254443	Hygiène et asepsie	45
254452	Notions de pharmacologie	30
254464	Traitements bucco-dentaires	60
254475	Matériaux dentaires	75
254482	Santé et sécurité au travail	30
254492	Premiers soins	30
254503	Communication – travail d'équipe	45
254511	Éthique professionnelle	15
254527	Préparation du matériel	105
254538	Assistance en dentisterie	120
245545	Tâches administratives	75
254558	Prévention et planification	120
254561	Démarche – recherche d'un emploi	15
254578	Techniques de laboratoire	135
254588	Assistance en spécialités	120
254598	Tâches – orthodontie – pédodontie	135
254606	Tâches – chirurgie – prosthodontie	90
254614	Tâches – endodontie – parodontie	60
254626	Tâches en cabinet dentaire	30
	TOTAL	1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-114	Assistante, assistant dentaire

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5644 - *Dental Assistance*.

TITRE : **ASSISTANCE FAMILIALE ET SOCIALE AUX PERSONNES À DOMICILE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5045
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 960 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes d'intervention nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile afin de prévenir la détérioration de la vie familiale ou individuelle, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées; susciter une réorganisation des activités qui améliore les conditions de vie à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
251272	Situation à l'égard du métier et de la démarche de formation	30
251284	Notions sur le développement de la personne	60
251295	Communication et travail d'équipe	75
251302	Notions d'hygiène et de microbiologie	30
251312	Exécution des tâches d'entretien domestique courant	30
251323	Notions sur les maladies et les déficiences les plus courantes	45
251334	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des personnes	60
251344	Exécution des tâches liées aux soins d'hygiène et de confort	60
251352	Éthique professionnelle	30
251362	Santé et sécurité au travail	30
251373	Exécution des tâches liées à l'alimentation	45
251385	Participation à la prestation de soins et de services à domicile	75
251393	Notions de dynamique familiale	45
251404	Problèmes sociaux et ressources d'aide	60
251415	Établissement d'une relation de confiance avec une personne à domicile	75
251422	Premiers soins	30
251433	Réalisation de tâches liées à l'administration des affaires courantes	45
251441	Planification de la recherche d'un emploi	15
251458	Prestation de soins et de services à domicile	120
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Auxiliaire familiale et sociale, auxiliaire familial et social

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5545 - *Home Care and Family and Social Assistance*.

TITRE : **ASSISTANCE TECHNIQUE EN PHARMACIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5141

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assister la pharmacienne ou le pharmacien dans l'exécution des ordonnances, dans la constitution et la mise à jour des dossiers-patients ainsi que dans la distribution et la vente de médicaments et de produits pharmaceutiques. Préparer et conditionner des médicaments sous la surveillance de la pharmacienne ou du pharmacien et tenir l'inventaire à jour.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254302	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
254318	Utilisation du clavier alphanumérique	120
254326	Notions sur les médicaments non parentéraux	90
254332	Législation et éthique professionnelle	30
254344	Calculs pharmaceutiques	60
254352	Principes et techniques d'hygiène et d'asepsie	30
254364	Utilisation de logiciels d'application pharmaceutique	60
254372	Exécution de préparations non stériles	30
254388	Tâches liées à l'exécution des ordonnances en pharmacie communautaire	120
254394	Notions sur les médicaments parentéraux	60
254403	Communication et travail d'équipe	45
254411	Santé et sécurité au travail	15
254425	Service à la clientèle et gestion des stocks	75
254435	Tâches liées à l'exécution des ordonnances en pharmacie d'établissement de santé	75
254444	Exécution de préparations stériles	60
254451	Démarche de recherche d'un emploi	15
254466	Exécution de tâches du métier en centre d'hébergement et de soins de longue durée	90
254476	Exécution de tâches du métier en pharmacie communautaire	90
254487	Exécution de tâches du métier en centre hospitalier	105
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-174	Assistante, assistant technique en pharmacie

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5641 - *Pharmacy Technical Assistance*.

TITRE : **SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1094
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.SP
DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP
SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour différencier les concepts de santé et de maladie; acquérir les connaissances et la souplesse qui permettent de comprendre et d'appliquer les techniques enseignées, établir une relation d'aide efficace avec la patiente ou le patient, participer à la vie d'équipe comme le veut l'organisation moderne des soins médicaux, communiquer efficacement avec les bénéficiaires et leur famille, avec ses supérieures et supérieurs et avec les autres membres de l'équipe de soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue d'enseignement de 5e secondaire ET langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi et langue d'enseignement de 5e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254012	Profession et formation	30
254021	Concepts et soins infirmiers	15
254036	Procédés de soins généraux	90
254041	Organisation du corps humain	15
254052	Communication – travail d'équipe	30
254062	Hygiène et microbiologie	30
254072	Notions de pharmacologie	30
254082	Nutrition et diététothérapie	30
254092	Système locomoteur	30
254102	Développement psychologique	30
254112	Lois, éthique professionnelle	30
254122	Santé et sécurité du travail	60
254134	Soins de base en établissement	105
254147	Procédés de soins spécifiques	30
254152	Système cardio-vasculaire	30
254162	Système digestif	30
254172	Système respiratoire	60
254184	Systèmes nerveux et sensoriel	45
254193	Systèmes urinaire – reproducteur	30
254202	Système endocrinien	30
254212	Mécanismes de défense	15
254221	Recherche d'un emploi	75
254235	Soins en établissement	30
254242	Notions de géronto-gériatrie	120
254258	Soins en géronto-gériatrie	120
254268	Soins en médecine active	30
254272	Notions soins mère – nouveau-né	60
254284	Soins mère et nouveau-né	30
254292	Notions de pédiatrie	60
254304	Soins en pédiatrie	30
254312	Premiers soins	30
254322	Désordres psycho-affectifs	60
254334	Soins en psychiatrie	120
254348	Soins en unité de longue durée	120
254358	Soins en unité de chirurgie	90
254366	Soins en médecine et chirurgie	
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3134-110	Infirmière auxiliaire, infirmier auxiliaire

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1594 - *Health, Assistance and Nursing Care*.

TITRE : **ACTUALISATION EN TECHNIQUES DE LABORATOIRE MÉDICAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.70

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Réviser les principes de base en biochimie, en hématologie, en hémostase, en immuno-hématologie et en microbiologie. Actualiser les connaissances théoriques et pratiques dans chaque discipline. Développer les aptitudes pour s'adapter aux nouvelles technologies d'analyse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un DEC en 140.01 *Techniques de laboratoire médical*, ou une formation jugée équivalente par le collège et être absent de la pratique professionnelle de technologiste, technicienne ou technicien de laboratoire médical depuis au moins 5 ans.
  Seraient aussi admissibles les personnes détentrices d'un DEC en 140.01 *Techniques de laboratoire médical*, mais n'ayant jamais occupé un emploi en technologie médicale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-718-91	Connaissances fondamentales	30
140-719-91	Biochimie	90
140-720-91	Hématologie et hémostase	60
140-726-91	Immuno-hématologie	90
140-727-91	Microbiologie	60
140-728-91	Stages cliniques	285
140-729-91	Stages en polyvalence	30
	TOTAL	645

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ACTUALISATION PROFESSIONNELLE EN SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.58

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de mise à jour des compétences en soins infirmiers vise à rendre apte à exercer sa profession en dispensant au bénéficiaire des soins adaptés à l'évolution des connaissances et des pratiques sociales, médicales et des soins infirmiers. Apprendre à ajuster l'exercice de sa profession aux changements survenus dans le domaine de la santé, des soins infirmiers et dans la société actuelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir une attestation d'éligibilité émise par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-738-85	Introduction à l'actualisation professionnelle en soins infirmiers	45
180-739-85	Soins infirmiers	60
180-740-85	Stage I : soins infirmiers à l'adulte ou à la personne âgée	120
180-741-85	Stage II : soins infirmiers à l'adulte	165
180-742-85	Stage III : soins infirmiers à une clientèle spécifique	90
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **APPAREILLAGE DE RADIODIAGNOSTIC (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-530.FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 225 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre à jour et perfectionner ses connaissances en appareillage de radiodiagnostic; améliorer ses performances techniques et l'efficacité de l'appareillage radiologique par un contrôle direct ou indirect plus rigoureux du faisceau de radiations et de la protection de son appareillage. Développer la précision en fonction de l'imagerie et de la radioprotection.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 142.00 *Techniques de radiologie* ou l'équivalent.

  Posséder une expérience d'une année en techniques radiologiques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
142-707-83	Appareillage fondamental	45
142-708-83	Appareillage spécialisé	45
142-709-83	Recherche clinique en appareillage	135
	TOTAL	**225**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

* * *

TITRE : **ARCHIVES MÉDICALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 411.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 521-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour établir et interpréter les codifications des bénéficiaires, des maladies, des éléments quantitatifs et qualitatifs des dossiers. Statistiques descriptives des maladies, des opérations, des interventions, des traitements. Participer aux recherches médicales.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
201-337-77	Statistique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
401-411-81	Administration en milieu hospitalier	45
411-101-87	Terminologie médicale	45
411-301-87	Analyse du dossier du bénéficiaire et comités	75
411-311-87	Médecine clinique I	60
411-401-87	Codage et répertoires	60
411-403-87	Données médico-administratives et recherche	45
411-404-87	Introduction au milieu professionnel	30
411-411-87	Médecine clinique II	60
411-421-87	Médecine clinique III	60
411-511-87	Médecine clinique IV	60
411-591-87	Stage : analyse du dossier du bénéficiaire et comités	225
411-611-87	Épidémiologie et interconnexion des dossiers	60
411-621-87	Information juridique	60
411-692-87	Stage : codage, recherche, administration, cheminement du dossier	225
411-906-87	Stage d'intégration : analyse, codage, données médico-administratives	120
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 590**
plus environ 315 heures de cours choisis parmi les suivants :		
411-201-87	Structure et fonctionnement d'un service d'archives	45
411-501-87	Gestion d'un service d'archives médicales	60
411-691-87	Stage : contrôle de l'information	105
411-702-87	Bureautique et ergonomie	45
411-907-87	Stage d'initiation au service des archives médicales	75
412-605-85	Systèmes d'archivage	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4161-110	Archiviste médicale, archiviste médical

* * *

TITRE : **AUDIOPROTHÈSE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 160.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-550.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des prothèses auditives; assurer le suivi systématique de sa clientèle, assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction; travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent des certificats attestant la nécessité de la prothèse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-160-86	Éléments de biologie humaine	75
101-162-86	Anatomie et physiologie de l'oreille	75
107-160-86	Notions de pathologie de l'oreille	45
160-102-86	Pratique professionnelle	45
160-112-86	Introduction à l'audiométrie	30
160-212-86	Audiométrie I	90
160-302-86	Audioprothèse I	90
160-322-86	Prothèse auditive	105
160-392-86	Pré-stage d'audiométrie	45
160-492-86	Pré-stage d'appareillage auditif	60
160-692-86	Stage d'intégration pratique en audioprothèse	600
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-908-86	Son	45
203-909-86	Mécanique et vibrations	45
203-919-86	Électricité	75
203-920-86	Éléments d'électro-acoustique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-160-86	Gestion d'un bureau d'audioprothésiste	45
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ 165 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

160-312-86	Audiométrie II	45
160-402-86	Audioprothèse II	75
243-545-78	Équipements audio	105
350-162-86	Difficultés psychologiques et surdité	45
401-934-79	Vente	45
420-946-78	Programmation des micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3139-122	Technicienne, technicien en audiologie
3159-012*	Audioprothésiste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **BIOCHIMIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de répondre, en premier lieu, aux besoins de mise à jour des connaissances technologiques en biochimie pour faciliter l'adaptation face à l'évolution continuelle du milieu; d'identifier les principes de base et ceux plus avancés en biochimie afin d'assurer une meilleure qualité des services de santé; de développer une plus grande compétence, autonomie et responsabilité professionnelles afin de saisir, s'il y a lieu, les opportunités de promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01 *Techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.

  Avoir au moins une année d'expérience dans la spécialité concernée.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-715-89	Biochimie I	75
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-725-89	Biochimie II	60
140-735-89	Biochimie III	60
	SOUS-TOTAL	315

plus 2 cours au choix pour 90 heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion du laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	405

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CYTOTECHNOLOGIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 080 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Se situer en regard de sa profession et des exigences de la formation; développer les connaissances et les habiletés sur lesquelles repose la cytotechnologie; appliquer les normes de santé et de sécurité ainsi que l'éthique professionnelle; participer à des travaux de recherche dans le secteur de la cytotechnologie; maîtriser l'ensemble des techniques cytologiques; élaborer un cytodiagnostic de normalité, de bénignité ou de malignité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un DEC en *Technologie de laboratoire médical* ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-788-93	Cytologie I	135
140-789-93	Cytologie II	180
140-790-93	Cytologie III	135
140-791-93	Cytologie IV	105
140-792-93	Stage d'assimilation	150
140-793-93	Techniques cytologiques et histologiques	45
140-794-93	Stage d'intégration	330
	TOTAL	**1 080**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former un personnel polyvalent et mobile, maîtrisant les connaissances et habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants : électrophysiologie cérébrale, électrophysiologie visuelle, électrophysiologie labyrintho-auditive, électrophysiologie neuro-musculaire et électrophysiologie cardiaque.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Posséder une expérience pertinente d'une année de travail dans un des champs de spécialisation en *Techniques d'électrophysiologie médicale*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-921-76	Biologie humaine II	75
130-701-87	Notions de base en électrophysiologie médicale	75
130-702-87	Électrophysiologie cérébrale I	150
130-703-87	Électrophysiologie cérébrale II	135
130-704-87	Stages en électrophysiologie cérébrale	510
130-705-87	Électrophysiologie visuelle	75
130-706-87	Stages en électrophysiologie visuelle	105
130-707-87	Électrophysiologie labyrintho-auditive	75
130-708-87	Stages en électrophysiologie labyrintho-auditive	105
130-709-87	Électrophysiologie neuro-musculaire	75
130-710-87	Stages en électrophysiologie neuro-musculaire	165
130-711-87	Électrophysiologie cardiaque	75
130-712-87	Stages en électrophysiologie cardiaque	135
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
420-970-81	Initiation aux applications sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-003*	Technicienne, technicien en électromyographie
3159-004*	Technicienne, technicien en électrophysiologie médicale
3159-005*	Technicienne, technicien en électronystamographie
3159-006*	Technicienne, technicien en électrorétinographie
3159-138	Technicienne, technicien en électro-encéphalographie
3159-146	Technicienne, technicien en électrocardiographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GÉRONTOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 352.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 628-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 225 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux professionnelles et professionnels des institutions du ministère de la Santé et des Services sociaux travaillant auprès des personnes âgées et a comme principaux objectifs de : développer chez les élèves leurs connaissances du processus du vieillissement biologique normal et de ses effets sur l'être humain; les initier à l'utilisation des ressources familiales et communautaires; développer leurs habiletés à communiquer avec les personnes âgées et à travailler en équipe interdisciplinaire. Le programme repose sur les connaissances et les habiletés déjà acquises auxquelles il ajoute de nouvelles connaissances et habiletés dans les domaines de la gérontologie et la psycho-sociologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) dans un des programmes suivants :
  120.00 *Techniques de diététique*;
  141.00 *Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie*;
  144.00 *Techniques de réadaptation*;
  180.00 *Soins infirmiers;*
  351.03 *Techniques d'éducation spécialisée*;
  388.01 *Techniques de travail social*;
  391.01 *Techniques d'intervention en loisir;*
  ou
  posséder une formation jugée équivalente et avoir de l'expérience.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-352-77	Initiation à l'animation de groupe et au travail en équipe interdisciplinaire	45
352-701-77	Vieillissement humain I	45
352-711-77	Vieillissement humain II	45
352-721-77	Personnes âgées et société québécoise	45
352-731-77	Communication avec les personnes âgées	45
	TOTAL	225

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Professionnelle, professionnel du réseau de la Santé et des Services sociaux

* * *

TITRE : **GÉRONTOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 628-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre une formation professionnelle de base qui permet de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être transférables dans différents milieux de travail et favorisant l'adaptation à diverses situations. L'approche globale du programme permet d'acquérir des connaissances et techniques spécifiques qui touchent les réalités bio-psycho-sociales liées aux processus du vieillissement, de même que des habiletés fondamentales reliées à l'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Cours obligatoires :		
Bloc de biologie		
352-103-89	Soins à la personne âgée	45
352-105-89	Phénomènes biologiques et vieillissement I	45
352-106-89	Phénomènes biologiques et vieillissement II	45
Bloc de psychologie		
350-951-78	Psychologie de la personne adulte	45
352-102-89	Vieillissement et besoins psychologiques	45
352-731-89	Communication et relations interpersonnelles aidantes	45
Bloc de sociologie		
352-221-89	La personne âgée dans la société	45
Bloc d'intervention		
352-104-89	L'observation en milieu gérontologique	60
352-110-89	Initiation à la gérontologie et au milieu gérontologique	45
352-161-90	Activité en milieu gérontologique	45
352-261-89	Animation en milieu gérontologique	45
352-361-89	Stage d'intervention en milieu gérontologique	270
	SOUS-TOTAL	**780**

plus un cours de 45 heures parmi les suivants :

Bloc de biologie		
352-501-89	Introduction aux approches alternatives en gérontologie	45
352-502-89	Pathologies du vieillissement*	45
Bloc de psychologie		
352-502-89	Pathologies du vieillissement*	45
352-503-89	Approche de la mort	45
Bloc de sociologie		
352-504-89	Intervention communautaire en gérontologie	45
401-113-89	Information légale et personne âgée	45
Bloc d'intervention		
410-510-89	Gestion de projet en gérontologie	45
	TOTAL	**825**

* Ce cours fait partie des blocs de biologie et de psychologie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
Contexte québécois	Infirmière-auxiliaire, infirmier auxiliaire en milieu gériatrique
Contexte québécois	Aide familiale et sociale, aide familial et social à domicile auprès des personnes âgées

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **HÉMATOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-750.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies dans le domaine de l'hématologie et de l'hémostase afin de répondre aux nouveaux besoins du milieu de travail et de faciliter l'adaptation nécessaire à l'évolution constante des méthodes de travail. Utiliser ces nouvelles connaissances pour l'amélioration et la modification des analyses usuelles d'hématologie et d'hémostase. Développer les habiletés requises pour expérimenter, critiquer et interpréter des techniques spécialisées reliées à ces domaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01 *Techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.

  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire d'hématologie ou d'hémostase.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-713-89	Hématologie I	60
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-723-89	Hématologie II	60
140-733-89	Hémostase	75
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en hématologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **HISTOTECHNOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de répondre, en premier lieu, aux besoins de mise à jour et d'approfondissement des connaissances en histotechnologie ou sections connexes; de s'initier aux techniques de pointe afin de s'adapter aux changements technologiques du milieu et d'augmenter sa compétence et, par conséquent, de saisir les opportunités de promotion dans le milieu.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01 *Techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Avoir au moins une année d'expérience dans la spécialité concernée.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-714-89	Histologie I	75
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-724-89	Histologie II	60
140-734-89	Histologie III	60
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours au choix pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-118	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en histologie
3159-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical

* * *

TITRE : **IMAGERIE RADIO-ULTRASONORE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-500.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre et savoir appliquer les techniques d'examens échographiques couramment utilisées au niveau thoracique, abdominal et pelvien; savoir lire une radiographie ultrasonore normale; savoir différencier une image normale d'une image démontrant des pathologies ou anomalies diagnosticables par échographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 142.00 *Techniques de radiologie* ou un diplôme équivalent en 142.01 *Techniques de radiodiagnostic*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
142-633-85	Bio-physique I	15
142-634-85	Anatomie topographie axiale	45
142-635-85	Pathologie de base et échotexture	15
142-636-85	Bio-physique II	30
142-637-85	Échocardiographie	60
142-638-85	Introduction à l'ultrasonographie abdominale et pelvienne	15
142-639-85	Radiographies ultrasonores abdominales et pelviennes	45
142-640-85	Échographie foetale	30
142-641-85	Techniques ultrasonores annexes	15
142-642-85	Stage en échocardiographie	270
142-643-85	Stage en échographie abdominale et pelvienne	270
142-644-85	Stage en échographie foetale	135
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

* * *

TITRE : **IMMUNOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-430.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies dans le domaine de l'immuno-hématologie dans le but de répondre aux nouveaux besoins du milieu de travail et afin de faciliter l'adaptation nécessaire à l'évolution constante des méthodes de travail. Utiliser ces nouvelles connaissances pour l'amélioration et la modification des analyses usuelles d'immuno-hématologie. Développer les habiletés pour expérimenter, critiquer et interpréter des techniques spécialisées reliées à ce domaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01 *Techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire d'immuno-hématologie ou d'hématologie ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-712-89	Immuno-hématologie I	60
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-722-89	Immuno-hématologie II	60
140-732-89	Immuno-hématologie III	75
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours au choix pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste en immunologie

* * *

TITRE : **INTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU QUÉBEC (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.90

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formation a pour but de préparer des personnes ayant complété leur formation à l'étranger à exercer la profession infirmière dans les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux. Il les prépare à assumer les responsabilités professionnelles d'une infirmière ou d'un infirmier généraliste.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Avoir le statut de résidente ou résident permanent ou être reconnu réfugiée ou réfugié.

  Avoir une connaissance jugée suffisante de la langue française parlée et écrite.

  Satisfaire aux exigences de santé.

  Conditions particulières d'admission établies par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :

  Détenir un diplôme d'infirmière ou d'infirmier obtenu à l'extérieur du Canada.

  Détenir une recommandation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Le programme comporte 4 cours obligatoires et un maximum de 2 cours optionnels. Ces derniers sont prescrits par l'OIIQ à la suite de l'évaluation du dossier scolaire.		
180-700-92	Introduction au programme	15
180-732-91	Service professionnel d'aide	45
180-748-92	Méthodes et interventions en soins infirmiers*	105
180-749-92	Méthodes et interventions en milieu clinique	105
	SOUS-TOTAL	**270**
plus un minimum de **120** heures et un maximum de **255** heures de cours optionnels :		
180-750-92	Soins infirmiers de l'adulte en médecine et chirurgie	120
180-751-92	Soins infirmiers de la personne âgée	120
180-752-92	Soins infirmiers et santé mentale**	135
180-753-92	Soins infirmiers de la mère et du nouveau-né	120
180-759-92	Soins infirmiers de l'enfant et de la famille	120
	TOTAL	**525**

* Le cours 180-748-92 comporte des heures de laboratoire au collège seulement. Les autres cours comportent des heures de laboratoire en milieu clinique.

** Le cours 180-752-92 comporte 15 heures de laboratoire au collège et 90 heures de laboratoire en milieu clinique. Les autres cours comportent des heures de laboratoire en milieu clinique seulement.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE D'ORTHÈSES DU PIED (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-320.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 395 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences relatives à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail, à la compréhension des techniques et procédés utilisés en orthèses du pied, au renforcement d'une dextérité manuelle de base; développer les compétences nécessaires à l'exécution des tâches.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
144-546-93	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
144-705-93	Profession et formation en mécanique d'orthèses du pied	30
144-706-93	Anatomie de la cheville et du pied	45
144-707-93	Principes de biomécanique et de kinésiologie	45
144-708-93	Utilisation, entretien, réparation des équipements et SST	105
144-709-93	Matériaux relatifs à l'orthèse plantaire et à la chaussure	45
144-170-93	Façonnage de formes à chaussures	75
144-711-93	Fabrication de patrons de chaussures	45
144-712-93	Communication, éthique et déontologie	30
144-713-93	Pathologie du pied et de la cheville	30
144-714-93	Fabrication d'orthèses plantaires modulaires	45
144-715-93	Prise d'empreintes négatives et fabrication de positifs	30
144-716-93	Fabrication d'orthèses plantaires moulées	90
144-717-93	Fabrication de chaussures pour pieds normaux	120
144-718-93	Fabrication de chaussures pour membres inférieurs inégaux	120
144-719-93	Fabrication de chaussures pour pieds arthritiques	120
144-720-93	Fabrication de chaussures pour pieds équins	120
144-721-93	Modification de chaussures et d'orthèses plantaires	120
144-722-93	Intégration au milieu de travail	165
	TOTAL	**1 395**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES ORTHOPÉDIQUES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-320.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences relatives à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail, à la compréhension des techniques et procédés utilisés en orthèses et prothèses, au renforcement d'une dextérité manuelle de base; développer les compétences nécessaires à l'exécution des tâches.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
144-646-93	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
144-724-93	Profession et formation en mécanique d'orthèses et de prothèses	30
144-725-93	Utilisation, entretien, réparation des équipements et SST	105
144-726-93	Repérage de structures anatomiques de surface	60
144-727-93	Manipulation de matériaux d'orthèses et de prothèses	105
144-728-93	Fabrication de patrons de coupe	45
144-729-93	Préparation d'empreintes et retouches au positif	30
144-730-93	Transformation de matériaux de moulage	60
144-731-93	Communication, éthique et déontologie	30
144-732-93	Assemblage, ajustement et réparation de fauteuils roulants	90
144-733-93	Fabrication d'orthèses plantaires moulées	60
144-734-93	Fabrication d'orthèses tibiales	60
144-735-93	Fabrication d'orthèses du genou	60
144-736-93	Fabrication d'orthèses fémorales	60
144-737-93	Fabrication d'orthèses du tronc et du cou	90
144-738-93	Fabrication d'aides techniques à la posture	60
144-739-93	Fabrication de prothèses tibiales	75
144-740-93	Fabrication de prothèses fémorales	90
144-741-93	Intégration au milieu de travail	165
511-206-93	Façonnage et sculpture de formes anatomiques	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **MICROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies liées au développement en microbiologie. Habiliter les technologistes à critiquer la méthodologie de certaines analyses, leurs avantages et désavantages en fonction des résultats obtenus et à appliquer les mesures ou les changements nécessaires à une amélioration. Développer leurs habiletés pour expérimenter, critiquer, interpréter et appliquer dans le milieu de nouvelles techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01 *Techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.

  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire de microbiologie.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	45
140-711-89	Microbiologie I	45
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-721-89	Microbiologie II	75
140-731-89	Parasitologie et mycologie	60
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**375**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en microbiologie.
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN SALLE D'OPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 095 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel infirmier d'être capable de développer les aptitudes professionnelles requises afin de pouvoir assumer ses responsabilités en tant que membre de l'équipe chirurgicale; acquérir les connaissances et développer les habilités nécessaires afin d'assurer aux bénéficiaires, des soins infirmiers qualitatifs lors d'une intervention chirurgicale; acquérir la connaissance et la maîtrise des techniques relatives à la salle d'opération; développer les aptitudes nécessaires aux communications efficaces et à l'enseignement des techniques; acquérir ou perfectionner le sens de l'organisation et du «leadership».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *Soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Posséder une expérience d'au moins 24 mois, ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés, en soins infirmiers, à titre d'infirmière ou d'infirmier et ce, au cours des 5 dernières années qui précèdent l'admission au programme.

  Détenir un permis d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier dans la province de Québec, pour l'année en cours.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-702-75	Soins infirmiers en salle d'opération	105
180-712-75	Aspect législation	30
180-722-75	Principes et techniques d'asepsie en salle d'opération	135
180-802-75	L'infirmière en salle d'opération	90
180-812-75	L'infirmière à la salle de réveil	75
180-822-75	L'infirmière en service interne	120
180-832-75	L'infirmière en service externe	270
181-121-75	Techniques chirurgicales	180
350-906-74	Sensibilisation au travail de groupe	45
401-901-75	Initiation aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 095**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **PHARMACOVIGILANCE EN SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Établir le lien entre la physiopathologie, les manifestations cliniques et les différentes médications utilisées de façon concomitante à des fins thérapeutiques. Développer les habiletés à effectuer des diagnostics infirmiers relatifs à la surveillance des effets thérapeutiques, secondaires, toxiques et à la réduction des effets secondaires à la suite de l'administration de médicaments au bénéficiaire affecté de multipathologies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) ou l'équivalent.
  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-786-93	Introduction à la pharmacovigilance	45
180-787-93	Pharmacovigilance en soins infirmiers cardio-vasculaires	45
180-788-93	Pharmacovigilance en soins infirmiers respiratoires	45
180-789-93	Pharmacovigilance et problèmes divers	45
180-790-93	Pharmacovigilance en soins infirmiers neurologiques	45
180-791-93	Gestion de projet en pharmacovigilance	45
	SOUS-TOTAL	**270**

plus 2 cours à option pour 90 heures parmi les suivants :

180-792-93	Pharmacovigilance en chimiothérapie	45
180-793-93	Pharmacodépendance et drogues dures	45
180-794-93	Pharmacovigilance en gynécologie et en pédiatrie	45
180-795-93	Les médicaments en vente libre	45
	TOTAL	**360**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **SANTÉ MENTALE ET SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'infirmière ou à l'infirmier de se perfectionner en soins infirmiers psychiatriques; développer le concept de santé mentale; acquérir et développer les attitudes requises à l'application des soins préventifs, curatifs et de réadaptation; s'intégrer à l'équipe de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *Soins infirmiers* ou l'équivalent.
  Posséder une expérience d'au moins 24 mois en soins infirmiers.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-704-92	Actualisation de soi et apprentissage	45
180-708-92	Conception du service infirmier en santé mentale	45
180-709-92	Démarche de soins et diagnostics infirmiers	75
180-710-92	Vision holistique des désordres émotifs	105
180-718-92	Ressources personnelles et exercice professionnel	90
180-719-92	Approche communautaire et plan de service individualisé	75
180-720-92	Relation d'aide thérapeutique en santé mentale	75
180-728-92	Éthique, déontologie et soins en santé mentale	75
180-729-92	Stage d'intégration I	120
180-730-92	Stage d'intégration II	120
340-999-78	Études particulières en philosophie	45
350-710-92	Compétences interpersonnelles	45
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	60
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier
3131-138	Infirmière, infirmier psychiatrique

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer leur profession en tant que généraliste auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Physique 056-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
180-110-87	Soins infirmiers I	180
180-210-87	Soins infirmiers II	180
	SOUS-TOTAL	**600**
plus 2 des 4 cours suivants pour 540 heures :		
180-310-87 et 180-420-87	Soins infirmiers III Soins infirmiers IV	270 270
ou		
180-320-87 et 180-410-87	Soins infirmiers III Soins infirmiers IV	270 270
plus les cours suivants pour 975 heures :		
180-510-87	Soins infirmiers V	375
180-610-87	Soins infirmiers VI	240
180-620-87	Soins infirmiers VII	135
180-630-87	Soins infirmiers VIII	45
350-206-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-306-77	Psychogénèse II : le développement humain II	45
387-068-82	Sociologie de la santé	45
387-070-82	Sociologie de la famille	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-001*	Infirmière, infirmier en santé du travail
3131-114	Infirmière, infirmier scolaire
3131-126	Infirmière, infirmier de clinique ou de cabinet de médecin
3131-130	Infirmière, infirmier
3131-134	Infirmière particulière, infirmier particulier
3131-138	Infirmière, infirmier psychiatrique
3139-110	Infirmière, infirmier en chirurgie
3159-013*	Sage-femme

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.C[P]

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 425 heures
TOTALE : 2 085 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui nécessitent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer leur profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études professionnelles d'infirmière auxiliaire, d'infirmier auxiliaire ou l'équivalent.
  Exercer la fonction d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire (exigence de certains cégeps).
  Condition particulière exigée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :
  L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec exige la réussite des cours de chimie 051-444 ou 051-464 (051-442 ou 051-432 ou 051-452) et de physique 053-414 à l'enseignement secondaire pour l'obtention du permis d'exercice. Il est recommandé d'avoir suivi ces cours avant d'entreprendre la formation collégiale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
180-125-90	Soins infirmiers I	120
180-225-90	Soins infirmiers II	180
	SOUS-TOTAL	**540**
plus 2 des 4 cours suivants pour 510 heures :		
180-325-90	Soins infirmiers III	240
et		
180-425-90	Soins infirmiers IV	270
ou		
180-335-90	Soins infirmiers III	270
et		
180-435-90	Soins infirmiers IV	240
plus les cours suivants pour 375 heures :		
180-525-90	Soins infirmiers V	180
180-625-90	Soins infirmiers VI	15
350-205-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-305-77	Psychogénèse II : Le développement humain II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	TOTAL	**1 425**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-001*	Infirmière, infirmier en santé du travail
3131-114	Infirmière, infirmier scolaire
3131-130	Infirmière, infirmier
3131-138	Infirmière, infirmier psychiatrique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS CARDIO-VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Afin d'assurer une meilleure qualité de soins aux personnes présentant des problèmes cardiaques et respiratoires, le programme a pour but d'offrir au personnel infirmier l'opportunité d'approfondir ses connaissances en soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires, d'acquérir et de perfectionner des habiletés techniques relatives à l'application des principes de soins préventifs, curatifs et de réadaptation ainsi que de stimuler l'établissement de relations fonctionnelles dans son environnement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *Soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-714-89	Introduction au perfectionnement en soins infirmiers	45
180-724-89	Prévention et réadaptation	45
180-804-89	Soins infirmiers respiratoires	75
180-814-89	Expérience clinique respiratoire	105
180-824-89	Soins infirmiers cardio-vasculaires I	90
180-834-89	Expérience clinique cardio-vasculaire	225
180-844-89	Soins infirmiers cardio-vasculaires II	90
	TOTAL	675

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS EN GÉRONTOLOGIE ET EN GÉRIATRIE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'infirmière ou l'infirmier aura acquis une meilleure connaissance des processus biopsychosociaux du vieillissement et des technologies de pointe adaptées aux soins des personnes âgées. Elle ou il sera en mesure de maîtriser de nouvelles techniques de soins et de les mettre en pratique auprès de la personne âgée, quel que soit le contexte de travail; d'agir selon un plan de soins adapté aux besoins et aux choix de la personne âgée; d'effectuer un partage des responsabilités des soins avec différents intervenants, avec les aidants naturels et avec la personne âgée elle-même; de s'adapter à des milieux et à des conditions d'intervention variés; d'inscrire son intervention dans une approche préventive et respectueuse de la personne; de se situer clairement à l'intérieur de sa profession et de ses fonctions d'infirmière ou d'infirmier en milieu gérontologique; de déterminer l'apport de sa profession à l'intervention en milieu gérontologique; de tracer les orientations de son développement personnel et professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Techniques infirmières*, en *Soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

  Compte tenu de l'approche pédagogique basée sur le réinvestissement des acquis, la priorité lors de l'inscription sera accordée aux personnes qui travaillent en milieu géronto-gériatrique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-743-93	Supervision d'une équipe de travail en gérontologie	30
180-776-93	Profession infirmière en gérontologie et en gériatrie	30
180-777-93	Éthique et profession infirmière en milieu gérontologique	15
180-778-93	La démarche de soins en milieu gérontologique	45
180-779-93	Communication avec la personne âgée et enseignement	45
180-780-93	Réalités biopsychosociales du vieillissement I	30
180-781-93	Réalités biopsychosociales du vieillissement II	30
180-782-93	Interventions infirmières novatrices en gérontologie	45
180-783-93	Intégration et transfert des apprentissages	45
310-728-93	Droits et recours de la personne âgée	15
352-703-93	Approche interdisciplinaire et intervention gérontologique	30
	SOUS-TOTAL	**360**

plus un cours au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

350-711-93	Gestion du changement	30
352-501-93	Introduction aux approches alternatives en gérontologie	45
352-503-93	Approche de la mort	45
381-701-93	Intervention interculturelle en services sociaux et de santé	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE ET NEUROCHIRURGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à se familiariser avec les soins particuliers aux bénéficiaires des services de neurologie et neurochirurgie dans des situations propices et en milieu opportun; utiliser avantageusement les mécanismes des soins infirmiers pour les personnes atteintes de troubles neurologiques; acquérir et développer certaines aptitudes et habiletés au niveau de la prévention, de la thérapeutique et de la réadaptation; améliorer la qualité des soins qu'il prodigue et perfectionner sa technique en rapport avec les catégories de patientes et patients.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières:**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *Soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Posséder une expérience d'au moins 24 mois ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés en soins infirmiers, à titre d'infirmière ou d'infirmier et ce, au cours des 5 dernières années qui précèdent l'admission au programme.

  Détenir un permis d'exercice de la profession ou, pour les étrangers, une preuve d'éligibilité fournie par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vue de l'obtention d'un permis d'exercice.

  Présenter les résultats d'un examen médical complet par un médecin qualifié, incluant une radiographie pulmonaire et subi au cours de l'année précédente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-707-80	Anatomie fonctionnelle et physiologie du système nerveux	45
180-717-80	Neurologie et neurochirurgie	45
180-727-80	Notions de base des soins en neurologie et neurochirurgie	135
180-737-80	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie II	225
180-747-80	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie III	270
180-757-80	Projet de fin d'études en soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	45
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS EN URGENCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.76

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Approfondir ses connaissances en physio-pathologie sur les principaux problèmes rencontrés à l'urgence et évaluer la condition de la clientèle à l'aide du questionnaire et de l'examen physique appropriés; développer un plan de soins d'urgence en tenant compte du triage, du rétablissement et du maintien des fonctions vitales et des méthodes de diagnostic et des traitements spécifiques à l'urgence; de communiquer avec la clientèle, leurs proches et le personnel professionnel de la santé lors de situations de crise et d'appliquer les principes d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du ***Règlement sur le régime des études collégiales*** (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *Soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

  Détenir à ce jour une certification de la Fondation du Québec des maladies du coeur en réanimation cardio-respiratoire au niveau des soins immédiats en réanimation.

  La préférence est accordée aux personnes travaillant lors de l'inscription dans une unité d'urgence.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-706-89	Urgence I	75
180-716-89	Relations avec la clientèle et enseignement	45
180-736-89	Urgence III	75
180-746-89	Urgence II	75
180-756-89	Expérience clinique en urgence	225
180-766-89	Urgence IV	75
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES AMBULANCIÈRES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.61

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 810 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de ce programme de formation, l'étudiante ou l'étudiant doit être capable d'assumer la fonction de technicienne ambulancière ou de technicien ambulancier, c'est-à-dire administrer au bénéficiaire les soins qu'il requiert selon ses compétences et les protocoles établis, et le transporter de façon sécuritaire dans un établissement. La technicienne ambulancière ou le technicien ambulancier assume les fonctions d'évaluation et de stabilisation du bénéficiaire selon les protocoles et les ressources disponibles, dans le but de pouvoir prévenir une détérioration de sa condition avant qu'il ne reçoive les soins médicaux appropriés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

  Être âgé d'au moins 18 ans.

  Être titulaire d'un DES ou d'une formation jugée équivalente.

  Détenir au moins trois unités de cours en biologie et six unités de cours en sciences physiques (physique et chimie) de 4e secondaire.

  Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
181-701-93	Introduction aux techniques ambulancières	30
181-702-93	Évaluation clinique préhospitalière	45
181-703-93	Réanimation cardiorespiratoire en soins préhospitaliers	45
181-704-93	Urgences traumatiques préhospitalières I	75
181-705-93	Urgences traumatiques préhospitalières II	75
181-706-93	Urgences médicales préhospitalières I	45
181-707-93	Urgences médicales préhospitalières II	45
181-708-93	Urgences psychosociales préhospitalières et aspects légaux	45
181-709-93	Déplacement des bénéficiaires et transport	45
181-710-93	Problèmes situationnels de sauvetagee et de sécurité publique	60
181-711-93	Stage en service ambulancier	120
181-712-93	Intégration des apprentissages en techniques ambulancières	30
311-729-93	Conduite préventive	30
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3139-130	Ambulancière, ambulancier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ACUPUNCTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 112.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353/354-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale mais aussi à celle de la médecine occidentale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
107-901-79	Soins d'urgence	45
112-101-86	Histoire de l'acupuncture	45
112-111-86	Médecine énergétique traditionnelle orientale I	60
112-121-86	Acupuncture I	60
112-211-86	Médecin énergétique traditionnelle orientale II	60
112-221-86	Acupuncture II	60
112-311-86	Médecine énergétique traditionnelle orientale III	75
112-321-86	Acupuncture III	60
112-421-86	Acupuncture IV	180
112-521-86	Acupuncture V	300
112-601-86	Stage d'acupuncture	480
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-109-86	Gestion d'un cabinet d'acupuncture	45
411-311-77	Médecine clinique I	60
411-421-81	Pharmacologie et laboratoire clinique	60
	TOTAL	1 875

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3119-112	Acupuncteure, acupuncteur

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEF : 353-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 205 heures
TOTALE : 2 865 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquisition de connaissances théoriques, de développement d'habiletés techniques et d'attitudes à adopter face au bénéficiaire et au personnel du laboratoire. Connaissances théoriques et pratiques sur les pathologies, les appareils de mesure, la prise d'examens électrophysiologiques. Champs de spécialisation : électrophysiologie cérébrale, cardiaque, neuro-musculaire, labyrintho-auditive et occulaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
130-101-86	Introduction à l'électrophysiologie médicale	60
130-201-86	Électrophysiologie I	75
130-301-86	Électrophysiologie II	105
130-314-86	Anatomie et physiologie appliquées à l'électrophysiologie médicale	75
130-324-86	Appareillage en électrophysiologie	45
130-331-86	Activité électrophysiologique normale	75
130-401-86	Électrophysiologie III	105
130-404-86	Techniques de base en soins électrophysiologiques	45
130-414-86	Pathologie appliquée à l'électrophysiologie médicale	45
130-431-86	Activité électrophysiologique anormale	90
130-461-86	Stage d'observation	30
130-561-86	Stage clinique I	510
130-571-86	Séminaire d'intégration I	15
130-661-86	Stage clinique II	510
130-671-86	Séminaire d'intégration II	15
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**2 205**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-004*	Technicienne, technicien en électrophysiologie médicale
3159-006*	Technicienne, technicien en électrorétinographie
3159-138	Technicienne, technicien en électro-encéphalographie
3159-146	Technicienne, technicien en électrocardiographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 111.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-814.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 800 heures
TOTALE : 2 460 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre apte à travailler à l'amélioration et au maintien de la santé buccale de la population et permettre d'assumer auprès de cette dernière un rôle d'éducatrice ou d'éducateur en santé dentaire. Fonction de traitement et de prévention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-943-84	Biologie métabolique	60
111-101-84	Information professionnelle	30
111-121-84	Anatomie dentaire I	60
111-131-91	Prévention I : hygiène buccale	45
111-221-84	Anatomie dentaire II	60
111-231-84	Prévention II : enseignement au client	45
111-311-84	Pathologie I	45
111-321-84	Préclinique I	75
111-331-84	Matériaux dentaires	75
111-400-84	Stage clinique I	60
111-411-84	Pathologie II	45
111-421-84	Préclinique II	60
111-431-84	Radiologie dentaire	105
111-500-84	Stage clinique II	225
111-511-84	Santé communautaire	90
111-600-84	Stage clinique III	180
111-601-84	Dentisterie préventive, collective et individuelle	30
111-650-84	Stage en santé communautaire	60
111-651-84	Séminaire d'intégration	30
120-312-84	Nutrition et santé dentaire	60
350-901-77	Le développement de la personne	45
350-906-77	Interrelation dans le monde professionnel	45
388-211-77	Problèmes sociaux	60
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-001*	Hygiéniste en périodontie
3157-110	Hygiéniste dentaire

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 141.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de former des inhalothérapeutes travaillant en collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardiorespiratoire et de l'anesthésie-réanimation. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques. L'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines, particulièrement des fonctions cardiorespiratoire et nerveuse, en microbiologie, en immunologie, en chimie, en psychologie, en inhalothérapie, en physiopathologie et en anesthésie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-970-79	Anatomie et physiologie des systèmes nerveux, circulatoire et respiratoire	60
141-101-79	Introduction à l'inhalothérapie et à l'anesthésie	90
141-201-79	Soins respiratoires I	60
141-311-79	Analyse des fonctions cardiopulmonaires	90
141-331-79	Techniques d'urgence et de réanimation	60
141-401-79	Soins respiratoires II	105
141-421-79	Anesthésie	60
141-431-79	Notions de pathologie	45
141-441-79	Notions de pharmacologie	45
141-451-79	Soins respiratoires néonatals et pédiatriques	45
141-501-79	Enseignement clinique en médecine-chirurgie I	180
141-511-81	Enseignement clinique en médecine-chirurgie II	120
141-521-79	Enseignement clinique en anesthésie	300
141-531-79	Projet de fin d'études I	45
141-601-79	Enseignement clinique en néonatalité et pédiatrie	120
141-611-79	Enseignement clinique en soins intensifs et de réanimation	240
141-631-79	Projet de fin d'études II	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-134	Inhalothérapeute

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 141.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec toute l'équipe de santé et prenant des responsabilités de soins dans le domaine de la fonction respiratoire de l'anesthésie-réanimation. Cela nécessite des connaissances : d'anatomie et de physiologie humaines, particulièrement des fonctions cardio-respiratoires et nerveuses; des principes et de l'application des techniques d'évaluation et de soins spécifiques à l'anesthésie-réanimation et aux différentes pathologies cardiorespiratoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-970-79	Anatomie et physiologie des systèmes nerveux, circulatoire et respiratoire	60
141-101-79	Introduction à l'inhalothérapie et à l'anesthésie	90
141-201-79	Soins respiratoires I	60
141-311-79	Analyse des fonctions cardiopulmonaires	90
141-331-79	Techniques d'urgence et de réanimation	60
141-401-79	Soins respiratoires II	105
141-421-79	Anesthésie	60
141-431-79	Notions de pathologie	45
141-441-79	Notions de pharmacologie	45
141-451-79	Soins respiratoires néonatals et pédiatriques	45
141-501-79	Enseignement clinique en médecine-chirurgie I	180
141-511-81	Enseignement clinique en médecine-chirurgie II	120
141-521-79	Enseignement clinique en anesthésie	300
141-531-79	Projet de fin d'études I	45
141-601-79	Enseignement clinique en néonatalité et pédiatrie	120
141-611-79	Enseignement clinique en soins intensifs et de réanimation	240
141-631-79	Projet de fin d'études II	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-134	Inhalothérapeute

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES ORTHOPÉDIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-320.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une technicienne ou un technicien en orthèses et en prothèses orthopédiques dans le secteur de la réadaptation. De manière à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, la formation la rend capable de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, les tâches et activités inhérentes à la fonction de travail de technicienne ou technicien en orthèses et prothèses orthopédiques et d'évoluer adéquatement dans son milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-93	Intégration de notions de biologie humaine I	75
101-921-93	Intégration de notions de biologie humaine II	75
144-106-93	Profession et formation	30
144-116-93	Notions appliquées d'ostéologie et d'arthrologie	45
144-126-93	Réglementation et terminologie	30
144-206-93	Utilisation des équipements et de l'outillage	75
144-216-93	Anatomie neuro-musculaire et vasculaire	45
144-306-93	Anatomie fonctionnelle et physiologie articulaire	90
144-316-93	Prise de mesures anthropométriques	30
144-326-93	Manipulation de matériaux d'orthèses et de prothèses	60
144-336-93	Analyse de notions de pathologie	60
144-406-93	Prise d'empreintes et modifications	45
144-416-93	Transformation de matériaux de moulage	45
144-426-93	Biomécanique appliquée et associée à l'appareillage	75
144-436-93	Différenciation et manipulation de composants d'orthèses	30
144-446-93	Application des principes d'une approche clinique	75
144-506-93	Conception d'orthèses plantaires	60
144-516-93	Conception de chaussures orthopédiques	90
144-526-93	Conception d'orthèses tibiales	45
144-536-93	Conception d'orthèses de soutien du tronc et du cou	60
144-546-93	Conception d'aides techniques à la posture	90
144-556-93	Conception d'orthèses de soutien du membre supérieur	45
144-566-93	Différenciation et manipulation de composants de prothèses	30
144-576-93	Conception d'emboîtures tibiales	75
144-606-93	Conception d'orthèses du genou et fémorales	90
144-616-93	Conception d'emboîtures fémorales quadrangulaires	75
144-626-93	Ajustement de prothèses du membre supérieur	45
144-636-93	Dossier clinique et devis technique	30
144-646-93	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
144-656-93	Intégration au milieu de travail	210
203-112-93	Utilisation de concepts de biomécanique	45
350-216-93	Application de techniques de communication	45
511-106-93	Réalisation de croquis et d'esquisses	60
511-206-93	Façonnage et sculpture de formes anatomiques	60
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-110	Prothésiste-orthésiste
3159-122	Technicienne, technicien en orthopédie-prothèse

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES VISUELLES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 160.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des opticiennes et opticiens d'ordonnance aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, la renseigner et la conseiller sur les types d'orthèses visuelles existantes et sur l'ensemble des services qu'ils offrent; assurer l'exécution des opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des lentilles ophtalmiques; voir à l'entretien des équipements et des lieux du salon d'optique et de l'atelier y attenant; assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de leur fonction sur une base de rentabilité et de respect des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-436;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
160-201-85	Initiation à la profession	45
160-301-85	La lentille ophtalmique	105
160-311-85	Physiologie de l'oeil	75
160-401-85	Optique - lunetterie	135
160-410-85	Initiation aux lentilles cornéennes	90
160-421-85	Dessin d'optique I	30
160-500-85	Stage I - laboratoire, clinique	225
160-501-85	La lentille cornéenne I	135
160-511-85	Optique oculaire	45
160-521-85	Dessin d'optique II	30
160-600-85	Stage II - accueil et entrevue	225
160-601-85	Clinique de lentilles cornéennes	90
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-907-85	Optique géométrique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
350-905-80	Communications et interrelations	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
	TOTAL	1 935

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3154-110	Opticienne, opticien d'ordonnances
8373-210	Technicienne, technicien de laboratoire de lentilles

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE DENTUROLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Analyser et évaluer les besoins fonctionnels et esthétiques des bénéficiaires en prothèses dentaires amovibles et établir un plan de traitement. Prendre les empreintes et les articulés nécessaires. Effectuer la mise en bouche et l'ajustement d'une prothèse dentaire amovible. Mettre sur pied et tenir un bureau de denturologiste sur une base de rentabilité et de respect des droits des personnes et des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
110-110-87	Anatomie dentaire I	60
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-87	Science des matériaux dentaires	45
110-210-87	Anatomie dentaire II	60
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	60
110-330-87	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-87	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-87	Prothèses partielles amovibles II	60
110-432-87	Physiopathologie dentaire I	30
110-440-87	Prothèses squelettiques	45
110-472-87	Prosthodontie	75
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
110-532-87	Physiopathologie dentaire II	30
110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-562-87	Fabrication I	105
110-592-87	Clinique dentaire I	90
110-602-87	Anatomie et pathologie buccales	45
110-612-87	Éléments en couronnes et ponts	30
110-622-87	Introduction à la profession	30
110-682-87	Fabrication II	120
110-692-87	Clinique dentaire II	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-113-78	Gestion du bureau d'un denturologiste	45
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de profession comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-126	Denturologiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 120.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens fortement intéressés par les aliments et motivés à travailler auprès de clientèles variées dans le domaine de l'agro-alimentaire. Les principaux axes de formation se situent dans les secteurs de la gestion des services alimentaires, de la technologie des aliments, de la nutrition appliquée à diverses clientèles et de l'inspection.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-103-84	Microbiologie alimentaire	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
120-101-89	Techniques culinaires I	90
120-121-84	Introduction à l'alimentation	45
120-201-89	Techniques culinaires II	90
120-221-89	Organisation physique d'un service alimentaire	60
120-301-89	Technologie alimentaire I	90
120-311-84	Nutrition	45
120-321-89	Gestion des services alimentaires	75
120-401-89	Technologie alimentaire II	90
120-411-84	Nutrition communautaire	60
120-431-89	Production et distribution des aliments I	75
120-501-89	Cuisine expérimentale	90
120-511-89	Nutrition clinique	60
120-531-89	Production et distribution des aliments II	75
120-601-89	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
120-621-89	Consommation et communication	75
120-641-84	Stage	270
120-661-89	Séminaire d'intégration	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-124-89	Éléments de direction et gestion du personnel	45
401-125-85	Comptabilité de gestion des services alimentaires	60
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
1116-158	Inspectrice, inspecteur des normes sanitaires
2135-015*	Technicienne, technicien en développement de nouveaux produits
2319-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en économie domestique
3159-001*	Technicienne, technicien en diététique
3159-002*	Technicienne, technicien en diététothérapie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-510.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 265 heures
TOTALE : 2 925 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Se familiariser avec les applications et les manipulations de radio-isotopes. Aider les médecins dans leur diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Produire des examens tels que : captation, cartographie, appareils de comptage, de scintillation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-312-87	Radio-isotopes appliqués I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-332-87	Radiopharmacologie	90
142-342-87	Notions fondamentales en médecine nucléaire	45
142-352-87	Mesures in vitro en médecine nucléaire	60
142-412-87	Radio-isotopes appliqués II	75
142-442-87	Appareillage en médecine nucléaire	90
142-452-87	Radio-isotopes appliqués III	75
142-512-87	Stage de formation pratique I	450
142-515-87	Séminaire d'intégration I	30
142-522-87	Acquisition et traitement de l'information	45
142-532-87	Radio-isotopes appliqués IV	30
142-612-87	Stage de formation pratique II	450
142-614-87	Clinique de films	30
142-615-87	Séminaire d'intégration II	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
	TOTAL	**2 265**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en médecine nucléaire

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Connaissances théoriques et pratiques en anatomie, en pathologie, en renseignements cliniques et en appareillage. Devenir familier avec les techniques de développement des films et les méthodes de classement. Évaluer des situations d'urgence médicale et des mesures à prendre dans ces cas.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	60
142-311-77	Techniques de radiodiagnostic I	120
142-321-77	Anatomie radiologique I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-341-75	Appareillage	90
142-411-77	Techniques de radiodiagnostic II	120
142-421-77	Anatomie radiologique II	75
142-431-77	Techniques de radiodiagnostic III	90
142-511-77	Stage I	555
142-611-77	Stage II	555
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
	TOTAL	2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIOTHÉRAPIE (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-550.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Utiliser les radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les techniciennes et techniciens, ceci implique une double responsabilité : technique, car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par les radiothérapeutes; paramédicale, car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez les bénéficiaires durant toute la durée des traitements. La manipulation de ces appareils est confiée à des techniciennes et techniciens compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin de pouvoir s'en servir avec précision et dextérité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	60
142-313-76	Appareillage en radiothérapie	45
142-323-77	Propriétés et mesures des radiations	60
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-403-76	Techniques de dosimétrie et de traitement	90
142-423-75	Pathologies et thérapeutiques	60
142-513-77	Stage I	555
142-613-77	Stage II	555
142-910-75	Notions de pharmacologie	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**1 935**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-118	Technicienne, technicien en radiothérapie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RÉADAPTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 3 165 heures
TOTALE : 3 825 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées, en tenant compte de l'aspect psychologique du malade.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
144-101-77	Technicien en réadaptation et santé	15
144-201-77	Anatomie du système musculo-squelettique et du système nerveux	90
144-221-77	Physiologie du mouvement	30
144-231-77	Kinésiologie et kinésithérapie I	45
144-321-77	Pathophysiologie	45
144-331-77	Kinésiologie et kinésithérapie II	90
144-401-77	Rééducation en orthopédie et maladies vasculaires périphériques	135
144-411-77	Rééducation en rhumatologie	45
144-421-77	Laboratoire en milieu clinique I	150
144-431-77	Kinésiologie et kinésithérapie III	120
144-441-77	Électrothérapie I	45
144-501-77	Psychologie des handicapés	30
144-511-77	Rééducation en neurologie	90
144-521-77	Laboratoire en milieu clinique II	165
144-531-77	Rééducation en pneumologie et en obstétrique	60
144-541-77	Électrothérapie II et soins auxiliaires	45
144-601-77	Stage clinique I (5 semaines)	540
144-611-77	Stage clinique II (5 semaines)	540
144-621-77	Stage clinique III (5 semaines)	540
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**3 165**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3119-122	Kinésithérapeute
3137-001*	Thérapeute en réadaptation physique
3137-130	Professeure, professeur de gymnastique corrective
3137-134	Massothérapeute
3139-114	Ludothérapeute

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 171.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 547-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des personnes aptes à accueillir les familles en deuil, offrir les services disponibles conformément aux rites funéraires qu'elle choisissent. Assurer les responsabilités de gestion d'une entreprise funéraire. Pratiquer les soins de thanatopraxie et de restauration; embellissement et conservation des personnes défuntes. Assister les pathologistes lors des autopsies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
107-171-85	Pathologie	60
171-101-85	Introduction à la thanatologie	60
171-201-85	La fonction sociale du thanatologue	45
171-301-85	Thanatopraxie I	105
171-401-85	Thanatopraxie II	105
171-441-85	Arts de restauration	105
171-501-85	Stages I	360
171-601-85	Stages II	600
202-171-85	Chimie	75
350-171-80	Psychologie	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	SOUS-TOTAL	**1 875**

plus 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité	60
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-178	Technicienne, technicien de salles d'autopsie
6141-110	Directrice, directeur de salon funéraire
6141-114	Thanatopraticienne, thanatopraticien

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 171.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 547-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques aux fonctions thanatopratiques et en rapport avec les personnes qui travaillent dans le domaine des techniques funéraires. À la fin de ses études, l'élève doit exercer la thanatopraxie de façon esthétique et sanitaire, recevoir les familles en deuil et gérer un centre funéraire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Posséder une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des techniques funéraires et avoir accompli les tâches suivantes : transport des sujets, exposition des sujets, préparation et déroulement des funérailles, entretien et approvisionnement au laboratoire, rencontre des familles en deuil et participation au bon fonctionnement administratif du Centre funéraire.

  Avoir réussi le préalable suivant :
  Chimie 051-444 ou 051-464

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
107-171-85	Pathologie	60
171-301-85	Thanatopraxie I	105
171-401-85	Thanatopraxie II	105
171-441-85	Arts de restauration	60
171-701-86	Éthique et fonction sociale du thanatologue	180
171-702-86	Stage *	75
202-171-85	Chimie	45
350-171-80	Psychologie	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité I	60
	TOTAL	1 230

* Les personnes qui auraient 5 ans d'expérience mais n'auraient pas accompli toutes les tâches citées plus haut pourraient se voir imposer les stages 171-501-85 (360 heures) et 171-601-85 (600 heures).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-178	Technicienne, technicien de salles d'autopsie
6141-110	Directrice, directeur de salon funéraire
6141-114	Thanatopraticienne, thanatopraticien

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DENTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs techniciennes et techniciens à remplir les prescriptions des dentistes, des denturologistes et des médecins. Fabriquer ou réparer toutes les pièces de prothèses buccales. Techniques particulières : prothèses amovibles, matériaux dentaires, couronnes et ponts, montage de précision, céramique dentaire et orthodontie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
110-110-91	Anatomie dentaire I	60
110-111-91	Morphologie dentaire	60
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-91	Science des matériaux dentaires	45
110-210-91	Anatomie dentaire II	60
110-211-91	Introduction aux couronnes et ponts	120
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-311-91	Couronnes et ponts I	120
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	60
110-330-91	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-91	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-411-91	Couronnes et ponts II	120
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-91	Prothèses partielles amovibles II	60
110-441-91	Prothèses squelettiques	75
110-501-91	Céramique dentaire I	120
110-511-91	Couronnes et ponts III	120
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
401-110-78	Gestion d'un laboratoire en techniques dentaires	45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus 495 heures de cours choisis par l'établissement :

110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-601-91	Céramique dentaire II	120
110-611-91	Couronnes et ponts IV	120
110-621-91	Introduction à la profession	15
110-631-91	Orthodontie	120
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-138	Technicienne, technicien dentaire
3157-142	Technicienne, technicien dentaire en céramique
3157-146	Technicienne, technicien dentaire en couronnes et ponts
3157-150	Technicienne, technicien dentaire en pièces de métal
3157-154	Prothésiste en orthodontie

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MÉDICAL (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 310 heures
TOTALE : 2 970 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former une technicienne ou un technicien capable d'effectuer différentes analyses de laboratoire ainsi qu'un ensemble de tâches connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536;
  Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
140-101-91	Techniques instrumentales	90
140-111-91	Introduction à la profession	30
140-201-91	Instrumentation spécialisée	90
140-211-91	Techniques immunologiques	45
140-301-91	Biochimie métabolique	105
140-311-91	Hématologie I	60
140-321-91	Introduction à la microbiologie clinique	75
140-341-91	Histologie descriptive et notions d'histopathologie	75
140-351-91	Contrôle de qualité appliqué	75
140-401-91	Biochimie clinique I	90
140-411-91	Hématologie II	60
140-421-91	Microbiologie clinique I	105
140-441-91	Principes et techniques histopathologiques	90
140-451-91	Hémostase	60
140-511-91	Stage en hématologie	75
140-541-91	Stage en immuno-hématologie	75
140-561-91	Biochimie clinique II	75
140-571-91	Microbiologie clinique II	60
140-581-91	Immuno-hématologie	90
140-651-91	Stage en hémostase	30
140-661-91	Stage d'intégration au milieu de travail	180
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
	SOUS-TOTAL	**1 935**

plus 375 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

140-501-91	Stage en biochimie	165
140-521-91	Stage en microbiologie	165
140-531-91	Stage en histopathologie	45
140-621-91	Stage et laboratoire en biochimie	165
140-631-91	Stage et laboratoire en histopathologie	45
140-641-91	Stage et laboratoire en microbiologie	165
	TOTAL	**2 310**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en virologie
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-003*	Technicienne, technicien en hématologie
3156-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie

3156-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en cytologie
3156-118	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en histologie
3156-122	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire médical
3156-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en microbiologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical

* Code Repères

* * *

SECTEUR 20 : # SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
900.36	Activités de plein air	AEC	1 185	– –	816
354.31	Animation	AEC	450	– –	817
900.38	Coopérant - Volontaire	AEC	1 005	– –	818
901.11	Coopération - Missionnaire	AEC	1 185	– –	819
310.33	Droit privé	AEC	510	– –	820
310.36	Enquête	AEC	645	– –	821
310.32	Initiation aux techniques correctionnelles	AEC	810	– –	822
310.31	Initiation aux techniques policières	AEC	540	– –	824
902.22	Interprétation interculturelle	AEC	495	– –	825
900.66	Intervention auprès de la personne incarcérée	AEC	705	– –	826
901.89	Intervention sociale en milieu autochtone (bloc : toxicomanie)	AEC	1 350	– –	827
	(bloc : violence familiale)	AEC	1 380	– –	827
	(bloc : prévention)	AEC	1 350	– –	827
902.05	Introduction aux techniques d'intervention pastorale	AEC	585	– –	829
902.27	Introduction aux techniques juridiques	AEC	360	– –	830
900.54	Organisation communautaire	AEC	540	– –	831
310.37	Patrouille	AEC	630	– –	832
310.38	Police et relations communautaires	AEC	540	– –	833
310.34	Procédure civile	AEC	525	– –	834
354.32	Relation d'aide	AEC	450	– –	835
901.71	Sûreté industrielle et commerciale	AEC	630	– –	836
391.42	Technicien du loisir sportif	AEC	450	– –	837
900.51	Techniques d'accueil	DEC	405	– –	838
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	CEC	1 830	2 490	839
322.53	Techniques d'éducation en services de garde	AEC	1 830	– –	840
900.94	Techniques d'éducation en services de garde		750	– –	841

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIALISÉE	TOTALE	
322.34	Techniques d'éducation familiale	AEC	885	– –	842
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	DEC	2 025	2 685	843
351.51	Techniques d'éducation spécialisée	CEC	2 025	– –	844
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	DEC	1 860	2 520	845
310.52	Techniques d'intervention en délinquance	CEC	1 815	– –	846
391.01	Techniques d'intervention en loisir	DEC	1 935	2 595	847
902.23	Techniques d'intervention pastorale	AEC	990	– –	849
311.31	Techniques de prévention	AEC	600	– –	850
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	DEC	1 575	2 235	851
388.01	Techniques de travail social	DEC	2 010	2 670	852
388.51	Techniques de travail social	CEC	2 010	– –	854
310.03	Techniques juridiques	DEC	1 695	2 355	855
310.53	Techniques juridiques	CEC	1 680	– –	857
310.01	Techniques policières	DEC	1 710	2 370	858
901.20	Techniques policières	AEC	780	– –	860

SECTEUR 20 : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Techniques d'éducation en services de garde #322.03 – DEC – 1 830 h, 2 490 h		Activités de plein air #900.36 – AEC – 1 185 h
		Techniques d'éducation spécialisée #351.03 – DEC – 2 025 h, 2 685 h		Animation #354.31 – AEC – 450 h
		Techniques d'intervention en délinquance #310.02 – DEC – 1 860 h, 2 520 h		Coopérant-Volontaire* #900.38 – AEC – 1 008 h
		Techniques d'intervention en loisir #391.01 – DEC – 1 935 h, 2 595 h		Coopération-Missionnaire #901.11 – AEC – 1 185 h
		Techniques de recherche, enquête et sondage #384.01 – DEC – 1 575 h, 2 235 h		Droit privé #310.33 – AEC – 510 h
		Techniques de travail social #388.01 – DEC – 2 010 h, 2 670 h		Enquête #310.36 – AEC – 645 h
		Techniques juridiques #310.03 – DEC – 1 695 h, 2 355 h		Initiation aux techniques correctionnelles #310.32 – AEC – 810 h
		Techniques policières #310.01 – DEC – 1 710 h, 2 370 h		Initiation aux techniques policières #310.31 – AEC – 840 h
		Techniques d'éducation en services de garde #322.53 – CEC – 1 830 h		Interprétation interculturelle #902.22 – AEC – 495 h
		Techniques d'éducation spécialisée #351.51 – CEC – 2 025 h		Intervention auprès de la personne incarcérée #900.66 – AEC – 705 h

* Tous les DEC professionnels permettent d'accéder à ce programme.

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
		Techniques d'intervention en délinquance #310.52 – CEC – 1 815 h		Intervention sociale en milieu autochtone (bloc : toxicomanie) #901.89 – AEC – 1 350 h
		Techniques de travail social #388.51 – CEC – 2 010 h		Intervention sociale en milieu autochtone (bloc : violence familiale) #901.89 – AEC – 1 380 h
		Techniques judidiques #310.53 – CEC – 1 680 h		Intervention sociale en milieu autochtone (bloc : prévention) #901.89 – AEC – 1 350 h
				Introduction aux techniques d'intervention pastorale #902.06 – AEC – 586 h
				Introduction aux techniques juridiques #902.27 – AEC – 360 h
				Organisation communautaire #900.54 – AEC – 540 h
				Patrouille #310.37 – AEC – 630 h
				Police et relations communautaires #310.38 – AEC – 540 h
				Procédure civile #310.34 – AEC – 525 h
				Relation d'aide #354.32 – AEC – 450 h
				Sûreté industrielle et commerciale #901.71 – AEC – 630 h
				Technicien du loisir sportif #391.42 – AEC – 450 h

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
				Techniques d'accueil #900.51 – AEC – 405 h
				Techniques d'éducation en services de garde #900.94 – AEC – 750 h
				Techniques d'éducation familiale #322.34 – AEC – 885 h
				Techniques d'intervention pastorale #902.23 – AEC – 990 h
				Techniques de prévention #311.31 – AEC – 600 h
				Techniques policières #901.20 – AEC – 780 h

TITRE : **ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.36

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des monitrices et moniteurs dans différentes disciplines du plein air, dont la fonction est de convevoir, promouvoir, organiser, planifier et vivre avec les groupes de clientèles des activités de plein air d'une façon agréable et sécuritaire. Faire vivre aux clientèles le plein air comme moyen d'accéder à une meilleure condition physique et mentale et faire connaître le milieu naturel régional. Collaborer avec la direction à la programmation annuelle des activités, à leur organisation, à leur gestion et leur évaluation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Détenir une attestation de la capacité de l'individu à nager sur une distance de 100 mètres et posséder une bonne condition physique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
391-106-85	Stage d'observation	60
391-107-85	Stage d'intégration au monitorat	135
391-110-85	Premiers soins	30
391-120-85	Animation et didactique	45
391-130-85	Orientation (cartes et boussoles)	30
391-132-85	Activités ludiques de plein air	45
391-133-85	Activités créatrices de plein air	45
391-135-85	Alimentation	30
391-136-85	Interprétation de la nature été	45
391-137-85	Interprétation de la nature hiver	45
391-180-85	Moniteur de plein air	45
391-990-85	Administration et gestion des équipements de plein air	45
391-991-85	Réparation et aménagement des équipements de plein air	45
plus 6 cours techno-pédagogiques (obligatoires)		
391-160-85	Canot (randonnée)	60
391-163-85	Voile et planche à voile	60
391-169-85	Ski de randonnée	60
391-171-85	Camping d'été	60
391-175-85	Escalade	60
391-271-85	Camping d'hiver	60
	SOUS-TOTAL	**1 005**
plus 6 cours choisis par le collège pour environ 180 heures parmi les suivants :		
360-907-86	La recherche d'emploi	45
391-114-85	Safari-randonnée	30
391-115-85	Activités de chasse et de pêche	30
391-134-85	Abris rustiques en plein air	30
391-161-85	Cyclotourisme	30
391-162-85	Randonnée pédestre	30
391-170-85	Raquette	30
391-172-85	Tir-à-l'arc	30
391-187-86	Fondements du plein air	30
391-188-86	Programmation de l'intervention plein air	30
391-190-85	Photographie et audio-visuel	30
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-122	Monitrice, moniteur de loisirs

* * *

TITRE : **ANIMATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 354.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 571-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Sensibiliser à la dimension psychologique de l'animation, des adultes travaillant avec d'autres personnes dans des organismes en éducation, en industrie, dans des mouvements familiaux, etc. Développer des connaissances, techniques et habiletés utiles dans la vie professionnelle et personnelle pour prendre en charge des situations d'animation. Améliorer sa façon de fonctionner dans une démarche d'excellence.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-701-81	Atelier d'intégration	45
354-702-81	Développement humain	45
354-703-81	Les phénomènes de groupe	45
354-730-81	La structuration des contenus	45
354-731-81	Animation de petits groupes	45
354-732-81	Animation de groupes d'action	45
354-733-81	Organisation des grands groupes	45
354-734-81	Le laboratoire en animation	45
	SOUS-TOTAL	360

plus 2 cours au choix pour 90 heures parmi les suivants :

354-704-81	Les relations humaines	45
354-705-81	La créativité	45
354-706-81	Le travail d'équipe	45
354-707-81	Le leadership et l'autorité	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-122	Animatrice, animateur

* * *

TITRE : **COOPÉRANT - VOLONTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 005 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise principalement à préparer des individus à agir efficacement à l'étranger. L'élève devra s'initier aux problématiques liées au développement et à la coopération internationale; situer son rôle dans le cadre de la coopération au développement; se familiariser avec la dynamique interculturelle; développer les attitudes et acquérir des comportements de respect et d'ouverture aux autres cultures; adapter ses compétences professionnelles à la réalité du milieu; acquérir des compétences pertinentes à l'exercice de son rôle de coopérante ou coopérant.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec mention de spécialisation professionnelle.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-701-81	Atelier d'intégration	45
387-102-85	Connaissance du milieu	45
387-104-85	Transfert de savoir	30
413-102-89	Stage d'intervention en coopération interculturelle	510
413-103-85	Éducation au développement	30
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-105-89	Secteurs d'intervention	60
413-106-89	Vivre en pays hôte	60
413-108-89	Communication interculturelle	45
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-92	Gestion de projet en coopération internationale	60
	TOTAL	**1 005**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **COOPÉRATION - MISSIONNAIRE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 610-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les candidates et les candidats aux particularités du travail missionnaire dans un contexte de coopération internationale ce qui implique les objectifs suivants : créer le réflexe d'un questionnement sur les enjeux de la mission de l'Église par rapport au développement des peuples; acquérir et développer des attitudes et des comportements de respect et d'ouverture à d'autres cultures; s'initier au développement et à la coopération internationale; améliorer ses capacités d'implication dans une Église missionnaire et se préparer à agir efficacement à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
330-983-91	Histoire du tiers-monde	45
350-901-91	Psychologie du développement	45
354-701-81	Atelier d'intégration	45
370-511-82	Religion, culture et développement	45
370-977-77	Expériences religieuses	45
371-108-93	La pensée missionnaire de l'Église	45
371-109-93	Doctrine sociale de l'Église et travail missionnaire	45
371-111-93	Animation missionnaire	45
371-112-93	Coopération internationale et travail missionnaire	45
371-204-74	Séminaire par objectifs	45
371-303-74	Séminaire par objectifs	45
371-310-74	Animation pastorale des groupes	30
387-104-85	Transfert de savoir	510
413-102-8w	Stage d'intervention en coopération interculturelle	60
413-106-89	Vivre en pays hôte	45
413-110-89	Gestion de projet	
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **DROIT PRIVÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 510 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation requise en droit civil, statutaire et international privé pour effectuer le travail de recherche relié à la préparation des dossiers d'avocates et d'avocats, de greffes ou de contentieux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-103-81	Introduction à l'étude du droit	45
310-203-81	Droit civil I	45
310-313-81	Droit civil II	45
310-423-81	Droit civil III	45
310-553-81	Droit commercial	45
310-583-75	Droit international privé québécois	45
310-923-77	Stage I (droit privé)	195
330-941-75	Histoire constitutionnelle du Canada des origines à 1840	45
	TOTAL	**510**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

* * *

TITRE : **ENQUÊTE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.36

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances de base reliées aux enquêtes criminelles et à d'autres services spécialisés d'un corps policier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-501-77	Criminalistique	60
310-520-77	Droit pénal III	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-720-77	Crime organisé	45
310-751-77	Techniques d'enquête criminelle	45
310-785-77	Renseignements criminels	45
	SOUS-TOTAL	285
plus 6 cours pour 270 heures parmi les suivants :		
310-320-77	Droit pénal I	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-512-71	Probation et libération conditionnelle	45
310-561-77	Séminaire	45
310-710-77	Crime économique	45
310-725-77	Moralité	45
310-735-77	Prévention du crime II	45
310-740-77	Droit municipal	45
310-750-77	Filature	45
310-755-77	Négociations avec ravisseurs	45
310-760-77	Incendies criminels	45
310-765-77	Drogues	45
310-775-77	Protection de la scène du crime	45
plus 2 cours pour 90 heures parmi les suivants :		
310-220-77	Administration de la justice	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-531-77	Opérations policières	45
	TOTAL	645

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-156	Policière, policier

* * *

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES CORRECTIONNELLES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 810 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux agentes et agents de correction, aux agentes et agents de la paix ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant à une partie du champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales en 310.02, *Techniques d'intervention en délinquance*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agente ou d'agent de la paix, d'agente ou d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :		
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
350-305-77 ou 387-964-75	Psychogénèse : le développement humain II Sociologie de la société québécoise	45 45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
plus 10 cours pour **450** heures choisis parmi les suivants :		
310-110-77	Criminologie générale	45
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-220-77	Administration de la justice	45
310-312-77	Pénologie I	45
310-320-77	Droit pénal I	45
310-322-77	Techniques d'entretien et d'interview I	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-412-77	Pénologie II	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-422-77	Techniques d'entretien et d'interview II	45
310-512-71	Probation et libération conditionnelle	45
310-520-77 ou 310-552-77	Droit pénal III Séminaire de synthèse	45 45
310-532-77	Ressources communautaires et délinquance	45
310-542-77	Éléments de psychiatrie carcérale	45
plus 6 stages pour **270** heures choisis parmi les suivants :		
310-950-73	Sécurité pénitentiaire (stage)*	45
310-951-73	Réception des détenus et adaptation au milieu carcéral (stage)*	45
310-952-73	Unité résidentielle (unité C) (stage)*	45
310-953-73	Relations avec l'extérieur (stage)*	45
310-954-73	Loisirs en milieu carcéral (stage)*	45
310-955-73	Formation en milieu carcéral (stage)*	45
310-956-73	Traitement en milieu carcéral I (stage)* (traitement individuel)	45
310-957-73	Traitement en milieu carcéral II (stage)* (traitement de groupe) (unité C)	45
310-958-73	Prélibération (stage)*	45
310-959-73	Maisons de transition (stage)*	45
310-960-73	Probation et libération conditionnelle (stage)*	45
310-961-73	Les prévenus (stage)*	45
	TOTAL	**810**

* Le stage est crédité au bulletin lorsque l'élève l'a complété ou encore qu'il a achevé tous les cours qui le précèdent, s'il y a exemption.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code **Repères**

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel policier d'acquérir la formation correspondant à une partie du champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales en 310.01, *Techniques policières*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :		
350-102-71	Psychologie générale	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
plus 10 cours pour environ **450** heures choisis parmi les suivants :		
310-110-77	Criminologie générale	45
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-220-77	Administration de la justice	45
310-320-77	Droit pénal I	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-501-71	Criminalistique	60
310-520-77	Droit pénal III	45
310-531-77	Opérations policières	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-561-77	Séminaire	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **INTERPRÉTATION INTERCULTURELLE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.22

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des interprètes interculturels efficaces, dont le mandat est de faciliter la communication et la compréhension interculturelle entre la personne immigrante et les personnes qui doivent intervenir dans le milieu. Le programme contribuera à favoriser l'intégration des personnes immigrantes et, plus spécifiquement, à accroître leur accès aux divers services publics, parapublics et privés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**

Avoir plus de 18 ans.
Détenir un DES ou une formation jugée équivalente.
Être de citoyenneté canadienne, avoir le statut de résident permanent, ou être une personne reconnue comme réfugiée selon la convention de Genève.
Maîtriser au moins une langue parlée par les minorités ethniques de sa région.
Avoir une connaissance jugée suffisante de la langue française parlée et écrite.
Avoir une bonne connaissance du contexte sociopolitique et culturel de la communauté ethnique minoritaire, à savoir ses valeurs culturelles, ses structures sociales ainsi que les besoins, les attitudes et les dynamiques d'interaction de cette communauté.
Avoir une bonne connaissance de la société québécoise.
Avoir préférablement été sur le marché du travail et avoir déjà vécu des situations d'interprétation interculturelle.

Note :
Les candidates et les candidats devront réussir un test d'évaluation de leur compétence linguistique. Cet examen comporte un test oral et un test écrit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
360-112-93	Introduction à la fonction d'interprète interculturel	45
360-113-93	Démarche d'interprétation interculturelle	60
360-114-93	Législation et interprétation interculturlle	45
360-115-93	Atelier d'interprétation linguistique	45
360-116-93	Communication aidante en interprétation interculturelle	45
360-117-93	Stage d'interprète interculturel	60
381-903-93	Psychosociologie de la communication interculturelle	60
387-101-93	Société québécoise et réalité multiculturelle	45
387-106-93	Interprétation interculturelle et services publics et privés	45
387-107-93	Interprétation interculturelle en santé et en services sociaux	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx-xxx	Interprète interculturel

* * *

TITRE : **INTERVENTION AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez le personnel surveillant la capacité d'intervenir auprès de la personne incarcérée et la capacité de travailler avec d'autres intervenantes et intervenants à la réintégration sociale de la personne incarcérée; permettre de perfectionner des habilités à intervenir individuellement et en groupe et à collaborer avec d'autres organismes soit à l'intérieur du processus de réinsertion sociale de la personne incarcérée ou encore dans le cadre du développement des alternatives à l'incarcération.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être employé comme personnel surveillant dans les milieux de détention.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc I : Intervention individuelle		
310-708-86	Intervention en contexte d'autorité	45
310-709-86	Délinquance et intervention en milieu carcéral	45
310-711-86	Stage d'expérimentation I	90
310-844-85	Techniques de communication I	45
ou		
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
388-701-86	Intervention en situation de crise	45
Bloc II : Intervention de groupe		
310-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-712-86	Stage d'expérimentation II	120
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
	SOUS-TOTAL	**495**
plus 2 cours pour environ **90** heures choisis dans le bloc suivant :		
Bloc III :		
Champ : problématiques particulières		
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
388-980-86	Intervention sociale et toxicomanies	45
310-916-85	Délinquance féminine	45
ou		
388-991-77	Intervention sociale et sexualité I	45
Champ : techniques d'intervention		
107-901-79	Soins d'urgence	45
310-512-85	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
351-121-86	Initiation aux activités éducatives	45
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
plus le cours suivant :		
Bloc IV :		
310-714-86	Projet d'intégration	120
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2331-122	Agente, agent de probation

* * *

TITRE : **INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU AUTOCHTONE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.89

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE :

Bloc : toxicomanie 1 350 heures

Bloc : violence familiale 1 380 heures

Bloc : prévention 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre l'acquisition d'une formation professionnelle de base dans le domaine de l'intervention sociale et plus particulièrement dans les domaines du traitement et de la prévention des toxicomanies ainsi que de la violence familiale. Après avoir complété le programme selon l'option choisie, l'intervenante ou l'intervenant social sera habilité à exercer des tâches relatives à l'accueil, l'information, la référence, l'accompagnement, l'animation de groupes et de collectivités, la prévention et le suivi; et, sous supervision professionnelle, l'intervenante ou l'intervenant social pourra participer à l'intervention de courte durée et à l'élaboration de plans d'intervention. Les attitudes et les habiletés développées dans le programme respectent et s'enracinent dans le contexte culturel autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Faire partie de la population autochtone.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
351-411-87	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-501-87	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
360-902-85	Introduction aux principes et aux techniques de l'apprentissage	45
387-102-85	Connaissance du milieu	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	90
388-104-87	Stage de sensibilisation	45
388-144-87	L'observation et ses méthodes	45
388-344-87	Techniques de communication	60
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	60
601-116-85	L'art de la rédaction technique	45
	Cours de langue (français ou anglais)	
	SOUS-TOTAL	**660**

Cours optionnels

Plus un bloc de cours optionnels parmi les suivants :

Bloc I : Toxicomanie		
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
354-730-81	La structuration des contenus	45
388-731-91	Organisation communautaire et problématique particulière	90
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	180
388-403-87	Stage d'implication	60
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	45
388-701-86	Intervention en situation de crise	45
388-960-86	Intervention sociale et toxicomanies	
	TOTAL	**1 350**

Bloc II : Violence familiale		
351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
354-706-81	Le travail d'équipe	45
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	60
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
388-403-87	Stage d'implication	180
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	60
388-701-86	Intervention en situation de crise	45

388-913-87	Intervention sociale et condition féminine	45
410-732-89	L'organisation et son environnement	60
	TOTAL	**1 380**

Bloc III : Prévention

310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
354-730-81	La structuration des contenus	45
354-732-81	Animation des groupes d'action	45
386-731-91	Organisation communautaire et problématique particulière	45
388-311-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes I	60
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-403-87	Stage d'implication	180
388-911-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes II	45
401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
410-739-89	Projet d'action I	90
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'INTERVENTION PASTORALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 617-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir, par la théorie et la pratique sur le terrain, une formation de base dans les sciences religieuses et les sciences humaines, en vue d'un engagement professionnel en pastorale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-901-91	Psychologie du développement	45
370-967-93	Initiation à l'Ancien Testament	45
370-968-93	Initiation au Nouveau Testament	45
371-110-93	Introduction aux études pastorales	45
371-140-93	L'Église dans le monde d'aujourd'hui	45
371-210-93	Communication et relations interpersonnelles	45
371-310-93	Animation de groupe et travail en équipe	90
371-590-93	Stage d'exploration	90
371-595-93	Stage d'observation participante	
	SOUS-TOTAL	**495**

plus environ 90 heures de cours choisis dans la liste des cours au choix du collège dans le programme d'attestation d'études collégiales *Techniques d'intervention pastorale* (902.23).

TOTAL **585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INTRODUCTION AUX TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.27

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des habiletés fondamentales pour utiliser les outils de recherche en droit; des connaissances liées à un certain nombre de droits et leurs conditions d'existence; des connaissances pour identifier les procédures par lesquelles la citoyenne ou le citoyen pourrait faire respecter ou reconnaître certains droits; des connaissances et des habiletés spécifiques à un secteur d'activités du domaine juridique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Occuper une fonction liée au domaine des techniques juridiques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-89	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-89	Droit civil I	60
310-313-89	Droit civil II	45
310-333-89	Procédure civile I	60
	SOUS-TOTAL	**225**

plus environ **135 heures** au choix du collège, parmi les cours de spécialisation du DEC *Techniques juridiques* (310.03).

TOTAL **360**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.54

CLASSIFICATION : CODE CUiSEP : 575-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Organisation communautaire* vise à permettre aux personnes inscrites d'acquérir une connaissance appropriée des milieux dans lesquels interviennent les organismes à vocation communautaire, de la réalité des enjeux de l'organisation communautaire au Québec et dans leur région ainsi que de leurs centres d'intérêt personnels, de leurs besoins, de leurs attitudes et de leurs habiletés d'intervention en tant que bénévoles ou personnel salarié (module 1); d'acquérir des habiletés permettant d'intervenir efficacement dans un milieu à titre de bénévoles ou de personnel salarié d'un organisme à vocation communautaire (module 2); d'intégrer les apprentissages réalisés dans un projet de stage ou d'intervention en milieu communautaire (module 3).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être une personne engagée ou avoir l'intention de s'engager dans un groupe communautaire à titre de bénévole ou de personnel salarié.

  Note :
  Il est soumis à l'intention des personnes qui souhaiteraient se voir reconnaître certains acquis expérientiels l'existence du cours 360-903-85, *Méthodologie du portfolio*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
135 heures de cours choisis parmi les suivants :		
Module 1 : Connaissance		
351-241-91	Développement personnel et travail d'équipe	45
366-701-91	Initiation au développement local et régional	45
366-721-91	Valeurs et fonctionnement des groupes communautaires	45
366-731-91	Organisation communautaire et problématique particulière	45
plus environ **165** heures de cours choisis parmi les suivants :		
Module 2 : Développement d'habiletés		
366-702-91	Planification d'une intervention	30
366-703-91	Les ressources humaines dans les organismes communautaires	30
366-705-91	Accueil et encadrement des bénévoles	15
366-706-91	Financement des organismes communautaires	15
366-707-91	Animation créative en milieu communautaire	30
366-708-91	La relation d'aide dans les groupes communautaires	45
366-709-91	Gestion du stress et pratiques communautaires	15
366-751-91	Évaluation des besoins des groupes et des collectivités	30
366-761-91	Techniques d'animation dans les groupes communautaires	45
366-771-91	Moyens d'information et groupes communautaires	45
401-713-91	Gestion financière des organismes communautaires	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
589-745-91	S'exprimer en public	30
plus le cours suivant pour **195** heures :		
Module 3 : Intervention		
366-782-91	Activité d'intégration	195
Plus environ **45** heures de cours optionnels choisis dans ce programme ou dans un autre programme inscrit aux *Cahiers de l'enseignement collégial*.		
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PATROUILLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.37

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, le personnel policier aura acquis les connaissances de base reliées aux opérations fondamentales de patrouille effectuées quotidiennement et celles liées à d'autres services spécialisés d'un corps policier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-320-77	Droit pénal I	45
310-730-77	Prévention du crime I	45
310-770-77	Relations communautaires	45
310-775-77	Protection de la scène du crime	45
310-790-77	Méthodes de patrouille	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	SOUS-TOTAL	**270**
plus 6 cours pour environ **270** heures choisis parmi les suivants :		
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-501-71	Criminalistique	60
310-520-77	Droit pénal III	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-561-77	Séminaire	45
310-571-77	Notions de droit privé	45
310-710-77	Crime économique	45
310-785-77	Renseignements criminels	45
350-102-71	Psychologie générale	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
601-926-67	L'art de la communication orale	45
au plus, 2 cours pour **90** heures parmi les suivants :		
310-220-77	Administration de la justice	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-531-77	Opérations policières	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **POLICE ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances nécessaires afin d'améliorer son travail au sein de la population et d'aider la citoyenne ou le citoyen qui se trouve en situation de problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-110-77	Criminologie générale	45
310-571-77	Notions de droit privé	45
310-770-77	Relations communautaires	45
310-780-77	Lois de protection des citoyens	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 6 cours pour environ **270** heures choisis parmi les suivants :

201-102-82	Mathématique	75
201-337-77	Statistique	75
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
350-102-71	Psychologie générale	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	45
601-926-67	L'art de la communication orale	45
603-104-76	Linguistique et littérature	45
603-204-76	Linguistique et littérature	45
603-304-76	Linguistique et littérature	45
603-404-76	Linguistique et littérature	45
	TOTAL	540

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **POLICE ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances nécessaires afin d'améliorer son travail au sein de la population et d'aider la citoyenne ou le citoyen qui se trouve en situation de problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-110-77	Criminologie générale	45
310-571-77	Notions de droit privé	45
310-770-77	Relations communautaires	45
310-780-77	Lois de protection des citoyens	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 6 cours pour environ **270** heures choisis parmi les suivants :

201-102-82	Mathématique	75
201-337-77	Statistique	75
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
350-102-71	Psychologie générale	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	45
601-926-67	L'art de la communication orale	45
603-104-76	Linguistique et littérature	45
603-204-76	Linguistique et littérature	45
603-304-76	Linguistique et littérature	45
603-404-76	Linguistique et littérature	45
	TOTAL	540

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **RELATION D'AIDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 354.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Sensibiliser à la dimension psychologique de la relation d'aide, des adultes travaillant dans des organismes en éducation, en industrie et dans les mouvements familiaux. Développer des connaissances, des techniques et des habiletés utiles dans la vie professionnelle et personnelle pour prendre en charge et mener à bien des situations d'aide. Connaître les conditions pour qu'un être humain fonctionne de façon satisfaisante.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-701-81	Atelier d'intégration	45
354-702-81	Développement humain	45
354-703-81	Les phénomènes de groupe	45
354-740-81	La communication	45
354-741-81	La relation d'aide I	45
354-742-81	La relation d'aide II	45
354-743-81	La relation de consultation	45
354-744-81	Le laboratoire en relation d'aide	45
	SOUS-TOTAL	360

plus 2 cours au choix pour environ **90** heures parmi les suivants :

354-704-81	Les relations humaines	45
354-705-81	La créativité	45
354-706-81	Le travail d'équipe	45
354-707-81	Le leadership et l'autorité	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-122	Animatrice, animateur

* * *

TITRE : **SÛRETÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire inhérents à la réalisation des tâches en sûreté industrielle et commerciale. L'élève sera capable de gérer des systèmes de sécurité, évaluer la portée et les conséquences d'une urgence, diriger des opérations de sécurité, manipuler adéquatement les instruments, superviser du personnel et gérer des horaires de travail. Il aura développé l'habileté à communiquer avec diverses clientèles. Il sera capable d'intervenir promptement, adéquatement et efficacement en situation d'urgence, de crise ou dans toute autre situation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-901-79	Soins d'urgence	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-702-91	Introduction à la sécurité	45
310-715-91	Vol à l'étalage et vol interne : intervention et prévention	45
310-719-91	Rédaction de rapports	30
310-721-91	Interventions en sûreté industrielle et commerciale	45
310-722-91	Techniques de contrôle physique	45
310-723-91	Notions de droit et témoignage à la cour	45
310-724-91	Mécanismes de contrôle, d'accès et systèmes avertisseurs	45
310-726-91	Relations humaines en sûreté industrielle et commerciale	45
310-905-85	Prévention des incendies	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
	SOUS-TOTAL	**540**

plus 2 cours au choix du collège pour **90** heures parmi les suivants :

310-144-85	L'observation et ses méthodes	45
310-344-85	Techniques de communication	45
310-608-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-718-91	Contrôle des risques	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
420-904-87	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNICIEN DU LOISIR SPORTIF (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 391.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre les adultes actuellement engagés dans les secteurs du sport et des loisirs responsables des fonctions qui leur sont dévolues par un processus de formation. Assurer une autonomie plus grande, tout en augmentant la compétence et l'efficacité des préposées et des préposés aux sports et loisirs. Répondre aux besoins de mobilité et de polyvalence qui sont les caractéristiques de plusieurs milieux de travail d'aujourd'hui.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
391-912-74	Stage technique spécialisé I	30
391-913-74	Stage technique spécialisé II	30
391-914-74	Stage technique spécialisé III	15
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-938-76	Gestion participative DPO et PPBS	45
601-911-76	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**315**

plus un cours pour environ 45 heures parmi les suivants :

391-901-74	Méthodes pédagogiques	45
391-902-74	Animation en sports	45
391-908-74	Organisation de compétition	30
391-909-74	Techniques audio-visuelles	30

plus 2 cours pour environ 90 heures parmi les suivants :

387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
391-616-71	Aménagement et entretien des installations et équipements récréatifs	45
391-911-74	Structure du sport amateur québécois	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-928-76	Publicité	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-933-76	La formation du personnel	60
410-430-74	Marketing I	60
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-001*	Technicienne, technicien en loisirs
Contexte québécois	Animatrice, animateur en loisirs

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ACCUEIL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les ressources de type familial se composent de familles d'accueil (pour enfants et adolescentes ou adolescents) et de résidences d'accueil (pour adultes et personnes âgées). La personne responsable d'une ressource de type familial doit faciliter l'intégration de la personne qui lui est confiée, subvenir à ses besoins physiques, contribuer à son fonctionnement social et porter une attention particulière aux effets de la fin du placement. Cette fonction exige de travailler en concertation avec la famille naturelle et les différentes personnes qui interviennent auprès de la personne placée. De plus, la personne responsable d'une ressource de type familial doit assumer la gestion financière et matérielle de la ressource et assurer sa qualité de vie et la qualité des services qu'elle offre. Ce programme favorise le développement des aptitudes naturelles des personnes responsables d'une ressource de type familial à comprendre et à être en relation avec les personnes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Le programme s'adresse en priorité aux personnes responsables d'une ressource de type familial (famille d'accueil ou résidence d'accueil) reconnue par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux dûment désigné à cette fin.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Un cours à option pour **30** heures parmi les suivants :		
353-710-93	Rôle de résidence d'accueil	30
353-711-93	Rôle de famille d'accueil	30
plus deux cours à option pour **90** heures parmi les suivants :		
353-705-93	Ressource de type familial auprès d'enfants	45
353-706-93	Ressource de type familial auprès d'adolescents et d'adolescentes	45
353-719-93	Ressource de type familial en déficience intellectuelle	45
353-720-93	Ressource de type familial en santé mentale	45
353-722-93	Ressource de type familial en déficience physique	45
353-741-93	Ressource de type familial auprès de personnes âgées	45
plus les cours suivants pour **225** heures :		
350-731-93	Communication interpersonnelle	30
350-735-93	Communication aidante	30
353-742-93	Observation du comportement	15
353-743-93	Décodage des besoins et des comportements	30
353-744-93	Organisation de la vie collective	15
353-745-93	Encadrement individuel	30
353-746-93	Planification et concertation des interventions	30
388-751-93	Prévention et gestion des situations de crise	30
388-752-93	Techniques d'autoprotection	15
	SOUS-TOTAL	**345**
plus deux cours à option pour **60** heures parmi les suivants :		
180-758-93	Prévention et premiers soins en ressource de type familial	30
353-747-93	Gestion de sa qualité de vie	30
415-778-93	Budget et tenue de livres d'une ressource de type familial	30
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant. Connaissances sur le développement global de l'enfant, les méthodes et les techniques d'intervention et les attitudes appropriées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-103-85	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	60
322-106-85	Atelier d'intégration	45
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	60
322-108-85	Séminaire de synthèse	45
322-113-85	L'enfant et l'éveil sonore	60
322-133-85	L'enfant et l'expression plastique	45
322-144-85	L'observation et ses méthodes	90
322-253-85	Stage de sensibilisation	60
322-313-85	Le développement psychomoteur de l'enfant	45
322-333-87	L'enfant et le jeu	180
322-353-85	Stage d'implication	45
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	60
322-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	45
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	60
322-513-85	L'enfant et la santé	60
322-523-85	L'animateur et l'enfant	45
322-544-85	Développement de l'expression et de la créativité	60
322-603-85	Coordination des ressources en milieu de garde	240
322-653-85	Stage d'intervention	60
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	45
387-970-82	Sociologie de la famille	60
	SOUS-TOTAL	**1 650**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

322-109-85	L'implantation d'un service de garde	45
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-111-85	L'enfant et les nouvelles technologies	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-213-85	Expression sonore	45
322-413-85	L'enfant et les activités psychomotrices	45
322-604-91	L'enfant et la découverte de l'environnement	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre de développer et d'utiliser ses ressources personnelles; habiliter à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant; sensibiliser au contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde et outiller pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-103-85	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	60
322-106-85	Atelier d'intégration	45
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	60
322-108-85	Séminaire de synthèse	45
322-113-85	L'enfant et l'éveil sonore	60
322-133-85	L'enfant et l'expression plastique	45
322-144-85	L'observation et ses méthodes	90
322-253-85	Stage de sensibilisation	60
322-313-85	Le développement psychomoteur de l'enfant	45
322-333-87	L'enfant et le jeu	180
322-353-85	Stage d'implication	45
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	60
322-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	45
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	60
322-513-85	L'enfant et la santé	60
322-523-85	L'animateur et l'enfant	45
322-544-85	Développement de l'expression et de la créativité	60
322-603-85	Coordination des ressources en milieu de garde	240
322-653-85	Stage d'intervention	60
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	SOUS-TOTAL	**1 650**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

322-109-85	L'implantation d'un service de garde	45
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-111-85	L'enfant et les nouvelles technologies	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-213-85	Expression sonore	45
322-413-85	L'enfant et les activités psychomotrices	45
322-604-91	L'enfant et la découverte de l'environnement	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.94

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître le développement de l'enfant et ses divers besoins et pouvoir assurer le bien-être et la sécurité des enfants utilisant les services de garde. Favoriser leur développement. Connaître le contexte de travail de l'éducatrice et de l'éducateur en milieu de garde et travailler en collaboration avec les divers agentes et agents impliqués. Acquérir une meilleure connaissance de soi et être davantage capable d'utiliser ses ressources personnelles à l'intérieur de sa pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	45
322-144-85	L'observation et ses méthodes	45
322-613-84	Prévention et premiers soins	15
322-713-84	L'enfant et la santé	30
322-733-82	Développement de l'expression et de la créativité	45
322-783-82	Séminaire d'intégration I	45
322-793-82	Stage I	255
350-704-82	Le développement de l'enfant I	45
350-705-82	Le développement de l'enfant II	45
	SOUS-TOTAL	615

plus 3 cours au choix pour 135 heures dont au moins 2 dans le bloc A et au maximum 1 dans le bloc B :

Bloc A		
322-103-87	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	45
322-333-87	L'enfant et le jeu	45
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	45
322-753-82	Psychomotricité	45
322-773-82	Animation et travail de groupe	45
322-791-82	L'animateur et l'enfant	45
322-794-82	Les arts plastiques en milieu de garde	45
322-795-82	L'enfant et la musique	45
Bloc B		
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	45
	TOTAL	750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION FAMILIALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des personnes intéressées aux questions de vie familiale. Il veut soutenir l'action de celles engagées dans la prévention et la promotion des ressources positives touchant la famille, qu'il s'agisse de la santé mentale ou des différents aspects de la vie familiale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-114-74	Étiologie de la dynamique de la famille	45
322-214-74	Couple et famille : valeurs, sexualité, éthique	45
322-314-74	Pathologie sociale et familiale	60
322-414-74	Techniques d'interview pour milieu familial	45
322-514-74	Émotivité, créativité et motricité chez l'enfant	45
322-910-74	La famille et les loisirs	45
322-920-74	Hygiène et santé	45
322-930-74	La famille et la loi	45
322-940-74	La famille et la sécurité sociale	45
322-950-74	Budget familial et consommation	45
322-960-74	Observation participante	45
322-970-74	Séminaire par objectifs	45
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
385-940-71	Introduction à la vie politique	45
387-962-83	Introduction à la société	45
388-311-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes I	60
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 351.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des éducatrices et des éducateurs spécialisés qui oeuvreront dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation, dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Ce travail s'effectuera auprès des personnes vivant ou les plus susceptibles de vivre des difficultés d'adaptation souvent reliées à des désordres affectifs, physiques, intellectuels et sociaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
351-121-87	Activités ludiques et sportives	45
351-144-87	L'observation et ses méthodes	45
351-211-87	Activités d'expression	45
351-221-87	Animation des activités en éducation spécialisée	45
351-244-87	Étude des ressources communautaires	45
351-301-87	L'adaptation et sa problématique	45
351-321-87	Approches et techniques d'intervention	45
351-344-87	Techniques de communication	90
351-391-87	Stage de sensibilisation	45
351-401-87	Clientèles et problèmes d'adaptation I	45
351-411-87	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-415-87	Clientèles et problèmes d'adaptation II	45
351-421-87	Processus de l'intervention	60
351-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	300
351-491-87	Stage d'application	45
351-501-87	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
351-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	600
351-591-87	Stage d'intervention	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	
	SOUS-TOTAL	**1 845**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
351-611-87	Approfondissement sur les milieux d'intervention	45
351-621-87	Approfondissement sur les approches d'intervention	45
351-631-87	La dimension préventive et communautaire de l'intervention	45
351-641-87	Approfondissement sur l'observation et ses techniques	45
351-651-87	La psychomotricité : moyen d'intervention	45
351-671-87	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45
351-681-87	Sexualité et clientèles en difficulté	45
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-115	Auxiliaire aux soins des enfants exceptionnels
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2333-125	Auxiliaire spécialisée, auxiliaire spécialisé en déficience mentale
2795-001*	Technicienne, technicien en éducation spécialisée
2795-126	Éducatrice spécialisée, éducateur spécialisé (personnes handicapées de la vue)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 351.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre capable d'intervenir auprès de personnes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans physique, intellectuel, social et affectif et qui requièrent une assistance spéciale en vue d'une réadaptation, d'une réinsertion sociale ou d'un maintien dans un milieu normal. Ce programme vise trois types d'apprentissage : l'apprentissage théorique ou l'acquisition d'un programme de connaissances (le savoir); l'apprentissage pratique (le savoir-faire); la connaissance de soi (le savoir-être).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
351-121-87	Activités ludiques et sportives	45
351-144-87	L'observation et ses méthodes	45
351-211-87	Activités d'expression	45
351-221-87	Animation des activités en éducation spécialisée	45
351-244-87	Étude des ressources communautaires	45
351-301-87	L'adaptation et sa problématique	45
351-321-87	Approches et techniques d'intervention	45
351-344-87	Techniques de communication	45
351-391-87	Stage de sensibilisation	90
351-401-87	Clientèles et problèmes d'adaptation I	45
351-411-87	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-415-87	Clientèles et problèmes d'adaptation II	45
351-421-87	Processus de l'intervention	60
351-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	300
351-491-87	Stage d'application	45
351-501-87	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
351-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	600
351-591-87	Stage d'intervention	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	
	SOUS-TOTAL	**1 845**
plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
351-611-87	Approfondissement sur les milieux d'intervention	45
351-621-87	Approfondissement sur les approches d'intervention	45
351-631-87	La dimension préventive et communautaire de l'intervention	45
351-641-87	Approfondissement sur l'observation et ses techniques	45
351-651-87	La psychomotricité : moyen d'intervention	45
351-671-87	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45
351-681-87	Sexualité et clientèles en difficulté	45
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-115	Auxiliaire aux soins des enfants exceptionnels
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2333-125	Auxiliaire spécialisée, auxiliaire spécialisé en déficience mentale
2795-001*	Technicienne, technicien en éducation spécialisée
2795-126	Éducatrice spécialisée, éducateur spécialisé (personnes handicapées de la vue)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration de différents programmes de prévention, de resocialisation, de réinsertion sociale et de collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants, individuellement ou en équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-105-85	Séminaire d'intégration	45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-312-85	Pénologie	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-412-85	Réseau institutionnel juvénile	45
310-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-510-85	Criminologie clinique	45
310-544-85	Développement de l'expression de la créativité	45
310-552-85	Séminaire de synthèse	60
310-605-85	Stage de sensibilisation	90
310-606-85	Stage d'implication	120
310-607-85	Stage d'intervention	525
310-644-85	L'observation et ses méthodes	45
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
310-844-85	Techniques de communication I	45
310-914-85	Principes généraux de droit pénal	45
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-422-85	Techniques de communication II	45
310-512-85	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
310-542-85	Psychopathologie, déviance et milieu institutionnel	45
310-906-85	Prévention du crime	45
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
310-909-85	Techniques d'animation d'activités	60
310-916-85	Délinquance féminine	45
310-917-85	Notions de droit privé	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2399-118	Agente, agent au classement des détenus dans les pénitenciers
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie
6115-110	Surveillante, surveillant du personnel des maisons de correction

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux agentes et agents de correction, aux agentes et agents de la paix ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme «techniques correctionnelles».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Conditions particulières :**
  Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agente ou d'agent de la paix, d'agente ou d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-105-85	Séminaire d'intégration	45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-312-85	Pénologie	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-412-85	Réseau institutionnel juvénile	60
310-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	45
310-544-85	Développement de l'expression de la créativité	60
310-552-85	Séminaire de synthèse	90
310-605-85	Stage de sensibilisation	120
310-606-85	Stage d'implication	525
310-607-85	Stage d'intervention	45
310-644-85	L'observation et ses méthodes	45
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
310-844-85	Techniques de communication I	45
310-914-85	Principes généraux de droit pénal	60
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 635**

plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-422-85	Techniques de communication II	45
310-512-85	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
310-542-85	Psychopathologie, déviance et milieu institutionnel	45
310-906-85	Prévention du crime	45
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	60
310-909-85	Techniques d'animation d'activités	45
310-916-85	Délinquance féminine	45
310-917-85	Notions de droit privé	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN LOISIR (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 391.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à faire acquérir à l'élève la maîtrise des processus d'intervention dans l'animation et la gestion du loisir, auprès de personnes ou de groupes de diverses catégories. Il permet d'acquérir les habiletés et les techniques de base de l'intervention en loisir ainsi qu'une formation plus spécialisée, selon des aptitudes personnelles dans la pratique de certaines activités de loisir, en fonction de clientèles et de milieux connus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-901-77	Développement de la personne	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-75	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
391-110-91	Sécurité et premiers soins en loisir	45
391-116-87	Introduction à la profession et au monde du loisir	45
391-119-87	Introduction aux activités de loisirs	60
391-122-87	Le contexte social de la profession	45
391-123-87	Stage de sensibilisation	60
391-124-87	Loisir et animation	75
391-125-87	Introduction aux clientèles et aux milieux de loisir	60
391-126-87	Gestion des organismes et comités de loisir	45
391-127-87	Promotion, publicité et marketing du loisir	45
391-128-87	Stage d'application	105
391-129-87	Gestion des services et programmes de loisir	45
391-144-87	L'observation et ses méthodes	45
391-145-87	Séminaire de synthèse	45
391-331-87	Loisir et organisation communautaire	45
391-344-87	Techniques de communication	45
391-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	60
391-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	45
391-650-87	Stage d'intervention	480
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 360 heures de cours choisis par l'établissement parmi ceux des 4 blocs ci-dessous :

Compte tenu des objectifs du programme, il serait souhaitable que les collèges retiennent un minimum et un maximum de cours dans chacun des trois premiers blocs suivants (activités, clientèles et milieux), de même qu'ils puissent puiser au quatrième bloc (sujets variés) pour constituer le total de 360 heures de cours à option.

Bloc sur les activités de loisir

391-147-87	Activités de loisir sportif	45
391-148-87	Les jeux et l'intervention en loisirs	45
391-149-87	Les arts et le loisir	45
391-151-87	Expressivité, créativité et création	45
391-152-87	Le tourisme et le loisir	45
391-153-87	Activités sociales et communautaires	45
391-154-87	Activités de plein-air d'été	45
391-155-87	Activités de plein-air d'hiver	45

Bloc sur les clientèles

391-156-87	Clientèles des personnes handicapées	45
391-157-87	Clientèles des enfants et des adolescents	45
391-158-87	Clientèles des personnes âgées	45
391-159-87	Clientèles des milieux municipaux	45
391-176-87	Clientèles des milieux institutionnels	45
391-177-87	Clientèles des milieux commerciaux et industriels	45
391-178-87	Clientèles des milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc sur les milieux

391-179-87	Le loisir dans les milieux municipaux	45
391-181-87	Le loisir dans les milieux institutionnels	45
391-182-87	Le loisir dans les milieux commerciaux et industriels	45
391-183-87	Le loisir dans les milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc des sujets variés		
101-191-86	Interprétation de la nature	45
391-184-87	Organisation et gestion des activités de loisir	45
391-185-87	Aménagement et gérance des équipements de loisir	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-001*	Technicienne, technicien en loisirs
2333-010*	Gérante, gérant de centres de loisirs
2333-113	Directrice, directeur de programmes de loisirs
2333-114	Directrice, directeur de camp
2333-122	Monitrice, moniteur de loisirs
2333-126	Monitrice, moniteur de camp
3139-114	Ludothérapeute
3710-142	Entraîneuse, entraîneur d'équipes de sportifs amateurs
6145-110	Directrice, directeur des divertissements

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION PASTORALE (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme créé en 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 902.23

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 617-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir, dans les sciences religieuses et les sciences humaines, les connaissances, les habiletés et les attitudes que requiert l'intervention pastorale en tant qu'activité professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-901-91	Psychologie du développement	45
370-967-93	Initiation à l'Ancien Testament	45
370-968-93	Initiation au Nouveau Testament	45
370-973-93	Situations morales et Évangile	45
370-983-93	Les sacrements	45
371-110-93	Introduction aux études pastorales	45
371-140-93	L'Église dans le monde d'aujourd'hui	45
371-210-93	Communication et relations interpersonnelles	45
371-310-93	Animation de groupe et travail en équipe	45
371-510-93	La gestion de projets	45
371-590-93	Stage d'exploration	90
371-595-93	Stage d'observation participante	90
371-690-93	Stage d'intervention I	90
371-695-93	Stage d'intervention II	90
	SOUS-TOTAL	**810**

plus 180 heures de cours au choix du collège parmi les suivants :

350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
370-927-93	Expériences religieuses	45
371-215-93	Accompagnement pastoral	45
371-403-93	Séminaire d'intégration	45
371-700-93	Pastorale liturgique	45
371-705-93	Éducation de la foi aux adultes	45
371-710-93	Pastorale sociale	45
371-715-93	Pastorale à l'école primaire I	45
371-716-93	Pastorale à l'école primaire II	45
371-720-93	Pastorale auprès des personnes âgées I	45
371-721-93	Pastorale auprès des personnes âgées II	45
371-725-93	Pastorale familiale I	45
371-726-93	Pastorale familiale II	45
371-730-93	Pastorale auprès des malades I	45
371-731-93	Pastorale auprès des malades II	45
371-735-93	Pastorale auprès des personnes en difficulté I	45
371-736-93	Pastorale auprès des personnes en difficulté II	45
371-750-93	Séminaire par objectifs – interventions	45
371-751-93	Séminaire par objectifs – sciences religieuses	45
371-810-93	Communications sociales	45
371-820-93	Problématiques actuelles en intervention pastorale	45
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE PRÉVENTION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 311.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à sensibiliser l'individu à la prévention et à le rendre capable d'en faire la promotion dans son entourage immédiat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-101-77	Fondements de la prévention	45
311-201-77	La légalité dans la prévention	45
311-311-77	Les techniques d'inspection et les techniques d'enquête	75
311-501-77	Le programme cadre en prévention I	75
311-504-77	Santé et prévention	60
311-631-77	Projet d'intervention	60
311-641-77	Techniques d'instruction	60
	SOUS-TOTAL	**420**
plus 2 blocs au choix pour 180 heures :		
Bloc I		
311-511-77	La prévention dans l'entourage industriel I	45
311-611-77	La prévention dans l'entourage industriel II	45
Bloc II		
311-321-77	La prévention dans le travail manuel I	45
311-421-77	La prévention dans le travail manuel II	45
Bloc III		
311-301-77	La prévention dans les édifices I	45
311-401-77	La prévention dans les édifices II	45
Bloc IV		
311-911-77	La prévention sur les chantiers de construction	45
350-906-77	Interrelation dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RECHERCHE, ENQUÊTE ET SONDAGE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 384.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 635-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 575 heures
TOTALE : 2 295 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche, aux enquêtes et aux sondages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 054-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
201-437-77	Analyse statistique	75
350-102-71	Psychologie générale	45
350-903-77	Psychologie sociale	45
384-101-85	Introduction aux techniques de recherche	45
384-111-85	Les instruments du technicien en recherche	45
384-201-78	Méthodologie de la recherche I	45
384-211-85	La cueillette de l'information	45
384-301-85	Méthodologie de la recherche II	45
384-311-78	Le contact psycho-social	60
384-321-85	Entrevue I	60
384-401-85	Recherches sociales	60
384-421-85	Entrevue II	60
384-501-85	Organisation de données quantitatives	60
384-511-85	Recherche et documentation	45
384-531-85	Observation et entrevue de groupe	90
384-541-78	La transmission de l'information	45
384-551-85	Organisation de données qualitatives	45
384-561-85	Théorie et pratique des sondages	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
387-961-83	Changement social	45
412-541-86	Traitement de texte	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus environ 360 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

383-935-74	L'économie du Québec	45
384-521-85	Mesures standardisées et normalisées	45
384-601-85	Enquêtes économiques et démographiques	45
384-641-85	Projet de fin d'études	135
384-661-87	Réseaux institutionnels d'information	45
384-901-87	L'enquête soutien à la prise de décision	45
384-902-87	Recherches en santé	45
384-903-87	Traitement de données d'enquête	45
384-904-87	Organisation de données quantitatives II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
420-945-76	Informatique SPSS	45
	TOTAL	**1 575**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1174-134	Interviewere, interviewer de bureau de placement
2189-114	Technicienne, technicien en statistiques
4169-130	Documentaliste
4199-214	Technicienne, technicien de recherche, enquête et sondage

TITRE : **TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour intervenir dans les situation problématiques, pour aider les personnes et les groupes aux prises avec des problèmes sociaux. Méthodes de solution de problèmes, techniques particulières (entrevue individuelle, animation des groupes et des collectivités). Initiation à la sociologie, à l'intervention sociale, à la politique sociale et aux ressources communautaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	45
388-103-87	Travail social et actualité	45
388-104-87	Stage de sensibilisation	90
388-144-87	L'observation et ses méthodes	45
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	60
388-221-87	Politique sociale et travail social	60
388-244-87	Étude des ressources communautaires	45
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	60
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
388-344-87	Techniques de communication	45
388-403-87	Stage d'implication	180
388-411-87	Santé et conditions de vie	45
388-421-87	Intervention et législations sociales	60
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	60
388-501-87	Stage d'intervention	495
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	60
388-602-87	Projet en organisation communautaire	45
388-925-87	Intervention en situation de crise	45
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
388-906-87	Intervention sociale et personnes handicapées	45
388-909-89	Intervention sociale et consommation	45
388-913-89	Intervention sociale et condition féminine	45
388-915-87	Intervention sociale auprès des jeunes	45
388-916-87	Intervention sociale et milieu substitut	45
388-917-87	Intervention sociale en milieu de travail	45
388-918-89	Intervention sociale en santé mentale	45
388-923-87	Intervention sociale et suicide	45
388-924-87	Intervention sociale et nouvelles technologies	45
388-926-87	Intervention sociale intégrée	45
388-930-87	Intervention sociale et délinquance	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	45
388-960-89	Intervention sociale et toxicomanies	45
388-982-87	Intervention sociale et vieillissement	45
388-991-87	Intervention sociale et sexualité	45
388-993-92	Intervention sociale interculturelle	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1119-166	Agente, agent du bien-être social et de l'indemnisation
1119-254	Conseillère, conseiller en assistance publique
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
2333-118	Technicienne, technicien en travail social
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition

Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux praticiennes et aux praticiens dans une institution de bien-être d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme "assistance sociale."

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	45
388-103-87	Travail social et actualité	90
388-104-87	Stage de sensibilisation	45
388-144-87	L'observation et ses méthodes	60
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	60
388-221-87	Politique sociale et travail social	45
388-244-87	Étude des ressources communautaires	60
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	90
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	45
388-344-87	Techniques de communication	180
388-403-87	Stage d'implication	45
388-411-87	Santé et conditions de vie	60
388-421-87	Intervention et législations sociales	60
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	495
388-501-87	Stage d'intervention	60
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	45
388-602-87	Projet en organisation communautaire	45
388-925-87	Intervention en situation de crise	
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
388-906-87	Intervention sociale et personnes handicapées	45
388-909-87	Intervention sociale et consommation	45
388-913-87	Intervention sociale et condition féminine	45
388-915-87	Intervention sociale auprès des jeunes	45
388-916-87	Intervention sociale et milieu substitut	45
388-917-87	Intervention sociale en milieu de travail	45
388-918-87	Intervention sociale en santé mentale	45
388-923-87	Intervention sociale et suicide	45
388-924-87	Intervention sociale et nouvelles technologies	45
388-926-87	Intervention sociale intégrée	45
388-930-87	Intervention sociale et délinquance	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	45
388-960-86	Intervention sociale et toxicomanies	45
388-982-87	Intervention sociale et vieillissement	45
388-991-87	Intervention sociale et sexualité	
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1119-166	Agente, agent du bien-être social et de l'indemnisation
1119-254	Conseillère, conseiller en assistance publique
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
2333-118	Technicienne, technicien en travail social
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1994***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 695 heures
TOTALE : 2 355 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des compétences dans la recherche documentaire, l'analyse du contenu des documents et la recherche de solutions appropriées à un problème juridique ou à l'exécution d'un mandat; procéder à la recherche en matière de lois, de règlements, de jurisprudence et de doctrine; exécuter les tâches connexes comme l'ouverture et le suivi de dossiers, la gestion de comptes en fiducie, la préparation de dossiers pour audition et la vacation à la cour, au Bureau de la publicité des droits ou à différents services gouvernementaux; connaître les étapes du cheminement des dossiers dans les greffes des tribunaux judiciaires et administratifs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-94	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-94	Droit civil I	60
310-213-94	Fonctionnement des greffes	45
310-313-94	Droit civil II	60
310-333-94	Procédure civile I	60
310-403-89	Droit criminel I	45
310-413-94	Recherche juridique informatisée	45
310-423-94	Droit civil III	45
310-433-94	Procédure civile II	60
310-513-94	Droit civil IV	45
310-523-94	Fonctionnement du bureau de la publicité des droits	45
310-533-94	Droit civil V	45
310-543-94	Laboratoire de droit litigieux	45
310-993-94	Législation et procédures ouvrières	45
310-643-89	Stages	570
310-663-94	Laboratoire de droit notarial	45
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
	SOUS-TOTAL	**1 515**
plus environ 180 heures de cours parmi les suivants :		45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réactions sociales	45
310-503-89	Droit criminel II	60
310-553-94	Droit commercial	45
310-563-89	Droit administratif	45
310-663-94	Droit corporatif	45
310-673-94	Droit des assurances	45
310-683-89	Droit municipal	45
310-693-94	Rédaction de procédures judiciaires	
	TOTAL	**1 [illegible]**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-134	Agente, agent des loyers
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques
2349-115	Agente, agent des marques de commerce
2349-126	Examinatrice, examinateur des titres de propriété
2349-132	Shérif
2349-134	Greffière-audiencière, greffier-audiencier
4199-266	Huissière, huissier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux personnes exerçant la fonction de technicienne ou technicien juridique ou une fonction similaire, d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme «techniques juridiques».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la *Note* de l'annexe II ainsi que la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-89	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-89	Droit civil I	60
310-213-89	Fonctionnement des greffes	45
310-313-89	Droit civil II	45
310-333-89	Procédure civile I	60
310-403-89	Droit criminel I	45
310-413-89	Recherche juridique informatisée	45
310-423-89	Droit civil III	45
310-433-89	Procédure civile II	60
310-513-89	Droit civil IV	45
310-523-89	Procédures notariales	45
310-533-89	Droit civil V	45
310-543-89	Laboratoire contentieux	45
310-563-89	Législation et procédures ouvrières	45
310-643-89	Stages	570
310-653-89	Laboratoire notarial	45
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
	SOUS-TOTAL	**1 500**
	plus environ 180 heures de cours parmi les suivants :	45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réactions sociales	45
310-503-89	Droit criminel II	60
310-553-89	Droit commercial	45
310-563-89	Droit administratif	45
310-663-89	Droit corporatif	45
310-673-89	Droit des assurances	45
310-683-89	Droit municipal	45
310-693-89	Rédaction de procédures judiciaires	
	TOTAL	**1 680**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

* * *

TITRE : **TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 710 heures
TOTALE : 2 370 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs policières et policiers à jouer leurs rôles dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens et l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives. La préoccupation fondamentale du programme concerne le développement intégral de la personnalité à ces niveaux : condition physique optimale, maîtrise de soi et équilibre émotif, capacité d'adaptation à différents milieux et différentes situations, civisme et intégrité et sens des responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-901-79	Soins d'urgence	45
109-906-88	Judo-karaté	30
109-908-88	Conditionnement physique	30
201-337-77	Statistique	75
310-102-85	Code de sécurité routière	45
310-104-85	Stage de sensibilisation	60
310-110-85	Criminologie générale	45
310-144-85	L'observation et ses méthodes	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-244-85	Étude des ressources communautaires	45
310-320-85	Droit pénal I	45
310-330-85	Organisation de la police	45
310-344-85	Techniques de communication	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-420-85	Droit pénal II	45
310-430-85	Fonctions de la police	45
310-501-85	Criminalistique	60
310-507-88	Drogues	30
310-520-88	Droit pénal III	30
310-531-85	Interventions policières	45
310-551-85	Enquête criminelle	45
310-601-88 ou 310-604-88	Stage *	285
310-608-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-620-88	Droit pénal IV	30
310-906-88	Prévention et relations communautaires	45
350-901-77	Développement de la personne	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-561-85	Séminaire	45
310-571-85	Notions de droit privé	45
310-611-88	Analyse opérationnelle de la criminalité	45
310-905-91	Intervention lors d'incendie	75
350-612-88	Travail policier - stress et relaxation	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45

* Selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

TOTAL **1 710**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-138	Agente, agent de sécurité privé
6112-142	Agente, agent d'inspection
6112-146	Détective
6112-154	Agente, agent de police du port
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 780 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de préparer le futur personnel policier à remplir d'une façon appropriée, dans la complexité de la vie sociale contemporaine, son rôle de protection de la vie et des biens et d'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Il comprend une formation minimale relative aux connaissances et habiletés professionnelles des domaines légal, policier et criminologique. De façon plus spécifique, il permet l'apprentissage et le développement des habiletés propres au travail de patrouille. La formation inclut un stage à l'Institut de police du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir la section II du *Règlement sur le régime des études collégiales* (annexe II, document 1).
- **Condition particulière :**

  Les personnes présentant leur candidature devront posséder une promesse d'embauche d'un service de police pour être admis à ce programme. Préalablement, ces recrues auront satisfait aux normes d'embauche dans la fonction policière stipulées au Règlement 14 de la Loi de Police et répondu aux exigences médicales, physiques (TAP) et académiques dudit Règlement.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-901-79	Soins d'urgence	45
109-904-88	Conditionnement physique d'appoint	15
109-906-88	Judo-karaté	30
109-908-88	Conditionnement physique	30
310-102-85	Code de sécurité routière	45
310-420-92	Droit pénal II	45
310-520-88	Droit pénal III	30
310-571-85	Notions de droit privé	45
310-601-88	Stage	285
310-606-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-620-88	Droit pénal IV	45
310-622-88	Éléments de criminologie	30
310-624-92	Éléments de matières policières	45
310-906-92	Prévention du crime et relations communautaires	45
	TOTAL	**780**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

SECTEUR 21 : SOINS ESTHÉTIQUES

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE	DURÉE DE LA FORMATION TOTALE	PAGE
1085	Coiffure (chem. 2)	DEP	1 350	– –	863
5147	Coiffure spécialisée	ASP	480	– –	864
5068	Épilation à l'électricité	ASP	450	– –	865
5035	Esthétique	DEP	1 350	– –	866

SECTEUR 21 :

SOINS ESTHÉTIQUES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Coiffure (chem. 2) #1085 – DEP – 1 350 h	Coiffure spécialisée #5147 – ASP – 480 h			
Esthétique #5035 – DEP – 1 350 h	Épilation à l'électricité #5068 – ASP – 450 h			

TITRE : **COIFFURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990, mais ayant subi de légères modifications***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1085

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs, analyser le cuir chevelu et le cheveu, conseiller à la cliente ou au client un style de coiffure qui s'apparente à sa personnalité, se servir des notions de couleur en coloration capillaire, réaliser les tâches courantes en coiffure telles que la coupe de cheveux, la mise en plis, la mise en forme, les mèches et la permanente, réaliser des tâches complémentaires telles que la taille ou le rasage de la barbe, des favoris et de la moustache, accomplir des tâches liées à l'accueil et à la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415011	Métier et démarche de formation	15
415023	Hygiène, santé et sécurité	45
415034	Cuir chevelu et cheveu	60
415043	Style de coiffure	45
415053	Shampooing	45
415068	Coupe de cheveux	120
415075	Mise en plis	75
415086	Mise en forme	90
415091	Premiers soins	15
415102	Bien-être de la clientèle	30
415113	Traitement capillaire	45
415124	Initiation à la coloration	60
415133	Taille et rasage	45
415147	Coloration	105
415158	Permanente	120
415168	Mèches	120
415178	Tâches de coiffure	120
415187	Intégration au milieu de travail	105
415192	Décapage et prépigmentation	30
415211	Défrisage	15
415221	Pièces de cheveux rapportés	15
415232	Accueil et vente	30
	TOTAL	**1350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-002*	Coiffeuse, coiffeur
6143-114	Coiffeuse, coiffeur pour hommes
6143-118	Coiffeuse, coiffeur pour dames

* Code **Repères**

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1585 - *Hairdressing (chem. 2)*.

TITRE : **COIFFURE SPÉCIALISÉE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1994-1995***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5147

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 480 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accomplir les tâches du métier telles qu'elles sont effectuées dans les salons de coiffure haut de gamme. Être en mesure d'utiliser des techniques de communication dans une consultation à la cliente ou au client, d'appliquer les principes de la colorimétrie à la coloration créative, de tracer un croquis de coiffure personnalisée en se fondant sur les données morphologiques du visage et de la silhouette d'une personne, de procéder à des coupes stylisées, de réaliser des styles de permanente associés à des techniques spécialisées d'enroulage et de montage de la chevelure, d'effectuer des colorations créatives en se servant notamment des techniques récentes de balayage, de dégradé de couleurs ou de décoloration. Développer les attitudes et les habiletés nécessaires pour élaborer une coiffure de style qui soit adaptée à la physionomie, la morphologie et à la personnalité de la cliente ou du client. Vendre des services et des produits capillaires ou des accessoires pour rehausser la coiffure.

CONDITIONS D'ADMISSION

1085 : Coiffure (chem. 2)

ou 1585 : Hairdressing (chem. 2)

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415213	Dessin de croquis	45
415222	Colorimétrie	30
415242	Consultation	30
415243	Vente personnalisée	45
415255	Coupe stylisée	75
415265	Permanente spécialisée	75
415276	Coloration créative	90
415286	Coiffure de style	90
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-xxx	Coiffeuse styliste, coiffeur styliste

* * *

TITRE : **ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5068

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation à l'électricité telle celle des courants combinés, connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour exécuter de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation à l'électricité, comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des courants électriques et des principes scientifiques sous-jacents à leur utilisation efficace et sécuritaire; acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

5035 : Esthétique

ou 5535 : Aesthetic Care

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
417011	Éthique professionnelle	15
417021	Hygiène et sécurité	15
417031	Appareil pilo-sébacé	15
417043	Consultation	45
417055	Épilation - membres inférieurs	75
417066	Épilation - régions du corps	90
417072	Épilation - courant galvanique	30
417087	Épilation - courants combinés	105
417094	Épilation - visage et cou	60
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-122	Électrolyste (épileuse, épileur)

* * *

TITRE : **ESTHÉTIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5035

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000. SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de l'équipement et des produits afin d'effectuer des soins du visage, des maquillages, exécuter des soins esthétiques des mains et des pieds, épiler, accomplir des tâches de gestion et différentes tâches du métier dans le but de répondre aux besoins de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
416011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
416022	Hygiène et sécurité	30
416032	Appareils et équipement	30
416046	Systèmes du corps humain	90
416052	Communication interpersonnelle	30
416064	Examen de la peau	60
416071	Relations professionnelles	15
416086	Cosmétologie	90
416094	Massage manuel	60
416106	Facial de base	120
416112	Gestion quotidienne	30
416123	Vente personnalisée	45
416137	Maquillage de base	105
416144	Manucure	60
416157	Épilation à la cire	105
416168	Traitement facial	120
416174	Maquillage personnalisé	60
416182	Soins esthétiques des pieds	30
416196	Soins du visage	90
416202	Soins du dos	30
416212	Information sur les soins du corps	30
416227	Intégration au milieu de travail	105
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-110	Maquilleuse, maquilleur
6143-123	Esthéticienne, esthéticien
6143-126	Manucure
5135-188	Commis-vendeuse, commis-vendeur de cosmétiques

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5535 - *Aesthetic Care*.

ANNEXE I

Régimes pédagogiques applicables

à la formation professionnelle

Document 1 : Extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* portant sur la formation professionnelle pour les jeunes

Document 2 : *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle*

Document 3 : *Les services éducatifs du secteur de la formation professionnelle offerts par les commissions scolaires selon le statut (jeune ou adulte), dans le cadre des régimes pédagogiques**

* Document préparé par la DGFPT du MEQ.

Articles de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) mentionnés dans les documents de cette annexe

---

Fréquentation obligatoire

14. Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. (1988, c. 84, a. 14; 1990, c. 8, a. 2.)

Reconnaissance

232. La commission scolaire reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les apprentissages faits par l'élève autrement que de la manière prescrite par le régime pédagogique. (1988, c. 84, a. 232.)

Services d'accueil et acquis scolaires

250. La commission scolaire organise et offre des services d'accueil et de référence relatifs aux services éducatifs pour les adultes.

Elle reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les acquis scolaires et extra-scolaires faits par une personne inscrite aux services éducatifs pour les adultes. (1988, c. 84, a. 250.)

Conditions d'admission

465. Le ministre peut établir, sous réserve de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, des conditions d'admission aux spécialités professionnelles. (1988, c. 84, a. 465.)

Document 1 : Extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*
(Décret 74-90 du 24 janvier 1990, modifié par le décret 1536-92 du 11 novembre 1992)

CHAPITRE III :
Cadre d'organisation des services éducatifs

SECTION 2 :
Formation professionnelle

Structure

46. La formation professionnelle est offerte selon les voies suivantes : la formation conduisant au diplôme d'études professionnelles et la formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle.

47. La formation conduisant au diplôme d'études professionnelles permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

48. La formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle correspond à des programmes d'études complémentaires à la suite d'une formation professionnelle initiale. Elle conduit à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession.

49. Cet article a été abrogé.

50. Cet article a été abrogé.

Admission

51. Un élève est admis à un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :

1° ou bien, il est titulaire du diplôme d'études secondaires ou il possède les équivalences d'études reconnues conformément à l'article 232 de la Loi;

2° ou bien il n'est plus assujetti à l'obligation de fréquentation scolaire prescrite par l'article 14 de la Loi et il doit, selon les conditions d'admission du programme auquel il s'inscrit, avoir obtenu les unités de 3° ou de 4° secondaire ou se voir reconnaître les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 232 de la Loi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et, le cas échéant, les unités additionnelles particulières relativement à ce programme;

3° ou bien il a atteint l'âge de 18 ans et il possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme conformément à l'article 465 de la Loi.

52. Un élève est admis à un programme d'études conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle s'il est titulaire du diplôme d'études professionnelles exigé, à titre de préalable, par le programme d'études ou s'il possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 232 de la Loi.

Calendrier scolaire et temps prescrit

53. Le calendrier scolaire de l'élève admis à un programme d'études de formation professionnelle varie selon la durée du programme d'études choisi.

54. Les jours suivants sont des jours de congé pour l'élève :

1° le samedi et le dimanche;

2° le 1er juillet;

3° le premier lundi de septembre;

4° les 24, 25 et 26 décembre;

5° les 31 décembre, 1er et 2 janvier;

6° le Vendredi saint;

7° le lundi de Pâques;

8° le 24 juin.

Malgré le premier alinéa, l'élève peut être appelé exceptionnellement à participer à des activités reliées à un programme d'études durant un de ces jours ou durant ces jours.

55. Pour l'élève admis à la formation professionnelle, la semaine ordinaire de 5 jours complets comprend un minimum de 25 heures consacrées aux services éducatifs. Les activités relatives aux services complémentaires peuvent être organisées durant ce temps ou au delà de ce temps.

56. Une unité comprend normalement 15 heures d'activités d'apprentissage.

57. Cet article a été abrogé.

58. Sous réserve de l'article 56, la durée minimale d'un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles est de 600 heures.

59. La durée de la formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle varie selon la durée du programme d'études choisi. L'élève admis à un programme reçoit un enseignement exclusivement consacré à sa formation professionnelle.

60. Cet article a été abrogé.

Renseignements ou documents à remettre à l'élève ou à ses parents

61. Les parents de l'élève ou l'élève lui-même, s'il est majeur, doivent recevoir, au début de sa formation professionnelle, les règlements généraux et le calendrier des activités de l'école, un résumé de ses cours, la liste des manuels ainsi que le nom de tous les enseignants qui lui donnent des cours.

Manuels scolaires, matériel didactique et catégories de matériel didactique

62. Lorsque la liste des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés indique, pour un programme d'études donné, un ou plusieurs manuels, l'élève doit disposer personnellement d'un ou des manuels choisis conformément à la Loi.

Lorsque la liste des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés comporte, pour un programme d'études donné, du matériel ou des catégories de matériel, l'élève doit avoir accès à du matériel ou des catégories de matériel choisis conformément à la Loi.

Évaluation des apprentissages

63. L'atteinte par l'élève des objectifs obligatoires déterminés dans un programme d'études fait l'objet d'une évaluation conduite selon les normes et les modalités arrêtées par la commission scolaire ou le ministre selon leur responsabilité respective.

64. Un élève obtient les unités rattachées à un cours lorsque l'évaluation démontre qu'il a atteint l'objectif obligatoire de ce cours.

65. La commission scolaire doit assurer que les parents de chaque élève ou l'élève lui-même, s'il est majeur, reçoivent, au moins 4 fois par année scolaire, un rapport d'évaluation écrit sur le rendement scolaire de l'élève et son assiduité. Ces 4 rapports sont des bulletins scolaires.

66. Le bulletin scolaire doit fournir au moins les informations suivantes :

1° l'année scolaire;

2° la classe;

3° le nom de la commission scolaire;

4° les nom et prénom de l'élève;

5° le code permanent de l'élève;

6° la date de naissance de l'élève;

7° les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, soit des parents, soit de l'un ou l'autre des parents, soit de la personne qui en tient lieu ou, le cas échéant, dans le cas de l'élève majeur, son adresse et son numéro de téléphone;

8° le lien de parenté ou de responsabilité entre l'élève et le destinataire du bulletin;

9° les nom et prénom du directeur;

10° les noms et prénoms des enseignants de l'élève;

11° les nom, adresse et numéro de téléphone de l'école;

12° la date de publication de chaque bulletin;

13° le signe d'authentification de la commission scolaire, sceau ou autre, ou la signature du directeur;

14° le code et le titre de chacun des cours;

15° les résultats consignés pour chaque cours;

16° le nombre d'unités afférentes à chaque cours;

17° les données relatives à l'assiduité de l'élève;

18° le nombre total d'heures du programme d'études.

Conservation des résultats scolaires

67. Les derniers résultats obtenus par l'élève, dans chaque cours d'un programme de formation professionnelle, sont conservés par la commission scolaire conformément à la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1).

Seules les personnes suivantes sont autorisées à consulter et à obtenir copie de ces résultats :

1° l'élève ou son représentant;

2° le titulaire de l'autorité parentale;

3° l'héritier ou le successeur de l'élève;

4° les membres du personnel de direction, du personnel professionnel et du personnel enseignant de l'école qui sont responsables de l'éducation scolaire de l'élève, ainsi que les membres du personnel cadre et du personnel professionnel de la commission scolaire dont les fonctions sont directement reliées à sa formation scolaire et à son développement général;

5° le ministre ou son représentant.

CHAPITRE V :
Sanction des études

SECTION 2 :
Formation professionnelle

73. Cet article a été abrogé.

74. Le ministre décerne le diplôme d'études professionnelles, avec mention du métier ou de la profession, à l'élève qui a obtenu toutes les unités du programme d'études choisi.

75. Le ministre décerne l'attestation de spécialisation professionnelle, avec mention de la spécialité, à l'élève qui a obtenu toutes les unités du programme d'études choisi.

76. Cet article a été abrogé.

Document 2 : ***Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle***

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3, a. 448)

CHAPITRE I : Champ d'application

1. Le présent règlement régit les services éducatifs offerts aux adultes en formation professionnelle.

CHAPITRE II : Nature et objectifs des services éducatifs

SECTION 1 : Services éducatifs

2. Les services éducatifs offerts aux adultes en formation professionnelle comprennent des services de formation et des services complémentaires.

Ils ont pour objet :

1° de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;

2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle;

3° de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail;

4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;

5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

SECTION 2 : Services de formation

3. Les services de formation sont ceux qui sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences et des apprentissages visés par les programmes d'études offerts à l'adulte.

Ils visent également ceux qui sont liés au soutien pédagogique et à l'environnement éducatif dans lequel l'adulte fait ses apprentissages, de son entrée en formation jusqu'au terme de celle-ci.

4. Les services de formation ont pour objet :

1° de développer les compétences de l'adulte, c'est-à-dire les connaissances et les habiletés qui lui sont nécessaires pour exercer un métier ou une profession;

2° de développer les compétences de l'adulte de façon à lui permettre de poursuivre éventuellement des études.

5. Les services de formation comprennent des services d'enseignement et des services d'appui à la formation.

6. Les services d'enseignement ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Les services d'enseignement comprennent :

1° des services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles;

2° des services de formation conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle.

7. Les services d'appui à la formation ont pour objet de soutenir l'adulte dans son cheminement éducatif. Les services d'appui à la formation comprennent :

1° des services d'assistance aux autodidactes;

2° des services d'accueil et d'aide;

3° des services d'appui pédagogique.

8. Les services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) correspondent à des programmes d'études qui ont pour but d'offrir à l'adulte une formation professionnelle initiale à la fois polyvalente et fonctionnelle, qui lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

9. Les services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) correspondent à des programmes d'études qui ont pour but de permettre à l'adulte l'accès à une formation spécialisée complémentaire dans un métier ou une

profession à la suite d'une formation professionnelle initiale ou de l'exercice du métier ou de la profession afférent au programme d'études.

10. Les services d'assistance aux autodidactes ont pour objet d'aider l'adulte à poursuivre une formation menant à l'obtention d'une sanction ministérielle; ces services prennent notamment la forme d'études et de travaux personnels, de soutien à distance, de rencontres individuelles ou de groupe.

11. Les services d'accueil et d'aide ont pour objet de permettre à l'adulte :

1° de préciser son projet de formation en fonction des acquis antérieur et des objectifs visés;

2° d'explorer les voies et ressources disponibles;

3° le cas échéant, d'avoir recours à une ressource particulière.

12. Les services d'appui pédagogique ont pour objet d'assister l'adulte qui éprouve des difficultés d'apprentissage en cours de formation, de faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre ou d'une étape à une autre.

SECTION 3 :
Services complémentaires

13. Les services complémentaires sont ceux qui sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation.

14. Les services complémentaires ont pour objet d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation, de la soutenir par des services professionnels et de contribuer au développement de son autonomie.

15. Les services complémentaires comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.

CHAPITRE III :
Admission et inscription

16. Tout adulte qui désire être admis aux services éducatifs dispensés par une commission scolaire doit lui en faire la demande.

17. La demande d'admission doit comprendre au moins les informations suivantes :

1° les nom et prénom de l'adulte;

2° l'adresse de sa résidence;

3° les noms et prénoms des parents ainsi que leur adresse de résidence, dans le cas d'un élève mineur.

18. Une première demande d'admission doit être accompagnée d'un acte ou d'un certificat de naissance de l'adulte.

Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec (1991, c. 64), la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir un acte ou un certificat de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle, si elle est majeure, ou faite par elle ou l'un de ses parents si elle est mineure et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté une école ou un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent qui lui a été attribué par le ministère de l'Éducation.

19. La commission scolaire informe l'adulte de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission.

20. Si l'adulte est admis, la commission scolaire procède à son inscription dans un centre de formation.

CHAPITRE IV :
Cadre d'organisation des services de formation

SECTION 1 :
Temps prescrit et calendrier scolaire

21. Un maximum de 35 heures par semaine est consacré aux activités de formation. Une heure fait référence à une durée de 60 minutes.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités de formation au-delà du temps hebdomadaire prévu au premier alinéa.

22. Les jours suivants sont des jours de congé pour l'adulte :

1° le 1er juillet;

2° le premier lundi de septembre;

3° les 24, 25 et 26 décembre;

4° les 31 décembre, 1er et 2 janvier;

5° le Vendredi saint;

6° le lundi de Pâques;

7° le 24 juin.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités liées aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

SECTION 2 :
Manuels scolaires et matériel didactique

23. La commission scolaire met à la disposition de l'adulte les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

SECTION 3 :
Admissibilité aux programmes d'études

24. Une personne admise à un programme conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

1° elle est titulaire du diplôme d'études secondaires (DES), ou elle possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique;

2° elle doit, selon les conditions d'admission du programme auquel elle s'inscrit, avoir obtenu les unités de 3e ou de 4e secondaire ou se voir reconnaître les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et, le cas échéant, les unités additionnelles particulières propres à ce programme.

Toutefois, peut être admise conditionnellement à un programme conduisant au DEP, la personne qui n'a obtenu les unités requises de 3e ou de 4e secondaire que dans deux des trois matières prescrites. La personne ainsi admise devra obtenir les unités manquantes dans un délai de 6 mois suivant le début de sa formation et elle devra s'inscrire à des cours totalisant un minimum de 15 unités pendant ce délai, incluant les activités rattachées aux unités manquantes;

3° elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme conformément à l'article 465 de la Loi.

25. Une personne est admise à un programme d'études menant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

1° elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles (DEP) exigé, à titre de préalable, par le programme d'études;

2° elle possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi.

26. Une personne est admise à un programme ou à un cours sanctionné par une attestation de formation (AF) si elle satisfait aux exigences d'admission définies pour ce programme ou ce cours par la commission scolaire.

SECTION 4 :
Durée des programmes d'études

27. La durée minimale d'un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) est de 600 heures et celle d'un programme d'études conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est de 450 heures.

28. Un cours est un ensemble d'activités d'apprentissage auquel est attribué un nombre d'unités.

29. Une unité équivaut à 15 heures de formation.

SECTION 5 :
Gratuité des services de formation

30. La personne titulaire d'un diplôme ou d'une attestation sanctionnant un programme de formation professionnelle ou possédant les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi doit, pour avoir droit à la gratuité des services de formation, s'inscrire simultanément, pour la durée de la formation, à des cours totalisant un minimum de 15 unités.

31. Une personne qui n'a pas atteint les objectifs du programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans le temps alloué correspondant à la durée du programme d'études majorée de 20 % n'a plus droit à la gratuité de ces services de formation.

CHAPITRE V :
Évaluation des apprentissages et sanction des acquis

SECTION 1 :
Objectifs

32. Les activités d'évaluation ont pour objet d'informer l'adulte et le personnel enseignant du degré de maîtrise que l'adulte a atteint en cours d'apprentissage.

33. Les activités de sanction ont pour objet de reconnaître les apprentissages scolaires et extra-scolaires de l'adulte.

SECTION 2 :
Sanction

34. Le ministre, conformément à l'article 463 de la Loi, détermine et fait connaître la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles il impose des épreuves qui seront utilisées aux fins de sanction.

35. L'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.

36. La commission scolaire s'assure que l'adulte reçoit un relevé de ses apprentissages, au moins deux fois par année.

37. Le ministre décerne le diplôme d'études professionnelles (DEP), avec mention du métier ou de la profession, à l'adulte qui a obtenu toutes les unités du programme d'études.

38. Le ministre décerne l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), avec mention de la spécialité, à l'adulte qui a obtenu toutes les unités du programme d'études.

CHAPITRE VI :
Dispositions diverses

39. Le ministre permet une dérogation à une disposition du présent règlement, sur demande motivée de l'adulte ou des parents de l'élève mineur ou de la commission scolaire, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à l'adulte ou à une catégorie d'adultes.

40. Le ministre établit des modalités d'application et prévoit toute mesure en vue de permettre l'application progressive des dispositions du présent règlement.

41. Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1994.

Document 3 : ***Les services éducatifs du secteur de la formation professionnelle offerts par les commissions scolaires selon le statut (jeune ou adulte), dans le cadre des régimes pédagogiques***

Référence pour les jeunes : ***Régime pédagogique de l'enseignement secondaire***
Référence pour les adultes : ***Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle***

Jeune	Adulte
Accès aux services éducatifs Le jeune a droit aux services d'enseignement secondaire en vertu des articles 1 et 14 de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu de l'article 79 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*. L'élève jeune peut, à compter de la première journée du calendrier de l'année scolaire qui suit celle où il a atteint l'âge de 18 ans (ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée), bénéficier des services éducatifs de niveau secondaire pour au plus une année scolaire, pour autant qu'il lui soit possible de satisfaire, durant cette période, aux exigences prescrites par le *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* pour l'obtention d'un DEP ou d'une ASP. À l'intérieur du calendrier scolaire allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995. — *Est considéré jeune* : - l'élève qui atteint l'âge de 16 ans; - l'élève qui atteint l'âge de 19 ans et qui pourra satisfaire durant cette année aux exigences pour l'obtention du DEP ou de l'ASP; - l'élève handicapé qui atteint l'âge de 21 ans; - l'élève handicapé qui atteint l'âge de 22 ans et qui pourra satisfaire durant cette année aux exigences pour l'obtention du DEP ou de l'ASP. — *Peut être considéré jeune* (dans le cas où une personne peut légalement être un jeune ou un adulte, elle peut choisir son statut). - l'élève qui a moins de 16 ans et qui est titulaire d'un DES; - l'élève qui atteint l'âge de 16 ans durant l'année scolaire précédente.	**Accès aux services éducatifs** L'adulte a droit aux services éducatifs en vertu de l'article 2 de la *Loi sur l'instruction publique*. L'adulte déjà titulaire d'un DEP ou d'une ASP doit, pour avoir droit à la gratuité des services éducatifs, s'inscrire simultanément, pour la durée de la formation, à des cours totalisant un minimum de 15 unités (art. 30). De plus, l'adulte qui n'a pas atteint les objectifs du programme menant à un DEP ou à une ASP dans le temps correspondant à la durée du programme majorée de 20% n'a plus droit à la gratuité de ces services éducatifs (art. 31). À l'intérieur du calendrier scolaire allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995. — *Est considéré adulte* : - l'élève qui atteint l'âge de 20 ans; - l'élève handicapé qui atteint l'âge de 23 ans. — *Peut être considéré adulte* (dans le cas où une personne peut légalement être un jeune ou un adulte, elle peut choisir son statut) : - l'élève qui a moins de 16 ans et qui est titulaire d'un DES; - l'élève qui atteint l'âge de 16 ans durant l'année scolaire précédente.

Jeune	Adulte
Nature et principaux objectifs des services éducatifs Les **services éducatifs** que les commissions scolaires ont le mandat d'offrir à l'élève jeune comprennent : - des services d'enseignement; - des services complémentaires; - des services particuliers (art. 1). Les **services d'enseignement** sont constitués de cours proprement dits. Ils sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des apprentissages. Ils ont notamment pour but de développer la compétence de l'élève en vue de l'exercice d'une activité professionnelle (art. 2). Les **services complémentaires** ont pour but de favoriser la progression continue de l'élève. Ils sont constitués : - de services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative; - de services d'éducation aux droits et aux responsabilités; - de services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales; - de services d'encadrement et de surveillance de l'élève; - de services d'animation pastorale catholique ou d'animation religieuse protestante; - de services d'orientation scolaire et professionnelle; - de services de psychologie; - de services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée; - de services d'orthophonie; - de services de santé et de services sociaux en milieu scolaire (art. 3 à 14). Les **services particuliers** ont pour but de permettre à l'élève de profiter pleinement des autres services éducatifs. Ils sont constitués : - de services d'aide à l'intégration scolaire et sociale et à l'apprentissage de la langue française pour des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle; - de services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier; - de services d'orthopédagogie (art. 15 à 19).	**Nature et principaux objectifs des services éducatifs** Les **services éducatifs** que les commissions scolaires ont le mandat d'offrir à l'élève adulte comprennent : - des services de formation; - des services complémentaires (art. 2). Les **services de formation** sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des apprentissages. Ils ont notamment pour but de développer les compétences de l'adulte (c'est-à-dire les connaissances et habiletés qui lui sont nécessaires pour exercer un métier ou une profession) et ce, de façon à lui permettre de poursuivre éventuellement des études. Les services de formation sont constitués de services d'enseignement (dont des cours proprement dits) et de services d'appui à la formation (dont des services d'assistance aux autodidactes, des services d'accueil et d'aide et des services d'appui pédagogique) (art. 3 à 12). Les **services complémentaires** sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation. Ils ont pour but d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation. Ils comprennent des services d'information sur les ressources du milieu (art. 13, 14 et 15).

Jeune	Adulte
Cadre d'organisation - Structure La formation professionnelle est offerte selon deux voies. — Une première permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession et mène au *Diplôme d'études professionnelles* (DEP) émis par le ministre. La durée minimale d'un programme menant au DEP est de 600 heures. — Une deuxième permet la spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et mène à l'*Attestation de spécialisation professionnelle* (ASP) émise par le ministre. La durée minimale d'un programme menant à l'ASP est de 450 heures (art. 46, 47, 48, 58, 59, 74 et 75). **Conditions d'admission** *Pour être admis au DEP*, l'élève jeune doit : - être titulaire du *Diplôme d'études secondaires* (DES)[1]; - ne plus être assujetti à l'obligation de fréquentation scolaire et avoir obtenu les unités de 3e ou de 4e secondaire[1], selon le programme choisi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique (des unités additionnelles peuvent être exigées pour certains programmes); - avoir 18 ans et posséder les préalables fonctionnels (constitués des préalables spécifiques et du test mesurant le niveau de développement général) exigés pour ce programme (art. 51). *Pour être admis à l'ASP*, l'élève jeune doit : - être titulaire du *Diplôme d'études professionnelles* exigé à titre de préalable[1]. - que la commission scolaire reconnaisse[2] à l'élève des apprentissages équivalents (soit une expérience de travail suffisamment pertinente , longue et diversifiée pour qu'il puisse réussir son programme) (art. 52).	**Cadre d'organisation - Structure** La formation professionnelle est offerte selon deux voies : — Une première permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession et mène au *Diplôme d'études professionnelles* (DEP) émis par le ministre. La durée minimale d'un programme menant au DEP est de 600 heures. — Une deuxième permet la spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et mène à l'*Attestation de spécialisation professionnelle* (ASP) émise par le ministre. La durée minimale d'un programme menant à l'ASP est de 450 heures (art. 27, 37 et 38). **Conditions d'admission** *Pour être admis au DEP*, l'élève adulte doit : - être titulaire du *Diplôme d'études secondaires* (DES)[1]; - ne plus être assujetti à l'obligation de fréquentation scolaire et avoir obtenu les unités de 3e ou de 4e secondaire[1], selon le programme choisi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique (des unités additionnelles peuvent être exigées pour certains programmes); - avoir 18 ans et posséder les préalables fonctionnels (constitués des préalables spécifiques et du test mesurant le niveau de développement général) exigés pour ce programme (art. 24). *Pour être admis à l'ASP*, l'élève adulte doit : - être titulaire du *Diplôme d'études professionnelles* exigé à titre de préalable[1]. - que la commission scolaire reconnaisse[2] à l'élève des apprentissages équivalents (soit une expérience de travail suffisamment pertinente, longue et diversifiée pour qu'il puisse réussir son programme) (art. 25).

1. Ou posséder les équivalences d'études reconnues conformément à l'article 232 de la *Loi sur l'instruction publique*.
2. Conformément aux articles 232 et 250 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Jeune	Adulte
Modalités d'admission et inscription Toute personne qui désire être admise aux services éducatifs offerts par une commission scolaire doit lui en faire la demande (art. 20). La demande d'admission doit comprendre les informations suivantes (art. 21 et 22) : - les noms et prénoms de la personne et, si elle est mineure, de ses parents; - l'adresse de sa résidence et, si elle est mineure, de ses parents; - la langue d'enseignement demandée; - sa religion (catholique, protestante, aucune ou autre); - dans le cas d'une première demande d'admission dans une commission scolaire, un acte de naissance (ou une copie authentifiée). La commission scolaire informe la personne ou ses parents, si elle est mineure, de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission (art. 24). La commission scolaire procède annuellement à l'inscription des élèves dans ses écoles (art. 26).	**Modalités d'admission et inscription** Toute personne qui désire être admise aux services éducatifs offerts par une commission scolaire doit lui en faire la demande (art. 16). La demande d'admission doit comprendre les informations suivantes (art. 17 et 18) : - les noms et prénoms de la personne et, si elle est mineure, de ses parents; - l'adresse de sa résidence et, si elle est mineure, de ses parents; - dans le cas d'une première demande d'admission dans une commission scolaire, un acte de naissance (ou une copie authentifiée). La commission scolaire informe la personne ou ses parents, si elle est mineure, de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission (art. 19). Si la personne est admise, la commission scolaire procède à son inscription dans un *Centre de formation* (art. 20).

ANNEXE II

Régimes pédagogiques applicables à la formation technique

Document 1 : *Règlement sur le régime des études collégiales*. Il a été édicté le 14 juillet 1993 en remplacement du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* du 29 février 1984.

Document 2 : Ce nouveau régime pédagogique s'applique progressivement selon la *Décision du ministre de l'Éducation* émise le 6 janvier 1994.

Document 3 : *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Il continue à s'appliquer sur les objets qui ne sont pas encore touchés par le nouveau régime pédagogique.

NOTE

Lors de l'application à la session d'automne 1994 de l'article 16 du nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales*, les programmes contenus dans ce guide et sanctionnés par un **certificat d'études collégiales** (CEC) ou par un **diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial** (DPEC) demeurent en vigueur et leur codification reste la même jusqu'à ce que le Ministre en décide autrement.

Les étudiantes et les étudiants inscrits dans un de ces programmes avant la session d'automne 1994 obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, un CEC ou un DPEC émis par le Ministre.

À partir du début de la session d'automne 1994, les étudiantes et les étudiants qui s'inscriront dans un de ces programmes obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, une attestation d'études collégiales (AEC) émise par l'établissement.

Document 1 : *Règlement sur le régime des études collégiales*

(L.R.Q., c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11)

PRÉSENTATION

Le *Règlement sur le régime des études collégiales* a été dicté par décret du gouvernement le 14 juillet 1993 (Décret 1006-93), en application des dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., c. C-29, a. 18; c. 25, a. 11). Il remplace le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* de 1984, sous réserve des mesures d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 18 de la Loi. Le nouveau Règlement a été établi à la suite des travaux de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, à l'automne 1992 et au printemps 1993, sur l'avenir de l'enseignement collégial et sur les objectifs qui lui sont propres.

SECTION I : Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Automne 1994 pour les AEC*

«*cours*» : ensemble d'activités d'apprentissage comptant au moins 45 périodes d'enseignement ou, dans le cas de l'éducation physique, comptant 30 périodes d'enseignement, auquel sont attribuées des unités;

«*objectif*» : compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser;

«*programme*» : ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés;

«*standard*» : niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint;

«*unité*» : mesure équivalent à 45 heures d'activités d'apprentissage.

* Date d'entrée en vigueur de la définition, de l'article ou du paragraphe.
(Voir aussi le document 2.)

SECTION II : Admission des étudiants

2. Est admissible à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

1° elle est titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par le ministre de l'Éducation en application de l'article 471 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3);

Automne 1997

2° elle a accumulé le nombre d'unités alloué par le Régime pédagogique de l'enseignement secondaire édicté par le Décret 74-80 du 24 janvier 1980 pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4e secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5e secondaire ainsi que pour l'apprentissage des mathématiques de 5e secondaire ou d'un cours de mathématiques de 4e secondaire que détermine le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable;

3° elle satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme que peut établir le ministre;

4° elle satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le collège en application de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Un collège peut toutefois admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

3. Les conditions particulières d'admission à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales établies par le collège ne peuvent avoir pour effet d'exiger la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par le ministre de l'Éducation, ceux visés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 2, ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre.

Toutefois, elles peuvent rendre obligatoires des activités de mise à niveau que peut déterminer le ministre. Ces activités donnent droit au nombre d'unités déterminé par le ministre mais ne peuvent être attribuées pour l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Automne 1994

4. Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1° elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;

2° elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;

3° elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

SECTION III :
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales

5. Le ministre établit les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales

Ces programmes sont de deux types :

1° les programmes d'études préuniversitaires, dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires;

2° les programmes d'études techniques, dont l'objet principal est de préparer au marché du travail.

Automne 1994

6. Tout programme d'études préuniversitaires ou techniques doit comprendre :

1° une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études;

2° une composante de formation générale qui est propre au programme;

3° une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme;

4° une composante de formation spécifique au programme.

Automne 1994

7. La composante de formation générale commune comprend des éléments de formation dans les domaines et pour le nombre d'unités suivants :

1° langue d'enseignement et littérature, 7 1/3 unités;

2° langue seconde, 2 unités;

3° philosophie ou «humanities», 4 unités;

4° éducation physique, 1 1/3 unité.

Le ministre détermine les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage de chacun des éléments de la composante.

Automne 1994

8. La composante de formation générale propre à un programme comprend des éléments de formation dans les domaines et pour le nombre d'unités suivants :

1° langue d'enseignement et littérature, 2 unités;

2° langue seconde, 2 unités;

3° philosophie ou «humanities», 2 unités.

Le ministre détermine les objectifs et les standards et le collège, les activités d'apprentissage de chacun des éléments de la composante.

Automne 1994

9. La composante de formation générale complémentaire comprend des éléments de formation dans les domaines et pour le nombre d'unités suivants :

1° sciences humaines, 2 unités;

2° culture scientifique et technologique, 2 unités;

3° langue moderne, 2 unités;

4° langue mathématique et informatique, 2 unités;

5° art et esthétique, 2 unités.

Le ministre détermine les objectifs et les standards de chacun des éléments de la composante.

Le collège détermine les activités d'apprentissage visant l'atteinte des objectifs et des standards déterminés par le ministre qu'il propose aux étudiants, dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique au programme, dans au moins deux des domaines de formation visés aux paragraphes 1° à 5° du premier

ainés qui ne sont pas couverts par la formation spécifique au programme, et pour le nombre total de 6 unités.

Automne 1994, sauf en Sciences humaines (automne 1995) et en Arts et lettres (automne 1996)

10. La composante de formation spécifique à un programme d'études préuniversitaires comprend des éléments de formation, pour un nombre d'unités que détermine le ministre et variant de 28 à 32.

Le ministre en détermine les objectifs et les standards ainsi que, pour au moins 50 % des unités qui leur sont allouées, les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs et standards.

11. La composante de formation spécifique à un programme d'études techniques comprend des éléments de formation, pour un nombre d'unités que détermine le ministre et variant de 45 à 65.

Le ministre en détermine les objectifs et les standards et le collège en détermine les activités d'apprentissage.

12. Le ministre peut reconnaître, à l'intérieur d'un programme d'études techniques, un module de formation.

Un module est constitué pour répondre notamment aux besoins suivants :

1° la prise en compte de la formation acquise au secondaire;

2° la constitution d'un ensemble d'objectifs et de standards commun à des programmes d'études techniques;

3° la préparation à l'exercice d'une fonction de travail.

Pour être reconnu par le ministre, un module de formation doit comprendre des éléments des composantes de formation générale et de formation spécifique, pour un nombre d'unités que détermine le ministre.

Le collège sanctionne la réussite d'un module, le cas échéant.

13. Le ministre peut autoriser l'expérimentation, dans un ou plusieurs collèges, pour une période maximale de cinq ans, de programmes conduisant au diplômes d'études collégiales qui ne comprennent pas tous les éléments visés aux articles 7 à 11.

Le ministre doit procéder à une évaluation de l'expérimentation avant de renouveler son autorisation.

14. Le ministre peut reconnaître, comme programme conduisant au diplôme d'études collégiales, un programme qu'il n'a pas établi mais qu'il juge équivalent à un programme établi par lui.

15. Le collège, en application du paragraphe a de l'article 6 de la Loi, met en oeuvre les programmes d'études préuniversitaires ou techniques pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre; le ministre peut réviser son autorisation conformément à la Loi.

SECTION IV :
Programmes conduisant à une attestation d'études collégiales

Automne 1994

16. Dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales pour lequel il a reçu l'autorisation du ministre, le collège peut établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales.

En outre, le collège peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine, établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales pour lequel il n'a pas reçu l'autorisation du ministre ou dans tout autre domaine de formation technique.

SECTION V :
Administration des programmes

Automne 1995

17. Le collège adopte et rend publique, de la manière qu'il juge la plus appropriée, une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage de chaque programme qu'il offre.

La description d'un programme est distribuée aux étudiants dès leur admission à ce programme.

Automne 1994

18. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

L'année scolaire désigne la période débutant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante.

19. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège autorise un étudiant à s'inscrire après le début d'une session s'il démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

20. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque enseignant et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au programme.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, les indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

21. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

22. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

23. Le collège peut autoriser la substitution d'un cours prévu au programme d'études d'un étudiant par un autre cours.

Automne 1995

24. Le collège adopte, après consultation de la Commission des études, une politique institutionnelle d'évaluation relative aux programmes et s'assure de son application.

SECTION VI :
Évaluation des apprentissages

Automne 1994 sauf pour l'épreuve synthèse (janvier 1996)

25. Le collège adopte, après consultation de la Commission des études, une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants et s'assure de son application.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages doit notamment prévoir les modalités d'application des articles 21 à 23, une procédure de sanction des études et l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales dispensé par le collège afin de vérifier l'atteinte par les étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme.

Janvier 1996

26. Le ministre peut, dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7, imposer une épreuve uniforme et faire de la réussite à cette épreuve une condition d'obtention du diplôme d'études collégiales.

Le collège s'assure de l'application de toute épreuve visée au premier alinéa.

27. L'apprentissage est évalué pour chaque cours et pour l'ensemble du programme auxquels l'étudiant est inscrit.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %. Le collège n'est pas tenu d'inscrire une note en regard des unités accordées conformément à l'article 22.

28. L'étudiant qui démontre, conformément à l'article 27, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le ministre détermine la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre.

SECTION VII :
Sanction des études

Janvier 1996

32. Le ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme auquel il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et, le cas échéant, a réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.

Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme.

Le ministre peut déléguer à un collège, aux conditions qu'il détermine et après recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, tout ou partie de sa responsabilité prévue au premier alinéa.

33. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel il est admis.

L'attestation mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège, le nombre d'unités réussies et le titre du programme.

SECTION VIII : Dispositions finales

34. Le ministre peut établir, en vertu de l'article 18 de la Loi, les modalités d'application du présent régime des études collégiales. Ces modalités peuvent prévoir toute mesure en vue de permettre l'application progressive du régime.

35. Le Règlement sur la vérification des états financiers des collèges d'enseignement général et professionnel pris par le Décret 1085-86 du 16 juillet 1986 est abrogé.

36. Le présent règlement remplace le Règlement sur le régime pédagogique du collégial pris par le Décret 464-84 du 29 février 1984, sous réserve des mesures d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 18 de la Loi.

37. Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1993.

Document 2 : *Décision du ministre de l'Éducation concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales* (L.R.Q., c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11)

1. Conformément à l'article 36 du *Règlement sur le régime des études collégiales* pris par le Décret 1006-93 du 14 juillet 1993, ce règlement entre en vigueur le 15 août 1993 et remplace le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* pris par le Décret 464-84 du 29 février 1984, sauf les dispositions suivantes qui entreront en vigueur aux dates indiquées en regard de ces dispositions et remplaceront, le cas échéant, à compter de ces dates, les dispositions correspondantes du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* :

1° à compter de la session d'**automne 1994** :

a) sous réserve de l'article 2 de la présente décision, pour les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales, la définition du mot «cours» visée à l'article 1;

b) les articles 4, 6 à 9, 16, 18 et l'article 25, à l'exception des dispositions relatives à l'imposition d'une épreuve synthèse pour chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales;

2° à compter de la session d'**automne 1995**, les articles 17 et 24;

3° à compter de la session d'**hiver 1996** :

a) les dispositions de l'article 25 relatives à l'imposition d'une épreuve synthèse pour chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales;

b) les dispositions de l'article 26 relatives à la réussite d'une épreuve uniforme imposée par le ministre dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7 pour l'obtention du diplôme d'études collégiales;

c) les dispositions de l'article 32 relatives à la réussite de l'épreuve synthèse propre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales et celles relatives à la réussite des épreuves uniformes imposées par le ministre pour l'obtention du diplôme d'études collégiales;

4° à compter de la session d'**automne 1996**, les dispositions de l'article 10 relatives au nombre d'unités allouées à la composante de formation spécifique du programme d'études préuniversitaires en arts et lettres;

5° à compter de la session d'**automne 1997**, le paragraphe 2° de l'article 2.

2. Tant que le ministre n'a pas déterminé les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique à un programme d'études préuniversitaires ou techniques visée à l'un des articles 10 ou 11 du *régime des études collégiales*, les objectifs et les cours de la composante de formation spécifique d'un tel programme sont ceux déterminés par le ministre en application du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*.

En outre, les articles 1 et 17 du régime des études collégiales ne s'appliquent à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales qu'un établissement peut établir et mettre en oeuvre dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales qu'à compter de la session qui suit celle pour laquelle le ministre a déterminé les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique d'un tel programme.

3. L'étudiant admis à un programme établi en application du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* peut être maintenu dans ce programme jusqu'à l'obtention du diplôme d'études collégiales, du certificat d'études collégiales ou du diplôme de perfectionnement collégial auquel ce programme conduisait avant l'entrée en vigueur du *régime des études collégiales*.

4. La présente décision remplace la décision de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science prise le 15 septembre 1993 concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales.

5. La présente décision entre en vigueur le 6 janvier 1994.

Document 3 : *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*

(L.R.Q., c. C-29, a. 18)

PRÉSENTATION

Le texte présenté dans ce guide est celui du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* amendé en 1992. Il continue de s'appliquer sur les objets qui ne sont pas encore touchés par le *Règlement sur le régime des études collégiales*.

SECTION I : Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

«année scolaire» : la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin;

«auditeur» : personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

«cours» : ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

«cours d'établissement» : cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

«programme» : ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

«unité» : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage.

SECTION II : Admission des étudiants

SOUS-SECTION 1 : Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes :

1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;

2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;

3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'exiger la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) ou ceux que le ministre établit à titre de préalables à un programme ou à un cours. Le règlement peut toutefois prévoir que des cours de mise à niveau prévus dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* seront imposés après échec au terme de l'examen des capacités de la personne. Ces cours donnent droit à des unités mais ne peuvent être intégrés dans un programme d'études.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2 :
Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III :
Les programmes d'État

---

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1 :
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types :

1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent :

1) des cours obligatoires;

2) des cours de concentration ou de spécialisation;

3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué :

1) langue et littérature : 8 unités;

2) philosophie ou «humanities» : 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2 2/3 unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 45 et 65 ainsi réparties :

1) un minimum de 75 % et un maximum de 90 % des unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 10 % et un maximum de 25 % des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties :

1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis l'étudiant hors des disciplines de la concentration ou de la spécialisation, à partir d'une liste de cours proposés par le collège et choisis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

SOUS-SECTION 2 :
Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (CEC)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 45 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3 :
Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4 :
Dispositions particulières

18. Le ministre peut autoriser des dérogations aux articles 10 à 17 pour expérimenter d'autres formes de programmes dans un ou plusieurs collèges.

Cette autorisation est valide pour une période maximale de cinq ans au terme de laquelle le ministre doit procéder à une évaluation de l'expérimentation préalablement à sa reconduction.

SECTION IV :
Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins spécifiques de formation. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours d'État ou d'établissement publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

SECTION V :
Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours d'activités pédagogiques, dont au moins 75 sont des jours de cours.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiantes et aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

26. Le collège peut accorder la substitution d'un cours prévu au programme d'études d'un étudiant par un autre cours.

27. L'apprentissage des étudiantes et des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %. Le collège n'est pas tenu d'inscrire une note en regard des unités accordées conformément à l'article 25.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le ministre détermine la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique une politique d'établissement en évaluation des apprentissages des étudiantes ou des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours apparaissant dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre.

33. L'étudiant qui n'a pas obtenu plus de la moitié des unités attachées aux cours auxquels il s'était inscrit doit obtenir l'autorisation du collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI :
Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi, en plus des cours obligatoires du diplôme d'études collégiales, un minimum de 32 unités de cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiante ou de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiante ou de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous- ministre.

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII :
Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace :

- le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);
- le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

Note : Le Règlement sur le régime pédagogique du collégial a été édicté par le décret 464-84 du 29 février 1984 et modifié par les décrets 328-89 du 8 mars 1989 et 1187-92 du 19 août 1992.

INDEX DES PROGRAMMES PAR SANCTIONS

135 programmes font partie de la sanction DEP

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
5004	Abattage et façonnage des bois	574
5096	Affûtage	575
1179	Aménagement de la forêt	576
5094	Aquiculture	105
5079	Arboriculture-élagage	106
5058	Arpentage et topographie	323
5020	Assemblage de structures métalliques	687
5081	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	758
5105	Assistance aux personnes à domicile	759
5144	Assistance dentaire	760
5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	761
5141	Assistance technique en pharmacie	762
1411	Bijouterie-joaillerie	209
5127	Boucherie et charcuterie	163
5108	Briquetage-maçonnerie	324
5119	Calorifugeage	325
5112	Carrelage	326
1098	Carrosserie	507
5086	Céramique	210
1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	327
5102	Classement des bois débités	577
1085	Coiffure (chem. 2)	863
1487	Commercialisation des voyages	165
5138	Comptabilité	13
1090	Conception et techniques vestimentaires	727
5153	Conduite d'engins de chantier	669
5143	Conduite de camions	708
5091	Conduite de grues	670
5098	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	671
5126	Conduite de machines industrielles	529
1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	530
1073	Confection et retouche de vêtements	729
5077	Confection industrielle de vêtements haut de gamme	730
1180	Conservation de la faune	388
5145	Cordonnerie	731
1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	732
1013	Coupe et confection du cuir	733
1038	Cuisine d'établissement	167
5005	Décoration intérieure et étalage	211
5140	Découpe et transformation du verre	328
1095	Dessin de bâtiment	329
5027	Dessin industriel	531
5030	Ébénisterie	277
5052	Électricité d'entretien	420
1430	Électricité de construction (chem. 2)	421
1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	423
1037	Entretien de bâtiments nordiques	330
5133	Entretien général d'immeubles	331
5035	Esthétique	866
5109	Extraction de minerai	672
5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	278
5021	Ferblanterie-tôlerie	688
1023	Ferronnerie d'art	212
5142	Finition de meubles	279
5015	Finition de mobilier	280
5084	Fleuristerie	107
5111	Forage et dynamitage	673
1341	Horlogerie-bijouterie	653
5095	Horticulture maraîchère écologique	108
1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	109
5156	Impression et finition	609
5150	Information aérienne	709
5008	Informatique (exploitation de matériel)	16
5026	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	426
1022	Lettrage et sérigraphie	213
5070	Mécanique agricole	509
1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	510

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
5055	Mécanique d'engins de chantier	512
1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	658
1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	333
5114	Mécanique de montage de vitres	334
5121	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	335
1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	534
1476	Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien	514
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	515
1490	Mécanique industrielle (chem. 2)	659
1250	Mécanique marine	516
5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	535
5157	Modelage	282
5051	Montage-câblage en aérospatiale	538
5120	Montage de lignes électriques	427
5067	Montage de structures en aérospatiale	536
5139	Montage et installation de produits verriers	336
5050	Montage mécanique en aérospatiale	537
1219	Moulage-fondage	689
5082	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	734
1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	293
5107	Opération de forage au diamant — surface	674
5110	Opération des équipements de traitement de minerai	675
1086	Pâtes et papiers (opération) (chem. 2)	578
5039	Pâtisserie	168
1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	110
5116	Peinture de bâtiment	337
5013	Photographie	214
5113	Plâtrage	338
5148	Plomberie-chauffage	339
5115	Pose de revêtement souple	340
5032	Pose de revêtements de toiture	341
5118	Pose de systèmes intérieurs	342
5059	Préparation à l'impression	610
5103	Préparation des produits de la pêche	170
5117	Préparation et finition de béton	343

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
1353	Prévention des incendies (chem. 2)	344
5136	Production bovine (viande)	111
5134	Production laitière	112
1046	Production porcine	113
1159	Production végétale	114
5071	Réalisation d'aménagements paysagers	115
5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	171
5101	Récolte de la matière ligneuse	579
5075	Réfrigération	345
1440	Rembourrage	283
5031	Rembourrage industriel	284
1346	Réparation d'appareils électroménagers	428
1489	Réparation d'armes à feu	661
1352	Réparation et dépannage de systèmes de sécurité	431
5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	432
5132	Réparation et retouche de vêtements	735
5152	Reprographie et façonnage	612
1094	Santé, assistance et soins infirmiers	763
5097	Sciage et classage	580
5137	Secrétariat	19
1067	Serrurerie : installation et entretien	662
1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	690
5130	Service de la restauration	172
1049	Soudage général	692
1351	Sylviculture (chem. 2)	581
5023	Techniques d'entretien d'équipement de bureau	434
1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	540
1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	24
5089	Travail administratif en milieu inuit	25
5037	Vente	26
1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	347
5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	517
5104	Vente des produits de la pêche	174

37 programmes font partie de la sanction ASP

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
1006	Bijouterie artisanale	208
5128	Boulangerie	164
5147	Coiffure spécialisée	864
1033	Comptabilité informatisée et finance	14
5159	Cuisine actualisée	166
5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	508
5160	Électromécanique de machines distributrices	422
5068	Épilation à l'électricité	865
5000	Estimation en électricité	425
5158	Fabrication de moules	532
1442	Gabarits et échantillons	281
5053	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	15
1020	Horlogerie électronique	654
1005	Horlogerie-rhabillage	655
5066	Intervention en cas d'incendie	332
5056	Lancement d'une entreprise	17
5041	Matriçage	533
5151	Mécanique automobile (spécialité)	511
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	656
5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	657
1484	Mécanique de bateaux de pêche	513
5042	Outillage	539
1057	Pâtisserie de restaurant	169
5090	Réparation d'appareils au gaz naturel	346
5083	Réparation d'appareils périphériques audio-vidéo	429
1019	Réparation de micro-ordinateurs	430
5054	Représentation	18
5038	Secrétariat bilingue	20
1460	Secrétariat bureautisé	21
1048	Secrétariat juridique	22
1047	Secrétariat médical	23
5129	Sommellerie	173
1052	Soudage-assemblage	691
5069	Soudage sur tuyaux	693
5043	Spécialités en horticulture	116
5019	Usinage sur machines-outils à commande numérique	541
1017	Vente et service en bijouterie	215

127 programmes font partie de la sanction DEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
413.01	Administration et coopération	30
190.04	Aménagement forestier	586
411.01	Archives médicales	767
589.01	Art et technologie des média	614
561.08	Arts du cirque	216
260.01	Assainissement de l'eau	295
260.03	Assainissement et sécurité industriels	297
160.02	Audioprothèse	768
280.04	Avionique	439
571.04	Commercialisation de la mode	736
561.03	Conception théâtrale	221
280.01	Construction aéronautique	543
270.02	Contrôle de la qualité	694
561.06	Danse-Ballet	224
570.03	Design d'intérieur	228
571.07	Design de mode	739
570.02	Design de présentation	232
570.07	Design industriel	236
243.01	Électrodynamique	441
243.03	Électronique	444
280.03	Entretien d'aéronefs	518
243.05	Équipements audiovisuels	452
271.02	Exploitation	676
231.04	Exploitation et production des ressources marines	123
231.24	Exploitation et production des ressources marines	125
251.02	Fabrication	744
251.01	Finition	746
271.01	Géologie appliquée	679
571.03	Gestion de la production du vêtement	748
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	131
570.06	Graphisme	243
153.02	Horticulture légumière et fruitière	133
153.03	Horticulture ornementale	135
243.02	Instrumentation et contrôle	461
561.01	Interprétation théâtrale	245
271.03	Minéralurgie	681
551.02	Musique populaire	248
248.02	Navigation	714
570.04	Photographie	250
280.02	Pilotage d'aéronefs	716
270.04	Procédés métallurgiques	699
561.02	Production théâtrale	253
180.01	Soins infirmiers	785
180.21	Soins infirmiers	786
270.03	Soudage	702
410.12	Techniques administratives (option : assurance)	75
410.12	Techniques administratives (option : finance)	77
410.12	Techniques administratives (option : gestion)	79
410.12	Techniques administratives (option : gestion industrielle)	81
410.12	Techniques administratives (option : marketing)	83
410.12	Techniques administratives (option : personnel)	85
410.12	Techniques administratives (option : transport)	721
112.01	Techniques d'acupuncture	792
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	401
222.01	Techniques d'aménagement du territoire	403
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	665
248.01	Techniques d'architecture navale	557
145.01	Techniques d'écologie appliquée	405
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	839
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	843
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	793
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	794
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	795
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	845
391.01	Techniques d'intervention en loisir	847
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	407
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	797
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	799
412.02	Techniques de bureau	89
210.03	Techniques de chimie-biologie	308
210.01	Techniques de chimie analytique	305
110.02	Techniques de denturologie	799
120.01	Techniques de diététique	800
210.02	Techniques de génie chimique	311
241.06	Techniques de génie mécanique	560
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	524

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	142
581.06	Techniques de gestion de l'imprimerie	634
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	182
430.01	Techniques de gestion hôtelière	184
581.04	Techniques de l'impression	636
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion)	95
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle)	97
393.00	Techniques de la documentation	637
581.02	Techniques de la typographie	639
142.02	Techniques de médecine nucléaire	801
573.01	Techniques de métiers d'art	259
570.09	Techniques de muséologie	642
210.04	Techniques de procédés chimiques	314
153.06	Techniques de productions végétales	144
142.01	Techniques de radiodiagnostic	802
142.03	Techniques de radiothérapie	803
144.00	Techniques de réadaptation	804
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	851
145.03	Techniques de santé animale	146
171.01	Techniques de thanatologie	805
414.01	Techniques de tourisme	188
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	562
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	564
388.01	Techniques de travail social	852
110.01	Techniques dentaires	807
153.06	Techniques des sols	148
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	288
147.01	Techniques du milieu naturel	408
581.03	Techniques du montage photolithographique	643
581.06	Techniques du traitement de l'image	644
155.05	Techniques équines	150
310.03	Techniques juridiques	855
232.01	Techniques papetières	600
310.01	Techniques policières	858
561.04	Techniques scéniques	273
154.01	Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement	192
154.03	Technologie alimentaire : production	194
154.02	Technologie alimentaire : produits laitiers	196
243.16	Technologie de conception électronique	482
221.01	Technologie de l'architecture	365
243.11	Technologie de l'électronique	485
243.06	Technologie de l'électronique industrielle	487
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	369
230.01	Technologie de la cartographie	372
230.02	Technologie de la géodésie	374
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	377
140.01	Technologie de laboratoire médical	808
247.01	Technologie de systèmes ordinés	490
243.15	Technologie de systèmes ordinés	491
221.02	Technologie du génie civil	381
235.01	Technologie du génie industriel	567
153.05	Technologie du génie rural	153
190.20	Technologie forestière	601
244.01	Technologie physique	493
243.14	Technologie physique	495
231.03	Transformation des produits de la mer	198
190.03	Transformation des produits forestiers	603
153.01	Zootechnologie	156

75 programmes font partie de la sanction CEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
413.51	Administration et coopération	32
145.53	Aménagement de la faune	391
190.54	Aménagement forestier	588
260.51	Assainissement de l'eau	296
260.52	Assainissement et sécurité industriels	299
410.65	Assurance-vie	35
244.52	Automatique et robotique	437
410.59	Commerce de détail	39
571.64	Commercialisation de la mode	738
270.51	Contrôle de la qualité	696
561.56	Danse-Ballet	226
570.63	Design d'intérieur	230
571.67	Design de mode	741
570.52	Design de présentation	234
241.52	Dessin de conception mécanique	546
243.53	Électronique	446
243.57	Électronique industrielle	448
140.52	Électrophysiologie médicale	771
243.55	Électrotechnique générale	451
243.59	Équipements audiovisuels	454
243.56	Équipements bio-médicaux	456
147.51	Exploitation forestière	592
251.52	Fabrication	745
241.51	Fabrication mécanique	548
251.51	Finition	747
410.64	Fiscalité	46
241.50	Formation générale en techniques de génie mécanique	550
410.53	Gestion financière informatisée	58
410.54	Gestion industrielle	59
241.57	Hydraulique, pneumatique et automatismes	663
581.54	Impression	619
243.50	Instrumentation et contrôle	463
410.51	Marketing	64
244.53	Mesure et instrumentation physique	466
270.50	Métallurgie générale	698
247.50	Micro-ordinateur général	468
243.61	Microprocesseurs	469
581.53	Montage photolithographique	627
241.55	Outillage	551
410.52	Personnel	70
243.58	Planification des installations électriques	475
270.53	Procédés métallurgiques	701
241.54	Production automatisée	552
571.63	Production de la mode	752
241.53	Programmation en commande numérique	553
420.52	Programmeur-programmeuse analyste	71
270.52	Soudage	704
280.50	Systèmes électroniques d'aéronefs	477
247.51	Systèmes ordinés et automatisés	479
410.66	Techniques administratives	74
412.62	Techniques bureautiques	88
322.53	Techniques d'éducation en services de garde	840
351.51	Techniques d'éducation spécialisée	844
280.53	Techniques d'entretien d'aéronefs	521
141.51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	796
310.52	Techniques d'intervention en délinquance	846
210.51	Techniques de chimie analytique	307
210.53	Techniques de chimie-biologie	310
430.52	Techniques de gestion hôtelière	186
393.51	Techniques de la documentation	638
573.51	Techniques de métiers d'art	263
171.51	Techniques de thanatologie	806
414.51	Techniques de tourisme	190
388.51	Techniques de travail social	854
310.53	Techniques juridiques	857
221.51	Technologie de l'architecture	367
221.54	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	371
221.53	Technologie de la mécanique du bâtiment	379
221.52	Technologie du génie civil	383
244.51	Technologie physique générale	498
243.60	Télécommunications	499
581.56	Traitement de l'image	647
241.56	Transformation des matériaux composites	569
410.57	Transport	723
581.52	Typographie	648

20 programmes font partie de la sanction DPEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
142.72	Appareillage de radiodiagnostic	766
140.75	Biochimie	769
233.71	Concepteur du meuble et du bois ouvré	285
140.78	Cytotechnologie	770
352.71	Gérontologie	772
140.73	Hématologie	774
140.74	Histotechnologie	775
142.75	Imagerie radio-ultrasonore	776
140.72	Immunologie	777
570.70	Infographie en cinéma et télévision	621
561.71	Interprétation théâtrale	247
140.71	Microbiologie	781
569.70	Montage vidéo de pointe	629
180.74	Perfectionnement en salle d'opération	782
180.71	Santé mentale et soinc infirmiers psychiatriques	784
180.73	Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires	787
180.78	Soins infirmiers en gérontologie et en gériatrie	788
180.77	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	789
180.76	Soins infirmiers en urgence	790
551.71	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	269

240 programmes font partie de la sanction AEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
900.36	Activités de plein air	816
900.62	Actualisation en bureautique	27
900.78	Actualisation en électronique numérique	435
901.70	Actualisation en techniques de laboratoire médical	764
902.45	Actualisation en technologie forestière	582
900.58	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	765
901.88	Administration en milieu autochtone	28
190.32	Administration et mesure	584
901.48	Administration fiduciaire	33
901.68	Amélioration des pratiques en agrobiologie	117
902.43	Amélioration des pratiques en technologie forestière	585
145.34	Aménagement cynégétique et halieutique	390
145.31	Aménagement de la faune	392
147.33	Aménagement de la faune	393
190.43	Aménagement forestier	589
354.31	Animation	817
901.25	Animation radiophonique	613
902.01	Application de techniques de production agricole	118
902.44	Application des techniques d'aménagement forestier	590
901.07	Aquiculture	120
900.14	Arboriculture	121
901.76	Arpentage foncier	348
902.13	Assurance de dommages	34
410.45	Assurance-vie	36
902.35	Audiovisuel	436
900.33	Automatique et robotique	438
901.62	Bâtiment et structure	349
902.20	Bijouterie-joaillerie	218
900.02	Bureautique et comptabilité	37
902.19	Céramique	219
210.33	Chimie-biologie (1re partie)	301
901.38	Commerce de biens immobiliers	38
900.53	Commerce de détail	40
902.15	Conception assistée par ordinateur, CAO-DAO	542
901.24	Conception sonore assistée par ordinateur	220
901.78	Conseil en services financiers pour les particuliers	41
414.32	Conseiller en tourisme extérieur	175
900.70	Conseiller-ère en services financiers	42
901.39	Conseils financiers	43
901.43	Construction aéronautique	545
901.61	Construction de bâtiments	350
901.84	Construction textile : tissage assisté par ordinateur	223
900.77	Contrôle de la qualité des produits de la pêche	176
900.38	Coopérant - Volontaire	818
901.11	Coopération - Missionnaire	819
902.49	Création et gestion d'entreprises touristiques	177
901.05	Création florale et gestion d'un magasin de fleurs	122
901.79	Démarrage d'entreprises	44
901.19	Dessin d'architecture	351
900.72	Dessin de la mode	743
900.74	Dessin de meuble	286
570.32	Direction de galerie d'art	238
310.33	Droit privé	820
901.83	Ébénisterie artisanale	239
262.34	Éducation à la conservation de l'environnement	394
902.31	Électrodynamique, commande et régulation	443
902.28	Électronique, automatismes et robotique industrielle	447
900.28	Électronique industrielle	449
902.26	Électronique industrielle	450
310.36	Enquête	821
900.40	Enseignement pratique (motocyclette)	710
900.39	Enseignement pratique (véhicule de promenade)	711
900.41	Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)	712
900.30	Équipements audiovisuels	455
900.27	Équipements bio-médicaux	457
900.10	Essais non destructifs	697
901.59	Estimation	352
902.16	Estimation en imprimerie	617
901.66	Évaluation immobilière	353
271.32	Exploitation de gisements	678
147.32	Exploitation et gestion forestière	591
147.31	Exploitation forestière	594
190.42	Exploitation forestière	595
901.94	Fabrication de produits laitiers	127
900.92	Fabrication en matériaux composites	547

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
902.17	Fabrication mécanique	549
901.72	Finance	45
900.75	Foresterie urbaine	128
902.14	Formation générale en techniques papetières	596
900.81	Gemmologie-diamants	240
900.79	Gemmologie-gemmes opaques	241
900.80	Gemmologie-gemmes transparentes	242
901.65	Géotechnique et matériaux	354
901.18	Gérance d'une poissonnerie	178
900.15	Gérontologie	773
900.91	Gestion : micro-informatique appliquée	47
900.90	Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités	48
901.10	Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue	49
900.73	Gestion d'immeubles	50
901.31	Gestion d'un centre de production de plats cuisinés	179
901.40	Gestion d'une équipe d'employés et d'employées	51
901.42	Gestion de commerce de détail en alimentation	52
223.33	Gestion de l'énergie	355
902.03	Gestion de l'entreprise agricole	129
900.98	Gestion de la construction résidentielle	53
410.32	Gestion de personnel	54
901.27	Gestion des approvisionnements	55
901.55	Gestion des documents administratifs	618
901.50	Gestion des services d'entretien	56
901.02	Gestion du crédit à la consommation	57
901.87	Gestion intégrale de la qualité	60
901.23	Gestion intégrée du territoire : conservation et protection	395
901.22	Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques	396
901.21	Gestion intégrée du territoire : ressources forestières	397
902.29	Hydraulique, pneumatique et mécanismes industriels	664
901.13	Impression offset	620
571.31	Industrie de la mode	750
901.86	Infographie en édition et imprimerie	622
901.26	Information radiophonique	623
901.73	Initiation à l'administration	62
414.31	Initiation à l'administration du tourisme	180
210.31	Initiation à la chimie analytique	302
410.91	Initiation à la gestion industrielle	63
902.42	Initiation à la technologie forestière	597
310.32	Initiation aux techniques correctionnelles	822
190.31	Initiation aux techniques forestières	596
310.31	Initiation aux techniques policières	824
155.31	Inspecteur en hygiène publique	398
262.32	Inspecteur municipal de l'environnement	399
262.33	Inspecteur régional de l'environnement	400
901.63	Inspection et contrôle en génie civil	356
901.93	Inspection municipale	357
902.41	Installations électriques	458
902.32	Instrumentation, automatisation, robotique	459
901.96	Instrumentation et automatisation	460
900.25	Instrumentation et contrôle	464
900.57	Instruments de bord d'aéronefs	465
901.90	Intégration à la profession infirmière au Québec	778
902.22	Interprétation interculturelle	825
900.66	Intervention auprès de la personne incarcérée	826
901.69	Intervention en communications dans les organisations	624
901.89	Intervention sociale en milieu autochtone	827
902.05	Introduction aux techniques d'intervention pastorale	829
902.27	Introduction aux techniques juridiques	830
901.75	Langue et culture hispaniques	625
901.99	Logistique du transport continental	713
900.12	Marketing	66
901.92	Marketing	67
900.88	Marketing : exportation	68
900.83	Marketing : représentation	69
280.33	Mécanicien d'entretien d'aéronefs	520
902.11	Mécanique d'orthèses du pied	779
902.12	Mécanique d'orthèses et de prothèses orthopédiques	780
900.34	Mesure et instrumentation physique	467
901.17	Micro-édition	626
900.26	Microprocesseurs	470
901.47	Microprocesseurs	471
902.25	Microprocesseurs	472
900.71	Mise en marché de la mode	751
901.53	Montage vidéo de base	628
901.81	Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone	630
902.33	Ordinateurs	473
901.28	Ordinateurs et instrumentation	474
900.54	Organisation communautaire	831
310.37	Patrouille	832
900.68	Perfectionnement en productions animales	137

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
900.69	Perfectionnement en productions végétales	138
902.50	Pharmacovigilance en soins infirmiers	783
570.34	Photographie commerciale	252
901.12	Photolithographie	631
901.14	Photomécanique	632
902.06	Pilotage d'aéronefs	718
900.29	Planification des installations électriques	476
902.02	Planification et régie de la production agricole	139
310.38	Police et relations communautaires	833
311.35	Prévention des incendies	358
310.34	Procédure civile	834
902.18	Programmation en commande numérique	554
900.16	Radiocommunication maritime	720
900.23	Rédaction technique en aéronautique	555
900.93	Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation	359
354.32	Relation d'aide	835
901.16	Reliure industrielle	633
900.03	Robotique	556
900.96	Scaphandrier	360
900.97	Scaphandrier-inspecteur	361
901.56	Sculpture sur différents matériaux	255
901.09	Services financiers	73
901.64	Structure	362
900.87	Supervision de la transformation des produits marins	181
901.77	Supervision de travaux en rénovation de bâtiments	363
901.71	Sûreté industrielle et commerciale	836
900.32	Systèmes électroniques d'aéronefs	478
391.42	Technicien du loisir sportif	837
900.55	Techniques administratives : supervision	87
900.61	Techniques ambulancières	791
900.51	Techniques d'accueil	838
900.67	Techniques d'aménagement d'intérieurs	256
570.39	Techniques d'ébénisterie	287
901.95	Techniques d'écriture humoristique	257
900.94	Techniques d'éducation en services de garde	841
322.34	Techniques d'éducation familiale	842
210.32	Techniques d'électrochimie	303
902.07	Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique)	480
902.10	Techniques d'entretien d'aéronefs (initiation)	522
902.08	Techniques d'entretien d'aéronefs (propulseurs)	523
902.09	Techniques d'entretien d'aéronefs (structures)	559
902.23	Techniques d'intervention pastorale	849
210.43	Techniques de bactériologie	304
901.67	Techniques de base en agrobiologie	141
900.47	Techniques de commerce international	91
901.96	Techniques de création humoristique	258
415.40	Techniques de gestion de la récupération	92
901.97	Techniques de gestion des entreprises culturelles	93
901.29	Techniques de gestion des organisations de services	94
900.95	Techniques de management en sécurité incendie	364
900.43	Techniques de médiatique	641
901.57	Techniques de métiers d'art : construction textile	267
901.85	Techniques de métiers d'art : maroquinerie	268
901.91	Techniques de micro-informatique	99
901.51	Techniques de pétrochimie et de chimie connexe	312
311.31	Techniques de prévention	850
902.21	Techniques de vente et marketing	100
901.44	Techniques du génie industriel	566
233.31	Techniques du meuble et du bois ouvré	289
901.03	Techniques en design de présentation commerciale	270
900.49	Techniques en graphisme (maquette et montage)	271
901.04	Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	272
900.50	Techniques forestières : administration et aménagement	599
901.41	Techniques horticoles : aménagement paysager	152
900.99	Techniques muséologiques	646
243.92	Techniques numériques appliquées aux ordinateurs	481
901.20	Techniques policières	860
902.36	Technologie de conception électronique	483
900.13	Technologie de la géodésie	376
901.01	Technologie de réseaux de systèmes ordinés	489
902.37	Technologie de systèmes ordinés	492
902.36	Technologie physique	497
900.31	Télécommunications	500
902.24	Télécommunications	501
902.34	Télécommunications	502
901.52	Télécommunications et téléphonie	503
901.32	Traitement des eaux de consommation	316
901.33	Traitement des eaux de consommation et des eaux usées	317
900.24	Transformation des produits de la mer	199
900.09	Transformation des substances minérales	683

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
901.82	Transition à l'agriculture biologique	155
415.47	Transport	724
901.60	Travaux routiers et municipaux	384
901.15	Typographie	649

INDEX DES PROGRAMMES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Abattage et façonnage des bois (secondaire)	574
Activités de plein air (collégial)	816
Actualisation en bureautique (collégial)	27
Actualisation en électronique numérique (collégial)	435
Actualisation en techniques de laboratoire médical (collégial)	764
Actualisation en technologie forestière (collégial)	582
Actualisation professionnelle en soins infirmiers (collégial)	765
Administration en milieu autochtone (collégial)	28
Administration et coopération (collégial)	30
Administration et coopération (collégial)	32
Administration et mesure (collégial)	584
Administration fiduciaire (collégial)	33
Affûtage (secondaire)	575
Amélioration des pratiques en agrobiologie (collégial)	117
Amélioration des pratiques en technologie forestière (collégial)	585
Aménagement cynégétique et halieutique (collégial)	390
Aménagement de la faune (collégial)	391
Aménagement de la faune (collégial)	392
Aménagement de la faune (collégial)	393
Aménagement de la forêt (secondaire)	576
Aménagement forestier (collégial)	586
Aménagement forestier (collégial)	588
Aménagement forestier (collégial)	589
Animation (collégial)	817
Animation radiophonique (collégial)	613
Appareillage de radiodiagnostic (collégial)	766
Application de techniques de production agricole (collégial)	118
Application des techniques d'aménagement forestier (collégial)	590
Aquiculture (collégial)	120
Aquiculture (secondaire)	105
Arboriculture (collégial)	121
Arboriculture-élagage (secondaire)	106
Archives médicales (collégial)	767
Arpentage et topographie (secondaire)	323
Arpentage foncier (collégial)	348
Art et technologie des média (collégial)	614
Arts du cirque (collégial)	216
Assainissement de l'eau (collégial)	295
Assainissement de l'eau (collégial)	296
Assainissement et sécurité industriels (collégial)	297
Assainissement et sécurité industriels (collégial)	299
Assemblage de structures métalliques (secondaire)	687
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé (secondaire)	758
Assistance aux personnes à domicile (secondaire)	759
Assistance dentaire (secondaire)	760
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile (secondaire)	761
Assistance technique en pharmacie (secondaire)	762
Assurance de dommages (collégial)	34
Assurance-vie (collégial)	35
Assurance-vie (collégial)	36
Audioprothèse (collégial)	768
Audiovisuel (collégial)	436
Automatique et robotique (collégial)	437
Automatique et robotique (collégial)	438
Avionique (collégial)	439
Bâtiment et structure (collégial)	349
Bijouterie artisanale (secondaire)	208
Bijouterie-joaillerie (collégial)	218
Bijouterie-joaillerie (secondaire)	209
Biochimie (collégial)	769
Boucherie et charcuterie (secondaire)	163
Boulangerie (secondaire)	164
Briquetage-maçonnerie (secondaire)	324
Bureautique et comptabilité (collégial)	37
Calorifugeage (secondaire)	325
Carrelage (secondaire)	326
Carrosserie (secondaire)	507
Céramique (collégial)	219
Céramique (secondaire)	210
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) (secondaire)	327
Chimie-biologie (1re partie) (collégial)	301
Classement des bois débités (secondaire)	577
Coiffure (chem. 2) (secondaire)	863
Coiffure spécialisée (secondaire)	864
Commerce de biens immobiliers (collégial)	38
Commerce de détail (collégial)	39
Commerce de détail (collégial)	40
Commercialisation de la mode (collégial)	736

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Commercialisation de la mode (collégial)	738
Commercialisation des voyages (secondaire)	165
Comptabilité (secondaire)	13
Comptabilité informatisée et finance (secondaire)	14
Concepteur du meuble et du bois ouvré (collégial)	285
Conception assistée par ordinateur, CAO-DAO (collégial)	542
Conception et techniques vestimentaires (secondaire)	727
Conception sonore assistée par ordinateur (collégial)	220
Conception théâtrale (collégial)	221
Conduite d'engins de chantier (secondaire)	669
Conduite de camions (secondaire)	708
Conduite de grues (secondaire)	670
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (secondaire)	671
Conduite de machines industrielles (secondaire)	529
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques (secondaire)	530
Confection et retouche de vêtements (secondaire)	729
Confection industrielle de vêtements haut de gamme (secondaire)	730
Conseil en services financiers pour les particuliers (collégial)	41
Conseiller en tourisme extérieur (collégial)	175
Conseiller-ère en services financiers (collégial)	42
Conseils financiers (collégial)	43
Conservation de la faune (secondaire)	388
Construction aéronautique (collégial)	543
Construction aéronautique (collégial)	545
Construction de bâtiments (collégial)	350
Construction textile : tissage assisté par ordinateur (collégial)	223
Contrôle de la qualité (collégial)	694
Contrôle de la qualité (collégial)	696
Contrôle de la qualité des produits de la pêche (collégial)	176
Coopérant - Volontaire (collégial)	818
Coopération - Missionnaire (collégial)	819
Cordonnerie (secondaire)	731
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins (secondaire)	732
Coupe et confection du cuir (secondaire)	733
Création et gestion d'entreprises touristiques (collégial)	177
Création florale et gestion d'un magasin de fleurs (collégial)	122
Cuisine actualisée (secondaire)	166
Cuisine d'établissement (secondaire)	167
Cytotechnologie (collégial)	770
Danse-Ballet (collégial)	224
Danse-Ballet (collégial)	226

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Décoration intérieure et étalage (secondaire)	211
Découpe et transformation du verre (secondaire)	328
Démarrage d'entreprises (collégial)	44
Design d'intérieur (collégial)	228
Design d'intérieur (collégial)	230
Design de mode (collégial)	739
Design de mode (collégial)	741
Design de présentation (collégial)	232
Design de présentation (collégial)	234
Design industriel (collégial)	236
Dessin d'architecture (collégial)	351
Dessin de bâtiment (secondaire)	329
Dessin de conception mécanique (collégial)	546
Dessin de la mode (collégial)	743
Dessin de meuble (collégial)	286
Dessin industriel (secondaire)	531
Diesel (injection et contrôles électroniques) (secondaire)	508
Direction de galerie d'art (collégial)	238
Droit privé (collégial)	820
Ébénisterie (secondaire)	277
Ébénisterie artisanale (collégial)	239
Éducation à la conservation de l'environnement (collégial)	394
Électricité d'entretien (secondaire)	420
Électricité de construction (chem. 2) (secondaire)	421
Électrodynamique (collégial)	441
Électrodynamique, commande et régulation (collégial)	443
Électromécanique de machines distributrices (secondaire)	422
Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) (secondaire)	423
Électronique (collégial)	444
Électronique (collégial)	446
Électronique, automatismes et robotique industrielle (collégial)	447
Électronique industrielle (collégial)	448
Électronique industrielle (collégial)	449
Électronique industrielle (collégial)	450
Électrophysiologie médicale (collégial)	771
Électrotechnique générale (collégial)	451
Enquête (collégial)	821
Enseignement pratique (motocyclette) (collégial)	710
Enseignement pratique (véhicule de promenade) (collégial)	711
Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette) (collégial)	712
Entretien d'aéronefs (collégial)	518

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Entretien de bâtiments nordiques (secondaire)	330
Entretien général d'immeubles (secondaire)	331
Épilation à l'électricité (secondaire)	865
Équipements audiovisuels (collégial)	452
Équipements audiovisuels (collégial)	454
Équipements audiovisuels (collégial)	455
Équipements bio-médicaux (collégial)	456
Équipements bio-médicaux (collégial)	457
Essais non destructifs (collégial)	697
Esthétique (secondaire)	866
Estimation (collégial)	352
Estimation en électricité (secondaire)	425
Estimation en imprimerie (collégial)	617
Évaluation immobilière (collégial)	353
Exploitation (collégial)	676
Exploitation de gisements (collégial)	678
Exploitation et gestion forestière (collégial)	591
Exploitation et production des ressources marines (collégial)	123
Exploitation et production des ressources marines (collégial)	125
Exploitation forestière (collégial)	592
Exploitation forestière (collégial)	594
Exploitation forestière (collégial)	595
Extraction de minerai (secondaire)	672
Fabrication (collégial)	744
Fabrication (collégial)	745
Fabrication de moules (secondaire)	532
Fabrication de produits laitiers (collégial)	127
Fabrication en matériaux composites (collégial)	547
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré (secondaire)	278
Fabrication mécanique (collégial)	548
Fabrication mécanique (collégial)	549
Ferblanterie-tôlerie (secondaire)	688
Ferronnerie d'art (secondaire)	212
Finance (collégial)	45
Finition (collégial)	746
Finition (collégial)	747
Finition de meubles (secondaire)	279
Finition de mobilier (secondaire)	280
Fiscalité (collégial)	46
Fleuristerie (secondaire)	107
Forage et dynamitage (secondaire)	673
Foresterie urbaine (collégial)	128

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Formation générale en techniques de génie mécanique (collégial)	550
Formation générale en techniques papetières (collégial)	596
Gabarits et échantillons (secondaire)	281
Gemmologie-diamants (collégial)	240
Gemmologie-gemmes opaques (collégial)	241
Gemmologie-gemmes transparentes (collégial)	242
Géologie appliquée (collégial)	679
Géotechnique et matériaux (collégial)	354
Gérance d'une poissonnerie (collégial)	178
Gérontologie (collégial)	772
Gérontologie (collégial)	773
Gestion : micro-informatique appliquée (collégial)	47
Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités (collégial)	48
Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue (collégial)	49
Gestion d'immeubles (collégial)	50
Gestion d'un centre de production de plats cuisinés (collégial)	179
Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction (secondaire)	15
Gestion d'une équipe d'employés et d'employées (collégial)	51
Gestion de commerce de détail en alimentation (collégial)	52
Gestion de l'énergie (collégial)	355
Gestion de l'entreprise agricole (collégial)	129
Gestion de la construction résidentielle (collégial)	53
Gestion de la production du vêtement (collégial)	748
Gestion de personnel (collégial)	54
Gestion des approvisionnements (collégial)	55
Gestion des documents administratifs (collégial)	618
Gestion des services d'entretien (collégial)	56
Gestion du crédit à la consommation (collégial)	57
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (collégial)	131
Gestion financière informatisée (collégial)	58
Gestion industrielle (collégial)	59
Gestion intégrale de la qualité (collégial)	60
Gestion intégrée du territoire : conservation et protection (collégial)	395
Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques (collégial)	396
Gestion intégrée du territoire : ressources forestières (collégial)	397
Graphisme (collégial)	243
Hématologie (collégial)	774
Histotechnologie (collégial)	775
Horlogerie-bijouterie (secondaire)	653
Horlogerie électronique (secondaire)	654
Horlogerie-rhabillage (secondaire)	655
Horticulture légumière et fruitière (collégial)	133

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Horticulture maraîchère écologique (secondaire)	108
Horticulture ornementale (chem. 2) (secondaire)	109
Horticulture ornementale (collégial)	135
Hydraulique, pneumatique et automatismes (collégial)	663
Hydraulique, pneumatique et mécanismes industriels (collégial)	664
Imagerie radio-ultrasonore (collégial)	776
Immunologie (collégial)	777
Impression (collégial)	619
Impression et finition (secondaire)	609
Impression offset (collégial)	620
Industrie de la mode (collégial)	750
Infographie en cinéma et télévision (collégial)	621
Infographie en édition et imprimerie (collégial)	622
Information aérienne (secondaire)	709
Information radiophonique (collégial)	623
Informatique (exploitation de matériel) (secondaire)	16
Initiation à l'administration (collégial)	62
Initiation à l'administration du tourisme (collégial)	180
Initiation à la chimie analytique (collégial)	302
Initiation à la gestion industrielle (collégial)	63
Initiation à la technologie forestière (collégial)	597
Initiation aux techniques correctionnelles (collégial)	822
Initiation aux techniques forestières (collégial)	598
Initiation aux techniques policières (collégial)	824
Inspecteur en hygiène publique (collégial)	398
Inspecteur municipal de l'environnement (collégial)	399
Inspecteur régional de l'environnement (collégial)	400
Inspection et contrôle en génie civil (collégial)	356
Inspection municipale (collégial)	357
Installation et réparation d'équipement de télécommunication (secondaire)	426
Installations électriques (collégial)	458
Instrumentation, automatisation, robotique (collégial)	459
Instrumentation et automatisation (collégial)	460
Instrumentation et contrôle (collégial)	461
Instrumentation et contrôle (collégial)	463
Instrumentation et contrôle (collégial)	464
Instruments de bord d'aéronefs (collégial)	465
Intégration à la profession infirmière au Québec (collégial)	778
Interprétation interculturelle (collégial)	825
Interprétation théâtrale (collégial)	245
Interprétation théâtrale (collégial)	247
Intervention auprès de la personne incarcérée (collégial)	826
Intervention en cas d'incendie (secondaire)	332
Intervention en communications dans les organisations (collégial)	624
Intervention sociale en milieu autochtone (collégial)	827
Introduction aux techniques d'intervention pastorale (collégial)	829
Introduction aux techniques juridiques (collégial)	830
Lancement d'une entreprise (secondaire)	17
Langue et culture hispaniques (collégial)	625
Lettrage et sérigraphie (secondaire)	213
Logistique du transport continental (collégial)	713
Marketing (collégial)	64
Marketing (collégial)	66
Marketing (collégial)	67
Marketing : exportation (collégial)	68
Marketing : représentation (collégial)	69
Matriçage (secondaire)	533
Mécanicien d'entretien d'aéronefs (collégial)	520
Mécanique agricole (secondaire)	509
Mécanique automobile (générale) (chem. 2) (secondaire)	510
Mécanique automobile (spécialité) (secondaire)	511
Mécanique d'engins de chantier (secondaire)	512
Mécanique d'entretien en commandes industrielles (secondaire)	656
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel (secondaire)	657
Mécanique d'orthèses du pied (collégial)	779
Mécanique d'orthèses et de prothèses orthopédiques (collégial)	780
Mécanique de bateaux de pêche (secondaire)	513
Mécanique de machines à coudre industrielles (secondaire)	658
Mécanique de machines fixes (vapeur) (secondaire)	333
Mécanique de montage de vitres (secondaire)	334
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) (secondaire)	335
Mécanique de tôlerie aéronautique (secondaire)	534
Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien (secondaire)	514
Mécanique de véhicules lourds routiers (secondaire)	515
Mécanique industrielle (chem. 2) (secondaire)	659
Mécanique marine (secondaire)	516
Mesure et instrumentation physique (collégial)	466
Mesure et instrumentation physique (collégial)	467
Métallurgie générale (collégial)	698
Micro-édition (collégial)	626
Micro-ordinateur général (collégial)	468
Microbiologie (collégial)	781
Microprocesseurs (collégial)	469
Microprocesseurs (collégial)	470

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Microprocesseurs (collégial)	471
Microprocesseurs (collégial)	472
Minéralurgie (collégial)	681
Mise en marché de la mode (collégial)	751
Mise en oeuvre de matériaux composites (secondaire)	535
Modelage (secondaire)	282
Montage-câblage en aérospatiale (secondaire)	538
Montage de lignes électriques (secondaire)	427
Montage de structures en aérospatiale (secondaire)	536
Montage et installation de produits verriers (secondaire)	336
Montage mécanique en aérospatiale (secondaire)	537
Montage photolithographique (collégial)	627
Montage vidéo de base (collégial)	628
Montage vidéo de pointe (collégial)	629
Moulage-fondage (secondaire)	689
Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone (collégial)	630
Musique populaire (collégial)	248
Navigation (collégial)	714
Nettoyage à sec et entretien de vêtements (secondaire)	734
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2) (secondaire)	293
Opération de forage au diamant — surface (secondaire)	674
Opération des équipements de traitement de minerai (secondaire)	675
Ordinateurs (collégial)	473
Ordinateurs et instrumentation (collégial)	474
Organisation communautaire (collégial)	831
Outillage (collégial)	551
Outillage (secondaire)	539
Pâtes et papiers (opération) (chem. 2) (secondaire)	578
Pâtisserie (secondaire)	166
Pâtisserie de restaurant (secondaire)	169
Patrouille (collégial)	832
Pêche professionnelle (chem. 2) (secondaire)	110
Peinture de bâtiment (secondaire)	337
Perfectionnement en productions animales (collégial)	137
Perfectionnement en productions végétales (collégial)	138
Perfectionnement en salle d'opération (collégial)	782
Personnel (collégial)	70
Pharmacovigilance en soins infirmiers (collégial)	783
Photographie (collégial)	250
Photographie (secondaire)	214
Photographie commerciale (collégial)	252
Photolithographie (collégial)	631

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Photomécanique (collégial)	632
Pilotage d'aéronefs (collégial)	716
Pilotage d'aéronefs (collégial)	718
Planification des installations électriques (collégial)	475
Planification des installations électriques (collégial)	476
Planification et régie de la production agricole (collégial)	139
Plâtrage (secondaire)	338
Plomberie-chauffage (secondaire)	339
Police et relations communautaires (collégial)	833
Pose de revêtement souple (secondaire)	340
Pose de revêtements de toiture (secondaire)	341
Pose de systèmes intérieurs (secondaire)	342
Préparation à l'impression (secondaire)	610
Préparation des produits de la pêche (secondaire)	170
Préparation et finition de béton (secondaire)	343
Prévention des incendies (chem. 2) (secondaire)	344
Prévention des incendies (collégial)	358
Procédés métallurgiques (collégial)	699
Procédés métallurgiques (collégial)	701
Procédure civile (collégial)	834
Production automatisée (collégial)	552
Production bovine (viande) (secondaire)	111
Production de la mode (collégial)	752
Production laitière (secondaire)	112
Production porcine (secondaire)	113
Production théâtrale (collégial)	253
Production végétale (secondaire)	114
Programmation en commande numérique (collégial)	553
Programmation en commande numérique (collégial)	554
Programmeur-programmeuse analyste (collégial)	71
Radiocommunication maritime (collégial)	720
Réalisation d'aménagements paysagers (secondaire)	115
Réceptionniste bilingue en hôtellerie (secondaire)	171
Récolte de la matière ligneuse (secondaire)	579
Rédaction technique en aéronautique (collégial)	555
Réfrigération (secondaire)	345
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (collégial)	359
Relation d'aide (collégial)	835
Reliure industrielle (collégial)	633
Rembourrage (secondaire)	283
Rembourrage industriel (secondaire)	284
Réparation d'appareils au gaz naturel (secondaire)	346

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Réparation d'appareils électroménagers (secondaire)	428
Réparation d'appareils périphériques audio-vidéo (secondaire)	429
Réparation d'armes à feu (secondaire)	661
Réparation de micro-ordinateurs (secondaire)	430
Réparation et dépannage de systèmes de sécurité (secondaire)	431
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques (secondaire)	432
Réparation et retouche de vêtements (secondaire)	735
Représentation (secondaire)	18
Reprographie et façonnage (secondaire)	612
Robotique (collégial)	556
Santé, assistance et soins infirmiers (secondaire)	763
Santé mentale et soins infirmiers psychiatriques (collégial)	784
Scaphandrier (collégial)	360
Scaphandrier-inspecteur (collégial)	361
Sciage et classage (secondaire)	580
Sculpture sur différents matériaux (collégial)	255
Secrétariat (secondaire)	19
Secrétariat bilingue (secondaire)	20
Secrétariat bureautisé (secondaire)	21
Secrétariat juridique (secondaire)	22
Secrétariat médical (secondaire)	23
Serrurerie : installation et entretien (secondaire)	662
Serrurerie et menuiserie des métaux (secondaire)	690
Service de la restauration (secondaire)	172
Services financiers (collégial)	73
Soins infirmiers (collégial)	785
Soins infirmiers (collégial)	786
Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires (collégial)	787
Soins infirmiers en gérontologie et en gériatrie (collégial)	788
Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie (collégial)	789
Soins infirmiers en urgence (collégial)	790
Sommellerie (secondaire)	173
Soudage (collégial)	702
Soudage (collégial)	704
Soudage-assemblage (secondaire)	691
Soudage général (secondaire)	692
Soudage sur tuyaux (secondaire)	693
Spécialités en horticulture (secondaire)	116
Structure (collégial)	362
Supervision de la transformation des produits marins (collégial)	181
Supervision de travaux en rénovation de bâtiments (collégial)	363

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Sûreté industrielle et commerciale (collégial)	836
Sylviculture (chem. 2) (secondaire)	581
Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial)	477
Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial)	478
Systèmes ordinés et automatisés (collégial)	479
Technicien du loisir sportif (collégial)	837
Techniques administratives (collégial)	74
Techniques administratives (option : assurance) (collégial)	75
Techniques administratives (option : finance) (collégial)	77
Techniques administratives (option : gestion industrielle) (collégial)	81
Techniques administratives (option : gestion) (collégial)	79
Techniques administratives (option : marketing) (collégial)	83
Techniques administratives (option : personnel) (collégial)	85
Techniques administratives (option : transport) (collégial)	721
Techniques administratives : supervision (collégial)	87
Techniques ambulancières (collégial)	791
Techniques bureautiques (collégial)	88
Techniques d'accueil (collégial)	838
Techniques d'acupuncture (collégial)	792
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (collégial)	401
Techniques d'aménagement d'intérieurs (collégial)	256
Techniques d'aménagement du territoire (collégial)	403
Techniques d'analyse d'entretien (collégial)	665
Techniques d'architecture navale (collégial)	557
Techniques d'ébénisterie (collégial)	287
Techniques d'écologie appliquée (collégial)	405
Techniques d'écriture humoristique (collégial)	257
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	839
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	840
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	841
Techniques d'éducation familiale (collégial)	842
Techniques d'éducation spécialisée (collégial)	843
Techniques d'éducation spécialisée (collégial)	844
Techniques d'électrochimie (collégial)	303
Techniques d'électrophysiologie médicale (collégial)	793
Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique) (collégial)	480
Techniques d'entretien d'aéronefs (collégial)	521
Techniques d'entretien d'aéronefs (initiation) (collégial)	522
Techniques d'entretien d'aéronefs (propulseurs) (collégial)	523
Techniques d'entretien d'aéronefs (structures) (collégial)	559
Techniques d'entretien d'équipement de bureau (secondaire)	434
Techniques d'hygiène dentaire (collégial)	794

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial)	795
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial)	796
Techniques d'intervention en délinquance (collégial)	845
Techniques d'intervention en délinquance (collégial)	846
Techniques d'intervention en loisir (collégial)	847
Techniques d'intervention pastorale (collégial)	849
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie (collégial)	407
Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (collégial)	797
Techniques d'orthèses visuelles (collégial)	798
Techniques d'usinage (chem. 2) (secondaire)	540
Techniques de bactériologie (collégial)	304
Techniques de base en agrobiologie (collégial)	141
Techniques de bureau (collégial)	89
Techniques de chimie analytique (collégial)	305
Techniques de chimie analytique (collégial)	307
Techniques de chimie-biologie (collégial)	308
Techniques de chimie-biologie (collégial)	310
Techniques de commerce international (collégial)	91
Techniques de création humoristique (collégial)	258
Techniques de denturologie (collégial)	799
Techniques de diététique (collégial)	800
Techniques de génie chimique (collégial)	311
Techniques de génie mécanique (collégial)	560
Techniques de génie mécanique de marine (collégial)	524
Techniques de gestion conseil en agriculture (collégial)	142
Techniques de gestion de l'imprimerie (collégial)	634
Techniques de gestion de la récupération (collégial)	92
Techniques de gestion des entreprises culturelles (collégial)	93
Techniques de gestion des organisations de services (collégial)	94
Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration (collégial)	182
Techniques de gestion hôtelière (collégial)	184
Techniques de gestion hôtelière (collégial)	186
Techniques de l'impression (collégial)	636
Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion) (collégial)	95
Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle) (collégial)	97
Techniques de la documentation (collégial)	637
Techniques de la documentation (collégial)	638
Techniques de la typographie (collégial)	639
Techniques de management en sécurité incendie (collégial)	364
Techniques de médecine nucléaire (collégial)	801
Techniques de médistique (collégial)	641

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques de métiers d'art (collégial)	259
Techniques de métiers d'art (collégial)	263
Techniques de métiers d'art : construction textile (collégial)	267
Techniques de métiers d'art : maroquinerie (collégial)	268
Techniques de micro-informatique (collégial)	99
Techniques de muséologie (collégial)	642
Techniques de pétrochimie et de chimie connexe (collégial)	312
Techniques de prévention (collégial)	850
Techniques de procédés chimiques (collégial)	314
Techniques de productions végétales (collégial)	144
Techniques de radiodiagnostic (collégial)	802
Techniques de radiothérapie (collégial)	803
Techniques de réadaptation (collégial)	804
Techniques de recherche, enquête et sondage (collégial)	851
Techniques de santé animale (collégial)	146
Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (collégial)	269
Techniques de thanatologie (collégial)	805
Techniques de thanatologie (collégial)	806
Techniques de tourisme (collégial)	188
Techniques de tourisme (collégial)	190
Techniques de transformation des matériaux composites (collégial)	562
Techniques de transformation des matières plastiques (collégial)	564
Techniques de travail social (collégial)	852
Techniques de travail social (collégial)	854
Techniques de vente et marketing (collégial)	100
Techniques dentaires (collégial)	807
Techniques des sols (collégial)	148
Techniques du génie industriel (collégial)	566
Techniques du meuble et du bois ouvré (collégial)	288
Techniques du meuble et du bois ouvré (collégial)	289
Techniques du milieu naturel (collégial)	408
Techniques du montage photolithographique (collégial)	643
Techniques du traitement de l'image (collégial)	644
Techniques en design de présentation commerciale (collégial)	270
Techniques en graphisme (maquette et montage) (collégial)	271
Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure (collégial)	272
Techniques équines (collégial)	150
Techniques forestières : administration et aménagement (collégial)	599
Techniques horticoles : aménagement paysager (collégial)	152
Techniques juridiques (collégial)	855
Techniques juridiques (collégial)	857
Techniques muséologiques (collégial)	646

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (collégial)	481
Techniques papetières (collégial)	600
Techniques policières (collégial)	858
Techniques policières (collégial)	860
Techniques scéniques (collégial)	273
Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement (collégial)	192
Technologie alimentaire : production (collégial)	194
Technologie alimentaire : produits laitiers (collégial)	196
Technologie de conception électronique (collégial)	482
Technologie de conception électronique (collégial)	483
Technologie de l'architecture (collégial)	365
Technologie de l'architecture (collégial)	367
Technologie de l'électronique (collégial)	485
Technologie de l'électronique industrielle (collégial)	487
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial)	369
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial)	371
Technologie de la cartographie (collégial)	372
Technologie de la géodésie (collégial)	374
Technologie de la géodésie (collégial)	376
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial)	377
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial)	379
Technologie de laboratoire médical (collégial)	808
Technologie de réseaux de systèmes ordinés (collégial)	489
Technologie de systèmes ordinés (collégial)	490
Technologie de systèmes ordinés (collégial)	491
Technologie de systèmes ordinés (collégial)	492
Technologie du génie civil (collégial)	381
Technologie du génie civil (collégial)	383
Technologie du génie industriel (collégial)	567
Technologie du génie rural (collégial)	153
Technologie forestière (collégial)	601
Technologie physique (collégial)	493

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Technologie physique (collégial)	495
Technologie physique (collégial)	497
Technologie physique générale (collégial)	498
Télécommunications (collégial)	499
Télécommunications (collégial)	500
Télécommunications (collégial)	501
Télécommunications (collégial)	502
Télécommunications et téléphonie (collégial)	503
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) (secondaire)	24
Traitement de l'image (collégial)	647
Traitement des eaux de consommation (collégial)	316
Traitement des eaux de consommation et des eaux usées (collégial)	317
Transformation des matériaux composites (collégial)	569
Transformation des produits de la mer (collégial)	198
Transformation des produits de la mer (collégial)	199
Transformation des produits forestiers (collégial)	603
Transformation des substances minérales (collégial)	683
Transition à l'agriculture biologique (collégial)	155
Transport (collégial)	723
Transport (collégial)	724
Travail administratif en milieu inuit (secondaire)	25
Travaux routiers et municipaux (collégial)	384
Typographie (collégial)	648
Typographie (collégial)	649
Usinage sur machines-outils à commande numérique (secondaire)	541
Vente (secondaire)	26
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction (secondaire)	347
Vente de pièces mécaniques au comptoir (secondaire)	517
Vente des produits de la pêche (secondaire)	174
Vente et service en bijouterie (secondaire)	215
Zootechnologie (collégial)	156